





LES

GRANDS ÉCRIVAINS

DE LA FRANCE

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND
Rue Fulbert, 9.

CORRESPONDANCE

DE

BOSSUET

X

(juin 1698-décembre 1698)

[redacted]

CORRESPONDANCE

DE

BOSSUET

NOUVELLE ÉDITION

AUGMENTÉE DE LETTRES INÉDITES

ET PUBLIÉE

AVEC DES NOTES ET DES APPENDICES

SOUS LE PATRONAGE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PAR

Ch. URBAIN et E. LEVESQUE

TOME DIXIÈME

(juin 1698 - décembre 1698)

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C[ie]

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

—

1916

CORRESPONDANCE
DE
BOSSUET

1713. — Au Grand duc de Toscane.

Monseigneur,

C'était à moi à faire mille très humbles remerciements à V. A. S. de vouloir que ma ressemblance paraisse dans votre auguste palais, où l'on voit tout ce que l'Europe a de plus illustre rangé à l'envi sous la protection d'un aussi grand nom que le vôtre. Tant de marques de votre bonté particulière que V. A. S. daigne me donner encore dans la dernière lettre dont elle m'a honoré[1] me donnent, Monseigneur, la confiance de lui exposer un désir peut-être trop libre, mais que mon zèle rendra excusable; c'est de voir dans ma galerie, à Meaux et à la vue de mes diocésains, une chose qui me ferait beaucoup d'honneur devant eux. Ce serait donc, Monseigneur, puisqu'il faut le dire, les portraits de V. A. et de sa sérénissime famille[2], rangés parmi ceux de mes maî-

Lettre 1713. — L. a. s. Inédite. Archivio Mediceo, à Florence, t. 3914.

1. Voir t. IX, p. 362.

2. Nous ne savons pas si le Grand duc envoya ces portraits. Le fait

tres, qui sans doute seront très aises d'avoir avec eux des princes qui leur sont unis de si près par le sang et l'amitié.

Je n'oublierai pas, Monseigneur, les très humbles remerciements que nous devons à V. A. S. des offices qu'elle fait rendre à Rome par ses ministres à la bonne cause que nous soutenons. Votre piété est trop sérieuse et votre esprit trop solide pour n'improuver pas une creuse et vaine spiritualité.

Je prendrai bientôt, Monseigneur, la liberté d'envoyer à V. A. S. les derniers écrits que la nécessité et la vérité m'arrachent sur cette matière.

Continuez, je vous en supplie, Monseigneur, ces rares bontés à l'homme du monde qui reçoit avec la plus vive reconnaissance toutes les précieuses marques de votre souvenir et qui est avec le respect le plus véritable, Monseigneur, de V. A. S. le très humble et très obéissant serviteur.

J. Bénigne, é. de Meaux.

A Versailles, le 16 de juin 1698.

1714. — A l'Abbé Bossuet.

A Paris, 16 juin 1698.

Sur votre lettre du 27 mai, je dis hier à M. le nonce tout ce qu'il fallait pour lui faire connaître ce que vous m'écriviez sur le Pape et les cardinaux,

est qu'ils ne figurent pas dans l'inventaire dressé après le décès de l'évêque de Meaux (Cf. *Revue Bossuet*, 1901, p. 227). Il est vrai que l'abbé Bossuet s'était réservé plusieurs parties du mobilier de son oncle.

Lettre 1714. — L.a. n. s. Bibliothèque V. Cousin, à la Sorbonne.

et l'obliger à une lettre[1] conforme à ce que vous m'avez mandé.

Vous recevrez avec cet ordinaire cinquante exemplaires du commencement de ma *Relation,* qui en comprend la moitié et toutes les lettres de M. de Cambrai avec son mémoire[2], qui y est inséré de mot à mot. Il n'y a point de plus grande authenticité que d'imprimer tout cela ici à la face de toute la Cour. On voit bien qu'on ne l'oserait, si l'on [n'] était assuré de deux choses : l'une, de ne pouvoir être contredit ; l'autre, que le Roi et Mme de Maintenon le trouvent bon. En effet, tout leur a été communiqué, et j'ai réponse positive de l'agrément[3]. Au surplus, M. le nonce a vu entre les mains de M. de Chartres le mémoire entier de la main de M. de Cambrai. Il m'a dit qu'il en avait écrit à M. le cardinal Spada, et qu'il l'avait assuré qu'autant qu'il en pouvait juger par l'inspection, c'était le propre caractère[4] de M. de Cambrai. On lui fera voir encore une fois ce mémoire en original ; mais il n'y a rien à ajouter à l'authenticité de l'impression, où l'on dit publiquement et sans crainte d'être démenti que ce mémoire est transcrit de mot à mot, et sans y retrancher ou ajouter une seule parole : c'est ce que vous verrez à toutes fins dans les feuilles qu'on vous envoie. L'ordinaire prochain vous portera la

1. Édit. : à écrire une lettre.
2. La lettre à Mme de Maintenon, dont il a été parlé au t. IX, p. 306 et 357.
3. L'agrément du Roi et de Mme de Maintenon à cette publication. Voir t. IX, p. 365.
4. L'écriture même de Fénelon. Cf. p. 100.

continuation de la *Relation*, où seront mes réflexions sur les faits, qui donnera une nouvelle force au mémoire. M. de Paris vous instruira sur ce qui regarde le reste des faits, et je ne puis que m'en remettre à lui. Je n'ai pu le voir depuis mon arrivée, qui fut avant-hier ; je le verrai ce matin. J'irai ce soir coucher à Versailles.

Le bruit est ici comme constant qu'on a rayé les appointements de M. de Cambrai comme on a fait bien certainement ceux des quatre qui ont été chassés[5]. Si cela n'est pas, on peut compter que cela sera, et que M. de Cambrai ne verra jamais la Cour. La cabale est humiliée jusqu'à la désolation des quatre hommes chassés, et les jésuites, qui disaient hautement que c'était leur affaire, n'osent plus dire mot.

J'ai instruit Monseigneur[6] des faits. Il est aussi éloigné de la nouvelle cabale que le Roi ; et outre que naturellement il n'a point d'autre volonté que la sienne, en ce cas particulier son sentiment est conforme. Ainsi vous voyez que ce qu'on vante du crédit du P. Dez[7] sur son esprit sera en cette occasion fort inutile. Nous attendrons le P. Dez en patience.

Il me tarde que je sache la réception du *Mystici in tuto*. Je m'en vais reprendre le *Quietismus redivivus*, qui sera court et brûlant[8]. M. de Cambrai fait

5. Saint-Simon, t. V, p. 155, note cette suppression totale d'appointements comme un trait particulier de rigueur.

6. Le Dauphin.

7. Ms. : *67*, chiffre qui désigne le P. Dez. Deforis a traduit ici, à tort, par le *P. de La Chaise*, dont le chiffre est *20*. Cf. t. IX, p. 359.

8. Édit. : tranchant.

imprimer en Flandre et à Liège des écrits de ses émissaires, qui ne font que mal répéter ce qu'il dit. Il a pour lui les gazettes et les journaux de Hollande, à qui un jésuite[9] envoie des mémoires : nous le savons à n'en point douter.

Mon frère a toujours la goutte ; et après beaucoup de douleurs, il en est à une faiblesse importune, mais le fond de sa santé est indiqué par le bon visage ; du reste, son humeur[10] ne s'altère jamais.

Vous pouvez tirer sur moi, en deux fois, jusqu'à douze cents livres : j'ai donné les ordres pour cela. Je suppose que, si vous jugez que M. Phelipeaux ait quelque besoin, vous l'aiderez. On ne vous laissera manquer de rien, persuadé que l'on est de votre sagesse : il nous tarde bien à tous qu'on vous revoie. On ne vous dit rien de ma sœur, qui est toujours en même état[11].

Je suis étonné qu'on omette parmi les propositions condamnables, les deux dont vous parlez : *Ce qui n'est pas charité est cupidité,* où l'auteur admet une charité qui n'est pas la théologale[12] ; et ailleurs :

9. Ailleurs, Bossuet nomme en particulier le P. Doucin. Voir p. 29.
10. Édit. : sa bonne humeur.
11. Phrase omise dans les éditions.
12. « On pourrait être étonné de ce que M. Bossuet mettait au nombre des propositions censurables celle-ci : « Ce qui n'est pas charité, est cupidité », puisque saint Augustin a dit : « *Non præcipit Scriptura nisi charitatem, nec culpat nisi cupiditatem* : L'Écriture ne commande que la charité, et ne défend que la cupidité » (*De doct. christ.*, lib. III), paroles qui semblent d'abord renfermer tout le fond de la proposition de M. de Cambrai. Mais, si l'on fait attention à ce qu'ajoute ici M. Bossuet, on verra qu'il ne reprend dans la proposition de son adversaire que la définition qu'il donnait du mot *charité,* où l'auteur admet, dit-il, une charité qui n'est pas la théologale. Et en effet, il ne faut que lire les huit premières pages du livre des *Maximes des*

L'amour de pure concupiscence, quoique sacrilège, est une disposition à la justice, qui sont deux propositions qui ne peuvent être excusées par nulles tergiversations.

1715. — A l'Abbé Bossuet.

A Paris, 23 juin 1698.

J'ai reçu votre lettre du 3. Vous avez bien fait de montrer le mémoire de M. de Cambrai à Mme de Maintenon. Toutes les lettres de Rome retentissent

saints, pour voir que l'auteur appliquait très mal à propos à l'espérance chrétienne le principe de saint Augustin, qui attribue à la cupidité charnelle et vicieuse tout ce qui ne vient pas de la charité. Ainsi il représentait dans son système l'espérance chrétienne comme mauvaise, et donnait le nom de charité à un amour purement naturel, et tout à fait distingué de l'amour surnaturel, du don par excellence qui constitue la troisième vertu théologale. M. de Meaux, lui ayant reproché d'avoir avancé ces erreurs dans son livre des *Maximes* et d'avoir voulu en rendre saint Augustin complice, ce prélat, au lieu de les rétracter, les confirma par son *Instruction pastorale* explicative de son livre, dans laquelle il s'exprimait ainsi : « J'ai entendu en cet endroit de mon livre, par le terme de *charité*, tout amour de l'ordre considéré en lui-même ; et par celui de *cupidité*, tout amour particulier de nous-mêmes. » Par conséquent, selon M. de Cambrai, tout amour de l'ordre naturel ou surnaturel est charité, et tout amour particulier de nous-mêmes est cette cupidité charnelle, que saint Paul appelle la racine de tous les vices. M. Bossuet réfute amplement ces erreurs dans sa *Préface sur l'Instruction pastorale* de M. de Cambrai, section III, n. 48 ; sect. X, n. 104 et suiv., dans l'écrit latin intitulé *Quietismus redivivus*, Admon. præv., n. 22 ; et dans beaucoup d'autres endroits de ses ouvrages contre le quiétisme. » (*Note de Deforis*).

Lettre 1715. — Le dimanche 22 juin, Bossuet avait donné, dans l'église des religieuses de la Miséricorde du faubourg Saint-Germain, la bénédiction canonique à Mme La Chaussée d'Eu d'Arrest, abbesse de Notre-Dame de Troyes (*Gazette de La Haye*, 1698, n° 53).

du bon effet que cette lecture a produit[1] : cela a été trouvé ici fort bon et fort à propos. Vous allez présentement recevoir la suite de ma *Relation :* elle authentiquera tout, et l'on verra bien que je n'écris pas sans aveu. M. de Chartres envoie aussi par cet ordinaire sa *Lettre pastorale*[2], qui sera d'un grand poids : il vous en fera part. Le surplus des faits vous sera mandé par M. de Paris. Je fais mettre en latin[3] ma *Relation* ; je la ferai traduire aussi en italien, si l'on peut trouver une plume assez élégante.

M. le nonce m'a assuré qu'il avait écrit sur le mémoire de M. de Cambrai, qu'il lui paraissait être de la main de ce prélat. Le principal est qu'on connaisse deux choses : l'une, que le Roi est implacable sur M. de Cambrai ; ce qu'il a fait dans la maison des princes en est la preuve. Assurez-vous qu'il n'y a point de retour : ce que nous imprimons ici aux yeux de la Cour en est une confirmation. Quoi qu'il arrive, et quand même on mollirait à Rome, ce qui ne paraît pas être possible, on n'en agira pas ici moins fortement, car le Roi voit bien de quelle conséquence il est, pour la religion et pour l'État, d'étouffer dans sa naissance une cabale de fanatiques, capable de tout, et qui en est venue à une

1. Sur cette violation du secret du Saint Office, voir t. IX, p. 368.

2. Voir p. 71. L'évêque de Chartres ajoutait en appendice une *Première réponse donnée par M. l'archevêque duc de Cambrai aux difficultés de M. l'évêque de Chartres.*

3. Cette traduction latine n'a pas été imprimée, mais elle fut envoyée manuscrite à Rome. Elle était de l'abbé Boutard (*Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et belles-lettres*, Paris, 1740, in-12, t. III, p. 72).

insolence qui a étonné ici tout le monde. L'autre chose qu'on peut tenir pour assurée, c'est le parfait concert des évêques avec le Roi, pour couper la racine d'une dévotion qui tend manifestement à la ruine de la religion.

On n'a garde de nommer en rien le cardinal Casanate, dont le nom est à ménager en tout et partout[4].

Des deux concurrents que vous nommez pour la place d'assesseur, on ne sait ici lequel est plus digne d'être exclu.

Quant au chapeau, le cardinal de Bouillon le voudrait plutôt pour M. de Chartres que pour M. de Paris, et plutôt pour M. de Paris que pour moi.

Je pense et repense à ce que vous m'avez mandé sur la vue de M. de Paris[5] : cela est fort délicat.

Vous trouverez des ouvertures pour répondre à toutes les objections dans le commencement du *Schola in tuto* ; il y en aura d'autres dans le *Quietismus redivivus*. Je ne vois rien de meilleur que de poser pour principe qu'il faut joindre les deux motifs de l'amour de Dieu *in praxi*, et de donner quelque mot fort pour décrier les chimères des suppositions impossibles. Je roule cela dans mon esprit, et ne sais encore que dire.

Pour la place vacante d'assesseur, j'entends vanter M. Nucci[6] à M. le cardinal d'Estrées.

4. Voir t. IX, p. 369.

5. « M. de Paris nous promet incessamment des actes qui étonneront », écrivait l'abbé Bossuet le 3 juin 1698 (tome IX, p. 371 et p. 459). Ces actes avaient-ils trait aux aveux du P. La Combe ?

6. Voir t. IX, p. 121.

Vous avez très bien fait de commencer par M. le cardinal de Bouillon à montrer l'écrit de M. de Cambrai.

J'ai fait connaître à M. le nonce qu'une décision ambiguë ou faible ne serait ni de l'honneur du Saint Siège, ni du goût du Roi et du royaume, ni d'aucun effet ; et que la cabale qu'il faut étouffer ne ferait que s'en moquer et devenir plus insolente : il le voit aussi bien que moi.

Une des choses, pour la doctrine, des plus importantes, est d'observer que le désintéressement que met l'École dans la charité, n'a rien de commun avec l'amour désintéressé[7] de M. de Cambrai, qui consiste dans un cinquième degré au-dessus de la charité justifiante, laquelle, dans son système, fait le quatrième; mais je crois qu'il n'y a plus rien de considérable à dire là-dessus.

Je ne sais si je vous ai dit que l'effet de nos deux Lettres, de M. de Paris et de moi, en réponse à celles de M. de Cambrai, a été prodigieux : celle de M. de Paris a fait et fait revenir une infinité de gens[8]. S'il plaît à Dieu de donner sa bénédiction à ma *Relation,* elle achèvera de confondre M. de Cambrai.

J'embrasse M. Phelipeaux. Il sera bien aise d'apprendre que, M. Olin[9] étant mort, j'ai donné sa

7. Le désintéressement de la charité exige que l'on aime Dieu pour lui-même, mais il n'exclut pas les autres motifs de crainte ou d'espérance qui nous attachent à lui. Pour Fénelon, la perfection de l'amour exclut ces autres motifs, et demande jusqu'à l'indifférence pour le salut éternel.

8. Fénelon avait donc alors une infinité de partisans. Voir t. VIII, p. 195, et *Relation sur le Quiétisme,* sect. VI, 8.

9. Édit. : Obin. — Pierre Olin était fils de Nicolas Olin, marchand à Meaux, et de Nicole Mutel. Celle-ci était sœur des chanoines Gilles

prébende à M. Moréri[10], qui est utile au diocèse dans l'Hôtel-Dieu, et un homme qui paraît sûr.

Mon frère est tenu longtemps par la goutte : j'admire sa tranquillité et sa bonne humeur.

Je vous prie, en rendant à M. le cardinal de Bouillon la lettre que je lui écris sur le mariage de Mlle de Château-Thierry avec le [fils du] prince de Guiméné[11], de le bien assurer de la sincère continuation de mes respects, malgré le quiétisme.

1716. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 24e juin 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux, du 2e de ce mois. J'ai su par M. l'archevêque de Paris le changement arrivé dans la maison des princes; et par les lettres du 9 venues par un courrier extraordinaire, qui a apporté le paquet de M. le cardinal de Bouil-

et Florent Mutel ; elle avait épousé en secondes noces Charles Morin, docteur en médecine, qui a été mentionné au tome III, p. 112 (Registres de la paroisse de Chaage, à Meaux, année 1684).

10. Ledieu (t. III, p. 401) dit que c'est à sa prière que Bossuet accorda cette prébende à Moréri. Ce chanoine conserva les bonnes grâces de Bossuet, et ce prélat lui donna son portrait par Rigaud ; cependant il se brouilla dans la suite avec l'abbé Bossuet et épousa la querelle de Phelipeaux. D'un autre côté, il finit par déplaire à Mgr de Bissy, qui lui enleva sa charge de chapelain de l'Hôtel-Dieu en 1707. On ne sait rien de sa famille, sinon qu'il avait un neveu, nommé Aubert, chanoine de Senlis, qui était son auxiliaire à l'Hôtel-Dieu de Meaux (Ledieu, t. II, p. 152 ; t. III, p. 319 et 436 ; t. IV, p. 36 et 108).

11. François Armand de Rohan-Guémené, prince de Montbazon, épousa, le 22 juin 1698, Louise Julie de La Tour, dite Mlle de Château-Thierry, fille de Godefroi Maurice de La Tour, duc de Bouillon, grand chambellan de France, et de Marie-Anne Mancini. Mlle de Château-Thierry était nièce du cardinal de Bouillon.

Lettre 1716. — L. a. n. s. Grand séminaire de Meaux.

lon, la pension ôtée à M. de Cambrai, et sa place de précepteur remplie par M. l'abbé Fleury[1]. Vous savez ce que je vous mandais sur tout cela par mes précédentes. Le Roi est sage, et d'une modération qui m'a fait tout comprendre : mais il n'y avait plus moyen de soutenir le parti qu'on semblait avoir pris d'attendre ce qui viendrait de cette cour-ci, après les expériences qu'on voit. La mortification et l'abattement du cardinal de Bouillon sont extrêmes. Les jésuites ont pris leur parti et ne démordent pas ; le cardinal veut faire croire tout ce qui n'est pas.

Le projet que j'ai proposé au cardinal Spada[2] pour abréger la relation des qualificateurs, qui fait toute la longueur, n'a pas encore été accepté. Je l'envoyai par écrit le lendemain de la proposition que j'en fis à ce cardinal qui le porta au Pape : on en doit parler à la congrégation des cardinaux. J'en ai donné copie au cardinal Casanate ; j'en parlai hier à M. le cardinal de Bouillon, qui me parut ne le pas désapprouver. On en avait proposé un ces jours passés, qui ne fut pas approuvé de la Congrégation : c'était de faire parler un des examinateurs de chaque côté pour cinq, et qu'ils convinssent d'un seul vœu de chaque côté ; mais cela n'a pas paru à propos, pour ne pas donner lieu de croire au public qu'on supposât des partis formés, et la Congrégation espérant toujours qu'on pourra varier dans les vœux donnés séparément.

Le cardinal de Bouillon est bien aise qu'on croie que c'est lui qui a proposé ce moyen d'abréger, qui a son bon et son mauvais : son bon, parce qu'il abrège ; son mauvais, parce qu'il unit le parti. Le cardinal Noris, qui n'espère pas qu'ils changent jamais d'avis, m'a dit que c'était lui qui avait proposé cet expédient, à bonne intention, je pense ; mais il a été rejeté. Je vous envoie celui que j'ai proposé, qui ne me paraît souffrir aucune difficulté et qui abrège les discours, en quoi consistent les longueurs.

Tout ce que le cardinal de Bouillon veut, est qu'on croie

1. La place de précepteur ne fut remplie par personne. Voir plus loin, p. 69.

2. On trouvera ce projet en appendice, p. 481.

à la Cour qu'il veut finir, et sous main ses amis trouvent difficulté à tout, et il écrit à la Cour qu'il ne tient pas à lui[3]. On voit bien que l'unique ressource des amis de M. de Cambrai est de ne pas finir.

L'air persécuté est le parti que prennent les cambrésiens. Vous savez que cela fait un mérite ordinairement[4]; mais avec cela, dans les circonstances présentes de Mme Guyon, du P. La Combe, etc., les honnêtes gens s'aperçoivent des raisons bonnes qui ont obligé le Roi d'éclater, surtout depuis vos réponses et celles de M. l'archevêque de Paris. On a pris soin d'instruire le Pape de tout, et on l'a prévenu fort à propos contre les airs plaintifs de M. de Chantérac, qui alla dimanche à son audience.

M. le cardinal de Bouillon dit à S. S., dès jeudi, la nouvelle qui regarde M. de Cambrai, au sortir de la congrégation du Saint Office. Il a depuis passé trois jours à la campagne. Je tâche de faire voir au cardinal de Bouillon le véritable intérêt qu'il a de contribuer à la fin de cette affaire. Il est impossible qu'il ne le sente; mais le moyen d'abandonner les jésuites?

La seconde proposition n'est pas encore terminée. Le sacriste tint hier deux grosses heures. Il faut bien nécessairement qu'on change de méthode, si l'on veut finir: je n'oublierai rien pour y parvenir. Je ne doute pas que demain ou jeudi on ne donne quelque ordre là-dessus: si on ne le fait pas, je suis résolu d'aller à S. S. lui en parler fortement.

Les jésuites font entendre, à ce qu'on m'a assuré, qu'ils soutiendront jusqu'au bout la doctrine de l'amour pur. On dit même que peut-être entreront-ils dans la cause comme parties: j'en doute un peu; mais ils sont capables de tout. Ne pourrait-on pas donner un frein à leur insolence, qui est extrême assurément? Ils prétendent par la probabilité que

3. Deforis: qu'il ne tient pas à lui que l'affaire ne soit finie.

4. Deforis: un mérite ordinairement auprès de ceux qui n'approfondissent rien.

s'est acquise la doctrine de M. de Cambrai par le partage, qu'elle est devenue incensurable[5].

Le cardinal Albane est à la campagne : il a promis monts et merveilles au P. Roslet ; nous le mettrons à l'épreuve. Nous avons aussi en vue d'obliger le Pape d'établir un conseil secret composé du cardinal Casanate, du cardinal Noris, de lui[6] et du cardinal Ferrari, pour terminer toutes les difficultés qu'on court risque de trouver à chaque pas, et surtout quand, après la relation des qualificateurs, il sera question de décider.

M. le prince Vaïni continue à faire tout de son mieux auprès du Pape et des cardinaux : il est bien aise de témoigner en toute occasion au Roi le zèle qu'il a pour son service et pour tout ce qu'il croit qu'il affectionne. Vous lui ferez plaisir dans les occasions, aussi bien qu'au nonce, de le témoigner. Il dit qu'il faut que le cardinal de Bouillon change de conduite, et qu'il lui a dit : c'est une dure province[7] que d'en venir à bout.

Je mande à M. l'archevêque de Paris, qu'on m'a dit que les amis de M. de Cambrai avaient voulu insinuer au Pape de consulter, sur la doctrine de l'amour pur, la Faculté de Douai et de Louvain. Je doute qu'on l'ait fait ; mais il faut être toujours sur ses gardes. M. Phelipeaux vous rend compte de deux petits écrits, venus de Flandre, contre M. de Paris et vous.

Le Pape paraît à présent persuadé de la nécessité des écrits venus de la part des évêques : on lui a dit de plusieurs côtés ce qu'il faut là-dessus[8].

5. C'était aussi l'avis des jansénistes résidant à Rome, qu'étant donné le partage des examinateurs, le livre, selon l'usage de l'Inquisition, échappait à la censure (Maille à Tourreil, 5 août 1698, Affaires étrangères, *Rome*, t. 391, f° 49 v° ; voir plus loin, p. 115 et 116).

6. *Lui*, le cardinal Albani.

7. *Province*, charge. Latinisme. Provinciam cepisti duram (Terent., *Phormio*, I, II.)

8. Nous savons par Giori que deux cardinaux de ses amis proposaient de terminer l'affaire par un décret ainsi conçu : *Librum esse prohibendum uti periculosum, æquivocum, erroneum ; in versione vero latina et declaratione facta in Instructione pastorali ab archiepiscopo Cameracensi,*

Si par quelque voie courte on pouvait nous envoyer une voiture de tous vos écrits en bonne quantité, et de ceux de M. de Chartres et de M. de Paris, cela ne ferait peut-être pas un mauvais effet.

La *Relation* ne saurait venir trop tôt, et le *Quietismus redivivus* et l'écrit de M. de Chartres. Il faut continuer à presser du côté de la Cour, et qu'on parle au nonce fortement sur le mal et le scandale de ce partage, causé par l'adjonction des trois derniers examinateurs mis par la cabale. Il est question de rendre suspecte à présent hautement cette séquelle. On sait que le sacriste[9] est ennemi déclaré de la France et attaché à l'Empereur.

Je vous prie de me mander comme se comporte actuellement le P. de La Chaise, de quel parti est M. Racine[10], ce que dit M. de Mirepoix, et le nouveau précepteur[11].

posse salvari. Jugeant injuste un tel décret, Giori en fit abandonner le projet et proposa lui-même d'interdire le livre « comme périlleux, équivoque, erroné, mais pouvant être corrigé dans sa version latine » (Lettre à Noailles, du 21 juin 1698, Ms. de Saint-Sulpice, f° 4). D'un autre côté, Giori poussait sans cesse Noailles aux mesures les plus rigoureuses contre Fénelon (Voir, par exemple, sa lettre du 9 août, *ibid.*, f° 28).

9. Le Drou.

10. L'amitié que Fénelon avait témoignée à Racine pouvait faire douter du parti pris par le poète en cette affaire. Au mois de janvier précédent, son fils aîné, Jean-Baptiste, avait reçu au palais archiépiscopal de Cambrai un accueil affectueux (Racine, Grands écrivains, t. VII, p. 181 et 204; cf. *Correspondance de Fénelon*, t. II, p. 318 à 321). Cependant on lui a attribué la *Réponse aux quatre lettres à M. de Paris*, et il faut bien avouer que cet écrit rappelle plutôt le caractère de Racine que celui de Noailles (Cf. P. Mesnard, *Œuvres de Racine*, Grands écrivains, t. V, p. 395 à 407; Crouslé, *Fénelon et Bossuet*, Paris, 1895, in-8, t. II, p. 440). La Beaumelle attribue aussi à Racine l'épigramme bien connue :

> Dans ce combat où deux prélats de France
> Semblent chercher la vérité,
> L'un dit qu'on détruit l'espérance,
> L'autre que c'est la charité :
> C'est la foi qui se perd, et personne n'y pense.

11. Entendez : ce que dit le nouveau précepteur, qui, dans la pensée de l'abbé Bossuet, était Claude Fleury. Cf. p. 11.

Je me doute bien que le Roi aurait été bien aise que Rome eût décidé avant cette déclaration[12], et cela aurait été à souhaiter : voilà l'obligation que le Roi et le royaume ont au cardinal de Bouillon !

1717. — Jean Phelipeaux a Bossuet.

Rome, ce 24 juin 1698.

On ne pouvait nous envoyer de meilleures pièces et plus persuasives que la nouvelle de la disgrâce des parents et des amis de M. de Cambrai, et que celle qu'on reçut hier par un courrier extraordinaire, que le Roi lui avait ôté la charge et la pension de précepteur. Cela seul pourra convaincre cette cour que le mal est grand et réel ; et ses partisans n'oseront plus publier l'indifférence du Roi pour la condamnation ou justification du livre.

Mercredi dernier, Granelli et Massoulié votèrent devant les cardinaux. Jeudi, les six examinateurs qui avaient voté parlèrent devant le Pape sur la seconde proposition. Hier lundi, le carme, le maître du sacré Palais et le sacriste votèrent devant les cardinaux. Le dernier parla près de deux heures : On [n'a] fait que répéter ce qu'ils avaient dit dans les premières congrégations tenues en présence des cardinaux Noris et Ferrari. On n'a encore rien réglé sur les instances qu'on a faites pour prendre des moyens sûrs d'abréger. Si on continue sur ce pied, nous ne sommes pas au bout.

Le sacriste a assemblé chez lui ceux de son parti, et leur a dit qu'il ne fallait s'attacher qu'à cette seule chose, que l'amour pur renferme virtuellement l'exercice de l'espérance : par là, ils abandonnent toutes les solutions de l'auteur. Le sacriste fait parade d'une érudition batavique[1] : beaucoup de

12. Avant la déclaration de ses sentiments par le renvoi des amis de Fénelon.

Lettre 1717. — L. a. s. British Museum, ms. 23102.

1. Ledrou était originaire des Pays-Bas.

citations qui ne font rien à la question ; sa manière de parler et son assurance est néanmoins capable d'en imposer aux ignorants. Demain, Chieti parlera et sera court ; car il est *levis armaturæ*[2]. Le Pape est si mécontent de lui, qu'il est résolu de le renvoyer dans son diocèse. On croit qu'il n'est pas trop content du sacriste, l'ayant refusé pour examinateur à l'abbé de Montgaillard[3], qui l'avait demandé.

Je vis hier une personne en qui le Pape prend confiance[4], et qui doit lui proposer les moyens d'abréger. Il a fait connaître la cabale ; mais sa facilité et son incertitude fait qu'il ne peut prendre de fortes résolutions[5]. Sur ce que le Pape lui dit qu'on ne cessait d'écrire, il lui représenta qu'il avait été nécessaire que vous écrivissiez pour éclairer la vérité et empêcher le cours de l'erreur.

M. de Chantérac a distribué ces jours-ci deux Lettres[6]

2. C'est la qualification que Maille applique aussi au même archevêque de Chieti (Affaires étrangères, *Rome*, t. 390, lettre du 29 juillet 1698). Ce prélat fut nommé le même jour secrétaire de la congrégation des Évêques et Réguliers (Phelipeaux, *Relation*, t. II, p. 119). A propos de cette nouvelle marque de faveur, un correspondant écrit à Noailles, le 1er juillet, que, se voyant dès lors si près du cardinalat, l'archevêque de Chieti craindrait peut-être de compromettre ses chances d'avenir en défendant avec trop de passion un livre désapprouvé en France (Ms. de Saint-Sulpice, f° 8).

3. L'abbé de Montgaillard avait été député par le chapitre de Saint-Pons pour suivre les affaires que son oncle avait à Rome avec les récollets.

4. Probablement Dorat, archiprêtre de Pamiers, dont Phelipeaux, *op. cit.*, p. 118 et 119, relate une visite au Quirinal, et à qui le Pape dit : *Questi diavoli Francesi cacciano via libri ogni giorno ; come possono fare?* (Cf. plus loin, p. 36 et 37).

5. Phelipeaux parle ici du Pape.

6. *Autre lettre... au sujet de l'addition de M. l'archevêque de Paris à son instruction pastorale contre les illusions des faux mystiques*, Liège, 1698, in-12 de 52 pages (La première Lettre a été citée, t. IX, p. 248 et p. 274). — La *Lettre d'un ecclésiastique de Flandre*, Liège, 1698, in-12, a pour auteur le P. Dez. Fénelon écrit à Chantérac : « L'autre ouvrage du Flamand est d'un style pesant et il traite M. de Meaux assez durement, mais il raisonne en théologien et prouve bien l'altération de mes passages. Il ne faut pas le donner de ma part ; mais il

imprimées à Liège avec la permission d'Eyben, censeur des livres. La première est intitulée : *Autre lettre d'un théologien de Louvain à un docteur de Sorbonne, au sujet de l'addition de M. de Paris à son Instruction pastorale.* La seconde est intitulée : *Lettre d'un ecclésiastique de Flandre à un de ses amis de Paris, où l'on démontre l'injustice des accusations que fait M. l'évêque de Meaux contre M. l'archevêque de Cambray, dans son livre qui a pour titre :* DIVERS ÉCRITS. L'une et l'autre porte sa réfutation avec elle : ce sont des solutions contraires à celles de l'archevêque. La première est courte ; la seconde contient cent soixante-trois pages.

On a nommé des examinateurs pour le livre de M. de Saint-Pons. L'abbé de Montgaillard a obtenu l'exclusion de Damascène, et a fait prier Cambolas de s'exclure lui-même sur des procès entre la famille de ce Père et la sienne [7]. Le général de la Minerve, qui avait accepté, a refusé : on croit que c'est l'effet d'un voyage à sa maison de campagne avec Cambolas, M. le cardinal de Bouillon et Charonier. Le Pape a nommé en leurs places Miro, Latenay et le commissaire du Saint Office [8], avec les PP. Bianchi [9], jacobin, et Borelli [10].

faut le répandre par des voies détournées » (*Corresp. de Fénelon*, lettre du 30 mai, t. IX, p. 138).

7. Le P. Cambolas était Toulousain comme l'abbé de Montgaillard.

8. Le commissaire du Saint Office, le P. Bosio (Voir t. IX, p. 179).

9. Jules Marie Bianchi fit profession chez les dominicains de Venise, sa patrie, alla étudier à Salamanque et à Alcala, revint à Venise, puis alla à Rome, où il fut professeur, consulteur de diverses congrégations, refusa plusieurs fois l'épiscopat, et fut secrétaire de l'Index et procureur général de son Ordre. Il mourut en 1710 (Quétif et Échard, *Scriptores Ordinis Prædicatorum*, t. II, col. 776 ; cf. la dédicace du *Thomisticus ecclesiastes* de J. Benoît Perazzo, t. I, Ferrare, 1692, in-fol.). Son neveu, l'abbé Augustin Bianchi, sollicita la protection du roi de France en 1700 (Affaires étrangères, *Rome*, t. 407, f° 150).

10. Sans doute le P. Thomas Borelli, dominicain, né à Gênes, professeur de théologie et prédicateur, auteur du *Rosario meditato e recitato*, Gênes, 1708, in-4. Cf. *le Journal des savants*, du 22 juillet 1709, p. 462.

M. de Saint-Pons a fait accuser à l'Index un livre[11] d'un récollet, imprimé à Narbonne, où l'auteur soutient que le corps et le sang de la Vierge sont dans l'Eucharistie en propre espèce et substantiellement, et qu'il les y faut adorer comme le corps et le sang de Jésus-Christ. Vous voyez qu'on apporte à Rome toutes les contestations de France. Ne pourrait-on pas condamner ces livres sur les lieux?

Je suis avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

PHELIPEAUX.

Suscription : A Monseigneur l'évêque de Meaux, conseiller d'État, place des Victoires, à Paris.

1718. — A Mme d'Albert.

A Paris, 25 juin 1698.

Je ne puis tarder à vous dire, ma Fille, que je parlai hier à Mgr l'Archevêque[1] pour la conservation du Fresmoy[2]. Il me dit qu'il irait bientôt à Torcy, et qu'à mon retour, il voulait bien conférer avec moi sur cette affaire avant que de la déterminer.

11. Ce livre ne peut être que *La véritable dévotion à la Mère de Dieu, établie sur les principes du christianisme et réduite en pratique*, par le P. Chérubin de Sainte-Marie Ruppé, récollet de la province d'Avignon, appelée de Saint-Bernardin, ouvrage mis à l'Index avec la mention *donec corrigatur*, le 30 septembre 1698. Le décret vise une édition de 1691, que nous n'avons pu voir. L'ouvrage avait paru d'abord à Paris, 1672, 2 vol. in-12.

Lettre 1718. — L. a. n. s. Grand séminaire de Meaux.

1. Torcy était situé dans le diocèse de Paris.

2. Le Frémoy était une maison dépendante du monastère. C'est là qu'était mort, le 8 septembre 1686, Louis Berryer, comte de La Ferrière et père de l'abbé Berryer (Archives Nat., LL 1640). Les religieuses, trop à l'étroit, se demandaient si elles l'utiliseraient ou si elles l'abattraient pour construire à la place un bâtiment neuf.

Vous en avertirez, s'il vous plaît, Mme de Luynes, afin qu'on prépare tout ce qu'il sera nécessaire de lui faire voir. Tout consiste à montrer d'un côté la nécessité d'étendre le logement pour les novices et les pensionnaires ; et [de] l'autre, l'impossibilité d'en commencer de nouveaux : d'où se conclut invinciblement la nécessité de se servir des anciens, en attendant qu'on puisse faire autre chose. Faites-lui bien voir, d'un côté, que la dépense de l'arcade ne sera pas grande, et, de l'autre, que le noviciat sera régulier ; sans oublier les autres raisons qu'on m'a exposées, et le besoin où l'on est de loger les pensionnaires de condition qu'on vous veut donner, ce qui ne contribuera pas peu à la subsistance de la maison. J'ai un peu parlé de M. l'abbé Dreux[3], qui, par complaisance pour M. Paulet[4] et par le bruit que fait votre chapelain, se tourne tout à la démolition.

Dites-lui tout comme à un père ; car il n'y a point dans l'épiscopat un cœur plus paternel que le sien. Rendez grâces à Dieu du prodigieux effet de sa

3. Voir lettre du 9 mai 1698, t. IX, p. 310.

4. Firmin Pollet (souvent Paulet), né à Montreuil-sur-Mer en 1652, fit sa philosophie au collège du Plessis, à Paris, et entra dans la communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, où il exerça diverses fonctions, entre autres celles de vicaire de la paroisse et de supérieur du séminaire. Il avait gagné la confiance de M. de Noailles, archevêque de Paris, qui le prit pour confesseur et le chargea de plusieurs communautés de femmes dans le diocèse. On le trouve mêlé aux événements qui amenèrent la ruine de Port-Royal. Il mourut le 22 janvier 1733 (Cf. *Abrégé de la vie de Messire Firmin Pollet*, ms. 2451 de la Bibl. Mazarine ; Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. VI, p. 194 ; Aug. Braquehay, *L'abbé Firmin Pollet*, Abbeville, 1895, in-8 ; P. Schœnher, *Histoire du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet*, Paris, 1909, t. I, p. 282-397).

réponse aux quatre lettres[5]. M. Ledieu est chargé de vous envoyer ma *Relation*. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous, ma chère Fille.

M. de Chevreuse tourne la tête quand il me rencontre : je n'en [suis] pas moins son ami et son serviteur ; il se fait plus de tort qu'à moi[6].

1719. — A Mme d'Albert.

A Paris, 28 juin 1698.

Ne vous découragez point, ma Fille, de l'état où vous vous trouvez devant Dieu. Il n'en est pas moins avec vous ; et à mesure qu'il paraîtra vous dépouiller, il vous remplira au dedans de dons plus intimes, pourvu que vous persévériez dans l'oraison à votre ordinaire, aussi bien que dans la sainte communion, sans vous laisser ralentir ou détourner par quelque considération que ce soit : c'est moi qui vous le dis au nom de Jésus-Christ. Souvenez-vous de cette parole : *En espérance contre l'espérance* ; et encore : *Dilatez-vous* ; et encore : *Ne cessez de vous réjouir* ; et encore : *Ne craignez point, petit troupeau*[1].

5. Après avoir envoyé cette lettre à Rome le 12 mai, M. de Noailles l'adresse, datée du 16, à Fénelon disant ne la vouloir pas livrer au public, mais la communiquer « à un très petit nombre de personnes distinguées » (Dans les *Œuvres de Fénelon*, t. V, p. 385). Néanmoins elle fut imprimée dès la fin du mois. Le texte envoyé à Fénelon est conservé au Séminaire Saint-Sulpice (Cf. t. IX, p. 376 et 459).

6. Deforis a fait passer dans le corps de la lettre ces lignes écrites après coup en marge par Bossuet.

Lettre 1719. — L. a. s. British Museum, ms. 24421.

1. Rom., IV, 18 ; II Cor., VI, 13 ; Philip., IV, 4 ; Luc., XII, 32.

Consolez et conduisez ma Sœur de Saint-Bénigne dans ses obédiences ; et, du reste, dites-lui que je lui permets de pleurer et de s'épancher avec vous, mais avec vous seule. Je n'ai pu trouver le loisir de lire ses consultations[2]. Notre-Seigneur soit avec vous, ma chère et première Fille.

J. Bénigne, é. de Meaux.

Je[3] reste à Paris : envoyez-moi quelqu'un, et vous aurez la *Relation* à l'instant. J. B.

1720. — A Mme Cornuau.

A Meaux, [fin de juin] 1698.

Mme d'Albert m'écrit, ma Fille, que vous êtes cruellement tourmentée d'un mal de dents ; cela, avec vos autres peines, vous doit pousser à un absolu abandon à un Dieu tout bon et tout sage, qui ne vous abandonnera pas. Soyez dans l'obéissance, et souvenez-vous de garder jusqu'à la mort les règles que je vous ai données. J'ai été bien édifié de ce que Mme d'Albert me mande de votre amour pour la pauvreté : vous ne sauriez le pousser trop loin ; car, plus vous serez dépouillée, plus vous serez riche. Dieu lui-même se donne à ce prix.

Voilà la réponse à vos articles. Il a plu à Dieu, ma Fille, que j'aie trouvé le temps de la faire ; cela

2. Celles auxquelles Bossuet répondra dans la lettre suivante.

3. Ce post-scriptum a été omis par les éditeurs.

Lettre 1720. — Cent quarante-huitième dans Lachat ; cent quarante-septième dans Ledieu, dans Na et Ma ; cent quarante-sixième de Nc ; cent quarante-troisième de Nd. Date indiquée par Mme Cornuau : A Meaux, 31 mai 1698 ; date certifiée par Ledieu : A Meaux,

n'arriverait pas[a] toujours de même, ni qu'on puisse donner toujours une attention si exacte. Entrez dans l'esprit, et faites servir la décision aux cas semblables.

1. D. Sur l'attention à l'office[1].

R. Il n'est pas nécessaire de répéter cette attention, ni d'en avoir davantage au bréviaire qu'aux messes d'obligation, où vous devez être accoutumée. Après les distractions, il faut, sans effort et très doucement, rentrer dans le premier dessein de louer Dieu. Il suffit d'être attentive à ce que dit l'officiante, sans scrupule. Quand on est distraite, il est bon de dire en soi-même ce qu'elle dit bas. Il faut prononcer bonnement et sans scrupule, à peu près comme dans les autres prières ; il n'est pas nécessaire de s'entendre soi-même. Il ne faut jamais se précipiter en rien ; mais il faut aussi bannir le scrupule, aller rondement, bonnement et simplement, comme dans une autre prière.

2. D. Sur les fautes que l'on peut faire sur la règle.

R. Il n'y a rien de considérable que le mépris et la négligence ; du reste, la règle n'oblige pas sous péché mortel.

a. Leçon de presque tous les mss. ; T : *ne m'arriverait pas*.

31 mai 1698. Les questions de Mme Cornuau peuvent bien avoir été envoyées à cette date ; mais Bossuet n'y répondit qu'après le 28 juin, comme il ressort de leur comparaison avec les lettres du 25 et du 28 juin adressées à Mme d'Albert. — Ledieu assure que cette lettre contenait *huit* réponses à des questions posées par Mme Cornuau depuis sa profession. Il les a toutes résumées, sauf la quatrième et la cinquième, qui ont disparu sans laisser de trace, ni dans les manuscrits, ni dans les éditions.

1. *L'office*, le bréviaire.

3. D. Sur la pauvreté.

R. Cela dépend des circonstances et de la plénitude assurée du consentement. Déclarez une bonne fois à Madame que vous ne voulez user de rien sans ordre, et contentez-vous de ce qu'elle vous dira. Demeurez sans attache à rien, et sans scrupule des choses qui vous seront laissées.

4. D[b]. Sur les grâces et les infidélités.

R. Je n'approuve pas de s'abandonner à tout ce qui serait extérieur : pour les larmes, cela se peut, en se modérant pourtant, tant par rapport au cerveau que par rapport au dehors. Les autres choses peuvent être permises, mais rarement, et dans la violence d'un transport extraordinaire ; sinon tout cela tendrait à l'illusion[c].

Je voudrais, au lieu d'être effrayée de ces infidélités, dire au cher Époux : Il est vrai, je suis une ingrate ; mais vous avez dit : *Ame infidèle et déloyale, reviens pourtant, et je te recevrai dans ma couche et entre mes bras*[2]. A quelque heure, à quelque moment qu'on revienne de bonne foi, il est prêt.

5. D[d]. Que puis-je faire pour marquer à Dieu ma reconnaissance du bonheur d'être religieuse[e] ?

R. Il faut en reconnaissance prendre le calice[3] de l'obéissance par l'observance de règles, et du reste attendre que l'instinct divin se déclare, en disant avec

b. Ledieu : *Sixième*. — *c*. Alinéa transcrit par Ledieu. — *d*. Ledieu : *Septième*. — *e*. Ledieu formule ainsi cette demande : « Comment marquer sa reconnaissance d'être parvenue à la religion tant désirée depuis vingt-trois ans ? »

2. Jerem., III, 1.
3. Allusion à Ps. CXV, 13.

Samuel : *Parlez, Seigneur, car votre servante écoute*[4]. Il ne faut pas tant chercher de faire des choses extraordinaires, que de livrer son cœur en proie à l'amour par une bonne volonté.

Songez à ces paroles : *Les vrais adorateurs doivent adorer en esprit et en vérité*[5]. Lisez attentivement l'évangile de la Samaritaine[6] ; et apprenez à vous détacher de tout l'extérieur, pour vous y attacher[f] en esprit et en vérité, par le fond. Dites souvent : Parlez, Seigneur[g].

Le saint Époux soit béni de toutes les grâces qu'il vous a faites sous le drap mortuaire[7] : c'est le drap de l'Époux enseveli ; il ne le faut jamais quitter. Soyez en repos ; la paix de Jésus-Christ est avec vous.

6. D[h]. Sur les pénitences et sur le souvenir de ses péchés.

R. Il faut tout quitter pour écouter la pénitence, puisque c'est là écouter l'Époux qui parle juridiquement et avec autorité, par ses ministres. Dans l'occasion, vous pourriez essayer de soulager votre mémoire, en écrivant un mot, mais sans scrupule. Laissez vos péchés à l'abandon et à la miséricorde infinie de Dieu, et passez outre.

J'approuve les prières que vous faites pour la

f. La correction demanderait : *pour vous attacher à Dieu.* — *g.* Ledieu a transcrit ces deux alinéas. — *h.* Ledieu : *Huitième.*

4. I Reg., III, 10.

5. Paroles empruntées à l'évangile de la Samaritaine (Joan., IV, 24).

6. Joan., IV.

7. Allusion à l'une des cérémonies de la profession, où l'on couvre d'un drap mortuaire la religieuse prosternée, pour marquer sa mort au monde.

déclaration de la vérité[8] : le saint Époux y paraît disposer son vicaire. Ne dites jamais qu'on décide en ma faveur, comme si c'était là mon affaire propre, ou que j'y entre[i] autrement que les autres fidèles.

Vous avez raison : la lettre de M. l'archevêque[9] est admirable ; il faut remercier Dieu de la lui avoir inspirée. Je vous bénis, ma Fille, de tout mon cœur.

1721. — A l'Abbé Bossuet.

A Marly, 30 juin 1698.

Je vois par votre lettre du dernier ordinaire, que les assemblées continuent trois fois la semaine, et néanmoins que les choses vont assez lentement.

Je n'ai point reçu la lettre que vous avez mise dans le paquet de M. l'archevêque de Paris : ce prélat est en visite autour de Paris.

Vous ne sauriez croire le prodigieux effet[1]

i. Leçon des mss. La correction et le sens exigent : *entrasse* donné par les éditions.

8. Bossuet revient à la querelle du quiétisme.

9. *Réponse de M. l'archevêque de Paris à quatre lettres de M. l'archevêque de Cambrai,* Paris, 1698, in-4.

Lettre 1721. — 1. Ici, Bossuet n'exagère en rien : « Le livre de M. de Meaux fait grand fracas ici ; on ne parle d'autre chose ; les faits sont à la portée de tout le monde ; les folies de Mme Guyon divertissent ; le livre est court ; tout le monde le lit... » (Mme de Maintenon, lettre du 29 juin 1698, *Correspondance générale,* t. IV, p. 237).

Quesnel, qui n'avait pas encore pris parti contre Fénelon, écrivait de son côté : « Vous aurez vu à Rome la *Relation* de M. de Meaux, qui est une pièce terrible pour le pauvre archevêque de Cambrai. La lettre pastorale de M. de Chartres est encore un autre coup. Je crois

que fait ici et à Paris ma *Relation sur le quiétisme*[2]. Vous pouvez compter qu'à la Cour et à la ville, M. de Cambrai est souverainement décrié, et qu'il ne lui reste pas un seul défenseur, excepté M. le duc de Beauvillier et M. le duc de Chevreuse, qui sont

que le pauvre prélat n'est pas à se repentir de s'être engagé dans une si malheureuse affaire » (A du Vaucel, lettre du 4 juillet 1698, dans l'édit. de Mme Leroy, t. II, 1900, p. 22).

« On ne parle de rien autre présentement que du dernier livre de M. de Meaux, dans lequel il expose la foi de Mme Guyon et de l'archevêque de Cambrai. Il faut que cette femme soit folle ; je me demande pourquoi on ne l'a pas plutôt mise aux Petites-Maisons qu'à la Bastille » (Lettre de la princesse Palatine, du 29 juin 1698, *Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans*, seconde édition Jæglé, Paris, 1890, 3 vol. in-8, t. I, p. 173).

Bossuet ajoutait à l'effet du livre par les commentaires qu'il en donnait de vive voix aux courtisans : « Je crois, écrit encore la peu dévote duchesse d'Orléans, que la plénitude de grâces de Mme Guyon vous fera bien rire. C'est bien plus drôle d'entendre raconter ces histoires-là à M. de Meaux que de lire le livre. Il m'a bien divertie pendant la promenade, à Marly... M. de Meaux a beaucoup d'esprit, et d'entrain, et il est divertissant dans ses discours... Je me rappelle bien comme il était à Maubuisson (Lettre du 17 juillet 1698, *ibid.*, p. 173 à 175 ; cf. *Aus den Briefen der Herzogin Elisabeth Charlotte von Orléans an die Kurfürstin Sophie von Hannover*, édit. Bodemann, Hanovre, 1891, 2 vol. in-8, t. I, p. 338).

« Tout Marly, depuis le sceptre jusqu'à la houlette, lit et relit la *Relation* ; tout Paris en fait de même. Les malins ajoutent que Mme Guyon, qui a été fort belle, a les plus belles mains et la plus belle peau qui se puisse, qu'elle n'a pas cinquante ans et est en bon point. Ils tirent telles conséquences qu'il leur plaît, sans respecter les caractères ; mais nous ne sommes pas assez malins pour en rien penser ni en rien dire » (Antoine Bossuet à son fils, 30 juin 1698, dans le *Fénelon* de M. E. Griselle, p. 180).

2. L'achevé d'imprimer est du 31 mai. Il s'est fait la même année deux tirages de l'édition de Paris, in-8, et on a donné à Lyon une édition in-12. — Il y a « un petit mot ajouté au pénultième feuillet recto de la *Relation* dans les cinquante derniers exemplaires, qui n'était pas dans les premiers. C'est : « quoique sacrilège ». Il y a des gens assez délicats pour aimer mieux, dans le feuillet précédent, « Montanus » au lieu de « Montan », pour éviter une espèce d'équivoque » (Antoine Bossuet, *loc. cit.*).

si honteux qu'ils n'osent lever les yeux. Le Roi a déclaré d'une manière qui ne peut être ignorée de personne, que les faits de ma *Relation* étaient de sa connaissance et très véritables. On commence à murmurer contre les longueurs de Rome, et nous ne retenons les plaintes qu'en disant que la censure du Saint Siège n'en deviendra que plus forte. Il n'est pas croyable combien ce parti est devenu odieux.

Je fus hier à Versailles, où je donnai ma *Relation* dans la cour des princes[3] : on y frémit plus qu'ailleurs contre M. de Cambrai. L'abbé de Fleury n'a été conservé que parce que j'en ai répondu, et l'on soupire après une forte décision, qui seule peut sauver l'honneur de Rome.

Si l'on pouvait donner un bon conseil à M. le cardinal de Bouillon, ce serait celui d'ôter publiquement son estime à un livre qui est bien constamment devenu l'objet du mépris et de la haine publique, sans qu'il y ait de contradiction. Je fais mettre ma *Relation* en latin.

J'ai fait dire, autant que j'ai pu, aux amis du cardinal de Bouillon, comme en étant moi-même un des plus zélés, qu'il ne peut mieux faire sa cour, ni se rendre le public plus favorable, qu'en se déclarant contre le livre[4].

Nous nous attendons aux beaux rapports du P. Dez, et il sera ici peu écouté. Le P. de La Chaise,

3. La cour des princes, naguère élèves de Fénelon.

4. Il fallait que Bossuet eût une bien triste idée de ce cardinal pour lui avoir fait valoir une pareille considération.

depuis la *Relation*, se déclare si hautement contre le livre qu'il ne s'y peut rien ajouter[5].

Tous ceux qui voient dans le mémoire de M. de Cambrai à Mme de Maintenon, que j'ai fait imprimer[6], combien ce prélat était lié avec Mme Guyon, sont étonnés de l'hypocrisie[7] de ce prélat, qui faisait semblant ici comme à Rome de ne la point connaître.

On est surpris de voir que ceux qu'on accusait d'être emportés contre M. de Cambrai aient eu la patience de taire depuis si longtemps ce qu'ils savaient. La charité seule les retenait, et le désir d'épargner la personne d'un archevêque. S'il a la hardiesse de répondre et de nier quelqu'un des faits, on le confondra dans les formes et on le couvrira de confusion. J'attends avec impatience la nouvelle de la réception du *Schola in tuto* et de la *Relation*.

Je vous envoie un projet d'admonition générale[8], que vous communiquerez avec prudence.

5. S'il faut en croire Deforis, Bossuet s'abusait sur les sentiments intimes du P. de La Chaise.

6. Dans la *Relation sur le quiétisme*, section IV.

7. Le mot dont se sert ici Bossuet rend vraisemblable le trait rapporté par Ledieu (t. II, p. 242). Parlant de Fénelon, M. de Meaux dit tout net qu'il avait été « toute sa vie un parfait hypocrite ».

8. *Admonitio generalis ad animarum directores, de orationis statu.*

Admonendi theologi ac doctores, ac piarum animarum directores, ne motiva sive incentiva et incitamenta charitatis in praxi separent : sed attendant verbis magni mandati charitatis, prout in Scripturis sacris continetur ejusque connexis. Neque in præcisionibus, subtilitatibus, argutiis christianam perfectionem reponant ; nec ambulent in magnis et mirabilibus super se, et Ecclesiæ peregrinantis et cum Davide et Paulo aliisque propheticis et apostolicis scriptoribus ad patriam spirantis, orationes frequentent. Devitent autem novas et

Croyez, encore un coup, que le parti est désolé et consterné, et qu'il n'y a plus de retour.

Vous verrez par le lardon de la gazette de Hollande, que je mets dans ce paquet, ce que M. de Cambrai fait débiter en Hollande. C'est un jésuite nommé Doucin[9], qui envoie les mémoires.

extraordinarias locutiones, a piis licet auctoribus nonnunquam usurpatas, quibus indocti et pravi homines, his maxime temporibus, ad suam ipsorum aliorumque perditionem abusi sunt; ac formam habentes sanorum verborum, Sedisque apostolicæ præcepta retinentes, mysterium fidei sanctæque orationis, quoad fieri potest, planis ac simplicibus, et in Scriptura contentis verbis atque sententiis tradant. *Non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem* (Rom., XII, 3).

9. Louis Doucin, né à Vernon, en Normandie, le 21 août 1652, était entré dans la Compagnie de Jésus en 1668, et s'y était fait une situation importante. Il avait accompagné en Hollande les plénipotentiaires chargés de négocier la paix de Ryswick. Il fut le conseiller de M. de Bissy, successeur de Bossuet à Meaux. Il se signala par son zèle pour la bulle *Unigenitus*, et composa à cette occasion un certain nombre d'écrits. Il passe pour avoir été le premier auteur de la disgrâce du P. Codde, archevêque de Sébaste et vicaire apostolique dans les Pays-Bas. Son caractère remuant l'amena à faire une opposition très active au cardinal de Noailles, ce qui lui valut, sous la Régence, d'être exilé à Orléans. Là, il prit part à la rédaction de plusieurs pamphlets connus sous le nom de *Tocsins*, qui ont été recueillis sous ce titre : *les Tocsins, avec les écrits et les arrêts publiés contre ces libelles violents et séditieux*, etc., s. l., 1716, in-8. Le P. Doucin mourut à Orléans le 21 septembre 1726. Ses principaux ouvrages sont : *Mémoire touchant les progrès du jansénisme en Hollande*, Cologne, 1698, in-12 ; *Histoire du nestorianisme*, Paris, 1698, in-4 ; *Histoire de l'origénisme*, Paris, 1700, in-4. On lui a attribué sans raison le fameux *Problème ecclésiastique* (Le P. Sommervogel, *Bibliothèque* ; Ledieu, t. III, p. 332, et t. IV, p. 273, 274 et 306 ; *les Nouvelles ecclésiastiques*, février 1730 et 1758, p. 110 ; *Abrégé de l'histoire ecclésiastique*, de l'abbé Racine, t. XIII, Cologne, 1754, in-12, p. 576 ; Dorsanne, *Journal de ce qui s'est passé à Rome dans l'affaire de la Constitution Unigenitus*, Rome, 1753, 2 vol. in-4 ; Saint-Simon, t. XX, p. 333 à 335 ; t. XXII, p. 145, etc. ; Buvat, *Journal de la Régence*, éd. Campardon, Paris, 1865, in-8, t. I ; Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe siècle*, édit. de 1857, 7 vol. in-8, t. I).

Il importe beaucoup de voir une fin.

La lettre pastorale de M. de Chartres réussit très bien[10].

1722. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 1er juillet 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Germigny, du 8e de juin. Vous aurez vu par ma dernière lettre que M. de Paris m'avait informé de la résolution du Roi touchant les gens attachés à M. de Cambrai, qui étaient auprès des petits princes. Vous croyez bien, après cela, qu'il n'y a plus ici personne qui doute des intentions du Roi : la plupart n'en doutaient pas dans l'âme, mais étaient bien aises de faire croire qu'ils en doutaient et qu'il y avait lieu d'en douter.

Le projet que je vous ai envoyé par le dernier ordinaire, est celui jusqu'à présent qui a le plus plu à la Congrégation et au Pape ; néanmoins il n'y a encore rien de résolu sur ce sujet précisément. Le Pape parla fortement à la Congrégation jeudi passé, pour la presser de trouver quelque expédient. Le cardinal Casanate proposa le mien, à l'exception de prescrire une demi-heure à chaque qualificateur pour parler, leur enjoignant seulement d'être le plus court qu'il serait possible. Le cardinal de Bouillon, qui n'avait pas désapprouvé ce projet quand je le lui communiquai, ne se presse pas de le faire suivre, et veut en proposer d'autres, qui sont tous rejetés, parce qu'ils ne paraissent pas à propos. Dans ces circonstances, j'ai cru devoir aller aux pieds du Pape pour lui parler là-dessus, en commençant par le remercier du zèle qu'il avait témoigné aux cardinaux, et de la manière forte dont il leur avait parlé, ce que je fis il y a deux jours ; et je lui fis voir en même

10. Voir pourtant plus loin, p. 71.

Lettre 1722. — L. a. n. s. Archives départementales, à Melun.

temps la disposition des cardinaux[1], leurs vues politiques, leurs ménagements, leur lenteur naturelle; qu'il n'y avait rien à espérer de prompt, de décisif de leur part, si sa S. S. ne les déterminait, et ne faisait exécuter l'expédient le plus convenable pour finir. S. S. comprend bien l'inutilité des longs discours des qualificateurs, et que l'essentiel consiste à leur faire donner leur vœu par écrit, sur quoi MM. les cardinaux formeront le leur. Elle me témoigna être persuadée de tout ce que j'avais l'honneur de lui dire, et me dit qu'il restait *capacissimo*[2], et qu'il allait chercher les moyens les plus efficaces. Je finis par lui dire qu'on attendait tout le bien de lui *et del ui seul.* Cela lui fit plaisir, aussi bien que tout ce que je lui dis sur le génie des cardinaux pour qui il n'a pas grande estime et qu'il aime fort peu, surtout les papables.

J'eus lieu de lui parler de ce qui vient de se faire à la Cour, et il ne me dit rien là-dessus qui me pût marquer la moindre peine, quelques efforts qu'aient pu faire Fabroni et la cabale des jésuites pour l'animer; je ne vois pas qu'on y ait réussi.

J'ai su depuis hier que S.S., en attendant qu'on eût pris une résolution précise, a fait ordonner aux examinateurs de parler dans les premières congrégations sur trois propositions à la fois, et de laisser leur vœu par écrit.

Je ne serai pas content qu'on ne réduise les propositions sous six chefs principaux. J'espère que jeudi il pourra y avoir une résolution là-dessus. Le nouvel assesseur et le commissaire du Saint Office[3] me paraissent fort approuver cette vue, et m'ont promis d'en parler demain au Pape très fortement. Si le cardinal de Bouillon y avait voulu entrer, il y aurait déjà quinze jours qu'on aurait commencé; mais il ne le veut

1. Si l'abbé Bossuet veut parler de tous les cardinaux, il est en contradiction avec lui-même, puisqu'il exalte ailleurs certains d'entre eux. Il paraît, dans cette lettre, parler selon ses impressions du moment et prêter au Pape ses propres sentiments.

2. Très convaincu.

3. Le commissaire du Saint Office était le P. Thomas Marie Bosio, dominicain (Affaires étrangères, *Rome*, t. 422, f°s 421 et suiv.; cf. notre tome IX, p. 179).

pas : il suffit qu'il vienne de moi ; il me fuit à présent avec affectation. Ce n'est pas le moyen de faire croire qu'il entre de bonne foi dans les intentions du Roi : par là tout s'allonge. S'il voulait, pour le bien de l'affaire, entrer dans nos vues pour faire finir, ce qui nous fait tant de peine s'exécuterait dès le lendemain. Je fais de mon côté tous les pas nécessaires pour le faire revenir ; mais la vanité l'emporte, aussi bien que le peu de sincérité avec laquelle il chemine. Tout son but est de tromper le Roi, s'il peut.

Le général de la Minerve a fait proposer au Pape, par le commissaire du Saint Office et le maître du sacré Palais, de commencer par la prohibition du livre de M. de Cambrai pour empêcher le mal qu'il peut faire, et puis de continuer toujours l'examen des propositions [4]. Le Pape n'a pas goûté cet expédient, et a dit qu'il fallait tout faire à la fois : cela a été proposé sans ma participation. Je m'explique là-dessus longuement dans la lettre que j'écris à M. de Paris [5], et lui en dis le bon et le mauvais dans les circonstances présentes, et ce que j'ai fait là-dessus. Je crains que ce ne soit un expédient qui vienne de la part du cardinal de Bouillon pour contenter en quelque façon le Roi, mais dans le fond pour empêcher une bonne décision, espérant par là de faire ralentir le Roi et le Pape, et c'est ce qui est à craindre. Consultez, je vous prie, la lettre de M. de Paris : j'en saurai davantage dans huit jours. Le général de la Minerve, depuis quelque temps, a de grands ménagements pour le cardinal de Bouillon, aussi bien que tous les autres : il ne laisse pas d'être toujours du bon parti, mais il est politique.

4. Phelipeaux (t. II, p. 123) attribue cette proposition au cardinal de Bouillon, qui y voyait, disait-il, un moyen de prolonger l'affaire tout en ayant l'air de presser la conclusion. « Il prévoyait qu'après une prohibition générale, on se ralentirait sur la qualification, qu'on pourrait empêcher par les différents obstacles qu'on ferait naître. » On a vu (t. VIII, p. 338 et 339) que Bossuet croyait qu'il fallait tendre d'abord à une condamnation générale du livre, avec la pensée que ce premier pas pourrait amener à des qualifications plus précises (Cf. plus loin, p. 80 et 82).

5. Voir l'appendice, p. 377.

Je parle aussi à M. de Paris sur Salamanque, que nous avons raison de craindre qu'on ne veuille gagner, pour donner au moins quelque décision ambiguë sur l'amour pur. Il est bon que la Cour prévienne là-dessus notre ambassadeur [6] pour qu'il y ait l'œil, et de lui envoyer les écrits latins des évêques avec leur *Déclaration*, pour instruire en cas de besoin.

Le pauvre cardinal Altieri est mort [7] : il était bien résolu de condamner le livre ; et tout impotent qu'il était, il voulait se faire porter aux congrégations. C'est une perte pour le sacré Collège et pour nous.

Le Roi ne saurait témoigner trop d'empressement pour faire finir ces examinateurs, qui ne font que scandaliser par leur division ; et de demander une décision sur la doctrine, digne du Saint Siège. Pour peu que M. le cardinal de Bouillon voulût aider, ce serait une affaire bien aisée, mais, dans le fond, il est le même assurément. J'ai su, à n'en pouvoir douter, que toute son attention est de persuader le Roi de tout le contraire de ce qu'il fait et de ce qu'il pense, et qu'il a supplié le Pape et le cardinal Ferrari d'écrire au nonce d'assurer le Roi qu'il n'oublie rien pour faire finir. M. Vaïni écrit en conformité au nonce à sa prière. Je ne doute pas que l'abbé de La Trémoille et le général de la Minerve n'en fassent de même à leurs amis ; mais il faudrait être bien dupes pour le croire. Si la Cour le voulait faire marcher, ce serait de lui témoigner qu'on en jugera par les effets prompts et une fin glorieuse pour la France et pour le Saint Siège.

Il y eut hier quatre examinateurs qui votèrent sur trois propositions, c'est-à-dire la troisième, la quatrième et la cinquième.

6. D'Harcourt.

7. « Quelques-uns attribuèrent sa mort au chagrin qu'il avait eu de voir son neveu, le cardinal Lorenzo, rappelé de la légation d'Urbin ; mais il était indisposé depuis longtemps. Les pauvres perdirent un père charitable ; nous perdîmes un bon juge, et bien intentionné. J'avais bien instruit le P. Baroni, augustin, qui était son théologien, et il m'avait assez marqué que le cardinal ne goûtait nullement la doctrine de M. de Cambrai » (Phelipeaux, *Relation*, t. II, p. 122).

Oserais-je vous prier de bien faire mes compliments à M. Pirot et à M. l'abbé Renaudot ?

Le Grand duc fait ici à merveille, et a donné de nouveaux ordres à M. Fede, qui fait son devoir auprès du Pape, et le tout en conformité des intentions du Roi. Vous pouvez en assurer S. M. : j'ai vu les ordres exprès ; il en faut remercier. Cette protection n'est pas inutile ici. Il est bon aussi de témoigner qu'on est content de M. Fede.

M. Poussin [8] veut bien me faire croire qu'il n'entre pas dans ce que fait son maître pour M. de Cambrai, ains au contraire. Je ne m'y fie pas tout à fait ; avec cela, je le crois de bonne oi là-dessus. Il s'en explique hautement : il n'estime pas cette Éminence plus que de raison [9].

1723. — Jean Phelipeaux a Bossuet.

Rome, 1er juillet 1698.

Monseigneur, on nous fait espérer de prendre des moyens sûrs pour abréger l'affaire ; cependant jusques ici on n'a rien déterminé. On convient que, si on continue de procéder sur le même pied qu'on a fait jusqu'à présent, nous sommes renvoyés à deux ans, et peut-être aux calendes grecques. Mercredi dernier, l'archevêque de Chieti parla sur la seconde proposition : nous avons su qu'un jésuite du Collège romain lui faisait ses vœux, et le jeudi, le même archevêque avec le sacriste, le

8. Poussin était secrétaire de l'ambassade et trahissait Bouillon, son chef. Il pensait ainsi mieux suivre les vues du Roi dans cette affaire.

9. Dans une lettre du même jour écrite à son père, l'abbé Bossuet laisse voir la confiance que l'activité qu'il déployait à Rome pour la condamnation du livre des *Maximes* serait un jour récompensée : « je ne désespère pas, à la fin de l'affaire, de pouvoir faire témoigner au Roi par le Pape la satisfaction qu'il paraît qu'on a de moi. » (L. a. conservée à la Bibliothèque V. Cousin, à la Sorbonne, et publiée par la *Revue Bossuet*, juin 1905, p. 46).

Lettre 1723. — L. a. n. s. British Museum, ms. 23102.

maître du sacré Palais et le carme firent leur rapport devant le Pape. Deux jours auparavant, le Pape avait déclaré l'archevêque de Chieti secrétaire des évêques et réguliers en la place de Mgr Dasti [1], qui va président à la légation d'Urbin en la place du cardinal Lorenzo Altieri [2] rappelé par le Pape. Cependant Chieti n'a encore cette charge que par intérim ; aussi ne quitte-t-il ni son archevêché, ni la charge de secrétaire *sopra lo stato de' Regulari*, qu'il avait auparavant. Hier matin, mourut le vieux cardinal Altieri : ses obsèques se sont faites aujourd'hui [3] ; et par là M. le cardinal de Bouillon devient sous-doyen, avec mille pistoles de rente. On croit qu'il y aura bientôt une promotion de cardinaux.

Hier, il y eut congrégation, où parlèrent Alfaro, Miro, Gabrielli et le procureur général des augustins, toujours sur le même pied : ils votèrent sur les 3e, 4e et 5e proposition. Les partisans du livre rejettent absolument les solutions de M. de Cambrai, comme fausses en elles-mêmes et ne convenant point au texte : ils disent qu'il ne faut que s'attacher à la lettre du livre, dont ils prétendent que la doctrine est probable et peut se soutenir ; que l'auteur, en voulant s'expliquer, *ha avuto paura, et ha detto infiniti spropositi* [4]. Tout le fondement sur lequel ils s'appuient maintenant est la distinction d'*opus operantis* et *opus operis*. La charité qui est opérante conserve son motif et renferme virtuellement le motif *ex parte operis*. Voilà ce que j'ai pu comprendre de leurs solutions, qu'on ne manque pas de réfuter ; et quoiqu'ils ne disent que des subtilités, ou plutôt des sottises, ils ont pris leur parti et continueront jusqu'à la fin.

1. Marcel d'Asti, ou de Aste, fut ensuite évêque d'Ancône et cardinal, en 1699, et mourut en 1709.

2. Lorenzo Altieri, né à Rome le 9 juin 1671, fils de Gasparro Altieri et petit-neveu du cardinal Polluccio-Albertoni Altieri (t. I, p. 279). Il reçut le chapeau en 1690. Selon le cardinal de Janson, c'était un prélat fort sage et doux, mais sans mérite distingué » (Aff. étrangères, *Rome*, t. 382, f° 679).

3. A la Minerve (*La Gazette* du 2 août 1698).

4. A eu peur et a dit des bêtises sans nombre.

Un honnête homme (que nous nommerons l'*Inconnu* et *Baltasar*; il était compagnon du premier *Nicodème*) eut, il y a quelques jours, une longue audience du Pape[5]. Il lui porta la nouvelle des changements qui s'étaient faits chez le Roi, que le Pape savait déjà ; il lui insinua qu'il pourrait encore en arriver d'autres. Contre qui, répliqua le saint Père ? contre le cardinal de Bouillon ? L'*Inconnu* répondit que cela pouvait regarder d'autres gens. Il ajouta que les longueurs qu'on apportait à la décision de l'affaire pouvaient avoir de fâcheuses suites, que les esprits se fortifiaient dans l'erreur, et lui apporta ce qui s'était passé à Monceaux[6] du temps du calvinisme, lorsque Châtillon[7] demanda avec insolence la liberté de conscience. Le Pape en parut étonné, et promit de presser le jugement. L'*Inconnu* rebattit toute l'histoire de la Guyon et du livre, dont j'avais pris soin de l'informer. Il lui représenta les désordres où étaient tombés les chefs de la secte, et qu'il pouvait consulter les cardinaux Casanate, Ferrari, Noris et Albani sur les moyens sûrs d'abréger. Il ajouta que ce qu'on venait de faire pour l'archevêque de Chieti ne manquerait pas de nous alarmer. Cela est-il possible ? répondit le Pape tout surpris ; il n'a été nommé que par intérim. Le Pape demanda pourquoi M. de Meaux avait congédié Mme Guyon sans l'obliger de rétracter ses erreurs. Alors l'*Inconnu* eut occasion de faire connaître la vérité du fait ; et j'espère que vous rendrez publics les actes concernant ce fait, car on s'en prévaut fort ici, et comme l'*Inconnu* racontait tous les dogmes de la nouvelle prophétesse, le Pape l'interrompit : Mais les Français sont de bonnes gens et bien crédules, pour suivre la séduction d'une folle. Il ajouta : Mais on ne cesse point d'écrire ;

5. C'était Dorat, archiprêtre de Pamiers. Voir dans la *Relation* de Phelipeaux (t. II, p. 119 et 120) le compte rendu de cette audience.

6. Édit. : Mousseaux.

7. Odet de Coligny, fils de Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, avait été créé cardinal en 1533, mais était passé au calvinisme et avait épousé Élisabeth d'Hauteville. Il fut le plénipotentiaire des protestants, en Angleterre, où il mourut, comme il a été dit (t. II, p. 289), empoisonné par son valet de chambre.

Questi Francesi cacciano via infiniti libri ; come possono fare[8] ? L'*Inconnu* fit voir la nécessité qu'on avait eue d'écrire pour expliquer la vérité et empêcher le progrès de l'erreur. Je vous prie de tenir secrètes ces circonstances ; car le moindre vent qu'on en aurait nous ôterait absolument cette ressource. Ce dialogue eut son effet, car, le jeudi d'après, le Pape parla fortement pour chercher les moyens d'abréger.

Je suis obligé de vous avertir que vous êtes mal servi. L'abbé de Chantérac a déjà des exemplaires imprimés du livre *Quietismus redivivus in Gallia purgatus* ; du moins une personne m'a assuré en avoir vu des feuilles imprimées. Il est certain qu'ils ont eu tous vos livres aussitôt que nous, et peut-être plus tôt : aussi se vantent-ils d'être bien servis. Ce sont gens lestes et instruits en bonne école sur l'article.

L'abbé de Chantérac et les jésuites publient que, ne pouvant faire condamner la doctrine du livre, on avait recours aux faits et à l'autorité ; que M. de Cambrai ne s'étonnait point du changement qu'avait fait le Roi ; qu'il s'attendait encore à une plus grande persécution ; qu'on n'en était venu là que pour empêcher les Universités du royaume qui étaient prêtes à se déclarer en faveur de M. de Cambrai ; que c'était ainsi qu'on avait traité saint Chrysostome, mais que sa mémoire était en bénédiction. Les jésuites blâment fort l'action du Roi, qu'on a prévenu le jugement, que cette démarche est visiblement une persécution, que le Roi s'est laissé conduire par des jansénistes, *et quid non* ? Car l'audace des jésuites va croissant de jour en jour, quoique ce soit une énigme pour tous les gens sensés.

Le général des jésuites ayant présenté au conseil de Madrid un grand mémorial où il énonce que Hennebel a obtenu par force[9] les derniers brefs du Pape, et accuse ce docteur, aussi bien que le conseil de Brabant, d'être hérétique ; ce mémorial

8. Ces Français prennent le chemin d'une infinité de livres ; comment peuvent-ils faire ?

9. Dans sa *Relation*, p. 122, Phelipeaux dit : « A force de présents. »

a été envoyé ici par le nonce ; il va *per manus cardinalium.* Hennebel va citer ce général au Saint Office pour ce qui regarde la doctrine, et prétend le poursuivre dans un autre tribunal pour ce qui regarde les injures.

L'affaire de M. de Saint-Pons n'avance pas. Le général de la Minerve s'est exclu[10], aussi bien que Bianchi, du même Ordre. Massoulié s'est excusé. On prétend donner l'exclusion au P. de Latenay ; du moins l'a-t-on suggéré aux récollets. Cambolas s'est exclu à la sollicitation de l'abbé de Montgaillard. On prétend que le cardinal de Bouillon brouille cette affaire ; je n'en sais rien, elle ne nous regarde pas.

On m'a assuré que l'abbé de Chantérac et les jésuites faisaient consulter les Universités. Vous pouvez prendre vos mesures pour celle de Salamanque ; quant à Louvain, on ne se déclarera pas. Steyaert et son parti s'est déclaré contre le livre ; l'autre parti[11] ne se déclarera pas, et s'il avait à se déclarer, ce serait contre le livre : c'est de quoi m'a assuré Hennebel.

Nous avons perdu à la mort d'Altieri un juge favorable ; ses théologiens étaient bien instruits[12]. Le cardinal d'Aguirre pourra bien n'être pas en état de juger[13]. Sur la fin d'un pontificat, chacun ne songe qu'à se ménager[14], et le cardinal de Bouillon est capable de beaucoup intimider. M. l'Abbé vous mandera le reste. Je suis avec respect votre très humble et obéissant serviteur.

10. S'est récusé en cette affaire.

11. Le 25 octobre suivant, Quesnel écrivait: « Je sais en secret que M. de Cambrai a envoyé M. Le Comte à Louvain pour proposer l'approbation de quelques propositions à ces MM. les docteurs. Je crois que nos amis se garderont bien de se mettre entre l'enclume et le marteau. Ce n'est point leur affaire de se rendre juges d'une doctrine qui est devant le Saint Siège. On leur a donné avis de ne se point laisser surprendre ; je crois qu'ils s'en garderont bien... » (*Correspondance*, t. II, p. 26).

12. Voir p. 33.

13. A cause de sa mauvaise santé.

14. Dans la crainte de n'obtenir pas les voix suffisantes pour devenir pape.

1724. — A Antoine de Noailles.

Marly, 2 juillet 1698.

J'ai reçu, mon très cher Seigneur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Saint-Prix[1], avec celle que mon neveu avait pris la liberté de mettre pour moi dans votre paquet.

Je ne comprends rien à l'ordre dont vous me mandez qu'on vous a donné part, touchant l'extrait de quatre-vingts propositions à faire par M. Phelipeaux. Pour moi, tous mes ordres, conformes aux vôtres, sont à abréger et à laisser retrancher des propositions plutôt que d'en fournir de nouvelles, parce qu'il y aura toujours un *non intendentes approbare*, etc., qui sauvera tout. Il ne faut plus tendre qu'à abréger et conclure.

Quand on aura reçu ma *Relation*, on verra ce que c'est que mon attestation à Mme Guyon[2] ; et si vous jugez qu'il soit nécessaire, j'en envoierai l'extrait authentique tiré de mon registre.

On demande à vous parler pour vous dire deux choses. La première, qu'on apprend par ma *Relation* des vérités qu'on ne savait pas. C'est un mensonge[3] ;

Lettre 1724. — L. s. des initiales. Copie du P. Pinchart, Bibliothèque de Reims, ms. 1145.

1. Saint-Prix, canton de Montmorency (Seine-et-Oise).

2. L'attestation dont il a été parlé, t. VII, p. 505 à 520.

3. Mme de Maintenon écrivit de son côté, le 3 juillet, à l'archevêque : « Nos quiétistes de la Cour abjurent Mme Guyon presque aussi mal à propos qu'ils l'avaient soutenue. Le livre de M. de Meaux, disent-ils, leur ouvre les yeux, et il n'y a rien dans le livre de M. de Meaux qui ne vienne d'eux » (*Corresp. générale*, t. IV, p. 239).

car j'ai lu tout ce qui est tiré de la vie de Mme Guyon à MM. de Beauvillier et de Chevreuse chez M. l'abbé de Fénelon. La seconde, c'est qu'on voudra prendre des mesures avec vous, pour vous faire contenter de l'abjuration qu'on fera de Mme Guyon. J'en ai entendu parler, et j'ai répondu que ce n'était rien ; que ce qu'il fallait abjurer c'était, non le livre de Mme Guyon, qu'on aurait honte de défendre, mais celui de M. de Cambrai, fait en défense de cette trompeuse. J'ai cru vous devoir donner avis de ceci, parce qu'encore que je ne doute pas que vous ne soyez sur vos gardes et bien éloigné de prendre le change, il est bon de se tenir les uns les autres avertis de tout.

Ils sont au pied du mur par notre concert, ou plutôt ils ne savent plus où ils en sont, ni que dire, ni à Paris, ni ici ; il n'y a qu'à nous tenir fermes.

On m'a mandé de Paris qu'on avait arrêté [4] au Bourget cinq cents exemplaires d'une réponse à votre désolante lettre [5]. Si cela est, je vous supplie de me

4. Deforis : qu'on y disait qu'on avait arrêté.

5. La police était en éveil pour empêcher la circulation des écrits de Fénelon, et le public ne le trouvait pas bon. « Malgré toutes les défenses qui étaient faites de faire venir de ces lettres, on en fit entrer deux ballots, non seulement dans le royaume, mais encore jusqu'aux portes de Paris. M. d'Argenson en eut le vent, et qu'on les devait faire entrer dans des carrosses. Il y en eut effectivement deux de louage qui les furent prendre dans des maisons où on les avait laissés en garde, sans dire ce que c'était ; on ne leur donna pas le temps d'entrer dans la ville. On les visita devant que d'arriver aux portes, et ces ballots ayant été ouverts, M. d'Argenson ne vit pas plus tôt ce qui était dedans, qu'il brûla toutes ces lettres, les unes après les autres, dans son cabinet. Cependant l'envie d'en avoir était si grande parmi les curieux, que, quoique chacun détestât le quiétisme de la manière

la communiquer au plus tôt. Je trouverai peut-être dans mes extraits quelque chose dans le fait, pour convaincre les menteurs.

Ils ne songent qu'à déguiser : je dis les plus sincères. Le parti les aveugle ; vous savez qu'on y écrit tout ce qu'on veut. La continuation de notre concert les mettra à bout. Ils ne songent qu'à nous séparer : et ce qu'ils publient de ma prévention contre eux, pour se cacher de moi, n'est qu'artifice.

Je ne vous dis rien de Torcy[6] : vous verrez tout par vous-même. Donnez du courage à Mme de Luynes

que les ennemis de M. de Cambrai en faisaient le portrait, celles qui purent échapper à la vigilance de ce magistrat furent vendues jusqu'à quatre louis d'or » (*Annales de la Cour et de Paris*, t. II, p. 329). Voici, relativement à l'action de la police en cette affaire quelques passages des lettres de Pontchartrain à d'Argenson (*Correspondance administrative*, éd. Depping, t. II, p. 725 à 727) : « A l'égard des écrits de M. l'archevêque de Cambrai, il faut les arrêter, et, s'ils sont, comme vous le dites, en maisons particulières, en me les nommant, je vous expédierai les ordres dont vous avez besoin pour les y envoyer prendre. Vous n'avez pas encore fait une grande découverte d'en avoir saisi douze exemplaires, pendant qu'on les distribue par milliers » (9 juin 1698). — « Vous avez bien fait d'empêcher le débit du premier livre de M. de Cambrai, quoique imprimé avec privilège. A l'égard des mille exemplaires que vous avez saisis, j'attendrai les nouveaux avis que vous espériez me donner à ce sujet » (18 juin 1698). « J'ai rendu compte au Roi de ce que vous m'avez écrit concernant la distribution des écrits de M. de Cambrai, et S. M. m'ordonne de vous mander que, sans qu'il paraisse rien de sa part, vous cessiez toutes poursuites et toutes recherches à cet égard, n'estimant pas qu'on doive empêcher M. de Cambrai d'écrire pendant que les autres prélats le font. Cependant, s'il y a lieu de punir par voie de police les marchands qui faisaient venir en France une balle de livres, sous le prétexte d'une balle de soie, il n'y faut pas manquer » (8 juillet 1698). On sait d'ailleurs que les lois de police interdisaient le débit des livres imprimés sans permission ou privilège, ou sans nom d'imprimeur. La plupart des réponses de Fénelon étaient dans ce cas.

6. Voir p. 18, 19, et 141.

pour vous parler, comme je l'y exhorte, avec une pleine liberté.

Vous savez avec quel respect, quelle obéissance, et quelle tendresse je suis à vous, priant Dieu pour vous comme pour moi-même.

Je vous conjure de vous ménager; le travail est grand.

J. B., é. de Meaux.

1725. — A l'Abbé Bossuet.

Versailles, 7 juillet 1698.

J'ai reçu votre lettre du 17 du mois précédent. Je vais vous faire un récit fidèle de l'état des choses depuis nos derniers écrits, et surtout depuis ma *Relation*, à qui Dieu a donné une si manifeste bénédiction, qu'il est impossible que le bruit n'en aille pas jusqu'à Rome. Je n'ai pu voir M. le nonce; mais je suis bien assuré qu'il a su et vu en grande partie ce qui s'est passé à Paris et à la Cour, où le déchaînement contre M. de Cambrai a été si grand, qu'il est à craindre que l'indignation n'aille trop loin et ne fasse perdre le respect à beaucoup de gens[1]. Nous

Lettre 1725. — 1. Bourdelot écrivait, le même jour, de la Cour à l'abbé Nicaise: « Depuis la *Relation sur le quiétisme* de M. de Meaux, qu'on a fait lire à M. le duc de Bourgogne par ordre exprès de Roi, M. de Cambrai est tombé dans le dernier mépris, et on veut mal à M. l'archevêque de Paris et à M. de Meaux de l'avoir laissé faire archevêque, sachant tout ce qu'ils en savaient, dont ils n'ont encore révélé qu'une partie... Tant qu'il n'a été question que du dogme, il partageait les esprits; mais l'histoire et les faits l'ont accablé » (Bibl.

en trouvons même qui nous insultent de ce que bonnement et simplement nous nous sommes attachés à consulter le Saint Siège[2]; mais je ne m'en repentirai jamais, moi qui puis vous dire, et M. le nonce le sait, que j'ai plus que personne donné le conseil de consulter Rome, et conseillé plus que jamais de s'en tenir là.

J'interromps ma lettre pour aller voir M. de Paris chez le Roi, où nous nous sommes donné rendez-vous. Je la reprendrai au retour.

Je vous dirai pourtant, en attendant, que ceux à qui l'on avait fait accroire que j'avais poussé M. de Cambrai avec trop de chaleur, ne sont plus étonnés que de ma trop grande patience; mais j'ai eu mes raisons. Si j'ai bien espéré dans les commencements de M. de Cambrai, les promesses que vous avez vues dans ses lettres en étaient la cause. Ceux qui voudraient que je l'eusse d'abord décelé au Roi, ne songent pas que je ne savais que par lui seul[3] les erreurs dans lesquelles il était tombé, dont par conséquent je ne pouvais en honneur et en conscience tirer avantage contre lui, ni faire autre chose que de travailler de tout mon pouvoir à le tirer de son égarement.

Nationale, fr. 9360, f° 182). L'archevêque de Reims, dans une lettre du 6 juillet à l'abbé Bossuet, écrivait : « La *Relation sur le quiétisme*, que Monsieur votre oncle a fait imprimer, fait partout l'effet qu'on en devait attendre : c'est une pièce qui écrase M. de Cambrai. La *Lettre pastorale* de M. de Chartres démontre bien les variations de cet archevêque. »

2. Au lieu de juger nous-mêmes M. de Cambrai. — L'abbé Bossuet (plus loin, p. 97) mentionnera aussi cette intervention du Roi et des évêques auprès du Pape.

3. Bossuet est en ceci d'accord avec Fénelon.

Je ne me suis donc déclaré que quand son livre, ses mauvaises explications et son opiniâtreté m'ont fait perdre toute espérance. Encore n'ai-je éclaté sur les faits qui regardent la conduite, que quand tout le monde a vu qu'il n'y avait plus moyen de se taire. Vous avez pu le remarquer par la petite narration latine[4] que je vous envoyai avec tant de précaution, et que vous avez fait voir de même. Maintenant, si j'explique tout, on voit bien que j'y suis forcé, ainsi que M. de Paris et de M. de Chartres, qui sont obligés par intérêt pour la vérité de dire ce qui a passé par leurs mains. Cependant, quoique le public se déclare contre la mauvaise doctrine de M. de Cambrai, le mal gagnera en secret; et la religion, la vérité, ainsi que la foi que l'on a au Saint Siège, en souffriront : c'est ce qui m'a porté à vous envoyer ce récit latin, que j'aurais pu augmenter des choses que je viens de dire. Mais, par le rapport qu'elles ont à moi, je remets à votre prudence de les expliquer, comme aussi de faire passer cet écrit par les mains que vous croirez les plus propres à un secret si important.

Vous verrez par la gazette de Hollande[5] que je

4. *De Quietismo in Galliis refutato.*

5. A défaut de cet article, en voici un autre, qu'on ne lira pas sans intérêt. C'est un extrait de *The Post Man and the historical Account* (du 28 juin, v. s., 8 juillet, n. s.) envoyé de Londres à Thoynard par l'abbé Dubos. « L'évêque de Meaux étant trop faible pour disputer avec l'archevêque de Cambrai, l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres se sont unis avec lui, et le dernier a publié une lettre adressée à M. de Cambrai, laquelle devient fort connue par les expressions bouffonnes dont elle est remplie. Ces prélats pleins de zèle sont hors de mesure du peu d'effet de leur violent procédé (*are*

vous envoie, ce que disent les partisans de M. de Cambrai ; car ce sont eux qui font ici ces articles, et qui se font écrire de Rome des choses semblables.

Tout Paris était hier ému et scandalisé de la défense d'écrire, qu'on disait faite également aux deux partis, sans mettre aucune différence entre nous qui écrivons pour éclaircir la vérité, et ceux qui n'écrivent que pour l'embrouiller et la combattre. Mais ces bruits, qui viennent des émissaires de M. de Cambrai, tomberont d'eux-mêmes. Le Roi est un peu étonné de la longueur de cette affaire, et je ne sais pas ce qu'il en dira à M. le nonce.

Pour vous, parlez toujours sobrement et avec tout le respect convenable. Je fais valoir ici, le mieux que je puis, ce que vous m'écrivez des saintes intentions du Pape et de la Congrégation. Mais on attend des effets ; et les paroles, quoique véritables, mais dont l'accomplissement est trop tardif et paraît peu

almost enraged at the little effect of their violent proceedings), car nonobstant la bonne opinion qu'ils ont de leur querelle, ils sont très sensibles au peu de cas que les honnêtes gens font de leurs écrits. Ils peuvent en avoir été avertis par leurs libraires ou l'avoir su d'ailleurs. Au contraire, les honnêtes gens applaudiraient publiquement à l'archevêque de Cambrai, s'ils n'appréhendaient pas d'être flétris avec le nom odieux de quiétistes » (Bibl. Nationale, n. a. fr. 560, f° 256. Publié par D. Paul Denis, *Lettres autographes de la collection de Troussures*, Paris, 1912, in-4, p. 56). Et l'abbé Dubos ajoute : « M. de Meaux est fort heureux que l'affaire ne se décide pas ici » (Cf. Legendre, *Mémoires*, p. 239 et 240). Il est à remarquer que le correspondant qui envoyait les nouvelles de France à cette gazette anglaise n'était guère renseigné sur la lettre de Godet Desmarais dont il parle : on n'y trouve rien qui, même de loin, justifie le reproche « d'expressions grossières, bouffonnes (*scurrilous*) ». Il doit la confondre avec la lettre de M. de Chartres condamnant les ouvrages de Mme Guyon, et où sont cités des passages des *Torrents* (Voir page suivante, note 6).

certain, ne contentent guère. Pour moi, je vais toujours mon train, et je demeure inviolablement attaché à faire valoir la conduite et l'autorité de Rome. Nous sommes dans les mêmes sentiments, M. de Paris et moi, aussi bien que M. de Chartres, dont l'écrit fait ici l'effet que vous pouvez attendre de ses solides remarques sur les variations de M de Cambrai[6]. Ce prélat ne laisse pas de protester toujours et de prendre Dieu à témoin qu'il n'a jamais eu que les mêmes pensées ; ce qui le rend odieux aux gens de bien au delà de ce qu'on peut exprimer. M. le nonce, qui voit ce que je vous dis, peut en rendre témoignage.

On aura soin de toutes les choses que vous marquez, et vous en verrez bientôt des effets.

Il faut du temps pour bien digérer ce que m'envoie M. Phelipeaux. Je lui suis obligé de sa diligence, tout est excellent : il aura sur son travail de mes nouvelles par le premier courrier.

Cependant notez bien ceci : comme il pourra arriver qu'à l'occasion de nos derniers écrits, M. de Cambrai donne quelque chose de nouveau, ou qu'il en demande communication et du temps pour répondre, ou qu'enfin il fasse quelque chose tendant à obtenir du délai, ne manquez pas de nous avertir par courrier exprès : le Roi le trouvera très bon, et vous le commande[7]. Adressez-moi le courrier ; prenez toutes les mesures nécessaires, et rendez-vous

6. *La Gazette de La Haye*, n°s 54 et 55 de 1698, loue le savoir et la modération de l'écrit de l'évêque de Chartres.

7. Nouvelle preuve de la mission quasi-officielle de l'abbé.

maître du courrier. Faites les choses à petit bruit ; mais, encore une fois, adressez-moi tout : je porterai à l'instant vos lettres au Roi, soit qu'elles soient en chiffre ou non. Cela n'empêchera pas que, s'il y a quelque chose qui regarde vos affaires particulières, vous ne le mandiez à mon frère. Ne faites qu'avec discrétion la dépense d'un courrier exprès ; mais quand elle sera à propos, n'y manquez pas. On en fera autant de ce côté-ci.

J'ajoute, après avoir vu M. de Paris, qu'il doit vous écrire. Nous ne nous sommes vus qu'en passant, très légèrement chez le Roi. Demain, nous devons avoir un grand entretien, dont le résultat fera la matière des lettres de lundi.

Au surplus, si les choses cheminent, peut-être ma lettre latine ne sera-t-elle pas nécessaire ; peut-être paraîtra-t-elle un peu forte. Quoi qu'il en soit, usez-en selon votre prudence et le conseil des sages. Vous verrez par cette lettre du P. Séraphin[8] le langage de tout le monde en ce pays. Je vais à Paris, où M. le cardinal de Janson doit arriver ce soir ou demain.

1726. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 8 juillet 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Paris, du 16 juin, et en même temps les cinq premières feuilles de votre *Relation*. J'attends le reste par le

8. Sur ce P. Séraphin, voir t. VI, p. 362.
Lettre 1726. — L'original de cette lettre ne s'est pas retrouvé.

premier courrier : cela ne peut pas manquer de faire un très bon effet ici, comme en France. L'ouvrage est admirablement bien écrit, et plus que démonstratif. M. de Cambrai l'a voulu, et ne vous a pas permis de garder le silence sur rien : c'est la manière dont je prépare ici les esprits sur tout ce qui se fait à présent, et les plus grands partisans de M. de Cambrai n'osent pas dire qu'on n'a pas attendu à l'extrémité. Ils ont un beau démenti : ils devraient mourir de honte. M. de Cambrai n'a plus, selon les gens désintéressés et de bon sens, d'autre parti à prendre que de baiser les verges et de se soumettre.

Enfin le Pape s'est déterminé, sur les instances que je lui ai faites de nouveau aussi bien qu'aux cardinaux, à faire ordonner aux qualificateurs de réduire sous de certains chefs principaux les trente-trois propositions qui restent à examiner, et de parler chaque fois sur toute la matière et les propositions y comprises. On exécutera aussi le reste du projet que je lui avais donné, si ce n'est qu'on ne restreindra pas les examinateurs à ne parler qu'une demi-heure ; ce qu'on n'a pas jugé à propos, de peur que M. de Cambrai ne se plaignît qu'on n'avait pas voulu écouter ses raisons. On s'est contenté de leur enjoindre d'être courts et très courts.

Hier, M. le cardinal de Bouillon, comme l'ancien du Saint Office, expliqua tout ce détail aux qualificateurs, qui doivent s'assembler incessamment pour convenir des propositions qu'on doit ranger sous chaque chapitre. Ce qui reste peut se ranger sous cinq chapitres ; chaque chapitre peut durer quinze jours : en voilà pour deux mois et demi. Ainsi, je compte qu'à la fin de septembre, les qualificateurs auront fini. Ce sera ensuite à MM. les cardinaux à faire leur devoir. Ils étudieront pendant ce temps, prépareront leur vœu, et pourront avoir expédié pendant le mois d'octobre. J'espère donc que nous pourrons avoir une décision au mois de novembre. Il n'y a qu'à prier Dieu pour la santé de S. S., d'où tout dépend. Les amis de M. de Cambrai n'ont plus, dans le fond, guère d'espérance que dans sa mort ; mais je crois fermement

que Dieu veut trop le bien de son Église pour permettre ce malheur. En un mot, je parle avec confiance, nous n'avons que cela à craindre.

Les cardinaux vont bien : je les ai tous sondés ces jours-ci, et j'en suis resté très content. Quelques-uns faisaient de la difficulté pour changer de méthode, comme le cardinal Ferrari, quoique d'ailleurs bien intentionné ; le cardinal Marescotti, qui a assurément la tête dure, et le cardinal Nerli, qui d'ailleurs s'est déclaré, dans la dernière conversation que j'ai eue avec lui, contre la mauvaise doctrine, et qui m'a paru bien revenu surtout depuis qu'il a vu qu'on l'avait trompé par rapport aux dispositions du Roi, pour qui il a une vénération particulière.

Le cardinal de Bouillon cherche à me tromper aussi bien que le P. Roslet, et à nous persuader qu'il ne favorise pas M. de Cambrai ; il aura de la peine. Il est bien certain qu'il a plus de ménagement qu'auparavant ; mais nous n'en jugerons qu'avec le public, par les actions. Je tâche de lui faire entendre par ses amis qu'il y va de son intérêt et de sa réputation. Il a eu quelque peine à voir que mon projet a été le seul approuvé et suivi. Tous ceux que cette Éminence présentait ont été rejetés. Son unique attention est à présent de persuader à la Cour tout le contraire de ce qu'il a dans le cœur.

Le projet du général de la Minerve sur la censure des cinq premières propositions, s'est trouvé impraticable : on ne pouvait faire qu'une prohibition de lire le livre, avant la fin de tout l'examen, et c'était justement pour faire échouer la décision. Le général de la Minerve croyait que cela se pouvait faire par un bref, en déclarant erronée la doctrine de l'amour pur. Mais le cardinal Casanate et le cardinal Albane, que j'ai consultés là-dessus, l'ont jugé impraticable avant l'examen du tout ; ils m'ont dit qu'on ne pouvait faire dans l'état des choses qu'un *prohibeatur*, qui aurait tout gâté et tout ralenti. Ainsi cette idée s'en est allée en fumée. Le dessein du cardinal de Bouillon dans ce projet était d'engager cette Cour

et le Roi à se contenter de cette condamnation ; mais personne n'a été ici de cet avis. Nous avons découvert, à n'en pouvoir douter, que le cardinal de Bouillon veut, s'il ne peut sauver le livre, faire en sorte qu'on lui imprime la plus légère censure qu'il sera possible ; et en tout cas, empêcher à quelque prix que ce soit qu'on ne qualifie d'hérétiques quelques propositions [1]. Il s'intrigue déjà sur cela auprès des cardinaux, et même des qualificateurs qui sont contre M. de Cambrai ; mais nous sommes avertis, et ne laisserons rien passer.

Vous ne sauriez dire trop de bien du P. Roslet à M. l'archevêque de Paris : il vous sert ici tous les deux à merveille et nous est très utile ; il a une droiture et une fermeté d'esprit très grandes. Le P. général de la Minerve peut avoir quelques égards pour le cardinal de Bouillon ; mais il ne fera rien contre son devoir et contre l'essentiel de l'affaire.

Les jésuites et Fabroni sont pires que jamais. Ils publient partout que si l'on censure M. de Cambrai pour avoir ôté l'espérance, il faut vous censurer pour détruire la charité [2]. Ne fera-t-on rien à la Cour contre le P. Valois ? Il est plus méchant que les quatre autres qu'on a renvoyés [3]. Le P. de La Chaise et le P. Dez mériteraient bien qu'on ne les oubliât pas : ils veulent à présent tout le mal possible au Roi, à Mme de Maintenon, à M. de Paris, à vous et à tout ce qui leur appartient.

On est bien obligé au cardinal Casanate, qui veut, à ce qu'il dit, servir la religion, le Roi et ses amis. Il a en moi une confiance toute particulière, qui nous est d'une grande utilité sur tout : aussi je lui confie presque tout, c'est-à-dire tout ce qu'il est à propos de communiquer, et je m'en trouve à merveille. C'est un homme qui a en vue sérieusement le

1. Aucune des propositions condamnées ne fut qualifiée d'hérétique.

2. Voir p. 53.

3. D'où vient cet acharnement contre le P. Le Valois ? Du reste, ce jésuite ne perdit pas son emploi. L'abbé Bossuet renouvellera ses instances le 12 juillet, p. 65.

bien de l'Église et l'honneur du Saint Siège : il estime infiniment l'Église de France, en aime beaucoup les évêques, et vous en particulier. Si quelque chose autrefois l'a fait agir un peu contre les intérêts de la France, ç'a été la crainte qu'il avait de faire triompher par là les jésuites[4], qu'il connaît on ne peut pas mieux. A présent qu'il voit qu'on ne les suit pas à l'aveugle, je tiens pour certain qu'il servirait le Roi en tout et partout.

Il y a un mois que je n'ai vu M. Giori. Entre nous, mais n'en dites rien, c'est un homme un peu extraordinaire, quoique avec beaucoup de feu et beaucoup d'esprit. Il s'en faut servir quand on peut, et l'employer à ce à quoi il est bon, qui est de découvrir les sentiments du Pape[5]. On a besoin ici de beaucoup de patience.

Les propositions oubliées ne demeureront pas là ; il faudra bien qu'on les ajoute[6]. Nous prendrons notre temps pour cela ; mais il faut aller pas à pas, et ne pas faire croître les difficultés et les embarras : les plus petits passent ici pour fort grands. La cabale se sert de tout : elle est un peu étourdie, il faut l'avouer ; mais elle n'est pas abattue, et subsiste la même[7].

Jeudi, on achèvera devant le Pape les cinq premières propositions.

En vérité, je crois qu'il serait très bon que vous nous

4. Lors de l'affaire de la régale, où les jésuites de France s'étaient montrés hautement gallicans.

5. Giori, on le voit, était l'un des agents qui renseignaient les adversaires de Fénelon. De son côté, Giori écrivait à Noailles le 1er juin : « Je continue à ne vouloir point avoir d'entretien avec l'abbé Bossuet, parce que, quoiqu'il soit très zélé et très honnête homme, entre nous, il n'a ni la connaissance ni l'expérience de cette cour, ni cette solidité sans laquelle on perd plutôt les grandes affaires qu'on n'en vient à bout » (Ms. de Saint-Sulpice, f° 1) ; et le 3 juillet : « Je fuis l'abbé Bossuet parce qu'il parle trop et qu'il n'a point d'expérience » (cf. lettre du 21 juin, *ibid.*, f° 3).

6. Voir plus haut, p. 5. Les deux propositions en question ne figurent point dans le bref de condamnation.

7. Sur ce point Phelipeaux était d'avis différent. Voir p. 55.

envoyassiez une grande quantité d'exemplaires de tout ce que vous faites, vous, M. de Paris et M. de Chartres, pour répandre ici de tous côtés. Nous n'en avons pas la moitié de ce qu'il nous en faut, surtout de la *Déclaration*, du *Summa doctrinæ*, du *Mystici in tuto*, du *Quietismus redivivus*, de la *Réponse aux quatre lettres*, de votre *Relation*, de l'*Ordonnance* de M. de Paris et de sa dernière *Réponse*. Je m'étonne encore que vous n'ayez pas fait traduire sur-le-champ en latin votre *Relation* et la *Réponse aux quatre lettres*. Je suis tenté de faire traduire ici la *Relation* en italien, et de la faire imprimer à Naples [8].

L'archevêque de Chieti est très embarrassé de sa personne. Il dit que, pour sortir promptement d'affaire, il veut donner dans les premières séances son sentiment sur tout le livre en gros et sur les propositions qui restent. Le sacriste est plus obstiné que jamais ; la politique s'en mêle.

M. le cardinal de Bouillon est très fier de l'indult que le Pape a accordé au Roi pour M. de Besançon [9] ; mais, après l'exemple de Cambrai, il n'y avait plus de difficulté [10]. J'ou-

8. L'abbé s'entendit pour cela avec son ami Maille. « J'ai écrit, dit celui-ci, à Naples, à notre cher *Alessandro* de traduire la *Relation* de M. de Meaux. Il m'a répondu qu'il y mettrait la main incessamment. M. Bulifon a été chargé de l'imprimer. J'ai prié M. le Nonce (*Casoni*) de favoriser cette impression ; je suis assuré qu'il le fera avec plaisir. Je ne sais si le vice-roi et l'archevêque y voudront consentir » (Lettre du 28 juillet, à Tourreil. Affaires étrangères, *Rome*, t. 391, f° 39).

9. Après de longues négociations, le cardinal avait obtenu pour Louis XIV le droit de nommer au siège de Besançon. En effet, en Franche-Comté et en Flandre, provinces réunies à la France postérieurement au concordat de 1516, la nomination aux bénéfices n'appartenait pas au Roi, et celui-ci se la fit octroyer par des indults.

10. Le Pape craignait, s'il accordait cette faveur, de se montrer trop français et de mécontenter la maison d'Autriche. Giori s'attribue l'honneur d'avoir triomphé de cette difficulté, grande d'après lui, en suggérant à Alexandre VIII de profiter d'un temps où l'ambassadeur d'Espagne était gravement malade et celui de l'Empereur, éloigné de Rome (Lettre à Noailles, du 1er juin 1698, Ms. de Saint-Sulpice).

blie de vous dire que le cardinal de Bouillon fait de grands manèges auprès du cardinal Noris.

1727. — Jean Phelipeaux a Bossuet.

Rome, 8 juillet 1698.

Le P. Campioni a entrepris de traduire l'*Instruction sur les états d'oraison* en langue italienne[1] : il est déjà fort avancé. Il a souhaité vous écrire pour vous en demander la permission, quoique je l'aie assuré que vous en seriez très aise.

Les jésuites continuent toujours à prendre le parti de M. de Cambrai. J'ai su de bonne part que le P. Caregna[2], jésuite du Collège romain, dont on a envoyé les écrits en faveur de Sfondrate, dit partout que, si on condamne le livre de M. de Cambrai parce qu'il détruit l'espérance, il faut aussi condamner le vôtre, parce qu'il détruit la charité[3] ; mais ces discours ne font pas à présent grande impression.

Le P. Rozzi avait dit au Pape que les Moscovites[4], partis

Lettre 1727. — 1. Sur Campioni, voir t. IX, p. 273.

2. Ce Père était étroitement lié avec le nouvel assesseur (Affaires étrangères, *Rome*, t. 391, f° 50 : Lettre de Maille, 5 août 1698). C'est le même, sans doute, qui est appelé ailleurs Carreno (par exemple, t. VIII, p. 255).

3. Les jésuites n'étaient pas seuls à blâmer le sentiment de Bossuet sur la nature de la charité ou amour de Dieu. Aussi un théologien (Ch. du Plessis d'Argentré) avait-il cru devoir le soutenir : *Apologie de l'amour qui nous fait désirer véritablement de posséder Dieu seul par le motif de trouver notre bonheur dans sa connaissance et son amour, avec des remarques fort importantes sur les principes et les maximes que M. l'archevêque de Cambrai établit,* Amsterdam, 1698, in-12. Mais D. Gerberon, si connu pour son attachement au jansénisme, critiqua cette apologie et Bossuet lui-même, sous le pseudonyme de René Angevin : *Lettre d'un théologien à Mgr l'évêque de Meaux, où l'on réfute la fausse Apologie du véritable amour de Dieu, avec deux livres de saint Augustin et un dialogue de saint Anselme traduits nouvellement par le sieur de Longbois,* Cologne, 1699, in-12.

4. Le P. Rozzi, al. Rossi, jésuite. Phelipeaux, dans sa *Relation*,

depuis peu, avaient dessein de rentrer dans le sein de l'Église romaine, et qu'ils espéraient y faire entrer toute leur nation. Le Pape, dans cette vue, leur fit beaucoup de caresses dans l'audience de congé, se réjouissant de leur bon dessein, et de voir approcher le moment où ils rentreraient dans la communion romaine. Ils parurent étonnés de ce discours. Le Pape leur dit que le P. Rozzi, qui était présent, lui avait donné cette assurance. Ils nièrent en avoir parlé, et cela fâcha fort le Pape [5].

Le P. Roslet écrira à M. de Paris l'entretien qu'il a eu avec M. le cardinal de Bouillon, qui fut assez chaud. Le P. Roslet ne fit point de difficulté de lui dire qu'on savait tous les manèges qui s'étaient faits dans cette affaire.

Jeudi, les six premiers examinateurs parlèrent devant le Pape sur les troisième, quatrième et cinquième propositions. Toute la défense de ceux qui favorisent le livre roule toujours sur la distinction d'*opus operantis* et *opus operis* [6].

J'eus dimanche un long entretien avec l'archevêque de Chieti : il me dit qu'on condamnerait le livre. Je lui répondis que ce n'était pas assez de le condamner, mais qu'il fallait que la censure fût solennelle et proportionnée aux erreurs qu'il contenait. Il me répliqua qu'on aurait sujet d'être content. Je suis persuadé qu'il aura plus de peine à défendre les propositions suivantes.

t. II, p. 124 et 125, s'étend davantage sur cet incident final de la visite des Moscovites. Au printemps de cette année, était venu à Rome un dévoué serviteur de Pierre le Grand, le général Boris Chérémétev (al. Czeremet), accompagné de son majordome, Alexis Kourbatov. Leur piété et les fréquents entretiens qu'ils avaient avec les jésuites et en particulier avec le P. Thyrso Gonzalez, avaient fait croire à leur retour prochain à l'Église catholique (Cf. le *Mercure historique et politique*, de La Haye, année 1698, tome I, p. 504 ; le P. Pierling, *La Russie et le Saint Siège*, t. IV, Paris, 1907, in-8, p. 126 à 137).

5. Contre le jésuite, dit Phelipeaux (*loc. cit.*).

6. Cf. p. 35. Cette distinction revient à celle qui se fait entre *finis operantis* et *finis operis*. La fin de l'œuvre est le but vers lequel tend l'action par sa nature même. La fin de l'agent est le motif qu'il se propose en agissant, le but vers lequel il dirige son action.

M. Poussin a fort affecté de me persuader que M. le cardinal de Bouillon était fort changé, qu'il se déclarerait infailliblement pour la condamnation, et que son suffrage serait même plus rigoureux que celui de ses confrères.

Il y eut hier lundi congrégation, où parlèrent le carme, le maître du sacré Palais et le sacriste sur les mêmes propositions. M. le cardinal de Bouillon dit aux qualificateurs, de la part du Pape, qu'ils eussent à abréger sans répéter les mêmes choses, et qu'ils réduisissent les propositions à certains chefs principaux qui les contenaient. Cet ordre a été donné apparemment en conséquence des vues qu'on a insinuées à la Congrégation. On leur a montré qu'on pouvait réduire toutes les propositions à sept chefs. Ainsi, dans la suite, on pourra avancer plus qu'on n'a fait jusqu'à présent ; mais, quelque diligence qu'on fasse, nous en avons encore pour beaucoup de temps.

M. de Chantérac et ses amis commencent à être effrayés. Le parti se diminue de jour en jour. La *Relation* donnera le dernier coup : ceux qui ont déjà vu ce qu'on en a reçu, en sont surpris. Nos gens ont plus d'espérance que jamais de remporter la victoire. Il paraît que les défenseurs du livre ne songeront plus qu'à faire modérer les qualifications. Demain, on pourra commencer ce qui regarde la prévention de la grâce [7] et les propres efforts. J'ai travaillé tout aujourd'hui pour en instruire de nouveau Granelli, qui est toujours vigoureux et qui, dans l'occasion, réprime l'insolence d'Alfaro et du sacriste. Nous attendons le *Quietismus redivivus*, après quoi je pense que vous n'écrirez plus [8]. Vous y ferez peut-être mention des falsifications de la traduction latine, que vous n'avez pas encore relevées. Je vous en ai envoyé les principaux endroits pour vous mettre en état de le faire, dans le cas où vous n'auriez pas le livre même. Je suis avec un profond respect, etc.

7. La grâce dite prévenante.

8. « J'ai vu M. de Meaux et entendu de sa bouche qu'il ne veut plus écrire » (Mme de Maintenon, 28 juillet 1698, t. IV, p. 243).

1728. — Charles Perrault a Bossuet.

Je ne puis, Monseigneur, vous dissimuler que jusqu'ici il me semblait, comme à la plupart du monde, que vous traitiez un peu rudement, quoique avec justice, un de vos confrères dans l'épiscopat et de vos amis très particuliers. Mais, depuis que j'ai lu le dernier ouvrage que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer[1], où vous racontez[2] comment les choses se sont passées, et quel est le caractère de Mme Guyon, je trouve que vous avez trop épargné votre confrère, et attendu un peu trop longtemps à le faire connaître. Je vous demande pardon, Monseigneur, de la liberté que je prends ; mais cette faute est si belle, elle marque tant de bonté et de générosité, que je serais fâché que vous ne l'eussiez pas faite. Le démon n'a guère de plus vilaine qualité que celle d'accusateur de ses frères[3] ; et à moins que la gloire de Dieu et l'intérêt de la religion ne le demandent, comme en cette rencontre, où l'un et l'autre sont mortellement blessés, un silence charitable me semble devoir couvrir presque toutes les autres fautes. Je ne puis donc, Monseigneur, vous trop féliciter sur l'honneur que vous remportez dans toute cette affaire, et sur le grand bien que vous procurez à l'Église en lui découvrant les erreurs effroyables qu'on semait dans son sein. Il y a longtemps qu'il ne s'en est élevé de si dangereuses, ni de plus dignes d'un si sage et si habile extirpateur[4]. Tous vos

Lettre 1728. — Publiée par Deforis, t. XIV, revue sur l'original par M. Paul Bonnefon (*Revue Bossuet*, juillet 1912, p. 156). M. Verlaque, croyant cette lettre inédite, en a donné un extrait dans ses *Lettres de Bossuet à P. Daniel Huet*, p. 675, mais le recueil auquel il renvoie (fr. 15189, p. 204) ne la contient pas. L'original a fait partie de la collection de M. E. Gourio de Refuge, vendue, le 23 décembre 1902, par M. Noël Charavay.

1. La *Relation sur le quiétisme.*
2. Verlaque ajoute : de concert avec MM. de Paris et de Chartres.
3. Apoc., xii, 10.
4. *Extirpateur.* « Ce mot se dit en parlant de l'hérésie » (Richelet).

ouvrages sur cette matière sont admirables ; mais ce dernier, semblable aux autres pour la solidité, l'élégance et l'érudition, semble l'emporter pour l'utilité dont il est à désabuser tout le monde. Je suis avec bien du respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

PERRAULT.

Ce 9 juillet 1698.

1729. — A Mme CORNUAU.

A Paris, 10 juillet 1698.

Je vous mets, ma Fille, sous la protection du cher Époux, au nom de qui je vous défends de vous ouvrir à qui que ce soit de vos peines, ni de rien dire à cette personne[1], ni par plainte, ni par avis, ni autrement[a].

J'approuve votre conduite dans l'affaire dont vous me parlez : vous avez agi par obéissance, sans aucun empressement de vous distinguer. C'est l'état où je vous souhaite, cachée avec Jésus-Christ, et si bien serrée dans son sein, que personne ne vous regarde, et qu'à peine vous connaissiez-vous vous-même. Songez que le céleste Époux connaît qu'on l'aime par l'amour qu'on a pour porter sa croix et celles

a. Leçon de Ledieu, de So et A, comme du premier éditeur ; partout ailleurs, la fin de la phrase est ainsi remplacée : vos peines. Dieu veut cela de vous, parce que cela ne ferait que les aigrir et les soulever encore davantage.

Lettre 1729. — Cent cinquantième dans Lachat comme dans Ledieu ; cent quarante-neuvième dans Na et Ma ; cent quarante-huitième dans Nc ; cent quarante-cinquième dans Nd. La date est fournie par Ledieu. Mme Cornuau et tous les mss. joignent cette lettre à celle du 23 août : Ledieu a transcrit l'une et l'autre intégralement.

1. Une religieuse de Torcy, contre qui elle avait de la peine » (*Note de Ledieu*).

qu'il impose lui-même, sans de notre part en choisir aucune. Continuez vos communions sans les interrompre.

1730. — A Mme DE BERINGHEN.

A Paris, 10 juillet 1698.

Je vous supplie, Madame, que nous ne changions rien du tout au temps que nous avons arrêté pour votre bénédiction[1]. Ma conscience ne me permet pas de reculer davantage; et je vous avoue que je fus un peu étonné du délai que vous me proposâtes. La raison tirée de la grille[2] me parut si légère, que naturellement tout autre que moi l'aurait prise pour un prétexte. D'autres croiraient que vous ne faites pas l'état que vous devez d'une si sainte et si nécessaire cérémonie, ou même que vous reculez à faire la profession d'obéissance. Pour moi, je vous connais trop pour adhérer à ces pensées, qui pourtant ne peuvent pas ne point passer dans l'esprit.

Pour le sermon de Mlle votre nièce[3], vous savez

Lettre 1730. — L. a n. s. Collection de M. Le Blondel, à Meaux.

1. L'abbesse de Faremoutiers, quoique ayant pris possession depuis 1685, avait toujours différé de recevoir la bénédiction épiscopale.

2. Il s'agit peut-être de quelques réparations ou arrangements à faire à la grille du chœur pour la rendre tout à fait canonique.

3. Non pas Anne Marie Madeleine, qui avait fait profession le 11 juin de cette année, mais sa sœur Louise Charlotte Eugénie, dite de Sainte-Victoire, qui prononça ses vœux le 26 octobre 1699 et qui par conséquent dut prendre l'habit de novice au mois d'octobre 1698, peut-être le jour même de la bénédiction de l'abbesse, sa tante, le 19 octobre.

bien que nous avions arrêté le P. de La Pause[4], pour joindre ensemble l'une et l'autre cérémonie[5]. Mais de cela, Madame, vous en serez la maîtresse, et je serai de ma part très aise de vous contenter sur le P. de La Ferté[6]. Je ne vous oblige à aucune célébrité[7],

4. Le P. de La Pause, de l'Oratoire. Cf. t. IV, p. 217, ; t. V, p. 50 et 220 ; t. VI, p. 16.

5. La bénédiction de la tante et la vêture de la nièce.

6. Louis de Saint-Nectaire, seigneur de Loupe, était né à Paris le 4 juin 1659, de Henri de Saint-Nectaire, duc de La Ferté, maréchal de France, et de Madeleine d'Angennes de La Loupe. Il était frère puîné de Henri-François de Saint-Nectaire, duc de La Ferté, pair de France. Il entra dans la Compagnie de Jésus le 30 juillet 1676 et fit profession à Tours le 2 février 1693. Il prêcha avec un grand succès, auquel sa belle figure et sa haute naissance ne furent pas étrangers. La liberté de son langage déplut à la Cour et le fit exiler à Blois pour deux ans (cf. lettre du 1er juin 1699). En 1716, le P. de La Ferté ayant prêché devant le Roi, le jour de la Toussaint, sans permission de l'archevêque, ce prélat interdit aux jésuites la chaire et le confessionnal. Ce Père prêcha plusieurs fois dans le diocèse de Meaux, et Ledieu, qui l'avait entendu, constate qu'il annonçait des vérités fortes.

Dignus Areopagi consessu et munere Pauli
Pauperibus vires Evangeliumque ministrat
Sennecturus ovans ; bibit aure oracula prona
Auditor ; præclara viri sonat ordine longo
Stemmata, sed Christum vir prædicat et sapit unum ;
Luxum aulæ proscribit et urbis fœnus avaræ,
Exosus fraudes immundaque præmia mundi.

(Pestel, *Ecclesiastes*, Paris, 1714, in-4.)

Il mourut à La Flèche, le 7 mai 1732, laissant la réputation d'un homme de bien. La M. Thérèse de Saint-Nectaire, dite de Saint-André, morte à Faremoutiers le 8 octobre 1700, à l'âge de soixante-dix ans, devait être parente du P. de La Ferté (Ledieu, t. III, p. 269 ; t. IV, p. 331 et suiv. ; les *Nouvelles ecclésiastiques*, août 1730 ; Charma et Mancel, *Le P. André*, t. II, p. 190 ; Mme de Sévigné, t. X, p. 369, 379 et 384 ; Saint-Simon, éd. de Boislisle, t. XI, p. 149 ; Buvat, *Journal de la Régence*, t. I, p. 190 ; *Journal* de Dorsanne, t. II, p. 159 et suiv. ; Sommervogel, t. III ; A. de Coulanges, *la Chaire française au XVIIIe siècle*, p. 435-447).

7. *Célébrité*, solennité. Ce mot, d'abord effacé, a été écrit à nouveau par Bossuet.

mais seulement à ce que l'Église commande. Pardonnez-moi, Madame, si je vous dis si franchement toutes choses; croyez que c'est un effet de ma sincère amitié. Je serai samedi à Meaux, où j'attendrai de vos nouvelles : je m'attends à un oui formel; car, pour moi, il n'y aura point dans mon discours de oui ou non[8], ni aucun doute.

1731. — Le Grand duc a Bossuet.

Li 11 Luglio 1698, di Firenze.

Io non ho termini da esprimere a V. S. Illma la confusione che mi fu prodotta nell'animo, che la di lei singolare umanità meditava di appendere la mia imagine, e quelle de' Principi della mia casa nel suo gabinetto, me si rincrescono quelle delle Maestà di codesti Regnanti, perchè troppo inferiore a cosi alto splendore, è il piccolo lustro che puo aver acquistato presso Monarchi di tanto grido il mio zelo e la mia umilissima devozione.

Ma perchè al riflesso di quella regia luce spicchi qualche poco anche l'ossequio mio, Io non posso non approvare che V. S. Illma habbia presente anche il ritratto di tutti noi perchè ella possa misurare di quando in quando la venerazione che qui si professa a codesta Corona, onde farò averle opportunamente per mezzo del Marchese Salviati i predetti ritratti, rendendole intanto vivissime grazie dell'onore che ella vuole con ciò compartirmi, come anche delle espressioni che V. S. Illma mi porta per aver io cooperato a Roma a vantaggio della sua causa, nella quale quantunque Io sappia, che dove vengono interposti gli ufficii del Rè, Io non deva punto arro-

8. On attendrait plutôt : oui et non. Cf. II Cor., I, 19.
Lettre 1731. — Minute inédite. Florence, Archivio Mediceo, t. 3914.

garmi il merito di cooperare ad una pendenza così assistita dalla giustizia, m'impieghero sempre di vivo cuore, ove si tratti di fare spiccare la di lei dottrina et il di lei zelo per farli altrui conoscere la stima con cui riguardo le degne prerogative di V. S. Illma, cui ricordo l'acceso desiderio di servirla e le auguro dal Cielo ogni più perfetta felicità.

1732. — Dom Innocent Le Masson a Bossuet.

11 juillet 1698.

Je suis si rempli d'estime, de respect et de reconnaissance pour Votre Grandeur, que je suis pressé de m'en soulager un peu, en interrompant vos occupations si utiles à l'Église, par ce mot de lettre. Je vous y parlerai avec la franchise et la simplicité cartusienne.

Je bénis Dieu mille fois, Monseigneur, de ce qu'il a donné à l'Église en votre personne un si fidèle et si docte défenseur de la foi catholique et de la morale chrétienne. Chacun sait ce que vos savants et sages livres ont produit contre l'hérésie; mais je crois connaître, autant que personne au monde, le prix de vos écrits contre la Dame qui a tant fait parler d'elle, et contre ses fauteurs. Car j'ai vu de près ce que sa pernicieuse doctrine et celle de son directeur étaient capables de produire, et je l'ai comme touché au doigt par les effets que j'en connais.

J'ai reçu avec bien de l'estime et de la reconnaissance les exemplaires des livres précieux que Votre Grandeur m'a donnés, et que le prieur de Paris[1] m'a fait tenir. Je les ai lus et relus avec une parfaite satisfaction; mais votre *Rela-*

Lettre 1732. — 1. Charles François Maurin (1651-1713), fils d'un auditeur à la Chambre des comptes. On lui doit le règlement du collège des Écossais, dont les prieurs de la chartreuse de Paris étaient supérieurs perpétuels (Bibl. Mazarine, ms. 3322, et le *Mercure galant*, novembre 1707, p. 71).

tion, que j'ai reçue et comme dévorée sur-le-champ, doit être considérée comme ce qui s'appelle le coup de grâce, qui doit faire cesser l'erreur et la défense de l'erreur, qui doit faire cesser de vivre l'une et l'autre. C'est le coup mortel que vous lui donnez, mais qui fait paraître en même temps votre sagesse et votre modération, car on y voit que vous avez épargné, tant que vous avez pu, des gens que vous auriez pu jeter d'abord sur le carreau.

Je ne mérite en aucune manière, Monseigneur, la mention que vous y faites de ma personne avec des titres que je n'ai garde de m'attribuer [2]. Mais ce m'est un grand sujet de consolation de voir qu'une des plus pernicieuses erreurs qui ait jamais paru dans l'Église de Dieu, et contre laquelle je crie au loup depuis huit années, soit si fortement combattue et blessée à mort par votre zèle et par votre docte plume. Je connais assez les effets du venin de cette doctrine des démons pour pouvoir dire que, si on lui avait laissé faire un progrès tranquille, elle aurait comme effacé de l'Évangile ces paroles : *Sint lumbi vestri præcincti* [3].

Mgr l'archevêque de Paris a fait aussi une admirable lettre, qui marque combien il est rempli de piété et de sagesse, aussi bien que d'érudition. J'attends aujourd'hui la belle pièce que S. É. Mgr le cardinal Le Camus doit m'envoyer de Mgr de Chartres [4]. Voilà un digne *funiculus triplex* [5], qu'on trouve en vos trois sacrées personnes, pour la conservation desquelles nous prions Dieu de tout notre cœur, comme pour trois grands défenseurs de l'Église, qui méritent d'être écrits dans le catalogue des Athanase, des Chrysostome et des Augustin. Je vous demande en grâce un peu de part en votre bienveillance, et que vous soyez bien persuadé que je suis avec autant de

2. *Relation sur le quiétisme*, sect. VI, 19 : « La *Vie* de ce saint évêque (de Genève) que le docte et pieux général des chartreux a mise au jour. »

3. Luc., XII, 35.

4. La lettre pastorale de l'évêque de Chartres, qui est du 10 juin 1698.

5. Funiculus triplex difficile rumpitur (Eccles., IV, 12).

reconnaissance que d'estime et de respect, Monseigneur, de Votre Grandeur le très humble et très obéissant serviteur.

F. Innocent, prieur de Chartr.[6].

1733. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 12 juillet 1698.

Je me sers d'un courrier extraordinaire, qui porte la nouvelle au Roi de l'indult de Besançon[1] accordé par le Pape, pour envoyer à Mme la duchesse de Foix[2] une petite boîte de pommade, au fond de laquelle boîte j'ai caché cette lettre, qu'on vous doit remettre de sa part. J'use de cette innocente finesse, afin de ne point faire ici soupçonner à personne que je me sers des courriers extraordinaires pour écrire sur l'affaire en question. C'est l'écuyer[3] de M. le cardinal de Bouillon, qui est de mes amis, et qui m'a témoigné être ravi que je lui donnasse cette petite commission pour Mme de Foix : il ne lui viendra jamais dans l'esprit que je vous écrive par ce moyen.

Je reçus hier votre lettre du 3 juin. Je vous ai écrit le 8, et plus amplement à M. de Paris, pour vous apprendre que

6. Le 14 août suivant, D. Le Masson associa solennellement Bossuet aux prières et aux mérites des chartreux (*Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, mai-juin 1890, p. 143); et le lendemain, il accorda le même privilège aux sœurs et aux neveux du prélat (Bibl. Nationale, Pièces originales, au mot bossuet).

Lettre 1733. — 1. Voir p. 52.

2. Marie-Charlotte de Roquelaure, fille du duc de Roquelaure, célèbre par sa valeur et ses bons mots, avait épousé, en 1674, Henri-François de Foix, duc de Randan, marquis de Senecei et de Fleix, fils de la comtesse de Fleix qui avait protégé les débuts de Bossuet, et frère de Jean-Baptiste-Gaston de Foix, mort en 1665 de la petite vérole et que Bossuet assista courageusement dans sa dernière maladie. La duchesse de Foix mourut sans enfants le 22 janvier 1710, à cinquante-cinq ans (Voir Saint-Simon, t. III, p. 116, et t. XIX, p. 40).

3. Il se nommait Raousset.

M. le cardinal de Bouillon veut apparemment flatter ou plutôt tromper le Roi.

Enfin le Pape a résolu de suivre ce que j'avais proposé il y a un mois. Tout ce que le cardinal de Bouillon a proposé n'a point plu ; et on peut dire dans la vérité que notre plan a été agréé malgré lui. Le Pape, au lieu de déterminer une demi-heure pour parler, a commandé aux qualificateurs d'être courts. Les nôtres le seront extrêmement : car l'important est de terminer le rapport des qualificateurs, et d'aller à la fin. J'ai plus de confiance que jamais qu'elle sera telle qu'on peut désirer.

J'ai vu depuis huit jours tous les cardinaux : la plupart s'expliquent avec moi fort clairement sur la doctrine. Le cardinal de Bouillon se contraint à présent beaucoup plus, mais il est difficile qu'il trompe personne à Rome : il ne cherche qu'à en imposer au Roi. Il dit actuellement qu'on jugera de lui par son vœu ; mais il faut venir à la fin pour cela.

Le quiétisme et la cabale n'ont plus de ressource que dans la mort du Pape, qui n'arrivera pas, s'il plaît à Dieu. On a fini les cinq premières propositions ; on va réduire les propositions qui suivent par chapitres, qu'on examinera successivement avec les propositions qu'ils renferment. Cela sera cent fois plus court que d'aller proposition à proposition, et j'espère qu'au mois de septembre, les qualificateurs auront fini. Le mois d'octobre sera le grand mois, et le mois de novembre verra la décision. Si l'on peut trouver quelque voie plus courte encore pour avancer le travail des qualificateurs, je ne l'oublierai pas.

L'attention de M. le cardinal de Bouillon se réduit à deux choses. A présent, il commence à voir qu'on ne peut, si on parvient à la fin, soutenir le livre ; mais il veut faire tous ses efforts pour obtenir la plus légère censure qu'il soit possible : c'est à quoi je vais avoir une extrême attention. La seconde chose, c'est de faire écrire ici par tout le monde, s'il peut, afin que cela revienne au Roi, qu'il ne cesse de presser la

décision. Il serait bien content que la Cour en fût persuadée ; et cependant il voudrait, s'il était possible, qu'on ne finît pas : cela sera difficile. Je tâche de le faire changer tout de bon ; mais le moyen ?

M. l'abbé de La Trémoille demande avec empressement Besançon [4], et le cardinal de Bouillon veut que l'abbé de Polignac ait sa place à Rome. Cela ferait ici un très mauvais effet pour le Roi : vous en voyez les raisons [5].

Nous avons reçu l'écrit de M. de Chartres : il l'a adressé ici au P. Massoulié, qui n'a pas jugé à propos de s'en charger, ni aucun de son Ordre, pour ne se rendre pas suspect. Je me suis chargé, avec le P. Roslet, de la distribution. Il n'y a que deux heures que j'ai cet écrit : je l'ai lu ; il est excellent et donne un tour nouveau aux choses. Rendez compte de ceci, je vous prie, à M. de Chartres. Les contradictions de M. de Cambrai y sont démontrées.

La fin de votre *Relation* n'est pas venue par ce courrier : apparemment elle ne sera pas arrivée assez tôt à Lyon. Je la recevrai par l'ordinaire prochain. Que peut répondre M. de Cambrai à tant de faits constants ? Que fera-t-on du P. Valois ? Le P. Dez ne vaut guère mieux.

Il serait bon que vous m'envoyassiez une censure juste et précise de la proposition de M. de Cambrai oubliée, que l'amour de pure concupiscence, quoique sacrilège, est une préparation à la justice [6]. Plusieurs de nos amis, gens savants, croient qu'on peut donner un sens excusable à cette proposition, par l'explication de M. de Cambrai, *removendo obices*. Nous savons déjà à peu près ce qu'on peut dire contre.

On n'oublie rien ici pour parvenir à une bonne fin. On a bien de l'obligation au cardinal Casanate. Nous attendons le

4. L'archevêché de Besançon fut donné à François-Joseph de Grammont, le 17 août 1698.

5. L'abbé de Polignac était très lié avec le cardinal de Bouillon (cf. lettre du 11 novembre 1697) ; d'un autre côté, son prestige était alors fort diminué, depuis qu'il avait échoué dans sa mission en Pologne en faveur du prince de Conti.

6. Voir plus haut, p. 6.

Quietismus redivivus. Je n'ai pas le temps d'écrire à M. l'archevêque de Paris.

1734. — A l'Abbé Bossuet.

A Germigny, 14 juillet 1698.

J'ai reçu votre lettre du 24, avec celle de M. Phelipeaux de même date et le nouveau projet pour abréger, en réduisant la matière à [sept] chefs[1], au lieu de cinq que marquait votre lettre du 10 à M. de Paris. L'un et l'autre était bon : le dernier est le meilleur, et je le suivrai dans mes qualifications. Je ne puis encore vous les envoyer, car il faut du temps pour digérer de pareilles choses. Vous avez déjà des qualifications de moi, auxquelles il y a très peu à ajouter.

Le cardinal Ferrari doit recevoir par cet ordinaire une lettre et une censure très bien faite, du P. Alexandre[2], à qui j'ai parlé. Tout est bon et va en droiture.

Lettre 1734. — L. a. n. s. Bibliothèque de Dijon (Recueil : *Comté et duché de Bourgogne*, Autographes, I, p. 311). Cf. L. Crouslé, dans le *Bulletin de la Société des Humanistes français*, 1897, p. 195, et la *Revue Bossuet*, 25 janvier 1904, p. 31.

1. Bossuet, par erreur, a écrit *huit*, au lieu de *sept*, que donnent les éditions.

2. Le P. Noël Alexandre, né à Rouen le 19 janvier 1639, fut admis à la profession chez les dominicains dès le 9 mai 1655. Il vint étudier à Paris, obtint le quinzième rang à la licence de 1674, et occupa une chaire au couvent de la rue Saint-Jacques. Il fut élu provincial en 1706, mais exilé en 1709 à Châtellerault pour jansénisme. En 1723, son hostilité à la bulle *Unigenitus* lui fit supprimer la pension qu'il recevait du clergé de France. Il avait perdu la vue depuis douze

Selon ce que diront vos lettres, nous pourrons bien envoyer nos avis par un courrier exprès. Souvenez-vous d'en user de même selon les instructions de ma précédente, et encore en cas qu'il paraisse quelque chose de M. de Cambrai contre M. de Paris ou contre moi. Nous avons avis qu'il a fait un écrit latin[3], dont il a retiré tous les exemplaires et jus-

ans, lorsqu'il mourut à Paris, le 21 août 1724. Il était l'ami des plus savants prélats de France, et le pape Benoît XIII l'avait en très haute estime. Il a composé, soit en vue de son enseignement, soit à l'occasion des querelles du temps, un grand nombre d'écrits, dont voici les plus connus : *Summa D. Thomæ vindicata et eidem Angelico Doctori asserta contra præposteram J. Launoii dubitationem ; Item contra Launoianas circa simoniam observationes animadversio*, Paris, 1675, in-8 ; *Selecta historiæ ecclesiasticæ capita et in loca ejusdem insignia dissertationes historicæ*, etc., Paris, 1676-1686, 24 vol. in-8 ; *Dissertationum ecclesiasticarum Trias*, Paris, 1678, in-8 ; *Dissertatio polemica de confessione sacramentali*, Paris, 1678, in-8 (Ces trois ouvrages, quoique savants, ont été mis à l'Index pour le gallicanisme qui les anime ; Rome en permet cependant l'édition donnée à Lucques par Roncaglia en 1734) ; *Theologia dogmatica et moralis*, Paris, 1693, 10 vol. in-8 ; *Lettres d'un théologien aux Révérends Pères Jésuites* pour servir de réponse aux lettres adressées au P. Alexandre par un religieux de leur Compagnie (le P. Daniel), 1697, in-12 ; *Apologie des dominicains missionnaires à la Chine*, Paris, 1699, in-12 ; *Lettres d'un docteur de l'Ordre de saint Dominique sur les cérémonies chinoises au R. P. Le Comte, de la Compagnie de Jésus*, Cologne, 1699, in-12. (A consulter : *Lettre d'un religieux de l'Ordre de saint Dominique* [le P. Alissan] *sur la mort du T. R. P. Alexandre*, s. l., 1724, in-12 ; Ant. Arnauld, *Œuvres*, t. II ; *Nécrologe des plus célèbres défenseurs de la vérité du XVIII*e *siècle*, s. l., 1760, t. I ; Quétif et Échard, *Scriptores Ordinis Prædicat.*, t. II, p. 810 ; le P. Touron, *Hist. des hommes illustres de l'Ordre de saint Dominique*, t. V, p. 805 ; Dorsanne, *Journal*, t. II, in-4, p. 170 et 233 ; R. Coulon, *Jacobin gallican et appelant*, dans la *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, janvier 1912 ; Hurter, *Nomenclator literarius*, t. IV, col. 1180-1183.)

3. « Le vendredi, 1er août, l'abbé de Chantérac distribua une lettre de M. de Cambrai en réponse à la lettre de M. de Paris. Comme elle contenait beaucoup de faits dont on pouvait aisément montrer la fausseté, on ne la confia qu'aux amis du parti, à deux conditions : 1° qu'on ne la communiquerait point ; 2° qu'il aurait la

qu'aux épreuves et maculatures[4], et dont on n'a pu même savoir le titre. C'est signe qu'il nous le veut cacher.

Nous attendons l'effet de ma *Relation*, que je fais mettre en latin et en italien[5]. Si elle faisait à Rome un aussi prompt effet qu'en France, elle changerait tout le monde, et jusqu'aux plus zélés partisans de M. de Cambrai. Tout tourne ici contre lui; et l'on s'étonne, non seulement des longueurs de Rome, mais encore de ce que nous ne parlons pas. Il faudra voir aussi ce que produiront les lettres de M. l'archevêque de Paris, où il déclare qu'on parlera si Rome tarde trop[6].

Le P. Estiennot écrit à M. l'archevêque de Reims, de manière à faire paraître que Rome ne sait plus où elle en est, que tout y est ignorance ou politique. Selon lui, le cardinal Casanate même n'est pas exempt de ce mal: il dit que ça[7] lui casse la tête, et qu'une proposition mauvaise trouve aussitôt sa con-

liberté de la retirer, s'il venait des ordres de M. de Cambrai de la supprimer. On fut obligé de la faire copier toute une nuit, sur l'exemplaire du cardinal de Bouillon que je tirai secrètement de M. Zeccador, à qui il l'avait prêté pour un jour » (Phelipeaux, t. II, p. 141).

4. *Maculatures*, feuilles mal imprimées et qui ne servent et ne sont bonnes qu'à faire des enveloppes (Richelet).

5. Elle fut aussi traduite en anglais par un protestant, qui en prit occasion de comparer les divisions des catholiques avec celles que Bossuet, dans ses *Variations*, avait reprochées aux hérétiques : *Quakerism à-la-Mode, or a History of Quietism. Particularly that of the Lord Archbishop of Cambray and Mme Guyon...* Write by Messire Jacques Benigne Bossuet, Londres, 1698, in-12 (Cf. Lambin, dans le *Bulletin du Bibliophile*, janvier 1910, p. 34).

6. Cf. p. 384 et 385.

7. Deforis et autres éditeurs : que les jésuites lui cassent la tête.

tradictoire; ce qui paraît l'embarrasser. L'ignorance pourrait bien obliger à une censure *in globo :* en tout cas, on vous envoiera un modèle.

Si l'on ne change point la manière de l'examen[8], on croira ici qu'il n'y a rien à espérer qu'une longueur affectée et sans fin; et je crains qu'on ne prenne d'autres mesures, car on ne peut pas supporter un livre qui fait tous les mauvais effets qu'on peut craindre, et qui rallie tous les disciples de Mme Guyon et de Molinos.

Ne hésitez point à faire passer le *monitum*[9], pour peu que les affaires prennent un long tour[10].

Il n'est pas vrai que M. de Fleury soit précepteur en titre : il fait sa charge de sous-précepteur auprès de Mgr de Bourgogne. Il y a apparence qu'étant marié et bientôt tiré du gouvernement[11], on ne lui nommera point de précepteur. Quoi qu'il en soit, le Roi a bien déclaré que M. de Cambrai ne reviendrait jamais.

Il me semble que ma lettre au cardinal Spada[12], à l'occasion de l'envoi de ma *Préface,* fait assez voir la nécessité d'écrire pour éclaircir la matière.

Je retournerai incessamment à Paris. Le Roi va mercredi à Marly, et, pour la première fois, Mme la duchesse de Bourgogne y couchera. Mgr de Bourgogne la viendra voir et retournera à Versailles[13].

8. Édit. : la manière dont on se conduit dans les examens.

9. Ce mot est peu lisible. Il s'agit sans doute de l'*Admonitio generalis* dont il a été parlé, p. 28.

10. Phrase omise par les éditeurs.

11. N'ayant plus de gouverneur.

12. Celle qu'on a vue au tome IX, p. 184.

13. Cette phrase ne se lit pas dans les éditions.

Je vous envoie, à toutes fins, copie des attestations que Mme Guyon a eues de moi. Je n'ai pas jugé nécessaire de vous envoyer les autres actes, où elle condamne ses livres comme contenant une mauvaise doctrine. Vous verrez bien que, par les abominations de Molinos, nous avons entendu les impuretés et les ordures qu'en effet Mme Guyon a toujours détestées devant moi, et où il est vrai que je ne l'ai point trouvée impliquée; ce qui ne la justifie qu'à mon égard, et encore parce que je n'en ai fait aucune information.

J'ai aussi déclaré sans difficulté que je n'ai pas eu dessein de la comprendre dans ce qui est dit contre ces abominations, à la fin de ma censure du 16 avril 1695, ses livres étant suffisamment condamnés dans la même censure, comme contenant une mauvaise doctrine. Voyez dans les *États d'oraison*[14] les pages LXXIV et LXXV, et dans la censure de M. de Châlons, p. LXXXVII, lesquelles censures elle a souscrites[15].

1735. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, 15 juillet 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 23 juin. Je n'ai pas reçu[1] par ce dernier cour-

14. L'*Instruction sur les états d'oraison.* Les éditeurs disent à tort : l'*Ordonnance sur les états d'oraison.*

15. Au bas de la sixième page de l'autographe, on trouve les indications suivantes destinées à compléter le chiffre : P. Alexandre, *M. Nicole*; ignorance, *K*; politique, *Ke*; censure *in globo, 1200*; censure qualifiée, *1300*; modèle, *Ba.*

Lettre 1735. — 1. Cf. p. 7 et 84.

rier les dernières feuilles de votre *Relation*, je ne sais pourquoi. J'en ai été fâché ; je les attends le prochain ordinaire.

La *Lettre pastorale* de M. de Chartres est arrivée : nous nous sommes chargés de la distribution, le P. Roslet et moi. On n'en a reçu que dix-huit exemplaires ; c'est bien peu, mais apparemment le prochain courrier nous en apportera encore.

Vous ne pouvez nous envoyer trop d'exemplaires de votre *Relation*, qu'il faut donner ici à tout le monde, tout le monde étant capable des faits. La traduction latine et italienne fera des merveilles. Il faudrait ne pas perdre de temps ; car ce qui est en français ne fait pas ici tout l'effet qu'on pourrait désirer ; il me semble vous l'avoir mandé positivement, il y a bien longtemps, et c'est ce qui a le plus retardé ici l'instruction. Sans les copies latines de vos premières observations, que j'ai distribuées et que vous n'avez pas jugé à propos de faire imprimer, on aurait été ici très embarrassé de donner les instructions nécessaires. Le *Mystici* et le *Schola in tuto* ont fait un effet admirable. Le *Quietismus redivivus* n'en fera pas moins.

L'écrit de M. de Chartres est très bien fait[2], et est venu très à propos pour faire voir clairement la mauvaise foi de M. de Cambrai. Il donne un tour nouveau à tout, et l'exclusion de l'espérance par M. de Cambrai est poussée à la démonstration dans le droit et dans le fait.

M. le cardinal Spada m'a dit avoir reçu pour lui et pour le Pape, par M. le nonce, des exemplaires de la lettre de

2. Bossuet avait corrigé cet écrit aussi bien que l'*Instruction pastorale* de M. de Paris. « M. de Chartres, dit M. de Meaux, eut encore besoin de mes corrections sur l'amour pur, en quoi il donnait prise à M. de Cambrai, parce qu'il avançait que c'était une opinion de l'École de dire que c'était un amour de concupiscence, et non purement gratuit, d'aimer Dieu comme récompense. » Encore, après les corrections, M. de Cambrai ne laissa-t-il pas de trouver à reprendre à l'Instruction de M. de Chartres sur ce point » (Ledieu, t. II, p. 231).

M. de Chartres, avec des lettres de l'auteur à l'un et à l'autre. Je rends compte de ce que j'ai fait là-dessus à M. de Chartres, et lui envoie une lettre de M. le cardinal Panciatici en réponse à la sienne.

Je croyais qu'en exécution de l'ordre donné il y a huit jours aux qualificateurs, qu'ils conviendraient entre eux de la réduction des propositions sous de certains chefs, et en même temps des matières sur lesquelles on parlerait successivement. Mais on n'a rien fait là-dessus, personne n'ayant pris le soin de faire assembler les examinateurs, et ne leur ayant donné aucun ordre précis touchant les propositions sur lesquelles on aurait à voter. Cela ne pouvait pas manquer de produire de la confusion, et on courait risque de perdre encore une quinzaine de jours. Comme les moments me paraissent précieux pour bien des raisons, j'ai revu MM. les cardinaux afin de les avertir de cette inaction, et me plaindre à eux du peu d'ordre qu'on observait. J'ai conféré en particulier avec M. le cardinal Spada, à qui j'ai dit que j'irais informer S. S. de ce qui se passait. Le cardinal Casanate et le cardinal Noris, les mieux intentionnés assurément, m'ont assez fait connaître que la faiblesse du Pape et la crainte qu'on avait du cardinal de Bouillon[3] faisaient tout le mal. Néanmoins ils me promirent d'agir efficacement sur ce point.

Il arriva hier, jour de congrégation, ce qu'on avait prévu : les uns étaient préparés sur un point, les autres sur un autre. Le jésuite Alfaro, qui ouvrit la séance, parla sur le propre effort et sur les propositions qui y reviennent : il fallut que les autres suivissent cette matière ; la plupart s'étaient préparés sur l'indifférence. Cela fit un bon effet en ce que l'on fut très court, et sept parlèrent et votèrent ; de sorte que, dans les congrégations du mercredi et du jeudi de cette semaine, cette matière sera finie. On loua fort les qualificateurs de leur brièveté, et on les exhorta à continuer.

3. Parce que le cardinal de Bouillon devait avoir une influence considérable dans le prochain conclave, étant donné surtout qu'il était à la veille d'être le doyen du Sacré Collège.

Dorénavant les matières, à ce qu'on dit, seront plus réglées. Si cela continue, les qualificateurs finiront au commencement de septembre. Il a fallu, pour qu'ils eussent leur travail tout digéré, que je donnasse à l'assesseur et à plusieurs cardinaux les propositions réduites sous certains chefs, comme je vous les envoie. C'est l'ouvrage d'une demi-heure, qui aurait peut-être arrêté quinze jours, car ils ne font rien : cela fait pitié, mais n'est que trop vrai.

L'archevêque de Chieti a déjà fini ce qui le regarde, il a voté en un demi-quart d'heure sur tous les points. Il n'a trouvé aucune proposition digne de censure en particulier, parce, dit-il, qu'à chaque page on peut citer des propositions catholiques qui déterminent le sens de celles qui pourraient faire de la peine. Mais néanmoins il juge à propos qu'on défende le livre, à cause du danger et des circonstances. Il a cru se tirer d'affaire par là, et c'est tout ce qu'on en a pu arracher. Si l'on parvient à faire parler ainsi les autres qui favorisent M. de Cambrai, cela ne laissera pas d'être un grand argument contre eux-mêmes. Je tâcherai de faire en sorte que le Pape et la Congrégation, après qu'ils auront donné leur vœu sur les propositions en particulier, leur demandent leur sentiment sur le livre en général.

Je puis vous assurer que les choses sont dans un état, qu'il ne faut que tendre à la fin de l'examen. La disposition des cardinaux ne peut être meilleure intérieurement, quant au fond de la doctrine.

Il faut encore avoir l'œil aux coups fourrés. Les efforts de la cabale se réduisent à affaiblir la censure. Les jésuites font ici courir le bruit que M. le nonce a dit au Roi que ces Pères sont les seuls à Paris qui ne lui ont jamais fait instance pour écrire à Rome en faveur de M. de Cambrai, pendant que toutes les autres communautés l'en ont sollicité[4]. Je doute du fait : quand il serait vrai, cela ferait voir seulement que les jésuites sont assez habiles pour n'avoir pas voulu parler en personne au nonce sur une matière aussi

4. Voir plus loin, p. 86.

délicate, mais qu'ils ont fait agir sous main et parler tous les autres. Il faut toujours, s'il vous plaît, que M. le nonce continue à demander une bonne et forte censure.

On dit que l'abbé de La Trémoille demande Besançon, et que le cardinal de Bouillon le sert pour faire donner la rote à l'abbé de Polignac. Cela ferait un mauvais effet pour la nation et pour le Roi, après ce qui s'est passé [5].

On croit que le Pape fera bientôt les deux cardinaux qu'il a *in petto*. Sa santé est bonne ; mais vingt-trois heures sont sonnées [6]. L'ambassadeur de l'Empereur est de retour et continue à faire ici des siennes sur les fiefs qui relèvent de l'Empire, à ce qu'il prétend, dans l'État ecclésiastique [7].

1736. — A Pierre de La Broue.

A Germigny, 18 juillet 1698.

Il me tarde beaucoup, Monseigneur, que j'aie votre sentiment sur la *Relation*. Il est vrai qu'elle a eu ici tout l'effet qu'on en pouvait attendre, et au delà ; et à la Cour et à la ville, tous les partisans secrets ou déclarés se sont rendus ; et deux ou trois qui restaient ont été si visiblement consternés et désolés, que tout le monde s'en est aperçu. J'attends avec quelque impatience ce qu'elle aura opéré à Rome, et vous serez le premier à qui j'en écrirai la nouvelle.

Il me semble que vous n'avez pas trop sujet de

5. Cf. p. 52 et 65. L'abbé de Barrière, appuyé du cardinal d'Estrées, demandait pour lui-même le poste d'auditeur de rote (Affaires étrangères, *Rome*, t. 390, f° 161).

6. C'est-à-dire : il a quatre-vingt-trois ans révolus.

7. Ceci sera expliqué, p. 89.

Lettre 1736. — Copie authentique, au Grand séminaire de Meaux.

vous plaindre de mon silence. Je vous écrirais plus souvent, si je pouvais me résoudre à vous mander des incertitudes et des conjectures. Les longueurs de Rome sont insupportables[1]. On fait ce qu'on peut pour les presser : le zèle du Roi ne se ralentit pas. On voudrait bien avoir à concerter avec vous tant ce qui regarde le dogme que ce qui regarde la conduite.

Au reste, vous n'avez pas oublié votre ......, et l'*aigle* vous est fort obligé[2].

Je n'empêcherai pas qu'on imprime en vos quartiers la *Réponse à quatre lettres* et la *Relation*, pourvu que je n'y paraisse pas. Pour cela, on vous envoiera les secondes éditions, qui sont plus correctes, et je marquerai quelques fautes qu'on n'y a pas corrigées.

Il n'y a rien de nouveau. M. l'abbé de Catelan est fort estimé[3], et il doit imputer à sa modestie de ce qu'on ne lui a pas fait faire une fonction de précepteur. Il n'y a point apparence qu'on change rien à présent, ni même qu'on donne la place de M. de Cambrai, le prince étant si proche de sortir d'entre les mains des gouverneurs et des précepteurs. Mon témoignage, au reste, n'a pas manqué à M. l'abbé de Catelan, et ne lui manquera jamais.

J'ai reçu la copie de votre lettre à M. de Mont-

1. L'archevêque de Reims écrivait à l'abbé Bossuet le 19 juillet, de Donchery, où il était en visite pastorale : « J'avoue que je ne comprends pas les longueurs de la cour de Rome dans l'affaire de M. de Cambrai. Je vous exhorte à ne point perdre courage. »

2. Phrase omise dans les éditions. Sans doute, La Broue avait donné comme chiffre à Bossuet, qui n'y contredit pas, le nom d'Aigle (de Meaux) que la postérité a consacré.

3. Voir une appréciation quelque peu différente, t. IX, p. 392.

pellier[4] : je ne sais encore quel tour prendra cette affaire. J'attends vos remarques avec un esprit de docilité. Je suis avec le respect que vous savez, avec toute la confiance et toute la cordialité, Monseigneur, votre très obéissant serviteur.

J. Bénigne, é. de Meaux.

Germigny vous baise les mains, et rend ses hommages à Maserettes[5].

1737. — A Antoine de Noailles.

A Meaux, 19 juillet 1698.

Quoique je doive être à Paris lundi[1] soir au plus tard, je ne laisse pas, mon cher Seigneur, de vous écrire aujourd'hui sur la proposition qu'on dit être faite au Pape par le général de la Minerve, de défendre le livre par provision, en attendant que l'examen soit achevé, et les qualifications particulières résolues. Mon neveu me renvoie à vous pour apprendre les raisons de part et d'autre : quoiqu'il ne me les explique pas, je crois les voir. D'un côté, Rome, contente de cette prohibition, s'en tiendrait là et croirait apaiser, ou du moins amuser le Roi et

4. Il s'agit sans doute d'une lettre au sujet de la conduite à tenir à l'égard des protestants.

5. Mazerettes, village dépendant de la commune de Mirepoix ; l'évêque de cette ville y avait sa maison de campagne.

Lettre 1737. — Les quatre premières pages de l'autographe appartiennent à la collection de M. Dupas, de Bordeaux. Une copie par le P. Pinchart, Bibliothèque de Reims, ms. 1145.

1. Le 21 juillet.

la France par cette expédition palliative, et en même temps éluder tout ce qu'on dirait sur les longueurs de l'examen. D'autre côté, Rome préviendrait le mal de laisser le livre en autorité pendant l'examen, et s'engagerait à une expresse qualification de la doctrine. Sur cela, je vous avoue, mon cher Seigneur, que je voudrais bien vous écouter pour me déterminer par votre avis. Mais, pour vous dire le mien en attendant, j'accepterais le parti à deux conditions : l'une, que dans la prohibition fût apposée la condition ci-jointe[2] ; et l'autre, qu'on résolût en même temps une voie courte de finir l'examen, en réduisant les propositions à six chefs, sur lesquels les examinateurs ne pussent parler que demie heure, ainsi qu'on l'a proposé de notre part.

Des six chefs, il y en a cinq dans la lettre que mon neveu vous écrivit sur ce sujet, et dont vous me donnâtes la lecture le dernier jour que j'eus

2. Le projet autographe de cette prohibition, conservé au Grand séminaire de Meaux, est sur une feuille à part. Le voici :

« Cum ex occasione libri gallici cui titulus, *Explication*, etc. ab archiepiscopo Cameracensi editi, grave scandalum ac perturbatio animarum exorta sint, et incrementum capere non cessent, Sanctissimus decrevit ut ejusdem libri examen, quod jamdiu incœptum est, quam diligentissime ad optatum et debitum finem perducatur. Atque interim, ne periculosissimi ac damnosissimi libri lectio in grave detrimentum vertat animarum, idem Sanctissimus eumdem librum, et omnes libros ad ejusdem defensionem pertinentes, sub excommunicationis latæ sententiæ pœna prohibuit ac prohibet, omnibus locorum Ordinariis auctoritate apostolica districte præcipiens, ut hujus Decreti executioni, pro sua quisque parte, diligenter intendant. »

« A cela je ne vois que le péril d'entrer en négociation avec Rome sur une chose dont elle va * être maîtresse **. »

* Deforis : croit.

** Phrase omise par Lachat.

l'honneur de vous voir. Le sixième serait sur la tradition secrète, et sur ce que l'état d'amour pur est inaccessible aux saints, et leur doit être caché.

Le tour de persécution qu'on donne à l'exil des quatre chassés[3], est le plus malin qu'on y pouvait donner; mais après tout il est bien faible[4].

Après ce que nous avons écrit, vous et moi, sur le jugement qu'on pourra prononcer ici, si l'on ne prend des expédients pour abréger les longueurs, il semble qu'il va être temps que le Roi s'explique d'un ton ferme à M. le nonce. Mais, comme on nous fait espérer qu'on aura pris sur cela un parti à Rome le jeudi qui devait suivre les lettres du premier juillet, la prudence voudra peut-être qu'on attende encore jusqu'à la réception des lettres de l'ordinaire prochain, afin qu'on puisse parler plus précisément.

Quant à la menace qu'on nous fait d'émouvoir l'Université de Salamanque, il me semble, mon cher Seigneur, qu'il est bon d'en avertir Sa Majesté, afin qu'elle ordonne à son ambassadeur d'Espagne[5] de veiller à cette affaire; et cependant, pour son instruction et pour celle des docteurs de delà, on pourrait lui envoyer la *Déclaration des évêques* en latin, le *Summa doctrinæ,* votre *Instruction pastorale* en français et en latin, votre *Réponse aux quatre lettres,* la *Lettre pastorale* de M. de Chartres, ma *Réponse* et ma *Relation*. Anisson vous envoiera tout

3. Édit. : des quatre exclus de la maison des princes.
4. Ce dernier alinéa est écrit à la fin de la quatrième page dans le ms. ; la copie Pinchart place la prohibition immédiatement après.
5. Le marquis d'Harcourt.

ce que vous lui ordonnerez par rapport à moi. Tout à vous, mon cher Seigneur, avec le respect que vous savez.

J. Bénigne, é. de Meaux.

Vous voyez à la colère de qui[6] s'expose l'abbé Bossuet par les vives remontrances qu'il fait au Pape et aux cardinaux[7]. Je vous supplie, mon cher Seigneur, de l'encourager et de l'assurer que vous veillerez aux mauvais offices qu'on lui pourrait rendre ici, comme je vous en supplie et je l'attends de votre amitié.

1738. — A l'Abbé Bossuet.

A Meaux, 20 juillet 1698.

Votre lettre du premier m'apprend que, malgré les saintes intentions du Pape, l'on n'a point encore pris de parti sur les expédients proposés d'avancer la délibération. Il faut encore attendre ce qu'auront fait la *Relation* et les autres choses que nous avons écrites, ou que le Roi pourra avoir dites à M. le nonce. Pour moi, je crois qu'il n'y a point d'autre moyen d'abréger que d'obliger les examinateurs à donner leurs vœux par écrit, et qu'ensuite les cardinaux donnent leur avis, et que le Pape prononce.

Je ne crois pas que vous puissiez venir à bout

6. Bossuet a en vue le cardinal Bouillon.

7. Il semble bien que l'abbé dépassait souvent la mesure.

Lettre 1738. — L. a. n. s. Collection de M. le marquis de L'Aigle, à Paris.

d'une qualification particulière[1], à cause de la quantité de propositions que l'ignorance ou la politique ne se résoudront ou ne pourront déterminer, à moins que quelque habile homme, comme le cardinal Noris, prenne sur lui de mettre la main à la plume; mais je n'y vois guère d'apparence.

Je conclus pour une censure *in globo*[2], dont vous trouverez ici un modèle qui serait plus que suffisant, ou à quelque chose d'approchant[3], si on y voulait passer. Je ne m'éloignerais pas d'un jugement provisoire, tel que serait celui dont je vous envoie aussi une formule[4].

Je travaille à une censure qualifiée[5]; mais je doute que je la puisse achever pour partir demain. Cette lettre est écrite de Meaux, mais elle sera envoyée demain de Paris, où j'arriverai, sans manquer, le même jour.

J'ai écrit afin qu'on prît des mesures du côté d'Espagne. Si l'on fait parler Salamanque, nous ferons parler la Sorbonne[6] et les autres Universités du royaume; et ceci deviendra une affaire de docteurs, ce qui ne convient à personne.

1. De faire qualifier chacune des propositions répréhensibles.

2. Dans la censure *in globo*, les qualifications ne sont pas données à chacune des propositions condamnées; mais la série des censures tombe sur tout un ensemble de propositions sans déterminer à quelle assertion s'applique telle ou telle qualification.

3. On n'a pas conservé ce projet.

4. Cette formule était sans doute la même qu'on a vue plus haut, p. 77.

5. Une censure où chaque proposition est qualifiée.

6. On fit plus tard parler la Sorbonne, en demandant une signature aux docteurs.

Toutes les lettres qu'on écrira de deçà ne feront rien sur la proposition du général de la Minerve. Mais, si on faisait ce que je propose, vous pourriez le laisser passer sans en être auteur et sans vous charger de rien, à moins que vous vissiez jour à faire passer l'autre modèle.

Il y a longtemps que nous prêchons à la Cour qu'il faut rendre le ministre garant des événements[7]; mais il y a là un mystère que je ne conçois pas.

J'ai fait des remercîments au Grand duc sur ses offices puissants[8] : on lui en fera parler de la Cour. Ce prince a voulu avoir mon portrait[9] et m'a régalé ici d'une caisse de Montalcino[10]. Nous ne saurions trop estimer ses bontés, ni trop faire valoir ce qu'il fait.

Ne manquez, aussitôt qu'il paraîtra quelque chose à Rome de la part de M. de Cambrai, surtout à l'égard des faits, contre M. de Paris ou contre moi, de me l'envoyer par un courrier exprès[11].

J'achèverai le vœu dont je vous envoie le commencement, quoique je n'estime pas qu'il faille s'attendre à une censure qualifiée, et qu'il ne faille pas même la désirer à cause de sa longueur. On en

7. Bossuet demande qu'on rende le cardinal de Bouillon responsable des événements.

8. Contre Fénelon.

9. Bossuet envoya à Florence son portrait peint par Rigaud, qui se trouve aujourd'hui aux Galeries des Offices. A cette occasion, Ch. Perrault composa et l'abbé Boutard traduisit en vers latins un petit poème : *Portrait de Messire Jacques Bénigne Bossuet, au Sérénissime prince Cosme III, Grand duc de Toscane*, Paris, 1698, in-4.

10. Montalcino, ville de Toscane, où l'on récoltait un vin muscat très estimé (A. Jullien, *Topographie de tous les vignobles connus*, Paris, 1816, in-8, p. 382 ; *Mémoires* de Coulanges, p. 368).

11. Édit. : par courrier.

viendra toujours à un *respective*[12] : cependant l'avis servira à faire entendre la matière.

Pour la censure provisoire, vous entendez bien qu'elle n'est bonne que dans le cas que la chose traîne en longueur, car sans cela elle ralentirait : Rome croirait avoir frappé son coup, et en demeurerait là, etc.

Au reste, je ne vois pas qu'on puisse faire aucun bon usage des trente-huit propositions en l'état où elles sont, par la chicane des partisans du livre : ce sera une affaire inextricable d'en démêler les contradictions.

Plus j'y pense, moins je trouve d'expédient que celui de donner un temps précis et court aux examinateurs, de donner leur vœu par écrit, sans plus parler, et après cela laisser faire les cardinaux et le Pape.

1739. — A l'Abbé Bossuet.

A Paris, 21 juillet [1698].

J'arrive et je n'apprends rien de nouveau qui soit certain. On parle de plusieurs ducs et duchesses qui ont abjuré, non seulement Mme Guyon, mais encore M. de Cambrai, depuis ma *Relation*. Cela était en branle avant mon départ pour Meaux, et il est vrai que tous ses amis ont honte de lui.

12. Voir, t. VIII, p. 338.

Lettre 1739. — L. a. n. s. Bibliothèque V. Cousin, à la Sorbonne. Les éditeurs en font un post-scriptum de la lettre précédente.

Il a fait une réponse latine à M. de Paris, que nous ne pouvons avoir[1]. On croit qu'il ne lui sera pas si aisé de me répondre.

Je vous envoie un avis *in globo*[2], composé par M. Pirot. Le mien est meilleur; mais vous choisirez dans le sien ce qui pourra être utile.

1740. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 22 juillet 1698.

J'ai une fluxion dans la tête, qui m'a pris ce matin, qui ne me permet pas de m'appliquer un moment à écrire de ma main : je me contenterai de dicter en peu de mots ce que je sais de nouveau, qui se réduira à peu de choses, d'autant plus que M. Phelipeaux vous écrit au long[1]. Ce que j'ai est moins que rien : je sens bien que demain je serai dans mon naturel. Le chaud extrême, joint à l'application et aux mouvements qu'il faut se donner, m'ont causé cette très légère incommodité.

L'affaire de question ne va ni si vite, ni avec l'ordre qu'il serait à désirer, par les mêmes raisons que vous aurez vues dans mes précédentes lettres. M. le sacriste n'a voulu voter dans les dernières congrégations que sur une proposition, qui est la sixième, et on l'a souffert. J'ai pris la liberté de m'en plaindre à M. le cardinal de Bouillon, qui ne m'a pas dit mot, à son ordinaire, et au cardinal Spada, qui m'a promis d'y mettre ordre à l'avenir.

J'ai quelques espérances que le Pape se résoudra enfin à prendre le conseil de quatre ou cinq personnes, dont je vous

1. Voir plus haut, p. 67.
2. Un projet de censure *in globo*. Cf. p. 80.

Lettre 1740. — L. a. n. s. Archives de Seine-et-Marne, à Melun.
1. Voir la lettre suivante.

ai parlé[2]. Il a déjà envoyé querir le cardinal Casanate, avec lequel il eut sur ce sujet, jeudi dernier, une grande conférence. On lui parla comme il faut; j'espère que cela aura quelques suites. Le cardinal Casanate me dit, au sortir de là, qu'à la fin d'août, les examinateurs pourraient avoir fini leurs relations, et cela me paraît difficile.

On commença hier lundi la matière de l'indifférence. Les quatre premiers votèrent sur quatre propositions : ceux qui restent ne pourront finir demain, ni jeudi devant le Pape.

Votre *Relation*, que j'ai reçue par le dernier courrier, est déjà toute distribuée : elle achève de couvrir de honte les partisans de M. de Cambrai. Ils n'ont plus rien à dire sur les faits, au moins ceux à qui il reste un peu de bonne foi. Pour les autres, ils répandent, autant qu'ils peuvent, que M. de Cambrai a de quoi répondre à tout, même que M. de Chantérac a reçu quelques manuscrits qu'il n'ose rendre publics encore, parce qu'ils intéressent des personnes de la première considération. Mais je suis assuré que c'est une gasconnade. On ne se retranche plus qu'en disant qu'il n'est pas question de faits, mais de la doctrine du livre[3]. On ne laisse pas de sentir la conséquence de pareils faits.

M. le cardinal de Bouillon fait semblant, et dit hautement n'avoir jamais rien su de ces faits; ne voulant pas se souvenir de ce que vous lui en avez dit en France, de ce que je lui en ai dit ici, et de ce qui est contenu dans votre Relation latine, que je lui ai lue il y a plus de six mois.

M. le cardinal de Bouillon me dit hier qu'il avait demandé au Roi permission de sortir de Rome, et d'aller à Frescati jusqu'à la *rinfrescata*[4], et qu'il espérait l'obtenir. Il ne s'est jamais mieux porté. Selon moi, cela montre la corde dans les dispositions des choses et celles du cardinal de Bouillon. Dans le fond, cela n'est que bon.

J'ai reçu votre lettre de Marly du 30 juin, et le lardon

2. Page 13.

3. Voir, par exemple, le sentiment du cardinal Ferrari, à l'appendice, p. 407.

4. Voir p. 147, n. 3.

insolent, et le projet d'admonition dont on fera l'usage dans le temps. Je n'ai jamais douté de l'effet de la *Relation* en France et partout. Vous savez combien il y a de temps que nous demandons ici des faits qui frappent tout le monde, jusqu'aux plus ignorants, dont ce pays-ci est plein. On traduit votre *Relation* en italien ; peut-être la ferons-nous imprimer[5]. Quant au public, elle contient la condamnation du livre et de l'auteur. Les jésuites et le cardinal de Bouillon sont consternés[6]. Je pense que le P. Dez se repentira un peu de n'avoir pas voulu me croire. On lui rendra justice, si on l'en fait apercevoir.

Ce que j'ai, c'est moins que rien, et demain je sortirai assurément. Au mal de tête près, je me porte à merveille. M. le Grand duc continue à faire des merveilles : on m'assura hier qu'il avait envoyé ici au cardinal Noris des écrits contre le livre ; je ne sais encore ce que c'est.

Envoyez-nous des *Relations* françaises ; la traduction latine fera aussi bien.

1741. — Jean Phelipeaux a Bossuet.

Rome, 22 juillet 1698.

Dans la congrégation qui se tint mercredi[1], le maître du sacré Palais et le sacriste votèrent. Le dernier affecta de ne voter que sur la sixième proposition, quoique les nôtres eussent voté sur les autres propositions qui appartenaient à la même

5. Sur ce projet d'impression à Naples, cf. p. 52.

6. Maille écrivit le 29 juillet : « M. de Chantérac commence à se plaindre des jésuites. S'il avait suivi le conseil que je lui donnai, il y a plus de six mois, de ne point s'attacher à ces Pères, d'inspirer à M. de Cambrai d'abandonner son livre et sa doctrine et de se réunir avec M. de Paris et M. de Meaux, il ne se trouverait pas dans l'embarras où il se trouve. Une autre fois, je lui dis d'écrire à M. de Cambrai d'adopter l'ordonnance de M. de Paris et de la faire publier dans son diocèse, et que c'était là un court moyen de sortir d'affaires ; mais, au lieu de cela, il fit paraître ces lettres cavalières qui ont achevé de le perdre » (Affaires étrangères, *Rome*, t. 391, f° 39).

Lettre 1741. — 1. Cf. Phelipeaux, t. II, p. 130.

matière. Jeudi, devant le Pape, tous votèrent sur deux propositions seulement, la sixième et la dixième, excepté le sacriste qui ne voulut voter que sur la sixième; c'est une affectation qui ne tend qu'à différer. Jusqu'ici, il n'y a point eu d'ordre précis pour ordonner aux qualificateurs sur quel nombre de propositions ils devaient voter. Les cardinaux, sur la fin d'un pontificat, ne veulent rien prendre sur eux[2]: ils croient que c'est à celui qui préside à avoir ce soin, et à le faire régler par le Pape. Hier lundi, on vota sur les quatre propositions suivantes, qui regardent l'indifférence. Il n'y eut qu'Alfaro, Gabrielli, Miro et le procureur général des augustins qui votèrent. Alfaro affecta de parler une heure et demie, et de dire, selon sa louable coutume, beaucoup de choses sur le péché véniel, qui étaient hors de propos. Ainsi on sera quinze jours à voter sur ces quatre propositions. Demain, deux pourront voter, et jeudi les six qui auront voté parleront devant le Pape.

On a publié ici que le Roi avait demandé au nonce s'il était vrai que les jésuites l'eussent sollicité d'écrire en faveur du livre; qu'il avait répondu qu'il était vrai que les religieux de tous les ordres l'en avaient prié, mais que les jésuites n'avaient fait sur cela aucune démarche. Il est bon d'éclaircir ce fait, qui tend à persuader qu'il y a un gros parti en France en faveur du livre. Les jésuites voudraient maintenant faire croire qu'ils n'ont point sollicité, voyant la condamnation inévitable[3].

Les plus éminents protecteurs ont été effrayés de la *Relation*, que nous avons distribuée entière, et qui fait ici un merveilleux effet: cela seul les couvre de confusion. Elle a jeté l'abbé de Chantérac et ses amis dans la dernière consternation.

2. Pour ne pas risquer leurs chances d'être élevés au souverain pontificat.

3. Dans sa *Relation* (t. II, p. 128), Phelipeaux ajoute : « Ces Pères avaient en cela deux vues : la première, de se disculper, et la seconde, de faire croire que M. de Cambrai avait un gros parti en France, qui devait empêcher ou suspendre la condamnation de son livre. »

Après tant de faussetés publiées, il dit à présent pour toute excuse qu'on l'a trompé lui-même, et qu'on lui a caché la vérité de tous les faits énoncés. C'était cependant sur les faits et sur le procédé que M. de Cambrai devait le plus triompher. Les partisans voient bien qu'il faut abandonner la doctrine du livre, et qu'il ne faut plus s'attacher qu'à sauver la personne. On sent bien qu'un Roi aussi zélé que le nôtre aura peine à laisser un grand diocèse à un homme qui a soutenu si longtemps, et avec tant d'opiniâtreté, des erreurs si capitales[4]. Le lundi 14 juillet, partit en poste un valet de pied. Ne serait-ce point pour avertir M. de Cambrai de ce qu'il doit faire dans la conjoncture présente? M. Dorat a lu la première partie de la *Relation* au Pape, et lui a persuadé de prendre des mesures séparément avec les cardinaux Casanate, Ferrari, Noris et d'Aguirre. Il m'a fait demander s'il parlerait du cardinal Albani, et on a trouvé à propos qu'il fût adjoint aux autres. En effet, le Pape a fait venir le cardinal Casanate, et lui a parlé de l'affaire. Il est à croire qu'il en aura autant fait à l'égard des autres.

Je vous ai mandé qu'on avait mis à l'Inquisition deux religieux capucins noirs, accusés de quiétisme[5]; ils ont été jugés. Le Frère Bénigne, qui passait pour un saint, qui disait

4. Noter cette insinuation.

5. Phelipeaux dit ailleurs (*Relation*, t. II, p. 132) : « Fra Pietro Paolo et Fra Benigno, religieux augustins déchaussés du couvent de Giesu Maria. » Outre les deux religieux augustins, cette société quiétiste comprenait quelques femmes et des ecclésiastiques. A ce sujet, Giori écrivait à Noailles : « ... On voit une illusion pareille à celle de Mme Guyon touchant la plénitude de grâce et la communication des dons spirituels. Un de ces augustins, qui avait le don de contrefaire des extases quand il lui plaisait, même après des attouchements déshonnêtes, feignait qu'il avait reçu une si grande plénitude de dons spirituels qu'il lui en était venu une enflure du côté du cœur Il appliquait cette partie nue sur la chair de ces filles et leur communiquait ses dons... Mgr Marciani a eu la sottise de se faire communiquer ces dons, qu'il a depuis communiqués nu à nu à ces mêmes filles. On l'accuse aussi d'être dans les erreurs les plus grossières des quiétistes » (Lettre du 3 juillet, ms. de Saint-Sulpice, f° 11).

avoir été guéri miraculeusement par saint Cajétan [6], qui avait eu des apparitions de la Vierge, dont la chambre avait été convertie en une chapelle magnifique après un procès-verbal fait par ordre d'Innocent XI, et pour lequel il se faisait tous les ans une fête solennelle avec de grandes illuminations, a été condamné à une prison perpétuelle ; son confrère, aux galères. Ce dernier était intime ami de Mgr Marciani, qui ne s'est sauvé que par une accusation volontaire. Ces gens faisaient des retraites et des exercices spirituels où il se commettait beaucoup d'impuretés. On dit que le prêtre sicilien dont je vous ai parlé fera abjuration publique [7] : par là, on apprendra en détail ses erreurs. Le quiétisme n'est pas moins répandu à Madrid qu'en France et en Italie. L'Inquisition de Madrid a fait arrêter plusieurs personnes qui, sous prétexte de perfection, tombaient dans les derniers excès [8].

Hier, il y eut consistoire, où le cardinal Carpegna proposa le cardinal de Bouillon pour l'évêché de Porto. On ne proposa point le cardinal d'Estrées, ni pour Albano, ni pour Palestrine, à cause du différend survenu sur la dispense du cardinal Porto-Carrero [9]. On prétend qu'il a consommé son droit dans

6. Saint Gaétan de Thiennes (1480-1547), fondateur de l'ordre des théatins, canonisé en 1675. Sa vie a été écrite par le P. Castaldo, Modène, 1612, in-4 ; par Antoine Caraccioli, Cologne, 1612, in-4, par le P. de Tracy, Paris, 1774, in-12. Cf. les Bollandistes, au 7 août.

7. La lettre du dernier courrier, qui devait en parler, n'a pas été conservée.

8. « On apprit par le chevalier Maffei, qui avait un frère à Madrid, que le quiétisme s'y était répandu, et, quelques jours après, on reçut le décret de l'Inquisition d'Espagne contre plusieurs personnes convaincues de quiétisme. L'abbé de Vintimille écrivit de Palerme qu'on trouve beaucoup de quiétistes dans la Sicile... On se servit utilement de ces conjonctures pour montrer la nécessité de remédier promptement à un mal si universel » (Phelipeaux, *Relation*, t. II, p. 132 et 133).

9. Louis Manuel Fernandez Porto-Carrero, d'une famille considérable en Espagne, cardinal depuis 1669, archevêque de Tolède, primat d'Espagne, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, évêque de Palestrina, vice-roi de Sicile, ambassadeur d'Espagne à Rome, lieutenant général de la mer, mort à Madrid, le 14 septembre 1709, à

l'option de Palestrine, la dispense ne lui donnant faculté que d'opter une des églises épiscopales : cette contestation sera jugée pour le premier consistoire.

On m'a dit que M. le cardinal de Bouillon avait demandé permission de passer trois mois à Frescati, et qu'on attendait incessamment la réponse. Je souhaite que cela soit vrai : les affaires n'en auront qu'un succès plus prompt.

L'Empereur renouvelle ses prétentions sur les fiefs situés dans l'État ecclésiastique[10]. L'ambassadeur a cité le prince Chigi, pour prendre dans deux mois l'investiture et faire hommage du fief de Farnèse situé dans l'évêché de Castro. Le cardinal Chigi acheta ce fief en 1658 du cardinal Hiérôme et de Pierre, duc de Farnèse. Alexandre VII mit dans son chirographe : *Salvis juribus Imperii, si quæ fuerint*; et dans la suite il mit sa famille sous la protection de l'Empereur, en obtenant un titre honoraire de prince du saint Empire, pour la mettre à couvert contre les ressentiments de la France, brouillée alors avec Rome pour l'affaire de M. de Créquy. Le dimanche 13, il y eut sur cela une congrégation d'État; et, dès le lundi au soir, on afficha à la porte de l'église de l'Anima un placard en allemand, injurieux aux cardinaux qui y avaient assisté. On a expédié un courrier à la cour de Vienne, et cette affaire pourra avoir des suites.

On avait publié que M. de Chantérac avait une réponse aux faits, manuscrite, qu'on n'imprimerait pas, pour ne pas commettre des personnes intéressées. Je lui ai envoyé secrètement

soixante-quatorze ans. C'est surtout à lui que Philippe V dut le trône d'Espagne. Sa rivalité avec la princesse des Ursins et avec le cardinal d'Estrées, alors ambassadeur de France en Espagne, est l'un des plus curieux épisodes du règne de Philippe V (Voir les Mémoires du maréchal de Noailles, de Louville, et de Saint-Simon ; Fr. Combes, *la Princesse des Ursins* ; A. Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*, t. I, p. 51 et suiv.).

10. Il voulait obliger tous les possesseurs de fiefs impériaux situés dans les États de l'Église à prendre de lui l'investiture, à commencer par Augustin Chigi. Ce seigneur l'avait mécontenté en refusant de prendre la main gauche chez l'ambassadeur de l'Empire (Affaires étrangères, *Rome*, t. 391, f° 57).

un ami pour s'en informer ; il a nié le fait. On est bien aise de répandre ces bruits pour arrêter l'impression que fait la *Relation* ; mais tous ces artifices retombent à la fin sur les auteurs. On a traduit en italien la *Relation :* on tâchera de la faire imprimer[11]. Nous attendons la traduction latine que vous promettez, et le *Quietismus redivivus* ; après quoi, je ne crois pas qu'il faille produire aucune écriture. Je suis avec un profond respect, etc.

1742. — A Antoine de Noailles.

A Versailles, 27 juillet 1698.

Je vous renvoie, mon cher Seigneur, la lettre de mon neveu, du 1er juillet, déchiffrée.

*, c'est le général de la Minerve ; *ccc,* c'est le commissaire du Saint Office ; *uu* est le maître du sacré Palais. Quatre lignes tracées sous les endroits qui peuvent faire la difficulté vous les désigneront et vous ôteront la peine de les chercher dans la lettre[1].

Encore qu'on soit entré dans les expédients d'abréger, les instances du Roi seront toujours nécessaires.

Mes lettres du 8 juillet semblent marquer un dessein d'accélérer les affaires. Nous en sommes à [dépendre de] la vie du Pape. Mais, s'il venait à mourir et qu'aussitôt vous fissiez une censure, comme vous me le dîtes dernièrement, plusieurs évêques vous suivraient, et la vérité n'y perdrait rien[2].

11. Voir plus haut, p. 52 et 84.

Lettre 1742. — L. a. s. Collection H. de Rothschild.

1. Ces cinq lignes manquent aux éditions.

2. L'appel au Pape devenant caduc par sa mort, les évêques,

L'expédient de la censure provisoire et interlocutoire est tombé tout seul, et il n'en est plus question. Il avait été proposé à bonne intention, du moins il l'avait été par des personnes bien intentionnées : mais il était dangereux, et je suis bien aise qu'il ne s'en parle plus.

Le P. Zacharie[3] vous aura sans doute rendu compte d'une vive conversation qu'il a eue avec M. le cardinal de Bouillon.

Je ne manquerai point de vous envoyer ce qui peut être utile pour Salamanque, dès que je serai à Paris. A vous, mon cher Seigneur, comme vous savez.

J. Bénigne, é. de Meaux.

1743. — A l'Abbé Bossuet.

A Versailles, 28 juillet 1698.

Je suis bien aise de voir, par votre lettre du 8, qu'on ait pris l'expédient[1]. C'était le meilleur dans l'état des choses, encore qu'il nous mène à une excessive longueur. On l'abrégerait beaucoup en faisant donner les avis par écrit seulement, sur

avant la nomination de son successeur auquel Fénelon aurait pu en appeler de nouveau, pouvaient, suivant la doctrine reçue en France, porter un jugement en adhérant à la sentence de l'archevêque de Paris, et la doctrine se trouverait ainsi condamnée. Il n'était pas probable que le nouveau Pape eût réformé ce jugement, même s'il eût été, par un nouvel appel, obligé de se prononcer.

3. Le P. Zacharie Roslet.

Lettre 1743. — L. a. n. s. communiquée par M. Noël Charavay.

1. Deforis ajoute : que vous avez proposé pour abréger.

lesquels les cardinaux formeraient le leur; mais comme ce n'est pas la méthode du pays, tout ce qu'on peut, c'est de presser le plus qu'on pourra et deçà et delà[2].

J'ai rendu compte, à l'ordinaire, de votre lettre. On[3] souhaiterait bien qu'on allât plus vite; mais, quelque las qu'on soit de Rome et de ses longueurs, il faut prendre ce qu'on peut.

Vous recevrez bientôt le *Quietismus redivivus;* après quoi je n'écrirai plus rien, ni en latin ni en français pour le public, si ce n'est qu'il vienne quelque chose de bien nouveau.

Je vous envoie par avance une préface du *Quietismus*[4], qui me semble toucher vivement l'état présent de la défense du livre. On la pourra donner à part aux cardinaux, à cause qu'elle est fort courte, et aux examinateurs, et comme vous jugerez à propos.

La version italienne de ma *Relation* est fort avancée : c'est M. l'abbé Regnier[5] qui la compose,

2. Deforis : Il faut se contenter de presser le plus qu'on pourra. Vous ferez bien de votre mieux de votre côté, et nous du nôtre, pour parvenir à une heureuse fin.

3. *On*, le Roi et Mme de Maintenon.

4. Édit. : *Quietismus redivivus.* Ce traité fait partie du recueil intitulé : *De nova quæstione tractatus tres.* La préface, en vingt et une pages, a pour titre : *Admonitio prævia de summa quæstionis ac de variis libri defensoribus.*

5. François-Séraphin Regnier, qui se faisait appeler Regnier-Desmarais, était né à Paris le 13 août 1632, de Jean de Regnier, seigneur des Marets et de l'Enclause, au village de Barateau, en Saintonge. Par sa mère, Marie Faure, il était neveu du P. Charles Faure, réformateur de la congrégation de Sainte-Geneviève. Il suivit quelque temps la Cour et fit quelques campagnes, mais il fut surtout employé en des négociations diplomatiques; il fut, par exemple, secrétaire de la fameuse ambassade de Créquy à Rome (1662). En

mais il ne veut pas être nommé. Il est grand italien, et de l'académie *della Crusca*[6].

J'avoue que j'ai quelque impatience de voir l'effet de ma *Relation*, quand vous l'aurez tout entière.

On cherchera les moyens de vous envoyer les livres que vous demandez.

Nous faisons connaître ici l'utilité des offices que rend M. le Grand duc, et on en est fort content.

Nous ne saurions recouvrer ici la réponse latine de M. de Cambrai à M. de Paris[7]. Ne manquez pas de nous envoyer, et contre lui et contre moi, ce qui vous viendra, et de vous pas contenter d'un seul exemplaire.

1668, il prit la tonsure pour se rendre apte à posséder des bénéfices ecclésiastiques, et reçut le prieuré de Grandmont, près de Chinon, puis l'abbaye de Saint-Laon, de Thouars. Il entra, en 1670, à l'Académie française, et en devint secrétaire perpétuel en 1684. Sa vivacité et son opiniâtreté l'avaient fait surnommer l'abbé Pertinax. Il mourut, le 6 septembre 1713, d'une indigestion qu'il s'était donnée à la table du cardinal d'Estrées. Il a traduit la *Pratique de la perfection chrétienne* de Rodriguez, Paris, 1676, 3 vol. in-4; les poésies d'Anacréon (en italien), Paris, 1693, in-8; le premier livre de l'*Iliade* (en vers), Paris, 1700, in-8; le *De divinatione* et le *De finibus* de Cicéron, Paris, 1710 et 1721, in-12. Il a composé un *Traité de la grammaire française*, au nom de l'Académie, Paris, 1706, in-4, et une *Histoire des démêlés de la cour de France avec la cour de Rome au sujet de l'affaire des Corses*, Paris, 1707, in-4, etc. (Voir les *Mémoires de littérature* de Sallengre, t. I; Niceron, t. V; *Commentarius de rebus pertinentibus ad cardinalem Quirinum*, Brescia, 1749, in-12, t. I, p. 112 à 114; Legendre, *Mémoires*, p. 36 et 173; Saint-Simon, t. XXIV, p. 59-60; Pellisson et d'Olivet, *Histoire de l'Académie*, édit. Livet, t. II, passim; *Recueil d'opuscules littéraires*, Amsterdam, 1767, in-12; D'Alembert, *Histoire des membres de l'Académie française*, t. III; Bibliothèque Nationale, Dossiers bleus).

6. On a vu plus haut, p. 68, qu'il existe aussi de la *Relation* une traduction anglaise : *Quakerism à-la-mode, or a History of Quietism*, etc.

7. Voir plus haut, p. 67 et 83.

Si vous pouvez faire usage de mon écrit secret en latin[8], ne le manquez pas, sans égard aux vues politiques.

1744. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 29 juillet 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles le 7 de ce mois. Ma fluxion ne m'a duré que vingt-quatre heures, et dès le lendemain j'ai été en état de sortir.

J'ai gardé votre lettre latine de Marly[1], les affaires ici allant aussi vite à présent qu'on est capable de les pousser dans les circonstances actuelles. Le Pape ordonna hier à M. le cardinal de Bouillon et au cardinal Spada de dire aux examinateurs qu'il voulait absolument qu'on exécutât ce qu'il avait déjà fait ordonner, qui est de réduire à de certains chefs les propositions qui regardent la même matière ; et il faut espérer qu'on le fera dorénavant. Hier, le cardinal de Bouillon et le cardinal Spada le dirent aux examinateurs en pleine congrégation.

On finit hier la matière de l'indifférence. Le carme, le maître du sacré Palais et le sacriste parlèrent ; le carme et le sacriste chacun pendant une heure et demie. Pour les nôtres, ils ne parlèrent qu'un quart d'heure, ou demi-heure tout au plus. Ils ont eu beau vouloir trouver un autre expédient que celui que je vous ai envoyé il y a déjà six semaines, ils n'y ont pas réussi. Le cardinal de Bouillon a fait ce qu'il a pu sous main pour empêcher qu'on n'exécutât mon projet ; mais à la fin, à la demi-heure près, on l'a suivi. On le devait adopter il y a six semaines ; et si on leur avait dès ce temps-là fixé une demi-heure, dans huit jours les qualificateurs

8. L'*Admonitio generalis,* qui accompagnait la lettre du 30 juin 1698.
Lettre 1744. — 1. L'*Admonitio generalis.* Cf. p. 28.

auraient fini. Mais quoi qu'il puisse arriver, à la mi-septembre au plus tard leur rapport sera fini. Combien de temps tiendront les cardinaux ? Voilà ce que l'on ne peut savoir.

Sur les plaintes publiques que j'ai faites de ce que, sans en dire de raison et sans en avoir, on n'exécutait qu'avec mollesse et sans ordre ce que le Pape avait ordonné ; sur ce que j'en ai dit aux amis du cardinal de Bouillon qui le lui ont rapporté, et sur ce que je lui en ai dit moi-même, me plaignant de la manière d'agir de la Congrégation dont il est le chef, il a pensé aux moyens de donner le change, voyant bien que cela le regardait. En conséquence, il a voulu et jugé à propos *ad pompam*, car il n'était plus temps et cela n'aboutissait à rien, d'assembler samedi chez lui M. de Chantérac et moi, en présence de M. de La Trémoille[2], pour nous exhorter par un discours bien préparé à n'apporter de notre part aucun retardement à la décision de cette affaire, que le Roi souhaitait ardemment qui finît promptement. Il ajouta qu'il nous priait de faire entrer dans ces sentiments les qualificateurs de chaque parti. Il nous dit en même temps comme ministre du Roi que S. M., par tout ce qui lui revenait du livre en question et par ce qu'elle en entendait dire aux gens en qui elle avait confiance, était persuadée qu'il contenait une mauvaise doctrine ; et après nous avoir exagéré la douleur que cette affaire lui avait donnée, il ajouta qu'au reste, pour ce qui le regardait, voyant qu'elle ne pouvait finir comme il l'avait désiré, il partait pour Frescati ; qu'il en avait, par un homme exprès, demandé la permission au Roi, pour ne plus être obligé d'assister aux congrégations, par conséquent au jugement, et pour n'avoir aucune part à la condamnation de ses amis. Il finit en nous disant qu'il ne nous demandait à l'un et à l'autre aucune réponse. Il fut obéi ; pas un de nous ne lui dit une seule parole : on dîna, et chacun se retira chez soi.

2. L'abbé de La Trémoille, auditeur de rote. Le cardinal l'avait invité afin d'avoir un bon témoin, car il se défiait des rapports de l'abbé Bossuet.

J'avoue que ce fut une comédie pour moi, qui lisais dans son cœur. Ce qui m'a le plus étonné de ses discours, c'est cette déclaration de vouloir aller à Frescati pour ne plus se mêler de cette affaire, ne plus assister aux congrégations, et ne point condamner son ami. Je ne sais ce qu'il exécutera de ce projet, ni si le Roi le lui permettra. Je sais bien que c'est le plus grand bonheur qui nous puisse arriver ; mais enfin, on aperçoit clairement qu'il est engagé, autant que M. de Cambrai même, dans sa défense, et qu'il ne le peut abandonner. Il voit la mauvaise fin, le mauvais succès de cette affaire. De plus, ayant agi comme il a fait auprès du Pape et des cardinaux, il croit ne pouvoir plus rien faire avec honneur. Mais ce que je sais, c'est que, dans le cœur, il favorise les sentiments de M. de Cambrai, et tout ce qui a l'air de nouveauté lui plaît. Il a, déjà depuis huit jours, fait part de son dessein à tous les cardinaux, qui en sont bien aises. Personne ne comprend la hardiesse qu'il a eue de le demander au Roi : tous les gens sensés craignent pour lui une disgrâce, et ne comprennent pas la patience de S. M.

Si le cardinal de Bouillon ne part pas, je crains son vœu : il est capable de tout, il est incorrigible et homme à tout hasarder par vanité et par esprit de parti. Il est le premier à voter. Qui osera le contredire dans une affaire qui regarde la France ? Les cardinaux ne seront-ils pas disculpés de suivre les impressions d'un ministre à qui le Roi confie tous ses intérêts ? On ne peut s'imaginer que le cardinal de Bouillon aille directement contre les intentions du Roi, et l'on croit toujours qu'il a des ordres secrets. D'ailleurs, on craint bien plus ici le ministre que le Roi. Cela n'est que trop vrai, et c'est tout le péril.

La cabale continue sourdement ; et son but, auquel elle tend toujours, c'est d'empêcher une condamnation particulière. Le cardinal Nerli, que j'ai vu ce matin [3], a pendant une demi-heure enchéri sur ce que je lui disais contre le livre : on ne peut se déclarer plus fortement qu'il l'a fait.

3. Sur cette entrevue, cf. Phelipeaux, t. II, p. 137 et 138.

Cependant, au bout de ce beau discours, il m'a dit aussi fortement que le Saint Siège ne devait et ne pouvait s'engager dans le détail des propositions, ni les qualifier, ni donner là-dessus qu'une décision générale, surtout étant question d'un livre fait par une personne qui n'était pas hérésiarque; qu'il croyait en agissant ainsi satisfaire le Roi, les évêques et sa conscience.

J'ai tâché de lui faire voir combien il se trompait, ou plutôt combien on le trompait sur tous ces points : je lui ai cité la conduite de l'Église dans tous les temps contre les erreurs et ceux qui les soutenaient, qui n'étaient hérésiarques que par leur obstination. Je lui ai rappelé la condamnation des évêques des plus grands sièges, parcourant l'histoire ecclésiastique, les décrets des papes Victor et Étienne, etc. Je lui ai fait sentir l'obligation où était le Saint Siège, consulté par le Roi et les évêques, de s'expliquer autrement, lui alléguant la parole solennelle que le Pape en avait donnée. Je lui ai représenté la honte dont se couvrirait le Saint Siège par un pareil jugement, la nécessité où seraient les évêques de France de faire ce que le Saint Siège déclarerait par là ne pouvoir ou ne vouloir pas exécuter[4]. Je l'ai accablé, pour ainsi dire, par la multitude des raisons que je lui ai exposées pour le tirer de son idée : il n'a rien eu à me répondre, sinon que cela était difficile. Sur quoi je lui ai fait avouer qu'un *respective*, comme à Molinos, aplanirait toute difficulté ; que c'était le moins que Rome pût faire. Il m'a paru étonné de mes fortes raisons. Mais je crois ses engagements pris de longue main, et qu'on lui a fait entendre qu'il contenterait tout le monde en suivant ce plan. Je l'ai au contraire bien assuré qu'il ne contenterait que la cabale de M. de Cambrai : cela l'a surpris ; je redoublerai dans l'occasion.

Les dispositions de ce cardinal me font manifestement connaître ce que produit encore la cabale. J'écris tout ce détail à M. l'archevêque de Paris, et je lui mande qu'il faut que M. le

4. La même menace a été faite de la part de l'archevêque de Paris, comme on l'a vu, p. 68.

nonce renouvelle de la part du Roi ses instances ici pour une décision vigoureuse ; que c'est dans ce moment, qu'il faut dire tout haut que les évêques suppléeront immanquablement à ce que Rome ne fera pas. Il faudrait aussi trouver quelque moyen de faire écrire là-dessus au cardinal Nerli par quelque ministre, ou par les cardinaux de Janson et d'Estrées, en lui marquant les intentions des évêques de France, et lui insinuer qu'il se peut fier à ce que je lui dirai. En tout cas, ce qui me console, ce sont les bonnes intentions de nos amis, qui, je l'espère, n'abandonneront pas l'honneur et l'intérêt véritable du Saint Siège.

Le cardinal de Bouillon s'imagine que tout lui est permis, et qu'il persuadera au Roi ce qu'il voudra [5].

On doit commencer demain les épreuves ; on votera sur six propositions.

Le faux bruit répandu à Paris sur le silence imposé aux deux partis, vient de ce que le cardinal de Bouillon a tenté sous main de le faire ordonner par le Pape, pour éviter, s'il pouvait par là, le coup qu'il craignait de votre *Relation* ; mais on n'a eu garde d'entrer dans ses vues. Le Pape a été bien instruit à propos de la nécessité de vos écritures.

M. de Chantérac montre secrètement une espèce de réponse manuscrite à M. de Paris, qu'il dit ne pouvoir faire imprimer à cause de certaines personnes qui y sont nommées : on m'a dit qu'elle ne contenait rien de considérable.

5. Le 31 juillet, Bouillon communique au ministre une lettre de Maille à Tourreil, où il est dit que ce cardinal est allé au *Gesù* conférer avec les jésuites de l'affaire de M. de Cambrai, et il déclare cet article « faux d'un bout à l'autre ». « Ce qui est de vrai, c'est qu'il y a plus de six mois que je n'y ai mis le pied, et que la seule maison des jésuites où j'aille est le noviciat, qui est près de Montecavallo, et où je vais quelquefois me promener parce que l'air y est bon et qu'il n'y a point de jardin plus proche de chez moi. Mais l'auteur de cette lettre est si peu raisonnable sur ce qui regarde les jésuites que sa passion lui fait toujours recevoir pour vraies et souvent même inventer des choses qui sont sans fondement et blâmer légèrement tous ceux qui ne se déclarent pas contre eux » (Affaires étrangères, *Rome*, t. 388, f° 317 ; t. 391, f°s 25 et suiv.).

L'abjuration des ducs et duchesses est ici publique. Il n'est pas à propos que la France fasse aucune censure : il est trop tard, et cela gâterait tout ; mais il est bon de le faire craindre.

Quand il sera nécessaire pour quelque chose de la dernière importance et qui demandera grande diligence et prompte réponse, je n'hésiterai pas d'envoyer un courrier extraordinaire ; si je puis, on s'en passera.

Le cardinal Spada m'a avoué, dans ma dernière visite, que c'était le diable qui avait fait ajouter les derniers examinateurs [6].

Cette lettre part par un courrier extraordinaire qu'envoie M. le cardinal de Bouillon ; mais il ne sait point que j'en profite pour faire passer mes lettres, qui sont remises par une voie sûre.

Quelle était la duchesse qui délaçait Mme Guyon [7] ? M. le cardinal de Bouillon m'a dit qu'il croyait que c'était Mme de Mortemart [8].

1745. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 29 juillet 1698.

Je suppose que vous avez reçu ma lettre de même date [1], que j'ai fait aller par le moyen d'un courrier extraordinaire, dépêché par M. le cardinal de Bouillon, qui doit arriver huit jours avant celle-ci : je crois que la voie est sûre. J'ai écrit de même à M. l'archevêque de Paris ; et à tout événement je lui envoie encore par l'ordinaire une lettre abrégée, qui contient tout en substance, et qu'il vous montrera en cas qu'il arrive quelque accident à celle du courrier extraordinaire, qui, je pense, ne manquera pas.

6. L'archevêque de Chieti et le sacriste Ledrou ; cf. t. IX, p. 115.

7. Allusion au fait rapporté par Bossuet dans sa *Relation*, sect. II, n. 6.

8. Mme de Mortemart, mentionnée au t. VI, p. 366.

Lettre 1745. — 1. Voir p. 94, 121 et 126.

Je ne crois pas qu'il faille faire usage de votre lettre latine[2] de Marly. On sait ici les dispositions de la France. M. le nonce les a expliquées, et on les a fait savoir d'ailleurs au Pape et aux principaux.

On croit ici ne point perdre de temps : c'est quelque chose de les faire marcher, et ils marchent. Je puis dire que les qualificateurs finiront avant la mi-septembre.

On attend ici avec grande impatience ce que M. de Bouillon exécutera de son projet de Frescati. Il nous a déclaré[3], à M. de Chantérac et à moi, qu'il faisait ce voyage pour ne pas assister aux congrégations, par conséquent au jugement, et pour ne pas condamner ses amis.

Ma lettre à M. de Paris et celle que je vous envoie par l'extraordinaire parlent à fond de tout; elles sont très importantes.

On finit hier l'indifférence. Enfin le Pape fait exécuter mon projet, à la demi-heure près. Demain, on commence la matière des épreuves : on votera sur six propositions.

J'userai dans la nécessité de la liberté qu'on me donne d'un courrier extraordinaire ; ce ne sera que dans la nécessité, et point, s'il se peut.

1746. — Godet des Marais a Bossuet.

Voici, mon cher Seigneur, la copie collationnée que vous avez désirée[1]. J'en ai envoyé une pareille à Rome, il y a longtemps, signée et certifiée véritable.

2. L'*Admonitio generalis*, qui se trouve à la suite de la lettre du 30 juin, p. 28.

3. Dans un dîner auquel le cardinal avait invité l'abbé de Chantérac et l'abbé Bossuet. Cette scène est reproduite par Phelipeaux (t. II, p. 135 et 136; cf. la lettre précédente, p. 95 et 96).

Lettre 1746. — Inédite. D'après une copie de A. Floquet. Collection E. Levesque. Voir p. 3.

1. Une note de Ledieu, transcrite par A. Floquet (même col-

Donnez-moi un peu des nouvelles de votre santé, mon cher Seigneur, et de ce que vous apprendrez de l'affaire. Je suis avec plus de respect et de dévoûment que je ne puis dire, mon cher Seigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

PAUL, év. de Chartres.

A Pontgoin[2], 2 août 1698.

1747. — A L'ABBÉ BOSSUET.

A Meaux, 4 août 1698.

J'ai reçu votre lettre du 15 juillet. C'est bien peu d'avoir seulement dix-huit exemplaires de la *Lettre pastorale* de M. de Chartres. Je suis pourtant bien aise que vous les ayez reçus, et du bon effet que cet ouvrage produit à Rome. Je le ferai savoir à ce prélat, afin qu'il en envoie un plus grand nombre d'exemplaires.

Vous aurez bientôt la traduction italienne de ma *Relation* : j'en envoierai du moins[1] cent exemplaires.

Les amis de M. de Cambrai sont consternés ; mais ils ne laissent point de répandre mille écrits secrets, où ils assurent que ce prélat répond à ma *Relation*, et qu'au reste, quoi qu'il arrive et quand même il serait condamné à Rome, ce prélat reviendra à la

lection) sur l'original appartenant à M. de Monmerqué, nous apprend qu'il s'agit d'une copie certifiée conforme du mémoire confidentiel adressé par Fénelon à Mme de Maintenon. Il a été question de ce mémoire, t. IX, p. 306.

2. Pontgouin (canton de Courville, Eure-et-Loir), où se trouvait le château des évêques de Chartres.

Lettre 1747. — 1. *Du moins*, au moins. Cf. Molière, *Avare*, I, v.

Cour plus glorieux que jamais. Ils osent compter sur la mort de trois ou quatre personnes, parmi lesquelles ils me mettent. C'est une chose inouïe que l'audace de ce parti, que des vérités si déshonorantes pour leur chef et pour eux-mêmes ne peuvent abattre. Tout ce que je vous marque est en termes formels dans leurs libelles manuscrits, qui se répandent sans nombre.

Vous pouvez tenir pour chose certaine que les prétendues intercessions des communautés pour M. de Cambrai[2], et ce qu'on fait dire là-dessus au Roi par M. le nonce est chose inventée depuis le commencement jusqu'à la fin.

Si vous pouvez obtenir qu'on achève l'examen au commencement de septembre, on sera fort content de vous. En cas qu'il arrive quelque chose qui vise un peu droit à quelque accélération ou à quelque retardement, soyez-y bien attentif, et faites-le-moi savoir par courrier exprès. Ayez aussi l'attention de m'envoyer les réponses de M. de Cambrai aux faits, comme je vous l'ai déjà mandé.

La réduction des trente-huit propositions aux sept chapitres[3] est fort bien. Il sera aisé d'y réduire celles qui ont été omises et qu'il faudra ajouter.

Il est certain que la *Relation* a eu un effet prodigieux, que ceux qui s'intéressent à M. de Cambrai ont été forcés de renoncer non seulement à Mme Guyon, mais encore à lui-même, pour contenter le Roi, qui

2. Voir plus haut, p. 86.

3. Ce *Projet présenté aux consulteurs* aura sa place dans l'appendice, p. 481.

eût fait un coup d'éclat. Il y a sur cela jalousie contre moi[4].

Le P. Dez a eu audience[5].

On a écrit ici que le Pape a parlé fortement dans la congrégation, en disant *ch'era una vergogna*, qu'on devait avoir honte de parler si longtemps ; qu'il avait été interrompu par le cardinal de Bouillon, qui voulait lui faire donner audience[6] au P. Philippe, lequel attendait son ordre à ses pieds, et qu'il avait repris son discours contre le cardinal avec aigreur[7]. C'est Mgr Giori qui l'écrit ici à M. le cardinal d'Estrées.

J'ai vu entre les mains de M. le cardinal de Janson une longue et admirable lettre de M. l'abbé Pequigni, qui définit M. de Cambrai par ces mots : *Un quietismo soprafino, un fanatismo stravagante, un pedantismo cicanoso*[8].

Je juge par une lettre du P. Estiennot à M. l'archevêque de Reims, que ce Père prend mal l'affaire et ma *Relation*, dont il a vu la moitié. Ainsi, sans lui marquer de défiance, il faut ou le redresser, ou marcher avec lui bride en main[9]. Peut-être aussi n'ose-t-il pas parler ouvertement par lettres ; mais tout ce qu'il écrit est faible. Il ne faut pas qu'il sache

4. On verra plus loin (p. 190) que Bossuet songeait ici à l'archevêque de Paris et à d'autres prélats.

5. Du Roi.

6. *Donner audience*, écouter.

7. Dans la séance du 26 juin. V. Phelipeaux, *Relation*, t. II, p. 121.

8. Un quiétisme raffiné, un fanatisme extravagant, un pédantisme chicaneur.

9. *Marcher bride en main*, avec prudence et circonspection.

que M. de Reims me communique toutes les lettres qu'il reçoit de lui. Ce prélat est en visite et va à Metz, dont il s'approche d'une journée en visitant.

1748. — A Antoine de Noailles.

A Meaux, 4 août 1698.

Je ne vous dis rien, mon cher Seigneur, des nouvelles de Rome, dont mon neveu vous rend un meilleur compte qu'à moi; cependant, comme il me marque quelque chose sur la réduction des trente-huit propositions[1], qui semble demander quelque instruction, je vous supplie de me les renvoyer, ou d'en donner l'ordre à M. Pirot, qui vous les a remises de ma part. Vous savez mon respect, mon cher Seigneur.

On répand ici, comme ailleurs, des manuscrits contre vous, M. de Chartres et moi. On nous va répondre. M. de Cambrai reviendra plus glorieux que jamais à la Cour. Ses amis, qui sont nommés, ne l'ont abandonné que de concert avec lui. Pour moi, je n'ai de ressource qu'à la mort prochaine que mon âge me pronostique. Il ne faut que la mort de deux personnes, qui sont bien nommées, pour changer la persécution en triomphe. Nous savons bien le mépris qu'il faut faire de tels écrits, mais ils montrent l'acharnement du parti. Beaucoup de confesseurs

Lettre 1748. — L. s. des initiales. Collection H. de Rothschild, et copie Pinchart, Bibl. de Reims, ms. 1145.

1. Voir p. 72 et 380.

me font avertir qu'ils se répandent sourdement[2] ; à Dijon, il ne fait que couver sous la cendre. Vous savez la correspondance du curé de Seurre avec Mme Guyon[3]. Enfin l'Église est terriblement menacée. Dieu ne vous a mis où vous êtes que pour résister comme vous faites,

Quand vous me l'ordonnerez, je vous envoierai mes réflexions sur l'affaire de la Religion[4]. Comme le capital est de mettre de bons curés, on pourrait se servir de cette occasion pour établir le concours, et M. le Chancelier y est favorable.

J. B., é. de Meaux.

1749. — Le P. Candide Champy a Bossuet.

Arras, 4 août 1698.

L'ordre que Votre Grandeur m'a donné de lui faire part

2. Édit. : que l'erreur se répand.

3. Il sera plus amplement parlé du curé de Seurre, dont le procès s'instruisait alors à Dijon. On racontait que Mme Guyon avait fait, en 1691, le voyage de Seurre. Sur les progrès du quiétisme en Bourgogne, voir en particulier le P. H. Chérot, *Autour de Bossuet*, Paris, 1901, in-8.

4. Des nouveaux convertis. Voir p. 359 à 367.

Lettre 1749. — Nous avons peu de renseignements sur ce religieux, qui se qualifie d'ex-provincial des récollets d'Artois. Peut-être était-il parent, soit du P. Gélase Champy, lecteur en théologie et, en 1704, supérieur des récollets missionnaires au Canada, soit de Jacques Champy, qui dédia un ouvrage à Bossuet (t. II, p. 305). Ce P. Candide Champy avait été, dans son Ordre, lecteur en philosophie et en théologie, gardien du couvent de Saint-Germain-en-Laye, en 1683 et 1684, et avait suivi l'armée en qualité d'aumônier dans la campagne de 1684. En 1686, il était définiteur de la province de Saint-Antoine, et supérieur des religieux résidant en la citadelle de Cambrai. Il donna des stations de carême et d'avent dans plusieurs églises de Paris.

de ce que je pourrais apprendre de ce qui se passe à Cambrai[1], me fait prendre la liberté de lui écrire ces lignes pour l'avertir de plusieurs particularités qu'elle sera peut-être bien aise de savoir. J'étais, la semaine passée, dans ladite ville de Cambrai, et j'y vis entre les mains d'un de mes amis une *Réponse de M. l'archevêque de Cambray à la lettre de M. l'archevêque de Paris*[2], qui n'avait été prêtée qu'à condition de la renvoyer cachetée audit Seigneur archevêque de Cambrai, qui a chez lui tous les exemplaires.

J'appris aussi qu'il avait dessein de la supprimer, et qu'il a inséré dans une réponse qu'il fait au livre de Votre Grandeur, intitulé *Relation sur le Quiétisme*, la plus grande partie de ladite lettre. Cependant deux Messieurs de l'archevêché doivent partir cette semaine pour Paris, et y porteront imprimées et ladite lettre et la réponse au livre de Votre Grandeur. Je ne sais pas positivement ce que peut contenir ladite réponse; mais je sais bien que la *Relation sur le Quiétisme* a eu un applaudissement général et universel en tous ces pays-ci, et que chacun a approuvé votre droiture et votre zèle, si on excepte certains esprits passionnés qui ne raisonnent que par emportement.

La plupart des ouvrages de M. de Cambrai ne s'impriment pas hors du royaume, comme on l'assure, mais bien à Douai, sous la faveur de M. d'Arras[3], qui a indiqué, à ce qu'on m'a assuré, M. de La Verdure[4] à M. de Cambrai pour tra-

Il mourut dans cette ville le 11 octobre 1725, âgé de soixante-seize ans, dont cinquante-neuf de religion (Hyacinthe Le Febvre, *les Récollets de la province de Paris*, Paris, 1677-1688, in-4; *Nécrologe des Récollets*, Bibliothèque Nationale, lat. 13875; fr. 7055, f° 443). Bossuet parlera de lui en 1699.

1. Ceci suppose des relations assez étroites entre Bossuet et le P. Champy, dont la famille était fixée dans le diocèse de Meaux.

2. Cette réponse n'a pas été imprimée en français, mais seulement dans une traduction latine qu'en fit Fénelon pour l'envoyer à Rome en quelques exemplaires. On la trouve dans les *Œuvres de Fénelon*, t. V, p. 443-492.

3. Guy de Sève de Rochechouart. Voir t. VIII, p. 173.

4. Cf. t. IX, p. 366.

vailler avec lui. Il est vrai que ce M. de La Verdure, qui est président d'un séminaire à Douai, a traduit en latin tous les ouvrages de M. l'archevêque de Cambrai qui se trouvent en cette langue. La doctrine même des *Maximes des saints* se répand dans cette Université : Votre Grandeur en pourra juger bien mieux que moi par la thèse ci-jointe.

Il est venu un ecclésiastique de Paris, en habit déguisé, qui se disait médecin, et qui a eu de longues conférences avec M. l'archevêque. Toutes les lettres qu'on adressait à Cambrai audit ecclésiastique étaient sous des noms supposés : il allait lui-même les retirer de la poste.

Je crois que Votre Grandeur n'ignore pas que Monseigneur envoie fréquemment des courriers à Bruxelles pour y porter ses ouvrages, et de là à Rome par la poste. La manière pour le faire avec moins d'éclat est que M. de Monbron[5] fait ouvrir fréquemment les portes de la ville vers le milieu de la nuit, soit pour faire sortir les courriers, soit pour faire entrer les livres qui viennent de Douai; mais cela s'est fait si fréquemment que la vérité et la manière de le faire sont devenues publiques. J'ai entendu dire à quelques personnes sages qu'il y avait en cette conduite quelque chose contre le service de Sa Majesté, étant défendu d'ouvrir pendant la nuit les portes d'une ville considérable, à moins que ce ne soit directement pour son service.

Il y a encore quelques autres petites circonstances qui ne peuvent pas se mettre si facilement sur le papier. Si Votre Grandeur souhaitait d'en être plus parfaitement instruite, nous allons tenir notre chapitre ici, après lequel j'espère être

5. François, comte de Montbron (1632-1708), d'une famille alliée à celle de Fénelon, était lieutenant général, chevalier des Ordres du Roi et gouverneur de Cambrai. Il entretenait avec son archevêque de cordiales relations, malgré la crainte de déplaire à la Cour. Sa femme, Marie Gruyn de Valgrand, est l'une des personnes à qui profita le plus la direction de Fénelon (Mémoires de Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. I, p. 97, et t. XV, p. 392 ; de Sourches, *passim ;* la *Correspondance de Fénelon*, t. VI; Moïse Cagnac, *Fénelon directeur de conscience*, Paris, 1901, in-8, p. 348-357).

à Paris vers le 15 ou 16 de ce mois, et je pourrais lui en rendre un compte plus exact.

Je demande pardon à Votre Grandeur, si peut-être je l'ennuie à la lecture de choses qu'elle sait mieux que moi ; mais j'ai un fond d'attachement pour la sainte doctrine de Votre Grandeur et pour son zèle infatigable, qui me persuade que tout le monde, même les plus petits et les plus faibles, doivent concourir chacun en leur manière pour la faire triompher sur la nouveauté qui se répand de toutes parts, et qui ne peut avoir que de très fâcheuses suites pour le repos des consciences. Excusez au moins ce qu'il y a de défectueux dans la liberté que je prends, et n'attribuez le tout qu'au très profond respect avec lequel je suis, Monseigneur, de Votre Grandeur le très humble et très obéissant serviteur.

F. Candide Champy, ex-provincial des Récollets d'Artois.

Je supplie très instamment Votre Grandeur de vouloir bien me garder le secret sur ces affaires ; car nous sommes dans un pays où les Français ont des ennemis qui profiteraient de toutes choses pour rendre de mauvais services[6].

1750. — Jean Phelipeaux a Bossuet.

Rome, ce lundi 4 août 1698.

Monseigneur, ce n'est pas sans difficulté qu'on a recouvré un exemplaire de la réponse de M. de Cambrai à la lettre de M. de Paris, qu'on a pris soin de tenir secrète. On ne l'a distribuée qu'à quelques cardinaux, et on les a priés de ne pas la communiquer. M. de Chantérac en a refusé à plusieurs personnes de ses amis, et s'est contenté de leur en promettre

6. Au catalogue de la collection Bruyères-Chalabre, Paris, 1833, in-8, figurent deux lettres adressées à l'abbé Bossuet, que nous n'avons pu retrouver, l'une de La Broue (6 août), l'autre de Noailles (7 août).

Lettre 1750. — L'autographe faisait partie de la collection Bruyères-Chalabre.

dans la suite du temps. La lettre est imprimée sans nom de ville et de libraire. Nous l'avons écrite dans une nuit, étant obligés de rendre le lendemain l'exemplaire[1].

Il serait bon de nous envoyer copie de tous les actes qui regardent Mme Guyon ; car M. de Cambrai brouillera tout, et confondra les dates : il pourra même avancer des faussetés qu'on ne serait pas en état de détruire, si on n'avait pas des copies fidèles. Je serais bien aise d'avoir le *Cantique des cantiques*[2] de Mme Guyon, et le livre du P. Malebranche[3] sur l'amour de Dieu : ce courrier pourrait les apporter.

Mercredi dernier, on commença à voter sur les six propositions qui regardent les épreuves. Alfaro parla une heure et demie, quoiqu'on eût donné ordre d'être court. M. l'Abbé vous mandera toutes les démarches qu'on fait pour sauver la

1. L'exemplaire du cardinal de Bouillon, tiré secrètement par Phelipeaux de M. Zeccadoro, camérier d'honneur, à qui Son Éminence l'avait prêtée pour un jour. Cf. plus haut, p. 67 et 68, et la lettre de Bossuet, du 16 août, p. 123. L'abbé, le 26 août, annoncera l'envoi d'une autre copie faite sur un exemplaire procuré par Vaïni. Bossuet ayant mis à profit la copie ainsi obtenue, Fénelon supposa que l'ouvrage était venu de l'imprimerie en la possession de son adversaire. « Dès que je veux faire un ouvrage qui ne serve qu'à ma défense nécessaire à Rome et qui ne se répande point ailleurs, ou bien que je fais un premier essai d'un ouvrage par un recueil d'épreuves, malgré toutes mes précautions, vous trouvez moyen d'enlever mes feuilles et de les avoir aussitôt que moi » (*Réponse aux Remarques*, XV, dans les *Œuvres*, t. VII, p. 96 et 97). Là-dessus, Bossuet riposta, comme s'il s'agissait seulement d'une édition de la *Réponse à la Relation* : «... Cette édition m'est venue par des mains qui ne fouillent point dans les secrets des imprimeries » (*Dernier éclaircissement*, Lachat, t. XX, p. 465 et 466). Voir Crouslé, t. II, p. 571 et 572.

2. Le *Cantique des cantiques interprété selon le sens mystique*.

3. Ce livre, dirigé contre le P. Fr. Lamy, et, par suite, contre Fénelon, est intitulé : *Traité de l'amour de Dieu. En quel sens il doit être désintéressé*, Lyon, 1697, in-12. Cet écrit acheva de réconcilier Malebranche avec Bossuet, et mérita à son auteur les compliments du cardinal de Bouillon (Cf. Batterel, *Mémoires domestiques*, t. IV, p. 354 et 355). Le P. Lamy publia ensuite ses *Lettres pour répondre à la critique du R. P. Malebranche sur les trois derniers éclaircissements de la connaissance de soi-même touchant l'amour désintéressé*, Paris, 1699, in-8.

personne de M. de Cambrai, et n'en venir qu'à la prohibition du livre; mais les plus sensés n'entreront jamais dans ce sentiment.

Je vous envoie une relation de ce qui s'est passé en Espagne[4], qui vous fera horreur. Il court ici une lettre de M. le cardinal Le Camus[5] au sujet de Mme Guyon, qui prétendait se prévaloir d'une lettre de recommandation qu'il lui avait donnée pour M. le lieutenant civil, sous prétexte d'un procès qu'elle disait avoir. Il y parle d'une fille, nommée Cateau Barbe[6], qu'il dit avoir révélé d'étranges mystères. Si j'avais eu le temps, je vous l'aurais transcrite; mais apparemment vous l'avez. Ni vous, ni M. de Chartres n'avez révélé le fait de Saint-Cyr[7], qui serait pourtant très important. Vous serez sans doute surpris de tout ce que M. de Cambrai dit dans sa réponse à M. de Paris : on n'a jamais avancé des faussetés avec tant de hardiesse. Mandez-nous précisément si on imprimera à Paris la *Relation* en italien ; on me la traduit ici. Nous n'en avons plus de française. On a besoin du *Quietismus redivivus*. Je suis avec un profond respect, etc.

Phelipeaux.

Sur la relation d'un de mes amis qui a assisté au panégyrique de saint Ignace[8], nous avons dressé sept proposi-

4. Voir plus haut, p. 88.
5. Celle qu'on a vue, t. VII, p. 488. Le témoignage de l'évêque de Grenoble est expliqué par son frère, le Premier président de la Cour des Aides (*Correspondance de Fénelon*, t. VII, p. 168).
6. Voir t. VII, p. 490-492.
7. Sur la manière dont le quiétisme fut introduit dans cette maison.
8. Le 31 juillet. L'orateur, suivant Phelipeaux (t. II, p. 140), avait dit de saint Ignace : « Il avait coutume de s'écrier : Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur, parce que vous êtes très aimable et très parfait. Je ne vous aime pas pour jouir de vous ni de votre béatitude ; je suis prêt à y renoncer pour votre plus grande gloire. Dans ce degré d'amour et dans cette indifférence pour la félicité éternelle, il s'est égalé au Verbe divin, qui a renoncé à la béatitude pour racheter le monde ; mais il a beaucoup surpassé le prince des apôtres, qui, ayant vu un rayon de la béatitude sur la montagne du Thabor, s'écria : « Faisons ici trois tabernacles ; il nous est avan-

tions. On y a prêché l'amour pur et l'indifférence du salut, égalant saint Ignace à Jésus-Christ, qui, a-t-on dit, avait abandonné la béatitude pour venir sauver les hommes. Je ne puis vous les envoyer par cet ordinaire : elles sont entre les mains de gens qui en pourront profiter.

1751. — A l'Abbé Bossuet.

A Germigny, 10 août 1698.

Votre lettre du 22 juillet, qui m'apprend votre mal de tête, me donne en même temps la consolation de l'espérance que vous avez d'en être quitte bientôt.

Je suis bien aise que la *Relation* fasse son effet. Elle est traduite en italien par M. l'abbé Regnier[1], autant que j'en puis juger, très élégamment. Nous allons achever de la revoir aujourd'hui, et aussitôt après je la ferai imprimer pour vous l'envoyer avec toute la diligence possible. Si la traduction que vous faites faire nous prévient, il vaut mieux, dans le doute

tageux de demeurer ici. » Pierre abandonna les fonctions de l'apostolat pour jouir de la béatitude ; mais Ignace, plus parfait que Pierre, renonce à la béatitude pour gagner des âmes à Dieu : c'est en cela que consiste l'abnégation chrétienne ». Et Phelipeaux ajoute : « On fut scandalisé de ce discours. J'en fis des plaintes au cardinal Casanate, et je lui donnai une censure sur ces propositions ; mais, comme on n'avait pas le manuscrit du prédicateur, on ne put procéder juridiquement contre lui ».

Lettre 1751. — L. a. n. s. Les quatre premières pages à la Bibliothèque V. Cousin, à la Sorbonne ; la fin, inédite, est au Grand séminaire de Meaux.

1. *Relazione intorno al quietismo, composta in franzese da Monsignor vescovo di Meaux,* Paris, 1698, in-8. L'achevé d'imprimer est du 20 septembre.

où vous êtes, hasarder d'en avoir deux que d'en manquer.

Apparemment vous aurez à présent la Réponse de M. de Cambrai à cette *Relation,* et ce prélat n'aura pas manqué de l'envoyer à Rome, où il dépêche souvent des courriers. Pour ici, ce qu'il fait imprimer est d'un secret presque impénétrable. J'ai pourtant sa *Réponse,* à la réserve de quelques feuilles[2]. Il ne fait que s'embarrasser davantage. Aussi mande-t-on qu'il n'est pas content de cette réponse, et qu'il la refait. On dit aussi qu'il a supprimé la Réponse latine à M. de Paris, et qu'il l'insère dans la mienne[3]. Quoi qu'il en soit, envoyez-nous en diligence tout ce qui tombera entre vos mains.

Servez-vous avec prudence de mon mémoire latin[4], et n'ayez égard qu'au bien de l'affaire.

On n'a jamais tant parlé d'ambassadeur à Rome[5] qu'on fait à présent. Je ne sais quel en sera l'événement. On dit que M. le duc de Gramont[6] s'excuse sur la dépense. On craint que M. de Monaco ne soit trop ami[7]. Le premier, qui est allié si étroite-

2. Ces mots ne signifient peut-être pas que Bossuet avait eu ces feuilles au fur et à mesure de l'impression, car alors les ouvrages une fois imprimés se vendaient souvent en blanc, c'est-à-dire sans être reliés.

3. Deforis : dans celle qu'il fait contre moi.

4. De l'*Admonitio generalis.* On a vu cette pièce, p. 28.

5. De nommer un ambassadeur à Rome.

6. Antoine Charles, duc de Gramont, pair de France (1641-1720), s'était distingué dans les campagnes de Flandre et de Franche-Comté, sous le nom de comte de Louvigny. En 1704, il fut envoyé comme ambassadeur en Espagne (*Histoire généalogique de la maison de Gramont,* Paris, 1874, in-4, p. 255-265).

7. Deforis ajoute : de M. de Cambrai ou plutôt des jésuites, défenseurs ardents de ce prélat.

ment à la maison de Noailles, ne serait pas suspect de ce côté-là. Je passerai ici la fête[8], et aussitôt après je retournerai à Paris.

Il n'y a plus qu'un mot à vous dire : tout le[9] monde se remplit de fanatisme. Si on frappe fort à Rome, il tombera. Si on tâtonne, on n'attirera que du mépris et on n'attendra que l'occasion de lever les cornes.

J'ai reçu une réponse de M. le cardinal de Bouillon au compliment sur le mariage de Mlle de Château-Thierry[10]. Voilà bien d'autres affaires dans cette maison, sur la publication faite par M. le duc d'Albret d'une substitution en sa faveur[11], qui met une division éclatante entre lui et M. et Mme de Bouillon. Cette dernière[12] s'en explique avec la dernière force. Les

8. De l'Assomption.

9. Ici commence, avec la cinquième page, le fragment conservé au Grand séminaire de Meaux.

10. Voir t. IX, p. 463.

11. Emmanuel Théodose de La Tour, duc d'Albret, était l'aîné des fils alors vivants de Godefroi Maurice, duc de Bouillon. Il avait découvert et produit un testament de son bisaïeul, Henri de La Tour, maréchal de Bouillon, portant substitution perpétuelle de la terre de Turenne (en Limousin) au profit des aînés de sa maison. Il s'ensuivait que le duc de Bouillon ne pouvait disposer que des revenus de cette terre de son vivant et était mis hors d'état de la donner à un de ses cadets. Ce fut l'occasion d'un procès célèbre, dans lequel le duc d'Albret eut pour lui Daguesseau, alors avocat général, et contre lui le Roi, qui enleva la connaissance de l'affaire à ses juges naturels pour la porter au Parlement de Bourgogne. La partialité de Louis XIV tourna contre le duc d'Albret l'opinion publique aussi bien que les magistrats dijonnais (Saint-Simon, t. V, p. 324 ; t. VI, p. 231 ; t. XIII, p. 316 ; t. XIV, p. 361 et t. XX, p. 50 et suiv.).

12. Par les manèges d'Ondedei, évêque de Fréjus, le duc de Bouillon avait épousé, le 20 avril 1662, Marie-Anne Mancini, nièce de Mazarin. Elle fut l'amie de La Fontaine et fit tomber la *Phèdre* de Racine; etc. (Amédée Renée, *les Nièces de Mazarin*, Paris, 1857,

amis se mettent entredeux, et on doit beaucoup souhaiter que leurs soins réussissent. On croit que M. le duc d'Albret agit par un secret concert avec M. le cardinal de Bouillon[13].

M. de Vendôme[14] a paru à la Cour avec tant d'honnêteté qu'on en a été charmé. Mais je n'ai pas encore appris que M. le Grand prieur soit hors de la Bastille. Vous en saurez la nouvelle plus fraîche de Paris. Et[15] depuis il a vu le Roi et Monseigneur. Tout a été bien respectueux. Il a demandé pardon à M. le prince de Conti.

Quietismus[16] *redivivus* va partir, et on tire la dernière feuille.

1752. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 12 août 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux et de Paris, du 20 et 21 juillet, et en même temps tous les différents projets[1]. Le projet provisoire sera inutile, car il n'est plus temps d'en faire usage. Le projet *in globo* serait de saison ; mais, comme il est fait, cette cour se résoudra peut-être plus aisément à qualifier les propositions avec un *respective* qu'à les condamner ainsi en

in-8 ; Deltour, *les Ennemis de Racine*, Paris, 1859, in-8 ; Saint-Simon, t. XXIV, p. 294).

13. Au contraire, le cardinal de Bouillon, oncle du duc d'Albret, le réconcilia avec sa famille, avant même la fin du procès (Saint-Simon, t. XIV, p. 362).

14. Voir plus loin, p. 122.

15. A la marge inférieure, ajouté par Bossuet.

16. Cette dernière phrase est en marge.

Lettre 1752. — 1. Voir p. 80 et p. 83.

s'expliquant sur le particulier de la doctrine, quoique en gros. Il faut les laisser agir. Tout ce qu'on fait depuis trois mois tend à une qualification. Un si long examen avec toutes les formalités les plus pompeuses et les plus extraordinaires les engage, malgré qu'ils en aient, à faire quelque chose de décisif et de solennel ; car ils commencent à s'apercevoir que, s'ils se conduisaient autrement, on se moquerait d'eux. J'ai aussi eu en vue de les obliger à prendre ce parti, en les engageant à tout ce qu'il y a de plus éclatant, et ne les pressant qu'indirectement. La cabale l'a bien prévu, et n'a cessé ou de proposer des moyens pour estropier l'affaire, ou pour l'allonger à l'infini. Dieu merci, on en est venu à quelque chose de très solennel, de très marqué et d'assez court dans les circonstances présentes. Il les faut donc laisser continuer.

J'ai vu tous les cardinaux depuis huit jours, pour les prévenir sur la Réponse de M. de Cambrai à M. de Paris et les autres choses de cette nature, en même temps pour leur faire remarquer l'attente générale où l'on était de quelque chose de grand, de décisif et d'honorable pour le Saint Siège. Je vois bien où est l'enclouure[2]; mais la honte de passer pour ce qu'ils sont, les rendra hardis malgré eux[3]. Je l'espère

2. *Enclouure*, blessure faite à un cheval avec un clou entrant dans la chair quand on le ferre ; de là, empêchement, nœud d'une difficulté.

> Eh ! je sais trop où lui tient l'enclouure.
> (Th. Corneille, *Comtesse d'Orgueil*, II, 1.)

3. Vers le même temps, Maille écrivait à Tourreil : « Il n'y a que la crainte qu'ils auront d'irriter le Roi et que les évêques ne jugent l'affaire en France qui puisse les faire passer par dessus la règle qu'ils ont, de ne point condamner des propositions sur lesquelles leurs théologiens sont partagés » (Affaires étrangères, *Rome*, t. 391, f° 73 ; cf. f° 49 v°). Cette règle, sans doute, est suivie d'ordinaire pour les cas qui ne sont pas d'importance majeure et sur lesquels les cardinaux ne sont renseignés que par le rapport des consulteurs. Mais, pour une affaire comme celle-ci, qui avait fait tant de bruit et dont les cardinaux étaient déjà bien au courant, on pouvait passer outre. « La division des examinateurs, dit le Pape le 24 août 1698, ne fait rien pour la décision ; c'est aux cardinaux à dire leur sentiment et à moi à décider. » Aussi Chantérac écrivait-il avec raison : « ... Si ces examina-

ainsi, quoique j'avoue que cela aura sa difficulté ; mais on ne sera pas plus de temps à se résoudre à un *respective* qu'à une simple condamnation générale, telle que vous la proposez. Nous profiterons de tout, et des occasions propres à obtenir le succès que nous désirons. Pour moi, si je vois qu'on veuille nous porter quelque coup fourré ou faire quelque chose de trop faible, je serai tous les jours aux pieds du Pape, pour lui représenter avec sincérité et respect ce qu'il conviendra. Au moins, si on veut faire mal, je n'aurai rien à me reprocher, et c'est qu'on le voudra. Je suis persuadé que si l'on nous aide du côté du nonce pour la condamnation des propositions *respective*, nous l'emporterons. Jusqu'à cette heure, c'est l'intention du Pape.

On cache toujours de plus en plus la Réponse de M. de Cambrai à M. de Paris, et il n'y a pas moyen d'en avoir d'exemplaire[4]. Je ne sache que trois cardinaux qui l'ont,

teurs étaient juges, nous devrions être renvoyés libres sur toutes les accusations qu'on a faites contre nous, je veux dire contre notre livre ; car, dans l'égalité des suffrages, il est inouï qu'au Saint Office on ait condamné ni aucune personne ni aucun livre ; mais ces examinateurs n'ont que la voix consultative, et c'est aux cardinaux ou au Pape à juger et à décider » (Lettre du 29 septembre 1698, t. IX, p. 482 ; cf. t. VIII, p. 494. Voir aussi Reusch, *Index der verbotenen Bücher*, Bonn, 1883-1885, t. II, p. 633. Cf. la lettre de Chantérac, du 26 octobre 1697). Le partage, du reste, d'après les partisans de Bossuet, n'était pas aussi radical qu'on le disait. Ainsi, parmi les consulteurs réputés favorables à Fénelon, le P. Philippe avouait qu'on ne pouvait s'empêcher de condamner *in genere* (Phelipeaux, *Relation*. II, 159) ; l'archevêque de Chieti était d'avis qu'on condamnât le livre en gros sans entrer dans une plus grande discussion (*Id.*, II, p. 11) ; le sacriste aurait dit dans son factum qu'il fallait ôter du livre de M. de Cambrai plusieurs choses et en ajouter d'autres pour l'éclaircir (voir p. 215). Cf. p. 73 et 388.

4. Les auxiliaires de l'abbé Bossuet supposaient que cette lettre avait été imprimée à Rome par les soins des jésuites. Maille l'écrit à Tourreil, le 5 août, et il ajoute : « J'écris à l'ami de Naples (*Casoni*) de faire ses diligences pour découvrir si on ne l'aurait pas imprimée là » (*Rome*, t. 391, f° 49). Elle fut imprimée en France, au dire de Ledieu (*Recueil sur le quiétisme*). « C'est, d'après lui, un in-12 de soixante pages en latin avec ce titre : *Responsio Dñi Arch. Camera-*

Noris, Carpegna et Bouillon : les autres sont un peu mécontents de n'en avoir pas. Ce mystère, que nous avons grand soin de faire remarquer, ne produit pas un bon effet pour M. de Cambrai. Ses amis continuent à publier que la Réponse à votre *Relation* est faite, qu'elle est foudroyante, et que vous êtes réduit en poudre; cependant elle ne paraît pas. Vous me témoignez désirer si fort de voir promptement tout ce qui sera publié ici là-dessus, que je crois que je vous enverrai encore ces pièces par un courrier extraordinaire, surtout si je vois qu'il y ait des choses de conséquence. Leur finesse est de les faire paraître ici le plus tard qu'ils pourront, afin que vous n'ayez pas le temps d'y répondre, et d'obtenir l'effet qu'ils désirent ; mais je crois qu'ils se tromperont en tout.

Leur excuse, pour ne pas publier la Réponse à M. de Paris, est la défense qu'ils disent que le Roi a faite à M. de Cambrai d'écrire davantage pour sa défense. Le cardinal Colloredo me demanda l'autre jour si cela était vrai : je l'en désabusai. Fabroni et les jésuites font courir ces bruits, que

censis ad Dñum archiep. Parisiensem. Cette réplique, remarque-t-il, fut « faite principalement pour Rome, où elle fut envoyée imprimée, mais peu distribuée, parce qu'elle est faible et que l'auteur en a depuis employé ce qu'il a cru de meilleur dans sa Réponse à la relation de M. de Meaux sur le quiétisme. Mais cette réponse, telle quelle, ne laisse pas d'être importante, parce que M. de Cambrai n'y garde aucune mesure avec M. de Paris et que cette pièce est très rare, n'ayant pas été répandue à Paris, où l'on n'en a vu que peu de copies à la main revenues de Rome. » « On veut, dit l'abbé de Chantérac, que je supprime et que je brûle même la réponse de M. de Cambrai à la lettre de M. de Paris. Je souhaite que cette conduite soit aussi utile à l'affaire de M. de Cambrai en ce pays comme on la juge nécessaire en France, et je veux bien agir en cet esprit autant qu'il dépendra de moi ; mais j'ai déjà mandé qu'il ne m'était pas possible de tout brûler ou de tout supprimer, puisque M. le cardinal de Bouillon, à qui j'en avais prêté un exemplaire en grand secret, l'oublia sans doute et le prêta à M. l'abbé Bossuet pour une nuit, dit-il, durant laquelle je sais qu'on en a fait une copie qui a été envoyée à M. de Paris, il y a plus de quinze jours » (Chantérac à Maulevrier, 26 août 1698, ap. Delplanque, *op. cit.*, p. 61). Après la *Réponse à la Relation*, jugeant inutile la lettre à M. de Paris, Chantérac fit tout son possible pour en retirer les exemplaires (*Ibid.*, p. 66).

M. le cardinal de Bouillon laisse répandre, aussi bien que tout ce qu'on dit sur le Roi et sur Mme de Maintenon. Sans nous, je l'ose dire, cela ferait une impression très défavorable sur des gens qui naturellement sont malins, et qui croient aisément que tout se fait par politique, parce qu'ils ont coutume d'agir par de pareils motifs.

Si je pouvais avoir la Réponse à votre *Relation,* quand le valet de chambre que M. de Torcy a envoyé ici partira, je me servirais de cette occasion pour vous la faire passer ; mais elle ne paraît pas encore.

La matière des épreuves est finie ; on a commencé à voter sur l'involontaire et les cinq propositions qui suivent : il faut encore deux congrégations pour terminer cette matière. Le reste des propositions se divisera en deux ou trois points, et tout sera terminé dans quatre semaines ; de sorte qu'à la mi-septembre, les qualificateurs auront fini assurément. Si l'on veut faire quelque chose de bon, on ordonnera à nos qualificateurs de mettre les propositions en état d'être qualifiées et censurées, c'est-à-dire de les réduire sous les différents chefs, et puis les cardinaux verront ce qu'ils auront à faire.

J'attends la fin de votre vœu : nous en ferons l'usage qu'il faut, et nous tâcherons que nos qualificateurs prennent modèle dessus. Je ne sais s'ils seront assez dociles pour vouloir s'en servir ; en tout cas, cela les aidera toujours beaucoup. La censure de M. Pirot[5] est bonne, mais bien embrouillée.

Au reste, M. Charmot vous a écrit, et a envoyé sa lettre à Messieurs des Missions étrangères, qui ne lui mandent rien là-dessus : il en est en peine. Les jésuites, et le cardinal de Bouillon sous main, le persécutent. Fabroni, secrétaire de la Propagande, fait échouer, pour favoriser les jésuites au préjudice des Missions[6], toutes les bonnes intentions du Pape et de la Congrégation.

Il n'y a rien à craindre du côté du duc Cesarini à mon égard. Il a avoué à un de mes intimes amis que M. le car-

5. Le projet de censure *in globo* mentionné p. 83.

6. La société des Missions étrangères.

dinal de Bouillon lui avait fait parler il y a trois mois contre moi; mais qu'il avait répondu qu'il ne pouvait me savoir mauvais gré d'un bruit qui m'avait fait autant de peine qu'à lui, et auquel on savait que je n'avais jamais donné sujet. Le cardinal est resté couvert de honte de sa démarche, et il n'est depuis un temps infini non plus question de cela que si l'on n'en avait jamais parlé. Tout le monde a été convaincu de la fausseté de ce mauvais bruit et de la malice de mes ennemis. Je fais semblant de tout ignorer, et je méprise tout ce qu'on peut dire. On est ici témoin de ma conduite, qui est, Dieu merci, sans reproche, sans affectation et pleine de sincérité en tout.

Les traductions en latin et en italien viendraient bien à propos, aussi bien que le *Quietismus redivivus,* que tout le monde demande.

J'ai oublié de vous dire dès l'ordinaire passé que des ennemis de M. l'archevêque de Reims ont écrit ici qu'il était disgracié, et qu'on vous avait donné son bureau[7]. Je me suis récrié, comme je devais, contre cette nouvelle.

1753. — A Mme de Beringhen.

A Meaux, 13 août 1698.

Je n'ai, Madame, qu'à louer Dieu de la déclaration de votre obéissance pour votre bénédiction. Vos excuses m'avaient fait beaucoup de peine, parce que je les trouvais, à ne rien dissimuler, peu dignes de vous, aussi bien que peu convenables aux obligations de ma conscience. Vous ordonnerez comme il

7. Sans doute l'un des bureaux généraux, ou Chambres supérieures, établis au nombre de neuf par l'édit du 10 janvier 1580 pour la levée des décimes.

Lettre 1753. — L. a. s. Collection de M. Le Blondel, à Meaux.

vous plaira des prédicateurs, et je m'en repose sur vous.

Quand Mme de Roquépine[1] vous mènera Mme sa belle-fille, je serai très aise que vous la traitiez comme Mme sa mère[2].

Je suis bien aise que la *Relation*[3] vous ait contentée. Je vois de tous côtés qu'elle a ouvert les yeux à tout le monde. Dieu soit loué de ce bon effet et du triomphe manifeste de la vérité! Nous le verrons, s'il plaît à Dieu, bientôt déclaré à Rome, où la *Relation* paraît avoir fait le même effet qu'à Paris et dans toute la France. Mme d'Armainvilliers me fait plaisir de me dire par vous ses sentiments, et je vous salue, Madame, toutes deux de tout mon cœur.

J. Bénigne, é. de Meaux.

1. Mme de Roquépine a déjà été mentionnée dans la lettre du 1er décembre 1693, t. VI, p. 88. Son fils aîné, François Jules du Bouzet de Roquépine, mestre de camp de cavalerie, avait épousé le 25 juillet 1698 Louise Madeleine Brulart, fille de Pierre Brulart du Broussin, écuyer du Roi, et de Catherine Bauyn. Il fut tué à Castrezato, le 24 septembre 1701, et sa veuve se maria, le 11 novembre 1704, avec François de La Vergne de Tressan. Cette union ne paraît pas avoir été heureuse. Mme de Tressan demanda aux tribunaux, en 1707, de protéger ses biens contre les dissipations de son mari, qui lui refusait le nécessaire. Elle mourut à soixante-trois ans, le 13 février 1733. Elle fut la mère du comte de Tressan (1705-1783), grand maréchal de la cour de Stanislas, connu surtout pour son bel esprit et ses connaissances, membre de l'Académie française (Cf. Saint-Simon, édit. de Boislisle et Lecestre, t. XXII, p. 249).

2. Catherine Bauyn était morte le 14 mai 1698, dans sa soixante-troisième année. Elle était fille de Prosper Bauyn et de Marguerite Boucherat, sœur du chancelier. Lorsqu'elle épousa Pierre Brulart du Broussin, elle était veuve d'André Goislard, seigneur de La Gravelle, maître en la Chambre des Comptes.

3. La *Relation sur le quiétisme*.

1754. — A l'Abbé Bossuet.

A Jouarre, 13 août 1698.

J'ai reçu ici votre lettre du 29 juillet, par un courrier extraordinaire[1]. J'ai envoyé un récit du tout à la Cour, avec l'insinuation de ce qu'il faudra dire à M. le nonce, qui est que S. M. n'attend pas seulement une décision prompte, mais encore digne du Saint Siège, qui donne le dernier coup à une secte toujours renaissante ; en sorte qu'il n'y ait plus rien à désirer, ni à faire ici pour l'exterminer[2] tout à fait.

Je m'étonne des raisonnements du cardinal Nerli, auxquels ni le cardinal de Janson, ni le cardinal d'Estrées ne peuvent apporter aucun remède ; le dernier étant même d'avis d'une condamnation en gros, pour ne point embarrasser le Saint Office, d'autant plus qu'un *respective* n'instruit guère plus ; en sorte qu'il se faut réduire à l'instruction que vous pouvez donner sur les lieux, en insistant du moins sur le *respective* en tout cas.

Je n'ajoute rien à mes précédentes observations. On vous envoiera le *Quietismus redivivus*, si le courrier s'en veut charger. On imprime la *Relation* ita-

Lettre 1754. — L. a. n. s. Bibliothèque V. Cousin, à la Sorbonne.

1. Le paquet était parvenu mystérieusement, par l'intermédiaire de l'abbé de Madot, dont le frère, réfugié à Rome, était l'obligé et l'auxiliaire de l'abbé Bossuet (Lettre d'Antoine Bossuet, dans la *Revue Bossuet* du 25 octobre 1903, p. 217, et dans E. Griselle, *Fénelon*, p. 192).

2. Édit. : l'extirper.

lienne de M. l'abbé Regnier, que j'ai revue avec lui et qui est si bien, que je doute qu'on puisse mieux faire au pays où vous êtes. Après quoi, la latine[3] sera inutile pour l'Italie.

J'approuve[4] votre sentiment pour un courrier extraordinaire, de la manière que vous le marquez.

On vous salue ici, où j'arrivai hier au soir, après avoir ouï le matin, à Lusancy, la première messe de l'abbé de Gomer[5]. Je vais coucher à Meaux, d'où je me rendrai à la Cour incontinent après la fête. J'ai avec moi le P. de Riberolles et le P. de La Rue, qui a prêché la Saint-Étienne[6]. Le Roi part toujours le 28 pour Compiègne[7], où je suivrai. M. le Grand prieur a vu le Roi et Monseigneur, et a fait les excuses convenables à M. le Prince de Conti[8]. Tout s'est bien passé de part et d'autre.

3. Édit. : Après cela, la traduction latine.

4. Cet alinéa manque aux éditions.

5. L'abbé de Gomer est le même que l'abbé de Lusancy, qui avait été le compagnon de voyage de l'abbé Bossuet. Cf. t. VII, p. 125, et t. VIII, p. 86.

6. L'Invention de saint Étienne, patron de la cathédrale de Meaux, se célèbre le 3 août.

7. Les mémoires du temps parlent en détail du « camp de Compiègne » ; par exemple, Saint-Simon, t. V, p. 348-373 et p. 584-591 ; Dangeau, t. VI, p. 405-425 ; Sourches, t. VI, p. 59-70. Voir aussi *le Mercure galant*, septembre 1698, p. 176 à 256, et plus loin, p. 173, 189 à 192.

8. A la suite d'une querelle de jeu, Philippe de Vendôme, grand prieur de France et frère du duc de Vendôme, avait provoqué le prince de Conti, et pour ce fait avait été envoyé à la Bastille (Cf. Saint-Simon, t. V, p. 313 ; Sourches, t. VI, p. 49, 52 ; *Correspondance de Madame*, édit. Jaeglé, t. I, p. 176. Cf. plus haut, p. 114).

1755. — A Antoine de Noailles.

A Meaux, 16 août 1698.

Voilà, Monseigneur, la réponse latine de M. de Cambrai à la vôtre française. Mon neveu me l'a envoyée par un courrier exprès, selon l'ordre que je lui en avais donné avec la permission du Roi. Il a cru que vous ne pouviez être trop tôt averti, non plus que moi, des impostures qu'on répand à Rome contre nous.

C'est par M. le cardinal de Bouillon que mon neveu l'a vue. Ce cardinal a fait semblant de ne savoir ce que c'était, par une affectation[1] manifeste, puisque M. l'abbé de Chantérac, qui la lui avait mise en main, sortait de chez lui après une conférence de deux heures. Dans le peu de temps qu'on lui donna[2] pour la lire, il remarqua bien qu'elle était toute pleine d'impostures. Il l'a vue depuis par une copie qu'il en a fait faire sur un exemplaire[3] qu'on a confié depuis à M. Phelipeaux, qui en a fait faire cette copie en diligence[4]. Je l'ai parcourue fort légèrement; et quoiqu'elle me regarde beaucoup, néanmoins, comme elle est pour vous, j'ai cru, mon cher Seigneur, que je ne pouvais trop tôt vous l'envoyer.

Lettre 1755. — Copie du P. Pinchart, Bibliothèque de Reims, ms. 1145. Les quatre premières pages autographes au Séminaire de Meaux.

1. Édit. : ce que c'était que cet écrit, et cela par une affectation.

2. Édit. : qu'on donna à l'abbé Bossuet.

3. Édit. : d'impostures : il s'en est convaincu de plus en plus par l'exemplaire.

4. Voyez p. 67, 68, 109 et 117.

Sans cette voie extraordinaire, nous eussions été trop longtemps sans apprendre ce qu'on disait. Il y a eu un retardement d'un jour, parce que mon frère, à qui le paquet était adressé, s'est trouvé par un hasard tout à fait extraordinaire à dix lieues de Paris[5]. On m'a éveillé de fort bonne heure pour recevoir le paquet, qui était tout fermé sous mon adresse. J'ai cru d'abord que je devais ouvrir le paquet qui était pour vous, quand ce n'eût été que pour suppléer, par la lettre qui m'est adressée, ce qui pourrait manquer à la vôtre ; mais enfin le respect l'a emporté. Je serai, sans tarder, mardi au soir à Paris, et je chercherai dès le lendemain les moyens de vous voir. Je vous supplierai, quand vous aurez vu la lettre latine et que vous en aurez tiré copie, que je la puisse ravoir[6].

L'état des choses est que, malgré les longs discours des Cambrésistes, le rapport des qualificateurs finira à la mi-septembre, et qu'il n'y aura qu'à attendre l'avis des cardinaux. Les bien intentionnés croient qu'il serait honteux au Saint Siège et mauvais pour la chose[7], après un si grand éclat, de ne

5. « Le courrier extraordinaire n'arriva à Paris que jeudi 14e au soir, et j'étais parti le matin avec M. Bazin pour aller avec M. Bazin et votre frère en sa terre de Bandeville, qui est à dix lieues d'ici [à Saint-Cyr-sous-Dourdan]. Le lendemain au soir, on m'apporta le paquet du 4e ; je ne fis que l'ouvrir fort légèrement, et l'envoyai en diligence à cheval toute la nuit par Larcher, avec ordre de prendre la poste. Il fit si bien qu'il le rendit à M. de Meaux entre six et sept heures du matin. Le jour même, Larcher revint à Paris ; votre paquet pour M. de Paris et la pièce latine lui furent remises... » (Antoine Bossuet à son fils, 18 août 1898, lettre publiée par M. E. Griselle, *Fénelon*, p. 193).

6. Édit. : revoir.

7. Édit. : et contraire au bien de la religion.

faire aboutir un si long examen qu'à une simple prohibition, sans aucune qualification particulière avec du moins un *respective*, qui ôterait tout l'embarras de la discussion, et c'est à quoi il faut s'en tenir, à mon avis.

M. le nonce continue à écrire fortement. Il me semble absolument nécessaire que le Roi, en lui témoignant la satisfaction qu'il en a, lui déclare qu'il s'attend non seulement à une prompte expédition, mais encore à une décision digne du Saint Siège et de l'attente de la chrétienté, et capable de mettre fin à un mal si contagieux.

On répand plus que jamais sous main le quiétisme, et les preuves que j'en ai sont démonstratives.

Je suppose qu'on vous mandera le sermon prononcé aux Jésuites, le jour de saint Ignace, où l'on a prêché, avec l'amour pur, l'indifférence pour le salut, en comparant saint Ignace avec Jésus-Christ, qui avait abandonné la béatitude pour venir sauver les hommes [8].

Voici sans doute une grande crise pour l'Église et une pressante occasion de mettre fin aux nouvelles spiritualités, qui produiront un grand mal si l'on n'en arrête le cours.

Je vous supplie qu'en arrivant, j'apprenne où je pourrai avoir, dès le lendemain, la joie de vous voir.

Vous connaissez mes respects, mon cher Seigneur, et mon vif attachement.

L'Abbé me mande qu'il sait que le cardinal de

8. Voir p. 110.

Bouillon lui rend à la Cour ce qu'il peut de mauvais offices. Il[9] lui rend toute sorte de respect ; mais quoique ce cardinal m'écrive de lui d'une manière très obligeante, il est fâché dans son cœur de le voir si attentif contre la cause qu'il favorise. Il est de votre bonté, en vous souvenant du passé, de pénétrer ce qui peut être de l'avenir : pourvu qu'on soit averti, l'abbé Bossuet se promet de tout détruire par preuves,

J. Bénigne, é. de Meaux.

1756. — A l'Abbé Bossuet.

A Meaux, 17 août 1698.

J'ai reçu vos lettres du 12 par le courrier[1] de M. le cardinal de Bouillon, celle du 22 écrite d'une autre main, celle que Mme de Foix m'a fait tenir[2], celle du 29 par l'ordinaire, et celle de votre courrier extraordinaire du 4.

Vous apprendrez apparemment par M. de P[aris] qu'aussitôt que j'eus reçu votre paquet par le valet de chambre de M. d'Azu, que mon frère envoya exprès[3], je le fis repartir le plus tôt qu'on put, pour

9. L'abbé.

Lettre 1756. — L. a. n. s. Collection H. de Rothschild.

1. Édit. : du 12 du mois dernier par le courrier.

2. Voir p. 63.

3. Édit. : par le valet de chambre de M. d'Azuque, mon frère m'envoya un exprès. — M. d'Azu était Antoine Bossuet. La terre d'Azu, en Charolais, sise en la paroisse de Saint-Romain, dépendait de la châtellenie et grenier à sel de Mont-Saint-Vincent. Bénigne Bossuet l'avait héritée de son beau-père. Après avoir été possédée

faire tenir à l'archevêché la Réponse latine et le paquet qui le regardait, avec une lettre que j'y joignis. Quoique la réponse latine n'ait été par ce moyen que très peu de temps entre mes mains, et qu'on ne puisse pas la courir[4] plus légèrement que je l'ai fait, j'y ai remarqué en gros les impudentes impostures dont elle était pleine. Ce sont à peu près les mêmes qui remplissent la réponse française à la *Relation*, que j'ai toute, à la sixième feuille près. J'espère que si elle vient entre vos mains, vous me l'envoierez, comme la latine, par un courrier exprès, quand je l'aurais déjà toute[5]. Les changements des diverses éditions sont à observer, et il vaut mieux en avoir trop que d'en manquer.

Quietismus redivivus doit vous arriver par le courrier de M. le cardinal de Bouillon, qui n'a voulu se charger que d'un certain nombre d'exemplaires très petit : le reste ira par la voie ordinaire. Je vous envoierai par votre courrier la version italienne de la *Relation*. Toutes les lettres de Rome retentissent de l'effet qu'elle y a eu.

Je serai mardi à Paris ; je dirai ce qu'il faudra dire sur vous.

Le[6] témoignage du Duc[7] sera suspect à cause de l'intérêt de sa fille.

par Antoine Bossuet, frère de l'évêque, elle fut partagée, après sa mort, entre ses deux fils (Bouzerand, *Note sur les origines de Bossuet*, Montceau-les-Mines, 1900, in-8, p. 12 et 15).

4. *Courir*, parcourir. Cf. t. II, p. 111, 121 et 147.

5. Édit. : exprès. Quand je l'aurais déjà toute entière, vous me ferez toujours plaisir de me l'envoyer.

6. Cet alinéa et le suivant manquent aux éditions.

7. Le Duc, Cesarini, qui avait intérêt à sauver la réputation de sa fille.

Tâchez de regagner M. Giori[8], et j'en parlerai au cardinal de Bouillon. Je suis bien aise que votre fluxion soit passée. Ne soyez pas en peine de votre courrier[9].

J'ai reçu une lettre de M. le cardinal de Bouillon, du 22. Voici ce qu'il dit en parlant de vous : « Je souhaite que M. votre neveu soit content de moi; au moins puis-je vous assurer qu'il en a sujet[10]. » Et dans un *post-scriptum* : « M. votre neveu m'a donné votre dernier ouvrage, que j'ai lu avec toute l'attention et les réflexions que demandent les faits qui y sont rapportés. Je suis sûr que, loin de désirer que je vous mande mes sentiments sur ce dernier ouvrage, non plus que sur les précédents, concernant cette trop malheureuse affaire, vous me prescririez de ne vous en rien faire connaître, si je voulais vous le faire savoir. »

J'avoue pourtant que ce silence sur une affaire de procédé, dont on n'est pas juge, me paraît bien sec[11].

8. « Quant à M. Giori, auprès de qui on vous a brouillé, il ne faut rien oublier pour rétablir la confiance » (Antoine Bossuet à son fils, 18 août 1698, dans E. Griselle, *Fénelon*, p. 197 ; cf. plus loin, p. 144).

9. L'autographe de la collection Rothschild est incomplet et s'arrête ici.

10. Il n'en avait guère sujet, s'il faut en croire Giori, qui écrivait à M. de Noailles, le 21 juin 1698, que l'abbé Bossuet « se laisse un peu tromper par le cardinal de Bouillon », « ce que je sais certainement, ajoutait ce correspondant, parce qu'il dit une chose à l'abbé et une autre aux cardinaux; ce que je sais des cardinaux mêmes » (*Corresp. des agents*, ms. de Saint-Sulpice). Voir aussi p. 51.

11. Le cardinal s'était montré moins sec en remerciant Bossuet de ses précédents ouvrages. Il semble qu'ici, il garde la réserve qui sied à un juge. Ses ennemis, il est vrai, l'accusaient d'être moins scrupuleux quand il s'agissait de favoriser M. de Cambrai. L'évêque de Meaux

Pour vous, vous ne sauriez faire trop d'honnêtetés à Son Éminence.

1757. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 19 août 1698.

Je vous écris par le valet de chambre de M. de Torcy, que M. le cardinal de Bouillon renvoie cette nuit.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, du 28 juillet : j'ai reçu en même temps les premières feuilles du *Quietismus redivivus*. J'ai commencé à en donner à quelques cardinaux, et en donnerai à tous, mais à mesure que je les pourrai rencontrer, pour leur pouvoir expliquer le tout moi-même. Vous recevrez ma lettre du 12 par le courrier ordinaire, à peu près en même temps que celle-ci ; ainsi je ne répéterai dans celle-ci que ce qu'il y avait d'essentiel dans l'autre : j'y ajouterai ce que je sais de nouveau.

Je vous parlais, dans ma lettre du 12, de ce qui regarde le duc Cesarini, et je vous disais qu'il s'était expliqué avec un de mes intimes amis, qui est aussi des siens, sur ce qui me regarde ; qu'il avait déclaré que M. le cardinal de Bouillon l'avait fait tenter par des voies indirectes sur mon chapitre, pour tâcher de l'irriter contre moi et de lui faire prendre de l'ombrage sur les bruits qui avaient couru ; que cela lui avait causé un peu de chagrin contre moi pendant

se plaint du silence qu'il garde sur les procédés reprochés à Fénelon dans la *Relation* et sur lesquels le Saint Office n'avait pas à prononcer. Néanmoins, dans la pensée de Bossuet, cet ouvrage devait avoir une influence décisive sur l'esprit des juges ; c'était même, « au gré de tous, écrivait Antoine Bossuet, la pièce décisive du procès » (Lettre du 4 août. Cf. E. Griselle, *Fénelon*, p. 188).

Lettre 1757. — L'autographe a fait partie de la collection Bruyères-Chalabre.

quelque temps[1] ; mais que, depuis qu'il avait su les manèges du cardinal de Bouillon dans l'affaire de M. de Cambrai et l'aversion qu'il avait pour moi, il avait aisément reconnu sa malice ; qu'il avait fait dire à ce cardinal depuis quelques mois, par les mêmes gens qui lui en reparlaient, qu'il n'avait eu jamais aucun sujet de se plaindre de moi ; que les auteurs de ces faux bruits étaient ses ennemis autant que les miens, et qu'il n'avait garde de s'en prendre à moi, qui en étais innocent en toutes manières.

J'ai été bien aise de savoir ces intrigues, qui me font voir ce qu'il faut attendre de l'amitié du cardinal de Bouillon. Vous devez être assuré que, s'il pouvait me voir mort, ou hors de Rome, rien ne lui causerait plus de joie ; mais je vas toujours mon train à l'ordinaire, et le cardinal est obligé extérieurement d'avoir pour moi de grands égards[2]. Ainsi je ne puis croire que le mal que le cardinal de Bouillon a fait dire de moi par son homme regarde la calomnie débitée contre moi cet hiver, qui est entièrement oubliée, et sur laquelle tout le monde ici me rend justice. Mais ses propos ont infailliblement pour objet l'affaire de M. de Cambrai, et, à cet égard, il devrait se contenter de tâcher de se justifier, sans accuser les gens qui font leur devoir en honneur et en conscience. Il s'imagine que j'écris contre lui, parce que la conscience lui reproche beaucoup de choses qu'il voudrait être ignorées. Mais je n'écris que ce qui est public et ce que je sais à n'en pouvoir douter : je ne suis ici que pour cela. Il n'ose entrer dans aucun éclaircissement avec moi, parce qu'il sait que j'ai raison en tout et qu'il ne m'en imposera pas. Il y a cinq ou six mois qu'il voulut me parler, mais il s'en tira très mal. Il parle plus qu'il ne veut, et, malgré lui, il montre son cœur et ses dispositions : c'est pourquoi il juge à propos à présent de n'avoir avec moi aucune discussion sur

1. Dans sa lettre du 12, l'abbé n'avouait pas ce mécontentement passager du duc. Cf. p. 118.

2. Sans doute, à cause de l'évêque de Meaux et de l'archevêque de Paris, puissants à la Cour. Cf. t. IX, p. 229.

ce qui le regarde ; et je n'en suis pas fâché. Au reste, je puis vous assurer que je ne me mêle de rien que de cette affaire, sur laquelle je m'exprime toujours très modestement touchant cette Éminence, mais très fortement sur les faussetés qu'on répand perpétuellement et qu'on répandra jusqu'à la fin de l'affaire. Toute l'application des ennemis est à présent de faire croire que c'est une cabale de cour [3] qui persécute M. de Cambrai, et qui veut lui imposer silence. Là-dessus on tient, sur le Roi et sur Mme de Maintenon, toutes sortes de discours indécents, que le cardinal de Bouillon ne prend aucune peine de détruire. Il faut que nous et nos amis le fassions.

Il ne faut plus espérer que la Réponse de M. de Cambrai contre M. de Paris devienne publique : ils tâchent d'en retirer doucement les exemplaires qu'ils en ont donnés à quelques cardinaux. Aucun de ceux à qui je l'ai demandée ne me l'a voulu laisser voir [4], me disant qu'ils avaient promis de ne la montrer à personne. Sur les plaintes que j'ai faites hautement du procédé des agents de M. de Cambrai, qui cachent ainsi un livre imprimé auquel ils veulent qu'on ajoute foi, et d'après les remarques que nous avons faites sur le peu de droiture d'une pareille conduite, en nous récriant contre la fausseté du contenu de cette Réponse, M. de Chantérac est allé déclarer chez les cardinaux, et en particulier chez le cardinal Casanate, qui me l'a dit, qu'il ne publiait pas encore

3. Voir t. IX, p. 112.

4. M. de Noailles avait envoyé sa *Réponse* à M. de Cambrai avant qu'elle fût publiée (cf. p. 20). Il avait donc lieu de croire que la réponse qui lui était faite par Fénelon et où il était vivement pris à partie lui serait communiquée en même temps qu'aux cardinaux. Elle ne fut envoyée qu'à Rome, et seulement en 25 exemplaires. L'abbé Bossuet cherchait à s'en procurer un pour l'envoyer à M. de Noailles. On comprend que les cardinaux qui l'avaient reçue en communication confidentielle, n'avaient pas à la laisser voir. Mais cet abbé s'étant plaint devant eux que les agents de Fénelon fissent mystère d'un tel écrit, M. de Chantérac chercha diverses excuses pour expliquer cette conduite. La véritable raison donnée par Fénelon se verra dans la note suivante (Cf. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 140 et *Œuvres*, t. V, p. 443).

cette Réponse telle qu'elle était imprimée, parce qu'il y avait quelque chose à corriger, qu'elle n'était pas tout à fait exacte, qu'elle traitait un peu durement M. de Paris, qu'il voulait ménager à cause de Mme de Maintenon et du Roi[5]; mais que bientôt elle paraîtrait corrigée avec la réponse à votre *Relation,* telle qu'il convenait. Voilà la manière d'agir de ces Messieurs : ils n'osent publier ce que leur maître imprime. Il leur suffit de dire qu'on a répondu, que la pièce est imprimée; après quoi ils la suppriment sous prétexte qu'ils ne veulent pas fâcher Mme de Maintenon et le Roi, qui s'intéressent à ce qui regarde M. de Paris. Il est aisé de voir que ces manières ne doivent pas faire un bon effet pour eux. Néanmoins les partisans de M. de Cambrai n'en publient pas moins insolemment qu'on répond à tout. On a fait remarquer toutes ces choses au Pape et aux cardinaux.

M. de Cambrai veut à présent faire pitié. M. de Chantérac va supplier, en pleurant, qu'on sauve l'honneur d'un évêque dont les intentions, selon lui, sont si droites et les mœurs si irréprochables. Il n'est plus question maintenant de mettre le livre à couvert; mais on veut empêcher une qualification particulière, et même une condamnation générale du livre comme contenant une doctrine hérétique, erronée, etc. On voudrait, après tout ce qui s'est passé, après un examen aussi long et aussi solennel, qu'on se contentât de défendre le livre en général, ou bien seulement comme contenant quelques propositions équivoques, auxquelles en rigueur on peut donner un mauvais sens, et qui ont besoin d'explication.

5. La véritable raison de cette manière d'agir était la crainte que le crédit de Noailles donnait à Fénelon d'achever de perdre ses amis à la Cour; mais il ne voulait à aucun prix alléguer publiquement ce motif. « Les causes de mon silence sont si délicates qu'il faut bien se garder de les divulguer. On me ferait un grand crime, si on pouvait me convaincre d'avoir dit qu'on a chassé mes amis pour m'imposer silence. Ce n'est pas l'intention du Roi, mais c'est celle de mes parties, et il faut que cela soit remarqué du public sans que je le dise moi-même... » (A Chantérac, 13 juin 1698, t. IX, p. 165, 166, 185 et 208). Force était donc aux agents de Fénelon de donner d'autres explications de sa conduite.

Pour moi, je soutiens que si le Saint Siège commet une pareille bassesse, il donne gain de cause à M. de Cambrai, et fournit moyen de renouveler la pernicieuse doctrine des quiétistes. C'est aussi à quoi je m'oppose de toutes mes forces, et à quoi il faut que l'on s'oppose du côté de la France, et que le nonce écrive fortement là-dessus. Le Pape m'a promis solennellement une décision sur la doctrine du livre, qu'on doit déclarer bonne ou mauvaise. C'est pour y parvenir qu'il a voulu qu'on fît un examen si authentique, et plus sérieux qu'on ne l'a fait dans aucune affaire de ce siècle, puisqu'on entend les examinateurs les uns après les autres, qui parlent autant qu'ils veulent et qui laissent leur vœu par écrit. Si donc on ne faisait autre chose que de défendre le livre, sans déclarer la doctrine mauvaise, sans même qualifier les propositions, ce serait l'effet d'une ignorance trop crasse ou d'une mauvaise volonté trop publique. Je ne puis m'imaginer qu'on commette une pareille indignité : c'est pourtant la seule ressource du cardinal de Bouillon et de la cabale, qui est plus forte que jamais certainement, malgré votre *Relation*, malgré le parjure démontré de M. de Cambrai, malgré l'évidence des faits plus claire que la lumière du soleil. Et la raison est que c'est un parti pris par cabale et par engagement, dont on ne peut sortir qu'en cherchant à déshonorer le Saint Siège, et qu'en mettant en péril évident la religion par une décision qui ne dise rien, et qui par conséquent laisse le quiétisme en vigueur.

Vous pouvez compter que nous n'oublierons rien pour prendre un bon parti, et j'ai lieu d'espérer qu'on s'y déterminera. Mais, pour assurer la chose davantage, je serais d'avis que vous fissiez un mémoire court sur cela, où vous montreriez la nécessité de prononcer sur la doctrine en l'état où sont les choses. Il serait nécessaire que le Roi le remît [6] inces-

6. On a pu trouver étrange que Louis XIV intervînt dans une question de doctrine. Mais il avait bien le droit de demander une solution qui mît fin au trouble causé par cette affaire dans son royaume On ne saurait nier toutefois qu'il ait dépassé la mesure en demandant, au

samment entre les mains du nonce; et si l'on pouvait dépêcher ici un courrier pour le porter, cela ferait à merveille et assurerait les qualifications. Il faut de la diligence, parce que la première chose que les cardinaux feront quand les qualificateurs auront fini, ce qui arrivera à peu près à la mi-septembre, sera de s'assembler sur le *modus agendi*; car, à cet égard, on n'a pris encore aucune résolution. C'est alors qu'on déterminera si l'on qualifiera les propositions, et de quelle manière on procédera : ainsi tout dépend de cette première détermination. Vous voyez donc combien il serait nécessaire que le Roi parlât sérieusement au nonce avant ce temps. Le Pape, qui est jusqu'à cette heure bien intentionné, sera jaloux de le satisfaire; et si le Roi témoigne désirer une décision forte et précise, on ne pourra lui refuser une demande si juste. Or, pour que nous ayons gain de cause[7], il suffit qu'on se détermine à juger si la doctrine des propositions est bonne ou mauvaise. Toute la finesse de la cabale consiste à présent à précipiter l'affaire; mais il est de l'intérêt de la vérité de l'empêcher : car il nous faut une bonne décision; et, pour l'obtenir, il est essentiel qu'elle soit demandée de nouveau avec instance par le Roi et par le nonce.

Votre *Quietismus redivivus* viendra fort à propos : on souhaite il y a longtemps voir le parallèle des propositions de M. de Cambrai avec celles de Molinos et des quiétistes. La préface mettra ici de mauvaise humeur les défenseurs de M. de Cambrai.

Depuis huit jours, on dit ici publiquement que le Roi veut envoyer un nouvel ambassadeur : la plupart des lettres de France en parlent; les avis de Venise l'assurent, et d'une manière qui a fait de la peine au cardinal de Bouillon, parce qu'on y loue fort le cardinal de Janson. On dit M. de Catinat nommé; d'autres, le prince de Monaco : on voit bien qu'il n'y a encore rien de sûr, ou au moins que la Cour n'a pas

moins dans la suite, non seulement qu'on décidât dans un sens ou dans un autre, mais que la décision fût contraire à Fénelon.

7. Voir plus loin, p. 151, n. 7.

encore déclaré son choix. Mais quoique vous ne me donniez aucune instruction sur ce fait, par tout ce qui me revient, je juge qu'il doit y avoir quelque fondement à tous ces bruits. Quoi qu'il en soit, tout le monde approuve fort la résolution du Roi là-dessus; et rien n'est plus nécessaire dans les circonstances présentes qu'un pareil changement, non seulement pour notre affaire, mais encore pour toutes les autres. On dit actuellement plus que jamais, chez M. le cardinal de Bouillon, qu'après la Saint-Louis [8], ce cardinal va à Frescati. Il y a quatre jours qu'il eut une légère indisposition, que les uns croyaient simulée pour avoir prétexte de changer d'air. Vous savez ce que je vous ai mandé à ce sujet dans mes précédentes. Les dispositions sont les mêmes, et tout ira bien si le cardinal part. Je ne crains que son vœu, parce qu'il est le premier du Saint Office à donner son avis.

Vous ne m'avez jamais mandé si vous aviez vu Mme de Lanti : c'est une dame d'un mérite très grand, à qui j'ai bien des obligations, et qui sera ravie de vous voir assurément. Je ne doute pas qu'elle ne vous voie, en quelque état qu'elle puisse être.

Je crois aussi avoir oublié de vous écrire une circonstance assez remarquable. Lorsque M. le cardinal de Bouillon jugea à propos de me dire, aussi bien qu'à M. de Chantérac, qu'il voulait aller à Frescati pour ne pas assister au jugement de l'affaire, M. Poussin [9], secrétaire de cette Éminence, vint me trouver et me dit tout ce qu'on peut imaginer contre l'imprudence du cardinal. Il m'assura qu'il n'avait nulle part à cette résolution, qui ne pouvait manquer de nuire infiniment à Son Éminence, en faisant voir au Roi et à tout le public sa partialité : il me pria de vouloir bien écrire en France, que lui, Poussin, n'entrait pour rien dans tout ce que faisait son maître, et qu'il ne l'approuvait pas. Il faut que vous sachiez que ce secrétaire fait ici le petit ministre, et prétend

8. Le 25 août.
9. Voir la lettre du 29 avril, t. IX, p. 303.

voler de ses ailes[10]. Je l'assurai qu'il ne courait aucun risque ; que je ne doutais pas que son maître ne sût bien ce qu'il faisait, et ne fût bien sûr de ne pas déplaire au Roi. Tout cela fait bien voir le peu d'approbation que la conduite du cardinal trouve dans l'esprit des personnes qui lui sont le plus dévouées.

Ce même Poussin, que son maître ménage à présent, me dit, il y a quelques jours, qu'il lui paraissait que les lettres du Roi n'étaient pas si fortes, et qu'il avait calé là-dessus. Je le priai de s'expliquer mieux à d'autres ; je lui ajoutai que, si le Roi ne parlait pas de cette affaire dans toutes ses lettres, c'était qu'il croyait avoir plus que suffisamment expliqué ses intentions dans les précédentes.

Je sais de science certaine qu'on fait courir le bruit chez le cardinal de Bouillon que l'affaire de M. de Cambrai s'accommode en France, et que M. de Cambrai donne une explication qui ne le condamne pas et qui contente tout le monde. Je me suis bien moqué d'un pareil discours ; mais cela est fait exprès pour adoucir ici les esprits à l'égard de M. de Cambrai, et faire voir qu'il faut avoir des ménagements pour lui.

Au reste, j'ai vu ces jours passés le P. Amonio[11], jésuite,

10. Dans un accès de mauvaise humeur, l'abbé Bossuet reconnaît mal les services de Poussin. Phelipeaux en parlera autrement, et la princesse des Ursins écrira qu'il s'est « proprement sacrifié pour soutenir le parti opposé à M. de Cambrai » (Lettre du 2 juin 1699, fr. 6919, f° 157).

11. Ottavio Amonio, né à Castelbolognese, avait fait profession chez les jésuites le 2 février 1692. De 1697 à 1726, il résida au collège de Fermo, puis à Rome au collège des Écossais et au collège Romain, où il mourut, le 23 janvier 1726. Il était neveu du maître de chambre d'Innocent XI, et frère de Dominique Amonio. Celui-ci, amené jeune en France par le duc de Nevers, était devenu l'un des médecins du Roi, après avoir été médecin de l'abbaye de Chelles, où sa présence avait été une cause de division. C'est lui qui fut chargé de notifier à Louis XIV, en 1687, qu'il avait encouru l'excommunication dans l'affaire de la régale (Cf. Mme de Sévigné, Grands écrivains, t. IV et V ; article du P. Dubruel dans les *Études* des P. P. Jésuites, 15 décembre 1913 ; Jal, *Dictionnaire*, p. 42 ; Bibliothèque Nationale, Pièces originales).

qui m'a dit tout ce qu'on pouvait dire pour justifier le P. de La Chaise, et qui m'a répondu de lui. Je l'ai assuré que je ne doutais pas de ce qu'il me disait, surtout sachant par vous la déclaration publique qu'il avait faite là-dessus; qu'il serait à souhaiter que les jésuites français et italiens qui sont à Rome fussent dans les mêmes sentiments; que je n'avais rien à lui dire là-dessus, et qu'il le voyait mieux que moi. Il est, si je ne me trompe, grand charlatan. Il m'a offert ses services pour cette affaire auprès du Pape, auquel il assure avoir dit mille biens de vous. Je l'en ai remercié et en crois ce qu'il me plaît. Il ne manquera pas d'écrire au P. de La Chaise notre conversation. Dans l'occasion, témoignez, je vous prie, à ce Père ce que vous jugerez à propos : il ne coûte rien de faire semblant de croire ce qu'ils disent, quand on leur parle[12].

La santé du Pape m'inquiète un peu, ses jambes sont un peu enflées. Il n'y a rien de dangereux; mais il ne faut rien à son âge : Dieu sait ce qu'il veut faire là-dessus. Il faut toujours préparer les voies à une bonne condamnation, s'il y a moyen.

Je puis vous assurer qu'en conscience, on doit envoyer un ambassadeur au plus tôt, ou bien tout périra[13].

Il est de la dernière conséquence que nous soyons assurés du cardinal Carpegna : c'est le premier à voter après le cardinal de Bouillon. Il a bon esprit, mais il veut être pape. Il faut le soutenir du côté de la Cour contre le cardinal de Bouillon. Le cardinal d'Estrées est de ses grands amis : une lettre de lui un peu forte à cette Éminence produirait un bon effet. Encore une fois, il n'est question que de presser sur les qualifications, en en montrant la nécessité. On a répandu ici le bruit que M. de La Trémoille même et le général de la Minerve ont assuré que la France ne s'attend qu'à une prohibition du livre, et qu'elle en sera contente. Je

12. « La sincérité chrétienne ne s'accommode guère de ce principe, trop usité dans la politique » (Deforis).

13. L'ambassadeur n'arriva à Rome qu'après la décision de l'affaire.

leur ai parlé là-dessus fortement ; mais quoi que je puisse dire, on en croira le ministre. Je ne puis trop le répéter : une qualification leur coûtera moins avec le *respective* qu'une censure *in globo,* telle que vous me l'avez envoyée, et sera aussi plus honorable pour le Saint Siège.

M. de Chantérac dit ici hautement que vous avez mis dans votre *Relation* plusieurs faits faux et très faux, qu'on relèvera bien ; nous verrons. La traduction italienne imprimée ne peut venir trop tôt : elle sera certainement bien faite, étant de la main de M. Regnier ; je ne le nommerai pas[14].

Il serait encore bon que le cardinal d'Estrées, ou le cardinal de Janson, ou vous, écrivissiez au P. général de la Minerve qu'il ne peut faire un plus grand plaisir à la Cour et à tous ceux qui aiment la religion que de porter les cardinaux à une censure honorable, en qualifiant les propositions: M. l'abbé de La Trémoille tremble : il n'a pas voulu jusqu'à cette heure faire un pas pour nous. Le cardinal de Bouillon l'a prié sans doute de ne point agir ; et actuellement il est la dupe de cette Éminence, qui lui fait tirer les marrons du feu. M. de La Trémoille aurait souhaité que, du côté de la Cour, on l'eût chargé de quelque chose ; mais il ne connaît pas le terrain : je sais qu'il s'en est plaint à M. de Torcy.

J'ai sujet de craindre que le cardinal Noris ne favorise les *mezzo termine*, car j'ai appris depuis deux jours des choses qui me font voir qu'il a de grandes liaisons avec le cardinal de Bouillon ; néanmoins on ne peut s'expliquer plus clairement qu'il l'a fait sur la doctrine. Vendredi dernier, je fus avec lui deux heures dans son cabinet à remuer saint Augustin et saint Thomas : il a les plus beaux passages du monde contre M. de Cambrai et son amour pur. Il me pria même de vous mander cette conversation ; mais avec cela j'ai appris depuis que le cardinal de Bouillon faisait fond sur lui, et qu'il pencherait volontiers à ne pas fulminer contre M. de Cambrai. Je le verrai incessamment là-dessus, et lui

14. Regnier-Desmarais ne voulait pas être nommé.

parlerai fortement. Je vois qu'il évite d'entrer en matière sur cela. J'ai résolu de le faire expliquer : nous verrons qui sera plus fin, car il l'est beaucoup.

J'ai vu le cardinal Ferrari ; il me paraît qu'il ira bien : il m'a assuré que toute la solution des partisans du livre consiste à dire que M. de Cambrai n'a voulu qu'établir un état où ordinairement la charité commande les actes des autres vertus. Et sur l'exclusion du motif de l'espérance qui n'excite plus, il m'a dit bonnement ne savoir pas de réponse ; ajoutant néanmoins qu'ils disaient que c'était le motif de la volonté de Dieu qui excitait principalement, qui faisait agir sans exclusion de l'autre motif. Je lui ai montré que c'était là l'amour du quatrième état ; et franchement voilà à quoi il n'y a pas de réponse.

Je vous envoie la traduction latine du livre[15] de M. de Cambrai : il serait bien à souhaiter que vous l'eussiez eue plus tôt. M. Phelipeaux m'a toujours assuré que vous l'aviez, et qu'il vous avait écrit là-dessus ; mais il vaut mieux tard que jamais. Nous vous avons envoyé les notes qu'il avait données manuscrites au commencement ; c'est substantiellement les mêmes.

Je vous adresse tout le paquet sous l'enveloppe de M. le marquis de Torcy, afin que le courrier soit disculpé s'il reçoit mon paquet. J'en adresse aussi un pour M. de Paris. Je n'ai le temps que de lui écrire un mot ; vous lui ferez, s'il vous plaît, part de cette lettre.

On a fini hier les cinq propositions : on commence demain la matière suivante, et en trois semaines le tout sera bien avancé.

1758. — Joseph Morel a Bossuet.

A Toulouse, ce 20 août 1698.

Nous avons tous une si grande vénération pour vous,

15. La traduction de l'*Explication des Maximes des saints*.

Lettre 1758. — Joseph Morel, fils de Pierre Morel et de Cons-

Monseigneur, dans nos provinces, qu'un chacun désire avoir l'honneur d'être connu de vous. Pour moi, je ne doute pas, Monseigneur, que ceux qui viendront après nous dans les siècles à venir, ne vous révèrent et tous vos ouvrages comme nous révérons les anciens Pères de l'Église et leurs ouvrages.

L'Église vous est obligée, et à Monseigneur l'archevêque de Paris, de la destruction du quiétisme en France, car sa réponse à M. de Cambrai et votre *Relation* obligent tout le monde dans nos provinces à prévenir la condamnation de Rome.

J'espère aussi, Monseigneur, que vous entrerez dans le sentiment de Messeigneurs les évêques du Languedoc, touchant la conduite qu'ils jugent à propos que l'on tienne à l'égard des nouveaux catholiques de ce royaume, et que par ce moyen le grand ouvrage de la destruction du calvinisme se consommera en France. L'expérience que j'ai depuis plus de vingt années que je suis chargé de leur conduite et de leur instruction en qualité de vicaire général, me persuade que, si on ne les oblige aux exercices extérieurs de la religion, l'athéisme succédera en France au calvinisme. Je n'ai jamais été d'avis qu'on les obligeât à recevoir les sacrements, mais seulement aux exercices extérieurs.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, votre, etc.

Joseph Morel, prêtre et vicaire général.

tance Chevrier. était né à Lyon, où il avait été baptisé en l'église Saint-Paul en 1632. Entré à l'Oratoire en 1651 et ordonné prêtre en 1658, il fut, après trois ans passés aux Ardilliers, assigné à la maison de Toulouse, et, dans cette ville, il fut connu sous le nom de P. Joseph. Bientôt après, il fut mis à la tête de la paroisse de la Dalbade, confiée aux oratoriens, et choisi pour grand vicaire par M. de Montpezat, archevêque de Toulouse. Il eut toute la confiance de ce prélat et celle de M. de Montchal, son successeur, et dans les situations délicates où ils se trouvèrent, il sut se conduire avec assez d'habileté pour ne déplaire ni à la cour de Rome ni à celle de France. Il mourut à Toulouse le 9 août (d'autres disent : avril) 1704 (Cf. Batterel, *Mémoires domestiques*, t. IV, p. 168 à 179 ; Salvan, *Histoire générale de l'Église de Toulouse*, Toulouse, 1861, 4 vol. in-8, t. IV, p. 396). — Lachat a eu le tort de dater cette lettre du 2 août 1698.

1759. — A Mme de Luynes.

A Paris, 23 août 1698.

Nous avons pris jour pour votre affaire[1] : M. l'Archevêque nous a donné mercredi[2] pour la décider. M. l'abbé Dreux est toujours contraire : M. de Ventabrun[3] n'est pas ici : je suis seul à vous défendre[4] : mais j'espère que M. l'Archevêque sera pour vous. Instruisez-moi pourtant, ma Fille, sur la clôture du Fresmoy[5], et dites-moi toutes les difficultés et tous les remèdes.

J'ai obtenu pour les accommodements de ma Sœur Bénigne treize ou quatorze cents francs[6], que je pourrai vous faire tenir au retour de Versailles : donnez votre ordre pour les recevoir. Ne parlez point du tout de moi, si ce n'est à Mme d'Albert et à Sœur Bénigne, et défendez-lui d'en dire mot ; on n'a que faire de dire d'où cela vient. Agissez comme une mère ; donnez-lui ses ajustements comme à une religieuse, c'est-à-dire à une pauvre infirme. C'est assez qu'on sache dans le monastère que c'est en vue de la Sœur Bénigne que cette somme a été donnée. Vous voyez, ma Fille, qu'encore que je sois un peu

Lettre 1759. — L. a. s. Collection de M. Le Blondel.

1. Voir la lettre du 25 juin 1698.
2. Le 27 août. Bossuet écrit : mécredi (Cf. t. VIII, p. 40).
3. Nous ne savons rien de M. de Ventabrun.
4. A soutenir votre avis.
5. Sur le Frémoy, voir plus haut, p. 18.
6. Pour la dot que Mme Cornuau devait apporter au prieuré de Torcy.

paresseux à écrire, je n'en suis pas moins attentif à ce qui regarde votre Maison. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

J'attends réponse au plus tôt ; j'ai votre lettre pour M. de Ventabrun ; mais je ne sais quel usage en faire, faute d'adresse.

Prenez courage en Notre-Seigneur, et croyez qu'il ne vous abandonnera pas, si vous n'abandonnez point son œuvre.

J. Bénigne, é. de Meaux.

Au bas de la quatrième page : Mme de Luynes.

1760. — A Mme Cornuau.

A Paris, 23 août 1698.

N'ayez nulle volonté que celle de contenter l'Époux céleste, et de lui être toujours unie[a]. Que le reste demeure en son sein. Laissez-vous conduire. Mettez votre force dans votre espérance : c'est le vrai fondement de l'abandon, selon la parole de saint Pierre[1].

Vous avez raison de croire que je blâme vos inquiétudes. Quoique je n'écrive pas toujours, je ne quitte pas pour cela l'œuvre de Dieu ; et vous voyez, ma Fille, que tout se fait en son temps. S'il en est ainsi de moi, qui après tout ne suis qu'un pécheur, com-

a) Na, V, T : *fidèle et toujours unie.*

Lettre 1760. — Cette lettre, dans les mss. et les éditions, a été jointe à celle du 10 juillet (Cf. p. 57) ; mais Ledieu nous apprend qu'elle en est distincte et a été écrite le 23 août 1698.

1. I Petr., I, 3-5.

bien plus le devez-vous croire du céleste Époux, qui m'inspire à moi-même tout ce que je fais !

Priez pour les affaires de l'Église ; les partisans cachés de M. de Cambrai[b] ne me parlent que de mon grand âge, et ne me menacent que d'une mort prochaine[2]. Il n'en sera que ce que Dieu veut, et pourvu que la victoire de la vérité s'accomplisse bientôt, je ne demande pas même de la voir. Du reste, jusqu'ici ma santé est aussi parfaite qu'à trente ans, Dieu merci. Remerciez-en sa bonté ; mais surtout gardez le silence que je vous ai ordonné et que je vous ordonne sur vos peines. Notre-Seigneur soit avec vous et en vous.

1761. — A l'Abbé Bossuet.

A Versailles, 24 août 1698.

Votre lettre du 5, qui suivait de si près celle du 4, ne pouvait m'apprendre rien de nouveau[1].

Je vous apprendrai que la Réponse de M. de Cambrai[2] à la *Relation*, en français, devient publique à Paris, et je l'ai. Il y en avait une autre édition plus courte et assez différente que j'ai encore, quoique

b) Mss. et édit. : *ses ennemis*.

2. Et ne font que me menacer d'une mort prochaine.

Lettre 1761. — L. a. n. s. British Museum, ms. 23206.

1. Cette phrase a été omise par les éditeurs.

2. *Réponse de M. l'archevêque de Cambrai à l'écrit de M. l'évêque de Meaux intitulé : Relation sur le quiétisme.* Cet ouvrage parut d'abord s. l. n. d., in-12, de 106 pages ; in-12, de 170 pages ; in-12, de 252 pages. Il y en a une nouvelle édition, revue et corrigée par l'auteur, Bruxelles, 1698, in-12, de 192 pages.

l'auteur l'ait supprimée[3]. Tout y est plein d'impostures et de pauvretés, de répétitions et de faiblesses.

J'ai vu, entre les mains de M. le nonce, une lettre de l'archevêque de Chieti, qui semble tourner tout court sur le livre de M. Cambrai, et prouve, par l'exemple de saint Denis d'Alexandrie et de saint Basile, que des propositions approuvées dans des gens de bonne intention sont condamnées dans des gens dont elle est mauvaise[4], comme la *Relation* le montre de M. de Cambrai.

Il faut appeler la Relation *99*, et *999* pour exprimer la traduction italienne. La nôtre s'avance[5].

Je n'ai pu encore achever la réponse[6], ni faire aucun projet. Quoi qu'il en soit, nous mettrons tout en italien ou en latin.

Quand j'aurai parlé sur notre courrier, on prendra la résolution pour le renvoyer[7] : j'espère bien que le Roi le paiera.

M. le cardinal d'Estrées m'a dit que Mgr Giori n'avait rien contre vous; mais que, comme vous voyiez souvent M. le cardinal de Bouillon qui est la bête de ce prélat, il avait eu quelque défiance que Mgr d'Estrées avait levée. Il faut conserver Mgr Giori[8].

3. Comme on le verra, cette édition supprimée était en 143 pages; nous n'avons pu en retrouver aucun exemplaire.

4. Deforis : dont l'intention est connue mauvaise.

5. Les éditeurs ont simplement : La traduction italienne de la *Relation* est avancée.

6. Au nouvel écrit de M. de Cambrai, comme l'ajoute Deforis.

7. On fixera la date de son départ. Voir les lettres d'Antoine Bossuet publiées par M. Griselle, *Fénelon*, p. 199 et 201.

8. Deforis : comme vous voyiez le cardinal de Bouillon qu'il n'aime pas, il avait eu quelque défiance de vous. Ce cardinal m'a

Je ne vois jusqu'ici rien contre vous : je veillerai à tout, et je dirai ce qu'il faut.

Le cardinal de Bouillon n'est pas fort bien ici. On[9] ne trouve pas bon qu'il n'envoie pas ce que M. de Cambrai répand en secret.

J'ai presque achevé la Réponse de M. de Cambrai[10]. Elle est trouvée pitoyable ; et on s'étonne beaucoup ici que M. le cardinal Bouillon se déclare protecteur d'un homme qui ne fait que se moquer du public. On s'étonne aussi qu'il retourne aux congrégations[11].

M. l'abbé de La Trémoille a mandé la conversation où M. de Chantérac a été appelé avec vous[12]; mais non pas que M. le cardinal de Bouillon y eût dit qu'il se retirait des congrégations pour ne pas voir condamner ses amis.

La[13] réponse de M. de Cambrai a 170 pages ; et la supprimée, que j'ai, en a 143.

Il n'y a rien de changé au départ de la Cour, ni à ma résolution de suivre. Ainsi adressez-moi tout et instruisez en même temps M. de Paris[14].

M. le cardinal de Janson est allé chez lui en attendant le camp[15]; il a toujours toutes les bontés imaginables.

assuré qu'il avait écrit à ce prélat d'une manière à lever tous ses soupçons. Souvenez-vous que c'est un homme qu'il faut ménager.

9. *On*, le Roi.

10. A la *Relation*.

11. Aux séances du Saint Office.

12. Cf. p. 143 et 144.

13. Deforis développe pour expliquer : La réponse à ma *Relation* que M. de Cambrai fait distribuer a 170 pages ; et celle qu'il a supprimée, dont j'ai un exemplaire, en a 143.

14. Alinéa omis par les éditeurs.

15. Le camp de Compiègne, dont il est question, p. 122, 173, 189 à 192.

1762. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, 26 août 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux le 4 août. J'attends avec impatience de vos nouvelles, et l'avis de la réception de notre courrier et des lettres que j'ai écrites par celui de M. le cardinal de Bouillon : elles étaient toutes de conséquence.

Le lendemain de ma dernière lettre partie par le valet de chambre de M. de Torcy, M. le cardinal de Bouillon déclara au Pape la résolution du Roi d'envoyer ici M. le prince de Monaco pour ambassadeur. En même temps, il publia que le Roi ne l'avait fait qu'à sa prière, qu'il le tourmentait là-dessus depuis plus de six mois à cause de sa santé, et qu'il avait même nommé au Roi M. le prince de Monaco comme son intime ami. Je sais même des gens à qui il a lu quelques lignes de la prétendue lettre de S. M. là-dessus, et tournée dans ce sens. Je voudrais que Rome fût à cet égard aussi crédule que moi ; mais il n'y a personne qui ne soit persuadé que le motif de ce changement est que S. M. n'est pas contente de lui, notamment sur ce qui regarde M. de Cambrai ; car tout le monde voit sa manière d'agir. Vous croyez bien que chacun est fort curieux de me faire parler ; mais, comme je ne sais rien là-dessus que ce que M. le cardinal de Bouillon a dit publiquement, j'ai paru ajouter foi à ses paroles, sans me mêler de dire ce que je ne sais pas.

M. le cardinal de Bouillon a été bien aise qu'on sût encore, ou au moins qu'on crût que le Roi le fera protecteur de France, comme l'ont été autrefois M. le cardinal d'Este[1], etc.

Lettre 1762. — 1. Renaud d'Este était issu d'une famille souveraine qui régna sur Este, Padoue, Ferrare, Modène et Reggio. Créé cardinal en 1641, il fut évêque de Modène en 1651. Le roi de France le nomma, sur la fin de 1652, à l'évêché de Montpellier qu'il remit bientôt en optant pour celui de Reggio. La protection des affaires de France lui fut confiée. Le cardinal d'Este se signala par son zèle

Néanmoins on n'en croit rien pour plusieurs raisons, outre qu'il est sujet du Prince, et qu'ordinairement les couronnes ne choisissent pour cet emploi que des cardinaux étrangers, qu'elles attachent par là à leurs intérêts.

Le chagrin du cardinal de Bouillon ne se peut cacher : il sent le coup. Cette Éminence est résolue plus que jamais d'aller à Frescati. On dit qu'il viendra aux congrégations du lundi et du jeudi devant le Pape. Presque personne ne doute que, sous quelque prétexte, il évitera de voter ; mais il n'y a rien de sûr : ce n'est que par conjecture qu'on le présume, et par la vue de l'embarras où l'on juge qu'il doit se trouver. Pour moi, je crains tout de ses mauvaises intentions ; mais on a frappé le coup essentiel, et son crédit est tombé. Je le regarde à présent comme un simple cardinal, ou comme un simple jésuite, qui cependant ne manquera pas de bonne volonté, et qui fera le pis qu'il pourra.

Au reste, la joie de voir ici un ambassadeur a été universelle[2]. Le choix de M. de Monaco fait ici faire bien des raisonnements. Comme il est Italien, les cardinaux papables et non papables ont leurs espérances ou leurs craintes. Pour moi, le connaissant pour un digne sujet et un fort honnête homme, je lui rends partout la justice qui lui est due. Je crois que vous voudrez bien lui écrire sur mon sujet. Je me donnai l'honneur de lui faire mon compliment, samedi, à Monaco. On espère qu'il pourra être ici à la *rinfrescata*[3].

dans les difficultés survenues à l'occasion de la garde corse. Il mourut évêque de Palestrina le 30 septembre 1672. Il ne faut pas le confondre avec son neveu, appelé aussi Renaud d'Este. Celui-ci fut cardinal en 1686, mais, après la mort de son neveu François d'Este, en 1694, il rendit son chapeau pour devenir duc de Modène et de Reggio, épousa Charlotte Félicité de Brunswick-Lunebourg, en 1695, prit plus tard le parti de la maison d'Autriche contre la France, et mourut en 1737.

2. Cf. Giori, lettre du 28 octobre 1698, citée par M. Delplanque dans l'appendice de sa thèse sur *Fénelon et la doctrine de l'amour pur*, Lille, 1907, in-8, p. 96.

3. *Rinfrescata*, époque où la chaleur se fait moins sentir, vers la mi-septembre.

Voilà le pauvre ambassadeur d'Espagne[4] mort, regretté de tout le monde. Il n'avait pas encore paru en public : ses équipages sont magnifiques, et n'ont pas encore vu le jour. M. de Monaco pourrait plus mal faire que de les acheter.

Notre affaire va son train ; et à la mi-septembre, ou peu de jours après, les qualificateurs finiront leurs rapports. On copie leurs vœux à force, pour les mettre entre les mains de MM. les cardinaux.

J'ai parlé de nouveau à l'assesseur du Saint Office et au commissaire. Le dernier se comporte avec vigueur ; le premier plus mollement : Fabroni et les jésuites sont ses amis. Il n'est pas savant, et trouve bien la doctrine périlleuse ; mais il n'en sait pas assez pour en voir l'erreur par lui-même. Dans l'état des choses, il ne nous fera ni grand bien ni grand mal : s'il était vigoureux, il pourrait faire beaucoup de bien.

La Réponse à M. de Paris[5] se cache de plus en plus, c'est-à-dire qu'on n'en donne plus d'exemplaires ; mais les émissaires de M. de Cambrai la lisent et la font voir sous main et en secret à tout le monde : ils font courir sur le motif de ce procédé des bruits injurieux au Roi, à Mme de Maintenon et à M. l'archevêque de Paris. J'ai cru, ne pouvant en avoir d'exemplaire imprimé, devoir faire mes efforts pour en avoir une copie authentique. Pour cela, il a fallu user de manège, afin de tirer des mains de quelque cardinal son exemplaire pendant quelques heures. Je n'ai pu en venir à bout par moi-même ; mais M. le prince Vaïni s'est tant remué, qu'il m'en a procuré un pour une demi-journée. Je l'ai fait copier par quatre personnes fort exactement, en marquant soigneusement le chiffre des pages de l'imprimé. On a fait collationner cette copie par un notaire public et elle a été légalisée,

4. Le comte d'Altamira, mort à Albano le 24 août. Il n'était nommé que depuis quinze mois. Le P. Roslet écrit, de son côté : « Je viens de perdre l'ambassadeur d'Espagne, qui me voulait du bien et qui s'était déclaré contre la nouvelle spiritualité » (A Noailles, 26 août 1698. Ms. de Saint-Sulpice, f° 39).

5. La réponse latine. Cf. p. 116.

en sorte qu'elle peut tenir lieu d'original à M. de Paris, à qui je l'envoie. J'ai cru qu'il était bon de prendre cette précaution contre des gens de si mauvaise foi. Ils débitent qu'ils font réimprimer cette Réponse pour la corriger et l'adoucir, mais c'est un prétexte dont ils veulent couvrir la honte de leur procédé.

On commence à faire voir ici en secret la *Réponse à la Relation du quiétisme* : elle est très sûrement arrivée imprimée en français. Trois ou quatre personnes m'ont dit l'avoir vue imprimée et entendu lire. Je ne sache pas qu'on l'ait encore donnée à aucun cardinal, et je doute qu'on la distribue. Ainsi il y a apparence qu'il y aura encore plus de mystère sur cette pièce que sur la *Réponse à M. de Paris*. On ne l'a donnée qu'à des gens affidés, qui la lisent et font lire, et on ne la laissera à personne. Vous croyez bien que je ferai l'impossible pour la lire et pour vous l'envoyer ; mais vous aurez vu par la *Réponse à M. de Paris* sur quoi il peut appuyer sa *Réponse* à votre *Relation* ; car il en a jeté tous les fondements dans cette pièce. On m'a dit seulement que sa *Réponse* à votre *Relation* était très faible, quoique les jésuites disent qu'elle vous accable. Il répète souvent : Voilà ce Montan, voilà cette Priscille [6] ! Il distingue trois temps sur Mme Guyon. Le premier est celui où elle était exempte de tout soupçon ; c'est celui de sa liaison avec elle, et qui était fondée sur le témoignage que lui avaient rendu MM. de Genève et de Grenoble. Le second temps est celui où vous examinâtes cette femme ; le troisième, celui qui suivit les censures des évêques. Dans les deux derniers temps, il n'a eu aucun commerce avec elle : voilà ce que j'ai pu tirer des différents récits.

J'ai cru, dans toutes ces circonstances, à la veille de la fin de l'examen, au milieu des cabales furieuses qui se forment

6. Allusion à un mot de Bossuet : « Si l'on dit que c'est trop parler contre une femme dont l'égarement semble aller jusqu'à la folie : je le veux, si cette folie n'est pas un pur fanatisme, si l'esprit de séduction n'agit pas dans cette femme, si cette Priscille n'a pas trouvé son Montan pour la défendre » (*Relation*, sect. XI, n° 8).

pour faire donner une décision précipitée et insuffisante, et enfin parmi les sujets de crainte que doit causer la manière dont M. de Cambrai et ses agents parlent et agissent; j'ai cru qu'il était nécessaire et important d'aller aux pieds de S. S.; mais auparavant j'ai voulu voir la disposition des ministres, du cardinal Spada et du cardinal Albane. Ils m'ont confirmé qu'on faisait toutes sortes d'efforts pour avoir une décision précipitée, et qui ne fût pas forte. Le cardinal Spada m'a assuré pourtant qu'on qualifierait les propositions, et qu'on ferait bien; mais le cardinal Albane m'a dit franchement que tout était à appréhender de la cabale, de l'impatience naturelle du Pape, des lettres pressantes du nonce pour finir promptement, et qu'il croyait très à propos que je visse S. S. et lui exposasse ce que je lui disais, afin de la déterminer à ne rien précipiter, pour que les cardinaux pussent qualifier les propositions, et qu'on fît bonne et forte censure, sans néanmoins perdre de temps.

Je me rendis donc avant-hier aux pieds de S. S. : je lui témoignai la satisfaction que les évêques et les gens bien intentionnés avaient de pouvoir espérer dans peu la fin du rapport des qualificateurs, dont la division qu'on avait travaillé à procurer était le scandale de la chrétienté. Je l'assurai que c'était ce partage causé par la cabale, qui touchait si vivement le Roi et les évêques, et dont ils souhaitaient ardemment voir incessamment la fin à quelque prix que ce fût, sentiments qui répondaient à ceux de S. S. et des cardinaux; que c'était sur ce point qu'on faisait tant d'instances en France auprès de M. le nonce. J'ajoutai que, pour ce qui regarde la décision, on ne pouvait nier que les circonstances de l'affaire n'en demandassent une prompte, mais néanmoins qui ne devait pas être précipitée, c'est-à-dire qu'il convenait que MM. les cardinaux eussent le temps convenable et nécessaire pour former leur vœu sur la doctrine des propositions examinées, et pussent les qualifier; que là-dessus les évêques n'avaient jamais prétendu donner des règles; qu'ils se contentaient de témoigner leur désir de voir partir du Saint Siège

une décision qui déterminât le plus tôt qu'il serait possible l'erreur et la vérité, en montrant ce qu'on devait suivre et éviter en ces matières, afin de ne laisser aucun prétexte à M. de Cambrai de défendre la pernicieuse doctrine de son livre et de ceux de Mme Guyon. Je lui fis sentir qu'un mois de plus ou de moins n'était rien, après un examen si long, si solennel, pour parvenir à une décision qui honorât le Saint Siège et l'épiscopat, qui fût agréable à S. M. et utile aux fidèles. Je lui dis là-dessus beaucoup de choses qui tendaient au même but. S. S. me témoigna beaucoup de satisfaction de tout ce que je lui disais, et de me voir persuadé, aussi bien que les évêques, de ses bonnes intentions ; elle m'assura du désir qu'elle avait de finir, et me déclara en même temps qu'elle sentait combien il était essentiel de ne pas précipiter, pour pouvoir faire quelque chose de bien : elle me témoigna là-dessus être très résolue d'entrer dans le fond de la doctrine, et de faire qualifier les propositions. Le Saint Père m'ajouta que la division des examinateurs ne faisait rien à cet égard ; que c'était aux cardinaux à dire leur sentiment, et à lui à décider ; qu'il pouvait m'assurer qu'il voulait faire bien et pacifier le royaume par une bonne et honorable décision.

Je lui fis ensuite mes justes plaintes du procédé de M. de Cambrai et de ses agents, à l'égard des Réponses à M. de Paris et à vous. Je lui rappelai l'effet de votre *Relation* sur l'esprit même des plus intimes amis de M. de Cambrai, le témoignage authentique du Roi et le décri universel où était ce prélat et sa doctrine ; en sorte qu'on avait honte à présent d'avoir été de ses amis, et que tout le monde avait reconnu ses mauvaises intentions et son peu de bonne foi dans toute sa conduite. Je lui fis observer que le procédé dont ce prélat usait, en montrant et en cachant ses Réponses, non seulement à la plupart des cardinaux du Saint Office, mais aux parties[7], à moi qui résidais à Rome et aux évêques de France, était

7. Ce mot semble bien indiquer que l'abbé se considérait comme partie dans l'affaire. En droit, devant le tribunal du Saint Office, ni

inouï et injuste et marquait la fausseté du contenu de ses écrits; que les prétextes qu'on employait pour justifier une telle conduite étaient encore plus frivoles, et également injurieux au Roi et aux évêques, à qui le Roi avait rendu un témoignage si authentique. Je m'étendis sur cet article essentiel, et rapportai plusieurs choses de cette nature, que je vis bien faire impression sur l'esprit de S. S., qui me parut fort surprise d'un procédé si artificieux. Elle me demanda si je souhaitais qu'elle fît quelque chose là-dessus. Je lui répondis que je la suppliais seulement de n'avoir aucune créance à des libelles qu'on n'osait publier, et à ceux qui tâchaient de la prévenir à cet égard.

Comme le Pape me donnait une audience favorable, je me servis de l'écrit imprimé de M. de Chartres, pour lui faire voir démonstrativement le peu de confiance que l'on devait avoir à ce que disait M. de Cambrai, qui avait pris Dieu à témoin d'explications dans ses précédents écrits, qu'il contredisait manifestement dans son *Instruction pastorale*; et je lui démontrai ainsi le parjure[8]. Je le suppliai de se ressou-

les évêques adversaires de Fénelon, ni l'abbé Bossuet n'étaient parties. Mais, devant l'opinion publique, après les vives discussions qui avaient eu lieu, l'affaire apparaissait comme devant se décider entre Fénelon et Bossuet. Et les agents à Rome de l'un ou de l'autre se qualifient mutuellement de ce nom. Cf. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 224. Du reste, Bossuet et ses agents à Rome se comportaient comme s'il eût lui-même accusé son confrère devant la cour de Rome, récusant certains examinateurs du livre, sollicitant contre Fénelon les consulteurs et les cardinaux, se plaignant au Pape des procédés des uns et des autres et s'efforçant de tout leur pouvoir d'obtenir une condamnation. Bossuet, il est vrai, se défendait d'être partie dans l'affaire; mais le public ne s'y trompait point, et lorsque la décision fut intervenue, il dit que M. de Meaux avait gagné son procès contre M. de Cambrai.

8. Dans son Instruction, M. de Chartres reprochait ainsi à Fénelon ses contradictions et ses changements: « Enfin, et c'est ce qui paraît de plus étonnant, après avoir donné cette première explication en la présence de Dieu, avec des protestations bien sérieuses qu'on n'a point eu d'autres sentiments dans le cœur en faisant le livre, et que cette explication en contient le système avec toutes ses

venir toujours de ce fait, quand on voudrait lui parler en faveur de M. de Cambrai. Il me témoigna une extrême douleur de l'obstination de cet archevêque, et me donna sa bénédiction.

Le Pape me parut un peu plus pâle qu'à son ordinaire. Il a eu une espèce de fluxion sur le nez, qui se guérit. On dit que ses jambes sont un peu enflées ; je ne m'en aperçus pas, mais cela n'est pas extraordinaire à un vieillard de son âge. Il n'y a rien encore dans son état qui menace une prompte ruine. Il est bien certain que, depuis un an, il est baissé et devenu infirme : doit-on s'en étonner à quatre-vingt-trois ans?

Par les manuscrits répandus à Paris, jugez des discours qu'on tient ici : ils sont de la dernière insolence.

Au reste, les jésuites publient avec une affectation surprenante que M. de Monaco est tout jésuite. Je réponds à cela qu'il est et sera ce que le Roi lui ordonnera d'être. Il est bon qu'il ait des instructions là-dessus. Comme apparemment je me trouverai encore ici quand il y viendra, il serait avantageux pour moi que la Cour lui recommandât de me témoigner de la bonté et de la confiance.

M. Giori a connu que j'avais raison. Il a eu depuis un mois la goutte. Il parla dimanche au Pape conformément à ce que je lui avais représenté le matin : voilà sa réponse originale que je vous envoie.

Le général de la Minerve m'a promis de parler aux cardinaux dans l'occasion, comme je le souhaite. Il a su par le P. Alexandre [9] que les jésuites publiaient à Paris qu'il ne suivrait pas les sentiments de Massoulié et du maître du sacré Palais : cela lui a fait faire bien des réflexions.

Ayez la bonté de me faire savoir comment le P. Dez a été reçu du Roi. Les jésuites publient sur ce sujet les plus belles choses du monde. Le P. Dez est très sûrement le plus

restrictions, on ne laisse pas de se départir visiblement de cette explication dans l'*Instruction pastorale*, pour y en substituer une autre qui n'a aucun fondement et qui n'en peut avoir, ni dans le dessein, ni dans les termes du livre. »

9. Les éditeurs : M. Nicole. C'est un nom de guerre. Cf. p. 66.

dangereux de tous les hommes. Les jésuites et le cardinal de Bouillon seront toujours les mêmes.

Je suis fâché qu'on n'ait pas encore vu à Paris, et dans les provinces, et en Flandre, le *Mystici* et *Schola in tuto*. Votre première résolution, de faire de petits écrits dans les circonstances présentes, était, selon moi, la meilleure, car beaucoup de gens auraient lu volontiers ces traités l'un après l'autre, qui seront effrayés de la lecture des trois ensemble. J'attends avec impatience les dernières feuilles du *Quietismus redivivus*, la traduction italienne et la censure qualifiée.

La France et les évêques auront une obligation infinie au cardinal Casanate, qui, s'il en est cru, fera aussi bien que nous. La jalousie que vous me dites qu'on a eue sur l'effet de la *Relation*, regarde-t-elle M. de Paris? Il en est bien capable; ou bien concerne-t-elle les jésuites, ou la Cour en général?

Les amis de M. de Cambrai sont-ils revenus de bonne foi[10]? Je ne parle pas des jésuites; il ne faut pas attendre qu'ils reconnaissent jamais leurs égarements.

Voici une feuille pour vous en particulier.

Il est de la dernière conséquence pour la religion et pour le Roi, que le cardinal de Bouillon ne soit pas protecteur de la France. Il emploierait assurément tout son crédit en faveur des jésuites et contre les évêques et la bonne doctrine, surtout à présent qu'il a la rage dans le cœur.

Poussin souhaite que je vous écrive en sa faveur, pour que vous rendiez témoignage à M. de Pomponne et à M. de Torcy qu'il s'est toujours bien comporté sur l'affaire de M. de Cambrai, et qu'il n'est pas entré là-dessus dans les sentiments de M. le cardinal de Bouillon. Effectivement je puis assurer que tout ce qu'il m'a dit a toujours répondu à cette disposition, et tout ce qui m'est revenu de ses discours et de sa conduite à cet égard a toujours justifié ses bonnes intentions[11].

Il croit que votre témoignage et la manière dont vous par-

10. Cf. p. 102, et l'Appendice, p. 372.

11. L'abbé est devenu plus favorable à Poussin. Cf. p. 136 et 157.

lerez de lui sur ce sujet lui sera utile pour parvenir à se faire nommer agent de la France ici, ne voulant pas être secrétaire de l'ambassade. Il doit vous faire recommander ses intérêts par M. le Grand duc. Je lui ai dit que vous ne vous mêliez jamais de ces sortes d'affaires, que vous n'y aviez aucun crédit; que, pour lui rendre témoignage qu'il se comportait bien sur l'affaire de M. de Cambrai, je vous en prierais, puisque c'était la vérité. Vous ferez ce que vous jugerez à propos dans la circonstance.

Il est de la dernière conséquence qu'on prévienne bien l'ambassadeur sur mon chapitre, et qu'il sache que Mme de Maintenon en particulier prend intérêt à l'affaire. Car le cardinal de Bouillon ne négligera rien pour lui faire croire que j'ai tout outré; mais je n'ai jamais écrit que la vérité très constante et même publique. La fin le démontrera encore mieux, si je ne me trompe. Encore une fois, il faut que Mme de Maintenon ait la bonté de faire quelque chose là-dessus, aussi bien que MM. de Noailles. Tout ira bien si M. de Monaco voit qu'il fera plaisir à Mme de Maintenon en agissant d'une manière convenable avec moi, qui lui rendrai bon et sûr compte de tout.

Le cardinal Albane, à qui j'ai parlé depuis mon audience, m'a assuré que S. S. avait bien compris tout ce que je lui avais dit et était satisfaite.

Au reste, la manière hautaine dont M. de Cambrai traite M. de Paris a scandalisé tous les cardinaux, et le mystère qu'on fait de la *Réponse* les a encore plus indisposés. C'est ici le mystère d'iniquité. Communiquez ma lettre à M. de Paris, à qui je n'écris pas si au long qu'à vous.

J'apprends dans le moment qu'on dit qu'on fera parler et voter sommairement les consulteurs. Il y avait longtemps que j'avais donné cette vue, comme je vous l'ai mandé. Il n'est pas encore bien sûr qu'on la suivra; mais je le souhaite fort, parce qu'il ne peut, ce me semble, qu'être avantageux qu'on prenne ce parti. Je serai bien trompé si alors les avis des consulteurs sont partagés.

1763. — Jean Phelipeaux a Bossuet.

Rome, 26 août 1698.

Mercredi dernier, on commença à voter sur la vingt-deuxième proposition jusqu'à la vingt-huitième inclusive[ment]. Alfaro parla seul et longuement. Hier lundi, Gabrielli, le procureur général des augustins et Miro parlèrent sur les mêmes propositions. L'examen de toutes les propositions finira dans le mois prochain. On m'a averti ce soir qu'on entendrait les consulteurs[1], ce qui se fera dans peu de séances, parce que, pour éviter l'inconvénient où sont tombés les qualificateurs[2], qui ont fait plutôt l'office de parties que de juges, ils se contenteront de dire sommairement les qualifications convenables à chaque proposition : cela ôtera la partialité. J'espère que ces consulteurs nous seront d'un grand secours. Le général de la Minerve et le commissaire du Saint Office sont à la tête : les autres sont instruits, et on continuera de les instruire.

Jeudi dernier, M. le cardinal de Bouillon déclara que le Roi avait nommé pour ambassadeur le prince de Monaco;

Lettre 1763. — Cf. la *Relation* de Phelipeaux, t. II, p. 146 et suiv.

1. Les consulteurs, théologiens et canonistes nommés à vie par le Souverain Pontife, donnent leur sentiment sur les questions soumises au Saint Office. Le général des Frères prêcheurs, le maître du sacré Palais qui est toujours un dominicain, et un religieux profès des mineurs conventuels sont consulteurs de droit; les autres sont choisis parmi les prêtres séculiers ou réguliers. Ils sont au nombre d'une vingtaine. Dix d'entre ces consulteurs avaient été chargés par le Saint Office d'examiner le livre des *Maximes des saints* pour en extraire les propositions condamnables, et chacun d'eux devait exposer son avis ou *votum* devant la Congrégation.

2. Les qualificateurs sont des théologiens à qui la Congrégation confie le soin de qualifier les propositions, c'est-à-dire de spécifier leur caractère en disant si elles sont téméraires, erronées, ou hérétiques, etc. On les choisit parmi les examinateurs ou parmi les autres consulteurs. L'abbé Bossuet prend indifféremment ces deux appellations pour désigner les dix théologiens chargés de l'examen du livre des *Maximes*.

ce qui a donné sujet à beaucoup de discours. Cela ne nuira point à notre affaire. On affecta fort de dire qu'on avait demandé un ambassadeur, et qu'on avait demandé ce prince en particulier. Quelques personnes bien intentionnées pour la France n'approuvent pas fort ce choix. Ils exagèrent sa vieillesse[3], son peu d'expérience dans les affaires, et la jalousie des Italiens contre lui pour s'être livré aux Français, qu'on craint, mais qu'on n'aime pas ici. Cela a fait redoubler les regrets qu'on a du cardinal de Janson, qui est de plus en plus aimé, estimé et regretté dans cette cour, et regardé comme un excellent ministre.

M. le Grand duc doit vous écrire en faveur de M. Poussin[4], secrétaire de M. le cardinal de Bouillon, qui ne veut pas entrer chez le prince de Monaco. Il voudrait faire rétablir l'agence en sa faveur. C'est un homme qui a de l'esprit, qui est fort laborieux, accoutumé aux négociations, et qu'on peut dire avoir fait l'ambassade depuis le départ du cardinal de Janson. Il s'est assez montré favorable dans nos affaires, en cela contraire dans le secret à M. le cardinal de Bouillon. Il ne lui manquerait qu'une chose pour l'agence, qui est la connaissance des affaires ecclésiastiques, celle de la doctrine et de la discipline de l'Église de France, pour appuyer ses intérêts dans les occasions fréquentes qui se présentent. Il prétend que cela peut être réparé par quelque habile docteur, que l'ambassadeur peut prendre à son service : il envoie sur cela un grand mémoire à M. de Torcy. C'est à eux à voir ce qui est convenable. Il a souhaité qu'on vous en informât.

La *Réponse à la Relation du quiétisme* est arrivée : on ne la voit point encore. La *Réponse à M. de Paris* n'est point encore commune : on dit qu'on l'imprime en français à

3. Éditeurs : Ils exagèrent la vieillesse de ce prince.

4. On a du même jour une lettre de la princesse des Ursins recommandant chaudement Poussin, à qui, dit-elle, on attribue tout ce que le cardinal de Bouillon peut faire de bien (Affaires étrangères, *Rome*, t. 391, f° 86).

Douai[5]. Nous attendons la suite du *Quietismus*, qui viendra toujours un peu tard.

Les amis de M. de Cambrai commencent à avouer que le livre sera défendu; mais ils ne s'attendent pas encore à la qualification, qui doit[6] être une suite nécessaire de la solennité de l'examen, quand d'autres raisons ne l'exigeraient pas.

Je suis, Monseigneur, avec un profond respect, etc.

Phelipeaux.

1764. — A Pierre de La Broue.

A Paris, 30 août 1698.

M. le cardinal de Bonzy[1] s'excuse, Monseigneur, pour cette année, par les engagements déjà pris; mais il promet pour l'année prochaine, de tourner les choses de votre côté[2]. Je suis fâché de ce retarde-

5. La Bibliothèque Nationale possède trois éditions différentes de la *Réponse à la Relation*, toutes les trois s. l. n. d., imprimées à peu près en même temps, sans doute par divers éditeurs, en in-12 de 106, ou 170 ou 252 pages. Il n'y eut point d'édition française de la Réponse à M. de Paris : elle ne fut imprimée qu'en latin, et à fort peu d'exemplaires. Le 5 juillet, Fénelon en envoyait vingt-cinq à Rome (*Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 229).

6. Édit. : aux qualifications des propositions, qui doivent.

Lettre 1764. — Copie authentique. Grand séminaire de Meaux.

1. Pierre de Bonzy appartenait à une noble famille florentine, dont cinq membres se sont succédé, de 1576 à 1669, sur le siège épiscopal de Béziers. Né à Florence le 15 avril 1631, il fut élevé en France, remplit avec succès diverses missions diplomatiques, fut successivement évêque de Béziers, archevêque de Toulouse, puis de Narbonne, et présida pendant trente ans les États du Languedoc. Il eut une influence considérable sur l'administration de cette province. Il mourut à Montpellier le 11 juillet 1703. Il avait été créé cardinal en 1672 (D. Vaissète, *Histoire du Languedoc*, t. XIII, p. 494 et suiv.; Saint-Simon, t. III, p. 325; t. VI, p. 47; H. Monin, *Essai sur l'histoire administrative du Languedoc pendant l'intendance de Basville*, Paris, 1884, in-8).

2. Édit. : tourner les choses de manière que vous soyez député des États. — Chaque année les États de Languedoc députaient à la Cour

ment de ma joie, et de la privation du secours dont j'aurais besoin dans les occurrences présentes. Le cardinal m'a parlé avec toute sorte d'estime pour vous, et de plaisir à vous obliger.

La Réponse à ma *Relation* est si pleine de déguisement et d'artifice, qu'on croit que je dois répliquer. Je pars pour Meaux, et de là pour Compiègne, où je tâcherai de ne pas perdre de temps. Vous savez mon respect, mon cher Seigneur.

J. B., é. de Meaux.

Le livre dont vous m'envoyez le titre[3] n'est rien.

1765. — A l'Abbé de Cordemoy.
(*Extrait.*)

A Meaux, 30 août 1698.

Le petit livre que vous m'avez communiqué contre les nouvelles erreurs est net et fort : la doctrine en est très solide et très précieuse.

Je suis, Monsieur, etc.

J. Bénigne, é. de Meaux.

quelques-uns des membres des trois Ordres pour porter leurs doléances. Pour le clergé, ce fut, en 1698, Le Goux de La Berchère, archevêque d'Albi. En 1699, ce ne fut pas M. de La Broue, mais Jean-François Brizay de Denonville, évêque de Comminges (Archives Nationales H 748, nº 109, *Cahier des doléances de la Province de Languedoc*, 1685-1700).

3. Peut-être le livre de D. Gerberon, imprimé à Toulouse, dont il a été question plus haut, p. 53.

Lettre 1765. — Extrait publié en guise d'approbation en tête de l'ouvrage intitulé : *les Désirs du ciel ou témoignages de l'Écriture sainte contre le pur amour des nouveaux mystiques*, par l'abbé de Cordemoy, Paris, 1698, in-12.

1766. — A Antoine de Noailles.

A Germigny, ce 31 août 1698.

Voilà, mon cher Seigneur, la lettre de mon neveu[1], apportée par le valet de chambre de M. le marquis de Torcy. Il me semble qu'elle est importante, et fait bien voir l'état des choses. Il faut obliger M. le cardinal d'Estrées d'écrire fortement à Carpegna. Faites, je vous prie, réflexion sur les circonstances de la lettre de mon neveu, et prenez la peine de m'en dire votre sentiment. Il est vrai qu'une simple prohibition, après un si grand fracas, serait honteuse au Saint Siège et d'ailleurs un remède peu proportionné à la grandeur du mal : le *respective* les tirera d'embarras, et cependant il aura l'effet de proscrire les propositions.

Je crois[2] qu'on attend que je fasse quelque réponse ; j'y travaille. Il me semble, mon cher Seigneur, que vous ne pouvez en refuser une à la réponse latine, quelque mine[3] qu'on fasse de vous vouloir ménager : il n'y a rien de sincère. Ils ne veulent que nous désunir, parce que notre union les confond. Vous connaissez mon respect.

J. Bénigne, é. de Meaux.

Lettre 1766. — L. a s. *Biblioteca civica* de Turin. Revisée par M. L.-G. Pélissier dans la *Revue Bossuet* du 25 juin 1905. Une copie par le P. Pinchart, Bibliothèque de Reims, ms. 1145.

1. La lettre du 19 août, en extrait, comme il est dit, p. 161.

2. Édit. : Je vois.

3. Édit. : à la réponse latine que M. de Cambrai vous a faite. Quelque mine.

1767. — A l'Abbé Bossuet.

A Germigny, 31 août 1698.

Je reçus hier, avant que de partir pour Meaux, votre lettre du 19, par les mains du valet de chambre de M. le marquis de Torcy, qui avait ordre d'aller rendre quelques paquets à M. de Paris. J'envoie à ce prélat un ample extrait de votre lettre. J'ai reçu aussi la lettre qui est venue par le courrier. Votre lettre est très importante : j'en ferai usage le plus tôt qu'il sera possible.

Je ne m'étonne pas des ménagements qu'on a pour M. de Paris. Tout l'effort de la cabale va maintenant contre moi, parce que l'on sait que je suis inexorable quand il s'agit de la religion, et qu'on ne m'en imposera pas sur la doctrine.

J'attends avec impatience quel effet la nomination de M. le prince de Monaco pour ambassadeur à Rome y produira. Ici, elle marque beaucoup, et l'on ne croit pas que M. le cardinal de Bouillon soit bien à la Cour.

J'ai vu Mme de Lanti une seule fois[1]. Elle me témoigna être tout à fait de vos amies. Je ne pus lui parler en particulier; mais je sais qu'elle a bien parlé sur votre compte aux personnes les plus intimes. Elle est fort mal, et tout le monde la plaint : elle croit être mieux.

Lettre 1767. — 1. Voir plus haut, p. 135, et t. IX, p. 250,

Vous avez bien répondu au secrétaire d'ambassade de M. le cardinal de Bouillon. Le zèle du Roi s'anime plutôt qu'il ne se ralentit.

On ne songe nullement à accommoder l'affaire de M. de Cambrai[2]; mais ses amis, étourdis de l'effet de la *Relation*, font semblant de le vouloir abandonner.

Le jésuite italien[3] dont vous me parlez, est tel que vous le peignez.

Selon toutes les apparences, M. le cardinal de Bouillon aura peu de crédit dans le conclave, et le cardinal Carpegna se rassurera, quand il verra M. l'ambassadeur.

Je vois dans toutes les lettres du P. Estiennot, qu'il en revient toujours à une condamnation *ut jacet,* qui est très mauvaise : on donnerait lieu à mille détours sur l'explication, ce qui serait pire que le premier mal.

On croit ici qu'il faut répondre quelque chose à M. de Cambrai. J'y ai travaillé, quoique tous les gens sensés voient bien qu'il ne fait qu'éluder et se rendre plus odieux par ses artifices et ses déguisements.

On garde votre courrier pour porter la traduction italienne de ma *Relation,* faite par l'abbé Regnier. J'envoierai ma réponse au nouvel écrit de M. de Cambrai contre cette *Relation,* par un extraordi-

2. Voir plus haut, p. 136. En réalité, l'évêque de Chartres, à l'insu de Bossuet, avait fait une tentative d'accommodement (Cf. les lettres de Fénelon, 6 et 12 septembre 1698, et Algar Griveau, *Étude sur la condamnation des Maximes des saints,* t. II, p. 103 et suiv.).

3. Le P. Amonio, que l'abbé (p. 137) avait dit être « grand charlatan ».

naire : j'y joindrai un petit écrit sur les actes *imperati a charitate*[4].

Votre conversation avec le cardinal Noris me fait grand plaisir. Puisqu'il a bien voulu que vous m'en écrivissiez, dites-lui que l'espérance de la bonne cause est toute en son savoir et en son courage, qui a paru avec tant d'éclat dans ses livres précédents ; que cette affaire mettra le comble à sa gloire. Sans doute qu'il ne croira pas tout ce qu'on dit contre moi. Nul autre motif ne me fait agir, que celui d'empêcher que les vaines dévotions ne prévalent contre l'ancienne piété enseignée par saint Augustin et par saint Thomas.

Le détour des actes commandés par la charité est un pur plâtrage, qui ne s'accommode nullement avec le dénouement d'amour naturel. M. de Cambrai n'a non plus parlé de l'un que de l'autre dans son livre des *Maximes*. Le quatrième amour a cet avantage, aussi bien que le cinquième : *Omnia in charitate fiant ; omnia propter gloriam Domini nostri Jesu Christi*[5]. Soit qu'on regarde l'amour comme précepte avec l'école de saint Thomas, ou comme conseil avec l'école relâchée, il s'étend à tous les états, et ne se borne pas au seul état passif, où l'on avoue que tout le monde n'est pas appelé. Enfin on n'explique pas pourquoi la charité commanderait l'espérance, qui, selon le nouveau système, ne lui sert de rien et ne la peut augmenter.

4. Dans l'édition Lachat, t. XIX, p. 772.

5. Le premier de ces textes est tiré de I Cor., xvi, 14 ; le second n'est pas dans l'Écriture ; ce qui s'en rapproche le plus est : *Omnia in gloriam Dei facite*, I Cor., x, 31.

Je suis très aise d'avoir la traduction latine du livre de M. de Cambrai : j'en ai dit dans la *Relation* ce que j'en ai su par les mémoires de M. Phelipeaux, et M. de Cambrai y répond très mal.

Le P. Alexandre[6] n'a point fait de réponse sur la proposition de la pure concupiscence qui sert de préparation à la justice quoiqu'elle soit sacrilège. Je n'ai rien non plus à dire là-dessus que ce que j'en ai dit dans ma *Préface sur l'Instruction pastorale de M. de Cambrai*, n° 47. M. Phelipeaux a très bien marqué dans un de ses écrits et dans la qualification de cette proposition, qu'elle égale un acte sacrilège à la crainte *ex impulsu Spiritus sancti,* qui ne fait que *removere prohibens*. On ne peut résister à ses raisons, ni s'empêcher de mettre cette proposition avec les autres censurables.

1768. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 2 septembre 1698.

J'ai reçu en même temps, quoique par différentes voies, vos lettres de Germigny du 10 août, et de Jouarre du 13. On n'a pu m'envoyer que quatre autres feuilles du *Quietismus redivivus*, dans une petite boîte où il y en avait dix exemplaires : apparemment la dernière feuille n'était pas achevée.

Selon mon compte, on doit recevoir demain, par l'ordinaire, nouvelle du courrier que j'ai dépêché, dont je n'ai rien appris d'aucun endroit, mais j'espère qu'il ne lui sera

6. Voir p. 66, 153 et 205.

Lettre 1768. — L'original a passé par les mains de Mme Vve E. Charavay. Voir la *Revue des autographes* de janvier 1899.

arrivé aucun accident. Il se pourrait faire que vous jugeriez à propos de le renvoyer avec des exemplaires du *Quietismus* et des autres livres, notamment de la *Relation* italienne. On a su ici depuis quinze jours, et je ne m'en suis pas caché, que je vous avais envoyé copie de la réponse de M. de Cambrai ; mais on ne sait pas le départ du courrier extraordinaire.

M. de Chantérac reçut le 27 du mois passé, par un courrier extraordinaire venu en droiture de Cambrai, une nouvelle édition de sa *Réponse* à votre *Relation du quiétisme*. Une heure après, il en porta un exemplaire à M. le cardinal de Bouillon, et le lendemain il la distribua dans Rome[1]. Je vous en envoie un exemplaire à tout hasard ; c'est celui de M. de La Trémoille. Il a assuré que M. de Cambrai en avait envoyé mille à Paris. Cela a fait que je ne vous l'ai pas envoyée par un courrier exprès ; d'autant plus que, hors le démenti sur les circonstances de son sacre[2], vous avez deviné

1. Le même jour, le P. Roslet écrivait à Noailles : « Il est venu un courrier extraordinaire dépêché par M. de Cambrai avec une foule d'exemplaires de la *Réponse à la Relation* de M. de Meaux sur le quiétisme. Cette pièce, que l'on a répandue d'un air triomphant par tout Rome, a réveillé les partisans de la nouvelle spiritualité, qui sont tous plus fiers qu'ils n'avaient encore paru. On voit, disent-ils, présentement la passion outrée qui a fait agir contre M. de Cambrai ; on connaît évidemment la fausseté des faits cités contre lui, et M. de Meaux est convaincu d'avoir cité jusqu'à la confession, qu'il (*sic*) n'a plus aucune vraisemblance. Un certain prêtre normand, nommé La Templerie, qui accompagne M. de Chantérac, vint me présenter cet écrit au milieu de notre cloître et s'emporta avec tant d'insolence contre ceux qui agissent contre M. de Cambrai que je fus obligé de le mettre à la porte. » Et, le 7 septembre, le même correspondant écrit : La *Réponse à la Relation* de M. de Meaux continue à réjouir les partisans de M. de Cambrai ; mais nous avons trouvé le moyen de traverser ce petit avantage en publiant l'histoire du curé de Seurre. J'ai fait lire au Pape ses erreurs et sa condamnation par le Parlement de Dijon. Il témoigna une souveraine aversion de cette méchante secte et une ferme résolution de l'exterminer (Ms. de Saint-Sulpice, f°s 42 et 108). Sur le curé de Seurre, voir p. 183-184 ; il sera parlé de lui tout au long à l'appendice du tome suivant.

2. Voir t. VII, p. 97, la lettre du 15 mai 1695. Cf. Bossuet, *Rela-*

toutes ses défenses ou plutôt toutes ses impostures sur tous les autres points, en voyant l'écrit contre M. de Paris. Vous avez bien deviné, ou plutôt vous étiez bien instruit, quand vous m'avez écrit qu'il faisait une autre édition de sa *Réponse* à votre *Relation*, dans laquelle il insérait une partie de ce qu'il avait dit contre M. de Paris dans son écrit latin.

Nous n'avons besoin d'être éclaircis ici que sur les soumissions de Mme Guyon, qu'il dit avoir été dictées par vous et par M. de Paris ; et vous l'avez fait, ne voulant en aucune façon juger de ses intentions ni de ses mœurs, mais seulement mettre en sûreté la saine doctrine contre les erreurs des méchants livres de cette femme. Le déni que M. de Cambrai fait, de n'avoir jamais lu ses manuscrits *des Torrents* et sa *Vie par elle-même*, retombe sur lui, selon lui-même[3]. Car, outre qu'il est contre toute vraisemblance qu'il vous les ait fait mettre entre les mains sans les avoir examinés, il demeure d'accord que vous lui avez rapporté les folles visions qu'ils contenaient. Après cela, ou il vous a cru, et alors c'est comme s'il avait lu lui-même ces visions ; ou s'il ne vous a pas cru, il n'est pas possible qu'il n'ait voulu voir les écrits pour vous montrer que vous vous trompiez par un effet de votre prévention. Ce raisonnement me paraît une démonstration. Il serait bon aussi d'éclaircir un peu ce qui concerne les lettres de M. de Genève et de M. de Grenoble. Notre homme a retranché ce qui regarde le dernier, parce qu'il est vivant.

M. le cardinal de Bouillon a publié ici que vous aviez dit que vous écraseriez M. de Cambrai, s'il osait nier les faits que vous avancez. Dans le cas où vous jugeriez à propos de répondre, vous le devez faire avec plus de modération que jamais, mais avec autorité. Si vous répondiez sous le nom d'un ami, il vous serait plus libre de rapporter ce que vous jugerez à propos de découvrir. Au reste, l'article de la con-

tion, sect. III, n. 4, et *Remarques sur la Réponse à la Relation*, art. VII, § 10 ; Fénelon, *Réponse à la Relation*, chap. IV, LII.

3. Édit. : Les protestations..... retombent sur lui de son propre aveu.

fession qu'il prétend vous avoir faite[4], est de conséquence. Car que ne donne-t-il pas à entendre par ce qu'il en dit? J'ai fait remarquer ici l'adresse de Mme Guyon[5] et de M. de Cambrai, qui avaient eu dessein de vous fermer la bouche sur leur chapitre en voulant vous faire recevoir leur confession.

Il serait bon de faire parler M. Tronson[6], sur lequel seul M. de Cambrai s'appuie à présent.

Il me semble que vous n'avez pas assez insisté sur le déni que M. de Cambrai fait d'avoir lu votre livre; ce qui est impossible, puisqu'il en a extrait ce qu'il en rapporte dans son *Mémoire* à Mme de Maintenon[7]. Mais il était absolument nécessaire qu'il tînt ce langage pour ne pas se contredire, quand il dit à présent que vous ruinez la charité, et qu'alors il assurait qu'il n'y avait pas à craindre qu'il vous contredît sur rien, et que sa doctrine était conforme à la vôtre. On peut bien faire valoir cette contradiction manifeste. Car quand il n'aurait pas lu votre livre, ce qu'il ne pouvait manquer de faire, il savait à fond vos sentiments sur la charité, et il savait qu'il vous contredirait sûrement là-dessus, aussi bien que sur la définition de la passiveté, qui sont les deux points essentiels de son système.

On peut remarquer que, quand M. de Cambrai a écrit son *Mémoire* à Mme de Maintenon pour s'excuser de ne pas approuver votre livre sous prétexte qu'il ne pouvait condam-

4. Fénelon, *Réponse à la Relation*, xxx ; Bossuet, *Remarques sur la Réponse*, concl., § 1, n°s 4 et suiv. Cf. Ch. Urbain, dans la *Quinzaine* du 1er août 1903, et Crouslé, *Fénelon et Bossuet*, t. II, p. 518-522.

5. Cf. t. VI, p. 496.

6. M. Tronson ne croyait pas avoir qualité pour intervenir dans un débat qui mettait aux prises des évêques. Toutefois, quoiqu'il jugeât toujours favorablement des dispositions intimes et des intentions de Fénelon, son ancien élève, à qui il ne cessa jamais de témoigner une amitié profonde, il avait discrètement, mais clairement fait entendre qu'il trouvait à reprendre dans la doctrine des *Maximes* (*Corresp. de M. Tronson*, t. III, p. 555, 561 et 570 ; cf. Crouslé, *Fénelon et Bossuet*, t. II, p. 139 et 140; Bassibey, *M. Tronson*, Bordeaux, 1913, in-12, p. 395-484; et notre tome VIII, p. 134).

7. Voir t. VIII, p. 30.

ner Mme Guyon, dont il connaissait la droiture des intentions, cette femme s'était enfuie de Meaux, avait été mise à la Bastille, et avait assez montré ses malheureuses dispositions.

Je vais voir Messieurs les cardinaux les uns après les autres, et leur montrer les faussetés manifestes de M. de Cambrai : il ne faut pas moins pour empêcher l'effet des artifices et des insinuations de nos adversaires, qui ne s'oublient pas et qui sont les mêmes.

Je fus averti, il y a quelques jours, que M. le cardinal de Bouillon avait extrêmement pressé le Pape, dans son audience du 28 du passé, pour conclure et donner une décision prompte, aussitôt que le rapport des qualificateurs serait fini; et que S. S. lui avait répondu : Mais, M. le cardinal, afin que la décision soit bonne et telle qui convient, il ne faut rien précipiter; l'abbé Bossuet est venu ces jours passés, me parler dans ce sens. Je sais de plus que M. le cardinal de Bouillon avait avancé que j'avais dit au Pape qu'il ne fallait pas finir sitôt, par où il voulait faire entrevoir que c'était moi qui retardais. Je l'ai donc vu ce matin, et j'ai eu une longue conférence avec lui. Je lui ai rendu compte de tout ce que j'avais fait, et des raisons que j'avais eues pour agir ainsi. Il n'a pu me désapprouver, et m'a avoué que, pour avoir une décision sur la doctrine et faire qualifier les propositions, il fallait plus de temps qu'on ne se l'imaginait en France; que MM. les cardinaux ne pourraient avoir entre leurs mains les vœux des qualificateurs qu'à la fin de septembre, ce que je savais fort bien; que les cardinaux auraient ensuite besoin de quelque temps pour former leur vœu. Je lui ai rendu compte de toute l'audience que j'avais eue de S. S. Il m'a rapporté ce que le Pape lui avait dit de moi, et que le cardinal Spada le lui avait expliqué comme je le faisais moi-même; c'est-à-dire que je demandais qu'on ne précipitât point, mais cependant qu'on ne perdît pas un instant pour accélérer la décision.

M. le cardinal de Bouillon m'a dit que, sur les pressantes lettres de S. M., il avait été obligé de parler comme il avait

fait au Pape et de le presser extrêmement, parce qu'on le pressait lui-même. Je lui ai répondu que tout cela s'accordait parfaitement bien, et qu'il ne pouvait jamais manquer, en demandant toujours qu'on ne perdît point de temps, et une prompte décision, pourvu qu'elle fût bonne, précise, honorable au Saint Siège et utile à la France. Je lui ai répété là-dessus toutes les raisons que je vous ai déjà écrites. Il m'a prié, je ne sais pourquoi, de mettre par écrit le précis de ce que j'avais dit au Pape, afin qu'il le pût envoyer dans son paquet à S. M., pour ne rien ajouter ni diminuer au compte qu'il voulait lui en rendre[8], ce que j'ai fait de [la] manière que vous verrez dans la copie que je vous envoie de ce mémoire, qui contient la pure vérité. Il a ajouté que, si je l'assurais que les vues que je proposais fussent celles des évêques, il croirait aisément qu'elles seraient aussi celles de S. M. Je lui ai dit là-dessus que jamais je ne parlais au nom du Roi, ni au Pape, ni aux cardinaux, mais bien au nom des évêques; que cela faisait à présent, Dieu merci, le même effet, parce qu'on ne pouvait ignorer que les évêques n'agissaient dans cette affaire que conformément aux intentions de S. M.; qu'au reste, je pouvais l'assurer que je ne parlais jamais de moi-même. Il m'a paru approuver fort ma conduite sur tout cela. Comme je ne sais point user de finesse[9], je lui expose très franchement ce que je pense, et il est obligé d'approuver ce que je lui dis.

Il m'a observé là-dessus que c'était la coutume des cardinaux de prendre leurs vacances pendant le mois d'octobre, et que, par cette raison, il n'y avait jamais dans ce mois d'assemblées du Saint Office le jeudi devant le Pape, quoique le mercredi il n'y eût point d'interruption pour les cardinaux

8. Effectivement le cardinal de Bouillon s'empressa d'envoyer à la cour de France le rapport de l'abbé Bossuet, mais dans le dessein de faire retomber sur cet abbé la cause des lenteurs qu'il avait suscitées lui-même ; voir la *Relation* de l'abbé Phelipeaux, part. II, p. 134 (Cf. Affaires étrangères, *Rome*, t. 389, f° 20). Au reste, on lira ce mémoire en appendice, p. 483.

9. On croira difficilement à tant de candeur.

qui restaient à Rome. Il a ajouté qu'on pouvait laisser les cardinaux passer ce temps en villégiature, qu'ils en profiteraient pour étudier la matière et rédiger leur vœu.

Je lui ai répondu que le bien pressant de la chrétienté devait être préféré aux plaisirs de MM. les cardinaux ; qu'ainsi ce prétexte de villégiature ne devait point, ce me semble, retarder les opérations nécessaires pour terminer promptement une affaire de cette importance, qui traînait depuis si longtemps ; qu'à la vérité, si ce sursis n'apportait aucun retard à la décision, et que MM. les cardinaux effectivement en eussent besoin pour former leur vœu, il importait peu qu'ils le fissent à la campagne ou à Rome, et qu'il n'y avait rien à dire ; mais qu'au moins, en ce cas, il fallait, le rapport des examinateurs étant fini, que les cardinaux missent tout en ordre, de manière que le mois d'octobre ne fût pas perdu, et qu'incontinent après la Toussaint ils n'eussent qu'à voter devant S. S. et conclure cette affaire. Il m'a répliqué qu'il était bien aise de savoir là-dessus mon sentiment.

Sur ce que j'ai appris à n'en point douter, que le cardinal de Bouillon faisait tous ses efforts pour retarder l'arrivée à Rome de M. de Monaco, ou afin de terminer l'affaire de M. de Cambrai un peu plus à sa mode, ou parce que, jugeant la mort du Pape prochaine, il voudrait être maître de lui donner un successeur selon ses vues, j'ai cru dans ces circonstances qu'il était à propos d'informer M. de Monaco de l'état véritable de l'affaire de M. de Cambrai, en lui en donnant une idée juste, sans rien dire sur le cardinal de Bouillon, comme vous le verrez par la copie que je vous envoie. Vous la montrerez à Mme de Maintenon, si vous le jugez à propos. M. de Monaco ne peut, ce me semble, que me savoir bon gré de m'être expliqué franchement avec lui.

J'avoue que la seule chose que je craigne qui puisse empêcher le succès de nos démarches pour obtenir une bonne décision, c'est que la mort du Pape n'arrive avant qu'elle soit faite. Mais la prudence chrétienne ne veut pas, je pense, que, par l'appréhension de la mort d'un homme qui ne se porte point mal, on précipite une décision de cette impor-

tance et qui doit abattre pour toujours l'erreur, au hasard d'en avoir une mauvaise ou insuffisante, qui, dans l'état des choses, aurait le même effet selon moi.

Encore un coup, le pis qui puisse arriver est qu'on essuie les délais d'un conclave, c'est-à-dire de deux ou trois mois ; après quoi, il est certain que la décision sera telle que la France le voudra, tous MM. les cardinaux français se trouvant alors à Rome : ainsi d'un mal on en tirerait un bien. Je parle du pis qui puisse arriver, et qui n'arrivera pas, s'il plaît à Dieu.

J'ai vu le cardinal Nerli, qui m'a paru un peu revenu : il m'a parlé assez bien, et il a compris mes raisons pour entrer dans le fond de la doctrine. Le cardinal Noris a évité de me faire connaître ce qu'il pouvait penser ; mais il n'éludera pas ainsi une autre fois.

On finit hier de voter sur la vingt-huitième proposition ; et les examinateurs décidés pour nous doivent voter à la première congrégation sur les dix dernières à la fois. Par là, il sera vrai à la lettre, comme je vous l'ai marqué, que les qualificateurs auront terminé leur rapport à la mi-septembre.

Les jésuites sont aussi insolents que jamais. Le cardinal de Bouillon est un peu plus doux et modeste, parce qu'il est humilié. Il faut toujours continuer à demander une bonne décision, et presser sans cesse pour que l'on ne se ralentisse pas.

Le cardinal Casanate fut un peu incommodé hier, mais il se porte bien aujourd'hui. C'est en vérité un digne homme, le seul sur qui on puisse compter. Sûrement ce serait un excellent Pape en toutes manières ; malheureusement on ne le connaît pas. Ne cessez, je vous prie, d'en dire du bien ; cela peut faire beaucoup dans l'occasion. Il a un amour extrême pour l'Église et la bonne doctrine, et une estime infinie pour le Roi et pour la France.

On fait courir ici bien des bruits contre M. de Monaco : la plupart viennent du cardinal de Bouillon, qui enrage dans le fond.

Ayez la bonté de me mander comment il convient que je

traite M. de Monaco, soit par lettre, soit en lui parlant. Je ne sais s'il voudra qu'on le qualifie d'*Altesse* : cela ne laisserait pas d'être embarrassant. Je lui ai écrit *Monseigneur*[10] avec un *vous*, dans l'incertitude où j'étais. Il ferait bien de se contenter de la qualité d'*Excellence*.

1769. — A l'Abbé Bossuet.

A Compiègne, 7 septembre 1698.

Le dernier ordinaire ne m'apporte point de vos lettres ; j'entends bien[1] par là qu'il n'y a rien de nouveau. Toutes les lettres que je vois de Rome marquent qu'on s'y attend à une qualification[2]. Profitez de cet exemple de Jansénius, où l'on affecta de ne parler point de l'Inquisition. Cela sera d'état en cette rencontre..... qu'en effet il est véritable que l'affaire a été portée au Saint Office. Il faut aussi éviter le terme *motu proprio*[3].

Je ne suis ici que d'avant-hier, et n'ai pu encore parler de rien. M. le nonce n'est pas ici, à cause du *pour*[4], qu'il a prétendu avec tous les autres ambas-

10. Sur la qualification à donner à Monaco, voir Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. VI, p. 124.

Lettre 1769. — L. a. n. s. Bibliothèque V. Cousin, à la Sorbonne. Cette lettre arriva à Rome le 24 septembre. Cf. Phelipeaux, t. II, p. 161.

1. Édit. : point de vos nouvelles : j'en conclus.

2. Les deux phrases suivantes cachées sous des ratures de Deforis ont pu être rétablies, sauf deux ou trois mots.

3. Édit. : Il est à propos qu'on évite dans la bulle le terme de *motu proprio*, dont nous ne nous accommodons point en France.

4. « Voici le sujet de cette querelle. Lorsque le Roi va dans quelques-unes de ses maisons, l'usage est de marquer les appartements de ceux qui sont du voyage, de cette manière : *Pour M. le Dauphin, Pour M. le duc d'Orléans* ; mais le mot *pour* ne se met qu'aux appartements des princes et des cardinaux. Ceux des autres sont seulement marqués de leurs noms, comme : *M. le duc de Noailles,*

sadeurs, qui se sont absentés pour la même raison. La vérité est qu'on ne l'a jamais donné qu'aux princes, tant du sang qu'étrangers, et aux cardinaux. Il est arrivé une fois que M. le nonce logeant avec M. le cardinal d'Estrées, on a mis : *Pour M. le cardinal d'Estrées et M. le nonce*; ce qui a donné occasion à l'erreur, mais sans fondement, parce que. pour donner le *pour* à M. le nonce, il l'eût fallu mettre double[5]. Cela n'est rien, et on cherche des expédients pour faire que M. le nonce pût venir. C'est l'ambassadeur de Savoie qui a commencé la difficulté.

La magnificence du camp et la beauté des troupes passe l'imagination[6].

J'espère que vous aurez par cet ordinaire la version italienne de ma *Relation*.

La *Réponse* de M. de Cambrai[7] tombe pour le fond, et il s'acquiert seulement la réputation de bien et éloquemment pallier une cause visiblement mauvaise[8]. On y voit autant de déguisement que de

M. l'ambassadeur d'Espagne, etc. Le mécontentement du nonce et des ambassadeurs sur le refus du *pour* montre à quelles bagatelles les hommes s'attachent, et de combien de minuties des personnages graves s'occupent sérieusement » (Deforis). Cf. Saint-Simon, t. V, p. 354-359.

5. Édit. : ce qui a donné occasion M. le nonce de croire que le *pour* lui était dû, mais sans fondement, parce que si, dans cette occasion, on avait voulu donner le *pour* au nonce, il eût fallu le mettre double, de cette manière : Pour *M. le cardinal d'Estrées*, en ajoutant : Pour *M. le Nonce*.

6. Phrase omise dans les éditions. Voir plus haut, p. 122.

7. A la *Relation sur le quiétisme*.

8. « Lorsque M. de Fénelon eut enfin éclairci ou pallié adroitement par ses explications ce qu'il y avait dans son ouvrage de trop cru et de trop choquant, le gros du monde, revenu de ses préventions, inclinait tellement pour lui, que, si le public eût été juge du combat et que le Roi ne s'en fût pas mêlé, M. de Meaux vraisemblablement n'en serait pas sorti la palme à la main » (Legendre, *Mémoires*, p. 240).

négligence dans les insupportables répétitions[9]. Du reste, le langage coule. Ma *Réponse*, jugée ici très nécessaire pour mettre au jour une fois le mauvais et dangereux caractère de l'esprit de M. de Cambrai, suivra de près, s'il plaît à Dieu.

Le Roi est étonné de la hardiesse à mentir de M. de Cambrai sur des choses dont Sa Majesté est témoin pour la plupart. Surtout il s'étonne que M. de Cambrai ose dire qu'il a écrit[9] par ordre[10]. Le Roi a permis de la plus simple permission : il a vu la lettre, mais sans y prendre aucune part, ni y donner aucune approbation quelle qu'elle soit. Vous le pouvez dire positivement, et le Roi même le dit. Il n'est pas moins étonné que M. de Cambrai ait pu révoquer en doute ce que j'ai dit sur la première nouvelle portée à S. M. du soulèvement contre le livre. Il sait bien que je ne lui ai pas dit un seul mot sur tout cela que trois semaines après la publication du livre et du soulèvement général. Il a dit hautement que je n'avais rien dit que de vrai de sa connaissance particulière.

Vous recevrez bientôt une réponse très courte et très décisive *De actibus a charitate imperatis*. On imprime actuellement cet écrit latin et court[11]. Vous

9. A Rome, pour envoyer son livre au Pape.

10. Dès le 11 mai 1697, Fénelon avait écrit à Louis XIV lui-même : « Si j'ai écrit au Pape, V. M. sait que je l'ai fait par son ordre. » Et le Roi alors n'avait pas protesté. Cf. plus haut, p. 43 et 97, et Mme de Maintenon, *Corresp. gén.*, t. IV, p. 156. Voir aussi la lettre du 16 décembre 1698.

11. Cette brochure de 13 pages se trouve reliée, sous forme d'appendice à *Schola in tuto*, dans certains exemplaires du volume : *De nova quæstione tractatus tres*.

vous souvenez de celui qui vous dit[12], qu'il ne savait point [de] réponse à cette explication[13] ; c'est n'avoir guère compris la matière. Il y a bien d'autres faussetés que je ferai voir à l'œil[14]. Il n'est plus ici question d'éclaircir rien par rapport à Rome, mais de faire connaître M. de Cambrai, afin qu'il ne puisse plus imposer aux simples par des discours où il n'y a que déguisement et artifice.

J'ai dîné chez M. le cardinal de Janson dans la plus grande compagnie et dans la table la plus magnifique et la mieux servie. Il vous aime toujours, et M. l'abbé Phelipeaux. Je sais qu'il a reçu une de vos lettres. Nous nous portons bien, Dieu merci, et nous avons beaucoup de joie de votre santé[15].

Le P. de La Rue n'a pas dit un mot d'Héloïse[16].

1770. — François Campioni a Bossuet.

Jam non propter aliorum loquelam credo benignitatis uberrimum fontem in Benigno; sed quia ego audivi, ego

12. C'était le cardinal Ferrari. Voir t. VIII, p. 341.
13. Édit. : à l'explication que M. de Cambrai et ses partisans donnaient à l'amour du cinquième état.
14. *A l'œil*, à l'œil nu. — Édit. : voir aussi clair que le jour.
15. Alinéa négligé par les éditeurs.
16. Édit. : J'ai vu plusieurs fois le P. de La Rue, qui ne m'a pas dit un mot sur l'affaire de M. de Cambrai. — Dans son panégyrique de saint Bernard, prêché aux Feuillants le 20 août précédent, le P. de La Rue ne compara point Abailard et Héloïse avec M. de Cambrai et Mme Guyon, comme on en avait répandu le bruit à Rome (Voir, p. 421, la lettre de l'abbé Bossuet à Noailles, du 29 septembre 1698).

Lettre 1770. — Il a été question de Campioni, t. IX, p. 273.

vidi in benignissima, quam mihi Illustrissima vestra Dominatio direxit, epistola. Totum sane Illustrissimæ vestræ Dominationis animum occupavit Spiritus ille puri castique amoris, cujus causam agunt vestræ elucubrationes; quandoquidem ipsæ familiares litteræ spirant quam maxime nobilissimum ejusdem Spiritus fructum, benignitatem. Illud vestræ Illustrissimæ Dominationis erit, prædictum Spiritum non concludere sub angustis terminis ejus quem tanto honore dignamini. Equidem naturis rerum se accommodat Spiritus, qui Deus est, ubi eas operi præmovet. Sed et est aliquando ut earum tarditatem socordiamque præveniat juxta gratiam suam, quæ nescit tarda molimina[1]; fitque, cujus cor eructat verbum bonum, calamus velociter scribentis[2].

Quotidie major in Italia necessitas urget evulgandi contra falsas orationes antidotum, quod unice hucusque reperio propinatum in libris vestræ Illustrissimæ Dominationis *de Statibus orationis*. Ut malo serpenti possit mederi verbum bonum, quod a vobis acceptum eructare disposui de licentia vestræ Illustrissimæ Dominationis; vestrum sit meam tarditatem prævertere abundantia vestri spiritus, ut velociter scribam quæ purioribus animabus communicatæ a Specioso præ filiis hominum diffusæ sunt gratiæ e labiis vestris[3]. Et vero non me reliquit adeo segnem, ut profiteri non debeam, totis jam decem libris translatis, versari nunc in vertendis *Additionibus*, quas ad calcem tractatus in secunda editione duxit inserendas Illustrissima vestra Dominatio[4].

Quoniam vero de *Additionibus* sermo contigit, erunt forte qui satius habeant ut suis locis reponantur; mihique ab initio sententia hæc arridebat, petita prius vestræ Dominationi Illustrissimæ venia. Cæterum agnovi quod ut iisdem necterentur, necessarius esset aliquis circuitus novarum

1. Allusion à ce texte de saint Ambroise, *Expos. Evang. Luc.*, II, 19 : Nescit tarda molimina sancti Spiritus gratia.

2. Souvenir de Ps. XLIV, 1 et 2.

3. Ps. XLIV, 3.

4. Ces traductions ne paraissent pas avoir été imprimées. Voir la lettre du 8 juillet et celle du 14 octobre, p. 53 et 231.

periodorum, quas de meo addere scelus mihi ducerem ; ne scilicet nobilis adamas vinctus prodeat circulo ferreo. Propterea etiam in versione, quantum potui, adhæsi litteræ ; mihique liberum id unice volui, ut aptarem stylo italico venustatem gallicam, ne scilicet asperior currens oratio, si ad verbum redderetur, lectorem retardaret. Vertam hacce methodo *Præfationem* et *Acta quietistarum* quantocius, ut permittent occupationes complures ab aliquot Romanis Congregationibus mihi commissæ in dies, quarum expediendarum causa fateor me hucusque pluries abrupisse filum versionis.

Illud in sinum vestræ Benignitatis refundere debeo, quod non nemo conscius meæ translationis significavit utilissimum fore, si tractatui Illustrissimæ vestræ Dominationis conjungerem *Litteram pastoralem* illustrissimi ac reverendissimi archiepiscopi Parisiensis de eodem argumento. Sed qui ego audeam, sine ejusdem archipræsulis venia, mittere meam falcem in messem illius, et sine vestra in unum manipulum colligare?

Quod ad meam dissertationem [5] de necessitate amoris initialis ad sacramenta mortuorum, completa jam fuit impressio : solum restat conferre, juxta stylum Romanum, exemplaria typis edita cum originali scripto, ut permittantur evulgari. Celebris est illa quæstio, et a compluribus tractata, ut mihi verendum fuisset ne actum agerem. Nihilominus notaveram scholasticos modernos multum obstare necessitati, adeo ut in Decreto Alexandri VII fuerit insertum, communiorem in scholis esse opinionem quæ negat prædictam necessitatem ; et præoccupati scholastici ratiunculis, quas ad scholæ amussim non vident dissolutas, etiam hic in Urbe, ubi alias frigescere incipiunt opiniones laxiores, non sibi satisfaciant juxta suam methodum. Operæ propterea pretium existimavi illis abripere Scholæ principes, sanctos Thomam, Bonaventuram, Albertum Magnum, Alexandrum Alensem

5. *Dissertatio theologico-scholastica de necessitate aliqualis saltem imperfecti amoris Dei, propter se dilecti, ad impetrandam gratiam in sacramentis mortuorum*, Rome, 1698, in-8.

virosque persimiles, quorum rationibus et principiis, ad evidentiam, meo videri, confirmavi necessitatem amoris initialis; quas vero e contra moderni ratiunculas urgent, scholastica methodo facillime dissolvi.

Utinam in ea elucubranda potuissem sedere ad pedes vestræ Dominationis Illustrissimæ : profecto sperassem voce Pauli in illos tonare : *Qui non amat Dominum Jesum Christum, anathema sit*[6]. Diebus hisce licebit facile publici juris eam facere, et mittam eam vestræ Illustrissimæ Dominationi per tabellarium sequentis hebdomadæ, ut vestra cura educetur quæ vestro spiritu non potuit nasci. Quam sane si exceperitis, dissolvetur vetus problema : Num plus educatione quam nativitate conceptus proficiat? habebit enim, quod per me non habuit, per Illustrissimam vestram Dominationem.

Quoniam autem semel cœpi, loquar ad Dominum meum pulvis et cinis[7] : Quid est quod Dominus meus in Epistola scribit se sanctum Thomam habere ducem, quasi unus vos præeat Doctor angelicus; cum Patrum omnium velut encyclopædia sint vestri libri, etiam mysticorum, quorum sensa perquiritis, et sanam doctrinam proponitis? Sane salebrosam orationis passivæ segetem nemo utilius, nemo salubrius tractavit, adscita sæculorum omnium traditione, non unius tantum Angelici doctrina, licet angelica methodo.

Sed si gloriamini habere ducem Angelicum, gloria vestra sit Angelicum imitari. Vix fuisse crediderim, qui me operosius dissentiret a doctrina sancti Thomæ, præsertim in materiis de gratia et amore Dei, in quibus explicandis premit ille vestigia sancti Augustini, magistri gratiæ et prodigii amoris. At ille solis, quem gestat in pectore, radio evibrato, suæ cœlestis doctrinæ fecit discipulum et admiratorem. Radio vestræ Benignitatis percellar, Illustrissime Domine, ut qui admiror vestram doctrinam et pietatem, utriusque possim calcare vestigia; et vivam exinde discipulus, qui vivo Illu-

6. I Cor., XVI, 22.
7. Genes., XVIII, 27

strissimæ et Reverendissimæ vestræ Dominationis humillimus, obsequentissimus et addictissimus famulus.

Franciscus-Maria Campionus,
Apostolicus in Urbe cleri examinator.

Romæ, septemb. 1698.

1771. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 9 septembre 1698.

J'ai reçu votre lettre du 17 août[1], de Meaux, par laquelle vous me marquez l'arrivée du courrier et la réception de tous nos paquets. J'espère apprendre bientôt les mesures que vous aurez prises, M. de Paris et vous, pour faire connaître, le plus tôt qu'il sera possible, les faussetés des derniers écrits de M. de Cambrai contre vous deux. J'en relève ici les impostures fort aisément, car je trouve qu'il n'y a qu'à relire vos deux écrits pour répondre clairement à tout ; mais il me semble qu'il donne encore par ces derniers écrits de grands avantages sur lui. Il faut absolument que vous fassiez quelque chose ; mais il sera nécessaire de le traduire en même temps en italien, et imprimer l'un et l'autre en même temps : si cela pouvait venir à la fin du mois prochain, ou au commencement de novembre, ce serait à merveille. En ce cas, il faudrait envoyer les exemplaires par un courrier extraordinaire. L'écrit doit être court et fort : il est en bonne main.

Les jésuites triomphent de la *Réponse* de M. de Cambrai à votre *Relation*. Ils répandent là-dessus, comme une vérité constante, que le Roi est entièrement revenu pour M. de Cambrai, qu'il a reconnu les emportements des évêques, qu'il a rétabli les pensions de ce prélat ; que c'est moi qui fais courir tous les faux bruits qui se débitent sur la disposition peu favorable du Roi pour lui ; enfin il n'y a rien de si faux qu'ils ne publient. Ils prétendent que tout ce que le Roi

Lettre 1771. — 1. L'original de cette lettre n'a pas été retrouvé.

a fait dans cette affaire, il l'a fait par force. Ils ont leurs fins dans tous ces mensonges qu'ils avancent ; par là, ils conservent plusieurs de leurs partisans. Ils soutiennent jusqu'au bout les qualificateurs favorables, peu inquiets de ce qu'ils pourront penser dans la suite de tant d'impostures dont on les a entretenus.

Des cinq qualificateurs qui sont contre le livre de M. de Cambrai, trois ont achevé de voter devant les cardinaux sur les dix dernières propositions. Le P. Massoulié votera demain, et peut-être aussi le maître du sacré Palais. Pour les quatre favorables à M. de Cambrai, ils ont jugé à propos de ne voter que sur cinq propositions ; et par ce délai, ce qui aurait été fini devant le Pape le 18 de ce mois, ne finira que le 25. Le Pape a témoigné assez fortement son chagrin de cette affectation à prolonger. Voilà à peu près le temps où j'ai toujours cru, depuis qu'on a suivi mon projet, que le rapport finirait.

La nouvelle que M. Phelipeaux vous avait mandée, il y a quinze jours, touchant les consulteurs qu'on pourrait entendre après les examinateurs, n'est pas vraie. Je n'ai jamais vu MM. les cardinaux disposés à prendre cet expédient : ils se croient suffisants pour lever ce partage ; je les laisse faire. S'ils choisissent ce moyen, ce sera pour l'honneur de la cause, et afin qu'on ne dise pas dans la chrétienté que les théologiens de Rome ont été partagés ; ce qu'on dira éternellement.

Le cardinal de Bouillon fut fort embarrassé, il y a huit jours, voyant la tournure de l'écrit que je lui donnai[2]. Son conseil fut d'avis de ne le pas envoyer, étant fait de manière à ne pouvoir être qu'approuvé ; mais il le voulut, parce qu'il s'imagina que je l'envoyais de mon côté. Je sais qu'il a mis dans la dépêche à S. M., que le Pape lui avait dit que je lui avais représenté qu'il ne fallait rien précipiter : ce seul mot me justifie entièrement sur tout ce qu'on voudrait insinuer. Je sais aussi qu'on a dit ici que je cherchais à différer, et on

2. Le mémoire dont il a été parlé, p. 169.

ne manquera pas de le répandre à Paris. Le mémoire que je vous ai envoyé montre bien le contraire. Je vais le faire passer à M. le cardinal de Janson et à M. l'archevêque de Reims, pour qu'ils puissent s'instruire du fait et éclaircir les autres de la vérité. Ici, tout le monde a fort loué ce que j'ai fait, et l'a trouvé très à propos. Mais cette démarche met au désespoir les partisans du livre, qui auraient souhaité une décision ambiguë, pour pouvoir excuser la doctrine et la personne de M. de Cambrai.

De la manière dont M. le cardinal de Bouillon me parla, il semblait qu'il doutait des intentions du Roi sur le fond de la décision : il me témoigna même être disposé à dépêcher un courrier extraordinaire, pour savoir plus tôt et plus précisément ses volontés à cet égard ; mais, à la fin, je le fis convenir que, quand S. M. pressait, elle avait toujours en vue une fin bonne et honorable pour le Saint Siège et pour la France ; qu'il fallait procurer un jugement de cette nature le plus promptement qu'il serait possible, mais toujours avec ces conditions, sans lesquelles une conclusion de l'affaire pourrait être plus préjudiciable qu'utile. Tout cela me paraît démontrer que, quand le cardinal de Bouillon presse si fort Sa Sainteté pour une décision prompte, il ne se soucie guère qu'elle soit telle qu'on doit la désirer. J'espère plus que jamais une heureuse issue, si le Roi et le nonce continuent à agir comme ils ont commencé, et à déclarer qu'il ne faut avoir en vue que l'intérêt de la vérité, le maintien de la bonne doctrine et point du tout la personne de M. de Cambrai, qu'il est bon d'humilier, parce que son salut consiste uniquement dans le renoncement à ses erreurs et une soumission entière. Si l'on persévère à solliciter, je crois qu'on tirera de Rome sur la doctrine tout ce qu'on en peut obtenir dans les circonstances présentes, même sur la matière de l'amour pur [3] ; du moins, je n'oublie rien pour leur faire sentir la nécessité d'étendre jusque-là leur censure.

3. En un sens, ce point, qui, suivant Bossuet, était le fond du débat, n'a pas été touché dans la sentence portée contre Fénelon. La

J'ai, depuis quelques jours, grande raison de croire que le cardinal de Bouillon a écrit au Roi sur le vœu qu'il se propose de donner, afin que, s'il ne l'approuve pas, il s'abstienne peut-être de voter. Je suis persuadé que le Roi ne manquera pas de communiquer son projet à vous et à M. de Paris, et que l'on pourra lui insinuer qu'il ferait mieux de ne pas assister au jugement, s'il croyait ne pouvoir changer d'avis. Le cardinal de Bouillon prétend encore par là surprendre le Roi, et en extorquer quelque chose. Je crois qu'il est du bien de l'affaire que le Roi, dans l'occasion que présente l'envoi que le cardinal de Bouillon lui fait de mon mémoire, témoigne approuver ma conduite, en la déclarant conforme à ses intentions.

M. Giori travaille toujours pour nous, et entretient le Pape dans ses bonnes dispositions. Je ne puis m'empêcher de vous dire que ceux qu'on appelle à Rome jansénistes[4] font à merveille contre M. de Cambrai, sans qu'il paraisse que j'agisse.

Je crois savoir presque certainement que le cardinal de Bouillon a voulu donner ici un projet de censure sur le livre de M. de Cambrai, qui a été rejeté : j'en saurai peut-être bientôt davantage. Cette Éminence a eu ces jours passés de grosses paroles avec le Pape : il avait demandé à S. S. un

question théorique de l'amour pur, de sa définition, des motifs qui l'inspirent, fut laissée par Rome aux discussions des théologiens. Mais, ce qui fut atteint, c'est la question pratique, qui consistait à admettre un état d'amour pur *excluant* expressément les autres motifs surnaturels d'action, qui perdaient leur vertu propre pour se perdre dans la charité (Voir le P. A. Poulain, *Des grâces d'oraison*, Paris, 1906, in-8, p. 496-497 ; Bausset, *Histoire de Fénelon*, édit. de 1850, t. II, p. 328).

4. Maille (Luigi), du Vaucel (Valloni), etc., avec qui l'abbé Bossuet entretenait des relations très étroites (Cf. t. IX, p. 378). A ce propos, Maille écrivait, le 29 juillet 1698, à Tourreil : « Les écrits qui viennent de gens comme nous trouvent plus de créance et font plus d'impression que ceux qui viennent des parties. Vous savez là-dessus quel est le génie des Italiens » (Affaires étrangères, *Rome*, t. 391, f° 39).

bénéfice pour une personne[5]. Dans ces entrefaites, le Roi lui écrivit de demander le même bénéfice pour une autre personne. Le cardinal le fit de la part du Roi; mais, en même temps, il continua à solliciter fortement pour son homme. Le Pape a jugé à propos de le donner à un tiers pour vider le différend. Le cardinal a fulminé là-dessus, et a très mortifié le Pape, qui ne le méritait pas, en lui disant qu'il fallait, pour obtenir quelque chose de lui, être ambassadeur de l'Empereur.

Il ne sera pas mauvais de préparer le nonce à insinuer ici qu'en finissant cette affaire, il sera bon que le Saint Siège loue le zèle et le procédé des évêques.

J'ai reçu le *Quietismus redivivus* : vous avez cru me l'envoyer tout entier, mais la dernière feuille manque : je n'ai que jusqu'à la page 432. Je n'ai pas laissé de le donner tel qu'il est aux cardinaux et à nos cinq examinateurs, en attendant la dernière feuille qu'on ajoutera, et sans laquelle l'ouvrage quant aux propositions est entier. J'espère recevoir cette dernière feuille l'ordinaire prochain, peut-être avec la traduction italienne de la *Relation*, qui viendra bien à propos. Quand les Romains auront la facilité de lire cet écrit, ils y trouveront d'eux-mêmes la réponse aux impostures de M. de Cambrai.

Vous avez su, il y a déjà longtemps, qu'il n'y a rien à craindre sur l'affaire du duc Cesarini[6]. Il a connu la malice de mes ennemis, et les mauvais desseins du cardinal de Bouillon ont tourné à sa confusion. Je vous ai mandé à cet égard, comme dans tout le reste, la pure vérité. Je n'ai rien à appréhender que les suppositions calomnieuses.

La nouvelle du curé de Seurre[7] ne laisse pas de faire ici

5. Il s'agissait du décanat de la collégiale Saint-Pierre de Lille, auquel le Pape nomma Jean-Philippe Corroyer, vicaire de Tournay (Affaires étrangères, *Rome*, t. 388, f° 398; lettre du 26 août 1698).

6. Voir p. 118 et 129.

7. Seurre, ville de Bourgogne, appartenait alors au diocèse de Besançon. C'était le berceau de la famille Bossuet (Voir A. Floquet, *Études*, t. I;

son effet[8]. S'il y avait quelque chose de nouveau sur Mme Guyon par rapport à M. de Cambrai, il serait bon de

P. Guillemot, *Histoire de Seurre*, Beaune, 1859, in-8; P. Noël, *Monographie de la ville de Seurre*, Dijon, 1887, in-8; E. Serrigny, *la Chapelle des Bossuet à Seurre*, Dijon, 1886, in-8, et *la Représentation d'un mystère de saint Martin à Seurre, en 1496*, Dijon, 1888, in-8; l'abbé J. Thomas, *les Bossuet en Bourgogne*, Dijon, 1903, in-8). Le curé de Seurre, nommé Philibert Robert, avait d'abord eu, en 1695, des difficultés avec Michel du Puy, docteur de Sorbonne et curé de Labergement-le-Duc, à qui il dut faire des excuses publiques, pour lui avoir imputé de prêcher contre l'oraison, alors qu'il s'était borné à mettre en garde contre les maximes du quiétisme. L'année suivante, Robert fut accusé de graves erreurs de doctrine et de crimes capitaux; toutefois le magistrat chargé de l'enquête, n'estimant pas les faits suffisamment établis, conclut à un non-lieu. Mais, en 1697, les ennemis du curé de Seurre revinrent à la charge, et cette fois, nous voyons Robert, pour crime d'hérésie et d'inceste spirituel, interdit, le 4 mai, par l'official de Besançon, puis, à l'instigation de Michel du Puy, condamné par l'autorité ecclésiastique à la déposition et à la prison perpétuelle, et par le Parlement au feu (11 et 13 août 1698). Dans l'intervalle, Michel du Puy était devenu curé de Seurre et s'était rendu à Paris, où il voyait Noailles et Bossuet et les instruisait des progrès du quiétisme en Bourgogne. La correspondance qu'il entretint, pendant ce séjour, avec Filsjean, official de l'évêque de Langres, de qui dépendait alors Dijon, est conservée à la bibliothèque de cette dernière ville (ms. 245[2]). Elle est fort instructive : elle apprend, en effet, les ravages qu'avait faits l'erreur dans la patrie de Bossuet, et, en même temps, elle montre du Puy, l'accusateur, préoccupé non seulement d'éteindre le mal, mais aussi de recevoir de la Cour la récompense du zèle qu'il déploie. Dans ses démarches auprès des puissances, il est guidé et secondé par son frère, le jésuite Jean du Puy, et par d'autres membres de la Compagnie ; ce qui prouve que, si les jésuites étaient partisans de Fénelon, ils ne prétendaient point (pas plus, d'ailleurs, que l'archevêque de Cambrai) soutenir ce quiétisme. Mais Robert n'avait été brûlé à Seurre qu'en effigie. En effet, il avait pris la fuite, se dirigeant sur Avignon, où il séjourna trois mois, chez le chanoine Seguin, puis il s'embarqua à Marseille à destination des États pontificaux. A Rome, il se cacha sous le nom de La Roche, comme nous le verrons au tome XI, à l'appendice (Voir Phelipeaux, t. II, p. 280; le P. H. Chérot, *Autour de Bossuet*, Paris, 1901, in-8 ; Affaires étrangères, *Rome*, t. 395, f° 299; t. 401, f°s 94 et 119; t. 404, f° 129, et l'Appendice du tome XI).

8. L'arrêt du Parlement de Dijon fut connu à Rome le 3 septem-

nous en instruire, parce que ces faits sont très utiles à nos gens, qui sont fort touchés du matériel.

J'apprends dans le moment que M. le cardinal de Bouillon dit que les évêques ne s'accordent pas avec le Roi, quand ils veulent une décision sur la doctrine; et que la Cour sera contente, pourvu qu'on finisse promptement en prohibant simplement le livre[9].

1772. — A Mme de Beringhen.

A Compiègne, 13 septembre 1698.

Ce n'est pas une raison canonique de dispenser de la clôture que l'assistance à une bénédiction[1]. Vous savez bien, Madame, que c'est là mon sentiment, et qu'il faut s'en tenir aux termes du *Pontifical*[2]. Le saint abbé de la Trappe, à qui vous déférez tant, s'est expliqué là-dessus. Le diocèse ne fait rien à cela. Quand je permis à Mme de La Vieuville de venir à la bénédiction de feu Mme de Bercy, qui lui

bre 1698, et les agents de Bossuet s'empressèrent de le faire valoir (Phelipeaux, t. II, p. 152).

9. Dans sa réponse du 29 septembre (p. 207), Bossuet assure que le Roi demande une décision convenable, capable de déraciner le mal.

Lettre 1772. — L. a. s. Collection de M. Le Blondel, à Meaux. Le P. Sommervogel avait publié cette lettre d'après une copie donnant pour date le 13 août 1698; mais, ce jour-là, Bossuet se trouvait à Jouarre, et non à Compiègne, et il était dans cette dernière ville le 14 septembre.

1. On avait demandé que Mme de Jouarre pût venir assister à la bénédiction de l'abbesse de Faremoutiers, qui devait avoir lieu au mois d'octobre.

2. Le Pontifical ne demande pas la présence d'autres abbesses pour accompagner la nouvelle élue; il dit simplement : Electa, associata a duabus matronis senioribus, Pontifici præsentata...

avait succédé[3], c'était la ramener dans son monastère, d'où j'eusse voulu qu'elle ne fût jamais sortie[4]. Mme de Jouarre prendra bien cette excuse. Au lieu de me permettre le délai de cette sainte cérémonie[5], ma conscience me reproche de l'avoir trop différée, et de ne m'être pas assez opposé à l'indifférence qu'on a à la recevoir. Ainsi, Madame, nous nous fixerons, si vous l'avez agréable, au 19 d'octobre, qui est le jour le plus commode à M. le Premier, aussi bien qu'à moi. Il ne me reste qu'à vous assurer, vous et Mme votre sœur, de mes très humbles services.

J. Bénigne, é. de Meaux.

Suscription : A Mme l'Abbesse de Faremoutiers, à Faremoutiers, par Meaux.

1773. — A l'Abbé Bossuet.

A Compiègne, 14 septembre 1698.

J'ai reçu aujourd'hui seulement votre lettre du 26.

3. Barbe Françoise de La Vieuville ayant donné sa démission le 24 avril 1687, le Roi mit à la tête de l'abbaye de Notre-Dame de Meaux Françoise de Malon de Bercy. Cette nouvelle supérieure, née à Paris le 20 février 1628, de Charles Henri de Malon, seigneur de Bercy, avait d'abord été religieuse à l'Hôpital Saint-Gervais. Elle prit possession en 1689, fut bénite par Bossuet le 28 mai 1690 et mourut le 6 mai 1693 (Toussaints Duplessis, t. I, p. 599).

4. Mme de La Vieuville ne put faire profession aux Clairets, comme elle l'avait espéré ; elle quitta cette maison et vint à Gif, où elle mourut le 22 avril 1721.

5. Deforis : le délai de la sainte cérémonie de cette bénédiction. — Mme de Beringhen, nommée le 1er juin 1685, avait attendu la bénédiction abbatiale jusqu'en 1698.

Lettre 1773. — L. a. n. s. Grand séminaire de Meaux.

Vous aurez vu que j'ai reçu toutes les vôtres par toutes les voies.

Je suis bien aise d'apprendre l'effet de la déclaration de l'ambassadeur. Ce n'est pas une affaire à M. le cardinal de Bouillon de feindre des lettres. On n'avait [pas] encore parlé ici de protecteur ; on y sera attentif.

La personne de M. de Monaco est de dignité et de représentation honnête et magnifique, sûre et prudente. Je lui écrirai et je lui ferai écrire de bon endroit : n'en soyez point en peine. On croit qu'il viendra ici recevoir ses ordres avant que d'aller à Rome.

Je suis bien aise de ce que vous avez envoyé à M. de Paris[1].

Je réponds sur la *Relation*, non pas tant pour soutenir les faits, qui sont certains et avoués et dont des tours d'esprit n'éludent pas l'importance et la vérité, mais pour faire voir le mauvais caractère de l'homme. Le fait de la confession générale qu'il dit m'avoir envoyée et qu'il m'accuse d'avoir révélée[2],

1. Phrase omise par les éditeurs.

2. Bossuet reviendra sur ce sujet, p. 216, et dans ses *Remarques sur la Réponse*. Je suis accusé, écrit-il dans ce dernier ouvrage, « de n'avoir pas gardé fidèlement le secret d'une confession générale; j'ai fait entendre que je pouvais parler de quelque chose dont il s'est confessé à moi sur le quiétisme.... » (Lachat, t. XX, p. 180; cf. p. 297). En résumant ainsi le texte de son adversaire, Bossuet en exagérait la portée, et Fénelon ne manqua pas de s'en plaindre (*Réponse aux Remarques*, VII, dans ses *Œuvres*, t. VII, p. 43 et suiv.). Fénelon (*Réponse à la Relation sur le quiétisme*, XXX, *ibid.*, t. VI, p. 410) n'avait pas accusé son adversaire d'avoir *révélé une confession*. Il avait dit : M. de Meaux « va jusqu'à *parler d'une confession* générale que je lui confiai, et où j'exposais comme un enfant à son père

montre son audace à mentir[3], et en même temps son emportement.

Il vient encore de faire paraître une première lettre sur ma Réponse aux quatre. Je ne l'ai pas lue, mais je l'ai ici. Un chef de parti doit toujours répondre, et jamais homme n'en a plus eu toutes les qualités.

toutes les grâces de Dieu et toutes les infidélités de ma vie ». Or, dire qu'une confession s'est faite, ce n'est pas la révéler.

3. Les termes dont se sert ici Bossuet : « La confession qu'il dit m'avoir envoyée », montrent que, dans la pensée de Fénelon, il ne s'agissait pas d'une confession proprement sacramentelle, ni même d'une confidence de vive voix, telle que peut être une conversation avec un directeur de conscience, mais bien d'un écrit confidentiel. Dans sa *Relation* (section III, n. 13), Bossuet avait dit : « On a vu dans une de ses lettres (celle du 16 décembre 1694, imprimée *ibid.*, n. 4) qu'il s'était offert à me faire une confession générale : il sait bien que je n'ai jamais accepté cette offre. » Ces paroles pouvaient s'entendre d'une confession sacramentelle si on oubliait les termes de la lettre de Fénelon que venait de rapporter Bossuet : « Quand vous le voudrez, je vous *dirai comme à un confesseur* tout ce qui peut être compris dans une confession générale de toute ma vie. » Dans sa *Réponse à la Relation* (dans ses *Œuvres*, t. VI, p. 411), l'archevêque de Cambrai dit expressément qu'il s'agit d'un écrit que Bossuet a reçu et gardé quelque temps. Mensonge! déclare Bossuet. Cependant Fénelon insiste et raconte dans quelles circonstances il a remis son écrit à M. de Meaux, qui le lui réclamait et qui, après l'avoir vu, lui demanda la permission de le montrer à MM. de Noailles et Tronson : « Je vous le permis, ajoute Fénelon, et je vous le permis sans préjudice du secret inviolable pour tous les autres hommes, qui est de droit naturel et que j'exigeai très expressément, etc. » (*Œuvres*, t. VII, p. 45 et 46). Or ni M. de Noailles, ni M. Tronson n'ont démenti Fénelon sur ce point (Voir *Œuvres* de Fénelon, édit. de Versailles, t. IV, p. XLVI; lettre de Chantérac, du 11 novembre 1698, dans la *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 33. On peut voir aussi le *Dernier éclaircissement à M. de Cambrai*, dans Lachat, t. XX, p. 457; cet écrit n'a pas été publié par Bossuet et est resté inconnu jusqu'à l'édition Lachat, en 1864; Crouslé, *Fénelon et Bossuet*, t. II, p. 518 et suiv.; Ch. Urbain, *Bossuet et les secrets de Fénelon*, dans *la Quinzaine* du 1er août 1903; H. Bremond, *Apologie pour Fénelon*, p. 253).

On rend ici si publique la *Réponse à la Relation*, qu'on en fera autant à Rome[4]. M. de Cambrai et ses affidés se fient aux mensonges et aux tours d'esprit.

Votre audience est avantageuse. Le cardinal de Janson sort d'ici. Il a les mêmes nouvelles que vous sur la censure avec qualifications et sur tout le reste. La lettre de Mgr Giori qu'il m'a montrée est admirable, et la vôtre s'y conforme bien.

J'espère aussi que le Roi parlera en conformité; mais il faut prendre son temps ici, où le camp[5] occupe beaucoup. M. le cardinal de Janson, dans le diocèse duquel il est situé, fait ici une chère prodigieuse et la plus polie du monde.

M. le duc d'Estrées est mort après avoir souffert l'opération de la taille. Cela nous a fait perdre pour quelques jours M. le cardinal d'Estrées, qui revient demain. Il a de bonnes paroles pour conserver les gouvernements au jeune duc, qui a seize ans, et dont le cardinal sera tuteur[6].

4. Sa réponse « a si bien expliqué tous ces faits qu'on lui opposait que les personnes les plus prévenues avouent présentement qu'on ne saurait plus avoir le moindre doute, ni même le moindre soupçon ni de la droiture de ses intentions en faisant son livre, ni de la sainteté de sa doctrine ni de son éloignement sincère de la mauvaise conduite et des livres de Mme Guyon... » (Chantérac, lettre du 23 septembre 1698, publiée par M. Delplanque, *op. cit.*, p. 64). L'abbé Bossuet dit, de son côté, le 16 septembre : « Il n'y a ici que ses amis qui applaudissent à sa réponse. » Dom Estiennot écrit de Rome à Mabillon, le 23 septembre : « La réponse de M. de Cambrai à la *Relation du quiétisme* ne fait pas ici grand bruit, mais je ne doute pas qu'elle n'en fasse où vous êtes et qu'elle ne s'attire quelque autre relation, où l'on dira bien des choses qu'il serait bon qu'on ne sût pas. » (M. Valery, *Corresp. inédite de Mabillon*, Paris, 1846, in-8, t. III, p. 40. Cf. p. 165, et Phelipeaux, t. II, p. 161).

5. Le camp tenu à Compiègne pour former à la guerre le duc de Bourgogne. Voir plus haut, p. 122 et 190.

6. François Annibal, duc d'Estrées, petit-neveu du cardinal

Il ne faut rien précipiter; si l'on ne frappe fort, on ne sera pas longtemps sans s'en repentir[7]. M. de Cambrai est un homme sans mesure, qui donne tout à l'esprit, à la subtilité et à l'invention; qui a voulu tout gouverner, et même l'État, par la direction, ou rampant, ou insolent outre mesure.

Je ne puis encore vous[8] rien dire de fort particulier sur la réception du P. Dez; je sais, il y a quelque temps, qu'il [est] bien éloigné d'être jamais confesseur du Roi. Je crois vous avoir mandé que ce Père Dez, nouveau provincial, allant en Flandre et demandant à voir M. de Cambrai, a eu des défenses précises.

La jalousie dont je vous ai parlé[9] ne regarde point la Cour, mais M. de Paris plus que personne et quelques évêques, entre autres le diocésain[10] d'ici.

On fera ce qu'on pourra pour M. Poussin, et je

d'Estrées, était mort le 11 septembre. De Madeleine de Lionne, sa première femme, il laissait Louis Armand, duc d'Estrées après son père, et comme lui gouverneur général de l'Ile-de-France et Soissonnais, gouverneur particulier des villes de Laon, Noyon et Soissons (Cf. Saint-Simon, t. III, p. 370 à 372; t. V, p. 341 et 342).

7. « M. Bossuet, sur une feuille séparée, avait écrit ces mots: Le monde se remplit de fanatisme. Si l'on frappe fort à Rome, il tombera; si l'on tâtonne, on n'attirera que du mépris, et l'erreur n'attendra que l'occasion de lever les cornes » (*Note de Deforis*). Ce que Deforis dit être une feuille séparée, n'est que la suite de la lettre du 10 août, qu'il n'a pas su rattacher à sa vraie place. Voir p. 111 et 113.

8. L'autographe: de vous.

9. Voir plus haut, p. 103 et 154.

10. *Diocésain,* évêque gouvernant un diocèse. Bossuet veut désigner ici Fabio Brulart de Sillery, évêque de Soissons, d'où dépendait Compiègne. La ville, située sur la rive gauche de l'Oise, n'était séparée du diocèse de Beauvais que par la rivière. Un de ses faubourgs, bâti sur la rive droite, relevait de ce dernier diocèse. C'est sur la rive droite que se trouvait le camp de Compiègne.

n'ai pas oublié tout ce que vous m'en avez toujours écrit : je vous rendrai compte de tous les pas que je ferai en sa faveur.

Je crois que vous savez que Mme de Richelieu est morte, et M. de Richelieu un bon parti[11].

Nous commençons à faire aller les *in tuto*[12] en Espagne, dans les Pays-Bas, etc.

La magnificence du camp continue.

Ménagez votre santé ; la mienne est parfaite, Dieu merci[13].

J'aurai bientôt une audience, après quoi nous renvoierons votre courrier, dont on prend soin en attendant.

J'ai vu le P. Dez. Il nie la partialité, mais la neutralité qu'il affecte ne fait pas pour lui un fort bon effet. Tout ce qu'il dit sur le cardinal de Bouillon, c'est qu'il est et sera très exact à obéir pour les diligences ; mais, pour le fond, [il suivra sa] conscience. On se moque, quand on entend ces discours.

Je retourne demain à Germigny.

Le zèle des troupes à se faire voir au maître dans une occasion où l'on a vu qu'il voulait former Mgr le duc de Bourgogne à la guerre, est encore plus admi-

11. Anne Marguerite d'Acigné, fille de Jean Léonard d'Acigné, comte de Grandbois, et d'Anne-Marie d'Acigné, seconde femme d'Armand Jean de Vignerod du Plessis, substitué aux nom et armes de Richelieu, et mère du futur maréchal de Richelieu, était morte le 19 août 1698. Le duc, son époux, avait soixante-neuf ans. On voulait le remarier sans tarder ; mais c'est seulement le 20 mars 1702 qu'il convola en troisièmes noces avec Marguerite Thérèse Rouillé, veuve de Jean François, marquis de Noailles (*Le Mercure*, août 1698, p. 252 ; Saint-Simon, t. V, p. 330).

12. *Mystici in tuto*, ou *Schola in tuto*.

13. Cette phrase manque aux éditions.

rable que toute la magnificence et tout l'ordre qu'on y a vu. Le jeune prince a soutenu toute la fatigue, et se porte parfaitement bien. Il n'y avait rien de plus beau que de voir Mgrs d'Anjou et de Berry saluer à la tête de leurs régiments et compagnies de gendarmes.

On retourne demain par Chantilly, où l'on sera un jour. Le départ pour Fontainebleau est toujours au 2 d'octobre.

Le mariage de Mademoiselle[14] est différé. On s'est avisé de la parenté au quatrième degré ; et on envoie au Pape pour la dispense, qu'on a reconnu que les évêques ne pouvaient donner.

J'ai nouvelle de main savante de Madrid et de la Cuenca[15], qu'on attend là comme ici la condamnation du livre de M. de Cambrai comme favorable à Molinos. On y demande mes livres, surtout les latins.

14. Élisabeth-Charlotte d'Orléans, fille de Philippe, frère du Roi, et de la princesse palatine, sa seconde femme, devait épouser Léopold, duc de Lorraine. Les fiancés étaient parents au quatrième degré canonique, Philippe d'Orléans étant petit-fils de Marguerite d'Autriche, reine d'Espagne, laquelle était sœur de l'empereur Ferdinand II, dont Léopold était arrière-petit-fils par sa mère Éléonore-Marie d'Autriche, fille de Ferdinand III. — Lachat : Le mariage de M. le Duc.

15. Édit. : de Cuença. — L'original porte : la Cuenca ou la Cueva. Si l'article n'est pas le fait d'une inadvertance, Bossuet désigne, non la ville de Cuenca, mais l'une des localités nommées La Cuenca ou La Cueva, ou peut-être le célèbre collège de Cuenca, annexe de l'Université de Salamanque et que Bossuet appellerait la Cuenca, de même qu'on disait la Sorbonne pour le collège de Sorbonne (cf. les *Voyages de M. de Moncornys*, 3e partie, Lyon, 1666, in-4, p. 11 ; Pasc. Madoz, *Diccionario geografico..... de España*, Madrid, 1848-1850). — La Cueva, bourg de la Vieille-Castille, a donné son nom à une famille considérable d'Espagne, à laquelle appartenait Dominique de La Cueva, marquis de Bedmar (1652-1723).

1774. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 16 septembre 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles le 24 août. Je suis très aise que vous ayez reçu la *Réponse* de M. de Cambrai à la *Relation du quiétisme*; ce qui est certain, c'est qu'il n'y a ici que ses amis qui applaudissent à sa réponse[1]. Je ne sais pas ce qu'ils en pensent intérieurement, mais ils la font valoir de leur mieux, comme une pièce accablante pour vous et M. de Paris. Avec cela, ils conviennent eux-mêmes, au moins M. le cardinal de Bouillon, qu'elle doit achever de perdre M. de Cambrai en France et dans l'esprit du Roi. Mais ils prétendent encore tirer de là un sujet de louange pour M. de Cambrai et de blâme pour le Roi, pour Mme de Maintenon, M. de Paris et vous; cependant ils voient bien que les rieurs ne sont pas de leur côté. On regarde à cette heure-ci M. de Cambrai comme un chef de parti. C'est aussi l'idée la plus juste qu'on en puisse avoir, et celle que je crois à propos qu'on ait. Je mande à M. l'archevêque de Paris qu'il faut à présent que tout ce qui viendra de la part du Roi et du nonce soit plus fort et plus pressant que jamais; qu'on marque expressément qu'il ne faut avoir aucun égard pour la personne de M. de Cambrai, si l'on veut satisfaire le Roi et assurer à la vérité tous ses droits; que l'essentiel est de donner la paix à l'Église par une bonne décision; et qu'il convient d'apprendre aux téméraires qui osent tenter de substituer les délires de leur esprit aux anciennes maximes, que leur nom ne sera pas plus épargné que leurs erreurs.

M. de Chantérac alla chez le Pape jeudi dernier, après que le cardinal de Bouillon y eût été, apparemment pour lui

Lettre 1774. —L'autographe a passé dans la vente de Bruyères-Chalabre, en 1833.

1. Chantérac dit le contraire (16 et 18 septembre, *Correspondance de Fénelon*, t. IX, p. 446, 451, 452 et 458). Cf. plus haut, p. 165 et 189.

préparer les voies. M. de Chantérac a présenté la *Réponse* de M. de Cambrai à S. S., la priant de se la faire lire et expliquer. S. S. se l'est fait lire par M. de Zeccadoro[2] qui, comme vous savez, était un de vos admirateurs, mais qui, depuis un an qu'il a vu M. le cardinal de Bouillon, est devenu le plus zélé partisan de M. de Cambrai et son plus grand panégyriste. Cette conduite lui a attiré la confiance du cardinal autant que le mal qu'il dit de M. le cardinal de Janson, à qui cependant il a les dernières obligations. Néanmoins, depuis qu'il voit que les rieurs ne sont plus ni du côté du cardinal de Bouillon, ni du côté de M. de Cambrai, il voudrait me faire croire qu'il a toujours favorisé la bonne cause et regardé M. de Cambrai comme un fanatique. Mais je ne puis plus m'y fier, et je suis en peine de ce qu'il peut dire à S. S. Je tâcherai dans peu de le savoir, et d'agir auprès du Pape selon ce que j'en apprendrai. Il a traduit, il y a trois mois, le livre de M. de Cambrai pour le Pape à la recommandation de M. le cardinal de Bouillon.

J'ai été à Civita-Vecchia visiter M. le bailli de Noailles[3], qui n'a pas été fâché de me voir et de m'entretenir. Je n'ai point épargné le cardinal de Bouillon ; je sais combien ces deux maisons se haïssent. Je l'ai comme déterminé à aller informer le nouvel ambassadeur des dispositions du cardinal de Bouillon à son égard : cela ne peut que bien faire, en cas que cet ambassadeur vienne en droiture à Rome sans aller à la Cour. Encore une fois, ne négligez pas de me faire recommander à M. l'ambassadeur par des personnes de poids.

2. Camérier d'honneur de S. S. et secrétaire des lettres latines aux princes. Ce prélat fut assassiné au Vatican le 31 décembre 1702 (Affaires étrangères, *Rome*, t. 436, f° 5). Il possédait la confiance du cardinal de Bouillon, et c'est grâce à lui, néanmoins, que Phelipeaux put prendre subrepticement copie d'un écrit de Fénelon (*Relation*, t. II, p. 141 ; cf. plus haut, p. 68 et 109).

3. Jacques de Noailles (1653-1712), frère de l'archevêque de Paris, était chevalier et bailli de l'Ordre de Malte, et lieutenant général des galères de France. Il visitait alors, à la tête de vingt navires, les côtes d'Italie ; il resta à Civita-Vecchia du 10 au 16 septembre (Affaires étrangères, *Rome*, t. 391, f°s 59, 86, 94, 114 et 117).

Il est de la dernière conséquence, pour la cause et pour votre honneur, que l'ambassadeur me témoigne quelque considération. Je fais assurément ici mon devoir à son égard, en travaillant à effacer les mauvaises impressions que la malignité de M. le cardinal de Bouillon, qui ne cherche qu'à le décrier [4], voudrait donner de ce seigneur. Ce que je vous mande est la pure vérité.

Au reste, la guerre est ici parmi les jésuites français au sujet du P. Ammonio [5], qui était venu à Rome en qualité de procureur des Missions. Le P. Charonier prétendait avoir cet emploi, au moyen des sollicitations du P. Dez et du cardinal de Bouillon, qui le protègent. Le P. Ammonio, d'un autre côté, est venu avec des lettres de recommandation du Roi, du P. de La Chaise et du P. Verjus [6]. Cela n'a pas empêché la guerre. Le P. Charonier a écrit et fait écrire à la Cour contre le P. Ammonio. Le P. Ammonio l'a découvert, et a su qu'afin de lui faire donner l'exclusion, on l'accusait de s'être déclaré ici pour M. de Cambrai. Il n'en fallait pas tant pour échauffer la bile de ce jésuite italien ; aussi s'est-il montré grandement irrité du procédé, et il a écrit contre son adversaire de ce ton qu'on appelle *l'ire di Dio*. Il prétend dévoiler tout ce qu'ont fait ici le P. Charonier et le P. Dez pour M. de Cambrai ; quelque faux frère aura trahi ces deux derniers. Cette division peut servir à découvrir des choses importantes : cela sera aisé par le frère [7] du P. Ammonio qui est à Paris. Ne témoignez point aux jésuites de Paris être instruit de cette querelle. Le P. Ammonio compte

4. Précédemment (p. 146), l'abbé prêtait à Bouillon une attitude différente.

5. Cf. 136 et 162. — Les difficultés concernant leurs missions de Chine avaient déterminé les jésuites français à envoyer à Rome un procureur. Le P. Dez avait eu cette charge en 1697 (cf. t. IX, p. 306); rappelé à Paris en 1698, il désirait pour successeur le P. Charonier. Mais le P. Amonio fut désigné par les jésuites de France, recommandé par le Roi à son ambassadeur et, en 1699, confirmé par le général (Affaires étrangères, *Rome*, t. 387, p. 256 et t. 393, p. 27).

6. T. I, p. 290. Il avait été à Paris procureur des Missions du Levant.

7. Dominique Amonio, médecin, dont il a été parlé, p. 136.

prouver au P. de La Chaise que le P. Charonier l'a engagé vilainement dans cette affaire, aussi bien que le général; et son dessein est de faire rappeler Charonier. Je suis persuadé qu'Ammonio dit vrai là-dessus en bien des choses. Il s'est ouvert avec moi sur cela; mais il n'a pas voulu m'apprendre le particulier de ce qu'ont fait les PP. Dez et Charonier : je sais seulement qu'il l'a mandé à son frère, qu'on fera jaser tant qu'on voudra. Mme de Maintenon verra ce qu'elle doit faire à cet égard. Mais il ne faut pas oublier de se plaindre du P. Charonier, qui continue certainement d'exercer sa malignité contre M. de Paris, contre vous, contre le Roi et Mme de Maintenon.

Pour M. le cardinal de Bouillon, il est démonté : il commence à sentir le coup qui lui est porté par la nomination d'un autre ambassadeur. On ne peut être plus décrié à Rome qu'il l'est.

Je n'appris qu'hier que cette Éminence s'était persuadé que j'avais reçu quelque ordre pour faire différer le jugement, afin de donner le temps à M. de Monaco d'arriver. Persuadé qu'il y avait quelque mystère dans ma démarche, il alla sonder le P. Roslet, qui lui parla conformément à tout ce que je lui avais dit. La précaution qu'il a prise de me demander par écrit ce que j'avais représenté au Pape[8], comme si je lui avais dit quelque chose d'extraordinaire, a paru ici pitoyable à tout le monde et m'a fait honneur. On n'a pas laissé de répandre que j'ai demandé qu'on différât; mais personne ne l'a cru, et les cardinaux m'ont fort loué d'avoir empêché qu'on ne précipitât cette affaire, comme ils le craignaient, vu l'humeur du Pape, et sachant les sollicitations de la cabale, qui n'a plus de ressource que dans cet expédient.

Je crois qu'il est à propos que vous répondiez à l'insolent écrit de M. de Cambrai. Ne peut-on pas faire parler le cardinal Le Camus[9]?

8. On a vu plus haut, p. 169, que le cardinal avait pris cette précaution dans la crainte d'être accusé de ne pas presser, comme il lui avait été recommandé, la conclusion de l'affaire. Cf. p. 180.

9. Ce prélat avait déclaré, le 1er avril 1697, que, le quiétisme étant

Le 25 de ce mois, le rapport des qualificateurs finira devant le Pape. Ceux qui sont opposés au livre de M. de Cambrai ont fini d'exposer leur avis. On a publié ici que le P. Granelli avait parlé dans son dernier discours devant le Pape contre les mœurs de M. de Cambrai, se servant de paroles libres; mais cela est faux. Il n'a rien dit que de bien, que de vrai sur sa liaison avec Mme Guyon, qu'il a prouvée par le témoignage de M. de Cambrai lui-même[10]. Le P. de La Chaise[11] a dit là-dessus au P. Peyra, que ce Père n'avait rien avancé que ce que vous aviez voulu faire entendre dans votre *Relation* et dans votre *Quietismus*.

J'ai reçu les dernières feuilles de vos écrits : je fais relier les trois traités ensemble pour le Pape. Je prendrai occasion de lui dire ce qu'il faut sur ces ouvrages, sur la *Réponse* de M. de Cambrai et sur ses impostures.

Dès que les qualificateurs auront fini, on donnera copie de tous leurs vœux aux cardinaux, qui demanderont à S. S. quelques semaines pour les examiner, pour étudier la matière avec les écrits publiés de part et d'autre, et former leur avis. Le plus long délai que S. S. leur accordera sera le mois d'octobre (car j'ai eu soin de la prévenir sur ce point); après quoi, en quelques congrégations, ils rendront compte de leur travail et diront leurs avis. Vous n'avez pas un moment à perdre pour achever ce qui reste à exécuter, et faire écrire le nonce de la manière qui convient. Pensez un peu à ce que vous souhaitez par rapport à vos personnes et à celle de M. de Cambrai; que l'on insinue le tout au nonce, et que je sois averti de ce qu'il aura marqué.

On prétend que le cardinal de Bouillon est resté jusqu'à la fin pour affermir les examinateurs. Cette Éminence soutiendra son personnage jusqu'au bout. Le Roi ne pourrait-il pas

entièrement banni de son diocèse, il n'avait pas à en parler. Voir notre t. VIII, p. 516.

10. Phelipeaux, *Relation*, t. II, p. 156.

11. Deforis a ainsi imprimé, mais à tort, parce que le P. de La Chaise n'était pas à Rome. Le chiffre devait désigner un cardinal du Saint Office, mais nous ne saurions dire lequel.

exiger au moins du cardinal de Bouillon qu'il s'absentât des congrégations?

Le cardinal Nerli dit avoir achevé de perdre l'usage d'un œil par la lecture des écrits de M. de Cambrai. On peste bien ici contre lui. M. de Chieti s'est un peu brouillé dans son vœu ; il ne sait trop ce qu'il dit. Je ne désespère pas encore que le carme n'en fasse autant. Je me doutais bien que M. de La Trémoille n'écrirait pas tout. Je vous ai mandé la pure vérité.

Il se prépare ici bien des choses disgracieuses pour le cardinal de Bouillon. Poussin est furieux contre lui, et menace de découvrir beaucoup d'anecdotes dont la connaissance le mortifierait grandement. L'arrivée du nouvel ambassadeur ne peut être que funeste à cette Éminence.

1775. — A l'Abbé Bossuet.

A Compiègne, 21 septembre 1698.

Pour répondre à votre [lettre] du 2, je vous dirai que le Roi approuve fort le compte que vous avez rendu à S. S. des sentiments des évêques de France, et du respect et soumission avec lesquels ils attendent sa décision.

Il n'y a qu'à s'en tenir aux termes de votre écrit[1], et demander la promptitude sans tomber dans la précipitation. C'est ce que j'ai appris ce matin de la bouche de S. M., en lui rendant compte de la disposition des choses.

Vous verrez par les mémoires ci-joints ce que S. M. a agréé. Tenez-les fort secrets, jusqu'à ce qu'ils vous viennent par voie naturelle; autrement, vous voyez bien que vous en détruiriez l'effet.

Lettre 1775. — L. a. n. s. Grand séminaire de Meaux.

1. Celui dont il a été parlé, p. 169 et 180.

Je ne sais rien de celui de l'écrit signé de vous et donné à M. le cardinal; mais vous pouvez sans hésiter aller votre train, assuré que votre conduite sera approuvée, en parlant toujours d'une bonne et solide décision avec diligence, sans précipiter. Car c'est le bien de la chose. Tout le monde voit ici la mauvaise finesse de presser l'affaire pour en venir à une misérable prohibition qui ne dise rien. Vous avez raison de croire que ce serait un opprobre pour le Saint Siège, et un faible palliatif qui ne ferait qu'augmenter le mal. Si on marchande M. de Cambrai, audacieux et artificieux comme il est, il ne marchandera pas l'Église, et ne fera qu'attendre[2] à frapper son coup.

M. le cardinal de Bouillon a proposé un beau décret : *Prohibendus liber, molliendus seu mitigandus est sensus*. On ne sait ce que cela veut dire.

Vous serez bien recommandé à M. l'ambassadeur: je lui écrirai, et on lui parlera de bon lieu. *Monseigneur* est de devoir[3] ; je ne puis vous rien dire encore du reste du traitement. Vous ne sauriez manquer de continuer à lui écrire.

On va imprimer ma Réponse[4]; on l'envoiera par votre courrier, qu'on réserve pour cela.

2. Autographe: ne fera qu'à attendre.

3. Voir p. 171 et 172.

4. *Remarques sur la Réponse de M. l'archevêque de Cambray à la Relation sur le quiétisme*, Paris, 1698, in-8. Achevé d'imprimer le 18 octobre 1698. C'est à cet écrit de Bossuet qu'il est fait allusion dans une lettre de la princesse Palatine (21 septembre 1698, à la duchesse de Hanovre): « A son retour de Compiègne, mon fils m'a raconté que M. de Meaux avait dit: *Je prépare une meule de moulin qui écrasera tout d'un coup M. de Cambrai*, et que quelqu'un lui aurait

On a su ici la folie[5] de [vouloir être] protecteur de la France, et on s'en est fort moqué.

1776. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 23 septembre 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Germigny le 31 août. Je suis ravi que vous ayez pris la résolution de répondre à M. de Cambrai sur votre *Relation du quiétisme*, et qu'en même temps que vous la ferez imprimer en français, vous la fassiez imprimer en italien. Si vous ne vous hâtez, le tout sera inutile; car assurément, après la Toussaint, S. S. ne laissera pas un moment de repos aux cardinaux. Ils peuvent finir de donner leurs vœux dans le mois de novembre; après quoi, S. S. ne tardera pas à se déterminer.

J'ai jugé à propos de faire relier vos trois traités ensemble, et de les présenter au Pape. Je le fis hier[1], et cela m'a parfaitement bien réussi : il me reçut à merveille. Presque avant que je me fusse approché de lui, il me demanda de vos nouvelles; et, lui présentant votre livre, je lui dis de ne point craindre que ce fût quelque ouvrage nouveau; qu'il y avait plus de quatre mois que le premier et le second traité étaient entre les mains des cardinaux et de tous les théologiens de Rome. Je pris occasion de là de lui expliquer le sujet de chaque traité. Il me parut ressentir un plaisir singulier de voir les mystiques et les scolastiques en sûreté, et ne témoigna pas moins de satisfaction du parallèle de la doctrine de M. de Cambrai avec celle de Molinos et de Mme Guyon, pro-

répondu : *S'il la voit venir, il se mettra à l'écart et la laissera tomber*. Quand la meule de moulin sera imprimée je vous l'enverrai. »

5. Du cardinal de Bouillon. Voir plus haut, p. 146.

Lettre 1776. — 1. Cf. Phelipeaux, t. II, p. 161.

position par proposition. Comme il me donnait une audience très tranquille et très favorable, j'entrai dans la matière de l'amour pur : je lui fis toucher au doigt la fausseté de la doctrine de M. de Cambrai sur la charité, en lui faisant voir que ce prélat ne tentait seulement pas d'appuyer sa nouvelle doctrine sur aucun passage de l'Écriture sainte, qui à chaque page respire ce désir violent de s'unir à Dieu, d'être heureux et récompensé ; actes d'amour dont les livres saints sont remplis, et auxquels ils nous animent comme à de vrais actes de la plus pure charité. Je lui dis que vous aviez souvent pressé M. de Cambrai là-dessus, sans qu'il osât seulement vous répondre un seul mot ; que néanmoins il était question de la véritable perfection du chrétien, qu'il était impie de prétendre que l'Écriture eût oublié de parler de ces actes et de les proposer aux chrétiens. Il comprit fort bien tout cela. J'allai plus avant, et j'ajoutai qu'il était de foi que la jouissance de Dieu, l'union de l'âme avec Dieu était la consommation de toutes les vertus, ce qui perfectionnait l'âme intelligente ; par conséquent qu'il était contre la foi de soutenir que la perfection consistait à ne pas désirer cette union qui faisait notre perfection, et en même temps qu'il était impossible qu'on aimât Dieu de tout son cœur, sans vouloir par ce même acte être uni avec lui. Je pris la liberté de lui demander si, cinq mois avant d'entendre parler de cet amour pur chimérique, il avait seulement songé que, moins une âme pensait à jouir de Dieu, à être heureuse, plus elle était parfaite ; si c'était la doctrine de l'Écriture, celle du catéchisme, celle qu'il avait enseignée lui-même, ou fait enseigner étant archevêque[2].

Le Pape fut frappé de mes observations, et m'assura que j'avais raison ; que ces maximes étaient toutes nouvelles pour lui, et me dit en termes exprès : « *Questa dottrina è cattiva, nuova, pericolosissima* : cette doctrine est nouvelle et très dangereuse. » Pour le confirmer dans cette pensée, je lui fis remarquer la différence de vos sentiments d'avec ceux de

2. Innocent XII avait été archevêque de Naples, de 1687 à 1691.

M. de Cambrai : je lui montrai que les vôtres étaient sains, irrépréhensibles, quoique opposés contradictoirement à ceux de M. de Cambrai ; qu'ils étaient contenus dans les trois traités que je lui présentais, et en particulier dans les trente-six propositions qui sont à la tête du *Schola in tuto*. Je lui observai qu'il y avait trois mois que tout Rome avait cet écrit, et que les théologiens les plus favorables à M. de Cambrai n'avaient osé ni pu y trouver à reprendre le moindre mot, pendant que la doctrine de M. de Cambrai était attaquée de tous côtés ; qu'en un mot, elle était contradictoire, sur un point de foi, à la vôtre approuvée de tout le monde ; qu'ainsi il fallait conclure nécessairement, ou que votre enseignement était digne de censure, ou que celui de M. de Cambrai était intolérable : aussi, continuai-je, était-ce sous ses enseignes que se réunissaient tous les quiétistes et les fanatiques, dont il était regardé à juste titre comme le chef.

Je m'aperçus que tout cet exposé faisait grande impression sur l'esprit du Pape. Il ne pouvait se lasser de vous louer de votre zèle, de votre attention, de votre doctrine. Il me fit l'honneur de me témoigner qu'il était très content de ce que je lui venais de dire, et qu'il avait une grande consolation de m'entendre. Il m'ordonna de voir les cardinaux, et de leur faire les mêmes réflexions ; il m'assura qu'on ne perdrait pas un moment de temps ; il me dit de le venir voir quand j'aurais la moindre chose à lui représenter ; il me marqua une véritable joie du livre que je lui offrais, et me donna cent bénédictions pour vous.

Je ne le dis pas pour me flatter ; je lui ai parlé avec une grande force et une entière liberté, que m'inspiraient la vérité et la bonne cause que je soutenais. Je restai près d'une heure avec S. S. Quelques moments avant ma visite, j'avais vu le cardinal Spada, qui avait approuvé que je présentasse votre livre au Pape, et qui m'avait dit que M. le nonce lui en avait envoyé un, mais que le Pape n'en avait point. Je donnai en même temps à M. le cardinal Spada les informations et récolements contre le P. La Combe, que M. de Paris avait envoyés au P. Roslet, avec la sentence de l'officialité

de Besançon et l'arrêt de Dijon[3]. Le cardinal Spada porta le tout au Pape, qui lui donna ordre de remettre ces pièces au Saint Office et aux cardinaux, ce que ce cardinal fit hier.

Je fis encore remarquer au Pape qu'on veut défendre M. de Cambrai malgré lui ; et de plus qu'on n'employait, pour sauver Molinos, que les mêmes défenses dont on se sert à présent pour justifier M. de Cambrai, c'est-à-dire l'autorité des mystiques mal entendus, comme vous l'avez démontré.

M. de Cambrai a écrit au Pape en lui envoyant sa *Réponse* à votre *Relation*. La lettre[4] est humble en paroles, mais en effet assez hautaine. Dans cette lettre, il demande une prompte décision : il déclare que, tant que la cause durera, il ne cessera d'écrire, ainsi que vous, qui ne cessez de le diffamer et de le persécuter ; qu'il ne laisse pas d'espérer que la vérité triomphera sous un Pape si bien intentionné, et qu'il ne croit pas avoir lieu de craindre qu'on condamne sa doctrine, qui est celle de sainte Thérèse, de saint François de Sales, etc. Du reste, il proteste de sa soumission. C'est le secrétaire des brefs, M. Gozzadini, qui m'a appris hier le contenu de cette lettre. Je le priai de me la faire voir : il me dit qu'il ne l'avait pas ; mais je crois qu'il ne jugea pas à propos de me la montrer. Je ne laisserai pas de faire mes efforts pour la voir.

Je vous envoie une nouvelle lettre contre vous : vous en jugerez mieux que moi. Il faut, s'il vous plaît, éclaircir le fait de M. du Bellay[5]. Les défenseurs de M. de Cambrai ont

3. Contre le curé de Seurre. Voir p. 184.

4. *Correspondance de Fénelon*, t. IX, p. 331.

5. C'est ainsi qu'au XVIIe siècle, on désignait le célèbre Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, ami de saint François de Sales (Voir notre t. VII, p. 328). Dans sa *Première lettre en réponse à celle de M. l'évêque de Meaux*, t. VI de ses *Œuvres*, p. 261, et dans *Les principales propositions du livre des Maximes justifiées*, t. VIII, p. 320, Fénelon rapporte que l'évêque de Belley, disciple de saint François de Sales et son ami, fut accusé, de 1639 à 1642, d'enseigner l'illusion sous le nom du pur amour, dans ses livres de *Caritée* et dans son *Apologie du pur amour*. Bossuet écarte cet auteur comme étant confus et sans précision dans sa théologie. Cf. plus loin, p. 230.

dit ici effrontément aux cardinaux que la Faculté de Paris, en 1692, avait approuvé la doctrine de l'amour pur de M. de Cambrai *in terminis*[6]. Le cardinal Nerli et le cardinal Casanate m'ont demandé des éclaircissements sur ce fait : je les ai assurés que cela était faux, et pour preuve j'ai allégué le silence de toutes les parties.

Il n'y a plus de temps à perdre pour nous envoyer tout ce qui nous est nécessaire. Vous avez oublié le reste du vœu[7], dont vous ne m'avez envoyé qu'un cahier. Au reste, il faut qu'on soit ici pleinement informé des intentions du Roi[8]; qu'on fasse connaître que, plus on voudra ménager à Rome M. de Cambrai, moins on le fera en France; qu'il convient que par le décret on rende justice sans acception de personne, sans ménager les erreurs, pour éviter toutes les difficultés et donner la paix à la France. J'espère bien du jugement, si le nonce et le Roi continuent de parler.

C'est jeudi 25 que se tiendra devant le Pape la dernière congrégation pour entendre les qualificateurs. Apparemment on y prendra la résolution de donner quelque temps aux cardinaux pour former leur vœu; après quoi ce sera à eux à parler. M. le cardinal de Bouillon partira vraisemblablement vendredi pour Frescati. On rendrait un grand service à la bonne cause, si l'on pouvait l'empêcher de voter.

J'ai vu le cardinal Carpegna, et j'ai eu une longue conférence avec lui. Je suis comme assuré de ses sentiments : il comprend bien que son intérêt s'accorde en cette occasion

6. Dans les mêmes termes. On ne trouve rien de tel dans les registres de la Faculté, pour cette année.

7. Du projet de censure qualifiée dont Bossuet avait envoyé le commencement le 20 juillet précédent, et qui, dans la pensée de l'abbé, servirait de modèle aux examinateurs du livre. Voir p. 80, 223, 230 et 239.

8. La police, alors, semblait se relâcher de sa rigueur contre les écrits de Fénelon. « Il n'y a rien à faire à l'égard de ceux qui distribuent les lettres de M. de Cambrai; continuez seulement de veiller à tout ce qui se passera sur ce sujet, afin de m'en tenir informé » (Pontchartrain à d'Argenson, dans la *Correspondance administrative*, édit. Depping, t. II, p. 727). Voir cependant la *Correspondance de Fénelon*, t. IX, p. 515 et 571. Cf. plus haut, p. 40.

avec sa conscience. Celui avec lequel il travaille m'a promis un entretien avant de rédiger son vœu. Je puis vous dire la même chose du cardinal Ottoboni.

Le cardinal Nerli continue à me parler très bien, depuis qu'on est déterminé à examiner la doctrine. Il est vrai que ce cardinal a perdu un œil à lire les livres de M. de Cambrai.

M. de Monaco va à la Cour prendre ses instructions ; ne m'oubliez pas auprès de lui. J'ai reçu de lui une réponse très honnête au premier compliment que je lui ai fait ; je n'en ai point encore à la seconde lettre que je lui ai écrite sur l'affaire. Peut-être ne jugera-t-il pas à propos de me répondre avant d'avoir connu par lui-même les dispositions de la Cour.

Je n'ai pu encore voir le cardinal Noris pour lui rendre ce que vous m'avez chargé de lui dire. Je crois que le cardinal Ferrari est bien décidé contre les erreurs de M. de Cambrai. Je lui ai donné vos ouvrages sur les psaumes et les livres de Salomon, qu'il a reçus avec beaucoup de satisfaction. Je n'ai pas fait semblant d'être instruit de ce que lui avait écrit le P. Alexandre[9].

M. de Reims m'a écrit une lettre, du 1er de ce mois[10], sur le fait du religieux de distinction dont vous parlez dans votre *Relation*, qu'il dit être le P. de La Chaise, ajoutant que ce fait lui a été raconté par le R. P. confesseur lui-même : cela fait bien voir la hardiesse de M. de Cambrai et son impudence. M. le cardinal de Bouillon a voulu voir la lettre de M. de Reims : je l'ai montrée au cardinal de Spada et à d'autres ; je crois que M. de Reims ne le trouvera pas mauvais. Cette lettre lui fait honneur, car elle est très bien écrite, et en peu de mots il dit tout ce qu'on peut dire sur cet écrit de M. de Cambrai.

Ce que vous ferez sur les actes *imperati* de la charité, sera ici très à propos et très bien reçu : je ferai bien valoir ce que vous m'en écrirez.

9. Voir p. 164.

10. On trouvera cette lettre en appendice (p. 405). L'abbé Bossuet la donne à tout le monde, écrit Chantérac à l'abbé de Maulevrier, à qui il en envoie une copie (Delplanque, *op. cit.*, p. 65).

Il serait bon que M. Pirot donnât un démenti formel à M. de Cambrai[11]. Il pourrait vous écrire, sur ce qui le regarde, une lettre que vous feriez imprimer dans votre réponse.

Si j'apprends par vos lettres que vous alliez à Fontainebleau, je vous y adresserai les miennes en droiture, pour que vous les ayez plus tôt. Il serait bon que vous ne quittassiez plus la Cour : les moments sont précieux ; un mot fait plus que cent lettres.

1777. — A l'Abbé Bossuet.

A Paris, 29 septembre 1698.

Pour réponse à votre lettre du 9, on imprime actuellement ma réponse avec toute la diligence possible ; on la mettra en même temps en italien ; on fera partir la réponse par un courrier extraordinaire. Elle sera forte et démonstrative. Elle fera voir le dangereux caractère de l'homme, et combien l'Église a à craindre de tels esprits, qui donnent aux faits et à la doctrine tous les tours qu'ils veulent. C'est proprement, avec la hauteur et la présomption, ce qui fait les chefs de parti dans l'Église, et en un mot les hérésiarques.

Je vous ai mandé par le dernier ordinaire le projet proposé par M. le cardinal de Bouillon : *Prohibendum librum, molliendos propositionum sensus,* et qu'il avait été rejeté avec indignation. Une lettre de

11. Pirot ne pouvait pas donner ce démenti formel. Voir Phelipeaux, *Relation*, t. I, p. 240. Cf. notre tome III, p. 379.

Lettre 1777. — L. a. n. s. Grand séminaire de Meaux.

Mgr Giori à M. le cardinal de Janson nous en a instruits.

Le Roi a parlé à M. le nonce avec toute la force possible sur une décision convenable. Il a demandé une bulle, comme contre Jansénius[1], et quelque chose qui pût déraciner le mal. Ce qu'il a dit est au-dessus de tout ce qu'on lui avait proposé.

Nous attendons avec impatience la nouvelle de la conclusion des examinateurs.

Je n'ai rien à vous ajouter sur votre écrit[2]. M. le cardinal de Janson, à qui j'en avais dit la substance, l'a fort approuvé.

Le Roi est trop zélé, trop informé et trop attentif à l'affaire, pour pouvoir être surpris par qui que ce soit.

C'est jeudi le départ pour Fontainebleau, où les fiançailles et le mariage se feront le 12 et le 13. Mme la duchesse de Lorraine, à ce qu'on croit, passera par Meaux, où j'irai l'attendre bientôt. Mon synode est remis au 16. Le 19, à Faremoutiers[3], d'où, le lendemain, à Fontainebleau jusqu'à la Toussaint. Je n'ai encore vu personne. Demain, à Versailles.

J'aurai soin des lettres et des affaires du chevalier

1. Ces trois mots sont raturés sur l'autographe.

2. L'écrit remis au cardinal de Bouillon, dont il a été parlé, p. 169 et 180.

3. Pour la bénédiction de l'Abbesse et pour la prise d'habit de sa nièce prêchée par le P. de La Pause (plus loin, p. 245, et lettre d'Antoine Bossuet, du 17 octobre, dans le *Fénelon* de M. E. Griselle, p. 214). Cette nièce était Louise Charlotte Eugénie Victoire de Beringhen. Elle fit profession l'année suivante, le 26 octobre. Le 1er avril 1721, elle fut donnée pour coadjutrice à l'abbesse, sa tante (fr. 11569).

de La Grotte[4], à qui je vous prie de faire mes recommandations.

1778. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 29 septembre 1698.

Je viens d'écrire à M. de Paris une grande lettre pour vous et pour lui, dont il vous fera part. Je lui écris par un courrier extraordinaire, et sous l'enveloppe de M. le nonce. Je lui rends compte de la résolution des cardinaux prise d'employer le mois d'octobre à étudier, et cela dans le dessein de faire une décision sur la doctrine, et honorable. S'ils voulaient faire mal, ils se dépêcheraient. De plus, d'avoir voulu juger par eux-mêmes, sans nommer, suivant la coutume, de nouveaux théologiens pour lever le partage, est une marque, selon moi, sûre, qu'ils veulent condamner le livre et la doctrine, et qu'ils sont persuadés que les propositions sont mauvaises. Car enfin, y en ayant cinq constants à les qualifier[1] d'erronées, d'hérétiques, etc., ils ne peuvent pas prendre sur eux de les *interpréter bénignement*, comme le leur propose M. le cardinal de Bouillon.

Tout le point est de faire renouveler par le nonce les protestations que le plus grand mal[2] pour la religion, pour la France, pour le Saint Siège; le plus grand déplaisir pour le Roi, la plus grande honte pour le Saint Siège, serait de biaiser pour épargner la personne de M. de Cambrai, et de bien marquer le décri où il est dans l'esprit du Roi et de tout le monde[3]; la fermeté du Roi, l'union des évêques, des théo-

4. Voir t. VIII, p. 33 et t. IX, p. 71.

Lettre 1778. — L. a. n. s. Collection E. Levesque.

1. Éditeurs : puisqu'il y a cinq qualificateurs qui constamment les qualifient.

2. Éditeurs : L'important est d'engager M. le Nonce à assurer de nouveau que le plus grand mal.

3. Au contraire, on écrivait de Rome à la *Gazette de La Haye* (nº 75, Supplément, et nº 77, Suppl.) : « Les partisans de M. de Cam-

logiens, et le mépris qu'on ferait de Rome si elle ménageait M. de Cambrai, à qui on ne doit laisser autre ressource que celle de l'obéissance.

Voici le mois de travail ; car il faut que j'instruise les cardinaux, à qui il n'y a que moi qui parle et qui ait parlé depuis le commencement de cette affaire. Il faut un peu me seconder du côté de la Cour, en faisant agir par le Roi et le nonce, et empêcher, s'il est possible, M. le cardinal de Bouillon de voter. Je l'écris très fortement à M. de Paris. Je n'ai pas le temps de vous en écrire davantage. Ma lettre à M. de Paris[4] est de conséquence ; je vous prie, prenez-en copie.

J'ai reçu votre lettre de Compiègne du 7e : j'aurai l'œil à tout, je ne laisserai rien passer. J'attends la *Relation* italienne qui n'est pas encore arrivée, et de moment en moment le courrier que j'ai dépêché.

M. le cardinal de Bouillon témoigne toujours une grande estime de M. de Cambrai : tout le monde en est scandalisé. J'ai oublié de vous mander par le dernier ordinaire, que l'abbé de Chantérac a redépêché son courrier à M. de Cambrai ; et c'est le banquier de M. le cardinal de Bouillon qui a fourni l'argent : cela n'a pas laissé d'être remarqué ici, aussi bien que le cardinal de Bouillon se trouva à la congrégation qui se tint vendredi sur l'affaire du livre, une heure avant tous les cardinaux[5]. Le Pape a dit lui-même que c'était apparemment pour brouiller.

brai augmentent et les examinateurs s'appliquent plus à la doctrine du livre qu'aux autres pièces par lesquelles on a voulu rendre sa conduite suspecte, les regardant comme des moyens odieux et peu charitables, dont ses adversaires auraient bien pu se passer pour soutenir la bonté de leur cause. » — Phelipeaux, *Relation*, t. II, p. 218, rapporte qu'il avait appris de Poussin « que Certes, maître de chambre du cardinal de Bouillon, entretenait une étroite correspondance avec un gazetier de Hollande, qu'il lui écrivait tous les ordinaires, et le cardinal lui dictait tout ce qu'on mettait dans les gazettes. » Bossuet (p. 5 et 29) en dit autant du P. Doucin. De leur côté, les adversaires de Fénelon se chargeaient aussi de renseigner les journalistes.

4. On peut la lire en appendice, p. 417 à 423.

5. « Le cardinal de Bouillon affecta de s'y trouver le premier de

Votre réponse à M. de Cambrai est absolument nécessaire. Le Pape est déjà informé que vous la faites, de concert avec le Roi et la Cour. Je lui ai fait lire l'article de votre lettre sur l'étonnement du Roi, de voir mentir si hardiment M. de Cambrai.

Je me porte à merveille, Dieu merci[6].

Je suis mieux que jamais avec Mgr Giori, qu'il faut connaître.

J'ai reçu des compliments et des remercîments de M. le nonce, comme je crois, de ce que je lui rends justice à la Cour. Faites toujours bien valoir comme je m'en loue; cela lui fait un extrême plaisir, à lui et à ses amis. Parlez aussi du prince Vaïni, qui fait tout de son mieux.

Qu'on n'épargne pas les courriers extraordinaires. Vous ne me parlez point d'une épître en vers, à M. de Cambrai. Je la crois de Boileau[7]; elle fait enrager la cabale.

1779. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 30 septembre 1698.

Vous devez recevoir, par la voie de M. le nonce une lettre de moi, datée d'hier[1]. Elle est courte, et vous renvoie à une plus longue que j'ai écrite à M. de Paris; je le prie de vous

tous, afin de les empêcher de parler ensemble et de prendre les résolutions qu'il conviendrait » (Phelipeaux, t. II, p. 163).

6. Phrase omise par les éditeurs.

7. *Épître à M. de C. à l'occasion de la lettre de M. de Chanterac*, dans le *Recueil de lettres tant en prose qu'en vers sur le livre intitulé Explication des maximes des saints*, s. l., 1698, in-8, p. 70. On ne sait de qui est ce petit poème. Quant à Boileau, on connaît les vers qu'il a écrits contre le quiétisme de Molinos :

C'est ainsi quelquefois qu'un indolent mystique,
Au milieu des péchés tranquille fanatique,
Du plus parfait amour pense avoir l'heureux don
Et croit posséder Dieu dans les bras du démon.
(*Épître XII*, v. 87 à 90; cf. *Sat. X*, v. 620 à 624.)

Lettre 1779. — 1. Lettre du 29 septembre, que Bossuet ne reçut qu'après la lettre du 30. Cf. p. 247.

en faire part. Le courrier qui devait partir la nuit dernière, ne part que la nuit prochaine; ainsi j'espère trouver quelque invention pour vous faire tenir encore cette lettre par le courrier extraordinaire de M. de Torcy, ou bien par le courrier ordinaire qui part aussi ; ce sera mon pis aller.

Jeudi, 25 de ce mois, les qualificateurs finirent leur rapport devant le Pape ; et en même temps S. S. ordonna à MM. les cardinaux de s'assembler le lendemain, vendredi, à la Minerve, pour délibérer *sopra il modo di procedere*. Cela fut exécuté; mais on remarqua fort que le cardinal de Bouillon y arriva une heure avant les autres cardinaux : le Pape a dit que c'était pour brouiller.

J'ai vu l'assesseur et le commissaire du Saint Office, qui seuls assistaient à cette congrégation avec les cardinaux. Ils ne m'ont dit autre chose, sinon que les cardinaux avaient résolu de prendre le mois d'octobre pour étudier la matière, et former leur vœu sur les propositions; qu'ils n'avaient pas voulu qu'on nommât d'autres théologiens, ni même prendre l'avis des consulteurs, de peur d'un nouvel embarras; que leur intention était de se décider par eux-mêmes, et d'être prêts à parler devant le Pape au mois de novembre. La division des examinateurs cause tout l'embarras[2], aussi bien que la construction des propositions qu'il faudra mieux arranger.

On doit jeudi rendre compte au Pape de la résolution des cardinaux. Il n'y a pas d'apparence qu'avant ce temps le cardinal de Bouillon aille à Frescati : il voudra être présent à tout ce qui se fera et se dira, pour prendre ses mesures et tenir les esprits en respect. Personne ne doute de sa partialité pour M. de Cambrai, et tout le monde est étonné qu'il ait osé donner des interprétations aussi fausses aux lettres du nonce, pour faire croire que le Roi s'embarrasse peu du fond de la décision, et ne veut autre chose sinon qu'on finisse. Voilà ce qu'ont dit deux cardinaux du Saint Office; c'est pourquoi il faut que le nonce s'explique clairement, et marque les vraies intentions de S. M., des évêques de France, de

2. Voir plus haut, p. 115.

tous les théologiens; qu'il insiste sur le mépris où Rome tomberait, si l'on voulait épargner M. de Cambrai. Toute la ressource qu'on doit ménager à M. de Cambrai, c'est d'avouer ses erreurs et de se soumettre.

J'ai reçu réponse de M. l'ambassadeur à la lettre instructive que je lui avais écrite. On ne peut pas écrire plus honnêtement qu'il le fait pour vous et pour moi touchant cette affaire. Il me marque qu'il s'en expliquera plus précisément avec vous. Le point est de faire entendre ici qu'il ne doit être question d'user envers M. de Cambrai d'aucun ménagement préjudiciable aux intérêts de la vérité.

Je ne sais si moi ou M. Phelipeaux vous avons mandé que, l'année dernière, le cardinal de Bouillon avait empêché la censure de la lettre de Malaval[3], quoique les qualificateurs l'eussent condamnée; et son prétexte fut qu'ils n'entendaient pas assez le français. Ces deux qualificateurs étaient Granelli et Le Mire.

Je puis me tromper, mais je crois fermement qu'on doit empêcher le cardinal de Bouillon de voter, et que le Roi est obligé en conscience de le faire. Il n'y a que lui à craindre, il fera sous main ce qu'il voudra; j'espère qu'il ne sera pas le maître.

J'ai vu le cardinal Noris, et lui ai lu l'article de votre lettre qui le regarde. Il vous fait mille compliments. Il m'a assuré n'avoir aucune difficulté sur la doctrine : s'il pouvait en avoir quelqu'une, ce ne serait que sur le sens de l'auteur, qui a cherché en quelques endroits à se cacher. Nous parlâmes assez longtemps des actes commandés par la charité; il convint avec moi de tous vos principes.

Au reste, un pauvre prêtre de Moulins m'a prié de vouloir bien vous écrire, pour vous engager à parler en sa faveur à son évêque, qui est M. d'Autun[4], à qui vous l'avez déjà recommandé, comme je l'ai vu dans un placet signé de vous,

3. La *Lettre à M. l'abbé de Foresta-Colongue*, Marseille, 1695, in-12, qui fut mise à l'Index le 17 janvier 1703 (Cf. t. VII, p. 64).

4. Gabriel de Roquette, évêque d'Autun, de 1667 à 1704, mort en 1707.

que j'ai entre les mains. L'official d'Autun, à qui M. l'évêque l'avait renvoyé, n'a pas voulu faire ce qu'il fallait; et il est venu une seconde fois à Rome, d'où on le renvoie encore à son évêque. Je crois qu'il manquait quelque chose à son ordination, et comme il était de la religion de Malte, je pense que, par ignorance, on l'avait ordonné prêtre sans dimissoire de son évêque. Un chevalier de Malte doit vous informer plus amplement de cette affaire. Ce pauvre prêtre s'appelle Gilbert de Clermont[5], et il paraît un fort bon homme, digne de compassion.

On m'a assuré que le cardinal de Bouillon a proposé de décerner une prohibition du livre à cause des conséquences; mais que, pour les propositions, elles doivent être interprétées favorablement, *mitius interpretandæ*. On assure aussi qu'il a dit qu'on ne pourrait pas refuser à M. de Cambrai quelque délai[6], s'il le demandait, pour pouvoir répondre en cas que l'on écrivît quelque chose contre lui. Il faut prévenir tous ces mauvais desseins. Cette cour n'aura plus à présent de prétexte pour différer, quand le mois que les cardinaux ont pris pour étudier sera fini. Ainsi il faut que le Roi presse plus que jamais, pour empêcher qu'on ait égard aux chicanes de M. de Cambrai.

Le Pape a dit à M. le cardinal de Bouillon qu'il avait été cause de l'adjonction des trois qualificateurs, et par là de la division; qu'il s'imaginait que le Roi ne le savait pas, mais que le Roi était informé de tout, et qu'il lui savait très mauvais gré de sa conduite.

Je puis assurer que le Pape est toujours bien disposé, et qu'il prendra un bon parti si l'on ne gâte rien. J'y aurai l'œil, et presque toutes les semaines je trouverai quelque occasion de l'entretenir et de lui parler fortement. Il a témoi-

5. Les prêtres appartenaient à l'Ordre à titre de chapelains.

6. Dans sa dépêche du même jour, Bouillon écrit, au contraire, qu'il a déclaré à l'abbé de Chantérac, en présence de l'abbé de La Trémoille « pour avoir un témoin », qu'il n'était pas d'avis qu'on accordât à Fénelon le temps de répondre aux écrits que Bossuet pourrait envoyer (Affaires étrangères, *Rome*, t. 389, f° 84).

gné à plusieurs personnes être très content du dernier entretien que j'ai eu avec lui, et plus résolu que jamais de faire une bonne décision.

M. Giori a bien compris que j'avais toujours agi sur les mêmes principes et pour les mêmes fins : je suis fort bien avec lui. Il faut le connaître et *aver flemma*[7]. M. le cardinal de Janson le connaît bien.

Enfin les partisans de Sfondrate ont fait imprimer une défense de sa doctrine, composée par le P. Gabrielli, examinateur et défenseur du livre de M. de Cambrai. J'ai cet écrit entre les mains, mais il n'est pas à moi : je ne veux pourtant pas le rendre que je ne sache qu'on en a envoyé un autre exemplaire à M. de Reims. On m'en a promis un pour lui, que je mettrai entre les mains du P. Estiennot. C'est le P. Massoulié qui nous le donnera ; il l'aura du maître du sacré Palais. Le titre est : *Dispunctio notarum* XL, *quas scriptor anonymus Eminentissimi cardinalis Cælestini Sfondrati libro, cui titulus :* Nodus prædestinationis, quantum homini licet, dissolutus, *inussit. Coloniæ Agrippinæ, apud Flaminium Jepcopinceh. Anno* M. DC. XCVIII. Le style en est très dur, très pesant ; et toutes les autorités un peu considérables qu'on cite en faveur du cardinal sont tirées d'auteurs nouveaux et inconnus, qui n'ont aucun nom dans l'Église. Il est comme certain que ce livre est imprimé à Rome sous les yeux de Fabroni[8] et des jésuites, qui ne le donnent qu'en cachette à leurs confidents, et qui par là prétendent prévenir les esprits. On commence néanmoins ici à songer à y répondre : je ferai en sorte qu'on y travaille sans bruit, pour ne point exciter de nouveaux mécontentements contre les évêques de France, qu'à ce sujet on a rendus odieux au Pape tant qu'on a pu. Il faut attendre la fin de notre affaire avant de parler de l'autre. On a dit au Pape ce qu'il faut sur cet article ; et

7. *Aver flemma*, avoir de la patience, du flegme.

8. Maille écrit la même chose (Affaires étrangères, *Rome*, t. 391, f° 127). Il existe une autre édition, Cologne, Servatius Nœthen, 1699, in-12.

il est bien revenu des impressions que les jésuites et le cardinal de Bouillon lui avaient données. J'ai arrêté tous ceux qui voulaient demander ici prompte justice contre Sfondrate ; je leur ai fait voir qu'ils ne pouvaient à présent espérer aucun secours du côté de la France, que leurs démarches ne serviraient qu'à embrouiller l'affaire de M. de Cambrai. On m'a promis qu'on ne ferait rien que de concert. Néanmoins il est bon de tenir des armes toutes prêtes, pour agir quand il sera temps. Il serait à propos de faire, article par article, une courte réponse à ce nouveau livre, qu'on vante ici extrêmement ; cela sera très aisé. Je n'ai eu que le temps de le parcourir.

Il n'y a pas désormais un moment à perdre, si on veut ne rien laisser ignorer à cette cour ; on ne peut trop promptement m'informer de tout ce qu'il serait important que je susse.

On dit que le sacriste a avoué dans son vœu qu'il fallait ôter du livre de M. de Cambrai plusieurs choses, et en ajouter d'autres pour l'éclaircir. Avec cette méthode, les livres de Molinos et de Mme Guyon deviendraient excellents.

1780. — A Mme d'Albert.

.... désiré.

Les réponses précises ordinairement sont un peu sèches. La consolation dans les peines consiste plus dans la décision qui expose la vérité toute nue, que dans des discours pour la soutenir. Cette dilatation de cœur ne se trouve guères dans les réponses qu'il faut faire à des questions de la nature de celles que vous proposiez ; et c'est pourquoi je souhaiterais que vous vous tinssiez aux résolutions qu'on vous donne,

Lettre 1780. — Fragment autographe signé. British Museum, ms. 24421. Il n'est pas possible d'en déterminer la date.

sans vous mettre à recommencer. Ce n'est point par rapport à moi, mais par rapport à votre repos que je parle ainsi : assurez-vous-en, et que je porte sincèrement vos peines devant Dieu. Je le prie qu'il soit avec vous.

J. Bénigne, é. de Meaux.

1781. — A Mme d'Albert.

A Paris, jeudi soir [2 octobre (?) 1698].

Ce que dit M. de Cambrai sur le sujet de la confession est incompréhensible, ma Fille. Il sait bien en sa conscience que je ne l'ai jamais confessé[1]. Je ne sais ce qu'il veut dire de sa confession par écrit. Il n'articule rien de net, et il tâche seulement de donner l'idée d'un crime capital dont il m'accuse. Je répondrai sans doute, s'il plaît à Dieu, et en bref[2]. Je me souviens très bien du bon esprit et de la droiture de Mme de La Tour-Maubourg[3]. Jamais homme n'a écrit plus artificieusement que M. l'archevêque de Cambrai, ni n'a été plus capable de soutenir l'étonnante cabale dont il est environné. C'est la cause

Lettre 1781. — L. a. s. British Museum, ms. 24421. Le mois et l'année manquent ; mais la lettre fut écrite un jeudi postérieur à la mort de l'abbé Dreux arrivée le 21 septembre, et précédant immédiatement le retour de Bossuet à Meaux ou le 5 octobre : on doit donc la dater du 2 octobre 1698 (Cf. *Revue Bossuet*, 25 décembre 1905, p. 100).

1. Voir plus haut, p. 187 et 188.

2. *En bref*, d'ici à peu, bientôt. Ce tour était déjà vieilli.

3. Sans doute la même personne qui est appelée Mme de Maubourg (t. V, p. 426), et Mme de La Tour (t. VI, p. 286, et t. VII, p. 13). Il semble qu'elle tenait pour Fénelon.

de Dieu, qu'il[4] veut défendre tout seul ; car les hommes ne feraient qu'y nuire, si Dieu ne s'en mêlait.

Le pauvre abbé Dreux est mort[5], et vous n'aurez plus d'obstacle de sa part. Ainsi je conseille à Mme de Luynes de commencer son bâtiment, à moins qu'elle ait des défenses de M. l'Archevêque, ce que je ne crois pas ; car je le vis encore hier dans la disposition où nous le pouvions souhaiter.

Notre-Seigneur soit avec vous.

J. Bénigne, é. de Meaux.

Je retourne dimanche à Meaux, sans manquer, s'il plaît à Dieu. Il n'est pas possible cette fois d'aller voir Mme de L[uynes], quelque volonté que j'en aie[6].

1782. — A l'Abbé Bossuet.

A Paris, 5 octobre 1698.

Pour réponse à la lettre du 16, j'ai impatience d'apprendre ce que la réponse à la *Relation* aura fait dans l'esprit[1]. Ce qu'elle doit faire naturellement, c'est de faire connaître un dangereux esprit, qui peut tout entreprendre et tout défendre : ce qui compose le génie le plus propre à faire un hérésiarque. Dieu

4. *Il*, Dieu.

5. En sa maison, au cloître Notre-Dame. Il fut inhumé, le 22 septembre, dans une des chapelles du chœur, dite de Saint-Crépin, maintenant de Saint-Georges (Archives Nat. LL 291 ; cf. notre t. IX, p. 310).

6. Ce post-scriptum manque aux éditions.

Lettre 1782. — L. a n. s. Grand séminaire de Meaux.

1. Deforis : dans l'esprit des Romains.

nous en préserve! Un homme sans mesures, sans égards.

Je ne me fie plus à celui qui nous a donné de si belles paroles. La Réponse à la *Relation* a fait l'effet que M. le cardinal de Bouillon a jugé[2]. Le parti a repris cœur, et fait les derniers efforts. J'espère que ma réponse achèvera et fera sentir le caractère. Elle sera achevée d'imprimer dans cette semaine. On la met en même temps en italien. J'envoierai l'une et l'autre par exprès.

Je vais à Meaux. A Faremoutiers le 19, et de là, le lendemain, à Fontainebleau[3].

On dit ici que le cardinal d'Aguirre ne va pas trop bien, non plus qu'Albane et le cardinal Nerli. Je vous ai envoyé pour le dernier *Quæstiuncula*[4], qui répond à son argument *de actibus imperatis*. Vous trouverez un *errata*, qu'il faut corriger à la main.

Je suis bien aise que vous ayez vu M. le bailli de Noailles. Il est certain que M. de Monaco viendra à la Cour avant Rome, et y sera au retour de Fontainebleau.

Je serai attentif à l'affaire du P. Charonier[5].

Nous ne sommes pas fort d'avis ici de rien faire insinuer sur la mention qu'on pourra faire du clergé de France dans le décret, de peur qu'on ne nous dise des choses *quæ invidiæ forent*[6]. Il faut être fort

2. Elle a achevé de perdre Fénelon en France. Voir p. 193.

3. Omis par Deforis.

4. *Quæstiuncula de actibus a caritate imperatis*, brochure de 13 pages publiée en septembre pour servir d'appendice à la dissertation. *Schola in tuto*; brochure sans nom d'auteur, s. l. n. d., ni privilège.

5. Voir p. 195 et 196.

6. Par suite des maximes gallicanes.

délicat là-dessus par rapport au Saint Office. Jansénius est le vrai modèle[7], et si après la bulle on prohibait les livres particuliers[8] comme je vous l'ai autrefois mandé, comme l'on fit alors, cela serait bien. M. de Cambrai a fait trois lettres contre ma réponse à quatre, et deux contre M. de Chartres, que je viens de recevoir.

Je n'ai pas le loisir de faire réponse à M. Phelipeaux. M. l'archevêque de Séville a déjà fait écrire la même chose par M. le cardinal d'Estrées[9].

1783. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 7 octobre 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Compiègne le 14 septembre. J'attends non seulement par votre courrier qui viendra apparemment bientôt, mais encore par l'ordinaire prochain, la réponse précise du Roi sur le mémoire signé de moi, que M. le cardinal de Bouillon a envoyé à S. M.[1]; et je ne doute point qu'il ne soit approuvé là-bas comme il l'a été ici. Je sais que M. le cardinal de Bouillon a voulu donner à entendre que mon dessein était de retarder le jugement de cette affaire, non

7. Mots raturés sur l'autographe.

8. Composés pour soutenir celui des *Maximes*.

9. Deforis: « Je vous ai dit dans mes dernières lettres que M. l'archevêque de Séville et les plus savants Espagnols devaient condamner le livre de M. de Cambrai comme favorable à Molinos. C'est de M. le cardinal d'Estrées que j'ai su ce fait. » (Cf. p. 192). — L'archevêque de Séville (1685-1701) était Jacques de Palafox.

Lettre 1783. — L'autographe est incomplet ; ce qui en reste est conservé dans la collection de M. E. Levesque, à Paris, et aux archives départementales, à Melun.

1. Voir p. 169, 180 et 207.

seulement par ordre des évêques, mais encore pour avoir un prétexte de rester à Rome, d'attendre un conclave et l'année sainte[2]. Cela est pitoyable; mais je n'en puis douter : c'est M. Poussin, son secrétaire, qui me l'a dit pour me montrer la malignité de cette Éminence. Je ne veux pas seulement me défendre là-dessus, ni me justifier; car les actions parlent, et j'ose dire que, sans moi, le rapport des qualificateurs n'aurait peut-être pas été fini de six mois. A présent, que l'on voit la santé du Pape affermie et qu'on craint qu'on ne frappe fort, on voudrait pouvoir éviter le coup qu'on redoute, en précipitant. On appréhende encore les approches de l'ambassadeur, quelque semblant qu'on fasse de ne pas s'en inquiéter[3]. Il serait bien à souhaiter qu'il fût ici à l'heure qu'il est; et quoique les vœux se forment présentement, et que les résolutions seront prises vraisemblablement avant le mois de décembre, son arrivée ne pourrait que beaucoup servir à la finale conclusion. Je suis assuré que sa présence fortifierait nos vieillards[4], qui ne laissent pas d'avoir peur et de ne croire qu'à ce qu'ils voient. Le bon cardinal Casanate m'a dit ce matin : « Mais que n'envoie-t-il toujours son majordome? Que n'arrête-t-il un palais? » J'ai pris la liberté de l'assurer là-dessus que j'étais persuadé qu'il logerait plutôt en chambre garnie que de ne pas venir. M. le cardinal de Bouillon fait bien valoir l'assurance qu'il a, dit-il, de rester chargé des affaires du Roi, et que l'ambassadeur aura ordre de suivre ses avis[5] en tout : ce serait pis que protec-

2. L'*année sainte* (1700), celle où l'on célébrerait le grand jubilé (le quinzième ordinaire). Cette cérémonie devait avoir son ouverture à Noël de l'année 1699. Le cardinal de Bouillon, dit Saint-Simon, t. VII, p. 4, « eut le plaisir d'ouvrir la porte sainte du grand jubilé du renouvellement du siècle, par l'infirmité du cardinal Cibo, doyen. Il en fit frapper des médailles et faire des estampes et des tableaux ».

3. Tous n'étaient pas de cet avis. « Toutes les apparences sont que M. de Monaco a été proposé par M. le cardinal de Bouillon, qui est son ami et de toute sa famille » (Le cardinal Le Camus à Maille, 20 septembre 1698. Affaires étrangères, *Rome*, t. 389, f° 133; cf. p. 146 et 195).

4. Les cardinaux de la commission.

5. L'autographe de la collection E. Levesque commence ici.

teur[6], si cela était au pied de la lettre. Je comprends bien qu'il n'en aura peut-être que le nom, mais il le fait bien valoir; et avant qu'on ait ici démêlé le fond, cela fait son effet.

Les cardinaux ne perdent pas un moment de temps : ils se plaignent de n'avoir pas encore tous les vœux des qualificateurs. Le P. Gabrielli n'a donné que jusqu'à la vingt-septième proposition; le sacriste n'a encore rien donné. Les vœux des cinq qualificateurs contraires au livre sont très courts, très nets; les autres sont d'une longueur affectée et farcie d'autorités des mystiques. Les cardinaux bien intentionnés ont eu si peur de la cabale, qu'ils se sont opposés à tout ce qu'on pouvait proposer qui pouvait donner lieu à allonger et à mettre l'affaire en compromis[7]. Ils n'ont point voulu, malgré la division, nommer d'autres théologiens, ni même les consulteurs, craignant encore quelque coup de la cabale, pas même pour réduire les vœux. Ils ont mieux aimé avoir plus de peine et le faire chacun en particulier, et ainsi être sûrs de ceux qu'ils emploieraient. Tout considéré, c'est le meilleur parti, et c'est signe qu'ils veulent bien faire, car ils voient bien à présent que, s'ils faisaient quelque chose de faible, tout le déshonneur en tomberait sur eux, et de même, s'ils font bien, qu'ils en auront toute la gloire. Il y a quatre mois que je ne travaille qu'à les piquer d'honneur là-dessus, tant qu'il m'a été possible. Ils sont persuadés de la cabale mieux que moi, et sont très fâchés de l'adjonction, qui a fait tout le mal et met l'Église en péril.

Mon espérance de la réussite de cette affaire à l'honneur de l'Église, du Roi et des évêques est fondée premièrement sur la bonté de la cause, mais encore en particulier pour chaque cardinal, sur ce que j'ai une liaison secrète et sûre avec ceux que les cardinaux consultent et qui feront les vœux; celui de Marescotti, ceux de Carpegna, de Panciatici et d'Ottoboni. Reste le cardinal Spada, qui, je pense, suivra les cardinaux

6. Ce serait pis que s'il était protecteur des affaires de France. Voir plus haut, p. 146 et 147.

7. *Mettre en compromis*, compromettre. Cf. t. VII, p. 137.

Casanate, Noris, et le nonce. Le cardinal Nerli[8] s'est expliqué, comme vous savez; et quelque inclination qu'il ait pour l'archevêque de Chieti, il sait trop ce qu'il m'a dit, et estime et aime trop le Roi pour le vouloir choquer. Le cardinal Albane est un politique, qui s'est engagé aussi fortement qu'on le puisse avec moi, et encore tous les jours avec le P. Roslet. Reste le cardinal Ferrari, que M. le cardinal de Bouillon a cru gagner; mais je crois qu'il se trompera. Son confident, M. Zeccadoro y fait son possible; mais j'espère que ce sera en vain. Il faudrait qu'il renonçât à la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas, sans compter que c'est celui qui s'applique assurément un des plus, qui me tient toujours des heures entières à me former les difficultés auxquelles je tâche de répondre, et cela n'est pas difficile; de plus, qui m'a assuré plus d'une fois qu'il n'y avait aucune difficulté que vous n'eussiez prévenue. Reste le cardinal d'Aguirre, qui se traîne à tout et qui veut juger; pour le cardinal de Bouillon, vous savez ce qui en est.

Ce que j'ai pu pénétrer du dessein des cardinaux est de réduire les propositions suivant les chefs principaux, et de ne prendre que les propositions les plus essentielles et les plus marquantes pour les qualifier, condamnant les autres en général. Pour moi, j'aurais une idée de laquelle je vous ai déjà écrit, si je ne me trompe, et sur laquelle je travaille actuellement, qui est (pour me conformer au dessein que je sais que les cardinaux ont) de mettre dans une proposition, s'il est possible, ou dans deux sur chaque matière, le mauvais du système de M. de Cambrai sur chaque chef, ne rapportant que ses propres paroles, et en faisant comme une suite, mais ne m'assujettissant point à rapporter ce qui précède et ce qui suit[9]; ce qui, selon moi, le sens étant bien établi, ne doit pas excuser l'auteur, et ce qui néanmoins

8. Ici commence l'autographe de Melun.

9. Des trente-huit propositions des examinateurs on a formé les vingt-trois du décret de condamnation : quelques-unes sont omises, d'autres ont été réunies ensemble, la plupart ont été conservées. Voir l'appendice, p. 466 à 481.

étant exprimé dans la proposition pourrait en affaiblir la censure. Cette manière établirait, ce me semble, le sens de l'auteur et rendrait la doctrine plus évidemment mauvaise. Je ne sais pas si ce dessein est praticable, mais au pis ce sera de choisir sur chaque matière les propositions les plus courtes, les plus précises, et les mettre l'une après l'autre, et à chacune sa censure. J'attends la suite de la censure qualifiée, dont vous m'avez envoyé le commencement, dont vous me promettiez la suite, mais dont vous ne me parlez plus [10]. Si vous pouviez m'envoyer quelque chose de court dans la vue de rassembler dans une ou deux propositions sur chaque chef la doctrine du livre de M. de Cambrai par ses propres paroles, avec la censure, on s'en servirait ici utilement, et on pourrait en demeurer là, et cela suffirait assurément. Il serait alors à propos de se servir d'un courrier extraordinaire et toujours envoyer, quand cela devrait arriver trop tard. On ne se presse jamais trop en ce pays-ci.

Votre réponse à M. de Cambrai est ici nécessaire, pour faire connaître le caractère de l'homme. On voit par les trois dernières Lettres, et par sa Réponse à votre *Relation*, qu'il prend l'air de chef de parti, et qu'il se veut faire craindre. Vous savez ce que vous disait là-dessus à Paris M. le cardinal de Bouillon, qu'il ne fallait pas le pousser à bout. On tient ici les mêmes discours au Pape, en les adoucissant et lui faisant voir qu'il ne faut pas faire un dogme de foi d'une chose si disputée, et sur laquelle M. de Cambrai ne se rendra jamais. Sa cabale est plus forte que jamais, les jésuites plus insolents, et surtout le P. Charonier, contre les évêques et contre Mme de Maintenon, et par conséquent contre le Roi [11].

Je ne m'oublie pas pour faire comprendre ici qu'il faut frapper fort. Quand cela viendra de la part du nonce et du Roi, cela fera un effet merveilleux.

10. Voir p. 80, 204, 230 et 239.

11. Le Roi écrivit en ce sens au cardinal de Bouillon (Affaires étrangères, *Rome*, t. 389, f°s 156 et 159, 14 novembre 1698. Cf. plus haut, p. 196 et 218).

Vous aurez vu l'argument que veut tirer M. de Cambrai du thème que vous avez donné à Monseigneur[12]. On tâche de le faire ici bien valoir, surtout M. le cardinal de Bouillon; mais cela est pitoyable. Il faut pourtant que vous disiez un mot là-dessus; cela regarde les faits. Il me semble qu'il n'a jamais dit plus nettement que dans cette troisième lettre, qu'il faut exclure le motif de la béatitude pour faire des actes de charité parfaite, etc.

J'envoie à M. de Paris la défense de Sfondrate par le P. Gabrielli. Je sais qu'on en envoie un exemplaire aujourd'hui à M. de Reims. Je veux faire ce plaisir à M. de Paris, pour lui faire voir qu'on le[13] compte pour quelque chose: je le prie de vous la communiquer. Cette défense n'est fondée que sur l'autorité d'auteurs inconnus, comme la défense qu'on emploie pour M. de Cambrai n'est appuyée que sur des mystiques ignorants.

Le Pape se porte à merveille. Il dit l'autre jour à deux cardinaux qu'il fallait décider les points de doctrine par l'autorité des Écritures et des Pères, et non par celle de quelques mystiques. On m'a assuré qu'un défenseur de M. de Cambrai l'étant venu trouver, il lui avait dit qu'il fallait prouver par un texte exprès de l'Écriture l'opinion de M. de Cambrai[14]; ce qui embarrassa fort cet habile homme. Il paraît qu'il s'est souvenu de ce que je pris la liberté de lui dire là-dessus dans ma dernière audience, et ce qu'on lui a depuis répété.

M. le cardinal de Bouillon est à Frescati depuis trois jours.

L'Inquisition générale d'Espagne a condamné le mémorial

12. L'anecdote, tirée de Joinville (*Histoire de saint Louis*, LXXXVII), de la bonne femme d'Acre qui eût voulu détruire le paradis et l'enfer afin que Dieu ne fût pas servi par crainte du châtiment ni par amour de la récompense (*Troisième lettre pour servir de réponse à celle de M. de Meaux*, XIII, p. 49; cf. Bossuet, *Remarques sur la Réponse*, conclus., § III, 20 et 21 et *Correspondance de Fénelon*, t. IX, p. 425 et 525. Voir aussi H. Bremond, *Histoire du sentiment religieux*, t. I, p. 183).

13. Ici finit l'autographe conservé à Melun.

14. L'Écriture est remplie de textes sur l'amour de Dieu: le Pape mettait au défi d'en trouver un seul qui exclût l'espérance.

présenté[15] au roi d'Espagne sur les affaires de Flandre, par les jésuites au nom de leur général. On m'a assuré que la Congrégation des cardinaux du Saint Office avait fait remercier l'Inquisiteur général. Cela fait enrager les jésuites, qui se rendent tous les jours plus odieux et plus méprisables. Que fera-t-on à la Cour du P. Valois?

M. Poussin ne pense plus à l'agence[16]. Il a bien de la reconnaissance de votre bonne volonté. Il paraît très ferme sur l'affaire de M. de Cambrai.

J'ai à vous prier de vouloir bien écrire à M. le Grand duc en faveur d'un gentilhomme[17] qui est ici, afin qu'il lui donne de l'emploi dans ses troupes. Je ne vous demande cette recommandation, qu'après que vous aurez appris de ceux qui sont marqués dans ce mémoire que je vous envoie, que vous recommandez un homme de mérite et qui sait son métier. Du reste, je puis vous assurer que c'est un fort honnête homme, qui a beaucoup d'esprit, et qui me fait ici tous les jours mille plaisirs. Il sera recommandé de ce côté-ci fortement à M. le Grand duc; mais il est persuadé que le témoignage que vous rendrez de lui sur les informations que vous aurez prises sera d'un grand poids et lui fera faire sa condition meilleure. Ce pauvre gentilhomme est dans le même cas que M. de Pluvaux[18]. Vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir que de le servir; c'est un fort bon sujet. J'écris en sa faveur à M. le cardinal de Janson. Je vous prie de vous concerter là-dessus avec lui, si vous vous rencontrez. Com-

15. Par les jésuites, contre Hennebel et les théologiens de Louvain, accusés de jansénisme.

16. Plus haut, p. 157.

17. Madot. Cf. t. IX, p. 203 et 209.

18. Édit. : Plunaux. — Louis-Joseph Boyer de Chanlecy, marquis de Pluvault, chevalier d'honneur au Parlement de Bourgogne et colonel du régiment de Chartres. Condamné par contumace en 1694, pour s'être battu en duel, il se mit au service des Vénitiens, revint en France purger sa contumace en 1698, fut reçu maître de la garderobe de Monsieur, en survivance de son père, et mourut au mois de janvier 1719 (Saint-Simon, t. XIV, p. 36 et 37; Sourches, t. VI, p. 105; Bibliothèque Nationale, Dossiers bleus).

mencez, s'il vous plaît, par vous informer, et n'écrivez point que je ne vous mande qu'il est temps ; ce que je crois pouvoir faire par le premier ordinaire.

L'évêque de Soissons est fort ami de M. le cardinal de Bouillon : il entre peut-être dans la cabale. Je me doutais de ce que vous me mandez sur M. de Paris[19].

1784. — A Mme Cornuau.

A Meaux, 9 octobre 1698.

Je vous avoue, ma Fille, que c'est une grande humiliation d'être si fort poussé à bout sur des choses qui, après tout, dépendent de l'opinion ; mais, puisque Dieu le permet, il faut le souffrir. Que[a] vous importe que la créature soit toute de feu, ou froide, ou indifférente? C'est faire injure à l'Époux céleste que d'avoir ces sentiments pour autre que pour lui. Où est cette indifférence pour tout autre? Ne vous troublez point pour les peines sur la pauvreté et la stabilité : suivez le courant de la maison sur la première ; pour l'autre, Dieu en disposera.

Je ne trouve rien de mauvais dans les sentiments que vous m'avez fait connaître. Consolez-vous, ma

a) Na remplace par des points cette phrase, qui manque aussi à Nc et à T.

19. Qu'il était jaloux de l'évêque de Meaux. Cf. p. 190.

Lettre 1784. — Cent cinquante et unième dans Lachat comme dans Ledieu ; cent cinquantième dans Na et Ma ; cent quarante-neuvième dans Nc ; cent quarante-sixième dans Nd. La date est fournie par Mme Cornuau ; Ledieu indique seulement l'année. Deforis a bien mis 1698 ; mais Lachat, contre tous les manuscrits, donne : 9 octobre 1699, bien que la lettre soit évidemment antérieure à la condamnation de Fénelon.

Fille, à aimer celui qui a dit[1] : *On remet beaucoup à celui qui aime beaucoup*[b].

Je vois bien que vous avez vu ce qui fait peine[c] dans les reproches de M. de Cambrai[2], et vous avez raison de croire que je n'en suis point touché par rapport à moi. Notre-Seigneur soit avec vous.

1785. — A Mme d'Albert.

A Meaux, 9 octobre 1698.

J'aurai, ma Fille, tout l'égard possible pour celui que vous me recommandez pour mon moulin[1].

Le jugement que vous faites de la *Réponse* et des trois Lettres de M. de Cambrai[2] est juste en tous points : vous le verrez bientôt très clairement par ma réponse[3], dont l'impression s'achève. Je vous envoie

b) Phrase extraite par Ledieu. — c) So : *me fait peine*.

1. Luc., vii, 47.

2. Allusion à la *Réponse à l'écrit de M. de Meaux intitulé Relation sur le quiétisme*, ouvrage auquel Bossuet répliqua le 18 octobre.

Lettre 1785. — L. a. s. des initiales. British Museum, ms. 24421. Le 8 octobre, Bossuet donna à Meaux une ordonnance synodale (Dans Lachat, t. V, p. 490).

1. Phrase supprimée par les éditeurs. Bossuet parle d'un moulin dépendant de son évêché.

2. *Réponse de M. l'archevêque de Cambrai à l'écrit de M. de Meaux intitulé Relation sur le quiétisme*, s. l. n. d. *Première lettre de M. l'archevêque de Cambrai pour servir de réponse à celle de M. l'évêque de Meaux*, s. l. n. d., in-8; *Seconde lettre*... s. l. n. d., in-8; *Troisième lettre*... s. l. n. d. On trouve ces trois lettres en un volume in-12. Elles n'ont paru qu'en français.

3. *Remarques sur la réponse de M. l'archevêque de Cambrai à la Relation sur le quiétisme*, Paris, 1698, in-8. Achevé d'imprimer, le 18 octobre. Bossuet parle ici d'un billet destiné à faire remettre directement par l'imprimeur un exemplaire de cet ouvrage pour Mme d'Albert.

le billet pour l'imprimeur, que vous souhaitez : ne le donnez pas que vous ne sachiez que ma réponse soit affichée ; car on n'y aurait pas tout l'égard que je souhaite, à cause de l'impossibilité. J'espère que ma réponse édifiera l'Église, et préviendra le public contre le caractère séducteur de M. l'archevêque de Cambrai. Il me fait pitié ; mais ma pitié se tourne toute vers les infirmes de l'Église qu'il séduit. Son éloquence, si vous y prenez bien garde, consiste dans une aisance d'un style contentieux, où le solide manque tout à fait. Les endroits qui regardent M. l'archevêque sont un peu fâcheux[4], et le monde jugera que sa bonté n'a pas été assez précautionnée contre un homme dont il n'a pas connu assez tôt les chicanes et les artifices ; mais vous verrez que le fond est bon.

J'ai cru, au reste, que vous connaîtriez par mes précédentes, qu'ayant reçu le devis[5] que Mme de L[uynes] m'envoyait, j'avais par conséquent reçu la lettre dont il était accompagné. Du reste, il ne faut jamais qu'elle soit en peine sur la pensée que je puis avoir de ses bons sentiments pour moi. Notre-Seigneur soit avec vous.

J. B., é. de Meaux.

J'ai[6] reçu votre lettre du 2.

4. Pour la cause que défendait Bossuet.
5. Le devis relatif aux agrandissements de Torcy.
6. Ce post-scriptum manque aux éditions.

1786. — A l'Abbé Bossuet.

A Germigny, 12 octobre 1698.

Le courrier arrivé la nuit d'entre le 10 et l'onze ne nous apporte aucune lettre de vous : cela est déjà arrivé une fois et nous mit en peine[1]. S'il n'y a rien, il faudrait mander qu'il n'y a rien ; autrement on ne sait que penser. Peut-être aurez-vous écrit à M. de Paris, car, pour M. de Reims, il prend peu de soin de m'instruire.

Ne hésitez pas à conclure toujours, comme vous avez fait, à une prompte décision, sans précipiter. Outre les trois Lettres contre ma réponse à quatre, il y en a deux en réponse à M. de Chartres, dont je lui ai donné avis. Il a promis de répondre, et, s'il veut, il pourra tirer de grands avantages[2].

Ma réponse n'est pas achevée à l'impression ; elle partira par un exprès. On travaille à la version en même temps. Vous ne nous avez rien mandé de l'évêché de Brescia, donné à M. le nonce, de quarante à cinquante mille livres de rente.

Suscription[3] *:* Pour M. l'Abbé Bossuet, à Rome.

A Monsieur Bossuet, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes, à Paris.

Lettre 1786. — L. a n. s. Grand séminaire de Meaux.

1. Voir la lettre d'Antoine Bossuet à son fils, du 13 octobre (E. Griselle, *Fénelon,* p. 210).

2. Il ne paraît pas avoir répondu.

3. De la main de Ledieu.

1787. — A l'Abbé Bossuet.

A Germigny, 13 octobre 1698.

Je viens de recevoir votre lettre du 23, et j'y réponds précipitamment, à cause qu'il faut envoyer cette réponse à Paris.

J'ai reçu aussi la première lettre de M. de Cambrai contre ma réponse à ses quatre. Vous aurez vu par ma précédente que j'en ai trois de cette sorte. J'en ai aussi deux contre M. de Chartres, auxquelles ce prélat répondra.

Votre audience m'a fait beaucoup de plaisir, et j'en rendrai grâces à Dieu de tout mon cœur.

On ne perd pas un moment de temps pour vous faire passer ma réponse[1]. Il est vrai que je n'ai pas suivi le vœu[2]. On va au plus pressé. On le peut conclure du *Redivivus*, et il faut bien prendre garde à tous mes mémoires, quoiqu'ils soient imparfaits, à cause des vues[3].

Il n'y a pas un mot de vrai sur ce qu'on a dit de la censure de la Sorbonne[4] : il y aurait longtemps qu'on l'aurait produit.

Pour ce qui est de M. l'évêque de Belley, Camus, c'est un auteur si confus et dont la théologie est si

Lettre 1787. — L. n. a. s. Archives départementales à Melun.

1. A l'écrit de Fénelon contre la *Relation sur le quiétisme*.

2. Bossuet n'a pas rédigé la suite du projet de censure qualifiée dont il a été parlé plusieurs fois. Voir p. 80, 204, 223 et 239.

3. Deforis : à cause des différentes vues qu'on pouvait avoir dans les temps qu'ils ont été faits.

4. De 1692. Voir p. 204.

peu précise qu'il n'y a point à s'inquiéter de ce qu'il dit.

Je ne répète point ce que j'ai mandé par mes précédentes de mon voyage à Fontainebleau pour, le 29, revenir faire la Toussaint, et le lendemain y retourner, pour ne plus quitter la Cour que tout ne soit fait.

Suscription : A Monsieur, Monsieur l'Abbé Bossuet, à Rome.

1788. — François Campioni a Bossuet.

Illust^{me} ac Rev^{me} Dñe Dñe Colend^{me}.

Opus Illustrissimæ vestræ Dominationis *de Statibus orationis* italice redditum[1], in manus amplissimi clarissimique nepotis tradidi, seu verius restitui. Clamat enim res pro domino, omnibusque sæculis pro vestra Illustrissima Dominatione clamabit opus illud aureum ; quia semper, etiamsi in fronte non gereret nomen auctoris, proderet pro auctore virum orbis miraculum, emporium theologicæ disciplinæ veritatumque revelatarum encyclopædiam, scilicet Illustrissimam vestram Dominationem. Restitui, ut inquiebam, sed et cui multum ornamenti, multum energiæ detraxi : nec enim pura defluit aqua, si deferatur canali cœnosa. Verumtamen quasi suum redoleret auctorem, opus excepit inclytus vir, in hoc, ut et in cæteris, generosam patrui benignitatem æmulatus; qui sciret, ubi res bona fide possidetur, non qualis fuit ab initio acquisita, sed qualem habet, cum reddere cogitur possessor, reddendam. Ita est, Præsul amplissime : opus decoloratum reddidi ; et non me puduit, et vos

Lettre 1788. — L. a. s. Collection E. Levesque.

1. Campioni avait entrepris de traduire l'ouvrage de Bossuet sur les États d'oraison (Voir p. 53).

non offendi. Quid enim me pudeat aliena reddere? quid vos offendat vestra recipere, sed in eo statu quo reddi possunt, non recipi non possunt? Reddidi tamen hucusque solam *Instructionem* ; in transferendis *Actis quietismi* annexis *Instructioni* nunc allaboro. Equidem optarem imposuisse ultimam manum : quo enim magis librum tracto, magis necessarium censeo nostræ Italiæ; sed alia complura, mihi gravia pro mea tenuitate negotia, præsertim pro nonnullis Romanis Congregationibus, calamum retardant, imo et quandoque per dies abstrahunt. Nihilominus jam ad finem vergo, et crediderim quam cito complendum, omnino sane antequam feratur de *Instructione* judicium, juxta nostrum stylum, ab examinatoribus deputandis per reverendissimum sacri Palatii apostolici magistrum.

Quando autem Illustrissima vestra Dominatio censeat imprimi posse, in eam sententiam eunt complures ut addatur altera Præfatio traductoris ad lectorem, qua instruatur de auctore, auctoris dignitate, zelo, doctrina librisque impressis. Utut enim vestræ Illustrissimæ Dominationis celebre sit etiam in Italia nomen apud viros insigniores, forte tamen in remotioribus regionibus, ad quas opus erit transmittendum extinguendo quietismo, adhuc vulgus ignorat pretium auctoris, et etiam per manus vulgi tractandus erit liber. Propterea si erit imprimendus de ordine vestræ Dominationis, patiatur ne videar adulari referens præclara quæ gessit et gerit, non sibi offerri, sed clarissimo nepoti, quem ut perfectam patrui imaginem suspicio.

Jam sane exceperit vestra Illustrissima Dominatio meam dissertationem de necessitate amoris[2], utique non consonam mori Galliarum. Istic enim optant plerique momentosas hasce controversias agitari stylo potius, ut aiunt, positivo quam scholastico, nec aliam ego methodum ambirem. At in Italia delectantur plures scholasticis illationibus; et plane decebat opinioni neganti necessitatem amoris detrahi scholasticos, quos pleno ore buccinabant, et etiam nunc bucci-

2. Il a déjà été parlé de cette dissertation, p. 177.

nant. Contra quorum sensa ego scripserim libellum, propediem sanctæ Inquisitionis tribunali propterea deferendum. Et illud perbelle accidit, quod necdum natum ut suffocarent, corruperunt arte operarium impressoris; cujus fraude contigit ut ante me libri exemplar habuerint, exaratisque ad quinque folia animadversionibus institerint apud sacri Palatii apostolici magistrum, ne permitteret evulgari. His incassum tentatis, alii, qui nec in limine dissertationem salutarunt, minantur nunc acriorem sancti Officii censuram : cujus ego judicium prævertam, et opusculum litabo flammis, si luce illud indignum dixerit Illustrissima vestra Dominatio, qui et pro dignitate, et pro doctrina, fuit mihi semper eritque legitimus judex.

Hoc unum scio, me temperasse calamum, ne quid excideret quod ansam præberet obtrectandi; nunquam vel acriori verbo castigavi opinionem oppositam ; nunquam memini amoris Dei super omnia. Fateor, si quid valent rationes adductæ, valere pro hoc amore super omnia et efficaci. Efficaciter et super omnia debet intendi inhabitantia Spiritus sancti, vel explicite ut talis, vel confuse sub vocabulo justificationis ; efficaciter et super omnia debet desiderari ; efficaciter et præ omnibus debet eligi ; efficaciter et præ omnibus amore justificationis odio habenda sunt peccata ; efficaciter et super omnia proponenda est nova vita in Christo. Elicitis his actibus, sine quibus justificatio nullatenus posset sperari, nondum peccator justificabitur ordinarie loquendo, nisi in vi illorum omnium efficaciter ponat quæ Christus ponenda præcepit ut actu justificemur, nempe confessionem sacramentalem cum suis omnibus partibus essentialibus. An hæc vera sint, sana sint, orthodoxa sint judicet Illustrissimus Præsul, cujus æque judicio ac definitioni me subjicio, utpote Illustrissimæ et Reverendissimæ vestræ Dominationis humillimus, obsequentissimus et addictissimus famulus

Franciscus Maria Campionus,
Apostolicus in Urbe cleri examinator.

Romæ, 14 octobris 1698.

1789. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 14 octobre 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21, de Compiègne. Je vois avec beaucoup de satisfaction qu'on approuve l'exposé du mémoire que j'avais remis à M. le cardinal de Bouillon : je n'ai garde d'en rien témoigner ici. Vous croyez bien que j'ai été aussi fort aise qu'on ait agréé ma conduite et la manière dont j'ai parlé à S. S., qui est conforme à l'écrit que j'ai envoyé. Quoique le Roi ne vous ait rien dit de l'écrit, il est certain qu'il l'avait reçu quand vous lui avez parlé, car M. le cardinal de Bouillon le lui a sûrement envoyé[1]. Au reste, je n'ai de ma vie parlé de prolonger; au contraire, j'ai toujours dit que, si l'on pouvait finir bien par une bonne décision formée en vingt-quatre heures, on ne pouvait trop se hâter de la donner; mais la chose était visiblement impossible, et la précipitation avec laquelle on désirait conduire l'affaire avait pour but d'empêcher un jugement décisif. M. le cardinal Spada me le dit encore avant-hier, et me confirma qu'il avait assuré M. le cardinal de Bouillon que je n'avais jamais demandé de délai, mais bien une prompte et bonne décision, faite sans précipiter. Il me dit en même temps qu'il croyait l'avoir écrit à M. le nonce, mais qu'à tout hasard il le lui marquerait aujourd'hui. Je ne sais si M. de Paris a bien entendu tout ce que je lui ai écrit là-dessus : j'ai tâché de m'expliquer très nettement partout. M. le cardinal de Bouillon et les jésuites sont désespérés que l'affaire soit au terme où elle est, et que le Pape se porte si bien.

Une personne qui sait ici ce qui se passe de plus secret, m'a dit qu'elle croyait savoir de bonne part que le Pape avait fait assurer depuis peu le Roi que l'affaire se terminerait à son

Lettre 1789. — 1. L'abbé, en cela, ne se trompe pas (Affaires étrangères, *Rome*, t. 389, f°s 20 et 85).

contentement; mais qu'il fallait un peu de temps pour faire le tout comme il faut, et pour qu'il ne parût pas de précipitation : vous saurez mieux que moi ce qui en est. Cela se rapporte assez à la manière dont on prend la chose et à la disposition du Pape, qui est aussi bonne que jamais.

J'ai reçu par le dernier courrier vingt-cinq exemplaires de la traduction italienne de votre *Relation*, un exemplaire relié pour le Pape, un pour le cardinal Spada et les deux autres pour le Grand duc et pour le comte Magalotti[2]. J'attends le premier ordinaire pour en envoyer à Florence à ceux que M. l'abbé Regnier me désigne. J'adresserai celui du Grand duc à M. l'abbé de Gondi, à qui j'écrirai en même temps;

2. Laurent Magalotti, gentilhomme de la chambre et conseiller d'État du Grand duc. De famille florentine, il était né à Rome le 13 décembre 1637, de Françoise Venturia et d'Horace Magalotti. Celui-ci avait une charge à la cour d'Urbain VIII, dont le frère, Charles Barberini, avait épousé Constance, fille de Vincent Magalotti. Laurent Magalotti était en relations avec un grand nombre de lettrés en Europe; il était lui-même versé dans les sciences et possédait les langues savantes. Il fit partie des académies de la Crusca et des Arcades, et aussi de la Société royale de Londres, et fut secrétaire de l'Académie del Cimento. Il mourut le 2 mars 1712. Parmi ses nombreux ouvrages, on cite surtout *Saggi di naturali esperienze fatte nell' Academia del Cimento*, Florence, 1666, in-fol.; une introduction à la concorde des Évangiles de Jansénius de Gand : *Specchio della vita di G. Cristo*, Florence, 1680, in-8; *Relazione della China, cavata da un ragionamento tenuto col gesuita Grueber*, Florence, 1697, in-12; *Lettere famigliari* (contre les athées), Venise, 1719, 2 in-4 (Quirini, *Commentarius*, t. I, p. 21, 42 et 112; Negri, *Istoria degli scrittori fiorentini*, Ferrare, 1772, in-fol.; Aug. Fabroni, *Vitæ Italorum doctrina excellentium*, Decas II, Rome, 1769, in-8, p. 161; Tiraboschi, *Storia della letteratura Italiana*, Milan, 1824, in-8, t. VIII, p. 359 et 689). — Il y avait alors en France un autre comte Magalotti (Bardo de' Bardi, 1630-1705), qui avait été sur le point d'épouser une sœur de Bossuet. Il était neveu par sa mère du comte Magalotti, favori de Mazarin, tué au siège de La Mothe-en-Bassigny, en 1645 (Cf. notre tome I, p. 425; J.-B. L'Hermite de Soliers, *La Toscane française*, Paris, 1661, in-4, p. 448; Saint-Simon, t. I, p 258 et t. XII, p. 452; Sourches, *passim*; Le Pippre de Nœufville, *Abrégé de la maison du Roi*, t. III, p. 66-69; Pinard, *Chronologie historique militaire*, t. IV, p. 264-265 et t. V, p. 27 et 28; *Dictionnaire des bienfaits du Roi*, Bibliothèque Nationale, fr. 7657, f° 63).

et je me servirai de cette occasion pour l'engager à faire renouveler les instances de son maître auprès de cette cour, où il a beaucoup de crédit et où il a fort bien fait jusqu'à présent.

Tous les cardinaux et les prélats du Saint Office ont déjà la traduction de votre livre. On la trouve très bien faite, d'un pur toscan et digne de son auteur. On a peine à s'imaginer qu'un Français puisse posséder une langue étrangère avec toutes ses délicatesses, dans une aussi grande perfection que M. l'abbé Regnier fait l'italien. Son Anacréon[3] est ici connu et estimé de tout le monde, et cette dernière traduction ne lui fera pas moins d'honneur[4]. On ne saurait nous en trop envoyer : il faut en remplir toute l'Italie[5]. M. l'abbé Regnier ne voudra-t-il pas encore traduire la réponse à laquelle vous travaillez ?

Je portai dimanche à S. S. l'exemplaire pour elle; mais, par malheur pour moi, le Pape venait dans le moment d'apprendre que l'Empereur voulait, à quelque prix que ce fût, conclure sa paix avec le Turc, même sans la Pologne et les Vénitiens. Cette nouvelle l'avait mis de très mauvaise humeur. Je m'en aperçus d'abord : je n'eus garde de demeurer longtemps et d'entrer dans le fond de l'affaire. Je me contentai de lui présenter le livre, que je lui dis avoir été traduit par M. l'abbé Regnier exprès pour lui. Je le louai et le remerciai de l'application qu'il témoignait dans notre affaire. Je me plaignis de M. le sacriste, qui n'avait pas encore donné son vœu, et qui par là paraissait vouloir retarder, tous les autres vœux étant entre les mains des cardinaux. S. S. m'assura qu'elle y mettrait ordre ; M. le cardinal Spada m'a promis la

3. *Le Poesie d'Anacreonte tradotte in verso toscano,* Paris, 1693, in-8, et Florence, 1695, in-12.

4. « Le traducteur a affecté beaucoup de termes du vieux toscan, qui ne plaisent pas trop ici » (Chantérac, 18 octobre 1698, *Correspondance de Fénelon*, t. IX, p. 512).

5. On ne comprend pas cette nécessité, si Bossuet et les prélats ses alliés se proposaient seulement d'écrire pour désabuser les fidèles induits en erreur par les écrits français ou latins de Fénelon. Cf. la lettre du 18 octobre, p. 244.

même chose. Ce prélat[6] mériterait quelque mortification de la part de la France ; mais M. le cardinal de Bouillon le traite mieux qu'aucun, et il est public qu'il ne peut souffrir ceux qui sont contraires à M. de Cambrai.

Je sais depuis trois jours que le P. Damascène a eu par la *scala secreta*[7] plus de huit ou dix conférences avec M. le cardinal de Bouillon depuis un mois. Il en est de même d'Alfaro et du sacriste. La cabale, de la part de ceux qui approchent le plus la personne du Pape, est grande et se remue beaucoup pour M. de Cambrai : elle fera tout son possible pour adoucir les coups.

On médite un projet dont j'ai été averti depuis quelques jours. Ce prélat dont je vous ai parlé dans mes dernières lettres[8], confident de M. le cardinal de Bouillon, et qui nous a abandonnés, il y a un an, si vilainement, est chargé de l'exécution. Il veut y faire entrer le cardinal Ferrari, et depuis quinze jours il a de grandes conférences avec lui[9]. Je n'ai pu encore rien découvrir du particulier de ce projet, et je n'ai pas été sans inquiétude à cet égard. Pour tâcher de

6. Le sacriste.

7. Par la *scala secreta*, après avoir été introduit mystérieusement par un escalier dérobé.

8. Zeccadoro.

9. L'un des anti-régalistes réfugiés à Rome, écrivait le 13 octobre : « ... J'eus hier matin une longue conférence avec le cardinal Ferrari. Je ne manquai pas de le mettre sur l'affaire de Cambrai. Je connus par ses discours que ceux qu'on appelle ici Bacchetoni (*cagots*) se remuent en sa faveur, et qu'ils demandent qu'on ne touche point à l'amour désintéressé, qu'ils regardent comme le comble de la perfection, sans savoir en quoi il consiste véritablement. Ce cardinal me paraît toujours bien disposé. Il cherche néanmoins quelquefois *nodum in scirpo*, pour vouloir trop subtiliser. Je le soutiens autant que je puis : vous savez qu'il m'écoute volontiers. Il avoue bonnement qu'il n'avait pas encore bien pu pénétrer quel était le véritable système du livre, à cause des modifications et restrictions qu'il ajoute à tous ses principes. Je lui dis qu'il ne fallait point s'arrêter à toutes ces restrictions ni aux contrariétés qui se trouvaient dans ce livre, parce que c'est l'ordinaire de ceux qui introduisent des erreurs dans l'Église de n'être pas bien d'accord avec eux-mêmes... » (Affaires étrangères, *Rome*, t. 391, f[os] 163 et suiv.).

pénétrer, s'il était possible, dans le mystère, j'allai, il y a trois jours, chez le cardinal Ferrari, à qui je ne témoignai rien de mes défiances, et je me contentai de lui parler fortement contre les tempéraments. Il m'assura qu'il ne pensait en son particulier qu'à une bonne décision, et qui fît honneur au Saint Siège. Ma plus grande crainte à son sujet, c'est que l'amitié et l'estime qu'il a pour le P. Damascène n'influent dans le parti qu'il prendra. Vous savez que c'est ce que j'ai toujours appréhendé. J'ai pris la liberté de lui témoigner ma crainte là-dessus, et il n'a rien oublié pour me rassurer; cependant je ne m'y fie point. Tous nos amis ne laissent pas de me répondre de lui; mais, encore un coup, je vois fort bien qu'il n'y a que lui qui soit capable de nous faire du mal auprès du Pape.

M. le cardinal Noris me paraît plus ferme que jamais. J'eus vendredi une conversation avec lui, dans laquelle nous touchâmes toutes les difficultés sur l'espérance et la charité, que je démontre très aisément ne favoriser en rien le système de M. de Cambrai, de quelque opinion qu'on soit sur les actes propres de ces vertus; et puis, quand je viens à la pratique, c'est là où je puis montrer, et sans réplique, le faux de toutes ces vaines spéculations. L'argument qu'on ne saurait trop inculquer, et qui est invincible, c'est la différence du cinquième état et du quatrième. L'*imperium charitatis*[10] n'est et ne peut être autre chose que la subordination du motif de la béatitude à la gloire de Dieu, ce qui est établi dès le quatrième état. Toutes les autres solutions de M. de Cambrai tombent par terre aussi aisément. Ses grands arguments sur la liberté de Dieu n'ont que de la fumée. Le *securius hæc dixit* de saint Augustin[11] l'accable. Prétendre que rapporter la béatitude à la gloire de Dieu n'est pas vouloir

10. Une vertu est dite *impérée*, ou commandée, lorsqu'un de ses actes est accompli par le motif d'une autre vertu, comme un acte de tempérance par amour de Dieu. La charité, qui est la vertu la plus élevée, commande les autres vertus; de là son *imperium*.

11. *Quæst. in Heptateuchum*, lib. II *in Exodum*, CXLVII (Cf. *Schola in tuto*, quæst. XII, n. 195).

la béatitude, ni la désirer de quelque manière que ce soit, pas même *subordinate*, c'est assurément une belle chimère. Enfin toutes les défaites de ce prélat, quand on les réduit à une idée exacte, ne présentent que de misérables sophismes.

Il faut avouer que le cardinal Ferrari est celui qui sait mieux sa théologie, et qu'il a bien pénétré la matière. Je ne puis croire par là qu'il soit favorable à la nouveauté; mais néanmoins je l'appréhende, s'il se met quelque chose de travers dans la tête.

J'attends votre écrit *De actibus imperatis* : il sera très utile et viendra à propos. Je compte chaque ordinaire recevoir la fin de votre vœu, et les propositions dont vous ne m'avez envoyé qu'une partie il y a six semaines[12]. Quand j'aurai cet écrit, nous nous en servirons pour faire quelque chose de court et de substantiel[13]. M. le cardinal Casanate est toujours le même.

Après la Toussaint, on commencera les congrégations des cardinaux; c'est l'intention de S. S. Je ne négligerai rien pour qu'on ne perde point de temps.

Les cardinaux travaillent et font travailler. Les jésuites et M. le cardinal de Bouillon ne s'oublient pas; cela est comme de notoriété publique.

Il sera très à propos que le Roi parle à M. le nonce quand votre réponse paraîtra, et qu'il y donne l'approbation convenable. Il faut aussi que le Roi et M. le nonce continuent d'agir plus vivement que jamais, et qu'on marque bien qu'il ne doit pas être question d'épargner M. de Cambrai.

Je suis attentif à tout, je me défie de tout, et me sers de tout : en un mot, je fais tout pour le mieux, et de mon mieux.

Je vous prie de m'adresser ici les lettres pour M. le Grand duc en faveur de M. Madot.

12. L'envoi avait été fait le 20 juillet. Voir p. 80, 204 et 223.

13. « ... J'achevai un vœu ou censure contre les trente-huit propositions, qu'on distribua aux cardinaux sans qu'ils sussent de quelle part il venait » (Phelipeaux, t. II, p. 165).

Je vous envoie deux lettres[14] du P. Campioni. Il m'a remis pour vous un livre imprimé, dont il vous parle apparemment dans sa lettre, qui prouve la nécessité *aliqualis sive imperfecti amoris Dei* dans le sacrement de pénitence, qu'il traite scolastiquement : l'ouvrage est dans les bons principes. J'attends une occasion pour vous l'envoyer. Ne laissez pas de lui faire réponse comme si vous l'aviez reçu, en marquant que vous n'avez pas encore eu la facilité de le lire. Il m'a mis entre les mains la traduction italienne, qu'il a achevée, de votre ouvrage *Sur les états d'oraison*. Il faut voir de quel usage cette traduction peut être ici, et où l'on pourra trouver un imprimeur. Cela est très difficile à Rome. Nous tâcherons, malgré la controverse présente, d'avoir la permission du maître du sacré Palais. Pour la dépense, je ne sais si nous trouverons ici quelque imprimeur qui veuille la faire. Informez-vous un peu d'Anisson s'il pourrait y entrer, en ayant part au profit.

Vous connaissez Dom Estiennot par ses lettres à M. de Reims : c'est un patelin auquel il ne se faut point fier. Il est moine, et tous les moines ne nous aiment guère : ceux qui servent ici sincèrement et efficacement sont les ennemis des jésuites.

Nous avons ici depuis quinze jours M. de Tanqueux[15]. Il tomba malade avant-hier en dînant chez moi : il a eu deux forts accès de fièvre; il n'y a aucun danger. Si vous aviez la bonté de faire savoir de ses nouvelles à Mme sa mère, de qui il attend de l'argent, vous lui feriez un grand plaisir. Je le secourrai ici de tout ce dont il aura besoin.

Je me porte bien, Dieu merci, et soupire après la fin de cette malheureuse affaire. La santé du Pape va à merveille : il est haï mortellement de M. le cardinal de Bouillon et des jésuites. Au reste, il est bon que vous sachiez que le Pape a dit que, dans toutes ses audiences, M. le cardinal de Bouil-

14. Sans doute la lettre sans date qui a été donnée parmi celles du mois de septembre et celle du 14 octobre.

15. Il a été parlé de lui au tome IV, p. 29 et 31.

lon lui parlait comme un sanglier blessé. Ce cardinal hait autant le Roi que le Pape.

M. de Reims m'a envoyé ce qu'il a fait signer aux jésuites, qui cette fois n'ont pas sujet de se plaindre de lui. Ces Pères sont bien hardis[16].

1790. — Leibniz a Bossuet.

Monseigneur, ayant eu l'honneur de voir M. du Héron, envoyé de France, et voyant par là le commerce ouvert en quelque façon, j'ai songé d'abord à vous, puisque ce ministre a la bonté de vouloir se charger de cette lettre. J'ai cru qu'il était de mon devoir de profiter d'une occasion propre à vous marquer la persévérance de mon zèle et de ma vénération. Depuis que l'interruption des correspondances a presque privé M. l'abbé de Loccum et moi de l'espérance d'obtenir

16. « Le jeudi 9 octobre, nous reçûmes par le courrier le *Pater des quiétistes* et le désaveu que M. l'archevêque de Reims avait obligé les jésuites de donner de la proposition suivante soutenue à Reims dans une thèse, le 1er août 1698: *Humanitas Christi non existit formaliter per existentiam Verbi, at a Verbo hypostatice sustentari probabilissimum est.* Cette proposition paraissait impie et hérétique, et souleva tous les savants de la Faculté de Reims; ce qui obligea le P. François Dey de Seraucourt et le P. Flavet, professeur, d'en donner une explication, dont l'acte fut présenté à M. de Reims le 21 août de la même année » (Phelipeaux, *loc. cit.*; cf. lettre de D. Thierry de Viaixnes dans la *Revue de Champagne et de Brie*, 1879, p. 407). — Le *Pater des quiétistes*, dont parle Phelipeaux, est *le Pater renversé ou le Pater des quiétistes*. Cette poésie a été reproduite dans le *Recueil de lettres, tant en prose qu'en vers, sur le livre intitulé Explication des Maximes des saints*, s. l., 1698, in-8, p. 70 à 79. Une autre parodie de l'oraison dominicale se lit dans les *Dialogues du quiétisme*, de La Bruyère, Grands écrivains, t. II, p. 627.

Lettre 1790. — Minute autographe, Hanovre. Papiers de Leibniz, f° 130. Publiée par Foucher de Careil, t. II, p. 197. Une note: *A M. de Meaux. Ist nicht abgegangen*, montre que la lettre n'a pas été envoyée. Du reste, la lettre de Bossuet en date du 11 janvier 1699 suppose qu'il n'a pas reçu celle-ci.

vos éclaircissements sur un point de conséquence[1], nous avons bien cru que vous aviez eu des grandes raisons, Monseigneur, de ne vouloir pas vous expliquer. Mais il nous a été sensible cependant de ne pas pouvoir jouir des lumières du plus grand controversiste que le parti de Rome ait aujourd'hui, d'autant plus que celles que nous en attendions avaient été le fondement de notre communication que vous aviez souhaitée. Un ancien jurisconsulte dit : *Qui tacet non quidem ideo consentit, sed tamen verum est eum non negare*[2]. C'est toute la conséquence que nous en avons pu tirer. Je ne sais si ces raisons ont cessé, mais nous concevons aisément que tant d'autres travaux importants survenus ne vous ont point laissé le temps de penser à ces matières[3]. Le soin de réprimer les abus des mystiques a été digne de vous. La matière est de saison, et la maladie régnante : une prétendue secte de piétistes donne presque autant d'exercice à nos théologiens que les quiétistes en donnent aux vôtres. Il est vrai qu'il faut prendre garde de ne pas toucher à la véritable dévotion en arrachant l'ivraie. Mais il y a des excès si grands qu'on ne saurait les dissimuler. Tel paraît ce qu'on dit de votre Mme Guyon. Je me souviens d'avoir vu des vers mystiques allemands assez bien faits et imprimés plus d'une fois avec approbation dans le pays héréditaire de l'Empereur, mais qui me paraissaient contenir des doctrines dangereuses, où, sous un beau semblant, en parlant de repos, d'abandon et d'union avec Dieu, il paraît qu'on va à anéantir subtilement l'immortalité de l'âme et à favoriser une opinion semblable à celle de ces péripatéticiens averroïstes de jadis et de ces philosophes anciens qui paraissaient croire que l'âme ou l'intellect agent se perdait dans l'océan de la Divinité. Pour ce qui est de l'amour désintéressé, comme la crainte est le fondement de la justice, ou plutôt que la justice n'est autre chose

1. Si l'Église romaine consentirait à surseoir, pour les protestants, aux décrets du concile de Trente et à les proposer à un nouveau concile.

2. *Digesta*, lib. L, tit. XVII, 142, éd. Mommsen-Krueger, p. 924. Cette règle est tirée de Paulus, jurisconsulte romain (mort vers 235).

3. Foucher de Careil : le temps de ces matières.

qu'une charité conforme à la sagesse, j'avais touché ce beau problème : « Comment nous, qui faisons tout pour notre bien, pouvons-nous aimer sans intérêt », dans la préface de mon *Code diplomatique du droit des gens*[4], et j'ai cru que la définition de l'amour servait à le résoudre. Car aimer n'est autre chose que trouver son plaisir (je dis plaisir, et non pas utilité ou intérêt) dans le bien, perfection, bonheur d'autrui, et qu'ainsi, quoique l'amour puisse être désintéressé, il ne saurait pourtant être détaché de notre propre bien, le plaisir y entrant essentiellement.

Mais, comme vous avez approfondi ces matières, ce serait *noctuas Athenas*[5] que de vous en parler davantage. Ceci n'a été que pour vous marquer qu'étant informés de vos grands travaux, nous avons été moins disposés à vous importuner. Aussi, par celle-ci, je ne pense qu'à me conserver au moins l'honneur de vos bonnes grâces, étant avec ardeur, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Leibniz.

Hanover, $\frac{6}{16}$ d'octobre 98.

Suscription : A Monsieur l'Évêque de Meaux.

1791. — A l'Abbé Bossuet.

A Meaux, 18 octobre 1698.

Je viens de recevoir votre lettre du 30. Le courrier[1] que nous dépêchons exprès pour porter ma

4. *Codex juris gentium diplomaticus*, Hanovre, 1693, in-fol., Præfatio ad lectorem.

5. *Noctuas Athenas mittere*, locution proverbiale, comme porter de l'eau à la mer. Cicéron la cite aussi sous sa forme grecque : γλαῦκ' εἰς Ἀθήνας (Ad Quintum, l. II, xvi ; Ad Famil., l. VI, iii).

Lettre 1791. — 1. Ce courrier, nommé Maurisseran, était chargé de cent exemplaires, sans parler de ceux que devait emporter de Lyon l'ordinaire suivant. Antoine Bossuet met son fils en garde contre les exigences du sieur Maurisseran, qui a touché de diverses mains pour

réponse à celle de M. de Cambrai sur la *Relation*, doit être parti ce matin. J'avais fait le mémoire ci-joint[2] pour l'accompagner : le passage de Mme la duchesse de Lorraine[3] m'a fait perdre le temps de l'envoyer.

Je serai lundi[4] à Fontainebleau, où je ferai bon usage de vos lettres, et surtout de la dernière.

Faites voir mon mémoire latin à tous les cardinaux auxquels vous croirez devoir le montrer.

Il n'y a qu'à dire que nos écrits ne font rien au jugement du livre accusé, et que nous les publions uniquement pour l'instruction du peuple[5].

J'ai su ce qui s'était passé sur la lettre de Malaval[6], par vous ou par M. Phelipeaux.

son voyage 1 450 livres, au lieu de 1 000 ou 1 100 qu'on donnait d'habitude, et qui néanmoins ne fit pas diligence (E. Griselle, *Fénelon*, p. 212 et 218 à 225).

2. Nous le donnons à la suite de cette lettre.

3. « Mme la duchesse de Lorraine arriva le 17 à Meaux, accompagnée de la noblesse de la ville et des environs qui était venue au-devant d'elle à cheval avec le prévôt de la maréchaussée à la tête de sa compagnie. Ils conduisirent cette princesse au son des timbales, des tambours, des hautbois, etc. jusqu'à la porte, où elle fut reçue par les officiers de la ville et du présidial en robes de cérémonie, par les autres corps et par plus de douze cents bourgeois sous les armes et rangés en haie par les rues par où elle passa pour se rendre au palais épiscopal. Elle y fut aussi reçue et complimentée par M. de Meaux en camail et en rochet à la tête de son clergé ; mais on ne fit aucune salve de mousquetairie, de crainte que ce bruit ne causât quelque surprise à la princesse de Lislebonne qui est fort avancée dans sa grossesse. S. A. R. alla coucher le lendemain au château de Jouarre, et le 19 à celui de Montmirail. » Au palais épiscopal, le gibier manqua par la faute d'un maître d'hôtel du Roi, nommé M. de Cambray (Le Clerc de Cambray) : ce fut pour les courtisans l'occasion d'une plaisanterie facile (*Gazette de La Haye*, 1698, nos 86 et 95).

4. Le 20 octobre.

5. Cf. p. 236.

6. Voir p. 212.

Nous n'avons rien à dire sur Sfondrate ; et si l'on fait quelque réponse de notre part, il sera bon qu'elle ne paraisse qu'après la conclusion de l'autre affaire.

Je suis bien aise que le rapport des examinateurs soit achevé. Il n'y a maintenant qu'à ouvrir les oreilles, et qu'à bien instruire les cardinaux et les théologiens.

J'envoierai la traduction italienne de mes *Remarques* par un courrier extraordinaire.

Je dois aujourd'hui aller à Faremoutiers pour la bénédiction de Mme l'Abbesse et la prise d'habit d'une de ses nièces[7].

1791 bis. — Mandatum ab episcopo Meldensi ad abbatem Bossuetum.

Rebus ad supremum sanctæ apostolicæ Sedis judicium egregie comparatis, de hoc postremo opusculo meo[1] ad abbatem Bossuetum hæc perferenda volo.

Primum ut qualecumque hoc opusculum meum ad apostolici Præsulis pedes data opportunitate quamprimum deferat, non quasi huic causæ necessarium, quippe quæ uno exiguoque libello *de Sanctorum decretis* continetur, sed humillimi obsequii mei ac summæ reverentiæ gratia.

Quod autem hunc libellum ad asserendam verissimam *Relationem* sive narrationem meam ediderim, has imprimis causas fuisse memoret.

Quod propulsandæ necessario fuerint de Guyonia a me

7. Voyez p. 207.

Lettre 1791 bis. — Ms. a. s. Collection E. Levesque.

1. *Les Remarques sur la réponse à la Relation sur le quiétisme.*

plus æquo tolerata, confictis etiam actis falsissimis, illatæ calumniæ [2].

Quod item propulsanda fuerit gravis æque ac iniqua accusatio de revelata a me Domini Cameracensis confessione [3], quem ne quidem unquam confitentem audivi, aut aliquid ejus habui quod confessionem attineat.

Quod aliæ item fallacissimæ querimoniæ ex ejus scriptis confutandæ fuerint [4].

Ita quippe constare Dominum Cameracensem, qui me assidue persecutorem appellet, usum esse me tanquam amico fidelissimo, ac supra modum omnem indulgentissimo, quamdiu spes fuit ejus abstrahendi a Guyoniæ falsæ prophetidis libris et erroribus.

De summa rei : demonstrandum fuit versionem latinam libri *de Sanctorum decretis* a Domino Cameracensi pessimam, et ab archetypo gallico alienissimam fuisse editam [5] ; et ab ipso interpolatum librum, super quo judicari se postulaverit, nempe latinum illum, quem Pontifici optimo maximo, Dominis cardinalibus eminentissimis et examinatoribus a Sede apostolica deputatis tradidit.

Frustra autem obtendi dulcissimum ac sanctissimum puri amoris nomen ; cum purum amorem eum, quem Dominus Cameracensis quarto loco posuit, cum universa Schola agnoscamus, et modis omnibus propugnemus [6], proscribendum tantum putemus quinti gradus falso appellatum amorem purum, quem in Ecclesiam primus et solus Dominus Cameracensis invexit.

Neque nobis fraudi esse debet quod sanctorum, ante motam eliquatamque quæstionem secure loquentium, dicta ad falsos alienosque sensus detorqueat ; ut, quod nunc vel maxime,

2. *Remarques sur la réponse*, art. II, III, p. 31, 54 (Pour juger de cette accusation de Bossuet, voir les actes en question dans notre tome VII, p. 505-520).

3. *Ibid.*, art. I, § 4, p. 14. Récapitul., p. 206 et suiv.

4. *Ibid.*, art. VIII, § 1, etc., § 8, p. 148.

5. *Ibid.*, art. X, § 1, p. 174 (Cf. t. IX, p. 270 et 274).

6. *Ibid.*, Conclus., § 3, p. 226, 228 et suiv.

dato ad meam *de Quietismo Relationem* responso, præstat, Guyoniam amicissimam tueatur[7].

Hæc et alia tot libris Domini Cameracensis toto terrarum orbe dispersis opponi a nobis oportebat sub magisterio apostolicæ Sedis, ne plebs christiana, tot delusa præstigiis ac verborum pigmentis, ad Molinosum ejusque sectatricem Guyoniam, et ad salutis æternæ infandum sacrificium incauta deduceretur.

Rogamus autem Patrem luminum, ut cathedræ Petri dignam infundat tanta auctoritate ac majestate, tantaque orbis christiani expectatione sententiam, qua hujus mali labes latentissime serpens ita radicitus recidatur, ut nullo unquam prætextu, nullo quæsito colore reviviscat.

Hæc abbas Bossuetus ad amplissimos et eminentissimos cardinales; hæc ad ipsum optimum sanctissimumque Pontificem, seu voce, seu scripto pro data occasione perferat, animi demissione quanta potest esse maxima; meque in apostolicæ Sedis potestate futurum, proque ejus decretis nullum non certamen subiturum spondeat, et pro Domino meo D. Innocentio XII assidue supplicantem apostolica benedictione impertiri curet.

Scripsi Meldis, die S. Lucæ sacra, anno 1698.

† Jac. Benignus, episcopus Meldensis.

1792. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 21 octobre 1698.

J'ai reçu par le courrier ordinaire la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Paris le 29 septembre; et par le courrier extraordinaire arrivé à M. le cardinal de Bouillon, votre lettre du 5 de ce mois[1]. Ce courrier était parti de Fontainebleau le 8, et est arrivé à Rome le 18.

7. *Ibid.*, art. IV et V, p. 70, 86, etc.

Lettre 1792. — 1. Le courrier ordinaire pour Rome partait de Paris tous les lundis à minuit et mettait environ dix-sept jours; les courriers extraordinaires n'en mettaient que dix.

J'ai reçu par l'ordinaire tous les exemplaires de la traduction italienne, au nombre de cent quarante, avec les deux livres latins reliés pour le Pape et le cardinal Spada[2]. Ils leur sont inutiles, puisqu'ils les ont déjà : je trouverai à les placer ailleurs.

Les cardinaux étudient à force; le sacriste donne le reste de son vœu très lentement. Le cardinal de Bouillon vient rarement à Rome; mais tous les soirs ou de deux jours l'un, malgré le prétendu péril de l'air, il envoie ses confidents y coucher, très sûrement pour l'affaire de M. de Cambrai. On arrive à la nuit, et on va au rendez-vous. J'espère être instruit dans peu des pas qu'on fait : il est toujours très certain, à ce que M. Poussin m'a dit, que ce n'est pas pour les affaires du Roi. Il faut compter que la rage le possède.

Le général de la Minerve et le P. Cambolas, qui précédemment ne pouvaient s'imaginer que le cardinal de Bouillon osât soutenir le parti jusqu'au bout, ont été fort détrompés par une conversation qu'ils ont eue avec cette Éminence, il y a quatre ou cinq jours[3] : il s'y est montré tout à découvert. Cela me fait croire de plus en plus qu'il n'y a rien à en espérer, que le meilleur, pour ce cardinal et pour nous, serait qu'il ne votât pas. J'attends ce que vous me manderez à ce sujet des résolutions du Roi : depuis six semaines, je m'en suis expliqué bien nettement avec vous et avec M. de Paris.

Voici le temps des cabales. Le parti ne s'oublie pas; les jésuites vont criant qu'on ne peut condamner l'amour pur de M. de Cambrai sans condamner au feu tous les mystiques : ces discours ne laissent pas de faire quelque impression. Je sais, à n'en pouvoir douter, que presque aucun des cardinaux n'hésite à condamner, non seulement le livre de M. de Cambrai, mais encore la plupart des propositions sur l'indifférence du salut, les épreuves, les vertus, etc. Quelques-uns cependant ont encore quelques doutes sur les propositions de l'amour pur, tant on a pris plaisir à embrouiller

2. La traduction italienne de la *Relation* et les deux écrits *Mystici in tuto* et *Schola in tuto*.

3. Phelipeaux place cette conversation au 6 octobre, t. II, p. 164.

cette question, et tant dans le vrai la cabale est forte, tant on est ignorant. Toute mon application présentement est de leur faire voir l'illusion manifeste du cinquième état, son inutilité, le but de M. de Cambrai en l'établissant, son idée sur l'oraison passive, manifestement contraire à tous les bons mystiques, qu'il fait à présent consister dans l'amour pur, dans la charité parfaite, dont néanmoins il veut qu'on fasse un mystère aux fidèles; et tout cela après avoir déclaré, en signant les articles d'Issy, que l'oraison passive, mise au rang des oraisons extraordinaires et des dons de même espèce que le don de prophétie, n'appartient en rien à la perfection du chrétien : ce qui montre clairement l'intention de l'auteur et ses contradictions, et qu'il ne cherche qu'à en imposer.

J'ai eu ce matin sur cette matière une conférence très longue avec les cardinaux Noris et Casanate séparément. Ce dernier, à qui j'ai expliqué le tout à fond, est entièrement revenu des petites peines qu'il avait; il me l'a avoué, et je ne doute pas qu'il ne soit d'avis de condamner le cinquième état comme illusoire, erroné et favorisant l'oraison des quiétistes. Pour ce qui est du cardinal Noris, il m'a aussi parlé très nettement. Il n'a pas laissé de me dire, et ils se l'imaginent ici, que M. de Cambrai a été ici beaucoup mieux défendu qu'il ne se défend lui-même, et qu'il a pareillement été attaqué avec beaucoup de force. Je vois bien qu'il pense avoir poussé plus loin qu'aucun autre l'examen de toutes les difficultés proposées, et trouvé la solution des objections des partisans de M. de Cambrai, mieux que vous-même n'avez fait. A ce sujet, il lui est échappé quelque chose avec moi dont je me mets peu en peine, pourvu qu'on condamne tout ce qu'il faut : ils croient qu'il est de leur honneur de trouver quelque chose qu'on n'ait pas dit.

Au reste, on n'a point encore formé de plan : le plus vraisemblable est qu'on veut faire une bulle, dans laquelle on pense qu'on pourra épargner le nom de M. de Cambrai, en condamnant néanmoins expressément les propositions tirées de son livre qui paraîtront censurables. Pour cela, on se fonde sur la manière dont on a agi au concile de Trente, en

condamnant les erreurs des luthériens et des calvinistes sans jamais les désigner par leur nom. On prétend bien pourtant faire précéder un décret du Saint Office, dont il ne sera pas fait mention dans la bulle, par lequel on condamnera le livre de M. de Cambrai, et apparemment la doctrine qui y est contenue : son livre et lui y seront nommés. Vous voyez quelle finesse. J'espère que cette vue tombera quand on aura représenté un peu fortement que cela ne peut servir que de prétexte à M. de Cambrai, quelque peu de jour qu'il y trouve, pour dire que sa doctrine n'est pas condamnée. Depuis longtemps, je suis persuadé que les disputes à l'occasion du sens de Jansénius les feront aller bride en main sur ce qui pourra regarder la condamnation du sens de l'auteur; mais nous ne demandons pas autre chose que la condamnation des propositions *in sensu obvio et naturali*. En ceci, les jansénistes ne serviront pas si chaudement[4] : je les vois venir. Je tâcherai d'y trouver un remède, en leur démontrant le tort irréparable qu'ils se feraient dans l'esprit des évêques, de qui ils doivent tout attendre[5]. Il est bon que vous en parliez à M. de Paris et à ceux qui ont ici quelque correspondance, par exemple au frère de M. de Tourreil, qui écrira à Rome indubitablement. Ces Messieurs sont bien à ménager à Rome, où ils ont assurément un grand crédit, et où ils font enrager les jésuites : nous leur parlons, M. Phelipeaux et moi, comme il faut.

On a encore dessein, dans le commencement de la bulle, de faire une instruction sur cette matière, pour servir de préservatif contre les erreurs des quiétistes. Cela serait fort bon, si elle était bien faite ; mais je crains avec raison, et des gens sages craignent également, que cela ne tire trop en longueur, que ce ne soit de plus un prétexte aux jésuites et aux amis de M. de Cambrai, pour faire mettre certaines paroles

4. L'abbé, qui ailleurs se prétend seul à soutenir la bonne cause, reconnaît ici le concours que lui prêtent les jansénistes.

5. Soit pour condamner la morale des casuistes, comme on le fit dans l'assemblée de 1700, soit pour obtenir aux anti-régalistes la permission de rentrer dans leur patrie.

qui donnent la facilité d'excuser ce prélat; car chacun voudra y insérer quelque chose de sa façon. D'ailleurs, je ne vois pas ici une personne assez habile pour composer cette instruction comme il le faudrait. Ainsi, jusqu'à cette heure, nous sommes d'avis d'insinuer qu'on se contente de condamner les propositions nettement, promettant et se réservant de donner dans la suite une instruction convenable. Alors elle serait très sûrement faite avec moins de brigue, supposé qu'on la fît : car une fois M. de Cambrai mis comme hors de jeu, ses amis ne prendraient peut-être pas tant de part à ce qui se ferait. Ce qui suffirait à présent, ce serait d'approuver les XXXIV Articles d'Issy, si cela était faisable : voyez ce que vous jugerez à propos de dire au nonce à ce sujet. Si le Roi continue à demander par le nonce qu'on n'épargne pas M. de Cambrai, ni son nom; s'il fait dire qu'une douceur mal entendue pourrait causer un grand mal, et serait indigne du Saint Siège, cela fera faire ici de grandes réflexions. De notre côté, nous tâcherons de fortifier le Pape et nos amis. Il ne faut rien oublier contre une cabale plus formidable et plus insolente encore que par le passé. Certainement le cardinal de Bouillon se cache moins que jamais : le Pape dit qu'il voit bien dans toutes les conversations qu'il a avec lui que c'est un *porco ferito*, un sanglier blessé.

M. Poussin agit aussi bien qu'on puisse, et le cardinal de Bouillon en est très fâché; mais M. Poussin va toujours son chemin : il nous sert à contredire le cardinal de Bouillon et à faire connaître les intentions de la Cour. Vous pouvez lui rendre justice dans l'occasion. Il dit qu'il voit le précipice où se jette le cardinal de Bouillon, qu'il l'en a averti il y a plus de six mois, mais que tout est inutile. A l'heure qu'il est, nous usons, lui et moi, d'un innocent artifice[6] pour nous assurer du cardinal Ottoboni.

Le troisième sujet à qui le Pape avait conféré le doyenné de Lille, pour ne le donner ni à celui que le Roi avait recommandé, ni à celui pour lequel le cardinal de Bouillon avait

6. Nous ignorons quel fut cet « innocent artifice ».

en particulier sollicité très fortement, s'est trouvé être un fripon. Le Pape et le cardinal Panciatici ont été trompés par deux attestations accordées à cet homme, l'une par M. de Cambrai, l'autre par M. de Tournay : je ne sais ce qui en arrivera [7].

Je suis persuadé que le cardinal de Bouillon sera frustré dans ses espérances, et qu'il a de faux amis dans la Congrégation du Saint Office. Le nouvel ambassadeur en a ici de pareils, qui ne cherchent qu'à le décrier : le premier est le cardinal de Bouillon.

Je viens dans le moment de recevoir la réponse à M. de Chartres ; je l'ai lue en courant : elle me paraît assez insolente ; c'est un homme qui dit impudemment tout ce qu'il veut. Votre Réponse est attendue ici comme l'était la *Relation*.

Envoyez-moi, si vous le jugez à propos, un modèle d'instruction qu'on pourrait mettre dans la bulle, qui soit net et précis : nous pourrions le faire servir dans l'occasion.

Qui voulez-vous désigner par celui auquel vous ne vous fiez plus, et qui m'avait donné de si belles paroles [8] ?

Les notes que M. de Paris a mises à la marge de la *Réponse de M. de Cambrai* sont très faibles. Pour s'excuser d'avoir approuvé l'*intérêt propre* [9], il dit qu'il entendait par ce mot la joie sensible, le contentement sensible même du salut, qu'on peut sacrifier. Nous sommes convenus en secret, le P. Roslet [10] et moi, de n'en faire aucun usage.

La *Quæstiuncula* sur les actes commandés par la charité est

7. Voir plus haut, p. 182 et 183, et aux Affaires étrangères, *Rome*, t. 400, f° 172. Bouillon s'entremit alors pour faire donner le canonicat et le doyenné à un parent de Mme de Pomponne, tout en réservant une pension pour le sieur Corroyer (Dépêche du 24 février 1699, dans la *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 357).

8. D'après une note de Bossuet sur l'autographe, il s'agissait de Zeccadoro. Cf. plus loin, p. 281.

9. Tel que l'entendait Fénelon (*Œuvres*, t. V, p. 466). Bossuet reconnaissait (cf. p. 293) que, par là, Noailles accordait à M. de Cambrai ce qu'il voulait.

10. Cf. l'entretien de Roslet et de Chantérac (*Corresp. de Fénelon*, t. X, p. 21).

très bonne et très précise : elle fait bien voir l'illusion du cinquième état.

Je me porte bien, Dieu merci. M. Chasot me fait un sensible plaisir de m'assurer que votre santé est aussi bonne que jamais, malgré le travail.

J'enverrai à Florence par le premier courrier les livres que M. l'abbé Regnier désire qu'on y fasse passer[11]. Sa traduction est ici très estimée : beaucoup de gens ne peuvent croire que ce soit un Français qui l'ait faite. J'en ai donné à tous les cardinaux et j'en distribue dans toute l'Italie. Il serait bon que M. Anisson en envoyât un grand nombre à Venise et à Gênes.

1793. — A Antoine de Noailles.

A Fontainebleau, 26 octobre 1698.

Votre lettre à M. le nonce a tout expliqué, mon cher Seigneur : il écrira de manière qu'on aura tout sujet d'en être content. Il prend tout du bon côté, et un ministre du Pape, de cette humeur et de cet esprit, aide beaucoup aux affaires.

J'aurai bien de la joie de voir l'écrit[1], et je vous rends grâces de l'ordre que vous avez donné de me l'envoyer. Nous avons désabusé M. le nonce du bruit répandu de Salamanque[2]. Si vous êtes content

11. Des exemplaires de sa version italienne de la *Relation sur le quiétisme*.

Lettre 1793. — L. a. s. Collection H. de Rothschild.

1. Une censure du livre de Fénelon, souscrite par des docteurs de la Sorbonne, et de laquelle il sera parlé à plusieurs reprises.

2. Le bruit avait couru, même à Rome, que l'Université de Salamanque approuvait la doctrine de Fénelon (*Gazette de La Haye*, n° 84, 27 septembre 1698).

du commencement de ma réponse, dont[3] je suis ravi, j'espère que la fin vous satisfera encore davantage. Vous savez mon respect, mon cher Seigneur.

J. Bénigne, é. de Meaux.

1794. — A Edme Pirot.

A Fontainebleau, 26 octobre 1698.

L'affaire se tourne très bien : une lettre de M. l'archevêque à M. le nonce a tout expliqué ; j'espère même que Rome ne sera pas mécontente[1]. M. de Paris m'écrit qu'il vous envoie ordre de me faire tenir ici copie de la signature[2] : passé mardi, il faudra, Monsieur, adresser à Meaux. Le livre[3] fait ici un grand effet, et plus encore que la *Relation*. Dieu soit loué. Vous savez, Monsieur, ce que je vous suis.

J. Bénigne, é. de Meaux.

Suscription[4] *:* Monsieur l'Abbé Pirot, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris, vicaire général de Mgr l'Archevêque, en Sorbonne, à Paris.

3. *Dont,* ce dont.

Lettre 1794. — L. a s. Grand séminaire de Meaux.

1. Rome aurait pu voir dans la censure souscrite par les docteurs de Paris un jugement anticipé de l'affaire qu'elle était en train d'étudier.

2. Édit. : de la signature des docteurs.

3. Les *Remarques sur la Réponse à la Relation.*

4. De la main de Ledieu.

1795. — A l'Abbé Bossuet.

A Fontainebleau, 27 octobre 1698.

M. de Paris m'a envoyé la lettre[1] que vous lui écriviez du 29 septembre, et j'ai reçu celle du 7 en ce lieu.

En y arrivant, M. le nonce me parla de la signature de soixante docteurs de la Faculté, dont plusieurs sont religieux[2]. On voulait mal tourner cette affaire; mais M. de Paris lui en a écrit, et rend si bonne raison de ce qui s'est fait qu'il ne s'y peut rien ajouter. J'étais alors dans mon diocèse, et je n'ai rien su de cette souscription.

Les raisons de M. de Paris sont qu'elle était nécessaire à Rome, pour fermer la bouche à ceux qui vantent l'approbation des docteurs de Paris ou des autres Universités; qu'elle y était attendue et demandée par plusieurs cardinaux, et qu'elle serait mise

Lettre 1795. — L. a. n. s. Grand séminaire de Meaux.

1. Voir plus haut, p. 209.

2. La première idée de cette signature était venue de Rome. Ayant vu le jugement porté sur l'affaire de M. de Saint-Pons par des docteurs de Paris, le cardinal Casanata avait dit à Maille « que, si on envoyait un semblable jugement sur les propositions extraites du livre de M. de Cambrai, cela servirait beaucoup pour faire terminer heureusement cette affaire ». « Il y a longtemps, ajoute Maille, que cette pensée m'était venue, mais j'avais oublié de vous la communiquer. Donnez cet avis, qui certainement n'est pas à négliger. Il faudrait que ce jugement ou censure fût signé par une centaine de docteurs, et surtout des réguliers. On pourrait d'abord le remettre à M. le nonce en original, afin qu'il l'envoyât, sans lui dire néanmoins qu'on ait été conseillé de ce pays de prendre ce parti, et ensuite le faire imprimer » (Lettre du 5 août 1698. Affaires étrangères, *Rome*, t. 391, f° 51; cf. plus loin, p. 428).

en des mains qui sauraient en faire l'usage qui sera le plus convenable.

Ce qu'il y aurait à craindre serait que cela ne donnât à M. de Cambrai des prétextes pour éloigner, ou des ombrages à la cour de Rome. M. le nonce envoie à M. le cardinal Spada la lettre que lui a écrite M. de Paris sur ce sujet-là : elle est très belle, et M. le nonce y a joint tout ce qu'il fallait pour prévenir les tours artificieux que M. de Cambrai pourrait donner à la signature.

Je n'ai pas encore vu les qualifications et je ne puis vous en parler.

Tout ce que vous avez à prendre garde avec le P. Roslet, c'est aux prétextes pour allonger et aux ombrages qu'on pourrait prendre. Le sujet en serait léger, puisque ce n'est qu'un avis de particuliers. M. de Cambrai pourrait aussi faire faire des signatures de ses amis, mais je doute qu'il réussît à un nombre considérable ; au lieu que, si l'on avait voulu, deux cents docteurs auraient signé.

On ne donne point ici dans la défense de voter au cardinal de Bouillon : ce serait un titre pour réclamer, et il n'y faut point penser.

On attend M. de Monaco, et vous serez recommandé de bonne part.

Je m'en vais faire un tour pour la Toussaint, et je serai ici lundi.

Ma réponse à M. de Cambrai fait ici et à Paris un prodigieux effet contre lui[3], et tout le monde voit

3. Cependant Quesnel disait : « Il y a dans les *Remarques* de M. de Meaux des réponses qui montrent la corde, comme celle par laquelle

que ce n'est qu'artifice, illusion et tromperie de sa part. Je répondrai peut-être aux trois lettres. M. de Chartres répond.

Il ne faut point être en peine du Roi, ni du nonce. Quand il y aura quelque chose à dire en particulier, il faut le marquer; mais, en général, on fait bien, et on dit et on écrit ce qu'il faut.

Je n'ai pas continué les qualifications[4], occupé ailleurs, et aussi parce que *Quietismus redivivus* y supplée. Le tout est de voir et instruire les cardinaux et leurs théologiens. On attend d'eux quelque chose qui fasse honneur à l'Église romaine et qui coupe la racine d'un si grand mal. Remarquez bien *Admonitio prævia* et la conclusion de *Quietismus*.

1796. — A Antoine de Noailles.

A Fontainebleau, 27 octobre 1698.

Quoique je ne doute pas, mon très cher Seigneur, que vous ne soyez bien averti de tout, j'ai cru à toutes fins être obligé de vous rendre compte de ce qui se passe sous mes yeux. M. le nonce nous a lu ce matin, à M. le cardinal d'Estrées et à moi, sa dépêche pour M. le cardinal Spada. Il lui envoie votre lettre, et tourne parfaitement bien ce qui s'est

il répond à ce qu'on lui avait objecté, qu'on n'avait point distribué les livres de Mme Guyon... » (Lettre du 29 novembre 1698, t. II, p. 30).

4. Le projet de censure qualifiée réclamé plusieurs fois par l'abbé Bossuet.

Lettre 1796. — L. s. des initiales. Copie Pinchart, à Reims.

passé : il ne se peut rien ajouter à la manière dont il fait valoir les raisons de votre lettre. Votre zèle pour la bonne cause et votre respect particulier pour le Pape et le Saint Siège sont expliqués par des expressions très vives et très naturelles. Il se sert parfaitement bien de cette occasion pour montrer la nécessité de finir cette affaire au plus tôt, et en presse la conclusion au nom du Roi avec la dernière force et la plus douce insinuation. Ainsi il y a sujet [de croire] que tout ceci aura un très heureux succès.

Il ne me reste qu'à vous assurer, mon cher Seigneur, de mes très humbles respects.

Je me rendrai à Meaux pour la Toussaint, et j'y recevrai vos ordres, si vous en avez à me donner.

J. B., é. de Meaux.

1797. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 28 octobre 1698.

Je n'ai point reçu de vos nouvelles par le courrier, parce que vos lettres du 5 de ce mois sont venues par un courrier extraordinaire de M. le cardinal de Bouillon, comme vous l'avez vu par les lettres de l'ordinaire passé[1].

Voici bientôt le temps que les congrégations de MM. les cardinaux recommenceront entre eux et en présence de S. S. Le 6 du mois prochain, les congrégations du jeudi recommenceront devant S. S. ; et je ne doute pas que le Pape, outre la congrégation du mercredi, ne fasse tenir dans la semaine une congrégation extraordinaire, afin que MM. les cardinaux puissent agiter les matières entre eux et convenir de la manière dont ils s'y prendront pour réduire les propositions. Ils ne sauraient mieux faire que de les réduire aux

Lettre 1797. — 1. Voir p. 247.

principaux chefs, de délibérer sur un chef dans chaque congrégation, et de donner ensuite par écrit leur jugement sur la doctrine de ce chapitre. Après avoir examiné ainsi chaque chef principal, apparemment on chargera quelqu'un de réduire les propositions à celles qu'on jugera essentielles et suffisantes, et qu'on voudra mettre dans la bulle. Je vois que l'intention de M. le cardinal Casanate est qu'on procède ainsi. M. le cardinal de Bouillon fera bien ce qu'il pourra pour embrouiller; mais j'espère que ce sera inutilement, et qu'à la fin, on se résoudra à faire bien.

Le sacriste n'a pas encore donné son vœu sur toutes les propositions. M. le cardinal de Bouillon a voulu qu'il vît tous les autres vœux, pour les réfuter apparemment. Nous savons sûrement que le sacriste les a eus tous par le canal de M. le cardinal de Bouillon, et c'était en partie ce que portaient ici les gens que M. le cardinal de Bouillon envoyait les soirs à Rome. Il a entrepris de soutenir ses premiers engagements : il n'en demeurera pas là ; mais j'espère que tous les efforts de la cabale seront inutiles.

J'ai eu, comme je vous l'ai mandé, une longue conversation avec M. le cardinal Casanate sur nos affaires; et comme ce cardinal veut servir efficacement, il convint avec moi, persuadé plus que jamais qu'il y va du service de la religion et de l'Église, de prendre une occasion naturelle qu'il avait d'aller au Pape, pour lui parler ensuite de ce qui regarde M. de Cambrai. Il exécuta ce dessein deux jours après notre entrevue, et parla très fortement à S. S. Je l'ai su de plusieurs endroits dignes de foi. M. le cardinal Casanate m'a assuré des bonnes intentions du Pape, et je vois que cette conversation lui[2] a donné un nouveau courage, comme de son côté le Pape est encore mieux disposé depuis qu'il a entendu le cardinal Casanate. Je sors de chez lui, et je le vois plus résolu que jamais à faire quelque chose de bon. Je crois qu'il est de la prudence de les laisser commencer à qualifier quelques propositions essentielles; après quoi, quand ils se seront

2. Au cardinal Casanate.

engagés, on tâchera petit à petit de les conduire au point que l'on désire, et d'obtenir une condamnation complète, sans ménagement, ce qui est seul digne du Saint Siège, et à quoi il faut que le Roi et le nonce nous aident par les voies qu'ils croiront convenables.

J'eus avec le cardinal Panciatici une conférence très longue, il y a quatre jours. Je connais son caractère, et je tâchai de ne rien oublier pour lui faire connaître la vérité. Il serait trop long de vous rendre compte du détail de notre entretien : il suffit de vous dire que ce cardinal me parla comme je pouvais le souhaiter. Il me déclara franchement qu'il ne saurait souffrir ni la doctrine de M. de Cambrai, ni la manière avec laquelle il avait écrit et défendu son livre. Il m'avoua la partialité de M. le cardinal de Bouillon, qui ne se contentait pas d'applaudir aux qualificateurs favorables à M. de Cambrai, mais qui voulait encore forcer les autres cardinaux à les approuver. Il m'en a parlé comme d'une chose scandaleuse. Il connaît la disposition du Roi et des évêques, et m'a témoigné vouloir particulièrement en cette occasion manifester son inclination pour le Roi et pour la France. Ces sentiments m'ont fait beaucoup de plaisir, mais ne m'ont pas surpris; car des gens sûrs m'avaient averti que la division des examinateurs lui faisait de la peine, et cela est vrai. Au reste, il est persuadé que ce n'est pas par là qu'on doit juger de la contestation, et il demeure d'accord que cette division est le seul embarras de cette affaire; c'est pourquoi il est résolu de bien faire voir au Pape comment on a abusé de sa facilité, et de quelle conséquence sont de pareilles injustices. M. Giori lui a encore parlé depuis moi[3], parce que j'étais bien aise de connaître par d'autres ses véritables sentiments; et M. Giori m'a confirmé dans le jugement que j'en avais porté.

Pour le cardinal Nerli, je ne puis vous dire avec quelle franchise il m'a parlé, et combien il s'est expliqué nettement. Je l'ai mis sur l'article de l'amour pur et le cinquième état.

3. Voir Delplanque, *op. cit.*, p. 96.

Il en pense tout ce qu'il faut; nous avons approfondi la matière. Il m'a montré des extraits qu'il a faits, par lesquels j'ai bien vu l'attention qu'il a à cette affaire. Il lisait actuellement les dernières lettres de M. de Cambrai à M. de Chartres, et y trouvait de grands arguments contre ce qu'il dit dans son livre des *Maximes*, et de grandes contradictions. Sa fureur à soutenir son amour naturel l'étonne, et l'affermit dans ce qu'il en croit. Comme ce cardinal passe pour un honnête homme et sincère, je commence à y faire quelque fond, d'autant plus que je sais d'ailleurs qu'il s'en explique dans les mêmes termes, et qu'il y a trois mois qu'il me parlait bien différemment.

J'ai vu le cardinal Noris un moment : il m'a dit que les dernières lettres à M. de Chartres étaient bien hardies et faisaient bien connaître l'auteur. Ce qu'il dit de Moïse et de saint Paul, cités par le concile de Trente[4], l'a fort choqué.

On dit que le Pape a chargé trois cardinaux de faire chacun un modèle de bulle, et que ces trois cardinaux sont Noris, Albane et Ferrari : mais il n'y a rien de sûr là-dessus, et je ne doute pas que chacun ne travaille de son côté.

L'archevêque de Chieti déclare à bien des gens que, s'il avait à refaire son vœu, il le ferait contraire à M. de Cambrai, dont il reconnaît à présent les erreurs. Tout cela ne sert plus de rien, et il faudrait qu'il fît connaître plus hautement et d'une manière plus authentique ses sentiments, s'ils sont véritables. Mais je crains que ce ne soit par politique qu'il s'explique à présent ainsi, dans la vue de regagner l'estime de la France. Le P. Peyra a eu audience du Pape hier : il est tombé sur M. de Cambrai, et le Pape lui a dit qu'il voulait qu'on ne perdît pas de temps, et finir dans le mois de novembre. Le Pape a ajouté que le livre était plus pernicieux encore pour les catholiques que pour les hérétiques; c'est ce que rapporte le P. Peyra.

M. Poussin continue à faire des merveilles. Il a eu avec le

4. *Seconde lettre en réponse à celle d'un théologien* (Voir *Œuvres* de Fénelon, t. VII, p. 429-441).

cardinal Spada une conversation sur cette affaire, dont il m'a rendu compte. Je vous prie de le faire un peu valoir dans l'occasion, surtout auprès de MM. de Torcy et de Pomponne, et de M. Noblet[5], son prédécesseur dans le même emploi auprès du cardinal de Janson.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que je me doute qu'il faut que vous vous armiez de patience à l'égard de M. de Paris ; mais il le faut, et néanmoins ne pas perdre d'occasion de le faire connaître à Mme de Maintenon et au Roi. M. de Paris m'écrit comme ayant peur que je ne me fie à M. le cardinal de Bouillon : mes lettres le pourront désabuser là-dessus, s'il veut bien y faire réflexion.

Nous avons été depuis huit jours, Mgr Giori et moi, deux fois à Frescati, dîner chez M. le cardinal de Bouillon, qui nous a reçus à merveille : nous sommes allés et revenus ensemble le même jour. Nous ne nous fions ni plus ni moins à M. le cardinal de Bouillon, ni M. le cardinal de Bouillon à nous, comme vous le pouvez croire. Heureusement pour nous, le Pape connaît M. le cardinal de Bouillon et le méprise.

M. le cardinal de Bouillon croit n'avoir pas de plus cruels ennemis que Mgr Giori et moi. Il espère néanmoins pouvoir par ses finesses parvenir à nous tromper : jusqu'ici il n'y a pas réussi. L'arrivée de l'ambassadeur fera mourir de déplaisir M. le cardinal de Bouillon.

La fureur des moines, des jésuites et de la cabale tombe sur vous à Rome comme à Paris.

Envoyez-nous un modèle de bulle, et les propositions réduites sous chaque chef aux points principaux et clairement mauvais[6].

5. Il a été parlé de Noblet au tome VIII, p. 314.

6. A la date du 27 octobre, Phelipeaux (t. II, p. 167) écrit : « Granelli me dit que nous avions trois choses à craindre : 1° l'intérêt de chaque cardinal, aucun d'eux ne voulant se brouiller avec le ministre du Roi à l'approche d'un conclave ; 2° la jalousie contre le clergé de France : la cour de Rome n'a pas oublié l'assemblée de 1682, et sera bien aise d'abaisser et de mortifier les évêques ; 3° la

1798. — Au R. P. Gouin de L'Angelière.

A Meaux, 2 novembre 1698.

Nous n'avons point accoutumé, mon Révérend Père, de faire faire les inventaires des meubles d'église par devant notaires ni par devant d'autres que les marguilliers, et l'inventaire signé d'eux et du curé fait foi.

Ainsi vous n'aurez qu'à faire voir ce billet à M. de Jully[1], qui ne voudra point innover. Quant

politique, qui est de fomenter des troubles dans un royaume dont on appréhende la trop grande puissance. »

Lettre 1798. — L. a. s. Collection de M. Marc Giron, du Puy-en-Velay. Publiée dans le journal des *Débats* du 9 novembre 1912 par M. Ulysse Rouchon, correspondant du ministère, secrétaire général de la Société scientifique et agricole de la Haute-Loire. Le destinataire de cette lettre est le supérieur du collège de l'Oratoire à Juilly, le P. Gouin de L'Angelière. Né à Angers en 1663, Michel Gouin entra à l'Oratoire en 1682, et, après avoir pendant dix ans enseigné les humanités et la philosophie, fut choisi le 25 juin 1693 pour diriger le collège de Juilly. Il garda cet emploi jusqu'au 12 juin 1699; puis, après diverses missions, il se retira à la maison de la rue Saint-Honoré, où il mourut le 17 juin 1733. Avant d'être cédée aux oratoriens, en 1639, l'abbaye de Juilly appartenait depuis 1182 à des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Un prieuré-cure en dépendait, et depuis que les oratoriens en eurent pris possession, ce bénéfice eut pour titulaire le supérieur ou, sous son autorité, l'un des Pères du collège. Celui qui remplissait ces fonctions curiales (du 18 octobre 1697 au 9 février 1699) était Alexandre de Louvigny de Boisney, du diocèse de Lisieux, entré à l'Oratoire le 1er juin 1689 à l'âge de 34 ans. En quittant Juilly, il devint supérieur de la maison de Joyeuse jusqu'en 1702. Il se retira à la Trappe de Casamari, au diocèse de Veroli en Italie, et y mourut le 29 juin 1745, âgé de 90 ans (Bibl. Nationale, f. fr. 8622; Arch. Nation., MM 586 et 609).

1. Jean François Joisel, seigneur de Juilly, maître en la Chambre

aux sommes que M. de Jully prétend données par Mme sa mère ou par lui, je ne crois pas qu'on doive douter de la vérité de leur parole ; mais, pour faire les choses dans l'ordre, il faudrait à la rigueur montrer des quittances des ouvriers ; mais, à ce défaut, vous pouvez en croire quelques-uns des principaux habitants qui le sauront, et en tout cas, si l'on ne peut convenir, laisser ces sommes en blanc sous promesse de les faire remplir, à quoi aussi je m'oblige, et cependant rendre incessamment les ornements, dont les marguilliers et le maître d'école sous eux demeureront chargés.

J'espère qu'à mon retour de Fontainebleau, je mettrai fin au surplus des difficultés, et que j'apprendrai au premier jour que cet article de l'inven-

des comptes depuis le 3 février 1684, époux de N. Guigou, fille de Jean Guigou, secrétaire du Roi. Il mourut le 12 octobre 1709. Il était fils de Jean Joisel, secrétaire du Roi, banquier expéditionnaire en cour de Rome, qui, en 1674, avait acquis les biens de l'ancien seigneur de Juilly, Robert Aubry, mort criblé de dettes en 1673. Comme avec Robert Aubry, les Pères de l'Oratoire eurent de fréquentes contestations avec Jean Joisel et avec son fils (Archives nationales, MM 583 et 599). Le P. Gouin dut refuser au seigneur le droit de chasse sur les terres de l'abbaye, que Jean Joisel s'arrogeait sans aucun titre. Ce seigneur mourut en 1688. Le supérieur de l'Oratoire eut même à défendre ses droits à la cure de la paroisse, que les habitants de Juilly, poussés par Jean François Joisel, prétendirent lui contester le 26 décembre 1697, sous prétexte que, par suite de l'union de la cure à la congrégation de l'Oratoire (consentie par eux cependant le 1er décembre précédent), ils n'auraient plus de curé fixe et permanent, ce qui pourrait préjudicier au bien spirituel de la paroisse (Arch. nat., MM 599, 623). François Joisel, docteur en théologie, oncle de Jean François Joisel, fut doyen de la Faculté, et mourut le 26 mai 1708, à quatre-vingt-neuf ans (Bibl. nationale, pièces originales et dossiers bleus ; Mémoires du P. Rapin et de Godefroi Hermant).

taire aura été accompli. Vous me faites plaisir de traiter tout ceci à l'amiable.

Je suis, mon Révérend Père, très sincèrement à vous.

J. Bénigne, é. de Meaux.

1799. — A l'Abbé Bossuet.

A Meaux, 2 novembre 1698.

J'ai reçu ici, en y arrivant vendredi pour la Toussaint, votre lettre du 14 octobre. Je retourne demain à Fontainebleau, d'où je ne partirai qu'avec le Roi. Je repasserai par ici, et ne tarderai pas d'aller à Paris.

Il me tarde que j'aie nouvelle de l'arrivée de ma réponse. Si le courrier[1] a tenu parole, vous avez dû l'avoir il y a quinze jours. Je puis vous assurer qu'elle fait ici un prodigieux effet pour la bonne cause et contre M. de Cambrai. M. l'abbé Regnier achève sa version[2] à la campagne. Je lui ai envoyé copie de l'article de votre lettre qui le regarde; cela lui donnera courage. Je lui ai mandé que, quand la décision précéderait sa version, elle n'en serait que plus utile et plus recherchée.

Vous mettez la chose au vrai point de la question, quand vous la faites consister dans le pur amour du

Lettre 1799. — L. a. n. s. Archives départementales, à Melun.

1. Antoine Bossuet revient à plusieurs reprises sur la mauvaise volonté du courrier (E. Griselle, *Fénelon*, p. 212 à 225).

2. Il ne paraît pas que cette version des *Remarques* ait été imprimée.

cinquième degré, au-dessus du pur amour de l'École. Je me suis fort attaché à cette idée dès le *Summa*, dans la *Préface*, dans le second des cinq Écrits, et surtout dans la dernière Réponse, sur la fin[3]. Il n'y a qu'à joindre à cela le sacrifice absolu et ses dépendances.

Vous aurez reçu la manière de censure signée de beaucoup de docteurs. Le P. Zacharie[4] a ordre de vous la communiquer pour la rendre[5] si vous le jugez à propos : pour moi, je n'y fais nulle difficulté. J'étais dans mon diocèse, quand on l'a dressée et signée. M. de Paris me l'a envoyée : elle est très bien, et donnée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour l'avis de beaucoup de particuliers seulement, sans autorité du corps ; elle rembarrera les cambrésistes, qui se vantent d'avoir l'École pour eux, et fera voir l'uniformité de nos sentiments. Tout est dans l'esprit de la *Déclaration*, du *Summa*, des *In tuto*, etc. Néanmoins voyez sur les lieux avec le P. Zacharie ce que porte la disposition des esprits. J'ai vu une lettre de ce Père, qui rend bonne raison de l'état des choses. Faites-lui bien des honnêtetés de ma part.

Je vous indique une bulle de Jean XXII contre les erreurs d'un nommé Ekard[6], dominicain de

3. *Remarques sur la Réponse à la Relation*, conclus., § III.

4. Le P. Zacharie Roslet.

5. La rendre aux cardinaux. Édit. : la rendre publique.

6. Henri Eckhart (en latin *Aicardus*), connu sous le nom de Maître Eckhart, mystique allemand, né à Hochheim, près de Gotha, étudia et enseigna à Paris et à Strasbourg, fit profession chez les Dominicains d'Erfurt et fut provincial de leur Ordre en Saxe. Le chapitre

Cologne, où sont condamnées vingt-huit propositions, dont plusieurs ressentent beaucoup l'esprit du quiétisme d'aujourd'hui, principalement la septième, la huitième et la neuvième ; mais ce qu'il y a principalement, c'est les deux sortes de qualifications, l'une sur les erreurs précises et l'autre sur les ambiguïtés, qui peuvent donner des vues étant insinuées. L'histoire et la bulle en est rapportée chez Rainaldus, tom. XV, an. 1329, n. 70, 71, 72. Cet Ekard était pourtant un grand spirituel, très loué par Taulère, etc., comme le marque Rainaldus, *ibid.*, n. 73.

Il y a quatre cents ans qu'on voit commencer des raffinements de dévotion sur l'union avec Dieu et sur la conformité à sa volonté, qui ont préparé la voie aux quiétistes modernes. C'est pourquoi il serait bien important d'insinuer une admonition générale contre l'abus qu'on fait des paroles des pieux auteurs.

général de son Ordre, tenu en 1326, lui enleva sa charge de provincial. Eckhart décéda peu de temps après, car il rétracta ses erreurs avant de mourir, comme le dit la bulle par laquelle Jean XXII, en 1329, confirma la sentence du chapitre. Il enseignait une sorte de panthéisme mystique. Ses sermons lui valurent une vogue considérable : on en trouve une cinquantaine dans les éditions des *Predigten* de Tauler. De nombreux écrivains se sont occupés de Maître Eckhart ; citons seulement Quétif et Échard, *Scriptores*, t. I ; Preger, *Geschichte der deutschen Mystik im Mittelalter*, t. I, Leipzig, 1874, in-8 ; A. Jundt, *Histoire du panthéisme populaire au moyen âge*, Paris, 1875, in-8 ; H. Denifle, dans *Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, Berlin, 1886, t. II et t. V, 1889 ; Fr. Jostes, *Meister Eckhart und seine Jünger*, dans les *Collectanea Friburgensia*, 1895, in-4 ; H. Delacroix, *Essai sur le mysticisme spéculatif en Allemagne au* XIVe *siècle*, Paris, 1899, in-8 ; A. Lotze, *Kritische Beitræge zu Meister Eckhart*, Halle, 1907, in-8 ; H. Lichtenberger, dans la *Revue des cours et conférences*, 19 mai 1910 ; F. Vernet, dans le *Dictionnaire de théologie catholique* de Vacant-Mangenot, t. IV.

Vous trouverez un modèle d'une semblable prononciation parmi mes mémoires précédents. Il faut tâcher de donner ces vues.

Il n'est pas que les deux lettres[7] de M. de Cambrai à M. de Chartres, en réponse à la *Lettre pastorale,* ne tombent à Rome entre vos mains. Dans la première, vous trouverez qu'il reconnaît un double sens dans son livre, l'un et l'autre soutenable, qu'à Rome même on s'est partagé là-dessus, et que l'équivoque règne dans tout l'ouvrage. Je ne crois pas que jamais auteur ait fait un pareil [aveu[8]]. Lisez depuis la page cinquante-cinquième jusqu'à la soixante-dixième. S'il y a deux sens soutenables selon lui, il faut qu'il y en ait un troisième, qui sera le mauvais et l'inexcusable, qui est le vrai, *obvius*, d'où il avoue qu'on ne sort que par des explications ambiguës.

Il faut voir aussi, à la page soixante-huitième,

7. *Première lettre de Mgr l'archevêque de Cambrai pour servir de réponse à la lettre pastorale de Mgr l'évêque de Chartres sur le livre intitulé : Explication des Maximes des saints. — Seconde lettre,* etc., s. l. n. d., 2 parties en un volume in-8 (Reproduites dans les *Œuvres,* t. VII).

8. Édit. : vœu. Le passage visé par Bossuet se trouve dans la seconde partie, ch. xx. L'évêque de Meaux force la pensée de son adversaire. Celui-ci dit : « Quoique je n'aie jamais voulu donner un double sens à mon livre, il ne laisse pas d'être vrai qu'il a été pris en deux sens différents, et que beaucoup de personnes prévenues par M. de Meaux ont cru, faute d'examiner d'assez près la suite du texte, que l'intérêt propre y était l'objet de l'espérance chrétienne... » Mais Fénelon prêtait aux interprétations fâcheuses par les explications successives et différentes qu'il donnait de son système (Voir *Première réponse aux difficultés de l'évêque de Chartres* ; *Réponse à la lettre pastorale de l'évêque de Chartres* (*Œuvres de Fénelon*, t. IV, p. 117 et suiv. ; et t. VII, p. 317 et 318 ; A. Cherel, Fénelon, *Explication des Maximes des saints,* édition critique, Paris, 1911, in-12, p. 31 et suiv.).

comme il répond à la protestation qu'il n'avait jamais eu d'autre pensée, après avoir avoué qu'il n'avait point parlé selon la sienne. Si on n'ouvre les yeux à de semblables artifices, on veut perdre l'Église. Trouvez le moyen d'avoir cette lettre, qui doit être fort répandue à Rome. Faites voir ces endroits, qui sont plus forts et plus étranges que je ne vous l'ai dit.

J'ai envoyé la lettre pour M. de Madot à M. le Grand duc [par] M. de Salviati[9]. Je vous en envoierai une par le premier ordinaire, et serai ravi de servir ce gentilhomme, qui a un frère ecclésiastique que j'estime fort et qui nous a communiqué de ses lettres qui sont d'un homme habile et bien instruit[10].

M. le maréchal de Villeroy[11] a pensé mourir d'un étranglement de boyaux. On lui a fait une terrible opération. On le croit hors de danger. Nous perdrions beaucoup en notre particulier, et la France encore plus.

Le départ de demain ne me donne pas le loisir

9. L'autographe : pour M. de Salviati. — On se rappelle que M. de Salviati était ambassadeur de Toscane et résidait à Paris.

10. Antoine Bossuet écrit de même : « M. l'abbé de Madot nous fait voir quelquefois des lettres bien instructives de M. son frère... » (E. Griselle, *Fénelon*, p. 222). Cet abbé François de Madot, dont le nom reparaîtra (p. 329), devint évêque de Belley, puis de Chalon-sur-Saône. Il avait un autre frère nommé Pierre, qui fut docteur en théologie et mourut âgé de 80 ans, le 14 janvier 1750, à Paris dans la Cité (Bibl. Nationale, n. acq. fr. 3620).

11. François de Neufville, duc de Villeroy (1644-1730), général incapable et présomptueux, jouit néanmoins de la faveur de Louis XIV, qui lui donna le gouvernement du Lyonnais, et par son testament le désigna comme gouverneur de Louis XV.

de faire réponse au P. Campioni, ni à M. Phelipeaux.

1800. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 4e novembre 1698.

J'ai reçu par notre courrier extraordinaire, qui est arrivé ici vendredi matin, dernier du mois d'octobre, votre réponse à M. de Cambrai. Il est arrivé deux jours plus tard qu'il n'aurait fait, par des raisons qu'il m'a dites et dont il m'a apporté de bonnes preuves; enfin il est arrivé. Il ne me paraît pas tout à fait content de ce qu'on lui a donné, protestant y avoir dépensé de son argent, et parce qu'il a été obligé, depuis Fontainebleau jusqu'à Turin, de prendre un troisième cheval, et parce qu'on ne lui a pas tenu compte du change de l'argent et du rabais des monnaies. Je lui ai dit que j'examinerais le tout exactement, et qu'on ne lui ferait pas d'injustice; cela à loisir. Il sera content, à ce qu'il dit, de tout ce que je voudrai. Il serait bon de m'envoyer un mémoire exact de tout ce qu'on lui a donné.

Les fêtes ont empêché que je n'aie pu faire relier aussi vite que je l'aurais désiré le livre pour S. S. J'ai pourtant si bien fait que je l'ai eu ce matin, quoique jour de fête[1], relié en maroquin avec les armes, et un pour le cardinal Spada. Je comptais de le mettre après dîner aux pieds de S. S., mais elle s'est avisée de sortir, et cela a rompu toutes les mesures que j'avais prises sur cela pour aujourd'hui. J'aurais été bien aise de vous en pouvoir rendre compte par ma lettre, mais cela est remis à demain[2]. J'ai déjà fait prévenir S. S. sur cela par Mgr Giori et par le cardinal Spada, à qui j'ai envoyé

Lettre 1800. — L. a. n. s. Archives départementales, à Melun.

1. Avant le décret de Pie VI, du 29 mars 1797, la fête de saint Charles Borromée, qui tombe le 4 novembre, était chômée à Rome.

2. Phelipeaux se trompe donc (t. II, p. 168) en disant que l'abbé présenta le livre le 1er novembre.

à midi son livre avec une lettre instructive. Tous les cardinaux du Saint Office l'ont eu aujourd'hui, hors M. le cardinal de Bouillon, à qui je le veux porter moi-même demain et qui n'était pas visible aujourd'hui : il se pourra faire même que S. S. l'aura devant lui. Cette Éminence ne sait pas encore qu'il m'est arrivé, ni rien du courrier. La manière ordinaire de M. le cardinal de Bouillon étant de prévenir sous main le Pape contre ce que je lui donne, je ne suis pas fâché que le Pape l'ait reçu avant que ce cardinal en sache rien, que le plus tard qu'il est possible.

La pièce est admirable, et telle que vos amis la pouvaient désirer. Si elle était en italien, les partisans de M. de Cambrai seraient couverts de confusion, quelque effrontés qu'ils soient. Le français ne leur fera pas plaisir. Je doute que par le premier courrier nous puissions avoir nouvelle de l'effet qu'elle fera à Paris et à la Cour. Je voudrais bien que M. le nonce l'eût vue avant le lundi 20 du passé, qui est le jour d'où seront datées les lettres que nous recevrons par le premier courrier; mais nous ne pouvons pas tarder : la pièce parle par elle-même. Je vous avoue que, quelque bonne opinion que j'eusse de la hardiesse à mentir de M. de Cambrai, je n'aurais jamais cru que les paroles qu'il dit que vous avez dictées à Mme Guyon, *des erreurs qu'elle n'avait jamais eues*, etc.[3], fussent inventées d'un bout à l'autre. C'est là le seul prétexte de sa relation, et, cela étant faux, en vérité il n'a point d'autre parti à prendre que de se cacher. Vous n'avez rien oublié dans ce dernier écrit, et tout ce qu'on peut souhaiter y est.

L'assemblée du Saint Office de demain s'est tenue cette après-dînée, à cause d'une chapelle[4] de demain qui l'em-

3. Voir dans notre tome VII, p. 512 et suiv., le texte des attestations données par Bossuet à Mme Guyon.

4. *Chapelle*. On dit de quelques princes, comme le Pape et le roi d'Espagne, qu'ils tiennent chapelle, quand ils assistent à l'office avec de grandes cérémonies, aux jours solennels (Dict. de Trévoux). « Voici le mois de novembre, écrit Chantérac à Fénelon le 1[er] de ce mois : les premiers jours en seront occupés aux fêtes et aux chapelles. »

pêche. On croyait avec fondement qu'on y parlerait de l'affaire de question. M. le cardinal Casanate me l'avait dit il y a huit jours, et ce matin encore; mais la sortie du Pape cette après-dînée, venue tout à coup, a obligé les cardinaux du palais d'accompagner S. S., et la moitié des cardinaux manquant à cette congrégation, il n'en a pas été question. M. le cardinal de Bouillon n'y a pas voulu y aller. Il n'y a eu que cinq cardinaux qui y aient assisté, qui sont Carpegna, Casanate, Marescotti, Noris et Ferrari. Ils n'ont pas laissé de parler un peu entre eux de notre affaire, mais ce n'a pas été tout de bon. Pour moi, je m'imagine que le Pape souhaite peut-être qu'on en parle devant lui jeudi. Si le hasard me fait trouver S. S. demain de bonne heure, j'ai une bonne audience à avoir de lui, s'il plaît à Dieu.

J'ai reçu votre lettre du 13e, de Germigny; celle du 17 de mon père m'a été rendue par l'extraordinaire: vous étiez occupé ce jour-là à Meaux à recevoir Mme de Lorraine. M. le cardinal de Bouillon paraît un peu démonté et consterné. Je doute que ses manèges lui réussissent; il commence sans doute à douter du succès pour son ami. Je vois, je n'ose pas dire certainement, mais plus que vraisemblablement l'amour pur prêt à être condamné d'erroné tout au moins; c'est là-dessus[5] que je presse, n'étant pas en peine des autres points. L'état sera assurément condamné. Sur les actes, on ne dira rien qui puisse favoriser M. de Cambrai. Il faut qu'on décide que dans la pratique les deux motifs ne sont pas séparables : sans cela, je ne serai pas content tout à fait[6]; avec cela, nous aurons tout, et l'illusion est abattue. On n'oublie rien pour éclaircir les difficultés. Les cardinaux Carpegna et Nerli se confirment tous les jours plus que jamais.

M. le cardinal de Bouillon revint hier de Frescati, et y doit retourner jeudi après l'assemblée du Saint Office devant le Pape. Les cardinaux haussent les épaules sur le sujet du car-

5. Deforis : condamné d'erroné ; tout au moins c'est là-dessus que je presse.

6. Voir p. 181 et 182.

dinal de Bouillon; beaucoup disent qu'ils n'osent parler : à la fin, on saura tout; on n'en sait déjà que trop. Je suis bien fâché que, du côté de la Cour, on ne puisse pas empêcher le cardinal de Bouillon de voter. Le P. Roslet a eu ce matin une assez longue audience du Pape : je ne sais pas encore ce qui s'y est passé; il en rendra apparemment compte à M. de Paris[7].

Les cardinaux étudient en vérité fortement. Tout le salut de l'affaire a été de ne les avoir pas pressés pendant le mois d'octobre, l'épée dans les reins.

La traduction de M. l'abbé Regnier est ici applaudie et admirée par les connaisseurs : vous l'en pouvez assurer. On a ses livres à Florence.

Je crois que vous trouverez bon que, dans huit ou quinze jours, je tire deux mille francs sur vous. Il y a deux mois que je me passe d'argent, espérant que le change diminuerait; mais il n'y a plus moyen de vivre sans argent. Je prends sur moi, je l'ose dire, plus que je ne puis. J'avoue que quelque remise d'argent un peu considérable me serait bien nécessaire à la fin de cette année, dans lequel temps à peu près j'ai lieu d'espérer de n'être pas éloigné de mon départ. Cette année que j'ai passée ici, sur quoi je ne pouvais compter, est cause que je suis obligé, dans l'impossibilité, de vous incommoder peut-être en m'adressant à vous; mais enfin il m'est impossible ici de subsister sans argent, même d'en trouver par moi-même. Je vous supplie de vous mettre un moment en ma place, et vous me trouverez très embarrassé. Je me

7. Roslet (ms. de Saint-Sulpice, p. 187) rendit le même jour compte de cette audience à Noailles. Après avoir remercié le Pape d'avoir accordé l'évêché de Brescia au nonce et récompensé ainsi les efforts qu'il faisait de concert avec l'archevêque de Paris, Roslet avait disposé le Saint Père à bien recevoir le nouvel écrit de Bossuet, rendu nécessaire par celui de Fénelon. Au cours de cet entretien, le minime a fait l'éloge de Louis XIV et insisté sur les services rendus par ce prince à la religion en combattant les hérésies. Après ce compte rendu, Roslet ajoute : « Poussin mécontent du cardinal de Bouillon nous sert bien. Je m'en défiais d'abord; mais j'ai reconnu qu'il agissait de bonne foi, que son mécontentement était juste... »

confie en vos bontés. J'avoue que j'ai autant de honte de demander à mon père qu'à vous.

Je me porte bien, Dieu merci, et espère aller jusqu'au bout. Le Pape se porte mieux que moi.

M. l'abbé Regnier se ferait un grand honneur en achevant son ouvrage, c'est-à-dire en traduisant cette nouvelle pièce.

Le sacriste ne presse pas; il n'a pas tout donné[8]. Les cardinaux qui voient ce qu'il a donné ne doutent pas que ce qu'ont fait les autres ne lui ait été communiqué : c'est une mauvaise réfutation. On ne doute pas de l'intelligence avec M. le cardinal de Bouillon; elle est certaine.

1801. — A l'Abbé Bossuet.

A Fontainebleau, 10 novembre 1698.

J'ai reçu ici votre lettre du 21 du passé. Hier M. le nonce me montra chez le Roi deux lettres de même date, de M. le cardinal Spada, dont la première portait que vous l'aviez prié de lui écrire que vous n'aviez jamais demandé de délai, et en effet il déclarait dans les termes les plus clairs et les plus précis que, bien loin d'en demander, vous n'aviez pas cessé de presser une décision ; ce que ce cardinal déclarait à ce ministre, afin qu'il se servît de la connaissance qu'il lui en donnait.

L'autre lettre de M. le cardinal Spada portait une espèce de reconnaissance envers le Roi, de l'assurance que S. M. avait donnée au même nonce, de

8. Son sentiment sur le livre. Cf. p. 236.

Lettre 1801. — L. a. n. s. Collection H. de Rothschild. Le texte a été profondément modifié dans les précédentes éditions.

faire exécuter le souverain jugement du Saint Siège; à quoi il ajoutait que l'on verrait au plus tôt une décision qui couperait la racine du mal, comme le Roi le souhaitait.

M. le nonce s'étant présenté au sortir du dîner du Roi comme ayant quelque chose à dire, le Roi le fit entrer dans son cabinet, où le ministre rendit compte de la dernière dépêche de ce cardinal, dont le Roi fut très content, et pressa plus que jamais M. le nonce d'écrire de sa part tout ce qu'il y a de plus fort.

Après ce compte de la dépêche principale, M. le nonce dit au Roi qu'il ne pouvait s'empêcher de dire un mot sur votre sujet, et supplia S. M. d'entendre la lettre de M. le cardinal Spada, qui n'était que de quatre lignes. La lecture en fut écoutée très agréablement, et le Roi répondit qu'il ne doutait pas que vous n'eussiez dit et fait tout ce qu'il fallait; qu'en effet on avait répandu le bruit de ce délai demandé par vous, mais qu'il avait bien entendu que c'était de ces sortes de bruits que répandent ceux qui en veulent tirer avantage.

M. le nonce en dit autant à M. de Pomponne et à M. de Torcy, de qui je l'ai su, et que la chose s'était passée avec le Roi comme je viens de vous le raconter. Il a fait cela avec toute la démonstration possible de bonne volonté, et toute l'attention à nous faire plaisir. Il a souhaité que je vous en informasse. Il en rend compte à M. le cardinal Spada par une lettre de sa main, et lui spécifie tout ce qu'il a dit et tout ce que le Roi a répondu.

Je me suis cru obligé d'en faire mes remerciements à M. le cardinal Spada par la lettre ci-jointe, que vous rendrez le plus tôt que vous pourrez à cette Éminence, tant en votre nom qu'au mien.

Vous ne manquerez pas de bien faire des remerciements à M. le nonce par une lettre expresse pour cela, et de bien témoigner à tous ses amis notre sensibilité sur la manière dont il en a usé, en sorte que cela lui revienne par divers endroits. En effet, je vous confirme qu'il ne se peut rien de plus honnête, ni de plus obligeant que son procédé.

Vous aurez vu par mes précédentes que le Roi était bien informé et content du vôtre, dès Compiègne. Il l'avait vu encore par vos lettres à M. de Paris, qui les avait envoyées à Mme de M[aintenon], qui me l'a dit elle-même. Mais ce dernier éclaircissement poussé jusqu'à la dernière preuve a fait un grand effet.

Je n'ai voulu parler que de ce fait particulier dans ma lettre à M. le cardinal [Spada], pour ne point mêler l'affaire générale avec la nôtre. Mais vous pouvez lui dire que je vous ai informé de ce qu'il avait mandé à M. le nonce sur la prompte décision qui coupera la racine du mal, sur le compte que le ministre en a rendu au Roi, sur la satisfaction que S. M. en a témoignée, qui est devenue publique. Vous pourrez ajouter que le moyen de couper la racine est de ne laisser aucune ressource au livre des *Maximes*, ni à la doctrine qui a soulevé toute la France, et presque à présent toute la chrétienté ; pour peu qu'on eût de ménagements sur cela, M. de

Cambrai, souple et adroit comme il est, ne chercherait qu'à échapper : ce qui tournerait au grand dommage de l'Église et de lui-même ; mais que, plus on frapperait fort sur la doctrine du livre, plus il serait soumis, et plus l'affaire sera soumise ; ce qui n'empêchera pas tout le bon traitement pour la personne, en la regardant comme soumise et obéissante, aux termes de ses dernières déclarations.

Je suis persuadé que M. le cardinal Spada vous montrera la lettre de M. le nonce, par où vous verrez l'attention qu'il a eue à vous faire plaisir, et qu'il désire que vous le sachiez.

Au reste, après une déclaration si authentique faite au Roi de la part du Pape, je ne crois pas qu'on puisse reculer, ni s'empêcher de faire quelque chose de fort. Que voudrait-il? Une bulle qui ne ferait point mention du livre[1], quand même il aurait été condamné par un acte séparé du Saint Office? Allez

1. « On a vu dans les lettres précédentes de l'abbé Bossuet, que quelques cardinaux projetaient de réduire les trente-huit propositions, extraites du livre de M. de Cambrai à sept ou huit, de les qualifier, de mettre au décret un préambule dans lequel on exposerait la doctrine catholique, mais de ne nommer dans le décret, ni l'auteur, ni le livre. Ces cardinaux se fondaient, pour en agir ainsi, sur l'exemple du concile de Trente qui condamne la doctrine de Luther et de Calvin sans nommer ces hérétiques et sans parler de leurs livres. Mais ce projet fut bientôt abandonné, parce que les cardinaux sentirent qu'il était sujet à beaucoup d'inconvénients et que les partisans de M. de Cambrai ne manqueraient pas de publier que sa doctrine n'avait pas été condamnée, mais seulement quelques propositions isolées, auxquelles on avait attribué un autre sens que celui qu'elles avaient dans le livre. On leur fit d'ailleurs remarquer que le concile de Trente ne pouvait servir de modèle dans l'affaire présente, parce que ce concile s'était proposé de condamner, non la doctrine d'un particulier, mais d'une multitude d'hérétiques ; au lieu que, dans le décret que devait prononcer le Saint Siège, il ne s'agissait que de la

pourtant au-devant de tout, et prévoyez tous les côtés dont on peut regarder la chose.

Quant à l'amour pur de M. de Cambrai, on laisse la racine du mal en son entier, si on ne condamne en distinguant l'amour du quatrième degré de celui du cinquième, qui est celui que M. de Cambrai nomme le *pur amour*[2]. On peut dire avec certitude qu'il n'a aucun auteur pour lui. Vous trouverez dans la *Quæstiuncula,* et surtout dans ma dernière Réponse, p. 227, § III, *de l'état de la question,* n. 3, 4, 5, 6, etc., vous trouverez de quoi faire un excellent mémoire latin ou français sur cette matière. Vous l'adapterez, mieux que je ne le saurais, aux dispositions présentes de ceux à qui vous avez affaire, et M. Phelipeaux saura bien dire ce qu'il faut.

Il sera utile qu'on trouve de quoi mieux attaquer M. de Cambrai qu'on n'a fait ici : nous laisserons aisément cette gloire à ceux qui, regardant de plus haut que nous, verront plus loin. Mais de dire qu'on

doctrine de M. de Cambrai, et du seul livre des *Maximes des saints* sur lequel il avait lui-même prié le Pape de donner son jugement. Voir Phelipeaux, *Relation,* t. II, p. 146-147, alias, p. 165-166 » (*Note de Deforis*). Cf. plus haut, p. 249 et 250.

2. L'amour pur tel que le concevait Fénelon dans le cinquième état, c'est-à-dire excluant la crainte, l'espérance et tout intérêt propre, en sorte que la perfection exige qu'on agisse *uniquement* par amour désintéressé, se trouve condamné avec les propositions 1, 2, 4, 5 et 6 tirées de son livre. Conformément à la nature de l'homme et à la doctrine catholique, si l'amour désintéressé doit tendre à être prédominant, il n'exclut pas dans l'âme des motifs intéressés qui peuvent agir simultanément. Quant à la question de savoir si l'amour désintéressé l'est absolument ou seulement en apparence, c'est-à-dire s'il renferme toujours, quoique à l'état latent, un certain amour de soi-même, elle n'est pas touchée par le décret et reste controversée (A. Poulain, *Des grâces d'oraison,* 6e édit., Paris, 1909, in-8, p. 529).

le défende mieux qu'il ne s'est défendu, c'est dire qu'on l'entend mieux qu'il ne s'est entendu lui-même.

Il me semble que j'ai démontré en peu de mots l'inutilité de ses réponses, dans le *Quietismus redivivus, Admonitione prævia,* depuis le n. 1 jusqu'au 21. En général, cette admonition va très nettement au-devant de tout. Quant à ceux qui auront égard aux explications de M. de Cambrai, du nombre desquels je crains un peu que le cardinal Noris et le cardinal Ferrari ne soient, il leur faut vivement représenter les variations et les erreurs de ces explications, comme elles sont démontrées au titre des Explications, p. 115, de la *Relation*. Voyez aussi, dans la *Réponse à quatre lettres*[3], la section XX, p. 74 ; l'explication de l'*Involontaire* augmente l'erreur[4].

3. Cet ouvrage de Bossuet, paru en mai 1698, se trouve au tome XIX de l'édition Lachat.

4. Éditeurs : « ... la section XX, où je prouve que l'explication donnée par l'auteur même à la proposition de son livre sur le trouble involontaire de Jésus-Christ augmente l'erreur au lieu de la corriger. » A la p. 122 des *Maximes des saints*, où il est parlé du délaissement de Jésus-Christ dans sa passion, on lit cette phrase : « La partie inférieure ne communiquait à la supérieure ni son trouble involontaire, ni ses défaillances sensibles. » Devant le scandale excité dans le public par cette épithète d' « involontaire » appliquée à Jésus-Christ, Fénelon assura qu'elle ne se trouvait pas dans le texte de son manuscrit : ce mot avait été, dit-il dans son testament, ajouté après coup en marge comme une note mnémonique appelant mon attention « sur une petite addition, qu'on me demandait de faire en cet endroit-là par une plus grande précaution ». De la marge, il aurait été introduit dans le texte du volume par les amis de l'auteur chargés de l'impression. Bien que l'errata (imprimé d'ailleurs comme le livre, en l'absence de l'auteur) ne renferme pour ce mot aucune correction, Fénelon a affirmé si souvent et si catégoriquement, même dans son testament, que l'insertion de cette épithète malencontreuse n'est pas de son fait, qu'il n'y a pas lieu de récuser sa parole (*Œuvres de*

Faites bien de la réflexion, et faites-en faire sur la première lettre à M. de Chartres et sur la bulle de Jean XXII dans Raynaldus.

On attend dans peu de jours M. de Monaco : il ne viendra qu'à Versailles[5].

Il ne faut point du tout songer à empêcher M. le cardinal de Bouillon de voter. Personne ne donne là dedans, par la raison marquée dans ma précédente. On fera agir M. de Tourreil, et aucun de vos avis ne tombe à terre[6].

Je ne sache rien à donner pour préservatif que l'admonition de n'abuser pas des expressions exagératives, excessives de quelques pieux auteurs, non plus que des spéculations trop abstraites, mais de regarder ce qui est bon *in praxi*. Je vous ai envoyé quelque chose sur cela dans mes mémoires précédents. Du reste, il n'est pas possible de donner des règles qu'en revenant aux Articles, ce qu'on ne fera

Fénelon, t. IV, p. 218, 458; t. VII, p. 35 et 260; t. VIII, p. 270, 446; t. IX, p. 134, 614, 618; *Correspond. de Fénelon*, t. II, p. 457; t. III, p. 246; t. X, p. 349; t. XI, p 139). Toutefois cette insertion semblait appelée par le contexte, car on lit, à la page suivante : « Les actes de la partie inférieure, dans cette séparation, sont d'un trouble entièrement aveugle et involontaire. » On remarquera d'ailleurs une certaine analogie d'idée et d'expression entre la page incriminée des *Maximes des saints* et une lettre que Fénelon avait écrite à Mme Guyon en 1689 (M. Masson, *Fénelon et Mme Guyon*, p. 197-198; A. Cherel, *Fénelon*, p. 54, 56). Après avoir rejeté cette expression comme introduite par une main étrangère, Fénelon a essayé ensuite (*Quatrième lettre en réponse aux Divers écrits*, XIe objection, dans les *Œuvres*, t. VI, p. 149 à 152; cf. *Instruction pastorale*, t. IV, p. 218) de la justifier par des subtilités malheureuses : il eût mieux fait de s'en tenir au désaveu pur et simple.

5. Et non à Fontainebleau.

6. Ici Bossuet consent à profiter du concours des jansénistes, dont son neveu lui a parlé plus haut, p. 250.

pas ; et d'ailleurs il y faudrait ajouter quelque chose contre les nouvelles subtilités de M. de Cambrai.

Pour les Articles, vous trouverez beaucoup de lumière dans le corollaire de *Quietismus*, etc., p. 430.

Je rends de tous côtés tout l'office possible à M. Poussin, et vous pouvez l'en assurer.

C'est Zeccadoro que j'ai voulu désigner à l'endroit dont vous demandez l'explication.

M. l'abbé Regnier nous promet, au premier jour, la traduction de mon dernier livre.

Nous[7] partons jeudi avec la Cour ; mais nous allons d'un autre côté. De Meaux ou de Germigny, nous nous rendrons bientôt à Versailles.

1802. — Au Cardinal Spada.

Monseigneur,

J'ai vu entre les mains de Mgr le nonce la lettre très obligeante par laquelle V. É. daigne justifier l'abbé Bossuet sur le bruit qu'on avait voulu répandre, qu'il avait demandé quelque délai dans l'affaire de M. de Cambrai. Votre Éminence s'explique si nettement et si obligeamment sur ce sujet-là, que nous ne saurions assez, Monseigneur, vous en marquer de reconnaissance. Mgr le nonce a profité de la connaissance que V. É. lui donnait de la manière du monde la plus obligeante auprès du Roi : c'est

7. Alinéa omis par les éditeurs.

Lettre 1802. — L. a. s. Imprimée par Labouderie dans les *Mélanges publiés par la Société des Bibliophiles français* (1822). Revue sur l'original, Vatican, *Lettere di Vescovi*, t. 90, p. 160.

un heureux effet de l'impression que V. É. lui avait donnée. Je lui en dois et je lui en fais, Monseigneur, de très humbles remerciements. L'abbé Bossuet aura l'honneur de se présenter à V. É. pour les lui faire en particulier; et il ne me reste qu'à vous assurer du respect et de la reconnaissance sincère avec laquelle je suis, Monseigneur, de V. É. le très humble et très obéissant serviteur.

J. Bénigne, é. de Meaux.

A Fontainebleau, 10 novembre 1698.

1803. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 11e novembre 1698.

J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 12 octobre et du 18e. J'ai reçu en même temps le *mandatum*[1] à moi [adressé], dont j'ai fait l'usage que je vous dirai dans la suite de cette lettre.

Pour commencer à vous rendre compte de ce qui s'est passé depuis ma dernière lettre, du 4e, je vous dirai que, le lendemain, je me rendis chez le Pape à l'heure que Mgr Aquaviva m'avait marquée. S. S. avait déjà fait voir deux ou trois fois si je n'étais pas dans l'antichambre, et avait plus d'impatience que moi[2]. J'entrai d'abord : à peine

Lettre 1803. — L. a. n. s. Bibliothèque de l'Université de Genève. Publiée pour la première fois intégralement par M. Étienne Chastel, *Fénelon et Bossuet en instance devant la cour de Rome, avec la lettre originale de l'abbé Bossuet, conservée à la Bibliothèque publique de Genève*, Paris, 1877, in-8, p. 26 et suiv. Les différences entre l'autographe et les précédentes éditions sont trop nombreuses pour être toutes signalées ici.

1. Celui qu'on a vu, p. 245.

2. Attendait cette entrevue avec plus d'impatience que moi.

étais-je à la porte, qu'il me demanda de vos nouvelles, *del caro nostro vescovo*; ce sont ses paroles. Il serait trop long de vous dire tout ce qu'il me dit d'obligeant pour vous. Je lui dis ce qui me faisait venir à ses pieds; là-dessus, je lui rendis compte tout de mon mieux des raisons nécessaires et importantes qui vous avaient forcé à faire cette dernière réponse. Il me parut content de toutes, et les approuver. Il se récria sur l'accusation de la confession révélée, mais d'une manière très forte. Ce ne peut être qu'une calomnie, me dit-il; et il ajouta que votre réputation était trop établie pour que cela pût faire la moindre impression sur l'esprit de personne, mais cela dans les termes les plus forts, que[3] tout retombait sur l'archevêque de Cambrai, qui, surtout depuis quelque temps, *si pregiudicava assai*[4], à Rome comme en France. Pendant ce temps-là, S. S. tendait la main pour recevoir le livre que je faisais semblant d'avoir honte et de la peine à lui donner, sachant la peine que lui faisaient les écritures nouvelles. Enfin, je me fis forcer à le lui remettre entre les mains, et il me parut savoir bon gré de la peine que j'avais là-dessus[5]. S. S. eut la bonté de me promettre de s'en faire lire tous les jours quelque chose. Je lui fis plaisir quand je lui dis qu'on le traduisait en italien exprès pour lui.

Je pris cette occasion de le presser de faire recommencer les congrégations; il me promit de le faire faire incessamment.

Je lui parlai sur l'*amour pur* de M. de Cambrai. S. S. m'en parla avec indignation, me disant expressément que ce n'était qu'une illusion. Pour le confirmer, je lui rapportai les paroles [du Deutéronome][6] sur le précepte d'aimer Dieu *ut bene tibi sit,* que c'était précisément ce que M. de C[ambrai] appelait intéressé. Je le suppliai de demander aux défenseurs du livre un seul texte de l'Écriture sainte, etc.

3. Disant que...

4. Les éditeurs ajoutent au texte une traduction : se faisait grand tort.

5. Ceci est un trait de comédie.

6. Deuteron., IV, 40. L'abbé a écrit : de l'Exode.

Je me plaignis du sacriste, qui n'avait pas achevé de donner son vœu. Il me répondit en plaisantant et en riant qu'on se passerait fort bien de son vœu, et qu'il l'avait fort ennuyé par ses longs discours, que l'on se passerait bien de ce qu'il mettrait par écrit. En vérité, toutes les réponses qu'il me fit ne sont pas d'un homme de son âge et qu'on veut faire passer ici pour un imbécile : c'est le cardinal de Bouillon[7]. Enfin, je finis en lui marquant la joie que toute la France, et en particulier le clergé avait reçue des grâces que S. S. avait faites à M. le nonce[8], qui était respecté, aimé et honoré de tous ; cela fit grand plaisir à S. S. Au reste, S. S. me parla du Roi avec une tendresse et un respect que sa grande piété et ses grandes qualités méritent ; il me le nomma le seul protecteur de la religion, il me dit que tout le monde voulait s'unir contre lui, mais qu'il serait toujours le plus fort. Il avait tenu le même discours la veille avec le P. procureur général des minimes[9]. Cela se passa le mercredi 5e du mois. Samedi, je reçus par le courrier votre écrit latin[10]. Je le fis aussitôt copier pour les cardinaux et le Pape. J'eus le tout le dimanche au soir. Lundi, qui était hier, je le fis distribuer à tous les cardinaux. J'allai chez tous, et à ceux que je ne pouvais voir, j'avais préparé un billet avec votre écrit cacheté que je laissais : ainsi tous l'ont eu. J'allai l'après-dînée chez le Pape. Je sus que M. de Chantérac[11] y était, mais que S. S. n'avait pas eu le temps de le recevoir, ou la volonté. Mgr Aquaviva me dit qu'il l'avait remis à ce matin. Comme j'étais bien aise de savoir, avant de parler au Pape, ce que M. de Chantérac lui avait dit, et que je me doutais de quelque manœuvre, je convins avec Mgr Aquaviva que je retournerais cette après-dînée. Je m'y suis donc rendu. J'ai

7. Qui le veut.

8. En lui donnant l'évêché de Brescia, de quarante à cinquante mille livres de rente, comme on l'a vu par la lettre de Bossuet du 12 octobre, p. 229.

9. Le P. Roslet.

10. Le *mandatum* qu'on a vu, p. 245.

11. L'abbé écrit toujours : Chantrac.

commencé par savoir par les camériers secrets italiens, qui sont de mes amis, que M. de Chantérac n'avait fait qu'entrer et sortir chez le Pape. Mgr Aquaviva m'a confirmé la même chose. S. S. m'a fait appeler, et a commencé par me dire avec indignation que l'homme de M. de Cambrai l'était venu importuner ce matin, et avait eu la hardiesse de lui demander un délai pour répondre à votre dernière écriture, mais qu'il ne voulait pas en entendre parler. Il était vraiment en colère. J'ai pris la liberté de lui dire que la réponse que voulait faire M. de Cambrai, et que j'étais sûr qu'il ne pourrait faire, ne devait pas le mettre en peine, pourvu qu'il fût dans la résolution de ne point donner de délai, qui, dans les circonstances présentes, était inutile et injuste; que les évêques n'avaient jamais prétendu en demander pour répondre à M. de Cambrai; qu'il était uniquement question d'un petit livre sur quoi on demandait depuis un an et demi la décision de S. S. J'avais un grand champ de m'étendre sur tout ce que vous pouvez vous imaginer, ce que j'ai fait, et S. S. m'a paru être satisfaite; après quoi, je lui ai présenté votre écrit, qu'elle a fort bien reçu. Elle a voulu que je lui en aie dit la substance. Je l'ai suppliée de vouloir bien se le faire lire; elle me l'a promis, et je l'ai laissée dans la résolution de n'avoir aucun égard aux injustes demandes de M. de Cambrai.

Je viens d'apprendre dans le moment par le sieur Fede[12], agent du Grand duc, qui s'est trouvé chez le Pape quand M. de Chantérac y était, et qui a parlé au Pape après lui, que S. S. était hors d'elle et avait renvoyé promptement ce pauvre homme avec indignation; que S. S. lui avait parlé avec colère de M. de Cambrai et du livre, du scandale qu'il causait, mais que bientôt il lui donnerait son fait[13]. Il ne savait pas qu'il eût demandé un délai pour répondre, mais le Pape me l'a dit en termes formels.

12. Il a été question de ce personnage, t. IX, p. 441.

13. L'abbé de Chantérac présente son audience sous un jour tout différent (*Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 53 et 54; cf. ses réflexions sur une demande analogue de l'abbé Bossuet, t. IX, p. 471 et 472).

Au sortir de chez le Pape, j'ai été chez le cardinal Casanate l'avertir de tout, et chez de nos amis pour confirmer S. S. dans sa résolution.

Tout cela est un jeu joué par les protecteurs de M. de Cambrai pour tâcher d'allonger. Mais le sort en est jeté. MM. les cardinaux s'assemblent demain matin par ordre de S. S., exprès pour déterminer *de modo procedendi* dans cette affaire. Là, on verra l'ordre qu'on tiendra dans l'examen des propositions, qu'on réduira apparemment par ordre sous des chefs principaux, et on pourra finir entre les cardinaux dans chaque congrégation un chef. J'espère qu'on fera deux congrégations par semaine; ainsi, en quatre semaines, ils auront fait. Ils me paraissent tous résolus à ne pas perdre de temps et à tâcher de sortir promptement d'affaire. De Bouillon, je ne réponds de rien, ou plutôt je réponds de tout. Avec cela, j'avoue que son personnage est difficile à soutenir. Nous ne pouvons savoir avant demain ce qui sera résolu. Je vas toujours résolu, m'assurant de plus en plus des cardinaux. J'ose vous dire, à vous en confidence, que je suis bien trompé si il en manque un seul, mais, avec cela, je ne prétends assurer rien. Je crains toujours qu'on ne fourre quelque petit mot; c'est à quoi il faut être très attentif.

Hier, je fus deux heures avec le cardinal Carpegna. J'en suis content, très content. Ce matin, le cardinal Ottoboni a eu une explication avec moi, et m'a fait entendre ce qu'il faut. Je ne me fierais naturellement ni à l'un ni à l'autre, si je n'étais sûr par moi-même de leurs théologiens. Le cardinal Albano promet monts et merveilles à moi et au P. Roslet. S'ils nous trompent, ils se trompent eux-mêmes les premiers. Ce qui me donne plus de confiance que tout, est que le cardinal Casanate me dit que tout va bien et surtout les cardinaux papables; vous voyez[14].

Nous avons fait en sorte que le Pape a consulté le P. Ser-

14. L'autographe : et surtout *19* pour *Homère* vous voiés. Deforis traduit, ce semble, avec raison *pour Homère* (pour Pape) par papables. Mais, après *vous voyez*, il ajoute à tort : *ce qui les remue*.

rani[15]; cela a fait un bon effet. Je suis après à lui faire consulter le P. Latenay; mais je crois que son parti est pris.

La seule chose sur quoi il y aura plus de difficulté, sera les propositions de l'amour pur; mais il faudra que ce cinquième amour saute malgré les efforts de la cabale.

Au reste, nos amis du Saint Office ont trouvé dans les choses secrètes du Saint Office des choses admirables contre M. de Cambrai, apparemment dans les abjurations de Molinos et de Petrucci et d'autres quiétistes. Dans l'interrogatoire de Molinos sur la douzième de ses propositions, on a trouvé qu'il donnait la même solution et avait le même système que M. de Cambrai quant à l'intérêt propre, à l'amour intéressé et ce qu'il appelle propriété, qu'il disait qu'on purifiait en purgatoire, et avec ses explications, les qualificateurs persistèrent dans leurs qualifications. Ce que je vous mande est sûr : je tâcherai d'en avoir la preuve. Doit-on douter après cela de la condamnation ? Voilà ce qui m'assure plus que toutes les paroles du monde, dont je fais à peu près le cas en ce pays-ci que faisait le pape Ottoboni[16] de celles qu'il donnait.

Le P. Roslet a reçu, et vous en êtes informé à cette heure, la censure de douze propositions du livre signée par soixante docteurs de Paris. Nous gardons encore le secret là-dessus, pour faire notre coup à propos. Le cardinal Casanate en est seul informé et l'a en main. M. le cardinal de Bouillon en a eu vent; mais il le saura le dernier de notre part. Demain, j'en parlerai au cardinal Spada et lui dirai que ç'a été pour faire voir la fausseté de ce qu'ont ici avancé les cambrayistes, que la Sorbonne approuvait leur amour pur. Nous ferons valoir la modération de cette Compagnie et le secret. Je crois que cela sera bien reçu; nous y donnerons le bon tour, et nos

15. Le P. Serrani, procureur général des augustins, l'un des examinateurs du livre (Voir t. IX, p. 152).

16. Pierre Ottoboni, pape sous le nom d'Alexandre VIII. Sans être un politique, il sut triompher de toutes les habiletés de la diplomatie française, simplement par sa force d'inertie douce et souriante, faite de compliments et de bonnes paroles. Le cardinal Ottoboni était son petit-neveu.

amis. Les qualifications pourraient être plus fortes, mais cela est bon ; je n'ai eu le temps que de la lire en courant.

Je connais M. de Paris, et m'imagine voir tout ; mais il faut que vous ayez patience et que l'union paraisse jusqu'au bout.

Je suis fâché que vous n'ayez pas eu part à ce que ces docteurs ont fait ; je crois que vous n'y auriez rien gâté, quoique je voie bien qu'elle est dans votre esprit.

Ne perdez point de temps pour la traduction italienne.

Je souhaiterais fort avoir ici une bonne copie de votre portrait et quelques estampes petites et grandes de vous[17].

Ayez la bonté de nous envoyer, tous les ordinaires, quelques exemplaires de vos livres, premiers et derniers, relations françaises, italiennes, et surtout les trois écrits latins, dont nous avons très peu.

M. le cardinal de Bouillon loue fort votre dernier ouvrage et avoue qu'il n'y a rien de plus fort, et qu'il ne croyait pas qu'on pût répondre si bien à ce que M. de Cambrai avait dit.

J'oubliais[18] de vous mander que j'ai tiré aujourd'hui une lettre de change sur Guérin, mon homme d'affaires[19] à Lyon, de quatre mille quatre cents livres dont il payera, de l'argent qu'il a pu ramasser pour moi, la somme de deux mille trois cents livres. Reste deux mille cent livres, dont je vous supplie de vouloir bien faire payer quinze cents livres. Je prie mon père d'acquitter le reste et j'ordonne à Guérin de s'adresser à mon père pour cela. Si cela n'est pas payé exactement, on protestera ma lettre de change, et je ne pourrai plus trouver ici un écu quand j'en aurai à faire. J'en écris à mon père.

17. Le portrait peint par Rigaud, que Bossuet avait envoyé au Grand duc de Toscane (cf. p. 81) et dont plusieurs copies furent faites par ce célèbre peintre, n'avait pas encore été gravé. Le portrait de Bossuet plus jeune avait été peint par Nanteuil (voir t. III, p. 26) et gravé soit par Nanteuil lui-même, soit par Poily ou Gantrel (cf. *Revue Bossuet*, janvier 1902, p. 49 ; octobre 1904, p. 273 ; juin 1906, p. 296).

18. Cet alinéa tout entier manque aux éditions.

19. Pour l'abbaye de Savigny, que l'abbé Bossuet possédait depuis 1691, à 25 kilomètres à l'ouest de Lyon (cf. t. IV, p. 383).

1804. — A l'Abbé Bossuet.

A Germigny, 16 novembre 1698.

Quoique l'ordinaire de Rome ne soit pas venu, je vous écris au hasard, sans pourtant rien ajouter de considérable à mes précédentes lettres.

J'ai reçu deux lettres françaises[1] de M. de C[ambrai] sur les *in tuto*. J'ai bien envie d'y répondre sous ce titre : *Le dernier livre, où l'on montre à M. de Cambrai qu'il n'a répondu à rien*[2], et de relever seulement les difficultés faites, où il ne dit mot. Cela le ferait paraître bien ridicule, et montrerait que, comme bon chef de parti, il n'a d'autre vue que d'entretenir la réputation de répondre à tout.

Je vois par diverses lettres qu'on pense toujours à Rome à faire une exposition doctrinale : cela sera fort difficile ; néanmoins on en voit un crayon dans les trente-six propositions de *Schola in tuto,* quæst. I, art. 1.

Si on ne condamne le pur amour de M. de Cambrai[3], qui est celui du cinquième degré, on laissera renaître le mal. Vous en trouverez la preuve en divers endroits marqués par mes lettres précédentes, et surtout dans le *Quietismus redivivus,* sect, IV,

Lettre 1804. — L. a. n. s. Collection H. de Rothschild.

1. *Lettre de M. l'archevêque duc de Cambray à M. l'évêque de Meaux pour répondre à son traité latin intitulé :* Mystici in tuto, *sur l'oraison passive,* s. l. n. d., in-8. — *Lettre..... pour répondre à son traité latin intitulé :* Scholastici in tuto, *sur la charité,* s. l. n. d., in-8.

2. Bossuet n'a pas donné suite à ce projet.

3. Voir plus haut, p. 278.

cap. v, n. 1, 2, 3, 4. Cela n'est nulle part plus nettement.

Je[4] retourne bientôt à Paris. Mme de Maisons est morte d'apoplexie fort soudainement[5]. M. de Canaples[6] âgé de soixante-douze ans épouse Mlle de Vivonne, à qui le Roi a donné 4 000 livres de pension.

Depuis mes lettres précédentes, j'ai reçu une lettre très honnête de M. l'archevêque de Séville[7], avec un exemplaire de sa Lettre pastorale. Il ne faudra pas laisser de lui envoyer par son agent le double de ma lettre, que j'ai adressée à M. Phelipeaux.

4. Cet alinéa manque aux éditions.

5. Le 14 novembre 1698. Louise de Fieubet, fille de Guillaume de Fieubet, président à mortier au Parlement de Toulouse, et de Claude Ardier. Elle avait épousé Jean de Longueil, marquis de Maisons, président à mortier au Parlement de Paris, chancelier de la reine Anne d'Autriche, gouverneur des châteaux de Versailles et Saint-Germain, et de la ville de Poissy.

6. Alphonse de Créquy, comte de Canaples, duc de Lesdiguières par l'extinction des branches aînées de sa maison, gouverneur de Lyon, épousa seulement le 12 septembre 1702, à soixante-quinze ans, Gabrielle-Victoire de Rochechouart, fille de Louis, duc de Vivonne et de Mortemar, pair et maréchal de France, et d'Antoinette de Mesmes. Par son père, Mlle de Vivonne était nièce de Mme de Montespan, qui l'avait retirée chez elle. Elle « n'était plus jeune, dit Saint-Simon, et n'avait que beaucoup d'esprit, de vertu et de naissance, et pas un denier vaillant » (Tome X, p. 266).

7. C'est sans doute à propos du quiétisme, que l'archevêque de Séville s'était mis en rapport avec Bossuet et qu'il avait donné une lettre pastorale. D'après les *Mémoires de littérature* du P. Léonard, en novembre 1698 on remit à Bossuet *un gros paquet* de la part d'un prélat espagnol, qu'on disait être celui de Salamanque (Archives Nat., M 767; cf. Phelipeaux, *Relation*, t. II, p. 178). Quesnel écrit le 13 décembre: « M. de Meaux a tant d'affaires sur les bras, que je doute qu'il songe fort à satisfaire l'archevêque de Séville. Il faut une occasion pour cela, et on n'en trouve pas si souvent de cette nature » (Tome II, p. 31).

1805. — Le P. Mauduit a Bossuet.

16 novembre 1698.

Je ne sais si Votre Grandeur se souvient qu'un jour, étant allé vous rendre de très humbles remercîments du livre latin des trois Traités[1], dont vous aviez eu la bonté de me faire présent, il m'échappa de vous dire qu'il m'était venu dans l'esprit quelques pensées sur cette dispute; que vous eûtes la complaisance de m'exciter à les écrire et que vous ajoutâtes avec une extrême humilité que vous en profiteriez. Cette parole fut un poids violent pour me déterminer à m'en décharger sur le papier. Je l'ai fait, et je vous les envoie, Monseigneur, comme un compte que je vous rends de la lecture de vos excellents ouvrages et du profit que j'ai tâché d'en faire. Elles ne tenaient pas, ce me semble, tant de place en mon esprit : la matière s'est, je ne sais comment, développée jusqu'à faire à peu près un juste volume, et l'ouvrage a crû et s'est grossi insensiblement sous la plume. Vous êtes, Monseigneur, le maître absolu de son sort, pour le faire paraître au jour ou pour le supprimer. Si Votre Grandeur y trouve quelque chose d'utile, comme je crois qu'il y a des endroits capables de faire quelque impression sur les esprits, vous le pourrez traiter comme un enfant trouvé, qu'on élève sans connaître ou sans découvrir ses parents. Que si vous n'y trouvez rien qui mérite d'entretenir le public, vous aurez toujours la bonté de le garder dans votre cabinet[2], comme un acte de ma déclaration pour votre sentiment dans cette

Lettre 1805. — Sur le P. Michel Mauduit, de l'Oratoire, voyez notre t. IV, p. 182.

1. *De nova quæstione tractatus tres :* 1° *Mystici in tuto*; 2° *Schola in tuto*; 3° *Quietismus redivivus,* dont l'achevé d'imprimer était du 30 août précédent.

2. Cet ouvrage n'a point vu le jour. On lit dans l'article Bossuet de la Biographie Michaud qu'il se trouvait parmi les manuscrits de l'évêque de Meaux. En 1788, Deforis l'avait retrouvé dans les papiers de Bossuet, mais depuis on en a perdu la trace.

controverse, ou plutôt, si je l'ose dire, comme une profession de foi que je fais par avance en attendant la décision du Saint Siège.

Mais, Monseigneur, de quelque manière que Votre Grandeur en use, toute la grâce que je lui demande pour des raisons qu'il lui est aisé de pénétrer, est de laisser l'auteur jouir de ses ténèbres, et de ne marquer en aucune manière ni son nom, ni celui de sa communauté. Il n'a fait confidence à personne de son dessein, il lui suffit d'être connu de vous; et il se croira trop payé de sa peine, si vous jugez à cette marque qu'il est plus qu'aucun autre, Monseigneur, de Votre Grandeur le très humble et très obéissant serviteur.

M. Mauduit, prêtre de l'Oratoire.

1806. — A l'Abbé Bossuet.

A Germigny, 17 novembre 1698.

Depuis ma lettre d'hier, j'ai reçu la vôtre du 28 octobre, dont j'ai rendu compte où il fallait.

M. de Paris a eu quelques accès assez légers de fièvre tierce ; il en a été quitte, Dieu merci, pour quelques prises de quinquina.

Tous les jours il se présente de nouveaux docteurs pour signer après les soixante, et le nombre passe la centaine ; mais on n'a pas voulu multiplier les signatures.

C'est M. Pirot qui a dressé le fond de l'acte et les qualifications : ainsi, s'il n'a pas signé[1], c'est seulement à cause qu'il avait déjà trop témoigné son sentiment en travaillant avec nous.

Lettre 1806. — L. a. n. s. Collection Morrison.

1. Pirot signa plus tard.

Il n'y a rien à souhaiter du Roi et de M. le nonce, qui font tout ce qu'il faut, et aussi bien qu'il se peut.

J'ai fait à merveille la cour de M. Poussin auprès de MM. de Pomponne et de Torcy, et je continuerai, sans l'oublier dans l'occasion auprès de M. Noblet.

Il y a longtemps que je n'ai vu M. le cardinal de Janson, qui, depuis le départ de Compiègne et durant tout Fontainebleau, a travaillé à Beauvais aux affaires de son diocèse.

Vous avez bien fait d'avoir supprimé les remarques de M. de Paris[2], qui donnaient à M. de Cambrai ce qu'il demande.

1807. — Jean Phelipeaux a Bossuet.

A Rome, mardi 18 novembre 1698.

Vos *Remarques sur la Réponse à la* [*Relation*[1]] sont fort estimées et goûtées ici. Elles sont accablantes, et elles étaient nécessaires pour faire connaître les souplesses et les calomnies de M. de Cambrai; il ne cesse pas cependant d'écrire. On vient de m'avertir qu'il était arrivé ce soir deux lettres en réponse à *Mystici in tuto* et à *Schola in tuto*; mais cela ne fera point d'effet, et ne retardera pas le jugement.

Vous savez que, l'abbé de Chantérac ayant demandé du délai pour répondre à vos *Remarques*, le Pape le refusa, et deux jours après intima les congrégations pour la décision de l'affaire.

Hier se tint la première congrégation extraordinaire, où

2. Voir la lettre du 21 octobre, p. 252.

Lettre 1807. — L. a. Bibliothèque de l'Université de Genève.

1. Les éditeurs ont corrigé avec raison l'autographe : Phelipeaux, par distraction, a écrit : *déclaration*.

parla M. le cardinal de Bouillon; du moins il me dit qu'il avait beaucoup parlé et qu'il était fatigué[2]. Mercredi, on continuera, et jeudi se fera devant le Pape le rapport de ce qui aura été fait ou résolu dans les deux congrégations précédentes; ce qui continuera jusqu'à la fin.

L'affaire paraît en bon état : les cardinaux sont instruits et bien intentionnés. Je crois qu'on suivra dans la discussion des propositions le projet de réduction à sept chefs principaux : chacun contient plusieurs propositions, qu'ils pourront réduire selon qu'ils le trouveront à propos.

Le vœu des docteurs de Paris aura son effet. On a voulu exciter la jalousie de cette cour; mais les cardinaux les plus sensés ont vu que ce jugement n'était que préparatoire[3], et que la Faculté de Paris s'était expliquée dans presque toutes les affaires importantes avant que Rome décidât. On a instruit le Pape, et les lettres de M. le nonce feront impression. Cela cependant les rassurera contre les faux bruits qu'on avait répandus que les docteurs de Paris favorisaient le livre, et leur fera voir la nécessité de qualifier les propositions. Il aurait été à souhaiter qu'ils eussent eu vos qualifications, qui sont plus fortes et plus pressées. Ils n'ont point mis la qualification d'hérétique : il est vrai qu'il y a des termes équivalents; mais les équivalents ne sont pas de saison en ces sortes d'affaires, et ils devaient qualifier les propositions extraites qui ont été discutées : autrement on embrouille tout, et on fatigue les cardinaux par la diversité des propositions.

L'archevêque de Chieti voudrait bien pouvoir changer son vœu, voyant qu'il a été surpris : il en devait conférer avec Mgr Giori. Le sacriste dit qu'il voudrait que le livre n'eût

2. Voir Phelipeaux, t. II, p. 173.

3. « Le cardinal de Bouillon et les jésuites tâchèrent d'aigrir sur cela la cour de Rome, publiant que c'était un manque de respect pour le Saint Siège, et qu'on voulait prévenir son jugement. Quelques cardinaux ombrageux, comme Marescotti, Noris et Ferrari, crurent d'abord qu'on voulait leur faire la leçon, mais Casanata, Carpegna, Albani et Panciatici dirent qu'on avait fort bien fait, d'autant que les partisans de M. de Cambrai avaient publié que la Sorbonne approuvait sa doctrine... » (Phelipeaux, t. II, p. 170; cf. p. 138 et 139).

jamais paru : il s'est entièrement déshonoré dans l'esprit des honnêtes gens[4].

M. le cardinal de Bouillon paraît vouloir revenir au bon parti : il voit combien il serait ridicule d'aller contre le torrent. Je crois que le Roi lui a écrit fortement par le dernier courrier, et le rend responsable du succès. Ainsi il sera forcé de prendre le bon parti ; et, s'il ne le prend pas, il sera abandonné de ses confrères. M. le cardinal de Bouillon ayant vu qu'il était fait mention dans vos *Remarques* de trois écrits[5], me dit qu'il ne les avait point vus, me pria de les lui faire voir. Il en parut étonné, en demanda des extraits, que je lui ai donnés[6]. Il me dit que les choses n'étaient plus dans l'état où elles étaient auparavant, et qu'à la fin de l'affaire on verrait ce qu'il avait fait ; mais qu'il m'en disait trop pour le présent ; que, quand l'affaire serait finie, il souhaitait avoir une

4. Cf. Phelipeaux, *Relation*, t. II, p. 171.

5. Voyez *Remarques sur la Réponse à la Relation*, art. XI, 10 ; *Dernier éclaircissement*, édit. Lachat, t. XX, p. 469, et Phelipeaux, t. II, p. 175. Ces trois écrits, l'un du P. Dez, et les deux autres du P. Semery, professeur au Collège romain, ont été mentionnés dans notre t. IX, p. 13-14 (cf. Phelipeaux, t. I, p. 362-364 ; Sommervogel, *Bibliothèque*, t. VII, p. 1116). On y traite les trois évêques tantôt de jansénistes, tantôt de pélagiens ; on les représente comme hostiles au Saint Siège et aux religieux.

6. Le cardinal les joignit à sa dépêche du 25 novembre, et on peut les voir aux Affaires étrangères, *Rome*, t. 389, f°s 241-244. On les lit en partie dans Phelipeaux, t. I, p. 363. Interrogé sur ce point, l'abbé de Chantérac déclara *sur son honneur* au cardinal de Bouillon : 1° qu'il n'avait ni distribué ni fait distribuer les écrits d'où étaient pris ces extraits ; 2° qu'ils ne lui avaient pas été envoyés par M. de Cambrai ; 3° qu'ayant su que quelques personnes zélées distribuaient « secrètement ces écrits, il avait cru devoir se contenter d'aller trouver l'assesseur du Saint Office pour le prier de ne rien communiquer à la Congrégation de tout ce qui pourrait lui être présenté pour la défense du livre et de la personne de M. Cambrai, à moins que ce ne fût lui qui le lui présentât ; qu'il était bien vrai que, ne voulant point dégoûter des gens zélés pour M. de Cambrai et ne les pas empêcher de continuer à s'employer en sa faveur, il n'avait pas jugé devoir s'opposer à leur démarche, se contentant de n'y avoir aucune part... » (Affaires étrangères, *Rome*, t. 389, f° 225 ; cf. *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 78).

conversation avec moi, et qu'il me dirait des choses qu'il ne pouvait me dire à présent. Je reçus cette marque de confiance comme je devais. Il avança qu'on n'avait jamais vu un tel différend entre des évêques. Je lui citai saint Augustin et Julien[7] : la comparaison lui parut un peu forte[8].

Vous nous avez envoyé une grande quantité de *Remarques* : j'aurais souhaité plutôt les écrits latins fort estimés des savants, et dont nous [n']avons pas eu soixante exemplaires; mais la chose à présent est trop avancée. Monsieur l'Abbé vous dira les autres nouvelles. Je suis avec un profond respect, etc.

1808. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 18e novembre 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Fontainebleau le 27e octobre.

Vous aurez vu par ma dernière que je savais la signature des soixante docteurs, et que nous avions la pièce en main ; sur quoi nous avons pris toutes les mesures imaginables pour empêcher le mal que j'ai su qu'on nous voulait faire sur cela : le mal consistait à tourner mal la chose. Le lendemain que je vous eus écrit, je sus que M. le nonce avait écrit ici, un peu alarmé[1] ; et cela, parce qu'il se trouvait à Fontaine-

7. Julien, évêque d'Éclane, au ve siècle, donna dans les erreurs de Pélage, fut chassé de son siège et mourut misérablement. Il avait été l'un des plus chers amis de saint Augustin, et néanmoins avait écrit contre le traité *de Nuptiis et concupiscentia*; l'évêque d'Hippone se défendit contre ces attaques (Ellies du Pin, *Bibliothèque*, ve siècle).

8. Cf. Phelipeaux, p. 172 et 173.

Lettre 1808. — L. a. n. s. Archives départementales, à Melun.

1. « Le nonce n'a pu s'empêcher de faire paraître combien il était choqué du procédé de quelques docteurs particuliers qui ont eu la complaisance de signer une censure de plusieurs propositions contenues au livre de M. de Cambrai » (*Gazette de La Haye*, 1698, no 95; cf. n. 98). Il fut promptement rassuré par les explications que lui fournirent Noailles et Bossuet. De même, à Rome, le cardinal Spada,

bleau sans vous, et sans pouvoir s'éclaircir avec M. de Paris. Il écrivait néanmoins très modérément de tout, mais avec quelque doute. Il n'en fallait pas davantage ici auprès de certaines gens toujours ombrageux et aidés par certaines taupes noires, qui ne cessent de travailler sous terre contre la France, pour alarmer. Je n'en fus pas plus tôt averti par un cardinal ami, qui n'entra dans aucun particulier, que j'en avertis le P. Roslet, afin qu'il se tînt sur ses gardes et qu'il ne communiquât la pièce à qui que ce soit qu'à ceux qui la souhaiteraient : le parti a été trouvé très sage, et exécuté ainsi. Nous avions aisément deviné les bonnes raisons et les prétextes de cette signature. Je vis le cardinal Spada à qui je les expliquai, et qui les a depuis trouvées conformes avec ce que lui a mandé M. le nonce : il n'a pu les désapprouver ; MM. les cardinaux Panciatici et Albani de même, aussi bien que le cardinal Ferrari. Surtout ils n'ont rien eu à dire aux exemples que je leur ai apportés, [d'actes semblables faits] en pareil cas, non seulement de consultations secrètes de docteurs, mais de décrets des Facultés dans les affaires de Luther et Baius, pendant la congrégation *de auxiliis* ; ce qui non seulement fut jugé dans ces temps très utile, mais même en quelque manière nécessaire, pour rendre témoignage à la vérité, et servir de préparation au jugement de l'Église universelle ou de l'Église romaine, qui doit désirer de voir passer devant elle le plus de témoins qu'il est possible de la Tradition sur les dogmes en question. Ces raisons puissantes ont fermé la bouche à ceux qui voulaient faire trouver mauvais ce qu'on venait de faire. Les lettres du nonce au Pape sont arrivées là-dessus, et ont confirmé tout ce que nous avions dit. Je vis le cardinal Spada aussitôt que

comme va le dire l'abbé, fut persuadé par les raisons que firent valoir les agents des prélats adversaires de Fénelon. On trouvera parmi les appendices du tome XI le texte de la consultation accompagné des signatures des docteurs qui l'ont souscrite. On peut dès maintenant se faire une idée du caractère de cette consultation et de l'accueil qui lui fut fait en se reportant, dans le présent volume, aux pages 255, 320, 485 et 491.

j'eus reçu votre lettre et celle de M. de Paris. Le cardinal Spada venait de chez le Pape, et il m'assura qu'il n'y avait rien à dire à tout ce qui s'était fait, et que c'était seulement une préparation au jugement du Saint Siège. Ces paroles-là signifient beaucoup, ce me semble. Il me parut content des assurances que je lui donnai qu'on n'avait pu imaginer seulement que la plus grande malignité pût tourner mal un procédé aussi simple et aussi naturel que celui-là ; que les docteurs avaient autant de respect pour le Saint Siège et pour la personne de S. S. que les évêques, que la patience qu'on avait en France en était une marque bien sûre.

Je vois bien que le petit chagrin que quelques-uns ont pu avoir de cet événement, a été de s'imaginer qu'on leur veut faire leur leçon. Ils sont bien aises de marquer que cela ne leur est pas nécessaire. Je leur ai parlé aussi sur ce ton-là, en les assurant que je m'attendais à quelque chose de plus fort, s'il est possible, et de plus précis. Ce que j'ai cru qu'on devait éviter, c'est de se faire de fête ici, comme si l'on avait gagné la victoire. La pièce fera, s'il plaît à Dieu, son effet d'elle-même, parce qu'elle est bonne et à propos, et fait voir en échantillon le sentiment des habiles gens et l'imposture[2] de la cabale. Je sais que l'abbé de Chantérac a voulu faire croire que la signature a été forcée[3]. Il l'a dit à l'assesseur, mais on n'en croit rien.

J'ai bien fait valoir les efforts inutiles de M. de Cambrai pour avoir quelque chose en sa faveur de la part des Universités d'Espagne, et tout nouvellement de Louvain, où il avait envoyé un de ses chanoines, nommé Le Comte ; mais la réponse n'a pas été favorable, et la plupart ont répondu que si M. de Cambrai les forçait à parler sur son livre, ce ne pourrait être à son avantage[4]. Vous devez être informé de tout cela avant nous. Ce que je vous mande est très vrai, c'est leur député à Rome qui me l'a assuré. On m'a dit qu'à

2. Édit. : l'impuissance.
3. Cf. *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 62.
4. Voir plus haut, p. 38, et Phelipeaux, t. II, p. 176 et 177.

Alcala en Espagne[5], quatre ou cinq docteurs avaient signé quelque chose sur l'amour pur, et entre autres un jésuite, qui avait admis le cinquième état de M. de Cambrai comme possible absolument, mais en même temps comme non nécessaire, ce qui est le condamner. On prétend que cela a été envoyé ici aux confidents, qui n'ont pas jugé à propos d'en faire aucun usage jusques ici. Ce sera apparemment quelque chose qui ne signifiera rien. M. le cardinal de Bouillon fit semblant d'être bien aise de ce que ces docteurs avaient fait, et envoya querir le P. Roslet qui ne put lui refuser la pièce. J'ai bien fait remarquer à tout le monde comme elle est modérée, et peut-être un peu trop sur les qualifications, n'ayant jamais mis celle d'hérétique, que j'espère qu'on mettra à plus d'une.

Mercredi, 12e du mois[6], MM. les cardinaux s'assemblèrent pour délibérer *de modo tenendi*. Ils résolurent de parler et de voter sur toutes les propositions l'une après l'autre, mais réduites sous de certains chefs principaux. On prétend que M. le cardinal de Bouillon proposa quelque expédient qui ne plut pas. On résolut aussi le jour préfix qu'on s'assemblerait extraordinairement pour cette affaire; et le lundi fut pris dans la résolution que, si l'on ne terminait pas dans le lundi de voter sur le chapitre convenu, qu'on le ferait le mercredi, et cela pour dépêcher. Le cardinal Casanate prétend que, les premières propositions examinées, les autres iront vite. Mais d'abord je m'imagine que chacun voudra parler un peu de temps, après quoi on accourcira sans doute; car le Pape et eux ont assez dans la tête de finir, et, si je ne me trompe, de finir bien. Le point a été de les y réduire, et de n'avoir pas eu peur. Vous savez toujours bien ce que je vous ai mandé quand l'affaire serait entre les mains des cardinaux, quand ils auraient le temps d'être un peu instruits.

5. Cf. Phelipeaux, p. 178 et 179.

6. « Le même jour, je donnai aux cardinaux Casanata, Albani et à quelques autres un petit écrit que j'avais fait, intitulé : *Idea sanctitatis perfectæ ab archiepiscopo Cameracensi efformata* » (Phelipeaux, t. II, p. 170).

La cabale est toute étonnée, et ne sait comment on a fait pour empêcher la division qu'on n'avait cessé de fomenter parmi les cardinaux, mais qui, Dieu merci, je l'ose assurer présentement, ne se trouvera pas quant au fond de la chose. J'avoue que je n'ai pas eu un moment de repos que je ne me fusse assuré, à n'en pouvoir douter, qu'on condamnerait l'amour pur et le cinquième état du livre. Si je me trompe, il faudra dire que les cardinaux les uns après les autres m'ont manqué de parole. Je vous parle ainsi à vous : vous en ferez l'usage que vous jugerez à propos. Ce que je puis vous dire encore, c'est que le caractère de M. de Cambrai est bien connu à présent, malgré les éloges que lui a donnés dans toutes les occasions M. le cardinal de Bouillon.

Il est bon de vous dire que S. S. mardi au soir, 11e de ce mois, veille de cette assemblée, envoya ordre à l'assesseur de déclarer à MM. les cardinaux qu'il ne voulait plus entendre parler de délai, et qu'il voulait qu'on procédât à la décision. Par là je crois que les espérances de délai sont ôtées à M. de Chantérac. Aussi le billet de M. l'assesseur à MM. les cardinaux pour indiquer l'assemblée d'hier porte précisément que c'est pour la décision de l'affaire de l'archevêque de Cambrai. Ainsi c'est tout de bon, comme vous [voyez]. On fit donc hier la première séance, et MM. les cardinaux commencèrent à voter sur les premières propositions. M. le cardinal de Bouillon commença. Le secret inviolable du Saint Office fait que l'on ne peut savoir ce qui s'est passé. M. le cardinal Casanate m'a dit ce matin qu'il avait la bouche cousue, et ne m'a voulu rien dire ; mais son air dégagé m'a fait faire un bon jugement. Il faut deviner à peu près. Dans ces séances, outre les cardinaux, il n'y a que l'assesseur qui assiste et le commissaire. Au sortir de Casanate, j'ai été chez Sperelli et chez le commissaire du Saint Office. J'ai tant tourné et retourné ce dernier, que je n'ai pas lieu de douter raisonnablement de ce que je vous vais dire. Que les choses tournent fort bien ; qu'on tient les premières propositions comme le fondement du système de M. de Cambrai, c'est-à-dire son prétendu amour pur et son cinquième état distingué du

quatrième, qu'on regarde comme l'état de la charité des plus parfaits; que votre doctrine paraît celle qu'on prend pour règle; et que le motif de la béatitude, quoique secondaire de la charité, est inséparable du motif premier et spécifique; que le cinquième état est une illusion et la doctrine de Molinos. Que voulez-vous davantage? Cela me paraît très raisonnable. Par le discours du commissaire du Saint Office, je juge que tous les cardinaux ne purent tous parler hier; ils parleront demain, et achèveront peut-être. Comme le cardinal Casanate m'a dit qu'il était retourné bien fatigué, je m'imagine qu'il a parlé. Si cela est, au moins quatre ou cinq auront parlé, Nerli, Carpegna, Casanate, Bouillon et Marescotti. Le cardinal Nerli aura été long. Le commissaire du Saint Office avait sur le visage la joie peinte, et m'a assuré d'une décision solennelle qui couperait la racine du mal : ce qu'il ne ferait pas assurément si les choses lui avaient paru douteuses; car il est très zélé pour vous et la bonne doctrine, et me témoigne une amitié particulière.

Il entre dans le moment un ami qui a vu le cardinal Carpegna, et qui est très content de la censure des docteurs, et il dit qu'il serait à souhaiter que tous les docteurs de Paris eussent signé : je la lui avais portée avant-hier.

M. le cardinal de Bouillon revint hier très fatigué et abattu, d'avoir parlé très longtemps, dit-il. Depuis huit jours, ce cardinal ne sait où il en est. Il veut faire croire qu'il fera mieux qu'on n'a pensé jusques à cette heure. Je crois qu'il voit qu'il serait seul pour M. de Cambrai. De la manière dont le commissaire du Saint Office m'a parlé, M. le cardinal de Bouillon veut tâcher de nager entre deux eaux. Je ne sais point encore ce qu'il fit hier.

M. le cardinal de Bouillon a vu ces jours passés deux fois le P. Roslet et M. Phelipeaux. Il croit en avoir meilleure composition que de moi, et leur faire plus aisément croire ce qu'il voudra : ils sont bien avertis. Le personnage est difficile à jouer.

Quand j'ai parlé de l'empêcher de voter, je n'ai pas prétendu qu'on le lui défendît précisément, mais qu'on lui

expliquât si nettement les intentions du Roi, qu'il fût obligé ou de changer, ou de ne pas voter. Mais l'impossibilité de réussir lui aura peut-être fait ouvrir les yeux plus que tout le reste. Les jésuites et M. le cardinal de Bouillon ont joué de leur reste depuis un mois.

J'eus une assez longue conversation hier avec M. le cardinal de Bouillon, qui n'a jamais tant tortillé. Il me dit qu'il avait à jouer un personnage très embarrassant; comme ministre, qu'il ne pouvait douter des intentions du Roi, qu'il louait; comme cardinal, qu'il avait sa conscience; et qu'il était bien malheureux de ne pouvoir pas être spectateur comme tant d'autres, voulant pourtant faire entendre tout ce que je n'entendais point. Je puis vous répondre qu'il ne sait où il en est.

Ce qui est de certain, c'est que l'abbé de Chantérac sait, par M. le cardinal de Bouillon, à plein et à clair ce qui s'est passé au Saint Office, tandis que je me tue le corps et l'âme pour le deviner. Ç'a été un furieux avantage qu'il a toujours eu et qu'il a encore; mais je crois à présent la cabale à bout. Jeudi dernier, le sacriste, l'abbé de Chantérac, l'assesseur et Alfaro s'assemblèrent pour consulter.

M. le cardinal de Bouillon m'a dit qu'il n'estimait que les vœux du sacriste et de Massoulié. Tous les autres méprisent infiniment le travail du sacriste. M. Poussin fait tout de son mieux : les intentions du Roi sont avec raison pour lui des lois; le cardinal de Bouillon le hait souverainement. Je vous prie de le faire valoir comme il mérite.

M. de Chartres fera toujours bien de répondre; mais ici tout le monde répond pour lui, et M. de Cambrai a achevé de se perdre par sa Réponse à ce prélat, aussi bien que par votre dernier ouvrage. Pour vous, vous pouvez répondre, si vous voulez, aux dernières lettres de M. de Cambrai. Mais, à moins que les choses ne changent ici, et par rapport à ce pays, cela ne servira de rien; même je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire paraître ici d'autre ouvrage. Pour la France, cela sera fort bon, où il faut éclaircir la vérité. Ici, on en a assez. Vous croyez bien néanmoins que j'exécuterai vos

ordres comme vous le souhaiterez. Je vous dirai seulement que je me suis comme engagé à S. S. que vous n'écririez plus, à moins qu'il n'arrive quelque chose de bien nouveau. Avec cela, je suis assuré que tout ce que vous ferez sera si bon, qu'on sera ravi de le voir. La traduction italienne est la seule nécessaire ici.

Il faut que M. de Chartres prenne un peu garde à ne pas donner lieu ici de penser que le motif secondaire soit séparable du motif spécifique dans l'acte propre de la charité : cela pourrait ici faire du mal. Ce qu'il a dit là-dessus dans son *Instruction*[7], mérite une explication, à ce qui a paru ici à beaucoup de gens qui sont dans vos principes[8].

L'abbé de Chantérac a tenté, samedi et dimanche, d'avoir audience du Pape, qui n'a pas voulu : je ne sais s'il y sera parvenu aujourd'hui.

Mgr Giori[9] est le même, et fait toujours très bien auprès du Pape, qui fera ce que les cardinaux feront. Je ne sais si je ne vous ai pas mandé que M. Phelipeaux avait fait un vœu sur les trente-huit propositions, tout tiré de vous, et que nous avons fait donner à tous les cardinaux.

Je crois que le cardinal d'Aguirre ne se trouva pas hier à la congrégation : on m'a dit qu'il n'avait pas été averti.

J'espère que vous aurez eu la bonté de songer à faire tenir à Lyon[10] ce dont je vous écrivis l'ordinaire dernier.

J'ai oublié de vous écrire que [l'abbé de La Trémoille][11] m'a

7. Cette *Instruction*, du 10 juin 1698, se trouve dans les *Œuvres* de Fénelon, t. VII, voir en particulier les pages 128 à 130.

8. On voit qu'il n'y avait pas une concordance absolue entre la doctrine de Bossuet et celle des prélats ses alliés. Cf. plus haut, p. 71 et 181. La divergence portait sur un point que Bossuet jugeait essentiel, mais que n'a pas touché le décret et qu'il a laissé à la libre discussion des théologiens. Voir plus loin, p. 303, 341 et 342.

9. Cf. Delplanque, *op. cit.*, p. 97.

10. Édit. : à sien. — Il s'agit de l'argent réclamé par l'abbé.

11. Éditions : M. le cardinal de Bouillon. Il est difficile qu'il s'agisse ici du cardinal de Bouillon. L'autographe porte : *Ch.*, qui pourrait bien désigner l'abbé de la Trémoille, auditeur de rote (t. VIII, p. 268) dont le frère, à Paris (t. IX, p. 251), était en relations avec Bossuet (Voir p. 304 et la lettre du 21 décembre 1698).

fait extrêmement valoir une audience qu'il prétend avoir eue du Pape, dans laquelle il a parlé contre M. de Cambrai et pour vous, mieux que je n'aurais pu faire. Il croit avoir fait grande impression sur le Pape. Si ce qu'il m'a dit est vrai, il a fort bien fait; n'en parlez qu'à son frère. Je fais semblant de tout croire.

J'apprends par M. Phelipeaux qu'il était arrivé une Réponse de M. de Cambrai au *Mystici* et au *Schola in tuto*. Je ne sais si cela est bien sûr; mais cela ne fera rien assurément.

1809. — A Mme d'Albert.

A Meaux, 21 novembre 1698.

J'ai reçu votre lettre du 10, au retour de Fontainebleau, c'est-à-dire depuis trois jours.

Je ne suis pas maître du moulin, dont le meunier a un bail. On songera au vôtre[1], s'il se fait quelque changement. Je vois par la suite de vos lettres que je les ai toutes reçues[2].

M. de Chevreuse ne songe plus à me voir, mais à détourner les yeux quand il me rencontre : j'aime mieux cela que la dissimulation. Il faut espérer que la décision qu'on attend du Pape, dans ce mois ici ou dans l'autre, changera les cœurs, et ne nous donnera pas, comme je le crains beaucoup, de simples dehors. Assurez-vous que, de mon côté, le cœur est le même. Ma réponse contient une exacte vérité. Tout ce qu'on fait contre moi est plein d'aigreur et d'une hauteur affectée. On craint de ne le pas prendre d'un ton assez haut, et de paraître me céder en quoi que ce soit.

Lettre 1809. — L. a. s. British Museum, ms. 24421.

1. Au meunier que vous me recommandez. Voir la lettre du 9 octobre, p. 227.

2. Alinéa supprimé dans les éditions.

Pour moi, je ne veux[3] jamais que l'avantage de la cause, et encore poussé par la charité.

J'irais avec plaisir à Torcy, mais vous voyez la saison et le temps. Tenez-vous ferme aux règles que je vous ai données, surtout dans la matière dont vous me parlez. Mettez en Dieu toute votre sollicitude, assurée qu'il a soin de vous : je vous en suis caution. Conduisez ma Sœur de Saint-Bénigne. Dieu vous conduira, et je ne vous manquerai jamais, ni à la vie ni à la mort, ni à Mme de L[uynes] dans l'occasion. Notre-Seigneur soit avec vous.

J. Bénigne, é. de Meaux.

Je compte d'être mardi à Paris. Dites-le à ma Sœur de Saint-Bénigne. M. Fouquet[4] a eu grand soin de me faire rendre votre paquet et de presser la réponse[5].

1810. — A Mme Dumans.

A Meaux, 24 novembre 1698.

Ma santé est parfaite par la grâce de Dieu, ma Fille, et par vos bonnes prières.

La cause que je défends[1] est celle de Dieu, et il faut le prier de la soutenir. Quant à M. le curé de

3. Édit. : je ne verrai.
4. Chanoine de Meaux (cf. t. VI, p. 87).
5. Ce post-scriptum manque aux éditions.

Lettre 1810. — L. a. s. Collection de M. Le Blondel, à Meaux.
1. En combattant le quiétisme.

Vareddes[2], il est toujours bien disposé pour Jouarre; mais les temps sont fâcheux.

Pour vos confessions, ma Fille, je vous conseille et je vous ordonne de mettre le repos de votre conscience en la seule bonté de Dieu, en vous soumettant à ses ministres sans résistance, comme à ceux qui vous représentent Jésus-Christ. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

J. Bénigne, é. de Meaux.

Suscription: A Mme Dumans, religieuse à Jouarre.

1811. — A l'Abbé Bossuet.

A Meaux, 24 novembre 1698.

Je viens de recevoir votre lettre du 4, et d'y apprendre l'arrivée de notre courrier extraordinaire, avec les *Remarques*. Elles sont ici jugées accablantes. La version italienne[1] est faite; Anisson est dur à l'imprimer, parce qu'elle n'a nul débit ici. Je verrai à Paris, où je serai demain.

L'*in praxi*[2] doit être ici le mot sacramental, et de bien avertir de l'abus du langage des bons mystiques. Il y a trois cents ans, et depuis le temps des Bégards, que le langage se mêle: si l'on n'y met fin, le mal

2. M. de Saint-André passé, vers le mois de juin 1698, de la cure de Bannost à celle de Vareddes, voisine de Germigny.

Lettre 1811. — L. a. n. s. Collection H. de Rothschild.

1. Par Regnier des Marais. Voir plus haut, p. 92 et 236.

2. C'est-à-dire qu'il ne faut pas séparer dans la pratique les divers motifs de l'amour de Dieu; ce que Bossuet a dit dans son *Admonitio*, reproduite avec sa lettre du 30 juin, p. 28.

augmentera. Le pur amour et tout ce qui est au-dessus du quatrième degré est la source du mal. Vous aurez vu cela démontré dans la Conclusion des *Remarques*.

On[3] vous envoiera par l'ordinaire prochain l'état de l'argent donné et promis au courrier. On le trouve ici un grand fripon et un grand menteur. On satisfera aux deux mille francs, quoiqu'on soit fort à l'étroit à cause de la cherté, qui égale presque celle de la chère année[4].

Je ne puis vous envoyer la sainte Thérèse du P. de La Rue[5]: voici les extraits qu'on m'en envoya dans le temps. Ne nommez pas les auteurs[6]. Il y en eut un de l'auteur que je ne trouve pas sous ma main; celui de M. Tournely[7] y est fort conforme[8].

3. Alinéa omis dans les éditions.

4. C'est-à-dire l'année 1693.

5. Sans doute le sermon prêché le 15 octobre, fête de sainte Thérèse, chez les Carmes déchaussés, sur le quiétisme, et qui, dans l'entourage de Bossuet, passa pour incomparablement plus fort que le fameux panégyrique de saint Bernard (E. Griselle, *Fénelon*, p. 213).

6. Nous ne connaissons pas ces personnes qui envoyèrent à Bossuet des extraits du panégyrique de sainte Thérèse.

7. Honoré Tournely, né à Antibes le 28 août 1658, mort à Paris le 26 décembre 1729. Il obtint le vingt et unième rang à la licence de 1686, prit le bonnet la même année, et en 1688 alla enseigner la théologie à Douai. Il fut ensuite chanoine de la Sainte Chapelle, à Paris, et professeur à la Sorbonne. On a de lui : *Prælectiones theologicæ*, Paris, 1725-1730, 16 vol. in-8 (Cf. *Mémoires importants pour la Faculté de théologie de Douai*, s. l., 1696, in-4, p. 62 et suiv.; P. Féret, *La Faculté de théologie de Paris*, Paris, 1910, in-8, t. VII, p. 207-216; Th. Jos. Hild, *Honoré Tournely und seine Stellung zum Jansenismus*, dans les *Freiburger theologische Studien*, fasc. V, Fribourg-en-Brisgau, 1911, in-8; Hurter, *Nomenclator*, t. IV, col. 1111). Les *Compendium* des ouvrages de Tournely, parus sous son nom, sont en réalité de MM. de Montaigne et de La Fosse, comme le montre L. Bertrand, *Bibliothèque Sulpicienne*, Paris, 1900, t. I, p. 279 et 345.

8. Deux phrases obscures, omises par les éditeurs.

On[9] continue à interroger Mme Guyon ; et M. de Cambrai y est impliqué du côté du commerce spirituel. Le Père Roslet aura par M. de Paris le secret de tout cela.

Vous recevrez un mémoire latin[10] par l'ordinaire qui partit un peu après le départ de notre courrier, où il y a une instruction pour vous servir des *Remarques* à votre discrétion[11].

Nous avons perdu M. de Simony[12], c'est-à-dire chacun de nous[13] un second frère. Mon frère a bien besoin d'être consolé.

Je salue avec cœur M. Phelipeaux. Il faut avoir patience jusqu'au bout. On a reçu les livres dont il

9. Marc René Voyer, marquis d'Argenson (1652-1721), lieutenant général de police depuis 1697, et, sous la Régence, garde des sceaux et président du conseil des finances. Il fut membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences. L'ordre lui avait été donné, le 27 septembre 1698, d'aller interroger Mme Guyon et ses deux servantes sur les points que lui indiquerait l'archevêque, et, dans cette enquête, il ne devait rien faire que sur l'avis de ce prélat (Fr. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. IX, p. 79-81).

10. Le *Mandatum* dans lequel Bossuet instruit son neveu sur la manière de se servir de ses *Remarques sur la Réponse à la Relation* (cf. plus haut, p. 245 à 247).

11. Éditeurs : de notre courrier, dans lequel est renfermée une instruction pour vous. Vous y ferez des remarques convenables. Je laisse le tout à votre discrétion.

12. Claude de Simony, président à mortier honoraire au Parlement de Metz, demeurant à Paris, rue des Petits-Champs, à l'hôtel de Provence, mourut dans cette ville, le 19 novembre 1698. Son cœur fut porté dans la chapelle de la Pitié, dite des Simony et des Roussat, en l'église Saint-Martin de Langres; son corps fut inhumé dans l'église Saint-Eustache, à Paris, en présence de Bernard de Simony, seigneur de Saint-Michel, Premier président au Parlement de Metz, et de Louis Bossuet, seigneur d'Azu et Saint-Cosme, maître des requêtes (Archives de la famille de Simony, à Rivières-les-Fosses, Haute-Marne. Cf. notre tome Ier, p. 419).

13. Bossuet parle ici de son frère et de lui-même.

m'a donné avis pour M. l'abbé Raguenet[14]. A entendre les nouveaux venus de Rome, M. le cardinal de Bouillon est un favori du Pape. On n'en croit rien ici. Pour moi, je me réjouis seulement des mesures respectueuses que vous gardez avec lui. On parle de vous avantageusement.

1812. — Le P. Brion a Bossuet.

24 novembre 1698.

Quelque soin que j'aie pris d'envoyer chez vous pour savoir les jours où vous pourriez venir à Paris, je n'ai point été assez heureux pour vous y rencontrer et pour vous présenter les remarques que vous m'aviez chargé de faire sur les constitutions des Filles du Saint-Sacrement[1]. Tout ce que j'aurais

14. Sur l'abbé Raguenet, voyez t. IV, p. 224.

Lettre 1812. — Bossuet était en relations avec le couvent des Carmes des Billettes depuis le temps de ses prédications à Paris. C'était la résidence du P. René de Saint-Albert, son confesseur, très versé dans les voies spirituelles (cf. t. IV, p. 376). Depuis la mort de ce religieux, en 1691, l'évêque de Meaux avait sans doute continué ses rapports avec ce couvent. Il avait récemment prié un religieux de cette maison, le P. Brion, de lui envoyer un rapport sur les constitutions des Filles du Saint-Sacrement, qu'on avait accusées de quiétisme.

1. Elles avaient été fondées au milieu du xviie siècle par la M. Mectilde du Saint-Sacrement. Des bénédictines de la Conception de Notre-Dame de Rambervilliers, forcées par les guerres qui désolaient la Lorraine de quitter leur monastère s'étaient dispersées et pour la plupart réfugiées à Paris en diverses communautés. L'une d'elles, Catherine de Bar, dite en religion Mectilde du Saint-Sacrement, fonda une congrégation nouvelle pour l'adoration perpétuelle, et s'établit avec plusieurs de ses compagnes, d'abord rue Férou, en 1654, puis rue Cassette, en 1659. Quelques années après, la générosité de la duchesse d'Aiguillon, en lui donnant l'hôtel de Turenne, rue Saint-Louis au Marais, lui permit d'y fonder en 1674 une nouvelle maison. La M. Mectilde avait dressé les statuts ou constitutions de son ordre en 1662 et les avait fait approuver d'abord par le cardinal de Vendôme, légat en France, puis,

à désirer, Monseigneur, ce serait d'avoir bien rempli la tâche que vous m'avez donnée, en vous faisant trouver dans ces remarques quelque chose qui fût digne de votre attention, et qui ne vous fît pas perdre le temps que vous employez si utilement pour la défense de l'Église. J'espère au moins que vous connaîtrez par ce petit écrit que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on se prépare à répandre le quiétisme en France, et qu'il y a déjà longtemps qu'on jette la semence d'une si mauvaise doctrine. Il faut espérer que Rome, après une longue discussion, tâchera d'en arrêter le cours par la condamnation du livre de M. de Cambrai ; et c'est, ce semble, ce qui devrait déjà être fait, après tous les éclaircissements que vous avez donnés avec tant de lumière sur cette matière.

Quoique je sois très persuadé, Monseigneur, qu'on ne peut rien ajouter à tout ce que vous avez écrit sur ce sujet, je vous avouerai cependant que je ne puis m'empêcher d'avoir quelque regret que vous n'ayez pas aussi fait paraître ce que j'avais écrit, parce qu'il me semble qu'on découvre et fait bien mieux voir l'erreur d'un livre, lorsqu'on l'examine d'un

en 1676, par le Pape Innocent XI. Quelque temps avant sa mort, qui arriva le 4 juillet 1698, elle avait complété ces statuts. Elle avait donné en 1683 : *Le véritable esprit des religieuses adoratrices perpétuelles du très saint Sacrement de l'autel*. Elle avait aussi rédigé les règlements des divers offices qui s'exercent dans les maisons de son Institut ; mais ils n'ont été imprimés qu'en 1839.

Peu de temps après son arrivée à Paris, en 1642, Catherine de Bar était allée visiter celles de ses compagnes de Rambervilliers qui s'étaient réfugiées à Caen. Elle fit dans ce voyage la connaissance de Jean de Bernières de Louvigny, avec lequel elle resta en correspondance. Ces relations avaient peut-être fait craindre qu'il n'y eût du quiétisme dans les constitutions dressées par elle. L'auteur de sa Vie l'en défend, et du reste il attribue le quiétisme du *Chrétien intérieur* de Jean de Bernières au P. Louis d'Argentan, éditeur de cet ouvrage. Voir (L'abbé Duquesne) *Vie de la vénérable Mère Catherine de Bar, dite en religion Mecthilde du Saint-Sacrement, institutrice des religieuses de l'adoration perpétuelle*, Nancy, 1775, in-12, p. 127-128. Cf. la lettre circulaire de Sœur Marie-Anne du Saint-Sacrement sur la Mère Mectilde, du 4 juillet (Bibl. Nat., Ld[73], 1) et Jaillot, *Recherches critiques sur la ville de Paris*, 1785, t. III, quartier du Marais, p. 18, et t. V, quartier du Luxembourg, p. 18.

bout à l'autre et qu'on montre que ce n'est partout qu'un enchaînement de faux principes et de mauvaises maximes, que quand on se contente d'en extraire quelques propositions, et qu'on le combat, s'il faut ainsi dire, par parties. Comme c'est l'esprit qui anime un auteur et la fin qu'il se propose qui fait connaître la bonté ou la dépravation de son livre, je crois qu'on ne connaît jamais mieux ces choses qu'en l'examinant d'un bout à l'autre. C'est là, Monseigneur, ce qui m'a toujours fait penser qu'il serait bon qu'il parût un examen suivi du livre de M. de Cambrai. Mais, comme je n'aurai jamais de peine, Monseigneur, à soumettre mes lumières aux vôtres, c'est ce qui fait qu'après avoir pris la liberté de vous marquer mon sentiment, il ne me reste qu'à vous assurer que je serai toujours très content de tout ce que vous ferez, puisque personne ne vous honore plus que moi, et n'est avec un plus grand respect, Monseigneur, votre très humble, etc.

Brion, des Carmes des Billettes de Paris.

Je pars pour m'en retourner dans ma retraite ; c'est ce qui me fait recourir à la plume, désespérant de pouvoir avoir l'honneur de vous voir avant mon départ.

1813. — Jean Phelipeaux a Bossuet.

A Rome, ce 25 novembre 1698.

Monseigneur, les choses paraissent aller de mieux en mieux. Le Pape est immobile dans la résolution qu'il a prise de finir bientôt, et de couper toutes les racines, s'il se peut, du quiétisme. Les cardinaux achevèrent hier de parler sur l'amour pur. Le jugement doctrinal des docteurs de Paris a produit ici un bon effet, et les efforts qu'on a faits pour exciter la jalousie de cette cour ont été inutiles. Les cardinaux ont vu que c'était un jugement préparatoire, usité dans sem-

Lettre 1813. — L. a. s. Bibliothèque de l'Université de Genève.

blables occasions; et on leur avait tant de fois dit que la Sorbonne était favorable au livre, qu'il était bon qu'on sût au vrai son sentiment. J'aurais souhaité qu'on eût qualifié plus de propositions, et que les qualifications eussent été plus précises et plus fortes : on aurait mieux fait de se servir des vôtres, qui sont beaucoup plus justes, et de suivre l'ordre des propositions extraites et examinées en cette cour.

Il est arrivé par un courrier extraordinaire une lettre en réponse aux *Remarques* : on la méprise, et elle ne retardera nullement le jugement. Je n'ai jamais vu tant d'aigreur et de hauteur, et si peu de bonne foi. Je crois devoir vous avertir qu'il y a plus d'un an que M. de Chantérac avait dit à qui voulait l'entendre, que M. de Cambrai s'était confessé à vous. C'était alors une véritable confession sacramentelle[1]. Il suffit de vous nommer pour témoins le P. Estiennot, procureur général des bénédictins, le P. Prinstet[2], procureur général de Cîteaux, et le P. Cambolas, procureur général des carmes. Je ne sais comment il peut dire qu'il n'a pas eu connaissance des trois écrits[3]. Je sais qu'ils ont été décrits et copiés chez M. de Chantérac, qu'il les a distribués à tous les examinateurs qui étaient pour lors[4]. Quand j'ai dit à Granelli que M. le cardinal de Bouillon n'avait point vu ces

1. Voici, d'un autre côté, ce qu'écrivait vers le même temps l'abbé de Chantérac. « Le fait de la confession par écrit, donnée à M. de Meaux, passait pour fort certain à Paris, lorsque j'y étais. Il n'y a pas un cardinal du Saint Office à qui on ne l'ait dit, il y a plus d'un an, et même, ce me semble, au Pape, avant que l'on pût prévoir ni la *Relation* ni la *Réponse...* » (Lettre du 11 novembre 1698, dans la *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 33 et 34).

2. L'éditeur de la *Relation* de Phelipeaux (p. 225) a imprimé : Printet. Il faut lire : Prinstet, et dire que ce religieux était de la même famille que les Prinstet qu'on voit successivement maîtres particuliers des eaux et forêts à Dijon (Bibliothèque nationale, Pièces originales; Archives municipales de Dijon, B 526 et 564, 565; Archives de la Côte-d'Or, E 1577).

3. Voir plus haut, p. 295. — Édit. : des trois écrits que les jésuites ont ici publiés pour sa défense.

4. Ceci est contredit par une déclaration faite sur l'honneur par Chantérac, comme il a été dit, p. 295.

écrits, il m'a répondu qu'il avait souffert que les partisans du livre disent en sa présence et celle du Pape des choses très désavantageuses au royaume; et il ajouta : *Si vedeva bene ch' egli era più attento a defendere la falsità del suo amico, che al decoro della Francia*[5].

M. de Cambrai a tort de dire que les examinateurs qui ont été pour lui sont admirés à Rome : ils y sont entièrement discrédités. On est étonné de leur engagement et de la puissance de la cabale, et on dit publiquement qu'on ne trouverait pas encore dans toute l'Italie cinq théologiens qui eussent osé prendre un tel parti. M. de Chieti[6] a avoué à l'abbé Pequigni qu'il avait été trompé par Bernini, ci-devant assesseur et entièrement attaché à M. le cardinal de Bouillon; qu'on lui avait persuadé que le Roi, le clergé, la Sorbonne défendaient unanimement la doctrine de M. de Cambrai, et que cela lui était dit et confirmé par des gens à qui il devait ajouter foi; mais que, dans toutes les audiences qu'il avait du Pape, il ne cessait de lui dire qu'il fallait condamner le livre et finir au plus tôt cette affaire. On m'a assuré que le sacriste disait aussi qu'il avait été trompé par les jésuites. Ces Messieurs, à la fin, découvriront ceux qui les ont engagés dans un si mauvais pas. Je vois bien cependant que M. de Cambrai commence à se prévaloir de la scandaleuse partialité[7], et que ce sera pour lui un moyen de chicaner ou même de persister dans l'erreur.

Nous aurons demain au Saint Office l'abjuration du Frère Bénigne et d'un autre augustin déchaussé, dont je vous ai déjà mandé l'histoire[8] lorsqu'ils furent arrêtés. Il y a dans leur fait du quiétisme : nous entendrons demain leur procès.

5. Les éditeurs ajoutent au texte la traduction : « Mais il était plus attentif à défendre les erreurs de son ami qu'à soutenir l'honneur de la France. »

6. Les éditeurs ont imprimé : L'archevêque de Chieti; et cette traduction est conforme au récit de Phelipeaux (*Relation*, t. II, p. 174). L'autographe porte : *82*, sans doute par erreur, car ce chiffre désigne d'ordinaire le sacriste. Le chiffre de l'archevêque de Chieti est *81*.

7. *Partialité*, division ; ici, celle des examinateurs.

8. Dans la lettre du 22 juillet, p. 87.

Le courrier extraordinaire qui a apporté la lettre[9] repartit samedi en diligence, apparemment pour informer de l'état présent des affaires. Il doit venir par un nouveau courrier des réponses à *Schola* et *Mystici in tuto*, qu'on avait cru être déjà arrivées.

On fait espérer la fin de l'affaire vers Noël; je ne le puis croire : si cela est fini vers le carême, je serai content.

Je vous remercie de la bonté que vous avez eue d'écrire à MM. du Chapitre pour me tenir présent[10] : M. Ledieu m'a mandé qu'ils l'avaient accordé. Je suis avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et obéissant serviteur.

PHELIPEAUX.

1814. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 25e novembre 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux le 2e de ce mois. Vous aurez su que notre courrier est arrivé ici avec votre Réponse, cinq jours plus tard qu'il ne devait. Il était parti de Paris le 18e octobre au matin, et il n'est arrivé à Rome que le 31 du même mois au matin. Les prétextes qu'il m'a apportés sont tous d'un homme de mauvaise foi : il n'en faut plus parler.

M. de Cambrai a été mieux servi. Sa Réponse à vos Remarques est arrivée ici en dix jours, et serait venue en huit sans une rivière débordée. L'ouvrage a été composé aussi vite et, je l'avoue, avec une diligence incroyable : je ne doute pas que vous ne l'ayez eu à Paris aussitôt ou plus tôt que nous. Il y a apparence qu'on le lui a envoyé[1] feuille à feuille de chez Anisson. Cet ouvrage arriva ici mercredi dernier, c'est-

9. La lettre de Fénelon.

10. Régulièrement les chanoines ne peuvent jouir des fruits de leur prébende, s'ils ne gardent pas la résidence.

Lettre 1814. — L. a. n. s. Archives départementales, à Melun.

1. C'est-à-dire les *Remarques* de M. de Meaux.

à-dire le 19e de ce mois. Le vôtre n'a été achevé d'imprimer que vers le 17e d'octobre. La diligence de la composition, et de l'impression et de l'envoi est assurément extraordinaire. C'est aussi ce qu'il y a de plus glorieux à l'auteur dans cette pièce : car il me semble qu'il n'a jamais donné plus beau [2] contre lui sur tout. Il y soutient, il y défend Mme Guyon et le sens inconnu de son livre plus scandaleusement que jamais. Il y parle avec une insolence outrée de toutes les personnes qui ne suivent pas aveuglément sa cabale. Personne ne doute qu'il n'ait voulu laisser entendre en plusieurs endroits le Roi et Mme de Maintenon, surtout pages 6 et 8. Sa hardiesse, son arrogance et ses impostures s'y découvrent plus que jamais. M. le cardinal de Bouillon, en m'en parlant la première fois, quoique admirant cet ouvrage et disant que c'était le plus grand effort de l'esprit humain, il fut obligé de m'avouer que M. de Cambrai était hors des gonds, et qu'il défendait plus que jamais Mme Guyon. Pour moi, je n'y trouve que le caractère d'un charlatan, d'un déclamateur et du plus dangereux de tous les hommes.

Je sais que la plupart des cardinaux ont déclaré à M. de Chantérac qu'ils ne liraient pas cet ouvrage. MM. les cardinaux Spada, Casanate, Marescotti, Carpegna et Ferrari me l'ont dit à moi. Ils ont lu le vôtre avec plaisir ; ils m'en ont parlé ainsi. Les partisans ne laissent pas de faire valoir cet ouvrage extrêmement contre vous [3]. J'avoue que la manière

2. *Donner beau*, ou *la donner belle* à quelqu'un, lui fournir une occasion favorable. « Pour lui donner plus beau, elle ne cessait de le railler » (Hamilton, *Mémoires de Grammont*, chap. x, édit. de La Haye, 1741, in-12, p. 350). On dit plus souvent aujourd'hui : *donner beau jeu*.

3. « M. de Cambrai a déjà envoyé la *Réponse aux Remarques de M. de Meaux*. Tout le monde est effrayé de cette diligence ; mais c'est encore bien plus quand on a lu cet ouvrage. On l'estime, on le loue, on l'admire encore plus que la première *Réponse à la Relation*, et l'on dit sans façon, même aux amis de M. de Meaux, qu'on n'aurait jamais cru que M. de Cambrai eût pu mettre la vérité dans une si grande évidence, ni la proposer avec tant de force » (Chantérac, 25 nov. 1698, dans Delplanque, *op. cit.*, p. 72 ; cf. *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 76 et 102, et Delplanque, p. 75).

dont il est écrit, le caractère de l'auteur et la cabale horrible qu'il a m'ont fait changer de sentiment sur ce que je crus vous devoir témoigner dans ma dernière lettre, qu'il serait peut-être à propos de ne plus écrire. A présent, je suis convaincu que vous ne devez rien laisser sans réponse, et qu'il convient qu'il vous trouve toujours prêt à faire triompher la vérité, et à dévoiler l'imposture et le mensonge. Il faut le suivre dans tous ses retranchements, et ne lui laisser aucun jour de pouvoir échapper. C'est une bête féroce qu'il faut poursuivre, pour l'honneur de l'épiscopat et de la vérité, jusqu'à ce qu'on l'ait désarmé et mis hors d'état de ne plus faire aucun mal. Il donne plus que jamais prise sur lui dans ce dernier ouvrage. Si j'étais à votre place, je ferais une réponse sous le titre d'Éclaircissements, et je l'accablerais. Saint Augustin n'a-t-il pas poursuivi Julien[4] jusqu'à la mort? Il faut toujours continuer à parler avec autorité, avec force, d'un style sérieux et accablant. MM. de Paris et de Chartres voient l'avantage que M. de Cambrai tire de leur silence sur les faits les plus faux, qu'il présente comme avoués par eux. Il est vrai, et je le répète encore, qu'il n'y a plus rien à faire qui soit nécessaire d'écrire par rapport au jugement de l'affaire, et même par rapport à cette cour-ci; c'est ce que j'ai déclaré ici hautement au Pape et aux cardinaux, encore tout nouvellement; mais, par rapport à la France, par rapport à la cabale et pour délivrer l'Église du plus grand ennemi qu'elle ait jamais eu[5], je crois qu'en conscience, ni les évêques ni le Roi ne peuvent laisser M. de Cambrai en repos. Le coup accablant pour lui sera la condamnation de son livre et de sa doctrine par le Saint Siège, qui ne tardera pas longtemps. Si vous écrivez sur ce dernier ouvrage, comme je crois que vous le devez faire, il sera bon que ce ne soit pas par lettre : il me semble qu'il n'est pas décent de se traiter mal

4. Voir plus haut, p. 296.

5. Ce mot, comme la qualification de « bête féroce » appliquée plus haut à Fénelon, montre à quel degré était montée l'animosité de l'abbé Bossuet.

par lettre. Au reste, plus il est enragé[6] et outré contre vous, plus il faut que vous paraissiez le mépriser, et sans injures l'accabler par les choses mêmes. Il ne veut plus payer que d'esprit.

N'ayant pu aller aux pieds de S. S., j'ai vu M. le cardinal Spada et M. l'assesseur, à qui j'ai fait plaisir de leur renouveler mes protestations qu'il n'y avait rien de nécessaire dans tout ce qui s'écrivait de part et d'autre sur le jugement de l'affaire, qui dépendait du seul texte du livre[7]. C'est ce qu'on entend fort bien à présent.

Il me semble qu'on embarrasserait fort M. de Cambrai, si on lui demandait quel est donc le sens caché et bon qu'a eu Mme Guyon dans ses livres, et qu'il dit s'être fait expliquer terme par terme, parole par parole. Il le doit savoir, pour l'excuser si positivement; et il se trouve que c'est ce qu'il a voulu exprimer dans son livre des *Maximes*, s'il ose jamais le dire. Vous voyez les conséquences de ce raisonnement.

M. le cardinal de Bouillon me parla sur le chapitre de la confession[8], peu avantageusement pour vous et pour M. de Cambrai en même temps, donnant tort à l'un et à l'autre. Je lui parlai si fortement là-dessus, qu'il n'eut pas un mot à me répliquer. Son fond est d'excuser tout autant qu'il le peut.

Il est de la dernière conséquence que vous fassiez bien entendre à M. le nonce et au Roi de quelle nécessité il est qu'on ne laisse pas écrire le dernier M. de Cambrai, c'est-à-dire qu'on le poursuive toujours. Il s'agit de défendre la vérité, les décrets du Saint Siège et l'honneur de saints évêques. De ce côté-ci, je n'oublie rien pour faire voir l'obligation que l'Église catholique doit vous avoir, et aux évêques, d'éclaircir et soutenir la vérité. Si vous faites quelque ouvrage,

6. L'autographe peut se lire: en rage, aussi bien qu'enragé.

7. « Cette *Réponse* aura du moins l'effet ordinaire des autres, de réduire nos parties et tous leurs amis à dire que tous ces faits sont inutiles, et qu'il en faut revenir au texte du livre. Je demande souvent pourquoi donc M. de Meaux dit-il que ces faits ont une *connexion* nécessaire avec la doctrine. » (Chantérac, lettre du 29 novembre 1698, dans la *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 103).

8. Voir plus haut, p. 187 et 188.

faites-le court, et sur ce qui mérite réponse, en éclaircissements.

Venons à ce qui se passe. Il y eut hier la seconde congrégation, où je pense que le reste des cardinaux, qui n'avaient pas parlé dans la première, parlèrent. Les cardinaux Noris et Ferrari devaient parler. Je n'ai pu encore savoir précisément ce qui s'est passé; mais je puis assurer que tout aura été bien. Le cinquième état sera traité d'illusoire, erroné, faux, peut-être d'impie et d'hérétique. Sans M. le cardinal de Bouillon, qu'on ne veut pas choquer ouvertement, on aurait fort maltraité la personne de l'auteur; mais on se contente de parler fortement contre la doctrine.

J'ai su que M. le cardinal de Bouillon avait eu quelque dessein de se retirer; mais les jésuites et les amis de M. de Cambrai[9] par *64*, l'ont engagé à aller jusqu'au bout, pour sauver quelques coups, et au moins tenir en respect les cardinaux et le Pape. Je sais, à n'en pouvoir douter, que M. le cardinal de Bouillon a loué extrêmement le personnel de M. de Cambrai et ses bonnes intentions, et il a biaisé sur le reste, ne pouvant néanmoins approuver le sens rigoureux des propositions. On n'a pas encore su quelle a été la qualification du cardinal de Bouillon; on croit qu'il ne la donnera qu'au Pape, quand tous auront parlé. C'est là le point; le reste n'est rien. Le cardinal Carpegna a parlé dans la première congrégation très fortement et très brièvement; le cardinal Nerli, comme il m'avait promis; le cardinal Casanate, divinement, et son discours fit grande impression; le cardinal Marescotti avec vigueur et rigueur. Voilà tout ce qui parla la première fois, et M. le cardinal de Bouillon très longuement. Le mercredi 19e du mois, à l'assemblée de la Minerve, on ne put parler de cette affaire : on jugea deux quiétistes, qui doivent demain faire abjuration semi-publique, où je ne manquerai pas d'assister. C'est le fameux P. Bénigne, qu'on consultait ici comme un saint, et un autre P. Paul[10], de la religion des Petits-Pères, comme ceux de la

9. Deforis : du côté de Paris. Traduction peu satisfaisante.

10. Le P. Pierre Paul fut condamné à la prison perpétuelle, et son

place des Victoires. On leur devait faire faire abjuration à la Minerve, comme à Molinos; mais, en considération de leur religion, on la fait au palais du Saint Office.

Hier se fit notre congrégation[11], dont je ne sais pas le détail; mais, encore une fois, la queue aura suivi la tête. Le cardinal Noris assurément ne l'a pas épargné; c'est l'amour pur dont je parle, qui est selon moi la seule chose qui pouvait faire quelque difficulté, et sur quoi la cabale infernale a fait le plus d'effort, et sur lequel, comme vous aurez vu par mes précédentes, je n'eus aucun repos, que je ne fusse comme assuré que cette doctrine serait expressément condamnée. Je leur ai parlé sur ce chapitre si fortement qu'ils ont bien vu que nous ne serions pas contents d'eux, s'ils passaient légèrement sur cet article, et que nous compterions qu'ils donneraient gain de cause à M. de Cambrai. La vérité leur a paru clairement dans votre doctrine et dans vos ouvrages, et l'illusion et la fausseté dans les ouvrages de M. de Cambrai. Ils sont convaincus de la mauvaise foi de cet auteur, et du péril de la religion; enfin les impressions de la cabale se sont dissipées, et je ne vois plus aucune ressource pour M. de Cambrai. J'ose dire à présent la victoire assurée, si S. S. vit encore deux mois, peut-être plus tôt. S. S. est plus résolue que jamais, et M. le cardinal de Bouillon ne prend plus d'autre parti avec lui que de parler doucement, car S. S. le prévient sur tout.

Le personnage de M. le cardinal de Bouillon fait pitié. Sa faiblesse, sa malice, son impuissance le jettent dans une mélancolie dont tout le monde s'aperçoit.

M. le cardinal Casanate parla hier au Pape, et le Pape lui dit qu'il voulait l'entretenir *in camera* sur cette affaire. C'est un digne homme : on ne lui rend pas justice en France, si l'on s'oppose à le faire pape. Nos cardinaux ne sont guère pour lui; car ils sont tous jésuites, peu ou prou. Il faut que

complice, le Fr. Bénigne, à sept ans de détention (Affaires étrangères, *Rome*, t. 391, f° 210).

11. Cf. Phelipeaux, *Relation*, t. II, p. 175.

vous vous ménagiez beaucoup là-dessus : néanmoins il est bon, auprès du Roi et de Mme de Maintenon, de leur faire connaître la nécessité d'avoir un pape de mérite, qui aime l'Église, qui soit savant, et qui puisse abattre les jésuites, qui perdront tout un jour. Ce qui fait apercevoir plus clairement à tout le monde que les affaires du livre vont mal, c'est la rage de tous les partisans, et ce qu'ils disent qu'on ne peut résister au Roi. Oui, assurément, l'on ne peut résister au Roi, quand il a la vérité pour lui ; et c'est la plus grande gloire qu'il puisse jamais avoir, et le plus beau fleuron de sa couronne, d'être le défenseur de la religion et le protecteur des bons évêques.

Venons à la censure[12]. La manière dont l'affaire a été conduite ici de notre part a remédié ici à toutes les impressions mauvaises qu'on a voulu donner d'abord. Il est vrai que, dans les circonstances présentes, et surtout depuis un mois ou deux, cette pièce n'était pas nécessaire, vous l'auriez vu par mes précédentes lettres ; mais elle ne laisse pas d'avoir son effet, de confirmer, et de les faire marcher ici avec plus de confiance. Nous avons affecté ici de publier que l'on ne regardait cette pièce que comme une justification de docteurs particuliers, qui ne pouvaient souffrir l'idée que M. de Cambrai avait voulu donner de leur sentiment, mais que rien n'était nécessaire, et que nous ne doutions pas que le Saint Siège ne frappât encore plus fortement.

Je vous l'ai toujours bien dit, qu'il fallait les laisser commencer, et que, quand une fois ils seraient échauffés, ils n'épargneraient pas M. de Cambrai. Il était question de les laisser *insanguinarsi*, et vous verrez que la fin sera plus forte qu'ils ne l'ont cru eux-mêmes. C'est à quoi il faut avoir l'œil.

Le Pape voit à présent que tout le mal vient d'avoir ajouté ses évêques. M. de Chieti avait comme témoigné vouloir se rétracter ; mais les amis de M. de Cambrai l'en ont empêché, à ce qu'on prétend. J'eus hier un entretien avec lui assez

12. Des docteurs de Paris.

vigoureux, dans lequel je lui parlai avec sincérité et avec respect : jamais homme n'a été si embarrassé ; je ne sais ce que cela produira.

On dit que Louvain a refusé net M. de Cambrai ; qu'il avait néanmoins arraché de quelques docteurs de Flandres inconnus, quelque chose d'ambigu[13].

On sait ici Ekard, dominicain, et l'on en a fait bon usage.

On insinuera tout ce qu'il faut pour prévenir tout, s'il y a moyen.

M. Madot, pour qui vous voulez bien vous intéresser, n'est pas aimé de M. le cardinal de Bouillon, à cause qu'il paraît être de mes amis ; mais il s'en moque.

M. de Villeroy[14] est extrêmement plaint ici de tous ceux qui le connaissent, de moi en particulier, qu'il a toujours honoré d'une bienveillance particulière ; je vous supplie de lui vouloir faire un peu ma cour.

La Réponse aux écrits latins n'est pas encore arrivée ; mais on la promet incessamment : elle viendra tard.

On ne peut trop à la Cour presser l'ambassadeur de venir : tout est sens dessus dessous.

Sur l'article de l'écrit de la confession, vous avez pour témoins que cela est faux M. de Paris et M. Tronson. Qu'y a-t il à dire à cela ?

Pour le trente-quatrième article ajouté[15], c'est une baga-

13. Phelipeaux, p. 177. Sur l'opinion de Steyaert, voir plus loin, p. 357.

14. Plus haut, p. 269.

15. Allusion à un trait de la *Réponse aux Remarques sur la Réponse à la Relation sur le quiétisme* (dans les *Œuvres* de Fénelon, t. VII, p. 61 et 62). Ayant revendiqué sa part dans la rédaction des articles d'Issy, Fénelon fut contredit par Bossuet (*Relation*, section III, n. 12 et 13, Lachat, t. XX, p. 108 et 109), qui assura que les trente-quatre articles furent présentés tout dressés à son adversaire. Celui-ci répliqua qu'il pouvait montrer par le texte qui lui avait été remis, que tout d'abord le projet contenait seulement trente articles et que quatre autres furent ajoutés sur sa demande et pour le satisfaire (*Réponse à la Relation*, dans les *Œuvres*, t. VI, p. 433 ; cf. *Responsio ad epistolam D. Parisiensis*, ibid., t. V, p. 549). Là-dessus, Bossuet

telle en soi; mais il me semble que M. de Paris convient dans ses apostilles qu'il fut ajouté: tout dépend des circonstances. Ses apostilles n'ont été montrées à personne[16].

écrit : « Quelque copie qu'il puisse produire des articles qu'on peut copier à sa fantaisie, je suis assuré qu'il n'en paraîtra jamais aucune qui lui ait été donnée de notre part, où le 12e, le 13e, le 33e et le 34e ne se trouvent pas, comme il l'assure » (Remarques sur la *Réponse,* § VIII, Lachat, t. XX, p. 239). Mais ce démenti formel est contredit par le journal de M. Bourbon et par une copie préparatoire remise à Fénelon, conservée aujourd'hui à Saint-Sulpice, et d'où les articles 12, 13, 33 et 34 sont absents (*Revue Bossuet,* 25 juin 1906, p. 189). Fénelon fit alors l'instance dont parle ici l'abbé : « Que direz-vous donc si je prouve par mon original signé de vous, qu'on y ajouta après coup de la main de M. l'archevêque de Paris le 34e article. Vous en avez un original : produisez-le. Pour moi, je suis prêt à produire le mien. On y verra clairement que c'est un article qui n'avait point été d'abord mis avec les autres. Il fut dressé sur-le-champ entre nous dans la chambre de M. Tronson à Issy, et ajouté dans le moment même où l'on allait signer... En voilà pourtant un tout entier que vous ne pouvez nier qui n'ait été dressé avec moi » (*Réponse aux Remarques,* IX). En fait, ce 34e article, seul de la main de Noailles, se trouve sur l'exemplaire officiel conservé à Saint-Sulpice, où la signature de Fénelon se lit avec celle des trois commissaires d'Issy, sous la formule et la date : *Délibéré à Issy, le 10e mars 1695.* Mais ce XXXIVe article, écrit par M. de Noailles dans le moment où on allait signer, a-t-il été proposé par l'archevêque de Cambrai comme chose qu'il désirât et ajouté à sa demande, Bossuet le nie (*Dernier éclaircissement à M. de Cambrai,* art. 11, édit. Lachat, t. XX, p. 469).

En présence du démenti opposé à son adversaire par Bossuet au sujet de l'addition de quatre articles au projet primitif, M. Crouslé n'a pas hésité (t. II, p. 67) à déclarer dépourvue d'authenticité la copie en trente articles alléguée par l'archevêque de Cambrai, et à insinuer (*ibid.*, p. 434 et 435) que ce prélat est pris en flagrant délit de falsification : on voit ce qu'il faut penser de cette imputation (Sur cette question de la participation de Fénelon aux articles d'Issy, voir l'*Histoire de Fénelon* par M. de Bausset, dans l'édition de M. Gosselin, Paris, 1850, 4 vol. in-8, t. I; Crouslé, *Fénelon et Bossuet,* t. II; E. Levesque, article de la *Revue Bossuet* du 25 juin 1906; H. Bremond, *Apologie pour Fénelon,* p. 318 et suiv.).

16. Ces *apostilles* étaient les remarques de Noailles sur la réponse de Fénelon à la *Relation* de Bossuet. Celui-ci, on l'a vu, avait loué son neveu de les avoir supprimées, parce qu'elles accordaient à

Pour les intentions personnelles de Mme Guyon, cela peut bien donner lieu à ne les pas condamner formellement, mais non pas à les excuser précisément contre la teneur du texte et le sens propre unique qui règne partout. En un mot, on peut bien supposer, quand une personne est docile, et ignorante surtout, qu'elle n'est pas hérétique formellement, mais non pas qu'elle n'ait pas cru les erreurs qu'elle a expressément enseignées et imprimées.

Au reste, il me semble vous avoir ouï dire que cette femme avait eu l'insolence d'ajouter quelque chose à ce que vous lui aviez donné, et de falsifier ainsi l'acte[17]. Ne serait-ce pas cela sur quoi M. de Cambrai voudrait excuser l'acte faux qu'il avait avancé? Je n'ai parlé à personne de ce que je vous dis là, et n'en ai qu'une idée très confuse.

Le Pape, tous les cardinaux, tout Rome est témoin de ce que M. l'abbé de Chantérac a assuré ici publiquement, que M. de Cambrai n'avait vu Mme Guyon que trois fois en sa vie. Cet abbé a avoué depuis qu'il avait été trompé par M. de Cambrai ; le fait est notoire ici, vous pouvez l'avancer hardiment. S. S. et tous les cardinaux me l'ont dit ainsi, et cent personnes, et M. de La Trémouille, Mme des Ursins, enfin tout le monde.

Pour les écrits[18], ils ne sont que trop certains : on trouverait ici, si l'on voulait, plusieurs témoins qui les ont vu écrire chez M. de Chantérac. Les jésuites les distribuaient et M. de Chantérac les a donnés à tous les examinateurs et à bien d'autres.

Je suis persuadé que MM. les cardinaux auront fini vers

M. de Cambrai ce qu'il demandait. Cf. plus haut, p. 252 et 293. — Tout d'abord, Noailles avait cru (*Réponse aux quatre lettres*, dans les *Œuvres* de Fénelon, t. V, p. 389) que l'archevêque de Cambrai soutenait que les articles d'Issy étaient son ouvrage comme celui des commissaires; mais Fénelon avait précisé sa pensée dans sa *Responsio ad D. Parisiensem* (ibid., p. 459).

17. Mme Guyon n'a rien ajouté. Voir le fac-similé dans notre tome VII, p. 513.

18. Les trois écrits distribués en faveur de Fénelon. Cf. p. 295.

Noël la qualification des propositions; après cela, on fera la bulle. Je suis encore persuadé qu'on ne veut plus perdre de temps.

C'est le P. Charonier qui fait le vœu de M. le cardinal de Bouillon ; jugez ce que ce peut être.

Ma santé est bonne, Dieu merci.

1815. — Mme de Mornay-Monchevreuil a Bossuet.

Monseigneur, vous avez les paroles de la vie éternelle[1] ; c'est à vous à qui je m'adresse. Je sais aussi qu'une des principales obligations de Votre Grandeur, c'est de contribuer de tous vos soins à nous élever à cette perfection à laquelle Dieu nous a destinées par notre état et prévenir tout ce qui pourrait faire le moindre obstacle à l'accomplissement des desseins qu'il a sur nous. Il faut avouer la vérité, Monseigneur, c'est une chose que l'on aura de la peine à croire, que, dans le temps que toute l'Église gémit pour demander à Dieu l'ef-

Lettre 1815. — Publiée d'après le recueil de N. Payen, par M. Gasté (*Deux lettres*, p. 39). Cette lettre est sans date ; mais sa place dans le manuscrit, entre un document du 17 octobre 1698 et un billet de janvier 1699, prouve qu'elle a été écrite dans les derniers mois de l'année 1698. Elle est précédée, dans le manuscrit, de ces mots : *A M. l'Évêque de Meaux au sujet de la réforme de quelques prières au couvent de Notre-Dame de Meaux.* Sa conclusion indique que Nicolas Payen ne parle pas ici en son propre nom, mais qu'il a prêté sa plume à la supérieure du couvent. Cette abbesse, depuis 1694, était Mme Marie-Madeleine de Mornay-Monchevreuil. Elle donna sa démission en 1700 et se retira à l'abbaye de Saint-Antoine, à Paris, où elle mourut le 7 août 1716. Elle était fille de Henri de Mornay-Monchevreuil, gouverneur de Saint-Germain-en-Laye, et de Marguerite Boucher d'Orsay, gouvernante des Filles d'honneur de la Dauphine. Elle avait d'abord fait partie du prieuré de Wariville (paroisse de Litz, canton de Clermont, Oise). Cf. le document publié par Mgr Douais dans la *Revue Bossuet* du 25 juin 1906, p. 162 ; *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1724.

1. Joan., vi, 69.

ficace de ses miséricordes pour une paix solide et durable, si nécessaire à toutes les nations, les seules Filles de la Congrégation de Notre-Dame de Meaux[2] sollicitent Votre Grandeur à retrancher le temps de leurs prières et de leurs exercices, et demandent d'être dispensées de la partie la plus essentielle de leur devoir. N'est-ce pas oublier la sainteté d'une profession qui n'a été instituée par l'ordre de Dieu que pour former des saints ? Au moins ce n'est pas suivre le dessein de notre institution : c'est se tirer de la voie que nos pères nous ont tracée ; c'est se faire des routes particulières que ces grands saints n'ont pas connues. Vous savez, Monseigneur, combien il importe de conserver cette sainteté primitive, soutenir les pratiques anciennes et fuir toutes les occasions d'une vie molle et relâchée. L'inutilité, l'oisiveté et la paresse déshonorent la majesté de Dieu, l'excellence et la dignité de la profession religieuse. Si nous examinons les chemins et si nous nous informons quelles sont les voies anciennes, nous trouverons que la prière a toujours été toute la force et la puissance des religieuses de cette maison : qui néglige de prier est un athlète qui jette ses armes dans le milieu du combat, sa perte paraît tout assurée ; le Saint-Esprit veut que nous priions sans relâche[3]. Cet exercice est aussi le principal de nos devoirs ; toute personne qui s'est consacrée à Dieu par les vœux de la religion est dans l'obligation de tendre à ce qu'il y a de plus saint dans la vie chrétienne, et de s'élever à ce que l'Évangile de Jésus-Christ a de plus pur et de plus parfait. Si nous n'avons pas de grandes mortifications pour le corps, nous sommes au moins heureusement assujetties à la prière, qui est la source de toutes les vertus.

Il est vrai que l'on prétend que les modifications que l'on vous présente contre un usage si ancien ne sont pas dans des choses tout à fait essentielles. Mais, Monseigneur, y a-t-il

2. L'abbaye de Notre-Dame de Meaux, située sur la paroisse Saint-Martin, dans le quartier du Marché, était occupée par des chanoinesses régulières de Saint-Augustin.

3. Luc., xviii, 1.

rien qui ne soit très important dans les choses du salut? Saint Augustin ne pourrait-il pas dire à celles qui désirent des adoucissements à sa règle : Vous prétendez, mes Filles, arriver au port par la route que vous vous proposez de tenir; mais vous vous trompez bien, car vous allez à pleines voiles donner contre des rochers? Ne serions-nous pas à comparer à ces mercenaires qui ont démoli la vigne du Seigneur, qui ont foulé aux pieds son héritage, et fait un désert sec et stérile d'une terre délicieuse qu'il s'était réservée? Rien ne peut prescrire contre notre devoir; le grand nombre ne saurait donner à une chose la rectitude qu'elle n'a pas. Il faut dire davantage, Monseigneur. Les relâchements dans les petites choses sont semblables aux eaux de la pluie, lesquelles, ne tombant que goutte à goutte, ne laissent pas de remplir le canal des rivières et de causer enfin des débordements qui entraînent les arbres et leurs racines, désolent les champs et la campagne. Qu'importe que le vaisseau périsse tout à la fois par la violence d'un coup de mer, ou bien que l'eau venant à y entrer par la sentine et le gagnant insensiblement, sans que personne y donne ordre, il soit submergé peu à peu et fasse naufrage? Si vous n'y prenez garde, Monseigneur, les nouveautés que l'on vous propose ne tendent qu'à nous faire tomber dans la mollesse et l'oisiveté. Il me semble que j'ai ouï dire autrefois que l'on avait voulu imputer à un grand Chapitre[4] la faute d'avoir retranché une partie de l'office et des prières anciennes de l'Église[5]. J'aurai l'honneur de vous envoyer en détail toutes celles que l'on veut supprimer dans cette maison.

Je suis avec un très profond respect, Monseigneur, de Votre Grandeur la très humble, très obéissante et très soumise servante et fille en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

4. Beauvais (*Note de N. Payen*).
5. L'office de la sainte Vierge (*Note de N. Payen*).

1816. — A l'Abbé Bossuet.

A Versailles, 1er décembre 1698.

J'ai reçu aujourd'hui seulement votre lettre du 11 novembre, et la nouvelle des deux audiences très importantes que vous avez eues de S. S., dont je rendrai compte et dont j'espère qu'on sera bien aise. Le *Mandatum*[1] vous est venu bien à propos. Il n'y a rien à ajouter aux diligences que vous faites. On envoiera les livres que vous demandez ; mais ce ne peut être que par l'ordinaire qui suivra celui-ci.

Vous ne sauriez trop répéter à Leurs Éminences, et au Pape dans l'occasion, que, si l'on mollit le moins du monde, on aura, au lieu d'un homme soumis, un ostentateur, un triomphateur et un insultateur.

Je sais ce qui s'est trouvé dans les registres secrets du Saint Office sur la doctrine de Molinos[2] conforme

Lettre 1816. — L. a. n. s. Collection Morrison.

1. Celui qu'on a vu, p. 245.

2. Dans le *Quietismus redivivus*, la *Relation du quiétisme*, et plusieurs autres de ses ouvrages, Bossuet cherche à montrer en Mme Guyon et en Fénelon, un quiétisme, mitigé sans doute, mais héritier des doctrines de Molinos. Mme Guyon et Fénelon se sont élevés avec indignation contre ce rapprochement. Il est certain que ni Mme Guyon, ni surtout Fénelon n'ont admis d'aucune façon les conclusions immorales que l'on peut tirer de la doctrine quiétiste et que des disciples de Molinos, sinon le maître lui-même, et aussi des lecteurs du *Moyen court* et des *Torrents* avaient traduites dans la pratique de leur vie. Il est vrai que, par une subtile déduction philosophique, on a cru pouvoir montrer l'identité des principes fondamentaux de Molinos et de Fénelon. Quoi qu'il en soit, Molinos avait soutenu que la perfection consiste en un *acte continuel* d'amour de Dieu contenant à un degré supérieur les actes de toutes les autres vertus et les rendant inutiles. Le parfait, disait-il, doit anéantir ses facultés en leur refu-

à la cambrésienne : ne laissez pas de m'en envoyer les actes les plus authentiques qu'il se pourra.

Je suis bien aise que le Pape ait repoussé si vivement la demande que lui faisait M. de Chantérac pour allonger l'affaire. On m'a envoyé un extrait des vœux des examinateurs qui nous sont contraires, qui est fait par les amis de M. de Tourreil.

Je crois vous avoir mandé que l'original de mon portrait est à Florence, par les ordres du Grand duc, qui l'a demandé. Je vous ai rendu compte de M. de Madot. Son frère l'abbé[3] doit prêcher, et je tâcherai

sant tout exercice : plus de réflexion, plus d'efforts, plus de résistance aux tentations même les plus criminelles. Tel est, d'après lui, l'*état de quiétude*. Mme Guyon professait l'obligation, en tout état, de lutter contre les inclinations mauvaises ; mais elle s'accordait avec Molinos en admettant dans cette vie la possibilité d'un *état continuel* d'amour de Dieu, et en proposant à l'âme pieuse de cesser d'agir, pour être plus docile à l'action de Dieu, et de rester indifférente à tout, même à son salut éternel. Quant à Fénelon, il s'était proposé de combattre Molinos. Au lieu que celui-ci réclame du parfait l'anéantissement de son activité propre, l'archevêque de Cambrai lui demande d'agir, quoique avec calme et sans inquiétude, en coopérant à la grâce : c'est ce qu'il appelle d'un mot reçu chez les mystiques, quoique assez impropre, l'*état passif*. Ce qui appartient en propre à la spiritualité de Fénelon, c'est sa doctrine de l'absolu désintéressement. Il donne comme la perfection un *état habituel* d'amour de Dieu désintéressé, ou de *pur amour*, dans lequel on fait le bien uniquement en vue de plaire à Dieu en se conformant à sa volonté, et sans se laisser aucunement guider par la crainte d'un châtiment ni par l'appât d'une récompense, pas même par le désir du ciel. Dans le cas des dernières épreuves seulement, ce désintéressement va jusqu'au sacrifice absolu de la béatitude éternelle (*Maximes des saints*, p. 87 à 91. Cf. *Histoire littéraire de Fénelon*, p. 211 ; Introduction au tome IV des *Œuvres*, p. LXXXVIII à CII ; le P. Poulain, *op. cit.*, 6e édit., p. 528 et 529 ; J. Paquier, *Qu'est-ce que le quiétisme*, Paris, 1910, in-18 ; Jacques Rivière, articles des *Annales de Philosophie chrétienne*, nov. 1908-mars 1909).

3. « Je suis très satisfait d'un sermon qu'a fait aujourd'hui aux Barnabites M. l'abbé de Madot : c'était le panégyrique de saint

de l'entendre. Je ferai ici la cour de M. l'agent de Florence, en sorte que cela retourne aux oreilles de son maître.

Je ferai bien votre cour à M. le nonce. Vous avez raison de croire qu'il est ici en vénération, et que sa conduite y est au gré de tout le monde. Je vous ai mandé par mes précédentes combien elle est obligeante pour vous et pour moi.

Nous avons vu ici M. Raguenet et M. Langlois[4].

Éloi.. Il a bien de l'esprit et du mérite, une bonne action et bien vive » (Antoine Bossuet à son fils, 1er décembre 1698). Bossuet veut sans doute parler de François de Madot, né en 1675, qui fut nommé en 1705 à l'évêché de Belley, d'où il passa, en 1712, à celui de Chalon-sur-Saône. Il avait étudié chez les jésuites de Limoges, puis à Saint-Sulpice. Il reçut en 1702 l'abbaye de Loroy, au diocèse de Bourges, en 1706, celle de Beaulieu, au diocèse de Boulogne, etc. Il mourut à Chalon le 7 octobre 1753. Il est maltraité par Saint-Simon (t. IV, p, 300), mais loué par Mme de Maintenon (Lavallée, t. V, p. 187-191) et par le duc de Luynes (t. XIII, p. 91 et 116). Pierre de Madot, autre frère de François (cf. p. 269), quoique partisan de la bulle *Unigenitus*, critiqua l'ordonnance de M. de Vintimille sur le diacre Pâris, et pour cela fut exilé chez l'évêque de Chalon en 1736. Les Madot étaient d'une famille où, de père en fils, on était lieutenant général à Guéret (La table des *Nouvelles ecclésiastiques*; le P. Jean, *Les évêques et archevêques de France*, p. 225, 468; Bibliothèque Nationale, Dossiers bleus et Cabinet d'Hozier; *Lettres de Mme de Maintenon*, édit. Courteault dans la *Revue des Études historiques*, 2e série, t. II (1900).

4. Jacques Langlois, Normand, licencié en théologie, avait eu le vingtième rang à la licence de 1684. Après avoir accompagné à Rome, en 1697, le prince Frédéric, neveu du cardinal de Bouillon, il était revenu à Paris avec lui et l'avait quitté presque aussitôt, déguisant de son mieux une disgrâce causée par son hostilité à Fénelon. Il continua néanmoins à correspondre avec le cardinal, et plusieurs des lettres qu'il lui adressa se trouvent aux Affaires étrangères. Il mourut en janvier 1700. Voici en quels termes parle de lui Chantérac : « M. Langlois s'en est retourné en France, il y a plus de trois mois, et même il n'est plus auprès du prince Frédéric, auquel M. le cardinal de Bouillon désirait qu'il enseignât la philosophie. C'est un fou de profession que personne n'aime ni n'estime. En partant d'ici, il fit des vers latins contre vous, les plus ridicules qu'on puisse imaginer et qui lui ont

Ce dernier a beaucoup d'esprit. Il faut prendre le bon de tout le monde. M. l'abbé Fyot[5], qui est présent, veut bien vous assurer de son amitié.

Appuyez principalement sur l'*in praxi* et *reviviscere Molinosum,* et sur l'abus qu'on peut faire du langage des mystiques, *qui ante exortam quæstionem securius loquebantur.*

Je suis bien aise d'apprendre que l'avis des docteurs de Paris vous sera utile. M. Pirot, qui l'a formé, était bien instruit de nos principes.

1817. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 2e décembre 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Fontainebleau, du 10 novembre. J'ai rendu aussitôt à M. le cardinal Spada la lettre qui était pour lui. Je

attiré tout le mépris et toutes les railleries des gens qui l'ont connu ici. Il les dédia au cardinal d'Aguirre. C'est un joueur désespéré, un homme d'opéra et de comédie, qui dit sans façon, au milieu de la place, que saint Augustin est un sot et sainte Thérèse une folle » (A Fénelon, 24 janvier 1699, t. X, p. 271 ; cf. le P. Léonard, Archives Nat., M 762). Le recueil de l'Arsenal, Th 7561, contient un petit poème de Langlois : *Illustrissimo abbati de Caumartin, de sacrificiis et indifferentia mysticorum recentium contra D. D. C. et N.* (contre MM. de Cambrai et de Nevers), in-12.

5. Claude Fyot de La Marche né à Dijon le 6 octobre 1630, mort en cette ville le 27 avril 1721. Il était fils de Philippe Fyot d'Arbois, conseiller au Parlement de Bourgogne, et de Claire Guillaume. Il fut aumônier du Roi, prieur de Pontailler, conseiller d'État, et obtint, en 1662, l'abbaye de Saint-Étienne de sa ville natale. On a sous son nom l'histoire de ce monastère (Paris, 1696, in-fol.); mais, d'après l'abbé Nicaise, cet ouvrage aurait pour auteur le P. André de Saint-Nicolas, carme (Le P. Léonard, fr. 22582, fos 1 et 67; Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*).

Lettre 1817. — L. a. n. s. Archives départementales, à Melun.

n'ai rien oublié dans cette occasion pour lui marquer ma reconnaissance et la vôtre. Il m'a dit que M. le nonce lui avait écrit là-dessus, et tout s'est passé fort bien. Je ne doute pas que ce cardinal n'en écrive à M. le nonce, aussi bien que M. le prince Vaïni, et un autre de ses amis qui est ici son correspondant, et qui sont témoins de ma reconnaissance et de ma sensibilité. Il s'est rencontré heureusement qu'ils ont su aussi la part que j'avais cru devoir faire à S. S., il y a un mois, au sujet de M. le nonce, lui témoignant de votre part et de celle de M. de Paris et des évêques la joie que l'on avait en France de la grâce que S. S. lui avait faite en le nommant à l'évêché de Brescia, ce que je crois vous avoir déjà écrit, et ce qui fit plaisir à S. S., accompagnant ce discours de tout le bien qu'il y a [à] dire de ce ministre.

Je vous adresse une lettre pour lui, et suis ravi de cette occasion de pouvoir l'assurer par moi-même de l'estime singulière que j'ai pour sa personne et de la vive reconnaissance que je ressens de ses bontés, que je vous supplie de lui renouveler encore dans toutes les occasions.

J'espère que si l'on n'a pas été mécontent de moi jusqu'au mois de septembre, ce que j'ai pu faire ici le mois d'octobre et le mois passé, où il y a eu plus de mouvement à se donner, et dont je vous ai rendu un compte exact, ne donnera pas sujet d'être mécontent de moi. Les cardinaux ont été instruits et bien instruits, de manière que pas un ne nous échappera, et que ceux dont on avait sujet de se défier le plus sont ceux qui feront le mieux. Je pourrai vous dire un jour tout ce que la cabale a remué, mais enfin inutilement; et il n'y a plus lieu de douter que le livre et l'amour pur ne fût exterminé, si Dieu donne encore deux mois de vie à S. S., qui ne s'est jamais mieux porté.

J'ai su, à n'en pouvoir douter, la manière dont M. le cardinal de Bouillon se comporta la première fois qu'il parla. Il fit un très long verbiage, sans rien conclure; il parla autant en faveur de M. de Cambrai que des autres, louant et blâmant également tout le monde, et parut indifférent sur la doctrine de l'amour pur comme sur les personnes, sans

qualifier ni en bien ni en mal. Il voulait voir le parti que chacun prendrait, pour après prendre le sien. Ce que je dis est sûr, et je le sais de science certaine. M. le cardinal de Bouillon pouvait-il faire mieux pour M. de Cambrai?

Dans la seconde[1] congrégation, il y eut hier huit jours, le cardinal Spada parla, les cardinaux Panciatici, Ferrari et Noris, et on lut le vœu du cardinal d'Aguirre. Tous parlèrent bien. Les cardinaux Spada et Panciatici assez court et bien; le cardinal Ferrari surpassa l'attente, et surtout établit le sens mauvais du livre comme incontestable, et en cela rendit un grand service; le cardinal Noris continua bien et fortement. Le vœu du cardinal d'Aguirre, qui n'était pas présent, fut lu : il est bon et fort, et sur toutes les propositions, à ce qu'on m'a assuré.

Je crois vous avoir mandé par ma dernière lettre la mélancolie de M. le cardinal de Bouillon au sortir de cette congrégation et sa rage : il vit bien qu'il n'y avait plus rien à espérer.

J'ai su que M. le cardinal Casanate avait fait une grande impression : il s'est servi de tout ce qu'il y a de plus fort, pour établir le vrai sens du livre et l'intention de l'auteur dans toutes les circonstances. Il fit bien voir qu'il n'y avait aucun péril dans votre doctrine, et le contraire dans celle de M. de Cambrai. Le cardinal Carpegna fit un vœu court, précis, fort et légal, à sa manière. Restaient à parler les cardinaux Ottoboni et Albani, hier qui parlèrent, et qui ont dû parler bien. Je n'en sais encore aucune particularité.

Mercredi dernier, 26e du mois de novembre, se fit l'abjuration[2] du Père compagnon du P. Bénigne, au Saint Office, qui s'appelle le P. Pietro Paolo. Hors la solennité, qui était plus grande à Molinos, tout se passa de même. On lut son procès, qui contenait les informations et sa confession, en sa présence. Il abjura et reçut l'absolution, et fut condamné aux mêmes peines que Molinos. Son procès, quoiqu'on y eût

1. Phelipeaux (t. II, p. 180 et 181) l'appelle la quatrième congrégation.

2. Cette cérémonie est aussi décrite par Phelipeaux, p. 179 et 180.

retranché le plus sale, était plein de toutes les infamies, qu'on ne peut imaginer. On ne peut pas mieux dire, sinon que c'était le deuxième tome de Molinos pour la doctrine et pour les actions, sur lesquelles il avait enchéri. Ce qu'il y a de bien à remarquer, c'est qu'il fut déclaré hérétique formel; et, dans tout ce qu'on lut de dogme, il n'y avait que la doctrine de l'amour pur, qu'on nomma plusieurs fois ainsi, la conformité à la volonté de Dieu, l'union avec Dieu, la séparation de la partie supérieure d'avec l'inférieure, et les tentations, obsessions, etc., auxquelles le seul remède est de consentir. Je reconnus aisément mon archevêque de Cambrai à tout cela[3]. Je me trouvai placé proche et en face des cardinaux, qui me faisaient, mais tous publiquement, des signes de la tête toutes les fois qu'on parlait de l'amour pur. Quand la fonction fut finie, je m'approchai de tous, et chacun me dit son petit mot sur la part que je prenais à cette action et que j'y devais prendre, et me dirent en présence du cardinal de Bouillon : *Ecco l'amore puro*, et je leur répondais : *L'amore purissimo e rafinatissimo*. Jamais homme n'a fait à une action une plus mauvaise figure que la fit M. le cardinal de Bouillon. Tout le monde s'en aperçut : elle était bien différente de celle que faisait à celle de Molinos M. le cardinal d'Estrées.

M. le cardinal de Bouillon avait fait ce qu'il avait pu pour qu'on fît l'abjuration en secret, mais on n'a pas voulu; et sans le cardinal Noris, qui est augustinien, on l'aurait faite à la Minerve comme celle de Molinos; mais les prières du cardinal l'ont empêché; on croit que ce n'est pas sans rapport à M. de Cambrai que l'on a voulu faire faire cette action et nommer plusieurs fois l'amour pur. L'abbé de Chantérac eut la curiosité de se vouloir trouver à cette fonction : il fut bien heureux d'être derrière les autres; il aurait fait très mauvaise figure, si l'on l'avait vu. Il s'en retourna tout consterné et indigné, disait-il, contre les cardinaux, à cause des infamies qu'on avait lues ainsi publiquement. Il faut

3. Un esprit moins prévenu ne l'aurait pas aussi facilement reconnu.

avouer qu'elles faisaient frémir. Le P. Bénigne, quoique très coupable, à cause de sa simplicité, de sa bêtise, a été condamné à sept ans de prison. Son compagnon était celui qui lui faisait faire et croire tout. Le P. Bénigne ne parut pas en public et fit son abjuration en particulier.

Le lendemain, après la congrégation, M. le cardinal de Bouillon partit pour Frescati, où il est resté jusqu'à hier matin, qu'il revint pour la congrégation du soir. M. le cardinal de Bouillon a passé ces quatre jours seul avec le P. Charonier, qui fait tout.

A propos, dans ma dernière lettre, je crois que je mis *TTT* pour *Th*. Je m'en souviens à présent[4].

Hier, à la congrégation, parlèrent les cardinaux Ottoboni et Albani. M. le cardinal de Bouillon recommença et parla longtemps. Je ne sais si d'autres parlèrent, je ne le crois pas; car la congrégation commença assez tard, à cause du cardinal Spada, qu'on attendit. Je vis M. le cardinal de Bouillon au sortir de la congrégation. Je ne pus lui parler en particulier, mais j'ai su depuis qu'il était très content de lui-même, et il croit avoir bien parlé : il dit à une personne qu'il fallait savoir à quoi s'en tenir précisément sur la doctrine de l'amour pur, et qu'il ne fallait pas s'en tenir là-dessus à un *respective*. Je ne sais ce que cela veut dire.

Je me doute que M. le cardinal de Bouillon aura peut-être voulu réparer ce qu'il fit dans la première congrégation, et aura reparlé sur l'amour pur, voyant son art inutile. Je saurai bientôt ce qui en est, et s'il a donné son vœu là-dessus. La finesse, à présent, de M. le cardinal de Bouillon sera de s'étendre et d'allonger. On a déjà dit qu'il imitait en tout le sacriste : ainsi il sera le sacriste des cardinaux. On doit s'attendre qu'il ne perdra aucune occasion de servir M. de Cambrai, et ne lui fera que le mal qu'il ne pourra s'empêcher de lui faire, et qu'on ferait malgré lui.

Si les cardinaux continuent à parler si longtemps, ceci ne

4. Alinéa omis par les éditeurs. — En effet, l'abbé avait écrit *TTT* (c'est-à-dire *M. de Reims*), au lieu de *Th* (Charonier).

finira pas sitôt ; mais je suis persuadé qu'après leur premier feu jeté, ils tourneront tout court et seront très courts : ils le disent eux-mêmes comme cela. Je suis assuré que M. le cardinal de Bouillon leur donnera l'exemple pour être longs.

Le mercredi matin, on ne parle pas de cette affaire : cette congrégation est réservée aux affaires courantes. Le jeudi, on n'en parle pas devant le Pape, cela serait inutile ; on le fait en particulier, et sur la fin on le fera tout à la fois. Je ne puis m'empêcher de croire que cette affaire sera terminée dans le mois de janvier. Néanmoins il ne faut pas laisser de presser du côté de la Cour. Je n'oublie rien pour faire que le Pape hâte les cardinaux. Je vous envoie une lettre que je viens de recevoir de Mgr Giori sur les dispositions du nonce là-dessus. Ce qui est de certain, c'est que la Congrégation veut faire bien à présent, et que l'affaire est en sûreté à présent.

On n'oublie rien pour l'instruction [5]. Il est inutile de donner de nouveaux écrits. On a pris tout bien, et ce qu'ils ont suffit. Mais ne laissez pas, du côté de France, de faire tout ce que vous jugerez à propos pour abattre l'orgueil de M. de Cambrai ; en particulier, qu'on ne lui donne aucune espérance de repos, et qu'il voie toujours les évêques prêts à le foudroyer. Je me sers et me servirai de toutes vos vues dans l'occasion.

Quand Zeccadoro a vu, il y a un mois, que ses peines étaient inutiles, il est allé à la campagne pour tâcher de tirer son épingle du jeu.

Je vous envoie copie de la lettre que j'ai reçue, il y a huit jours, de M. l'abbé de Gondi [6], de la part de M. le Grand duc. M. Feydé parle toujours au Pape comme nous convenons, et agit bien. Vous pouvez en assurer M. Salviati ; il est bon que cela revienne ici à M. Feydé, qui en a plus de confiance en moi et qui... [7].

5. Des cardinaux et de leurs théologiens.

6. Voir p. 449.

7. Ici on a raturé et rendu illisible sur l'autographe un membre de phrase.

M. le cardinal de Bouillon est le plus lâche de tous les hommes. Les jésuites sont au désespoir.

Il n'y a ici que les partisans déclarés de M. de Cambrai qui osent seulement regarder la dernière réponse de M. de Cambrai contre vous. Je crois toujours qu'il est nécessaire que vous le poursuiviez l'épée dans les reins, pour le triomphe de la vérité[8].

J'oubliais de vous dire que le pauvre M. l'abbé de Barrières me paraît assez intrigué sur ce qu'on lui mande de Paris, qu'il a un ecclésiastique[9] auprès de lui qui est fort zélé pour M. de Cambrai, et que cela pourrait lui faire tort. Vous savez, et je vous prie de le dire à M. le cardinal d'Estrées, que je ne me suis jamais avisé de vous en dire un mot, n'ayant pas imaginé que ce pauvre homme pût faire ni bien ni mal, soit qu'il fût pour ou contre M. de Cambrai. J'en ai toujours parlé ainsi à M. de Barrières, qui se conduit ici sur cette affaire avec toute la modération d'une personne aussi sage qu'il est. Cet ecclésiastique d'ailleurs est un honnête homme, qui s'imagine à la vérité que l'amour du cinquième degré est la perfection, et que M. de Cambrai est le plus grand homme de l'Église : je me suis toujours moqué de lui.

8. M. l'abbé Bossuet « veut que l'on croie que M. de Meaux répondra diligemment à cette dernière *Réponse* de M. de Cambrai aux *Remarques*, qui a surpris tout le monde ici par sa promptitude, mais encore plus par sa beauté, par sa force, par sa rapidité qui entraîne tout. Je n'ai vu personne qui ne la mette au-dessus de la première *Réponse*, qui s'était attiré tant d'applaudissements » (Chantérac à Langeron, 9 décembre 1698, t. X, p. 130). De son côté, l'abbé Bossuet écrivait à l'archevêque de Paris le 25 novembre 1698 : « Plusieurs cardinaux m'ont dit qu'ils avaient déclaré à M. de Chantérac ne vouloir pas lire cette dernière réplique de M. de Cambrai. » Voir p. 456.

9. « M. de Barrière a un chapelain très emporté, cambrésien jusqu'à la manie », écrivait le P. Roslet à M. de Noailles le 14 octobre précédent (Ms. de Saint-Sulpice). Il a été parlé de M. de Barrière, t. VIII, p. 358, et t. IX, p. 253.

1818. — Le Marquis d'Harcourt a Bossuet.

Madrid, 5 décembre 1698.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 10 de l'autre mois, avec celle que vous avez adressée à M. l'archevêque de Séville[1] et les livres qui y étaient joints, que j'avais déjà lus. M. l'archevêque de Reims m'a fait l'honneur de me les adresser il y a quelque temps, aussi bien que M. l'archevêque de Paris. Quoique je sois encore moins capable de juger de ces sortes de matières que d'aucune autre, ils m'ont fait fort grand plaisir. Vous y faites voir trop clairement la vérité et la pureté de votre doctrine et de votre procédé, pour que l'on puisse douter un moment de la fausseté de celle que vous combattez, à moins qu'on ne soit entêté de son propre ouvrage ou d'une nouveauté qui plaît toujours à certaines gens, et surtout aux esprits faibles. Tous ceux qui aiment la pureté de la religion et le repos de l'État ne sauraient trop louer votre zèle à détruire un monstre naissant.

Je me suis informé ici soigneusement du chemin que cela peut faire en Espagne, qui est peu de chose; car cette monarchie a tellement baissé en tout, que l'ignorance y règne de manière que le seul mot de *mystique* y est très peu connu. L'Inquisition ne fait la guerre qu'au judaïsme, et son principal soin est de conserver une autorité injustement acquise, et de la pousser au delà de ses justes bornes.

J'envoie à M. l'archevêque de Séville la lettre que vous lui écrivez, et je vous ferai tenir sa réponse avec soin. Je tâcherai aussi de découvrir ce qui se passe à Salamanque, où du

Lettre 1818. — Henri d'Harcourt-Beuvron (1654-1718) se distingua dans les armées, notamment à Nerwinde, fut créé duc en 1700, reçut en 1702 le bâton de maréchal de France, et fut nommé pair de France en 1710. Il avait été envoyé en Espagne comme ambassadeur extraordinaire, en 1697.

1. Jacques de Palafox. Voir Phelipeaux, t. II, p. 178 et 179.

moins il n'y a que quelques particuliers qui travaillent secrètement. J'aurai l'honneur de vous informer du tout, comme la personne du monde qui est avec le plus de respect et de vénération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

HARCOURT.

1819. — A PIERRE DE LA BROUE.

A Paris, 6 décembre 1698.

Je ne me contenterai pas, Monseigneur, de faire écrire M. l'abbé de Castries[1], qui ne me le refusera pas quand je l'en prierai ; mais j'écrirai moi-même en même temps, et dans le temps que vous souhaitez. Je ne mentirai pas, quand je dirai que je souhaite plus de vous voir ici que vous d'y venir[2].

Les nouvelles de Rome marquent toutes une prochaine et ferme décision ; et je le crois sur ma *Réponse*. Je vois, par l'attente où l'on en était, combien la séduction et la prévention d'un grand parti a d'effet : elle fait jusqu'à Rome une prodigieuse cabale ; mais ma *Réponse* a mis tout le monde en garde contre l'artifice. Je suis, mon cher Seigneur, avec le respect et la cordialité que vous savez, votre très humble et très obéissant serviteur.

J. BÉNIGNE, é. de Meaux.

Lettre 1819. — Copie authentique, au Grand séminaire de Meaux.

1. Cf. t. IX, p. 16.

2. Il s'agissait sans doute pour M. de Mirepoix de faire partie de la délégation des États de Languedoc. Cf. p. 158.

1820. — A l'Abbé Bossuet.

Paris, 7 décembre 1698.

J'ai reçu votre lettre du 18 novembre. J'ai vu M. de Paris : nous nous sommes naturellement communiqué ce que vous nous écriviez. Dieu préside à ce qui se passe. On a donné avis au Roi que M. le cardinal de Bouillon, ne sachant plus où se tourner pour sauver M. de Cambrai, pourrait faire mettre dans la préface d'une bulle quelque clause qui blesserait les droits du royaume, et en empêcherait l'exécution. Le Roi fut touché de cet avis, et je crois être assuré qu'il est parti un courrier exprès pour lui porter des ordres bien précis sur cela[1]. C'est aussi principalement à quoi vous avez à prendre garde. On veut faire un bien solide. Il ne faut donc rien qui déroge à une fin si sainte et si grande. C'est M. de Cambrai qui a porté l'affaire au Pape, en lui soumettant son livre. Nous, qui étions appelés en témoignage, nous l'avons rendu à toute l'Église : nous n'avons rien demandé au Pape[2] ; nous ne sommes ni dénonciateurs ni accusateurs. Le Roi a parlé, et je ne vois rien qui empêche de faire mention de ses instances réitérées[3]. Moyennant cela,

Lettre 1820. — 1. Les instructions en ce sens avaient été données dans la dépêche du 27 novembre (Affaires étrangères, *Rome*, t. 389, f° 188).

2. Ceci doit s'entendre du commencement de l'affaire, et ne s'applique évidemment pas aux sollicitations incessantes de l'abbé Bossuet.

3. La bulle, ou plutôt le bref, de condamnation n'en fait aucune mention.

tout ira bien, et l'autorité du Saint Siège mettra fin à une hérésie dont les suites seraient funestes au christianisme, si l'on n'y pourvoyait bientôt.

Je n'écrirai plus du tout[4]. Quand la décision sera venue, je pourrai, sans plus disputer, faire mon second traité *sur les états d'oraison*, où j'en donnerai les principes, et je comprendrai dans un seul volume les cinq traités que j'ai promis. Cela ne peut être qu'utile, puisque je suivrai les principes que la bulle du Pape donnera. Il sera même nécessaire d'en donner sur ce sujet-là, à cause de l'ignorance et du galimatias de la plupart des spirituels et de l'abus qu'on fait de l'autorité de l'École. Vous pourrez même, après que l'affaire sera terminée, insinuer que, si on l'a pour agréable, je dédierai mon ouvrage au Pape. Il n'y a rien à ajouter aux principes que j'ai posés dans le *Summa*, ensuite dans les *In tuto* et dans la *Réponse aux quatre lettres*. Il n'y aura que l'ordre à changer et à procéder par principes, en laissant le polémique. Le livre est presque tout fait[5]. Je réduis toute l'oraison à l'exercice de la foi, de l'espérance et de la charité, après saint Augustin dans sa lettre à Probe[6]. J'expliquerai en détail ce que la foi met dans la prière, ce qu'y met l'espérance, ce qu'y met la charité et le vrai amour. Saint Augustin ira partout à la tête, et saint Thomas sera le premier à sa

4. Déjà Bossuet avait parlé dans ce sens au mois de juillet. « J'ai vu M. de Meaux et entendu de sa bouche qu'il ne veut plus écrire » (Mme de Maintenon, 28 juillet 1698, t. IV, p. 243).

5. Ce traité, qui n'a pas été achevé, a été publié seulement en 1897 par les soins de M. E. Levesque.

6. *Epist.* cxxx, ad Probam [P. L., t. XXXIII, col. 493].

suite. Je n'oublierai pas les autres saints, sans mépriser les mystiques, que je mettrai en leur rang, qui sera bien bas, non par mes paroles, mais par lui-même, comme il convient à des auteurs sans exactitude. Je ferai pourtant valoir ce qu'ils ont de bon, afin que ceux qui les aiment ne se croient pas méprisés.

Pour revenir à notre affaire, je suis ravi que les signatures des docteurs de cette Faculté tournent à bien. Je n'y trouve en effet qu'une chose à reprendre, qui est la faiblesse des qualifications. M. de Paris en convient, mais le tour de modestie que vous y donnez sauvera tout.

Est-il possible que l'erreur sur le trouble involontaire de Jésus-Christ échappe, sous prétexte du passage de saint Thomas[7], dont j'ai donné une si claire solution en trois mots, dans mon avertissement sur les *Cinq écrits*, n. VII? Il serait honteux qu'une proposition que l'auteur a abandonnée et puis reprise à la fin, quand il a vu qu'il avait trouvé des flatteurs, évite la censure du Saint Siège. Repassez ce que j'ai dit dans la *Réponse aux quatre lettres*, sect. XX.

Dans le fond, M. de Chartres est de même avis que moi sur les motifs seconds de la charité. Il en a approuvé, et la doctrine, et les principes établis dans les *États d'oraison*; mais, occupé d'autres affaires, il est vrai qu'il n'a pas pris autant de soin que moi de montrer par principes l'inséparabilité des deux motifs, comme je l'ai fait dans le *Summa doctrinæ* et dans les *In tuto*[8].

7. *Sum. th.*, III, q. XV, art. 6, ad 4 (Cf. Lachat, t. XIX, p. 164).
8. Bossuet reviendra sur ce point le 19 janvier et le 2 mars 1699.

J'ai clairement démontré que ces deux motifs pouvaient bien être séparés *per mentem* et par abstraction, à l'égard de l'intention explicite, dans des actes passagers ; et c'est le dernier point où l'on peut aller, en remarquant seulement que l'amour de la béatitude, subordonné toutefois à la gloire de Dieu, se trouve, du moins implicitement et virtuellement, dans tout acte raisonnable. Il n'y a que moi proprement qui ait expliqué ceci par principes, *Schola in tuto,* quæst. I, n. 4, prop. 6, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 33 ; et n. 18, jusqu'au n. 22 et n. 33 ; ce qui est prouvé par saint Augustin, n. 228 et suiv. ; par saint Thomas, q. II et III, n. 8, 34, 35 et suivants ; *Réponse aux quatre lettres,* sect. IX et XV, etc.

Si je vous marque ces endroits, ce n'est pas que je ne sente que vous avez pris tout cela parfaitement bien.

J'ai vu dans une lettre du P. Estiennot à M. de Reims, que le maître du sacré Palais l'ayant été voir, l'avait beaucoup questionné sur l'aigreur que les Cambrésiens m'imputent. Il a répondu que M. de Cambrai me devait tout ; qu'il ne faut pas s'étonner

Voir plus haut, p. 303. La raison donnée par Bossuet n'est pas péremptoire. L'évêque de Chartres a bien pu approuver l'ouvrage de Bossuet sans faire siennes les vues de ce prélat sur la nature de la charité ou amour de Dieu, qui étaient laissées à la libre discussion. L'évêque de Meaux, sur ce point, s'écartait de l'opinion plus commune dans l'École, qui était celle de l'évêque de Chartres, et Fénelon, dans sa polémique avec Bossuet, a tiré parti de cette divergence de vues de ses adversaires (Cf. *Histoire littéraire de Fénelon,* p. 222 ; Bossuet, *Réponse aux Préjugés décisifs,* III ; H. Bremond, *Apologie,* p. 282 à 284 ; Ledieu, t. II, p. 231 et 232 ; Fénelon, *Lettre sur la réponse aux Préjugés décisifs,* dans les *Œuvres,* t. VIII, p. 485 ; *Lettre sur la charité,* ibid., t. IX, p. 1 et suiv.).

que, sur l'accusation formée contre moi d'avoir révélé sa confession et sur d'autres imputations extrêmement odieuses, j'avais répondu sérieusement ; que, pour me bien connaître, il ne fallait que lire les *Variations*, où l'on voit autant de modération que de force. Je pense qu'il faut insister sur cela auprès des amis particuliers, et notamment auprès du maître du Sacré Palais. Voyez ce que j'ai dit sur ce sujet, *Réponse aux quatre lettres*, sect. XXIV.

1821. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Mercredi, 10 décembre 1698.

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Germigny, le 16 et le 17 novembre : vous verrez, par la suite de cette lettre, ce qui m'a déterminé à dépêcher le courrier qui vous porte ce paquet, et un semblable à M. de Paris.

Vous aurez vu par ma dernière lettre, du 2 de ce mois, que vous recevrez plus tôt ou en même temps que la présente, que je commençais à craindre quelques longueurs, et à soupçonner quelques difficultés depuis la troisième congrégation, qui s'était tenue la veille, et dont je n'avais pu savoir le succès quand j'écrivis le lendemain. J'avais néanmoins bien senti qu'il y avait du nouveau, par les discours du cardinal Casanate et de quelques autres, qui ne parlaient pas avec la même certitude de la décision de cette affaire, par l'espèce de joie que je vis sur le visage de M. le cardinal de Bouillon au retour de la congrégation, et par ce qu'il lui était échappé de dire qu'il ne fallait pas s'en tenir à un *respective,* mais aller plus avant ; ce qui, selon moi, ne pouvait être dit à bonne intention par le personnage. Je sentis donc

Lettre 1821. — L. a. n. s. Incomplète aux Archives départementales, à Melun.

dès ce moment quelque mauvais dessein et quelque changement. J'ai cru ne devoir rien oublier pour approfondir ce qui en pouvait être, pour savoir, s'il était possible, le vrai état des congrégations, et ce que faisait le cardinal de Bouillon, afin de remédier au mal qu'on pourrait avoir causé, et vous donner des instructions sûres. Voici ce que j'ai découvert.

Premièrement, tout ce que je vous ai marqué par mes précédentes de ce qui s'était passé dans les deux premières congrégations, est vrai au pied de la lettre. Excepté M. le cardinal de Bouillon, tous ceux qui avaient parlé avaient fait des merveilles. Ils s'étaient expliqués en peu de paroles, avaient donné leurs vœux et des qualifications précises aux propositions qui concernent l'amour pur, établissant le vrai sens des propositions, qu'ils faisaient voir être mauvaises, et dans l'intention de l'auteur, et dans tout le contexte du livre. M. le cardinal de Bouillon revint désolé de ces congrégations. Il ne restait plus à parler sur cette matière que le cardinal Ottoboni et le cardinal Albani. Je voyais dans les yeux et dans les discours de tous nos amis une joie bien marquée : ils me disaient qu'il n'y avait qu'à les laisser faire, que tout irait bien et finirait promptement. L'assesseur m'avait assuré, il n'y avait pas quinze jours, qu'à Noël[1], MM. les cardinaux auraient fini leurs vœux, et qu'il ne resterait plus qu'à dresser la bulle. Le Pape et tous les cardinaux le faisaient assez entendre et le croyaient.

Arriva le jour de la troisième congrégation. Le cardinal Ottoboni parla et le cardinal Albani ; c'était les derniers, après lesquels recommençait le tour de M. le cardinal de Bouillon, qui parla très longuement, et la congrégation finit. Depuis cette congrégation, il m'est revenu de tous côtés que l'affaire tirerait en longueur, qu'on faisait des difficultés. Toutes les personnes qui s'intéressent véritablement à la bonne cause en ont été alarmés. Je savais que le Pape avait dit que le tout consistait à bien s'expliquer, parlant de M. de Cambrai. Le commissaire disait que cette affaire ne finirait

1. Ici commence l'autographe.

pas avant le carême. Les partisans de M. de Cambrai, qui, les dernières semaines, étaient désespérés, commençaient à reprendre courage et à dire que l'affaire ne finirait point. J'ai été au fond, et j'ai su par des voies sûres, puisque c'est par la voie du cardinal Casanate lui-même, et le P. Roslet par la voie du cardinal Albani, que M. le cardinal de Bouillon était cause de tout ce désordre. Le cardinal Casanate me dit hier que, sans cette Éminence, on aurait dejà voté sur vingt propositions; mais qu'on ne pouvait lui imposer silence, ni l'obliger dans les trois premières congrégations à donner son vœu, ni savoir ce qu'il voulait conclure. Il ne conclut à rien la première fois qu'il parla; à la troisième congrégation, qu'il parla contre, ce fut la même chose; avant-hier, qui était la quatrième, il demanda encore à parler, et je ne sais pas encore certainement s'il a donné son vœu par écrit, comme les cardinaux le lui ont demandé; je le saurai avant que de finir cette lettre. Ce que je sais, c'est que tous les cardinaux paraissent indignés contre lui de l'embarras qu'il met dans cette affaire, qui sans lui n'aurait jamais trouvé et ne trouverait point de difficulté.

Le cardinal Casanate dit qu'il se perd dans les nues avec des raisonnements plus subtils que le jésuite, le carme et le sacriste n'ont jamais fait; enfin que tout son but est d'allonger et d'embrouiller. Le cardinal Albani a dit au P. Roslet que le cardinal de Bouillon paraît savoir très mauvais gré à ceux qui contredisent son sentiment et qui parlent trop fort contre M. de Cambrai, et qu'il garde là-dessus très peu de mesures. Le cardinal Casanate m'a ajouté quelques paroles, qui me font juger que la vue de M. le cardinal de Bouillon est de distinguer deux sens dans les propositions, suivant l'un desquels les propositions sont censurables, mais soutenables selon l'autre, qui sera selon lui celui de M. de Cambrai, à qui il faudra bien nécessairement s'en rapporter sur cela. J'ai eu en même temps le plaisir de voir le cardinal Casanate me dire nettement qu'on aurait raison de se moquer du Saint Siège, s'il entrait dans ces prétendus doubles sens; que c'était l'office du Pape et des cardinaux de déterminer que le sens naturel

des paroles était bon ou mauvais; que c'était cela précisément sur quoi on consultait le Saint Siège, et sur quoi il fallait répondre; qu'ainsi il fallait nécessairement décider, ou que le sens naturel des propositions de M. de Cambrai était bon et catholique, ou mauvais et digne de telle et telle censure. C'est là précisément le point qui me paraît être bien entendu, non seulement du cardinal Casanate, mais de presque tous les autres, et ce qui fait enrager M. le cardinal de Bouillon. Le cardinal Casanate m'a assuré que c'était une moquerie de vouloir parler plus d'un quart d'heure; qu'il ne parlerait jamais davantage quand ce serait à lui à parler; qu'il était question de donner son vœu par écrit, et qualifier nettement les propositions. Enfin il me parla en homme bien intentionné, bien persuadé de la bonne cause et de la malignité de M. le cardinal de Bouillon, qu'il dit très nettement être seule à craindre.

Le cardinal Albani a parlé à peu près de la même sorte au P. Roslet, et le cardinal Casanate encore, que le P. Roslet a vu aussi; ainsi on ne peut savoir plus sûrement les démarches du cardinal de Bouillon et ses bonnes intentions, que je ne doute pas qui ne durent jusqu'à la fin. Le cardinal de Bouillon, par son seul vœu, allongera l'affaire de plus de deux mois, sans compter les anicroches qu'il ne manquera pas de trouver quand les cardinaux auront fini, et qu'il s'agira d'étendre la bulle. Je ne sais, pour moi, si l'on peut faire pis contre l'Église et par rapport aux intentions du Roi.

Revenons à la congrégation de lundi dernier, qui était avant-hier, 8e de ce mois[2]. M. le cardinal de Bouillon reparla encore le premier très longuement, et sur l'amour pur, sur quoi il avait déjà parlé deux fois sans pouvoir s'en lasser, et puis sur l'article de l'indifférence. Je ne suis pas assuré s'il a laissé son vœu sur les propositions de l'amour pur et de l'indifférence; vous le saurez à la fin de ma lettre. Pour les autres cardinaux qui suivirent, ils furent très courts, et laissèrent leur vœu par écrit sur l'article de l'indifférence. Le cardinal

2. Phelipeaux, t. II, p. 183.

Carpegna parla, et le cardinal Nerli ; le cardinal Casanate, qui se trouva un peu malade, ne voulut pas que rien pût arrêter, et me dit avoir envoyé son vœu par écrit, qu'on lut apparemment. M. le cardinal de Bouillon avait été trop long, pour que d'autres pussent parler.

Il arriva samedi au soir, 6e de ce mois, un courrier extraordinaire, qui apporta les paquets de la Cour. M. le cardinal de Bouillon était à Frescati, seul avec le P. Charonier : il revint le lendemain. M. le cardinal de Bouillon parut plus consterné qu'on ne l'a jamais vu. Il a laissé le P. Charonier à Frescati. J'ai quelque raison de croire qu'il n'a pas reçu des ordres agréables sur M. de Cambrai[3]. Si M. le cardinal

3. Louis XIV avait écrit à Bouillon : « Ce n'est pas sans ressentir une vive colère que j'apprends que le P. Charonier, avec qui vous êtes très lié, tient des propos contre moi et fait tout ce qu'il peut pour arrêter la décision du Pape concernant le livre des *Maximes des saints.* Pourquoi agir ainsi, lorsqu'il connaît mon vif ressentiment contre la doctrine de ce prélat ? » (Lettre du 14 nov. 1698, édit. Verlaque, dans la collection des Documents inédits, *Mélanges historiques*. Paris, 1883, in-4, t. IV, p. 734 ; Affaires étrangères, *Rome*, t. 389, fo 159). Le cardinal prit la défense de son confident. « A la réserve du P. Alfaro, auquel il n'a même parlé que longtemps après que ce jésuite s'était déclaré dans les assemblées des qualificateurs en faveur du livre de M. de Cambrai, et à la réserve du P. général des carmes, auquel même il n'a pas parlé depuis quatre mois et lequel il n'a jamais vu que deux ou trois fois par occasion en allant voir son secrétaire qu'il a connu à Lyon, lequel a deux frères jésuites dans cette province, il n'a jamais été voir ni parlé à aucun qualificateur ni cardinal du Saint Office, et je sais qu'en parlant à l'abbé de Chantérac, il lui dit en propres termes qu'il ne pouvait comprendre comment M. de Cambrai avait pu estimer Mme Guyon après avoir lu ses livres et ses manuscrits, qui sont évidemment mauvais et remplis de fanatisme, lui ajoutant qu'il était persuadé que le livre de M. de Cambrai, quoiqu'il ne parût pas mauvais à plusieurs de ses Pères, ne serait jamais une lecture qu'un Père maître des jésuites voulût permettre à ses novices... » Tout d'abord, ajoute Bouillon, j'avais voulu le tenir jusqu'à la fin de l'affaire dans une petite maison que les jésuites ont à Frescati, « mais l'infidélité de Poussin l'ayant porté à faire connaître à de certaines personnes ce que le Roi me mandait du P. Charonier, j'ai cru que je ne devais pas permettre que sa retraite de Rome servît de preuve à une accusation faite

de Bouillon s'est enfin résolu avant-hier dans la congrégation à laisser quelque vœu, je suis persuadé que le contenu des dépêches n'y auront pas peu contribué.

Je le vis lundi au soir, au sortir de cette congrégation : il battit extrêmement la campagne sur M. de Cambrai, me dit qu'il voudrait que le secret du Saint Office lui permît de me dire ce qu'il venait de dire. Je suis assuré qu'il ne m'aurait rien dit qui vaille : il croit endormir tout le monde avec ses beaux discours, mais il n'y réussit guère.

Hier, après m'être assuré du cardinal Carpegna et du cardinal Casanate par moi-même, et du cardinal Albani par par le P. Roslet, de l'état des choses, et que toutes les longueurs venaient par l'embarras, la malice et la longueur affectée du cardinal de Bouillon, j'allai chez le cardinal Spada[4], que je savais avoir reçu par le même courrier extraordinaire des lettres pressantes du nonce, pour le supplier de vouloir bien faire entrer le Pape dans la résolution de parler fortement demain à MM. les cardinaux pour les presser, leur ordonner de parler très peu, de donner leur vœu par écrit sur les propositions des matières qu'ils auront à traiter. Il me dit que c'était bien son sentiment, qu'il le faisait ainsi, et presque tous les cardinaux ; mais qu'on ne pouvait pas imposer silence à ceux qui ne voulaient pas finir; que le Pape, tout Pape qu'il est, aurait même de la peine à y réussir ; qu'il espérait néanmoins qu'on y viendrait ; et que ceux (voulant me parler de M. le cardinal de Bouillon) qui n'avaient rien conclu pendant trois congrégations, avaient commencé la veille à le faire, et qu'il fallait espérer que cela continuerait. Je le fis souvenir des paroles qu'on m'avait comme données, que vers Noël on aurait fini. Il me dit que naturellement

contre lui, que je crois très fausse, et ainsi je le fis reveuir hier de Frescati, où je le laissai, il y a dix jours, qu'il a employés à y faire sa retraite... » (17 décembre 1698, *ibid.*, f° 298).

4. M. l'abbé Bossuet « paraît assez inquiet depuis quelques jours, et ce matin, il était deux heures après midi, qu'il n'avait pas dîné et qu'il attendait l'audience de M. le cardinal Spada » (Chantérac à Langeron, 9 décembre 1698, *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 131).

cela pouvait être ; mais que cela ne dépendait ni du Pape, ni de lui, mais de MM. les cardinaux.

Il voit bien où est l'enclouure ; mais il est très modéré, très sage, et a beaucoup de retenue : il n'en voit pas moins les manèges du cardinal de Bouillon. Je lui parlai fortement sur les deux sens qu'on voulait donner aux propositions. Il convint avec moi des mêmes choses que le cardinal Casanate sur cela, et me parla fort bien là-dessus. Il m'assura que, quoi qu'on pût faire pour allonger, que cela ne pourrait pas être si long que je craignais, et que sûrement dans le mois de janvier les cardinaux auront fini. Je pris la liberté de lui dire que, si certaines gens continuaient, je ne le croyais pas, et que c'était au Pape à y donner ordre ; que pour le Roi, il n'y oubliait rien.

J'ai su par un cardinal qui n'est pas du Saint Office le sujet de la dernière dépêche, et du nonce au Pape, et du Roi à M. le cardinal de Bouillon. C'est sur la crainte que le Roi dit avoir avec fondement, que, dans la bulle qu'on suppose qui se fera contre M. de Cambrai, ceux qui ont intérêt de brouiller ne fassent insinuer quelques paroles en faveur des prétentions d'infaillibilité, qui seraient cause que cette bulle ne pourrait être reçue dans le royaume, et que le Roi ne pourrait exécuter la parole qu'il a donnée au nonce sur cela. Sur quoi il ordonne à M. le cardinal de Bouillon de veiller, et d'en parler fortement au Pape. Je sais que M. le cardinal de Bouillon trouve fort hors de propos cette démarche. Mais pour moi, quoique, j'avoue, je n'aie pas entendu parler qu'on eût un pareil dessein, je trouve cette précaution excellente, et même qu'on l'ait fait de bonne heure, afin de couper court là-dessus, et qu'il n'en soit pas question quand on travaillera à la bulle, et que cela ne fasse pas de nouvelle difficulté et de nouveau retardement, ce qui pourrait fort bien arriver.

Je vous dirai qu'il y a un mois qu'à peu près cette pensée me vint dans la tête. Je la communiquai au cardinal Casanate, qui me dit que ce ne pourrait être que des fous qui pussent avoir cette idée ; qu'il n'était pas question ici d'infaillibilité du Pape ; qu'il fallait que le Pape songeât à faire un décret conforme à la tradition, à l'Écriture sainte, aux décrets

de ses saints prédécesseurs, et qu'alors personne ne lui disputerait qu'en ce cas il ne fût infaillible; et que, sans aller plus loin, il n'y avait pas deux jours que, parlant au Pape sur les jésuites, qui se font valoir auprès de lui comme les défenseurs des prétentions de la cour de Rome, il lui avait tenu le même discours, et lui avait ajouté par rapport à l'affaire de Cambrai, que si S. S. ne suivait pas les règles de la tradition et de l'Écriture dans son décret, assurément elle ne serait pas infaillible. Je ne sais comment j'ai oublié dans mes précédentes lettres de vous marquer ce discours, qui fut tel que je vous le dis. J'avoue que je serais assez curieux de savoir qui a pu donner cet avis à la Cour. Il faut qu'il ait été donné de bonne part; et encore une fois, quoi que M. le cardinal de Bouillon puisse dire, cela est venu très à propos, et ne peut produire aucun mauvais effet. Cela est d'autant meilleur, que je sais que M. le cardinal de Bouillon en est très fâché : c'est signe qu'il pensait peut-être à cette nouvelle brouillerie; mais il en trouvera bien quelque autre.

Pour vous dire à présent comment se sont comportés les cardinaux Ottoboni et Albani, j'y vois un peu de doute. Pour le cardinal Albani. au fond, je pense qu'il va bien; mais il n'a pas été si rondement que les autres : c'est sa manière, et le P. Roslet en répond. Pour moi, je crains toujours un peu. Ce sera un grand effort pour lui, s'il rompt en visière à son ami le cardinal de Bouillon. Pour le cardinal Ottoboni, il veut que je croie qu'il va bien; mais j'ai remarqué tant de petitesse et d'affectation dans ses manières, que je crains, malgré son théologien[5], qui m'a parlé ouvertement là-dessus. Vous saurez qu'il aura un peu biaisé : on le croit ainsi. Je vais sortir pour voir S. S., si je puis, et, au retour, je reprendrai ma lettre.

Mécredi, 10e décembre, au soir.

J'achève ma lettre, et me dépêche pour faire partir le courrier.

5 Phelipeaux (p. 143) appelle ce théologien « le Procureur général de Saint-Marcel ».

J'ai vu S. S., après avoir su par le P. Roslet son audience de ce matin. S. S. est informée de tout; elle est indignée contre M. le cardinal de Bouillon, et m'a promis de parler fortement. Elle veut absolument que les cardinaux donnent le vœu et la qualification par écrit. Je n'ai rien oublié de ce qui lui peut faire connaître l'importance de finir tôt. Il est certain, quelque bonne intention qu'elle ait, qu'il n'y a que le Roi et le nonce qui la puisse remuer efficacement et résoudre contre les impressions continuelles et les continuels assauts que les protecteurs de M. de Cambrai lui donnent. Il le faut soutenir jusqu'à la fin et presser plus que jamais, et coup sur coup. Il m'a fort demandé des nouvelles de votre santé. Il sait la petite maladie de M. de Paris et sa guérison. Il m'a dit qu'enfin certaines gens avaient[6] commencé à donner par écrit quelque chose. Il n'aime point le cardinal de Bouillon, mais il le craint. Qui ne le craindrait?

J'ai vu encore l'assesseur, qui m'a confirmé que M. le cardinal de Bouillon avait conclu. Il m'a assuré qu'on ne s'arrêterait point aux prétendus sens cachés du livre, mais qu'on qualifierait les propositions *ut sonant*, et qu'on voulait les condamner *in sensu obvio et naturali*. C'est aussi ce que j'ai tâché de faire comprendre au Pape. Je n'ai rien pu apprendre sur les qualifications que M. le cardinal de Bouillon pouvait avoir données aux propositions. Je suis bien assuré qu'il n'a pas condamné les propositions dans le sens de son ami, ni dans le sens *obvio et naturali*. Il aura apparemment distingué deux sens, comme s'agissant de propositions équivoques, qu'il est de l'équité d'expliquer suivant la déclaration de l'auteur. Il aura condamné la doctrine du cinquième état, qui exclurait l'espérance; mais il aura soutenu que les propositions ne l'excluent pas dans le sens qu'y donne M. de Cambrai. Il est difficile qu'il dise quelque chose de bon; mais, par ce qu'il m'a avancé lui-même, par ce que m'ont rapporté les autres, je suis presque assuré que son vœu va là. Au moins est-il bien certain que, tel qu'il est, il ne l'a donné qu'à l'extrémité

6. L'autographe incomplet s'arrête ici.

et qu'après avoir voulu voir s'il ne pourrait pas former quelque parti. Ce serait vouloir se tromper trop visiblement, que de croire qu'il ne se conduira pas jusqu'à la fin dans le même esprit, au péril de tout, même d'encourir la digrâce du Roi, à qui il croit toujours pouvoir en imposer [7]. Il agira toujours de mauvaise foi.

Mais quel remède à un si grand scandale? J'avoue que je n'en connais point. Après tout ce que ce cardinal voit, tout ce qu'il sait, que peut-on faire de plus que d'aller à des extrémités qu'on ne saurait conseiller? Je puis vous dire seulement que tout le monde, les cardinaux et le Pape s'étonnent de la patience du Roi et de l'insolence de M. le cardinal de Bouillon.

L'état des choses, que je n'ai pu éclaircir qu'aujourd'hui, m'a déterminé à dépêcher un courrier, et cela pour plusieurs raisons: la première est l'ordre que vous m'avez donné de le faire dans des conjonctures aussi essentielles; la seconde, afin que l'on voie à la Cour les mesures qu'on peut prendre, sans perdre un moment de temps, par rapport au Pape et à M. le cardinal de Bouillon, et qu'on sache à quoi s'en tenir sur la conduite de ce ministre; la troisième est que M. Poussin m'a averti que M. le cardinal de Bouillon était très inquiet et se défiait de ses propres domestiques [8], qu'il avait ouvert leurs lettres, et qu'il craignait, cet ordinaire, qu'il ne s'avisât peut-être d'envoyer ouvrir celles qu'on porterait à la poste; quatrièmement, parce que M. le cardinal de Bouillon retarde de huit jours à renvoyer le courrier extraordinaire dépêché de la Cour, et cela afin qu'on ne soit pas informé si tôt de ce qui se passe ici. Enfin je me suis déterminé à prendre cette voie,

7. Bouillon ayant proposé à Louis XIV de ne plus mettre les pieds au Saint Office jusqu'à la décision de l'affaire, le Roi laissa le cardinal libre de voter selon sa conscience (Affaires étrangères, *Rome*, t. 389, f° 316).

8. La maison du cardinal de Bouillon était presque entièrement composée de personnes hostiles à M. de Cambrai : les lettres écrites à son aumônier, l'abbé Bertet, ne laissent aucun doute à cet égard (Bibliothèque d'Avignon, ms. 1435).

prévoyant qu'au moyen du courrier extraordinaire que je dépêche aujourd'hui et de celui que M. le cardinal de Bouillon renverra dans huit jours, j'aurai la faculté d'instruire promptement de tout ce qui se fait dans un commencement aussi essentiel que celui-ci.

Le Sieur Feydé, agent du Grand duc, me donne un homme sûr qui porte mon paquet à Florence, qu'il adresse à M. le Grand duc; et M. le Grand duc fera repartir sur-le-champ un courrier, qui sera adressé à M. le marquis de Salviati, qui vous fera tenir ma dépêche. Vous verrez avec M. le marquis Salviati à pourvoir aux frais du courrier, et à le renvoyer si vous le jugez à propos : c'est ce dont je suis convenu avec le Sieur Feydé. Je ne pouvais prendre de voie plus sûre, plus prompte et plus secrète. Par là, nous ne serons pas à la merci de quelque fripon, ou qui reste quinze jours en chemin, ou qui ne puisse courir.

Je vous ai mandé plus d'une fois combien l'agent de M. le Grand duc fait bien ici; je vous prie d'en parler dans l'occasion.

M. Poussin continue à faire tout ce qu'il peut pour nous seconder. M. le cardinal de Bouillon le hait à la mort, et fait tous ses efforts pour que M. le prince de Monaco ne le prenne pas à son service. Cela seul devrait opérer un effet contraire. Je vous prie de ne pas négliger dans cette occasion les intérêts de M. Poussin, d'en parler en particulier à Mme de Maintenon, qui est déjà très bien disposée en sa faveur, aussi bien que tous les ministres[9]. M. le prince de Monaco, que M. le cardinal de Bouillon a prié de ne le point continuer dans son emploi, sera embarrassé; mais, quand il dira que le Roi et et les ministres l'ont souhaité, que pourra répondre M. le cardinal de Bouillon? J'en écris autant à M. de Paris.

M. le cardinal de Bouillon croit ne pouvoir être convaincu

9. Le Roi donna à Bouillon la faculté de renvoyer Poussin, dont la fidélité lui était suspecte, pourvu que ce fût sans éclat, à cause des secrets qui étaient en la possession de cet homme (Affaires étrangères, *Rome*, t. 389, f°s 316 et suiv.).

à cause du secret du Saint Office, et il niera tout ; mais les actions et les faits parlent.

M. Madot voulait vous écrire : je me suis chargé de vous faire ses très humbles remerciements. C'est un gentilhomme qui a de l'esprit et du mérite, et qui est très fort de mes amis.

M. l'abbé de La Trémouille a enfin parlé au Pape, à peu près comme j'aurais souhaité qu'il le fît il y a un an ; mais il m'a assuré avoir bien parlé, et je l'en remercierai de votre part.

Le Pape m'a déclaré ce soir, ainsi qu'au P. Roslet ce matin, qu'il était bien éloigné d'improuver la censure de la Sorbonne et le procédé de M. de Paris à ce sujet.

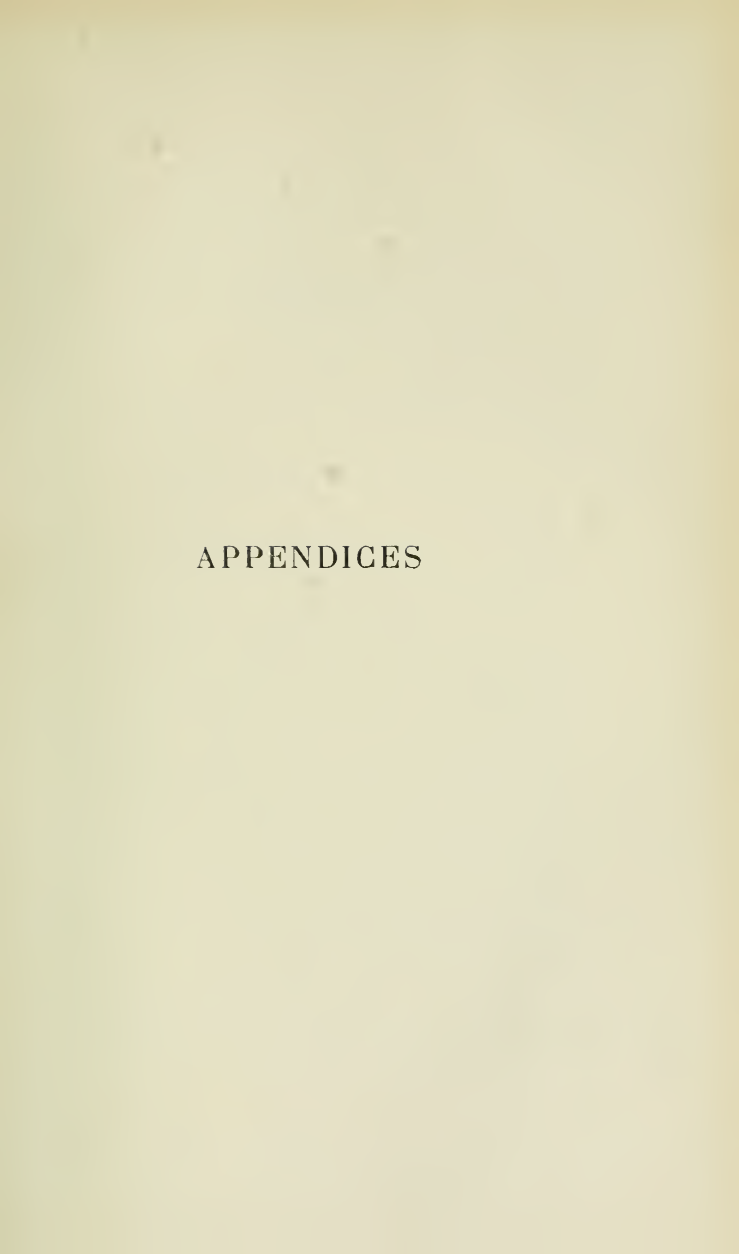
Les jésuites ont fait tous leurs efforts auprès du Grand duc, mais inutilement. Ils ne s'oublient pas ici, et le P. Charonier surtout.

Le quiétisme s'est découvert dans le royaume de Naples.

Si le prince de Monaco arrive ici avant la décision de l'affaire de M. de Cambrai, qu'il n'ait pas confiance en moi, et ne témoigne point de vigueur par rapport au succès de cette affaire, il nous fera plus de mal que de bien. La seule apparence qu'il aurait de vouloir ménager là-dessus M. le cardinal de Bouillon serait pernicieuse.

On ne publie pas encore ici la réponse aux *Mystici in tuto*, qu'on dit arrivée. L'ouvrage que vous projetez me paraît bon : tout ce qui viendra de vous sera bien reçu des honnêtes gens.

J'oubliais de vous dire que la rage des Cambrésiens sur la censure des docteurs a été au point qu'ils ont distribué aux cardinaux des lettres anonymes, en italien et en français, excessivement insolentes contre M. de Paris, qu'ils accusent d'avoir forcé les docteurs à signer : mais les déclamations indécentes n'ont fait ici aucune impression. Les jésuites sont les seuls qui les aient approuvées, parce qu'ils ont publié les mêmes choses.



APPENDICES

APPENDICES

I

Documents sur les Réunis.

1° *Pierre de La Broue à M. de Basville.*

J'ai reçu, Monsieur, la réponse de M. l'évêque de Meaux [1], bien différente de celle que j'attendais : la voici dans les mêmes termes ; afin que vous jugiez mieux des fondements de son sentiment, qui me paraissent aisés à détruire.

« Je suis fâché de me trouver d'un avis », etc. [2].

Vous voyez bien, Monsieur, qu'il n'est pas malaisé de répondre à toutes ces raisons. Premièrement, les obliger à la messe, n'est nullement un engagement à les obliger à faire leurs pâques ; à quoi on ne saurait penser sans horreur. Secondement, quand il dit que les nouveaux convertis doivent plutôt être empêchés que contraints d'assister aux mystères, il regarde l'assistance de même que la participation aux mystères, selon l'ancienne discipline de l'Église, qui n'y mettait pas en effet une grande différence. Mais il est certain que la discipline est changée à cet égard, et l'Église n'excommunie pas aujourd'hui tous les pécheurs à qui ses pasteurs refusent l'absolution : elle les oblige au contraire, aussi bien que les fidèles qui sont en état de grâce, à assister aux exer-

1° — Cette lettre avait été communiquée à Deforis par le président de Montrevaux, fils de M. de Basville.

1. C'est la lettre du 15 juin 1698, t. IX, p. 391.

2. Ici La Broue avait transcrit la partie de la lettre de Bossuet concernant la conduite à tenir à l'égard des nouveaux catholiques.

cices ; on peut même, et on le doit quelquefois, imposer à un de ces pécheurs à qui on refuse l'absolution, l'obligation d'assister souvent ou tous les jours à la messe. Or il n'en faut pas davantage pour faire voir que, si les pécheurs sont exclus d'offrir le sacrifice de l'autel avec le prêtre et avec Jésus-Christ, qui est le principal prêtre, à cause de l'état de péché qui les empêche d'être un même corps avec lui, ils y peuvent assister utilement en une autre manière : non comme prêtres qui offrent le sacrifice avec le prêtre, mais comme fidèles pour qui le sacrifice est offert. Je me souviens d'avoir expliqué à fond cette différence dans un sermon sur le sacrifice, que vous avez entendu à Montpellier et que M. de Meaux a entendu à Paris. Mais M. de Meaux suppose lui-même cette différence, puisqu'il dit que, dans les lieux où les faibles, qui ayant envie, etc. Car, en quelque grand nombre que se trouvassent ces faibles, il ne voudrait pas qu'on les contraignît tous à faire leurs pâques ; or, cette différence posée, tout ce qu'on objecte n'a aucune difficulté. Troisièmement, quand M. de Meaux dit que les empereurs qui ont obligé les Donatistes à assister aux mystères, ont supposé qu'ils étaient convertis, il se trompe manifestement : il n'y a sur cela qu'à lire la lettre de saint Augustin à Vincent Rogatiste[3]. Ce qu'il ajoute : ou qu'ils se convertiraient, est très véritable ; et c'est aussi ce que nous espérons, au moins de la plus grande partie de ceux que l'on contraindra à assister aux mystères.

Ainsi, Monsieur, je ne crois pas que nous devions changer de sentiment : je le manderai à M. de Meaux[4]. Le quiétisme l'occupe si fort qu'il ne lui a pas laissé le temps d'approfondir notre question : il a été frappé des sacrilèges qu'on fit faire dès les commencements, et cette idée l'a empêché de distinguer l'assistance d'avec la participation aux mystères.

3. *Epist.* XCIII [P. L., XXXIII, col. 321].

4. Cette lettre n'a pas été conservée. Mais, à en juger d'après les observations que fait ici La Broue, les raisons qui y étaient développées sont celles qui sont appréciées dans un mémoire de Bossuet rédigé à la même époque et qu'on trouvera à la page suivante.

Ce qu'il dit sur les mariages [5] est fort bon : mais si le Roi et les magistrats royaux ne punissent pas ceux qui vivent ensemble comme mariés, sous prétexte que les curés ne les ont pas mariés à la première réquisition et sans qu'ils aient donné des preuves suffisantes de catholicité, la fermeté que nous aurons sur cela ne servira qu'à remplir le royaume de concubinages.

J'ajoute à ce que M. de Meaux dit des mariages, que, si le Roi voulait qu'il en fût de tous les emplois, de toutes les professions, commissions, etc., comme il est de droit divin des mariages, c'est-à-dire qu'il fallût être catholique pour y parvenir, et avoir donné auparavant des marques certaines de catholicité, il aurait bientôt converti tous les réunis de son royaume ; et il ne tient qu'à lui d'en faire une déclaration, ou de l'ordonner en quelque autre manière qu'il le jugera à propos.

Je prends part, au reste, Monsieur, à la joie que vous avez de voir toute votre illustre famille [6] réunie pour quelques jours à Montpellier. Si l'honnête homme [7] que vous connaissez ne me tenait ici par deux appels comme d'abus et par deux autres procès par-dessus, j'irais faire ma cour à M. le président de Lamoignon, à qui je vous supplie d'offrir mes respects. Je suis toujours très respectueusement, etc.

A Toulouse, ce 30 juin 1698.

2° *Mémoire de Bossuet sur les réunis.*

Quand il plaît à Sa Majesté de commander aux évêques de lui dire leurs sentiments, surtout en matière de religion, la

5. Sur les mariages des réunis, il existe une lettre de l'abbé de Cordemoy imprimée à Toulouse en 1698 et reproduite dans ses *Lettres de controverse,* Paris, 1702, in-12.

6. Cette famille se composait du président Chrétien François de Lamoignon et de sa sœur, la comtesse de Broglie.

7. Sans doute M. de Lévis-Mirepoix. Cf. t. IX, p. 72.

2° — En mai ou juin 1698, Antoine de Noailles avait été chargé par le Roi de consulter les évêques sur la conduite à tenir à l'égard

première chose qu'ils doivent traiter, c'est le point de la conscience, et ensuite ils doivent entrer dans les expédients et dans les moyens de seconder les saintes intentions de Sa Majesté pour l'avancement de la religion et l'entière conversion de ses sujets réunis.

Sur le point de la conscience. — Il s'agit d'abord de considérer ce que le Roi peut et doit faire en conscience : 1° sur le culte en général ; 2° sur les sacrements et sur la messe ; 3° sur les instructions.

Sur le culte et le service divin en général. — Il doit passer pour constant que le Roi est en droit de faire des lois pour obliger tous ses sujets sans distinction à un seul culte, qui est celui de l'Église catholique, apostolique et romaine, qui est la seule religion véritable, toujours suivie et observée dans ce royaume très chrétien et soutenue par les rois ses prédécesseurs et ses glorieux ancêtres.

On pourrait confirmer cette vérité par la loi de Dieu, par les ordonnances des empereurs et rois chrétiens depuis Constantin, par celles de Clovis, par celles de Charlemagne et autres rois dans leurs capitulaires, par les ordonnances de François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III, Henri le Grand, Louis XIII et celles du roi régnant aujourd'hui glorieusement.

Mais, comme cette vérité est constante, il est inutile de s'étendre sur ces preuves.

Par la même raison et par les mêmes exemples, le Roi est en droit de défendre sous [des] peines tout autre culte que le véritable.

Ces peines ont été différentes, c'est-à-dire plus ou moins grièves selon la prudence des princes et les circonstances des temps.

des protestants. Vingt-cinq mémoires, reçus en réponse à cette demande par l'archevêque de Paris, ont été réunis dans un ms. conservé à la Bibliothèque du ministère de la Guerre et publiés en 1902 par M. J. Lemoine, *Mémoires des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des Réformés.* Nous en tirons le mémoire de Bossuet, qui fut envoyé à M. de Noailles après le 4 août 1698 ; voir p. 105.

Sur ces principes, il est certain que le Roi fera une chose digne de lui et très convenable à la paix qu'il a donnée à ses peuples et à toute la chrétienté, d'ordonner à tous ses sujets indistinctement le même service divin unique et véritable, ce faisant, de sanctifier les dimanches et fêtes par la cessation de tout travail, par la prohibition des jeux et tavernes pendant le service divin, et par l'assistance au même service, surtout à la messe, notamment la paroissiale, conformément aux saints canons.

On ne peut trop spécifier ce qui regarde la sanctification des fêtes et la cessation du travail, non plus que la prohibition des jeux et tavernes.

On ne peut aussi trop sévèrement enjoindre aux juges de police et autres magistrats et officiers de tenir la main à l'exécution des ordonnances sur ce point, pour deux raisons : l'une, que leur négligence sur ce sujet est extrême; l'autre, que cette rigueur édifiera les réunis, qui, à notre confusion, étaient plus sévères que nous dans la sanctification des dimanches et fêtes reçues parmi eux, ainsi qu'il se voit encore en Angleterre, en Hollande et dans les autres États protestants.

Sur les règlements particuliers concernant les sacrements et premièrement sur le baptême. — Les réunis commettent ici deux grandes fautes : l'une, de ne point apporter leurs enfants à l'église pour les faire baptiser par les curés; l'autre, de les baptiser eux-mêmes ou de les faire baptiser par les sages-femmes et autres sans nécessité. Pour réprimer ces abus, qui sont fort fréquents, il sera digne du Roi d'ordonner que les enfants seront incessamment portés à l'église, avec défense très expresse de les baptiser ou faire baptiser en particulier, hors le cas de nécessité; ce qui cause de très grands inconvénients et met en péril évident le salut des enfants.

Il faut aussi observer, pour les parrains et marraines, de n'en recevoir que d'anciens catholiques ; mais, comme il ne s'agit pas ici de tout ce détail, il suffit de s'en reposer sur la conscience et la prudence des évêques.

Sur la communion. — Tout le monde est d'accord de ne

point user de contrainte sur cela, de crainte de sacrilèges et profanations horribles qui attireraient la malédiction de Dieu sur le royaume.

Sur la messe. — Il devrait être constant que l'on ne doit employer aucune contrainte pour obliger les réunis à la messe, pour deux raisons.

La première, que notoirement ils font profession de n'y pas croire, de sorte que l'adoration qu'ils y rendraient à Jésus-Christ serait forcée, irréligieuse et idolâtre selon leur croyance.

La seconde, qui est encore plus démonstrative, c'est qu'ils ne font point de communion pascale ni de confession annuelle, contre le commandement exprès de l'Église ; c'est un fait constant et public, par où l'Église les déclare indignes de la société des fidèles, par le canon *Omnis utriusque sexus* qu'on publie tous les ans au prône aux environs de Pâques. Selon ce canon, l'Église est en droit d'exclure les contrevenants du service divin et de les chasser de l'église, loin qu'on les puisse contraindre à assister à la messe.

On peut donc bien en général ordonner indistinctement à tous les sujets que tout le monde assiste au service public et même à la messe, parce que cette ordonnance générale reçoit toujours l'exception du cas particulier à l'égard de ceux que l'Église est en droit d'exclure pour cette contravention à ses préceptes exprès.

Ce sont deux choses contraires que l'Église soit en droit d'exclure de la messe les contrevenants au canon *Omnis utriusque*, et que le Roi les y contraigne.

Sa Majesté, par ce moyen, priverait l'Église de sa légitime puissance et empêcherait l'exécution de celui de tous les préceptes ecclésiastiques qui est établi le plus solennellement.

Il est vrai qu'il serait à désirer qu'il y eût une si parfaite uniformité entre les anciens et les nouveaux, qu'on oubliât l'ancienne différence ; mais, puisque par malheur cela n'est pas encore, il faut conformer les lois à l'état des choses et ne nous pas tromper nous-mêmes.

On dira qu'on pourrait tolérer les réunis à la messe, nonobstant la contravention à la loi de la communion pascale, puisqu'on y tolère bien tant d'anciens catholiques qui ne satisfont pas à ce devoir.

Mais 1°, c'est autre chose de tolérer à la messe les contrevenants aux lois de l'Église, autre chose est de les contraindre d'y aller.

2° La tolérance et la négligence en ce point est excessive et il la faudrait réprimer plutôt que de la faire servir d'exemple.

3° Cette tolérance ne doit point donner lieu à priver l'Église de la puissance d'exécuter une règle si importante.

4° Quand les curés ou les évêques voudront poursuivre les contrevenants au précepte de la confession ou communion annuelle, ils leur diront que non seulement on souffre bien la contravention manifeste des réunis qui manquent à la communion pour la cause la plus criminelle, qui est l'incrédulité, mais encore qu'on les contraint au service qui devrait leur être interdit selon l'esprit de l'Église et ses lois expresses.

Cette raison est démonstrative, et l'on ne doute pas que, si les évêques conféraient ensemble sur cette matière, on ne fît revenir tous ceux qui semblent prendre un avis contraire.

Sur le mariage. — Il est bien constant qu'on n'y peut point recevoir les pécheurs publics et scandaleux, comme étant incapables d'un si grand sacrement s'ils ne se repentent et ne se confessent.

Tous les réunis sont de ce genre, puisqu'ils contreviennent publiquement au commandement de la confession et communion annuelles, et encore par un principe d'infidélité.

Ils sont donc bien constamment incapables du sacrement de mariage, à moins qu'ils n'expient leurs crimes par la confession et la pénitence, et c'est de quoi tous les évêques sont d'accord. Ce qu'ils peuvent faire en faveur des réunis, c'est : 1°, en les obligeant de se confesser et de promettre de vivre en bons catholiques et d'en faire le devoir, pour une première fois les croire sur parole et sur quelque épreuve plus légère.

2° De se rendre plus difficile envers ceux qui auront déjà trompé une fois.

3° De supplier qu'on punisse ceux qui manquent à la parole qu'ils ont donnée en se mariant, puisque, au fond, ce sont de vrais relaps.

4° Il ne semble pourtant pas qu'il faille user avec eux de la dernière rigueur, la douceur étant plus propre à ramener les errants, surtout ceux qui sont de bonne foi.

On ose dire que cette matière ne souffre aucun expédient, et que la piété de S. M. ne lui permettra jamais d'exiger autre chose des évêques, mais seulement, comme elle a fait jusqu'à présent, de se remettre à leur charité et à leur prudence.

Sur les mourants et la sépulture. — 1° On doit très humblement supplier S. M. d'ordonner par tout son royaume l'accès facile aux prêtres et aux pasteurs auprès de tous ses sujets, même réunis, surtout dans la maladie et dans les approches de la mort, qui est l'occasion la plus décisive pour le salut.

2° Quoique la liberté des curés doive être ici très entière, ils en doivent user avec prudence et seulement envers ceux dont ils ont quelque espérance, de peur d'exposer au mépris la parole d'exhortation, et de donner lieu aux mal réunis de triompher en mourant comme s'ils mouraient en quelque sorte martyrs.

3° Dans le doute, on leur doit parler, mais sans les tourmenter et avec douceur.

4° Après le refus, on est obligé de les priver de la sépulture ecclésiastique et laisser aux parents et amis enterrer leurs corps où ils voudront, sans cimetière, sans éclat, sans assemblée.

5° On pourra charger les parents et autres intéressés d'avertir le magistrat ou le curé même, afin qu'on tienne registre de ces morts comme des autres, pour éviter les inconvénients.

6° Dans ces registres, on ne marquera que le jour du décès, sans parler d'enterrement ni de sépulture.

7° Les curés doivent interpréter favorablement les intentions des mourants et croire facilement ceux qui les assurent qu'on les est venu appeler par l'ordre du défunt dans quelques moments avant son décès, pourvu que le contraire ne soit pas notoire, car, en ce cas, cela ferait un mauvais effet dans l'esprit des anciens catholiques et diminuerait le respect dû aux cimetières et à la sainteté de la sépulture ecclésiastique.

8° La coutume de traîner sur une claie cause plus d'horreur contre les catholiques qu'elle ne fait de bons effets pour les réunis.

Sur les instructions. — C'est ici l'endroit important.

Il y a deux sortes d'instructions, l'une pour le commun et pour toutes les grandes personnes, l'autre pour la jeunesse seulement.

1° On doit supplier S. M. d'ordonner que les nouveaux catholiques assistent les dimanches et fêtes aux instructions qui se feront dans l'église hors du temps de la messe, pour ne point contraindre à l'entendre ceux qui n'ont point fait de pâques, conformément à ce qui a été dit dans le chapitre de la messe, et aussi pour ne point trop faire apercevoir qu'on les en exclut.

2° Pour la jeunesse, ce qu'on propose en Languedoc touchant les écoles à ériger pour les enfants jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans est salutaire, et on doit supplier très humblement S. M. d'en ordonner et approuver l'érection, tant pour les garçons que pour les filles séparément, et même la faciliter non seulement par lettres patentes, mais encore en établissant des fonds convenables.

3° Quoique ces écoles doivent être communes à tous les sujets du Roi, parmi lesquels on ne doit laisser de différence que le moins qu'on peut, il les faut tourner spécialement à l'utilité des nouveaux catholiques.

4° Il est juste et digne du Roi d'ordonner aux pères et aux mères d'envoyer leurs enfants jusqu'à l'âge de quinze à seize ans aux collèges et aux petites écoles pour y être instruits dans la foi et dans les pratiques de l'Église catholique, comme

à faire le signe de la croix, sans néanmoins contraindre trop les enfants, pour ne point rebuter d'abord et ne point donner prétexte aux parents de chercher les moyens de les retirer.

5° Il faut attendre l'effet de ces instructions principalement de la bonté de la doctrine et de la sainteté des cérémonies, qui naturellement gagnent les enfants, en sorte qu'ils se porteraient comme d'eux-mêmes à la religion catholique si leurs parents ne les en éloignaient pas.

6° Ainsi S. M. doit être très humblement suppliée d'ordonner aux pères et mères, tuteurs et tutrices, sous peine d'amende légère d'abord, mais qui pourra s'augmenter à proportion de la contumace, d'envoyer leurs enfants aux écoles communes et leur faire inhibition sous peines grièves de détourner leurs enfants de la doctrine qu'on leur apprendra dans l'église et dans ces écoles.

7° Comme la preuve de ce fait est difficile, les évêques et curés y demeureront particulièrement appliqués, et quand ils reconnaîtront dans quelques enfants de bonnes dispositions pour la religion catholique, ils en donneront avis aux intendants pour conjointement obtenir les ordres de S. M. pour les mettre dans des collèges ou dans des couvents ou chez des parents catholiques ou autres lieux convenables.

8° Les moyens de pourvoir à leur subsistance ne peuvent être déterminés que par la prudence du Roi et selon les ouvertures que les évêques et les intendants en donneront à S. M. par sa permission.

Moyens et expédients. — 1° Tous les moyens se réduisent à l'instruction convenable et assidue.

2° Cette instruction dépend des bons évêques, des bons curés et des bons maîtres d'école.

3° On n'a qu'à se louer de l'attention du Roi à donner de bons évêques.

4° Pour les curés, ce doit être le soin des évêques, et il semble que le seul remède à tous les maux de l'Église, c'est d'étendre le pouvoir des prélats pour l'institution et destitution des curés incapables.

5° L'incapacité consiste dans l'ignorance et dans les mauvaises mœurs.

6° On doit réputer pour ignorance l'incapacité de prêcher la parole de Dieu, du moins dans une honnête médiocrité.

7° Ainsi on ne peut jamais faire aucun bien sans étendre la liberté des évêques jusqu'à exclure des cures ceux qui, dans un examen institué pour cette fin, seront trouvés n'avoir pas, du moins dans un degré médiocre, le talent d'instruire, et d'ôter ceux qui manqueront de ce talent nécessaire ou qui seront convaincus de négliger l'instruction de leurs peuples.

8° Pour parvenir à avoir de dignes pasteurs, il n'y a rien de plus convenable que d'établir et de bien régler le concours selon les décrets du concile de Trente, avec les modérations que l'on y pourrait apporter pour conserver les droits des patrons ecclésiastiques ou laïcs.

9° Les maîtres et maîtresses d'écoles ne sont guère moins nécessaires que les curés, mais les expédients pour les établir seraient trop longs à déduire. Il suffit, quant à présent, que S. M. soit bien disposée à écouter les ouvertures des évêques et des intendants.

10° Un des plus grands soins des évêques pour l'instruction et réduction entière des réunis, c'est qu'on ne les accable pas de pratiques non nécessaires et qui leur soient odieuses, et c'est pourquoi leur instruction doit être commise principalement aux évêques, qui auront plus que les autres les égards et l'autorité qu'il faut pour cela.

11° L'uniformité de la conduite est un des moyens les plus nécessaires, en sorte qu'il ne paraisse jamais qu'on soit à l'égard des réunis trop austère dans quelques endroits et trop indulgent dans d'autres. Le moyen pour parvenir à cette fin, c'est que le Roi ait la bonté de se réserver les châtiments plus considérables et qu'il daigne faire ressentir que, s'agissant de gagner les cœurs et de convertir les âmes, l'esprit de douceur doit prévaloir.

J. Bénigne, évêque de Meaux.

II

Lettres diverses sur le Quiétisme.

Nous continuons dans ce volume la série chronologique des lettres, qui ne sont pas adressées à Bossuet, mais ont été publiées dans les différentes éditions de ses œuvres, mêlées à sa correspondance relative au quiétisme (cf. t. IX, p. 397-465). Nous en ajoutons quelques autres inédites.

32° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

Versailles, 16 juin 1698.

Je ne pus vous écrire par le dernier courrier, Monsieur, et je priai le Père procureur général des minimes de vous faire mes compliments : je n'ai pas toujours le temps de faire ce que je voudrais.

Vous devez avoir reçu depuis quelques jours ma *Réponse à M. de Cambrai*, manuscrite et imprimée : vous l'aurez dans peu en latin [1]. Elle a fait un si bon effet en ce pays, que j'espère fort qu'elle en fera aussi beaucoup dans celui où vous êtes.

Vous avez très bien fait de montrer la lettre dont M. de Meaux vous a envoyé la copie ; l'original est où vous savez ; c'est moi qui l'ai rendu : tout ce qui y est n'est que trop vrai. M. le cardinal de Bouillon a pu faire l'étonné ; mais je suis sûr qu'il ne l'a point été : il sait la liaison ; et, s'il n'était intéressé dans la cause de M. de Cambrai par les engagements qu'il a pris avec les jésuites et avec lui, il en parlerait plus fortement que nous. Vous avez pu l'assurer que M. le nonce a vu l'original : on lui communique tous ceux des pièces qu'on vous envoie, et on le fera toujours avec plus de soin. M. de

32° — 1. La traduction en fut faite par Denys Billard, ancien régent des Grassins et du Plessis (Archives Nationales, L 22).

Meaux la met par extrait dans sa *Relation*, qu'il vous enverra au plus tôt.

La disgrâce des quatre hommes que le Roi a ôtés de la maison de Messeigneurs les princes ses petits-enfants, fera bien voir que le zèle de S. M. ne s'est point ralenti, et qu'elle craint toujours autant que jamais que la mauvaise doctrine ne se répande. Je m'attends bien que vous ferez valoir cet événement le plus que vous pourrez.

Nous aurons donc bientôt le P. Dez : il a du mérite, et la coadjutorerie qu'on lui donne, dans le public, du P. de La Chaise, achève de lui attirer de la considération ; ainsi je ne suis pas surpris qu'il en ait eu à Rome. Cependant elle n'a pu lui faire passer son livre, et je sais qu'il en est fort mortifié : il le sera bien encore, quand il verra ici qu'on le croit tout à fait dans les intérêts de M. de Cambrai. Il aura beau dire, il ne nous persuadera pas du contraire, ni sur lui, ni sur ses frères.

Ce n'est pas un grand malheur pour nous que la mort de Bernini, car il était fort gagné ; mais c'en serait un fort grand, si Fabroni ou Casoni avait sa place[2] : ils ne nous seraient bons ni l'un ni l'autre. Faites tous vos efforts pour l'empêcher. M. Giori y fera bien tout ce qu'il pourra : il en parle et en écrit vigoureusement.

Si on ne va pas plus vite dans les congrégations, nous ne serons pas sitôt hors d'affaire. Il ne faut pas étrangler, mais il faut presser, quand ce ne serait que pour empêcher les longs discours du P. Alfaro : je ne comprends pas comment on les souffre. J'espère toujours de la force de la vérité, et de la continuation de vos soins. Je suis toujours à vous, Monsieur, avec les sentiments que vous savez.

33° *Le Duc de Beauvillier à M. de Pomponne.*

[18 juin 1698.]

J'ai cru, Monsieur, qu'il ne serait pas inutile que j'eusse

2. Le successeur de Bernini fut Sperelli. Cf. t. IX, p. 369.

33° — Inédite. Copie avec signature autographe. Bibliothèque Nationale, fr. 23214, f° 16. — Cette lettre, comme la suivante, fut

l'honneur de vous écrire les mêmes choses que je vous ai déjà dites au sujet de Mme Guyon, et je le ferai d'autant plus volontiers que je n'ai pas la moindre répugnance à répéter par écrit ce que je vous ai expliqué en conversation dès le 9e avril 1697. J'écrivis à Mme de Maintenon une lettre par laquelle je lui marquais que je condamnais pleinement et sans aucune restriction les livres de Mme Guyon. C'est ce que je fis non seulement par soumission à la condamnation de M. l'archevêque de Paris, mais par être persuadé qu'ils contenaient des choses qui méritaient d'être condamnées.

A l'égard de Mme Guyon, j'ai cessé de moi-même, et Mme de Beauvillier aussi, tout commerce direct ou indirect avec elle il y a environ quatre ans. Je l'ai fait, Monsieur, dans un temps où il était libre de la voir ou de ne la voir pas, et sans que personne eût exigé de moi que je prisse un parti semblable.

On dit qu'elle est folle ou méchante. Je vous proteste que je me ferais un scrupule d'assurer qu'elle n'est ni l'un ni l'autre. Je vous dirai même que je crois qu'elle peut être ou folle ou méchante, ou tous les deux ensemble. J'ajouterai aussi de bonne foi que certaines choses qu'on assure avoir été écrites par elle me paraissent contraires au bon sens.

Je serai toujours prêt, Monsieur, à répéter les mêmes choses que je viens de vous dire, quand on le désirera de moi, et il m'est égal de parler en conformité de tout ce que je vous ai marqué jusques ici, ou de n'en parler jamais : on peut choisir entre ces deux partis.

Je vous ajouterai encore ici, Monsieur, que ce n'est point par estime de Mme Guyon, comme on a voulu le faire entendre, que j'ai proposé pour être auprès de Monseigneur le Duc de Bourgogne des personnes qui la connaissaient. En voici

écrite lorsque, après le renvoi des personnes qui travaillaient sous la direction de Fénelon à l'éducation du duc de Bourgogne, le duc de Beauvillier, suspect de quiétisme, se sentit lui-même menacé de perdre sa situation de gouverneur du prince. Avant de l'écrire, Beauvillier avait pris l'avis de M. Tronson (*Correspondance de Fénelon*, t. IX, p. 160, 161 et 222 ; et *Corresp. de L. Tronson*, t. III, p. 589-590).

deux preuves bien certaines. L'une, c'est que moi-même, je ne la connaissais pas, lorsque le Roi me fit l'honneur de m'attacher à la personne de ce prince. L'autre, c'est que je la connaissais quand j'ai proposé ceux qui sont auprès de Messeigneurs les ducs d'Anjou et de Berry, et qu'il n'y a pas un seul d'eux tous qui ait jamais eu le moindre commerce avec elle.

Il me semble que cela est décisif, et je suis certain qu'un cœur aussi droit qu'est le vôtre sent dans tout ceci la droiture du mien et la simplicité de mon procédé.

Je vous supplie, Monsieur, d'être persuadé que je n'oublierai jamais l'amitié que vous m'avez nouvellement témoignée, et que j'y répondrai toute ma vie avec la reconnaissance que je vous dois.

Le Duc de Beauvillier.

34° *Le Duc de Beauvillier à Antoine de Noailles.*

Ce 20 juin 1698.

Vous savez, Monsieur, avec quelle ouverture je vous ai toujours parlé.

En présence de M. Tronson, à qui, depuis seize ou dix-sept ans, je ne cache rien de ce qui a rapport à ma conscience, je vous ai une fois rendu compte de toutes mes pratiques et de tous mes sentiments les plus intimes. Vous les approuvâtes, Monsieur, et, par la miséricorde de Dieu, vous n'y trouvâtes pas la moindre chose qui pût être suspecte de nouveauté: c'est aussi ce que j'ai eu le plus en horreur depuis ma conversion.

Vous savez aussi, Monsieur, que ce fut de mon seul mouvement et pour m'assurer de plus en plus sur une matière si importante que je vous donnai la peine de venir à Issy, où M. Tronson était alors incommodé, et le respect humain ne pouvait avoir aucune part à cette démarche, puisque, dans le temps que je la fis, j'étais bien éloigné de prévoir ce que nous voyons aujourd'hui.

34° — L. a. s. Bibliothèque Nationale, fr. 23214, f° 18. Inédite.

Dans la même confiance, je prends la liberté de vous envoyer la copie d'une lettre que j'écris à M. de Pomponne[1]. Vous en ferez tel usage que vous jugerez à propos. Je me sers de cette occasion pour vous renouveler les assurances de l'attachement sincère avec lequel je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE DUC DE BEAUVILLIER.

35° *Mme de Maintenon à Antoine de Noailles.*

A Saint-Cyr, ce 21 juin [1698.]

L'estime et l'amitié que j'ai pour M. le duc de Beauvillier me fait entreprendre des choses impossibles et qui ne font que me jeter dans de nouveaux embarras. Je vous ai parlé, Monsieur, pour vous obliger à faire un dernier effort, et vous l'avez fait; mais, en vérité, nous ne savons ce que nous faisons en cette occasion, et nous n'avons d'excuse que celle de notre amitié pour un homme qui mérite bien qu'on ne se rende pas facilement sur ce qui le regarde. Cependant que pouvons-nous espérer? Il se rapproche le plus qu'il peut, il s'attache à des circonstances que je ne contredirais pas quand je le pourrais. Tout cela change-t-il le fond de son cœur pour une femme que, depuis peu de jours, il a donnée au Roi comme possédée de Dieu d'une manière extraordinaire? D'un autre côté, M. de Chevreuse nous traite de calomniateurs et va s'éclaircir avec le Roi (comme sur un bruit qu'il vient d'apprendre) de ce qu'on dit qu'il estime Mme Guyon; il rit de ses extravagances de l'air le plus libre, quand nous savons qu'il a cru recevoir une communication de grâces par elle. Je ne sais plus où j'en suis, Monsieur. Mme Guyon peut être dans l'illusion, M. de Cambrai peut avoir trop donné à son imagination. Mais que MM. de Beauvillier et de Chevreuse nient des faits de notre connaissance, c'est ce qui me surprend à ne pouvoir plus compter sur personne. Cependant, Monsieur, ce

1. La lettre précédente.

35° — L. a. s. Affaires étrangères, *Rome*, t. 396, f° 13. Inédite.

n'est point à moi à les convaincre ni même à leur parler avec une franchise trop dure. D'un autre côté, je ne puis me payer d'une mauvaise monnaie, ni convenir qu'elle soit bonne; je n'ose ne leur point répondre, et tout cela me fait conclure qu'il vaut mieux attendre du temps un plus grand éclaircissement.

Vous savez, Monsieur, avec quels sentiments je suis votre très humble et très obéissante servante.

Maintenon.

36° *L'Archevêque de Reims à l'Abbé Bossuet.*

A Reims, ce 22 juin 1698.

J'arrivai en cette ville jeudi, 19 de ce mois. On m'a assuré dans le pays d'où je viens[1] que M. de Cambrai veut répondre aux réponses que M. de Paris et M. votre oncle lui ont faites. Je ne comprends pas comment il s'y prendra; il sera encore bien plus embarrassé, lorsqu'il verra la *Relation* de M. de Meaux sur le quiétisme, qui va paraître. Je ne doute pas que M. votre oncle ne vous l'ait envoyée d'avance manuscrite. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il augmente votre courage contre la cabale, et qu'il vous fortifie de plus en plus par sa sainte grâce pour défendre la vérité.

Je suis entièrement à vous.

L'Arch. duc de Reims.

37° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

Paris, ce 24 juin 1698.

Vous n'aurez qu'un mot de moi aujourd'hui, Monsieur, car je viens de faire une course de visites. J'en arrivai hier au soir, et n'ai pu écrire que dans ce moment où le courrier va partir. J'ai reçu votre lettre[1] du 3; j'y vois la continua-

36° — 1. On a vu, t. IX, p. 465, que le prélat venait de Flandre.
37° — 1. Cette lettre n'a pas été conservée.

tion de vos soins et des efforts de la cabale : j'espère qu'elle succombera à la fin.

J'ai bien de la joie que vous soyez content de ma réponse à M. de Cambrai[2] : elle a parfaitement bien réussi en ce pays. Vous en avez eu plus promptement que je ne croyais des exemplaires imprimés : les imprimeurs ont cru avec raison y gagner, et se sont pressés d'y travailler. Je vous l'enverrai en latin[3] le plus tôt que je pourrai.

Vous aurez dans peu la *Relation* de M. de Meaux et l'ouvrage de M. de Chartres[4] : on y verra des faits importants, qui feront connaître la vérité à tous ceux qui ne seront pas ou ne voudront pas être aveugles. Une autre fois, je vous en dirai davantage : je ne veux pas perdre ce courrier ; ainsi je ne puis que vous assurer, Monsieur, que je suis toujours à vous avec les sentiments que vous savez.

38° *L'Abbé Bossuet à Antoine de Noailles.*

A Rome, ce 1er juillet 1698.

Vous aurez vu, Monseigneur, par mes précédentes, les longueurs qu'il y avait à craindre dans l'affaire de question[1], si l'on ne changeait la manière de procéder qu'on avait prise, et si l'on ne trouvait le moyen d'abréger les relations des qualificateurs. Vous avez reçu le projet que j'ai fait donner au Pape. M. le cardinal de Bouillon m'avait paru l'approuver ; mais depuis j'ai su qu'il ne jugeait pas à propos de faire aucune instance pour le faire suivre. Je ne sais si c'est par la raison qu'il vient de ma part. Il croit apparemment en avoir un meilleur : ceux qu'on a proposés jusqu'à présent, je ne sais par quel malheur, n'ont plu à personne, et ont été inutiles. Mais on espère que cela fera toujours voir au Roi le

2. Voir p. 11, 19 et 20.

3. La traduction latine, par Billard (cf. p. 368), a été imprimée chez Muguet, Paris, 1698, in-12. Le texte français avait paru, s. l. n. d., d'abord in-4, puis in-12.

4. Sa lettre pastorale. Voir p. 7, 46, 71, 303, 341, 342, etc.

38° — L. a. s. Grand séminaire de Meaux.

1. *De question*, dont il est question. Cf. t. III, p. 121.

soin qu'on apporte à mettre fin à cette affaire, et que cela ne dépend pas du cardinal de Bouillon. Le cardinal de Bouillon a par rapport au Roi une attention extrême, et va ici priant tout le monde et surtout le cardinal Spada et le Pape même de bien rendre témoignage des instances qu'il fait à ce sujet, dans les lettres qu'ils écrivent au nonce. M. le prince Vaïni ne s'oublie pas au sujet du cardinal de Bouillon, dans les lettres qu'il écrit au nonce tous les ordinaires. Si M. le cardinal de Bouillon le voulait, le projet que je vous ai envoyé serait suivi en tout ou en partie ; car c'est celui qui plaît le plus à toute la Congrégation.

Deux ou trois personnes depuis huit jours ont sondé le Pape là-dessus, et il n'a fait que leur parler de réduire les propositions sous des chefs principaux. Jeudi, dans la congrégation qui se tint devant le Pape, il exhorta fortement MM. les cardinaux à chercher efficacement le moyen de finir, leur témoigna qu'on ne pouvait lui faire un plus grand plaisir et rendre un plus grand service à l'Église dans les circonstances présentes. M. le cardinal Casanate proposa d'exécuter le projet que je lui avais donné, à la réserve de prescrire une demi-heure pour parler, mais disant qu'on se contenterait de faire savoir aux qualificateurs qu'ils feraient plaisir à la Congrégation d'être courts. On ne résolut rien.

Je fus averti aussitôt de ce qui s'était passé, et je crus que je ne pouvais mieux faire que d'aller aux pieds du Pape pour le remercier du zèle qu'il avait témoigné sur ce sujet à MM. les cardinaux, et prendre de là occasion de lui marquer la nécessité de prescrire quelque règle aux qualificateurs, sans quoi on ne pouvait espérer aucune fin. J'y allai avant-hier. Je me doutais bien que je lui ferais plaisir de lui parler de ce qui s'était passé à la congrégation ; après quoi, j'entrai en matière, et fis mon possible pour lui faire comprendre la situation de la congrégation, l'indolence des cardinaux, leurs vues politiques, et pour lui faire entendre qu'il n'y avait rien de bon à espérer que des saintes intentions de S. S. ; mais qu'il fallait qu'elles fussent efficaces, et qu'il déterminât et fît exécuter l'expédient

qu'il croirait être le plus prompt et le plus convenable. Une des choses que je sais qui fait le moins de peine au Pape, c'est d'entendre parler comme je lui parlai. Il m'assura avoir une attention extrême sur cela, et qu'il allait chercher des moyens efficaces pour me contenter. Il comprit bien l'inutilité des grands discours des examinateurs, et que l'essentiel est qu'ils laissent, après avoir peu parlé, leur vœu par écrit. Je finis par lui dire[2] qu'on attendait tout le bien de lui, et de lui seul.

Je trouvai aisément l'occasion de lui parler de ce que le Roi avait jugé à propos de faire en France, en éloignant d'auprès des princes des personnes aussi suspectes. Il ne me dit rien là-dessus qui me pût faire connaître que cela lui eût fait la moindre peine, quelques efforts que Fabroni ait faits pour l'animer là-dessus.

J'ai appris depuis que S. S., en attendant qu'on eût pris une résolution plus précise, avait ordonné que les qualificateurs eussent à parler sur trois propositions à la fois, et laisser leur vœu par écrit. Mais cela ne suffit pas, et il faut qu'on en vienne à parler sur chaque chapitre principal, qu'on peut réduire facilement à six. J'espère que jeudi il pourra y avoir quelque résolution là-dessus. Le nouvel assesseur et le commissaire du Saint Office me paraissent approuver fort cette vue, et doivent demain en parler fortement au Pape.

Le mal de cette affaire vient de M. le cardinal de Bouillon, qui me fuit depuis quinze jours avec affectation, et ne veut entrer dans rien avec moi [3]. S'il le voulait pour le bien de l'affaire, ce qui nous coûte tant de peines se ferait en un clin d'œil, pour ainsi parler ; et il me semble qu'il le pourrait, et même le devrait dans tout ce qui va à une prompte décision. Je n'ai pas à me reprocher de n'avoir pas fait toutes les avances imaginables, telles que je le devais sur tout cela ; et je le ferai toujours avec fort peu d'espérance d'y réussir.

De nos amis, craignant de grandes longueurs dans cette

2. *Je finis par lui dire*, enfin, je lui dis.

3. Pour parler ainsi du chargé d'affaires, il faut que l'abbé Bossuet se considère comme un agent quasi-officiel de la cour de France.

affaire, ont proposé au Pape, sans ma participation, de commencer par défendre le livre pour lui donner un premier coup, et de continuer l'examen des propositions en particulier [4]. Le Pape n'a pas goûté cette proposition, et a dit qu'il veut tout faire à la fois. Cette vue a, selon moi, du bon et du mauvais : du bon, si, après l'examen déjà fait ou près de finir des cinq premières propositions sur l'amour pur, le Pape voulait les déclarer erronées, scandaleuses, pernicieuses, et fonder sur cela la prohibition du livre, en promettant dans peu sa décision solennelle sur toutes les propositions du livre, et qu'effectivement on ne ralentît point sur l'examen ; alors il n'y aurait aucun inconvénient, et ce serait toujours donner un premier coup pour arrêter le mal. Mais, si l'on se contentait de défendre le livre sans rien exprimer, et qu'on crût en avoir assez fait, et qu'on se ralentît sur l'examen, ce qui pourrait bien arriver, ce ne serait plus la même chose.

Le commissaire du Saint Office, qui m'a parlé de cette vue ce matin, est entré avec moi dans les difficultés qui s'y trouvent. Je ne parlerai sur cela ni pour ni contre, jusqu'à ce que j'y voie plus clair. Ce qui me fait un peu craindre, c'est que je me doute que cette vue vient en partie de M. le cardinal de Bouillon, dont le dessein serait de se tirer promptement d'affaire auprès du Roi ; espérant d'ailleurs que, la prohibition du livre faite, on ne presserait pas avec tant d'ardeur une condamnation plus précise, et par là épargner M. de Cambrai : c'est, comme vous voyez, une espèce de *mezzo termine*.

J'en ai déjà parlé à M. le cardinal Casanate, qui dit très affirmativement qu'il ne sera pas d'avis de cet expédient ; craignant avec fondement qu'on ne laissât tout là après et

4. « On avait proposé de défendre le livre en attendant qu'on qualifiât la doctrine. Je me défiai de cette proposition qu'on avait fait goûter à M. l'abbé Bossuet, et nous avons reconnu que c'était un moyen suggéré pour reculer jusqu'à un autre pontificat et peut-être jusqu'à un autre règne le jugement de la doctrine. Car, après cette défense, on aurait pris un temps infini pour l'examen » (Giori à Noailles, 8 juillet 1698. Ms. de Saint-Sulpice, f° 12).

qu'on ne suivît plus cette affaire, et croyant qu'il faut que le Saint Siège parle sur cette affaire magistralement. Je l'ai supplié avec cela d'attendre que nous soyons mieux informés des desseins cachés, pour prendre une résolution. Car on pourrait tourner ce projet de manière qu'il ne le faudrait pas rejeter; et ce qui me le ferait embrasser efficacement, ce serait la crainte que le Pape ne vînt à mourir avant la décision, qui est tout ce que désire la cabale; et ce serait toujours quelque chose d'avoir flétri le livre dans cette circonstance, qui [5] laisserait la liberté au clergé de France de faire ce qu'il jugerait à propos.

Je vous ai dit que ce sont nos amis qui proposent cette vue [6]; car ce sont le général de la Minerve, le commissaire du Saint Office et le maître du Sacré Palais. Mais je sais et ne puis douter de la liaison du général de la Minerve avec le cardinal de Bouillon, et des extrêmes ménagements de ce général, qui sans difficulté fait agir les deux autres. Enfin, quoi qu'il en soit, je verrai bientôt le fond de cela, et je puis comme vous assurer qu'on ne prendra point du côté de la Congrégation et du Pape de résolution là-dessus que ce ne soit avec ma participation [7]. Et, à vous parler franchement, je doute fort qu'on veuille entrer dans cet expédient, qui ne serait bon qu'en faisant la censure des premières propositions, et fondant là-dessus la prohibition du livre. Dans huit jours, je vous parlerai là-dessus plus clairement.

M. le cardinal Albane est retourné de la campagne. Le P. Roslet l'a dû voir hier, et vous en mandera apparemment des nouvelles. Il doit aussi vous écrire au long sur Salamanque, dont nous avons quelque lieu de craindre qu'on

5. *Qui*, ce qui.

6. L'abbé, comme on l'a vu, p. 32 et 49 (cf. p. 382), veut surtout parler du général des dominicains. Phelipeaux (*Relation*, t. II, p. 123) attribue cette démarche au cardinal de Bouillon cherchant, par ce nouveau moyen, à faire échouer l'affaire.

7. L'abbé se sentait fortement appuyé par plusieurs cardinaux, et l'on voit par cette lettre même et par plusieurs autres qu'il avait trouvé le moyen de se faire écouter du Pape.

ne se veuille servir pour embrouiller notre affaire, en faisant donner quelque décision ambiguë en faveur de l'amour pur. Je crois qu'il est toujours bon d'en donner avis à notre ambassadeur [8], afin qu'il y ait l'œil, et empêche ce qu'on [9] pourrait faire. On pourrait lui envoyer en même temps les pièces latines des évêques sur cette affaire, qui les instruiraient. Nous faisons ici ce qu'il faut de notre côté. Il faut encore, je pense, avoir l'œil sur Douai et sur Louvain.

Le vieux cardinal Altieri mourut hier subitement : nous y perdons un vœu sûr dans notre affaire.

Je suis avec respect, etc.

L'insolence des jésuites ne fait qu'augmenter. Les Italiens disent ici hautement que le Roi et Mme de Maintenon sont jansénistes, et que c'est à cause qu'ils soutiennent la cabale des évêques jansénistes, qu'eux, jésuites, s'opposent ici à leurs desseins. Leurs discours là-dessus sont pitoyables ; mais Dieu les confondra.

39° *L'Abbé Bossuet à Antoine de Noailles.*

A Rome, le 8 juillet 1698.

Ce n'est pas, en vérité, une petite affaire de remuer une aussi pesante machine que celle d'une Congrégation de car-

8. L'ambassadeur de France en Espagne, le marquis d'Harcourt.

9. Les docteurs de Salamanque. Il ne paraît pas qu'ils aient donné quelque avis officiellement sur cette affaire, pas plus que les Universités de Douai et de Louvain, dont va parler l'abbé.

39° — Inédite. Archives de Saint-Sulpice. Deux manuscrits. L'un, plus ancien, broché, intitulé : *Copie de la correspondance des agents à Rome des trois prélats*, in-4 de 182 pages (lettres du 1er juin 1698 au 17 février 1699) ; nous l'appellerons A. L'autre, cartonné, d'une écriture plus récente, a pour titre : *Correspondance des trois prélats avec leurs agents à Rome. Copie*, in-4 de 282 pages. Nous le désignerons par la lettre B. Cette copie a été évidemment prise sur le ms. A et mérite moins de confiance, parce qu'il s'y est glissé quelques fautes ; d'ailleurs, elle ne reproduit qu'une partie des lettres du ms. A (celles du 1er juin au 28 décembre 1698). En B, l'auteur de chaque lettre est désigné seulement par l'initiale de son nom ; tandis qu'en A, ce

dinaux, pour peu qu'on lui veuille faire changer quelque chose dans ce qu'elle a commencé. On a commencé par faire parler et voter les qualificateurs sur une seule proposition à la fois, quelque raison qu'il y ait à prendre une voie plus courte si on a résolu de finir comme on le veut faire croire, quelque inutilité qu'on puisse faire voir qu'il y ait à entendre répéter cent fois les mêmes choses inutilement, quelque ennui, quelque incommodité qu'il y ait pour ces cardinaux. Il n'a fallu rien moins que livrer la bataille auprès d'eux et auprès du Pape pour se résoudre de réduire les propositions sous de certains chapitres généraux et de faire parler à la fois les qualificateurs sur toutes les propositions qui regardent la même matière. Enfin S. S. a été plus aisée à persuader. M. le cardinal Spada a eu la bonté d'écouter toutes mes raisons et mes instances, qui lui ont paru très raisonnables. S. S. les a comprises et s'est enfin résolue à suivre de point en point ce projet, que je lui avais donné il y a trois semaines. Au lieu seulement de leur ordonner de ne parler qu'une demi-heure[1], on leur a ordonné et enjoint d'être très courts et de ne dire que les raisons essentielles.

En exécution de la résolution de S. S., M. le cardinal de Bouillon, comme le plus ancien de la Congrégation, donna hier cet ordre aux qualificateurs, et leur enjoignit de s'assembler entre eux pour réduire les propositions sous de certains chefs sur lesquels ils avaient à parler. Il ne semblait pas qu'il dût y avoir de difficulté à embrasser cette voie plus courte et plus raisonnable dans les circonstances présentes[2], et qui paraît sans inconvénient. Cependant, avec cela, on ne peut s'imaginer la peine qu'on a eue à la faire suivre. M. le

nom est le plus souvent écrit en entier. En tête de B, une lettre du 28 septembre 1700 et un bref d'Innocent XII à Louis XIV, du 24 septembre 1700 : ces deux pièces ne se trouvent point en A. Toutes ces lettres semblent adressées au seul M. de Noailles, sans pourtant que le destinataire en soit indiqué. Les correspondants dont le nom revient le plus souvent sont, outre l'abbé Bossuet et Phelipeaux, Giori, Roslet et Panciatici.

1. C'est ce qu'avait demandé l'abbé Bossuet.

2. L'un des deux mss. : pressantes.

cardinal de Bouillon y avait plus de peine que personne dans le fond, je pense, à cause qu'elle venait de moi et que celles qu'il avait approuvées avaient été rejetées comme ayant quelque inconvénient considérable et qui préjudiciait à la réputation de l'affaire.

Les cinq premières propositions, qui regardent l'amour pur, seront achevées d'examiner devant les cardinaux et S. S. jeudi prochain, c'est-à-dire après-demain. Il y a bien six semaines qu'on est après : si on avait continué sur le même pied, nous en avions encore à la lettre pour un an à entendre seulement les qualificateurs. A présent, tous les quinze jours on pourra finir un chapitre. Je compte que ce qui reste de propositions pourra être réduit à quatre ou cinq chapitres. En voilà encore, quant aux examinateurs, pour à peu près le mois de septembre. Je suis persuadé qu'ils ne finiront pas devant. MM. les cardinaux auront le temps d'étudier les matières et de proposer leurs vœux. Le mois d'octobre sera le mois de la crise : on ne peut deviner combien elle durera. Je conjecture qu'à peu près au mois de novembre, nous pourrons avoir une décision, si les choses vont leur train naturel et que Dieu conserve la santé au Pape comme il y a apparence, ne s'étant jamais mieux porté, mais ayant quatre-vingt-trois ans. Je suis persuadé plus que jamais que, malgré l'enfer déchaîné, si le Pape vit, la vérité triomphera pleinement.

J'ai, depuis huit jours, parlé à fond et fait parler à MM. les cardinaux, et je suis resté satisfait de ce que j'ai vu, et si je n'ai pas été tout à fait si content de tout, ce n'a été que par rapport aux moyens d'accourcir, dans lesquels on prenait plaisir à trouver des difficultés qui n'y sont pas et qui se sont évanouies par l'ordre qu'a donné S. S. Le cardinal Ferrari[3], que je crois bien intentionné dans le fond, prend, ce semble, plaisir à écouter les qualificateurs et croyait être de

3. Ce nom est en chiffre : *le mouton*. D'après nos mss., l'abbé Bossuet usait avec l'archevêque de Paris du même chiffre qu'avec M. de Meaux.

la dignité du Saint Siège que l'examen durât longtemps.

Marescotti, qui est une tête de fer, par d'autres motifs trouvait tant de difficulté contre l'usage du Saint Office. Nerli, qui a pensé revenir de son premier engagement avec le cardinal de Bouillon, était encore un peu difficultueux. Ce n'est pas qu'il [ne] faut lui rendre la justice que, depuis qu'il a vu combien on l'avait trompé sur les sentiments prétendus du Roi, lui qui a un respect infini et inclination pour sa personne, m'a paru bien différent d'auparavant; il s'est même expliqué très clairement sur la doctrine avec moi, et j'ai sujet d'en être content.

Il n'y a rien que le cardinal de Bouillon ne fasse auprès de moi et du P. Roslet pour nous persuader qu'il ne favorise pas M. de Cambrai; mais l'un et l'autre avons déclaré aux gens qui nous en ont parlé que nous ne pouvions être persuadés, non plus que le public, que par des actions, et leur avons bien fait entendre qu'il le devait pour son propre intérêt et pour sa réputation.

Le P. Roslet a eu une conversation avec le cardinal de Bouillon, dont il vous rend compte apparemment. On ne peut parler mieux que ce Père a fait. En vérité, Monseigneur, on est bien heureux de l'avoir : il a un bon sens admirable, une droiture de cœur et d'esprit extrême, une fermeté à l'épreuve, et en particulier une estime et une vénération pour vous, telle que vous méritez; il fait tout ce qu'il peut faire, et nous lui avons de grandes obligations.

Le cardinal Casanate continue à faire avec prudence tout ce qui dépend de lui pour la bonne cause. Il croit servir la religion, le Roi en particulier et ses amis. Je suis persuadé que le cardinal Albani ira bien présentement : il a des mesures à garder avec le cardinal de Bouillon.

J'ai pénétré le fond de la vue dont je vous parlai dans ma dernière. Le général de la Minerve m'a avoué ce qu'il avait fait là-dessus, sans participation, m'a-t-il dit, du cardinal de Bouillon, seulement pour donner un premier coup à la mauvaise doctrine. Il proposait la voie d'un bref; mais cela s'est

trouvé impraticable et inutile. On ne pouvait dans ce bref qualifier la doctrine sans finir l'examen, et il aurait fallu se contenter d'une prohibition générale, et cela aurait sûrement empêché une décision et j'attends celle.... . . . . . . aucun de nos amis bien intentionnés.... n'est entré dans cet expédient et ne l'a jugé bon. Je l'ai fait proposer au cardinal Albani[4] par le P. Roslet, qui ne l'a pas approuvé;... a été du même sentiment, et cette idée est allée en fumée. Effectivement ce bref étant une fois donné, si on l'avait voulu donner, ce que je ne crois pas, on ne parlerait plus de l'affaire. C'était imposer silence sur les autres propositions aux qualificateurs qui défendent[5] le livre. Je ne puis m'empêcher de croire que le cardinal de Bouillon avait quelque part dans ce projet, espérant qu'on en demeurerait à la prohibition du livre en général. Ce que je sais bien certainement, le P. Roslet et moi, c'est que la vue du cardinal de Bouillon, s'il ne peut sauver le livre, c'est de faire donner la censure la plus légère. Il est déterminé absolument d'empêcher qu'on ne qualifie les propositions d'hérétiques. Il fait déjà ses manèges auprès des qualificateurs et auprès des cardinaux. Nous avons éventé son dessein à n'en pouvoir douter.

Les jésuites ne changent point et vont sollicitant les audiences, disant que, si l'on censure la doctrine de M. de Cambrai parce qu'il ôte l'espérance, il faut censurer aussi M. de Meaux, qui détruit la charité. Voilà ce que Fabroni dit partout.

On ne m'a pas assez envoyé de votre dernière réponse à M. de Cambrai, non plus que tout ce qu'a fait M. de Meaux. Il serait bon de nous en envoyer incessamment une grande quantité.

J'ai vu les premières feuilles de la *Relation* de M. de Meaux. Les amis de M. de Cambrai répandent qu'il a de

4. Les copies portent : *à ce chival*, faute de copiste pour *cheval*, qui désigne le cardinal Albani (Cf. p. 49). Les lacunes de ce passage proviennent sans doute de l'impuissance du copiste à lire l'écriture chiffrée. L'original de la lettre est perdu.

5. *Défendent*, interdisent.

quoi répondre à tout cela : il me paraît bien difficile. S'il était bien conseillé, il se tairait et se soumettrait.

Je suis avec respect...

40° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

Paris, 8 juillet 1698.

Je fus bien fâché, Monsieur, de n'avoir pu vous écrire la semaine passée : je priai le Père procureur général des minimes [1] de vous en faire mes excuses. Un voyage que je fis hier à Versailles, d'où je revins tard, m'a ôté le temps que je voulais mettre à vous écrire amplement.

J'envoie par ce courrier trente exemplaires de ma *Réponse*, comme vous souhaitez. La *Relation* de M. de Meaux a achevé le bien qu'elle avait commencé ; car les plus aveugles voient présentement et sont étonnés, ou du moins le font. C'est tout vous dire, que M. et Mme de Beauvillier, M. et Mme de Chevreuse sont revenus tout à fait, et renoncent entièrement le parti. On ne peut s'en expliquer plus nettement, ni plus fortement qu'ils le firent hier dans les conversations que j'eus avec eux : ainsi la cabale est constamment [2] très abattue en ce pays. Mais je vois par vos lettres et par d'autres qu'elle est toujours puissante à Rome : il faut redoubler vos efforts et vos soins pour la combattre. Je crois que, pour cela, il est bon de commencer à changer de ton, et à faire un peu de peur de ce que les évêques de France pourraient faire [3], si on recule trop. Si les raisonnements et les faits, qui sont encore plus forts dans l'esprit des gens à qui nous avons affaire, n'obtiennent rien d'eux, il faudra bien employer d'autres moyens : en un mot nous serons obligés de juger, s'ils ne jugent point. Faites-le un peu envisager aux gens sages du pays.

40° — 1. Le P. Roslet, agent du cardinal, à Rome.

2. *Constamment,* de l'aveu de tous.

3 Cette menace contraste avec la modération habituelle de M. de Noailles. Cf. la lettre suivante.

L'expédient que vous avez proposé pour finir est très bon ; mais il n'importe quel moyen ils prennent, pourvu qu'ils décident.

Je doute que l'abbé de Barrières ait dit ce qu'on lui fait dire : j'ai chargé quelqu'un de ses amis de lui écrire ; il sait bien que cela n'est pas vrai.

La patience du Roi ne doit pas tant étonner : elle n'ira pas loin encore, selon les apparences. On [4] s'est expliqué hautement que M. de Cambrai ne reviendrait plus : ainsi c'est comme s'il n'avait plus sa charge. Mais le cardinal de Bouillon cache la vérité tant qu'il peut ; et je ne comprends pas comment des gens si sages et si pénétrants que ceux à qui vous avez affaire, se laissent ainsi imposer : ils le doivent connaître. Prenez garde aux conversations que vous avez avec lui : il est homme à prendre ses avantages de tout, et les jésuites le fortifient beaucoup. Je crains la liaison que le nouvel assesseur a avec eux ; mais le bien que vous m'en dites d'ailleurs me rassure. Quand M. le cardinal de Janson sera revenu de Beauvais, je le prierai de lui écrire fortement. Il faut toujours espérer en la protection que Dieu donne à la vérité et à vos soins. Je ne vous dis plus, Monsieur, combien je suis à vous.

41° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

Conflans, 14 juillet 1698.

Votre lettre du 24, Monsieur, ne me fait pas espérer une aussi prompte décision que je le souhaite : ceux qui la retardent se rendent coupables devant Dieu de grands maux. Je le vois par ce que nous découvrons tous les jours des mauvaises suites de ces nouvelles maximes. Je continue à vous dire qu'il faut commencer à faire peur [1], en assurant que

4. *On*, le Roi. Il a déclaré que Fénelon ne reviendrait plus à la Cour.

41° — 1. Cf. p. 385. Le P. Roslet, agent de Noailles, fit cette

nous nous ferons bien justice nous-mêmes, puisqu'on ne veut pas la faire.

Quel mauvais air peut-on donner au changement que le Roi a fait dans la maison des princes[2]? Il est de sa sagesse de ne laisser personne auprès d'eux qui soit suspect, ni pour la doctrine ni pour les mœurs.

Le projet que vous avez donné à M. le cardinal Spada pour abréger est fort bon ; il n'y a qu'à souhaiter qu'on le suive. M. le cardinal de Bouillon s'opposera toujours à ce qui pourra avancer le jugement ; mais, à la fin, il faudra bien qu'il se rende, pourvu que le Pape ne soit point attendri contre nous : c'est à quoi vous devez bien prendre garde. M. Giori le soutient fort[3], et peut vous aider plus qu'un autre : ainsi continuez, s'il vous plaît, à le consulter, et ne vous ouvrez pas tant au cardinal de Bouillon. Vous voyez bien qu'on ne s'y doit pas fier : il est plus attaché aux jésuites qu'au Roi ; et jamais ces Pères ne reviendront, quoi qu'en disent ceux de ce pays.

Je ne manquerai pas de faire bien valoir les bons offices de M. le prince Vaïni[4] : je ferai de mon mieux sa cour au Roi, à ma première audience.

Seriez-vous d'avis qu'on fît signer plusieurs docteurs de notre Faculté[5], pour opposer leurs avis à ceux que la cabale arrachera peut-être aux Universités étrangères? Conférez-en, je vous prie, avec le Père procureur général des minimes, et mandez-moi le sentiment que vous prendrez l'un et l'autre. Ne vous lassez point de défendre la bonne cause, Dieu la fera triompher à la fin ; et croyez-moi toujours, je vous conjure, Monsieur, entièrement à vous.

menace au cardinal Albani, « le sachant naturellement timide » (Phelipeaux, t. II, p. 138 et 139).

2. On pouvait dire que, par cette mesure, le Roi prévenait, contre Fénelon, le jugement du Pape.

3. Soutient fort le Pape.

4. L'archevêque récompenserait ainsi les efforts du prince.

5. On prit ce parti un peu plus tard.

42° *L'Abbé Bossuet à Antoine de Noailles.*

Rome, le 15 juillet 1698.

J'ai reçu, Monseigneur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 24 juin. Vous aurez vu par ma dernière lettre l'ordre donné par S. S. et la Congrégation aux qualificateurs de réduire les propositions qui restent à de certains chefs principaux et de parler dorénavant sur toutes les propositions de chaque chef. Il est arrivé par le peu d'ordre qu'il y a sur cette affaire, M. le cardinal de Bouillon étant à la tête de cette Congrégation et personne ne voulant prendre sur soi de se mêler de cette affaire, il est arrivé, dis-je, que les examinateurs ne se sont pas assemblés pour déterminer et ranger les propositions, et n'ayant d'ailleurs aucun ordre de personne de parler sur une certaine matière ni sur un certain nombre de propositions, on courait risque de perdre encore une quinzaine de jours ou peut-être plus, avant qu'on sût ce qu'il y avait à faire. Cela m'a déterminé à revoir là-dessus MM. les cardinaux et même le cardinal de Bouillon, à qui j'ai fait comprendre que ce n'était rien faire. Casanate et Noris me dirent là-dessus tout ce qu'on pouvait dire pour me faire comprendre ce qui les empêchait d'entrer dans le particulier de tout, ne voulant pas paraître entièrement partiaux, et ne voulant pas à tout moment livrer bataille sur tout, s'excusant d'un autre côté sur M. le cardinal de Bouillon, qui est à la tête [1] et à qui il appartient de faire exécuter. Néanmoins ils me promirent sur la confusion qui paraîtrait à la première congrégation, de faire régler quelque chose là-dessus de précis à l'avenir. J'en parlai au cardinal Spada, à qui je dis que je serais contraint d'aller porter mes plaintes au Pape de la confusion qui régnait dans la Congrégation, qui, dans toutes les autres affaires, est si réglée, mais qui, dans celle-ci,

42° — Inédite. Mss. de Saint-Sulpice.

1. A la tête de la Congrégation.

depuis le commencement de l'affaire, paraît toute changée. Il arriva effectivement hier ce que j'avais prévu. Les uns s'étant préparés sur une matière, les autres sur une autre, il fallut voter sur les propositions qui regardent le *propre effort*, parce que le jésuite [2], qui s'est trouvé le premier, commença par là ; la plupart des qualificateurs croyaient qu'on voterait sur l'indifférence. Ce qui fut de mieux, ce fut qu'il parla très brièvement, et les sept premiers votèrent, en sorte que mercredi et jeudi devant S. S. ce chapitre sera terminé.

Les cardinaux qui virent la confusion résolurent d'y mettre l'ordre. Le hasard a produit un tel effet, car je crois que si les qualificateurs avaient été préparés, ils auraient été plus longs.

On loua fort les qualificateurs d'avoir été courts ; on les exhorta à continuer. Comme il faut donner ici tout digéré, j'ai donné à l'assesseur, au commissaire et à quelques cardinaux, entre autres au cardinal de Bouillon, le mémoire où sont les trente-huit propositions réduites sous leurs principaux chefs. Ç'a été le travail d'une demi-heure, qui aurait peut-être arrêté longtemps. En vérité, cela fait pitié, et avec tout cela, si l'examen continue sur le pied qu'on vient de déterminer, il sera fini au mois de septembre assurément, et ce sera aux cardinaux à parler.

L'archevêque de Chieti a fini de parler sur tout. Il a dit en peu de paroles que son avis n'était pas qu'on pût qualifier les propositions en particulier, parce que l'auteur corrigeait par des propositions catholiques à chaque page les propositions ambiguës qui pouvaient faire de la peine (selon cette règle, ce serait assez difficile de condamner la plupart des hérétiques, et Molinos en particulier) ; mais néanmoins qu'on défendît la lecture du livre à cause des circonstances. Voilà comme le bon homme s'est cru tirer d'affaire, et c'est tout ce qu'on en a pu tirer [3].

J'espère faire en sorte auprès du Pape et de la Congrégation, qu'on demandera à la fin à chaque examinateur favorable

2. Le P. Alfaro.
3. Cf. p. 73.

à M. de Cambrai son avis sur le livre en général, et je crois encore, malgré bien des gens, que quelques-uns d'entre eux, et même tous, seront de l'avis de l'archevêque de Chieti.

Le sacriste et le jésuite y pourront peut-être venir, espérant réduire là toute la condamnation de M. de Cambrai, et y faire entrer le Pape et la Congrégation, et cela ne servira qu'à faire une démonstration inutile.

Nous avons reçu l'écrit de M. de Chartres. Le P. Roslet et moi, [nous nous] sommes chargés de la distribution. Le P. Massoulié l'a jugé plus à propos que de faire paraître aucun dominicain sur cela. Nous n'en avons eu jusques ici d'exemplaires que pour les cardinaux et quelques examinateurs ; nous espérons en recevoir un plus grand nombre par le prochain courrier. Cet écrit emporte une conviction et une démonstration du vrai sens de M. de Cambrai tel que les évêques lui ont donné, et cela par sa propre déclaration, par son propre écrit ; et il n'y a rien à répondre à un fait si constant, non plus qu'aux autres démonstrations de M. de Chartres, qu'il met dans un très beau jour et à quoi il donne un tour nouveau.

Je prends la liberté de vous adresser un paquet pour lui, où je lui rends compte de ce que j'ai fait. Je ne sais à quoi il tient que je n'aie reçu les dernières feuilles de la *Relation* de M. de Meaux. Je les attends au plus tard par le prochain courrier. S. S. est déjà informée de ce que contiennent les premières feuilles. J'ose vous dire que tout va aussi bien qu'il puisse aller quant à la disposition intérieure des cardinaux sur le fond de la doctrine. Il n'est question que de faire finir et d'avoir l'œil aux coups fourrés de la cabale, qui n'oubliera rien pour affaiblir la censure. Il faut, Monseigneur, que M. le nonce continue à demander une bonne censure.

Les jésuites font ici courir le bruit que le Roi avait demandé à M. le nonce s'il était vrai, comme on le lui avait dit, que les jésuites l'avaient prié d'écrire en faveur de M. de Cambrai, et que M. le nonce avait répondu que presque toutes les communautés de Paris l'en étaient venues solliciter hors les seuls

jésuites. Je doute fort de la vérité de ce fait ; mais quand il serait vrai, il n'en serait pas, je pense, moins constant que ce ne fût eux qui auraient fait agir sous main d'autres personnes, étant assez habiles pour ne vouloir pas paraître en cette rencontre auprès du nonce. Ici, les jésuites et le cardinal de Bouillon sont les mêmes.

Je suis avec respect, etc.

43° *L'Abbé Bossuet à Antoine de Noailles.*

Rome, le 29e juillet 1698.

Vous avez vu par mes précédentes lettres les démarches que nous avons faites ici depuis plus de six semaines pour faire prendre une voie plus courte et pour faire finir les relations des qualificateurs. On avait bien commencé d'entrer dans le projet que j'avais donné au Pape, on l'avait approuvé; mais on ne le faisait exécuter qu'avec mollesse. J'ai trouvé à propos d'aller de nouveau au cardinal Spada et de faire parler fortement là-dessus à S. S., et surtout d'en parler au cardinal de Bouillon, me plaignant à lui de la manière d'agir de la Congrégation, de façon qu'il voyait bien que, sous le nom de la Congrégation dont il est le chef, je m'en prenais à lui. J'ai parlé en même temps au procureur général[1] de la Minerve, à M. de La Trémoille, et au prince Vaïni, qui sont de ses amis[2], et qui lui ont redit ce que je leur avais dit. Enfin le cardinal de Bouillon, pressé de tous côtés, nous a fait assembler samedi chez lui, M. de Chantérac et moi, en présence de M. de La Trémoille, pour nous exhorter l'un et l'autre par un discours fort étudié à n'apporter de notre part aucun retardement à la décision de cette affaire, dont la fin tenait tant au cœur au Roi; qu'il nous priait et nous ordonnait même de faire entrer dans ces sentiments les qualificateurs de chaque parti, en sorte qu'ils parlassent plus briève-

43° — Inédite. Mss. de Saint-Sulpice.

1. Le P. Jacques Ricci. Voir t. VIII, p. 411.

2. Des amis du cardinal de Bouillon.

ment et réduisissent les propositions à de certains chefs ; qu'il était bien aise de nous dire, comme ministre du Roi, que S. M., quoiqu'elle n'en pût pas juger par elle-même (ce sont ses paroles), mais seulement par toutes les personnes qui l'environnent et par tout ce qui lui en revenait, que S. M., dis-je, était persuadée que ce livre contenait une mauvaise doctrine; qu'au reste, pour ce qui le regardait personnellement, après nous avoir exagéré la douleur dont il était pénétré du malheur de cette affaire, qui se trouvait entre les personnes qu'il aimait et qu'il estimait le plus, et voyant qu'elle ne pouvait avoir la fin qu'il aurait pu désirer, qu'il partait pour Frescati, incontinent après en avoir reçu la permission du Roi, qu'il croyait que S. M. ne lui refuserait pas, pour ne plus assister aux congrégations et à la condamnation de ses amis. Il ajouta qu'il ne nous demandait point de réponse à tout ce qu'il nous disait. Il fut obéi, car pas un de nous ne dit une seule parole; on changea de discours, on dîna, et chacun se retira chez soi. J'avoue que ce fut pour moi une vraie comédie, qui voyais ce qui se passait dans le fond de son âme. Comme il ne donna apparemment cette comédie que pour moi et un peu pour M. de La Trémoille, c'était dans le dessein que nous rendissions compte de ce qu'il nous disait, et pour faire voir jusques où allait son indifférence pour les parties et l'envie qu'il avait de voir finir cette affaire.

Je vous laisse, Monseigneur, à faire les réflexions que vous jugerez à propos sur cette scène. Ce qui m'a le plus étonné, c'est la déclaration qu'il nous a faite de vouloir aller à Frescati pour ne plus se mêler de cette affaire et ne pas être présent à la condamnation de son ami, surtout après ce qu'il nous avait dit des ordres et des sentiments du Roi. Je ne sais ce qu'il en arrivera, et s'il exécutera son projet de Frescati et si le Roi le lui permettra; mais ce que je crois voir clairement, c'est qu'ayant été le directeur de M. de Cambrai dans toute cette affaire, l'ayant par conséquent engagé à tout, et désespéré du mauvais succès et de la fin encore plus mauvaise, et de plus ayant ici agi comme il l'a fait auprès du

Pape et des cardinaux, c'est pour lui une honte terrible. De plus, je suis persuadé par des raisons très fortes qu'il ne désapprouve pas les sentiments de M. de Cambrai et que tout ce qui a l'air de nouveauté lui plaît.

Vous voyez l'avantage que retirerait la bonne cause de l'absence de M. le cardinal de Bouillon. C'est alors que j'oserais dire que nous serions maîtres de tout.

Tout Rome est étonné et ne comprend pas le projet de Frescati. Seulement la hardiesse de l'avoir demandé et proposé au Roi surprend tout le monde. Il l'a dit à tous les cardinaux de la Congrégation, qui s'en réjouissent fort, prévoyant l'embarras où ils se trouveraient, l'ayant à leur tête, de le contredire sur cette affaire, qui regarde la France. Voyez un peu où l'on en serait si l'on en passait par son vœu! D'un autre côté, ne serait-on pas disculpé si l'on suivait les impressions d'un ministre à qui le Roi confie tout? On a beau dire, on ne s'imagine pas qu'il aille directement contre les intentions du Roi; on croit qu'il a des ordres secrets; au moins cela met en péril l'affaire et en même temps l'État et la religion. Mais le cardinal de Bouillon est une personne à tout sacrifier à la vanité et au parti. Je m'étends là-dessus parce que c'est tout ce qu'il y a à appréhender.

44° *L'Archevêque de Reims à l'Abbé Bossuet.*

A Dun[1], ce 31 juillet [1698], jeudi au soir.

J'ai reçu en ce lieu, où je suis de lundi dernier, votre lettre du 8 de ce mois, par laquelle vous m'apprenez que le Pape a accordé au Roi l'indult pour Besançon[2], et qu'enfin on s'est déterminé à Rome à une voie plus courte pour finir l'affaire de M. de Cambrai[3].

44° — L. a. s. Bibliothèque d'Amsterdam.

1. Dun-sur-Meuse, petite ville du Barrois, arrondissement de Montmédy.

2. Voir plus haut, p. 52.

3. Ce début manque aux éditions.

On me mande de Paris que ce prélat a fait imprimer une réponse latine à la lettre que M. de Paris lui a écrite, et qu'il a fait aussi imprimer, sous le nom d'un docteur de Louvain, une réponse aux cinq écrits de M. votre oncle, contenus dans un seul volume. On m'ajoute qu'il a envoyé tous les exemplaires de cette impression, et qu'on n'en peut trouver à Paris. Je vous prie de tout mon cœur de m'adresser par la poste, le plus tôt que vous le pourrez, un exemplaire de chacun de ces deux écrits.

Je vois comme vous que les partisans de M. de Cambrai n'espèrent plus que dans la vieillesse du Pape : je prie Dieu de tout mon cœur qu'il conserve Sa Sainteté.

Je[4] finirai mes visites, samedi prochain, dans un lieu de mon diocèse qu'on nomme Montfaulcon[5]. Ce lieu n'est distant de Metz que d'une bonne journée, que je ferai aisément avec les relais. J'irai donc de là, dimanche, 3e du mois d'août, coucher à Metz, pour y rendre une visite à M. l'évêque[6], qui est fort de mes amis, et prendre chez lui quelques jours de repos dont j'ai grand besoin.

Je vous prie de dire au P. Estiennot que sa lettre du 8e de ce mois m'a été rendue, et que les affaires dont je suis accablé en ce pays-ci m'empêchent de lui faire réponse aujourd'hui.

L'Arch. duc de Reims.

45° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

Ce 4 août 1698.

Je ne pus vous écrire la semaine passée[1], Monsieur, parce que j'étais en visite : je priai le P. Roslet de vous en faire

4. Tout ce qui suit a été omis par les éditeurs.

5. Montfaucon, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montmédy.

6. Henri Charles du Cambout de Coislin, nommé évêque de Metz le 26 mai 1697, avait pris possession le 17 février 1698. Cf. t. VIII, p. 190.

45° — 1. Par le courrier du 28 juillet.

mes excuses. J'ai reçu votre lettre du 15 : j'y vois avec plaisir que les choses commencent à aller un peu plus vite, et qu'on est résolu à suivre votre projet. C'est le meilleur en toutes façons ; et j'ai toujours proposé, pour éviter la longueur qui était inévitable autrement, de prendre ce parti. Il faut s'attendre que la cabale le troublera encore, si elle peut. Comme elle n'a rien à espérer que par le retardement, elle ne manquera pas d'y travailler toujours avec la même force ; mais j'espère que vous ne travaillerez pas moins à l'empêcher, et que vous en viendrez à bout à la fin.

L'opinion de l'archevêque de Chieti est trop douce[2] ; mais, comme elle est différente de celle des gens qui justifient absolument le livre, elle pourra vider le partage[3]. Ceux qui veulent qualifier les propositions étant uniformes, ils l'emporteront ; du moins c'est la règle.

J'ai envoyé votre paquet à M. de Chartres. Son ouvrage est très bon : je suis bien aise qu'il soit approuvé à Rome. Il a tort de ne vous avoir pas envoyé un plus grand nombre d'exemplaires, et M. de Meaux de vous faire tant attendre les dernières feuilles de sa *Relation* ; je ne doute pas que vous n'ayez tout reçu présentement.

C'est beaucoup que la disposition intérieure des cardinaux soit bonne. Continuez à la bien cultiver, et prenez garde aux coups fourrés : vous pourrez bien en essuyer quelqu'un avant que l'affaire finisse.

J'engagerai encore le Roi à parler au nonce comme il faut : nous sommes sûrs de l'un et de l'autre. Nous n'avons rien à craindre que de votre cour, et du cardinal de Bouillon plus que de personne.

La nouvelle des jésuites est fausse[4] : il n'est point vrai que les communautés de Paris aient sollicité M. le nonce en faveur de M. de Cambrai ; mais il est bien certain que, si elles l'avaient fait, on les aurait fait agir.

2. Voir plus haut, p. 73 et 388.
3. Le partage des consulteurs.
4. Cf. p. 73 et 389.

Je ne vous dis plus, Monsieur, combien je suis à vous : je vous en crois bien persuadé ; vous me feriez tort si vous en doutiez.

46° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

11 août 1698.

Comme je me disposais, Monsieur, à répondre à votre lettre du 22, j'ai reçu celle du 29 et du 30 par le courrier extraordinaire. Elle m'a été rendue très sûrement et promptement : n'en soyez pas en peine. Je le suis des dispositions où vous avez trouvé le cardinal Nerli : la seconde partie de votre conversation me déplaît fort ; je chercherai le moyen de le faire changer. Mais travaillez à soutenir ceux que vous croyez mieux disposés ; car il est à craindre qu'on ne les affaiblisse par les raisonnements que le cardinal Nerli vous a faits, qui sont spécieux pour des politiques et des gens qui aiment leur repos.

Le procédé du cardinal de Bouillon est toujours très singulier[1]. L'esprit lui manque : il faut bien qu'il croie la cause désespérée. Son absence ne peut être que bonne ; ainsi je ne m'y opposerai pas : je presserai même qu'on y consente, si on a besoin de l'être.

Le discours que ce cardinal vous a fait et à ceux qu'il avait appelés avec vous[2], est fort extraordinaire : vous avez très bien fait de n'y rien répondre.

Grondez toujours de la longueur des examinateurs et de l'opiniâtreté qu'ils ont de ne vouloir point abréger, malgré les ordres du Pape et de la Congrégation.

Je sais bien qu'il ne faut pas aigrir les gens du pays où vous êtes, mais il est bon de les tenir en crainte[3] ; et il est certain que, si on ne fait qu'une condamnation générale ou une simple prohibition, on ne pourra éviter d'en faire davan-

46° — 1. Voir plus haut, p. 95 et 390, les lettres du 29 juillet.
2. Les abbés de Chantérac et de La Trémoille. Cf. p. 95 et 390.
3. Noailles recommande de nouveau le procédé d'intimidation.

tage en France pour arrêter le cours de la mauvaise doctrine : ainsi ils ne doivent point regarder cette menace comme une terreur panique qu'on veut leur donner sans fondement.

Je viens d'écrire à M. le nonce de parler fortement dans ses lettres d'aujourd'hui : je lui en ferai donner des ordres nouveaux.

J'ai bien de la joie que votre fluxion dans la tête n'ait pas duré davantage : je vous souhaite une longue et parfaite santé, et suis à vous, Monsieur, à mon ordinaire.

47° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

18 août 1698.

Je commencerai par vous parler, Monsieur, de votre dernière lettre du 4. Elle est arrivée fort heureusement, aussi bien que la belle pièce[1] que vous m'envoyez. Vous m'avez fait un sensible plaisir de l'envoyer si diligemment ; je vous en remercie de tout mon cœur. Elle ne me fait point de peur : il me semble qu'elle est faible en tout, et pour les raisonnements et pour les expressions. Il convient des faits principaux de ma *Réponse* ; je puis vous assurer que ceux qu'il y ajoute sont faux : je suis fâché d'être obligé de le dire, mais j'y suis forcé. Je ne répondrai pas néanmoins : je me suis engagé trop publiquement à ne le pas faire pour manquer à ma parole. Je pourrai seulement laisser répondre un anonyme[2], qui dira ce qu'il faut : je m'expliquerai davantage par le premier courrier.

Je viens à votre lettre du 29, et ne trouve pas grand'chose à y répondre, parce que c'est un abrégé de celle que vous m'aviez écrite le même jour par ce courrier extraordinaire, et que l'abbé Madot m'apporta fort ponctuellement.

Il est fâcheux que le cardinal de Bouillon ait changé la

47° — L'autographe a figuré dans la collection Bruyères-Chalabre.

1. La réponse latine de Fénelon, dont il a été souvent parlé.

2. L'anonyme ne paraît pas avoir répondu.

résolution qu'il avait prise[3] : on consentait volontiers en ce pays au séjour qu'il voulait faire à la campagne.

Continuez à combattre la cabale, et à soutenir la bonne cause; j'espère que Dieu vous y aidera ; nous le ferons de notre mieux en ce pays. M. de Meaux arrive demain : nous conférerons d'abord, et nous agirons toujours avec le zèle que nous devons. Croyez-moi, je vous conjure, Monsieur, à vous très sincèrement.

48° *L'Abbé Bossuet à Antoine de Noailles.*

A Rome, le 26 août 1698.

J'ai reçu, Monseigneur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 4 de ce mois. J'attends avec impatience de vos nouvelles sur mes dépêches du commencement de ce mois.

Le mystère sur la réponse à votre lettre augmente tous les jours; il est impossible d'en avoir d'exemplaire imprimé, même il a fallu des manèges pour l'avoir encore une demi-journée et la faire copier. M. le prince Vaïni s'est employé pour cela et y a réussi : sans lui, il m'était impossible de l'avoir à ma disposition. J'ai cru qu'il était à propos de vous en envoyer une copie authentique, et nous l'avons fait collationner par devant un notaire et légaliser : elle peut faire foi comme l'original. On dit qu'ils la veulent supprimer ici et en mettre une autre à la place sous les prétextes de modération que je vous ai mandés ; mais néanmoins les émissaires de M. de Cambrai, qui sont en grand nombre, la font lire à tout le monde en grand secret, et répandent des bruits sur le Roi à propos de cela très insolents. On commence à montrer de même en confidence la réponse à la *Relation du quiétisme*. Je ne sache pas qu'ils l'aient encore donnée en propre à personne. C'est un mystère d'iniquité.

3. De se retirer à Frascati afin de ne pas prendre part au jugement de l'affaire, comme on l'a vu, p. 95 et 390.

48° — Inédite. Mss. de Saint-Sulpice.

J'ai été obligé d'aller aux pieds du Pape pour me plaindre d'un pareil procédé, et pour l'empêcher de précipiter une décision qui ne pourrait être honorable au Saint Siège, si on n'entrait dans le fond de la doctrine et si on ne qualifiait. Avant que d'aller au Pape, j'ai vu les cardinaux Spada et Albani, qui m'ont dit qu'on pressait tellement le Pape de faire une décision telle qu'elle fût[1], pourvu qu'elle fût prompte, qu'il était à craindre qu'on ne fît rien qui vaille; qu'il était à propos que je lui déclarasse là-dessus les vrais sentiments des évêques et de la France. C'est ce que je fis avant-hier avec succès. Je fis tomber les instances qui se faisaient du côté de la France sur le désir qu'on avait de voir finir les relations des qualificateurs, qui ne faisaient que faire durer un scandale public en faisant durer leur division[2]; qu'une fois ce scandale fini, les évêques attendraient avec patience le jugement, et que S. S. et les cardinaux prissent le temps convenable pour former leur vœu et faire une décision honorable et forte, et une qualification; que c'était ce que les évêques souhaitaient le plus ardemment; qu'un mois plus tôt ou plus tard n'était rien pourvu qu'on en vînt à une qualification; qu'au reste, S. S. voyait l'importance et la nécessité de ne pas perdre de temps et de faire quelque chose de décisif qui apaisera de si grands troubles. Le Pape reçut fort bien ce que je lui dis. Il me dit qu'il était ravi de savoir ce que je lui disais; que c'était son intention, et qu'il voulait par une bonne décision donner le repos à la France et contenter le Roi et les évêques.

Je lui parlai fortement sur le procédé inouï de M. de Cambrai et de ses agents par rapport aux réponses à votre lettre et à M. de Meaux; je lui en fis voir l'injustice. Il en fut étonné. Cela fit impression sur son esprit. Je le priai de n'ajouter aucune foi à de pareils libelles, qu'on cachait aux

1. *Telle qu'elle fût*, quelle qu'elle fût. Cf. t. VII, p. 157; t. IX, p. 352.

2. Le ms. porte : décision. C'est une faute du copiste, comme le prouve le passage correspondant de la lettre du même jour adressée à Bossuet; plus haut, p. 150.

parties quoique adressés à eux. Je lui fis faire attention sur le parjure de M. de Cambrai à la face de toute la terre, qui prenait Dieu à témoin dans son *Instruction pastorale* que, par *intérêt propre*, il n'avait jamais entendu l'objet de l'espérance surnaturelle; que cependant M. de Chartres produisait un écrit de lui où il assurait tout le contraire; que je le suppliais là-dessus de juger de la bonne foi du prélat dans tout le reste. Il me témoigna une grande douleur de l'entêtement de cet archevêque, et m'assura qu'on serait content pourvu qu'on eût patience.

Le cardinal Albani me dit hier que S. S. lui avait témoigné de la joie de voir que j'étais content de la manière de procéder à présent et de ce que je comprenais la nécessité de prendre[3] un peu de temps pour en faire les choses mieux. Je répétai au cardinal Spada que, quoiqu'il ne fallût pas précipiter, néanmoins il ne fallait pas perdre de temps. Il me dit que S. S. n'approuvait pas la conduite des agents de M. de Cambrai. Il est certain que les cardinaux en sont scandalisés, aussi bien que de la hauteur avec laquelle ce prélat continue à traiter M. de Meaux et vous.

M. le cardinal de Bouillon a donné part au Pape de l'ambassadeur que le Roi a résolu d'envoyer à Rome. Il a publié de plus en même temps que c'était à sa sollicitation pressante depuis six mois, que même c'était lui qui avait demandé en particulier M. de Monaco. Tout le monde n'est pas là-dessus si crédule que moi, qui crois tout ce que M. le cardinal de Bouillon dit, quand je ne sais pas le contraire. M. le cardinal de Bouillon assure ici qu'il va être le protecteur de la France, ce que tout le monde a bien de la peine à croire. Le cardinal va résolument à Frescati et dit qu'il en reviendra pour assister aux congrégations du lundi et du jeudi; mais on est persuadé qu'il trouvera quelque prétexte pour ne pas rester. Il sent le coup : tout le monde le voit manifestement.

Je crois, Monseigneur, que vous aurez la bonté de prévenir M. de Monaco; surtout il est de la dernière conséquence

3. Mss. : perdre.

qu'il voie qu'il fera plaisir au Roi et à Mme de Maintenon de me favoriser et d'avoir quelque confiance en moi sur cette affaire.

Les jésuites publient déjà que M. de Monaco est tout jésuite, et moi, je dis qu'il sera ce que le Roi voudra qu'il soit.

J'écris à M. de Meaux amplement sur tout. Je le prie de vous communiquer ma lettre. Au reste, l'examen va son train et assurément finira à la mi-septembre, quelque longueur qu'affectent ceux qui favorisent le livre. L'affaire est à présent la qualification. Je l'espère plus que jamais.

La santé du Pape n'est pas si mauvaise que les partisans de M. de Cambrai le souhaiteraient.

49° *L'Abbé Bossuet au Prince de Monaco.*

Ce 30 août 1698.

Comme je ne doute pas que vous ne soyez informé de l'intérêt que S. M. a toujours pris et prend encore à la décision de l'affaire de M. de Cambrai, qu'elle regarde comme une des plus importantes que la France ait en cette cour, et par rapport à la religion, et par rapport à l'État, j'espère que vous ne trouverez pas mauvais que je prenne la liberté de vous écrire sur ce sujet et de vous informer de l'état véritable de cette affaire qui tire à sa fin, et dont la conclusion, bonne ou mauvaise, ne peut être que d'une conséquence infinie. Je le fais avec d'autant plus de confiance, que je n'ai pas perdu un moment de vue cette affaire, et que je suis bien assuré de ne vous dire rien que de très vrai. Je commencerai donc, sans perdre de temps, à vous rendre compte en peu de mots de ce qui s'est passé à ce sujet, dès l'instant où cette affaire a été portée ici.

Après la lettre que S. M. jugea à propos d'écrire à S. S. au mois de juillet de l'année passée et que je joins à cette

49° — Voir p. 147.

lettre, S. S., dès le commencement de septembre, nomma sept théologiens, qualificateurs du Saint Office, pour examiner le livre de M. l'archevêque de Cambrai. Ces qualificateurs devaient examiner le livre, en tirer les propositions censurables, et puis dire leur avis en présence de la Congrégation des cardinaux et du Pape, selon la coutume du Saint Office.

Les agents de cet archevêque parurent en même temps à Rome ; et avant qu'on eût pu vaincre les chicanes qu'ils faisaient pour allonger, quelques mois se passèrent. Enfin, au mois de décembre, on reprit les assemblées des qualificateurs, qu'on avait interrompues. Ils commencèrent à se découvrir les uns aux autres leurs sentiments sur ce livre. La puissante cabale qui soutient M. de Cambrai en fut avertie, et sut à la fin de décembre qu'il y avait déjà plusieurs propositions de ce livre qualifiées d'erronées, d'hérétiques, etc. par le plus grand nombre de ces qualificateurs ; et que, de sept qualificateurs, il n'y en avait que deux favorables à M. de Cambrai, dont l'un était un jésuite espagnol, qui n'entend pas un mot de français, et l'autre feuillant attaché aux jésuites, et qui, venant d'approuver le livre du cardinal Sfondrate, improuvé depuis ouvertement par M. de Paris et M. de Meaux, était manifestement déclaré contre ces prélats.

Dans cette conjoncture, les amis de M. de Cambrai ne virent de salut pour lui qu'en embrouillant l'affaire, qu'en mettant le feu et la division parmi ces théologiens. Mais, n'ayant pu gagner aucun des cinq contraires au livre, tous théologiens sans passion et d'un mérite distingué, ils trouvèrent le moyen de persuader à S. S. sur des prétextes spécieux de joindre aux premiers nommés trois nouveaux théologiens, dont ils s'étaient assurés. Cette adjonction faite, ils se virent dès là partagés, car ils furent désormais cinq contre cinq ; et le parti de M. de Cambrai, par ce changement, devint, à Rome comme en France, plus insolent que jamais. Il est clair que c'est de là que sont nées les difficultés et les embarras qu'on a vus depuis dans cette affaire, qui, sans cette adjonc-

tion malheureuse et injuste[1], aurait été terminée à l'honneur du Saint Siège, à l'avantage de l'Église de France et à la satisfaction de S. M., avant le mois d'avril de cette année : il n'y aurait pas eu le moindre obstacle, pas le moindre scandale.

S. S. connut, mais un peu trop tard, le piège qu'on lui avait tendu : elle fut obligée, pour contenir ces théologiens, dont les assemblées ne se passaient plus qu'en disputes, de nommer deux cardinaux du Saint Office, le cardinal Ferrari et le cardinal Noris, pour régler les conférences des qualificateurs, leur prescrire les matières sur lesquelles ils auraient à parler, et être témoins de tout ce qui se passerait.

Les conférences furent terminées à la fin d'avril : la division dura jusqu'au bout. Le Pape et la Congrégation ordonnèrent à ceux qui condamnaient le livre de M. de Cambrai d'en extraire les propositions qu'ils jugeaient répréhensibles. Ils en tirèrent trente-huit, sur lesquelles on les a entendus et on les entend encore parler les uns après les autres devant les cardinaux, dans la congrégation du lundi et du mercredi, et en présence de S. S. le jeudi. On a cru pendant quelque temps que cela durerait une éternité par les chicanes et les longueurs affectées de ceux qui favorisent M. de Cambrai. Mais S. S. et MM. les cardinaux ont eu la bonté, pour abréger, d'approuver un projet que je leur ai présenté : en sorte que je ne doute pas que ce rapport des qualificateurs ne finisse bientôt, c'est-à-dire à la fin du mois de septembre où nous allons entrer. Les vœux resteront toujours partagés. Les rapports terminés, c'est à la Congrégation à voir comment elle veut procéder et ce qu'elle veut faire.

Ce que je puis vous dire en général de la disposition des cardinaux, c'est qu'il n'y en a pas un seul qui n'improuve le livre de M. de Cambrai et qui ne soit prêt à le condamner ;

1. En demandant cette adjonction, les amis de Fénelon n'étaient pas plus injustes que ceux de Bossuet en faisant enlever leurs pouvoirs aux consulteurs qu'ils estimaient devoir leur être défavorables, comme ayant déjà prononcé contre eux dans l'affaire du livre de Sfondrati (Cf. Phelipeaux, *Relation*, t. I, p. 365 ; t. II, p. 3, 14).

le Pape, plus qu'un autre. Mais il est question d'une censure plus ou moins forte : c'est là à présent le point de la difficulté. Les protecteurs de M. de Cambrai font sous main tous leurs efforts pour obtenir qu'on se contente d'une prohibition générale du livre, sans condamner la doctrine en particulier. Mais ceux qui aiment la vérité, l'honneur du Saint Siège, celui de la religion, et qui savent les intentions de S. M., qui souhaite que l'on décide sur le fond de la doctrine pour mettre dans son royaume une véritable paix ; ceux-là, dis-je, pensent bien d'une autre façon, et croient une décision sur la doctrine absolument nécessaire, principalement après un examen aussi solennel dans une matière aussi agitée, aussi éclaircie que celle en question l'est à présent, tant sur le fait que sur le droit. Ils se confirment dans cette opinion, quand ils considèrent que M. de Cambrai lui-même a demandé expressément une pareille décision, que les évêques de France et le Roi se réunissent pour la procurer. Et rien ne les touche davantage que la vue des suites que peut avoir le jugement qui sera rendu, parce qu'ils sont persuadés que, si l'Église romaine prononce une censure vigoureuse, le quiétisme est renversé jusque dans ses fondements ; et qu'au contraire, si elle mollit, l'erreur n'attendra qu'un temps favorable pour se relever.

On ne peut imaginer les efforts qu'on fait pour embarrasser l'esprit du Pape et arrêter les cardinaux ; rien n'est oublié. J'ose néanmoins vous assurer qu'on a lieu d'espérer un heureux succès ; mais, pour y parvenir, il est essentiel de ne point précipiter la conclusion. Il est vrai qu'il ne faut point perdre de temps ; et c'est ce que je prends la liberté de représenter continuellement à S. S. et à MM. les cardinaux, en leur observant toutefois qu'il convient, en travaillant à avancer, de traiter les différents points avec toute la maturité nécessaire, pour former une décision telle qu'on peut la désirer et qu'on a droit de l'attendre.

Les amis de M. de Cambrai, qui agissent dans un tout autre esprit que celui qui devrait les animer et qui dirige les

démarches de S. M. dans cette affaire, bien éloignés de vouloir procurer tous les éclaircissements nécessaires à un bon jugement, comme ils voient à présent qu'ils ne peuvent sauver le livre de ce prélat, ils cherchent à précipiter la conclusion de cette affaire, afin d'empêcher qu'on ne discute les objets et qu'on ne prononce clairement sur les contestations. C'est, je l'avoue, le seul parti qu'il me semble qu'on ait aujourd'hui à craindre : aussi fais-je tous mes efforts pour l'empêcher. Je puis vous dire que S. S., dans la dernière audience qu'elle m'a donnée, me promit tout ce que je désirais. Mais je ne laisse pas de beaucoup appréhender des intrigues de la puissante cabale qui protège M. de Cambrai.

Permettez-moi donc, Monsieur, de vous dire que je ne doute pas que votre présence n'assurât ici une prompte victoire à la vérité. Je puis vous certifier que votre nomination seule a déjà produit son effet ; et vous connaissez trop bien ce pays-ci et MM. les cardinaux pour ne pas comprendre qu'ils seront ravis de se faire un mérite auprès de vous d'une détermination qui satisfera en même temps leur honneur et leur conscience.

Cette considération, jointe aux autres raisons qui font désirer à tout le monde de vous voir ici bientôt, me porte à souhaiter plus que personne votre arrivée. Je serais ravi que vous eussiez la gloire de contribuer à faire terminer honorablement pour le royaume une affaire de cette importance ; et la France vous en aurait, avec la religion, une obligation éternelle.

Pardonnez-moi encore une fois, Monsieur, la liberté que je prends. Je me suis cru obligé de vous instruire promptement de l'état de cette affaire, d'autant plus qu'on nous assure ici que vous allez incessamment prendre vos instructions, et que je suis persuadé que vous ne serez pas fâché d'entrer dans l'examen des faits avec une idée juste et exacte de tout ce qui les concerne.

Si vous souhaitez que je me donne l'honneur de vous écrire régulièrement sur ce qui se passera ici à ce sujet,

j'aurai un plaisir sensible à vous obéir et à vous marquer en cette occasion, comme en toute autre, avec quel respect je suis, etc.

50° *L'Archevêque de Reims à l'Abbé Bossuet.*

A Reims, ce 1er septembre, lundi matin 1698.

J'ai lu et relu la *Réponse* de M. de Cambrai à la *Relation* de M. de Meaux sur le quiétisme : il s'y défend pitoyablement sur les faits allégués contre lui. Il en nie un[1], qui est celui d'un religieux de distinction. Ce religieux dont M. de Meaux a voulu parler, est le P. de La Chaise, qui m'a conté à moi-même ce fait et qui l'a dit depuis la publication de la *Relation* à qui l'a voulu entendre[2]. M. de Cambrai débite dans cette pièce sa mauvaise marchandise avec esprit. Il serait à souhaiter qu'il employât mieux celui que Dieu lui a donné, qu'il ne s'en servît pas, comme il fait, contre l'Église et la vérité, et qu'il fût plus humble et plus détaché de Mme Guyon qu'il ne le paraît par ce dernier écrit[3]. Je n'ai pas encore vu la réponse latine de M. de Cambrai à l'archevêque de Paris.

50° — L. a. s. Publiée en partie par Phelipeaux (*Relation*, t. II, p. 160); la fin a été donnée par M. E. Griselle, *Fénelon*, p. 203.

1. Édit. : Il n'en nie qu'un.

2. Allusion au refus qu'avait fait l'archevêque de Cambrai d'entrer en conférence avec Bossuet. « Je ne refusais aucune condition, écrit celui-ci. Un religieux de distinction, touché, comme tout le monde, de ce désir charitable de rallier des évêques, tira parole de moi pour lier une conférence où il serait. S'il n'avait dit qu'à moi seul la réponse qu'il me rapporta, il faudrait peut-être la lui laisser raconter à lui-même : ce fut, en un mot, que M. de Cambrai ne voulait pas qu'on pût dire qu'il changeât rien par l'avis de M. de Meaux » (*Relation*, sect. VIII, n° 5). A cela, Fénelon répondit : « Pour l'histoire d'un religieux de distinction, qui a déclaré que je ne voulais pas qu'on pût dire que je changeasse par l'avis de M de Meaux, elle m'est absolument inconnue : je ne sais ni qui est ce religieux, ni à quel propos il peut avoir parlé ainsi » (*Réponse à la Relation*, ch. VII, n. LXXVII; cf. la *Réponse aux Remarques de M. de Meaux*, ch. XII).

3. Ici, s'arrête la citation de Phelipeaux.

Je vous conjure de m'en envoyer par la poste un exemplaire[4].

Je vous prie de lire ma présente lettre à Dom Estiennot. Le Roi est d'hier à Compiègne. Je n'irai point voir le camp : j'en ai tant vu que je ne suis point tenté d'aller à celui-ci. La Cour sera si grosse qu'on ne pourra pas s'y tourner. Je me rendrai à Paris le 14 de ce mois pour me trouver à Versailles à la descente du carrosse du Roi [ ][5]. S. M. y reviendra le 21 ou le 22 de ce mois.

Je suis toujours entièrement à vous.

L'Ar. duc de Reims.

51° *Louis Maille à Tourreil.*

Ce 2 septembre [1698].

Il y a tantôt trois semaines que je n'ai point reçu de vos nouvelles. Je suis dans l'impatience de recevoir les deux autres écrits que vous m'avez fait espérer de la part de M. l'archevêque de Paris et dont je ferai un fort bon usage s'ils sont dans la forme que je souhaite. M. l'abbé de Chantérac a distribué ici un grand nombre d'exemplaires de la réponse de M. de Cambrai à la *Relation* de M. de Meaux. Les partisans de ce prélat la prônent partout. Je viens d'achever de la lire, et je crois que cette pièce ne fera pas grande impression sur l'esprit des juges. J'y trouve beaucoup d'esprit et de délicatesse, mais peu de preuves solides pour sa justification. Je suis surpris qu'il rebatte des choses qui ont été amplement réfutées par les trois prélats, et qu'il réduise toute la question à un seul point que M. de Meaux avait déjà dit qui n'était point essentiel dans l'affaire en question. Ce qu'on y trouve de plus singulier, c'est qu'il nie les faits ; mais on n'est

4. Ce qui suit a été omis par les éditeurs.

5. Ici, des mots raturés et rendus illisibles.

51° — L. a. s. Affaires étrangères, *Rome*, t. 374, f° 281. Inédite. Cette lettre, qui est évidemment de Maille, a été adressée à Tourreil. Celui-ci l'a communiquée à un prélat dont le nom nous est inconnu.

guère disposé à l'en croire sur sa parole, et on est persuadé que MM. de Paris et de Meaux ne sont pas gens à lui imposer de faits calomnieux. C'est à ces MM. à voir ce qu'ils ont à faire là-dessus pour ne pas laisser le public et surtout le Pape et les cardinaux dans quelque espèce de défiance sur leur bonne foi et sincérité. Je parlai hier là-dessus comme je devais au cardinal Ferrari. Je lui représentai que M. de Cambrai ne méritait pas qu'on le crût, que sa lettre à M. de Chartres était une preuve bien convaincante qu'il a varié plusieurs fois sur le point essentiel et capital de la doctrine. Le bon homme me répondit que le Saint Siège n'était point juge de ce qui regarde les faits, qu'on ne s'y arrêterait point, et qu'on jugerait de la doctrine par le livre. Du reste, il paraît être convaincu que M. de Cambrai a voulu exclure l'espérance. Il cita pour cela un endroit du livre qu'il croit décisif, et qu'il croit n'avoir pas été remarqué par M. de Meaux, dont il parla avec beaucoup d'estime. Je lui fis part du contenu de votre dernière lettre, ce qui lui fit beaucoup de plaisir. Il fut aussi fort aise d'apprendre que le cardinal Le Camus se fût déclaré contre la doctrine de M. de Cambrai dans plusieurs lettres qu'il m'avait écrites. Je lui confirmai ce que je lui avais dit autrefois, que tous les évêques et tous les habiles gens de France condamnaient la doctrine de ce prélat, et qu'ils étaient surpris qu'il se trouvât à Rome des théologiens qui prissent la défense de son livre. Je dois parler aujourd'hui au cardinal Carpegna et demain au cardinal Casanata, et je ne manquerai pas de leur dire ce qu'il faut. Je parlerai aussi au cardinal Aguirre et à plusieurs autres personnes de considération qui pourraient se laisser éblouir par cette Réponse. Je ne dois pas oublier de vous mander ce que l'abbé de Montgaillard m'a dit, que le cardinal Albano est charmé de la Réponse de M. de Cambrai. Cette Éminence en lut quelques endroits devant lui, et elle ne pouvait dissimuler sa joie. En un mot, *n'andarà in guazzetto* (c'est-à-dire : elle en était extasiée). Vous pouvez juger par là de sa disposition, etc. Un des examinateurs, qui est votre bon ami, me dit

dernièrement que ce cardinal était très diligent à se trouver aux congrégations lorsque les amis de M. de Cambrai devaient parler, et qu'il les écoutait avec grande satisfaction *et e contra.*

J'apprends que Monsignor *Sacrista* fait toujours paraître un grand attachement pour M. de Cambrai. Cela va si loin que la dernière fois qu'il parla devant les cardinaux, il dit qu'il était prêt de se charger de défendre toute la doctrine du livre et de faire voir qu'elle est saine. Un des examinateurs m'a dit que les cardinaux ne furent pas contents de ce discours qui faisait connaître qu'il était plutôt partie qu'examinateur. Le cardinal Casanata m'a dit que les cardinaux prendraient tout le mois d'octobre pour examiner la matière et pour préparer leur *votum.* Sur ce pied, l'affaire ne sera terminée qu'en novembre. Il me témoigna qu'on serait un peu embarrassé sur le changement qu'il serait nécessaire de faire dans les propositions. Je lui dis qu'il n'y avait qu'à en retrancher ce que les défenseurs de M. de Cambrai y avaient ajouté; il entra dans cet expédient.

Je viens dans ce moment de chez M. le cardinal Carpegna, où j'ai été depuis les 21 heure jusqu'à une heure de nuit. Il m'a parlé à la fin de l'écrit de M. de Cambrai, qu'il n'a pu lire parce qu'il n'entend pas le français, et il a ajouté qu'on en parlait comme d'une pièce très forte. Je lui ai répondu que je l'avais lu très exactement et que je ne trouvais pas qu'il justifiât M. de Cambrai. Comme il était fort tard, et qu'il avait bien du monde, je n'ai pu l'entretenir au long là-dessus; je le ferai à la première occasion.

Le Pape se porte bien, grâces à Dieu. Son mal de nez est presque tout à fait guéri et il s'applique aux affaires à son ordinaire. Il est toujours fort mécontent des Allemands. L'Ambassadeur étant allé à l'audience vendredi dernier, Sa Sainteté lui dit d'abord que son nonce de Vienne écrivait que l'Empereur avait écrit à lui ambassadeur de relâcher un de ses domestiques qu'il tenait en prison dans son palais depuis plusieurs mois. Le ministre répondit qu'il n'avait

point reçu cet ordre, mais bien d'aller prendre possession de Farnese comme d'un fief dépendant de l'Empire et dont le prince don Augustin Chigi était déchu pour n'avoir pas voulu prêter l'hommage. Cette réponse surprit Sa Sainteté et la fit mettre en grande colère. Elle ne voulut plus écouter l'Ambassadeur, et sonna *il campanello*; ce qui l'obligea à se retirer sur-le-champ. Cette conduite rend les Allemands fort odieux dans cette cour et dans toute l'Italie. On parle d'une ligue défensive de tous les princes contre eux; on prétend même qu'elle est faite, ce que je ne crois pas. Je doute même qu'elle se fasse sous ce pontificat, à cause de la faiblesse du Pape, sur qui les princes ne voudraient pas s'appuyer, craignant d'en être abandonnés. Je crois que cette prétention des Allemands fera déterminer les cardinaux à faire un pape qui ait *cervello e petto* pour leur résister[1].

52° *L'Abbé Bossuet à Antoine de Noailles.*

Rome, ce 9e septembre 1698.

J'ai reçu, Monseigneur, la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, du 18 d'août, par laquelle vous me dites avoir reçu ma lettre du 4. Vous aurez vu dans la réponse à la *Relation* de M. de Meaux ce que M. de Cambrai a jugé à propos d'y insérer de cette pièce, en la supprimant autant qu'on peut sans la désavouer, au contraire en continuant toujours à dire que c'est pour vous[1] ménager et par rapport à Mme de Maintenon et le Roi, qu'on a bien voulu avoir cet égard, mais qu'elle ne contient aucun fait que de très véritable.

Pour la réponse à M. de Meaux, ils en font triomphe, et le P. Charonier et les jésuites disent là-dessus assez publique-

1. Sur l'autographe, Tourreil a écrit : « Monseigneur, je n'ai reçu que du français. Le voilà tel qu'il est. Je vous supplie de le recevoir comme un nouveau gage du zèle respectueux de votre très humble et très obéissant serviteur TOURREIL. »

52° — Inédite. Mss. de Saint-Sulpice.

1. Ms. : nous. — La « pièce » dont parle l'abbé est la réponse latine à M. de Paris. Cf. p. 131, 132 et 397.

ment mille impertinences et font courir le bruit que le Roi est entièrement revenu en faveur de M. de Cambrai, qu'il a connu l'emportement des évêques injuste; qu'il lui a rétabli ses pensions, et m'accusent de tous les faux bruits que je fais courir sur cela, disent-ils, moi qui n'ai jamais dit nouvelle que quand je l'ai su très sûrement. Mais cela ne m'étonne pas; je suis accoutumé à leurs impostures, et ce qu'ils disent et publient se détruit de soi-même. Mais n'importe : ils trompent toujours bien du monde, et cela fait son effet pendant quelques jours, plus ou moins. Ils ont besoin à présent de soutenir leurs partisans et en particulier les qualificateurs qui sont pour eux, jusqu'à ce qu'ils aient achevé de donner leur vœu, après quoi ils ne peuvent plus se dédire. Pour ce qui regarde le Pape et les cardinaux, ils les auront plus difficilement, car on prend soin de les instruire; mais pourtant leurs antichambres retentissent de ces faux bruits.

Des cinq qualificateurs qui sont contre M. de Cambrai, trois ont achevé de voter devant les cardinaux sur les dix dernières propositions. Le P. Massoulié votera demain en conformité et peut-être le maître du sacré Palais, si le temps le permet. Pour les quatre favorables au livre, ils ont jugé à propos de ne voter que sur cinq propositions, et par là retardent de huit ou dix jours la conclusion de cette relation, qui aurait fini devant S. S. au plus tard de jeudi en huit, c'est-à-dire le 18, mais qui, par ce délai, ne pourra être terminée que le 25. Cela a fort fâché le Pape, qui a parlé fortement là-dessus; mais il en faut passer par là. Ce sera un grand point de voir finir ce scandale et division. Ceux qui l'ont causé répondront un jour devant Dieu du mal et du retardement qu'il a produit, puisque, au mois de décembre, il y avait déjà la moitié de l'ouvrage fait sans contradiction. Car dans ce temps-là, on comptait pour rien le jésuite et le feuillant[2], qui n'auraient jamais soutenu ce livre avec l'insolence avec laquelle ils l'ont soutenu, sans cette adjonction fatale qui fait tout le mal.

2. Alfaro et Gabrielli.

J'ai appris par le secrétaire de M. le cardinal de Bouillon qu'il fut très embarrassé, il y a huit jours, quand je lui ai envoyé l'écrit signé de moi. Je ne sais ce qu'il avait cru quand il me le demanda ; mais quand il l'eut vu, on lui conseilla de ne le pas envoyer, et qu'il ne lui tournait pas à compte[3] à son dessein. Il ne laissa[4] pas de le faire, sur ce qu'il s'imagina que je l'aurais envoyé de mon côté. Je sais que, dans la dépêche à S. M., il n'a pu s'empêcher de mettre que, sur ce qu'il pressait fortement S. S. de donner une prompte décision, le Pape lui avait répondu que l'abbé Bossuet l'était venu trouver pour le supplier de faire une décision bonne et solide, et de ne rien précipiter, ce qu'il était résolu de faire sans perdre de temps. L'on aura beau tourner cela ; il est difficile qu'on désapprouve ce que j'ai fait là-dessus ; mais le point est que cela n'aura pas nui à la résolution qu'il paraît que S. S. et les cardinaux ont prise de qualifier les propositions, ce qui mettra au désespoir la cabale et les amis de M. de Cambrai. Il me parut, de la manière dont le cardinal de Bouillon me parla, qu'il faisait semblant de douter des intentions du Roi là-dessus. Il me parla même d'un courrier extraordinaire pour qu'on sût ses intentions plus tôt ; mais je le fis à la fin avouer que, quand S. M. pressait, elle avait en vue une fin bonne et solide, honorable pour le Saint Siège et pour la France, qu'il fallait procurer le plus promptement qu'il serait possible ; mais qu'il fallait toujours qu'elle eût les conditions, sans quoi elle serait plus préjudiciable qu'utile. Toutes ces manières me paraissent une démonstration que, quand le cardinal de Bouillon pressait si fort S. S. pour une prompte décision, il ne se souciait guère qu'elle fût telle qu'il la faut pour être bonne. Comme je ne doute pas que nos ennemis ne fassent publier à Paris comme ici que j'empêche qu'on ne finisse, j'envoie à M. le cardinal de Janson et à M. l'archevêque de Reims copie de l'écrit[5] que

3. *Compte*, avantage.
4. Ms. : cessa.
5. Cet écrit se lira, p. 483. Cf. p. 169.

j'ai donné à M. de Bouillon, afin que par eux cela devienne plus public et qu'on voie si l'on pouvait parler et agir en cette occasion autrement que j'ai fait, ce qui a été très approuvé ici de tout le monde.

Je crois, Monseigneur, que vous ferez fort bien de faire répondre fortement quelque anonyme[6], et bien faire valoir le procédé des agents de M. de Cambrai et de lui-même, en publiant et puis cachant cette réponse.

J'ai quelque forte raison de soupçonner que le cardinal de Bouillon a écrit au Roi sur son vœu, afin que, s'il ne plaît pas au Roi, il s'abstienne de voter. Ce serait le coup de partie. Je ne puis m'imaginer que le Roi ne vous communique cette importante affaire, et vous savez ce qu'il y a à faire là-dessus. Le cardinal de Bouillon espère toujours surprendre le Roi. Je crois qu'il est du bien de l'affaire que le Roi ait la bonté de ne pas témoigner désapprouver ce que j'ai fait, le croyant conforme à ses intentions comme à celles des évêques.

Mgr Giori continue à bien faire. Nous sommes fort bien ensemble; il a connu le malentendu et ne désapprouve pas ce que j'ai fait.

On ne cesse de me demander des nouvelles du procès de Mme Guyon. Je réponds ce que je sais, qui est qu'elle est plus fanatique et plus folle que jamais, et en même temps plus opiniâtre; mais que le P. La Combe en dit plus qu'on ne veut[7].

Le cardinal de Bouillon, ces jours passés, a eu de très grosses paroles avec le Pape sur un bénéfice qu'il lui demandait pour un autre que pour celui que le Roi lui avait donné ordre d'appuyer de sa part. Il est vrai que le cardinal de Bouillon avait dit au Pape que le Roi le demandait, mais en même temps il faisait tous ses efforts pour le faire donner à son homme. Le Pape, pour terminer ce différend, l'a donné à un tiers[8] qui n'était recommandé ni par le Roi ni par le

6. A la marge, d'une autre main : Imp. Boileau.

7. Voir p. 414 et 415, et la lettre de Bossuet du 15 décembre 1698.

8. Il a déjà été parlé de cet incident, p. 182 et 183.

cardinal de Bouillon. Là-dessus le cardinal a fulminé et a dit au Pape qu'il fallait être l'ambassadeur de l'Empereur pour obtenir quelque chose de lui. Cela a très mortifié le Pape, qui ne le méritait pas.

Notre plus grosse machine a toujours été le Roi et M. le nonce. Il faut continuer plus que jamais, et qu'on [9] marque précisément au Roi quant au fond et à la manière. Il ne serait pas encore mauvais qu'on marquât fortement qu'on ne peut mieux faire que de n'épargner sur rien M. de Cambrai, et cela pour l'utilité de l'État, et que tout son repos consistera dans la soumission, comme cela est vrai à la lettre. De plus, le Saint Siège ferait bien de trouver moyen de louer le zèle et le procédé des évêques. Les partisans de M. de Cambrai prétendent que ses nouveaux écrits sont pleins d'une modération infinie et démontrent celle qui a accompagné toutes ses actions depuis le commencement de cette affaire. La bonne foi s'y voit aussi clairement.

Ce qui fait le plus enrager le cardinal de Bouillon sur tout cela, c'est que, par les assurances que j'ai données à S. S. du respect des évêques, je lui ai ôté les mauvaises impressions que leurs ennemis lui voulaient donner contre eux, à raison de l'extrême impatience qu'ils témoignent depuis quelque temps.

Je montre à MM. les cardinaux et à tout le monde les articles de vos lettres et de celles de M. de Meaux, qui marquent la fausseté des faits avancés par M. de Cambrai.

Si l'on fait quelque réponse, il faudrait qu'on la fît traduire en même temps qu'on la copie, en latin, et la faire imprimer aussi en latin.

J'oubliais de vous dire que je crois savoir que le cardinal de Bouillon a proposé un projet qui a été sifflé et rejeté ici.

J'espère demain ou après avoir l'honneur de voir M. le bailli de Noailles [10] à Civita-Vecchia, à son retour de Naples, où il a fait les honneurs de la France avec toute la magnificence imaginable.

9. Ms. : qu'il marque.
10. Cf. p. 194.

53° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

Le 15[e] de septembre 1698.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 26 août, et la copie authentique de la réplique de M. de Cambrai à mes lettres. Vous m'avez fait grand plaisir de me l'avoir envoyée ainsi en forme; elle servira en temps et lieu. La *Réponse à la Relation* de M. de Meaux est ici très publique : je suis surpris qu'on en fasse un si grand mystère à Rome.

Vous avez très bien fait de représenter au Pape les inconvénients d'une décision précipitée. L'importance de l'affaire et l'honneur du Saint Siège en demandent une qualifiée, du moins *respective*. Mais il est certain aussi qu'il faut, en évitant la précipitation, faire toute la diligence possible; car le plus grand inconvénient serait de laisser mourir le Pape avant la fin de l'affaire : son âge et les incommodités qui commencent à venir plus souvent me font peur. Ainsi pressez toujours, s'il vous plaît, sans précipiter.

Ne croyez point si aisément ce que dit le cardinal de Bouillon; ce n'est point lui qui a demandé son successeur : on se vante tant qu'on peut à son profit. Je ne manquerai pas de prévenir en votre faveur M. de Monaco, et de lui dire tout ce qu'il faudra pour le bien de l'affaire. C'est une pure gasconnade, ou je suis bien trompé, de dire que le cardinal de Bouillon sera protecteur [1] : désabusez, tant que vous pourrez, ceux qui le croiront. Vous avez eu raison d'assurer que M. de Monaco fera ce que le Roi voudra : il est galant homme; il servira très bien Sa Majesté. Je me recommande toujours, Monsieur, à l'honneur de vos bonnes grâces, et suis, comme vous savez, absolument à vous.

54° *L'Abbé Bossuet à Antoine de Noailles.*

De Rome, le 23[e] septembre 1698.

Les informations contre le P. La Combe me paraissent

53° — 1. Protecteur des affaires de France. Voir plus haut, p. 146.
54° — Inédite. Mss. de Saint-Sulpice.

d'une très grande conséquence, puisqu'elles découvrent les infamies du directeur et de la pénitente. On y voit outre cela leur déguisement et leur mauvaise foi, partie essentielle de leur système abominable. Je les portai hier au cardinal Spada, l'assurant que M. le nonce a vu les originaux. J'y joignis les imprimés de la sentence de l'official de Besançon et de l'arrêt du Parlement de Dijon contre le curé de Seurre. Le cardinal porta le tout sur-le-champ à S. S. Il alla de là à la congrégation du Saint Office qui se tenait sur l'affaire de M. de Cambrai, et chargea l'assesseur, de la part du Pape, de communiquer le tout à MM. les cardinaux, demain jour de la congrégation ordinaire. Jeudi, on en rendra compte au Pape en finissant la relation des qualificateurs.

En sortant de chez le cardinal Spada, j'allai chez le Pape ; il eut la bonté de me donner une audience de près d'une heure, dans laquelle, à l'occasion des trois derniers traités de M. de Meaux que je lui offris, j'entrai dans la matière par les endroits que je crus les plus capables de lui faire impression. Je lui fis remarquer la manière bizarre dont on défendait M. de Cambrai malgré lui-même ; qu'on se servait des mêmes moyens qu'on avait employés en faveur de Molinos, savoir de l'autorité de quelques mystiques pris de travers, ainsi que M. de Meaux le démontrait ; que la doctrine de M. de Cambrai sur le pur amour avait été inconnue aux saints Pères et aux apôtres, et que M. de Cambrai n'avait pas seulement tenté d'appuyer son système sur l'Écriture, quoiqu'il s'agît selon lui de la perfection chrétienne, dont l'Écriture, à ce compte-là, n'avait pas dit un seul mot. Je pris en même temps la liberté de demander au Pape si, avant que d'avoir entendu parler de cet amour pur de la façon de M. de Cambrai, c'est-à-dire avant sept ou huit mois, il lui était venu dans l'esprit que la perfection du chrétien consistât à ne penser pas à devenir heureux par la possession de Dieu. Il m'assura que cela lui était tout nouveau : *Questa dottrina è cattiva, nuova, pericolosissima* ; cette doctrine, me dit-il, est mauvaise, nouvelle et très dangereuse. J'ajoutai que la doctrine des

évêques étant toute opposée à celle de M. de Cambrai, il fallait condamner l'une ou l'autre; que les théologiens les plus favorables à M. de Cambrai n'avaient cependant pu donner la moindre atteinte au sentiment des autres évêques, et qu'ainsi on pouvait juger quels doivent être les principes et les conséquences du système de M. de Cambrai.

Le Pape loua le zèle des évêques de France et leur saine doctrine; il me fit l'honneur de me dire qu'il avait eu de la consolation de m'entendre, m'ordonna de voir MM. les cardinaux, me promit qu'on ne perdrait pas un moment et qu'il voulait décider d'une manière honorable pour le Saint Siège et consolante pour les évêques de France qu'il portait dans son cœur. Il me parut très satisfait des deux derniers traités, qui mettent les scolastiques et les mystiques en sûreté.

M. de Chantérac a présenté au Pape, avec la réponse à la relation de M. de Meaux[1], une lettre humble en apparence, mais en effet assez haute. Il demande une prompte fin, parce que, tant que l'affaire durera, il écrira toujours, aussi bien que M. de Meaux. Il dit qu'il n'a pas lieu de craindre qu'on puisse condamner sa doctrine, qui est, à ce qu'il prétend, celle de sainte Thérèse et des plus saints mystiques; il proteste néanmoins de sa soumission.

Il n'y a pas un moment à perdre pour faire qu'on soit ici pleinement informé des intentions de S. M. Il faut qu'on comprenne qu'il ne s'agit point, dans une affaire capitale à la religion, de chercher des ménagements politiques; qu'on exciterait de nouveaux troubles en voulant ménager la personne ou les erreurs. J'espère plus que jamais. Il n'y a rien de changé dans la conduite du cardinal de Bouillon ni des jésuites. Cette Éminence n'a point voulu partir pour Frescati que la relation des qualificateurs ne fût finie. Après qu'il s'est si fort déclaré, ne serait-il pas à propos qu'il se dispensât de voter? Carpegna marche droit. Ottoboni, que je craignais à cause des jésuites, ne me fait plus peur. Nerli parle à merveille.

1. Ms. : de M. de Cambrai.

Le Pape est en parfaite santé. Le plus tôt que l'ambassadeur pourra venir, quand ce ne serait que pour les affaires politiques, ce sera le mieux.

55° *L'Abbé Bossuet à Antoine de Noailles.*

Rome, ce 29e septembre 1698.

Je vous écris, Monseigneur, à la hâte, par un courrier qui a été dépêché ici, à ce qu'on dit, chez M. le cardinal de Bouillon pour la dispense de Mademoiselle[1], et qui part demain. Le courrier n'a pas voulu, par les ordres de M. le cardinal de Bouillon, se charger de ce paquet, même sous l'enveloppe de M. de Torcy. Par le moyen de Mgr Giori, [il] ira dans le paquet de M. le cardinal Spada au nonce.

Jeudi dernier, les examinateurs finirent devant le Pape; et S. S. ordonna à MM. les cardinaux de s'assembler entre eux dès le lendemain, pour délibérer *sopra il modo di procedere*, et en exécution tous MM. les cardinaux se rendirent à la Minerve; et on remarqua extrêmement que le cardinal de Bouillon y arriva à la pointe du jour, une heure avant aucun cardinal, très assurément pour prévenir et faire voir la part qu'il continue à prendre pour M. de Cambrai. Le Pape l'a expliqué lui-même ainsi, quand on lui a dit la diligence du cardinal de Bouillon. Je ne puis vous dire précisément ce qui s'y est passé et la manière dont les cardinaux ont parlé : ils y étaient seuls avec l'assesseur et le commissaire. Je vis hier l'assesseur et le commissaire, qui m'ont dit seulement que S. S. ayant extrêmement pressé les cardinaux de finir et de prendre les moyens les plus prompts et les plus efficaces pour parvenir à une bonne fin, et voir ce qu'il convenait faire dans la situation des affaires et la circonstance de la division des qualificateurs (ce qui n'est jamais arrivé sur une matière de cette nature, et aussi en quoi on a vu plus visiblement la puissance de la cabale, qui en faisant ajouter trois nouveaux

55° — L. a. n. s. Archives de Seine-et-Marne, à Melun.

1. Voir p. 192.

qualificateurs aux anciens, a fait devenir ce nombre pair, et n'a fait que donner trois voix de plus en faveur de M. de Cambrai); que MM. les cardinaux avaient résolu de ne point redonner l'affaire à examiner aux nouveaux qualificateurs, mais d'examiner eux-mêmes les vœux déjà donnés, et les écritures de part et d'autre, et de former ainsi leur vœu; que, pour y parvenir et faire quelque chose de solide, il leur fallait nécessairement quelque temps, d'autant plus qu'il n'y avait pas un seul des mêmes cardinaux qui, outre la congrégation du Saint Office le mercredi, n'eût encore la semaine trois congrégations à assister; qu'ainsi ils croyaient que le mois d'octobre devait être employé à cette étude, après lequel terme S. S. ferait commencer les congrégations pour finir. Voilà ce qui a été résolu, et de quoi ils rendront compte jeudi prochain au Pape, dans la dernière congrégation qui se tient au Saint Office jusqu'à la Toussaint. Voilà aussi ce qui ne nous étonne pas, car cela me paraît juste. Il est vrai que les cardinaux n'ont pas encore les vœux des qualificateurs au net; la relation[2] de ces qualificateurs, dont les uns disent blanc et les autres noir, sont la cause de tout cet embarras, aussi bien que la manière avec laquelle les propositions se trouvent fabriquées. Moi, je trouve que ce mois qu'ils ont pris pour former leur vœu marque qu'ils veulent bien faire, puisque par là ils s'ôtent toute excuse s'ils ne font pas bien; et aussi je ne doute pas que ce ne soit l'intention du Pape et des cardinaux de faire quelque chose d'honorable pour le Saint Siège dans les circonstances présentes; depuis quatre mois, je ne fais, moi et mes amis, que prêcher cet évangile et faire voir la nécessité d'une bonne décision : c'est proprement cela qui met le parti de M. de Cambrai au désespoir, qui ne laisse pas d'espérer encore par leurs protecteurs qu'on sauvera l'honneur de M. de Cambrai; c'est à quoi il n'y a pas lieu de douter que les protecteurs ne travaillent puissamment. Je sais que le cardinal de Bouillon a fait proposer, il y a plus d'un mois, qu'on pouvait défendre le livre; mais,

2. *Relation*, rapport.

pour les propositions, qu'elles devaient être *mitius explicandæ*. On a rejeté cet expédient. Le cardinal de Bouillon ne laisse pas d'espérer encore qu'on pourra y revenir encore. D'autres, moins favorables à M. de Cambrai, disent qu'on pourra condamner les propositions, mais sans dire qu'elles sont de M. de Cambrai : qu'importe, pourvu qu'on dise qu'elles sont tirées du livre des *Maximes des saints*, qu'on sait être de lui? et il est impossible qu'on puisse se dispenser de nommer le livre, puisque c'est de ce livre dont il est question. Ce qui est de bien certain, c'est qu'à la sollicitation de M. le cardinal de Bouillon, on épargnera le plus qu'on pourra M. de Cambrai, si M. le nonce n'écrit précisément que le plus grand mal pour la France, le plus grand déplaisir qu'on pût donner au Roi et la plus grande honte pour le Saint Siège serait de biaiser en une affaire comme celle-là, sur un livre aussi mauvais, sur lequel l'auteur s'est tant et tant expliqué, que tout le monde a entre les mains, après un si long examen, et qu'il ne convient point au Saint Siège de laisser à M. de Cambrai d'autre ressource que celle qu'il peut trouver dans une entière soumission; et qu'il ne faut pas douter que, si on lui donne le moindre prétexte de s'excuser, qu'il ne fasse tomber l'excuse sur la doctrine de son livre, qu'on n'aura pas, dira-t-il, trouvée condamnable; et que ce sera à recommencer. Mais la raison qui doit faire céder toute considération, c'est qu'il s'agit de déraciner une erreur capitale, dont les conséquences sont encore plus pernicieuses que les principes, et qu'on ne doit pas laisser entrevoir que jamais l'Église romaine puisse favoriser les errants et ceux qui veulent introduire des doctrines nouvelles et pernicieuses.

Vous ne sauriez vous imaginer, Monseigneur, de quelle conséquence il est que M. le nonce déduise toutes [ces] raisons; on lit ses lettres au Saint Office, et elles font toutes effet. Je sais qu'il y a deux cardinaux du Saint Office, il n'y a pas huit jours, qui ont dit à une personne qui leur demandait comment écrivait M. le nonce sur cette affaire, des intentions du Roi, que les lettres de M. le nonce n'étaient pas unifor-

mes, et cela sur ce qu'il écrit quelquefois que le Roi ne prétend pas être juge de cette affaire, qu'il la remet au Saint Siège, et qu'il presse une fin. Ils ne songent pas que M. le nonce doit toujours parler ainsi, et s'est expliqué cent fois des intentions du Roi et du clergé à l'égard de cette doctrine et de la personne. Mais on prend plaisir à expliquer tout malicieusement. On sait bien d'où cela vient. Pour moi, c'est une chose étonnante qu'il se trouve dans cette Congrégation de cardinaux qui depuis un an n'entend parler d'autre chose que des intentions du Roi sur cette affaire, et par les lettres du Roi même et de M. le nonce, une Congrégation qui voit les actions suivre les paroles, qui voit un ambassadeur nommé dans ces circonstances, etc.; et néanmoins auprès de qui il reste quelque doute de ce que souhaite le Roi; ajoutez une Congrégation où se trouve un ministre du Roi, n'est-ce pas une démonstration que ce ministre brouille tout, mais, dis-je, une démonstration? Tout le monde est persuadé que le cardinal de Bouillon est fou et fait du pis. Cela est incompréhensible par rapport au Roi; mais cela est vrai et trop vrai. Il faut rendre justice à M. le nonce qu'il fait tout de son mieux, mais il faut qu'il achève en faisant voir le décri de la personne de M. de Cambrai, surtout depuis ses réponses à vous et à M. de Meaux, la fermeté du Roi, l'union du clergé de France et des théologiens, et qu'il y va de l'honneur du Saint Siège. Je sais que le prince Vaïni lui a écrit en ce sens. Il ne faut, Monseigneur, rien oublier, et ne pas perdre un moment de temps; car ce sera dans ce mois-ci que les cardinaux se détermineront. Vous aurez vu par mes lettres depuis six semaines, que j'ai toujours pensé et parlé de même, et j'attends par les prochains courriers quelques efforts encore de la part de M. le nonce et du Roi.

Je vis hier M. le cardinal Casanate, qui, sans s'expliquer précisément, me fit entendre qu'il était plus que jamais persuadé que M. le cardinal de Bouillon favorise M. de Cambrai, et qu'il témoigne toujours avoir pour lui une estime infinie. L'autre jour, à moi-même il disait qu'il était fâcheux de

voir de grands hommes ainsi se déchirer; je lui dis que je ne savais pas si M. de Cambrai était un grand homme, mais qu'il était un grand menteur. Encore un coup, Monseigneur, le Roi ne peut-il pas, et j'oserais dire, ne doit-il pas empêcher M. le cardinal de Bouillon de voter? Il est question de la plus importante affaire qu'ait jamais eue l'Église, et du repos ou du trouble de son royaume. Je crois qu'on est obligé en conscience de lui représenter le danger de l'Église dans cette occasion; et, quoique j'aie bonne espérance, je crois qu'on est obligé d'aller au plus sûr.

M. le cardinal de Bouillon et les jésuites se sont emportés ici scandaleusement contre le P. de La Rue[3], disant que

3. Le P. de La Rue était l'un des jésuites opposés à Fénelon. Il l'avait déjà fait voir (Saint-Simon, t. IV, p. 85; Dangeau, t. VI, p. 91) en prêchant devant le Roi la fête de l'Annonciation, en 1697; mais il se signala surtout dans le panégyrique de saint Bernard qu'il donna chez les Feuillants le 20 août 1698, en présence de Bossuet et d'un grand nombre de prélats. Il y compara Fénelon à Abélard, si vigoureusement combattu par l'abbé de Clairvaux. Dans ce sermon, tel que l'a publié le P. Chérot (*Autour de Bossuet*, Paris, 1901, in-8, p. 75 et suiv.), il n'est pas question d'Héloïse. Cependant le public, qui avait présente à la mémoire l'assimilation, récemment faite par Bossuet, de Fénelon et de Mme Guyon à Moutan et à Priscille, ne manqua pas d'ajouter aux allusions du prédicateur et de penser à l'amie d'Abélard. La preuve en est dans les relations contemporaines. Le sermon « roula sur le quiétisme. Saint Bernard, Abélard et Héloïse y furent souvent cités, et d'une manière si convenable qu'il ne fut pas difficile d'en faire l'application à M. de Meaux, à M. de Cambrai et à Mme Guyon... Tous les auditeurs parurent fort satisfaits de cette prédication » (*Gazette de La Haye*, 1698, n° 70). « Dans ce discours si préparé, il (*l'orateur*) fit plutôt l'éloge de M. de Meaux que celui de saint Bernard, et ajouta d'une manière qui parut si affectée, qu'on ne saurait douter que ce ne fût un dessein prémédité, l'histoire d'Abélard et d'Héloïse » (Chantérac, 13 sept. 1698, t. IX, p. 443). « Les jésuites publiaient que le P. de La Rue avait été fort blâmé dans la Société, que tous les honnêtes gens en avaient été scandalisés, surtout de la comparaison qu'il avait faite d'Abélard et d'Héloïse avec M. de Cambrai et Mme Guyon » (Phelipeaux, t. II, p. 157; cf. p. 167). En cette circonstance, Bossuet, aussi bien que le P. de La Rue, fut blâmé de bien des gens. « Je vous envoie deux lettres venues de Paris, qui vous marqueront ce qui s'y passe et qui font voir le procédé de

c'était un téméraire d'avoir osé, avant la décision de Rome, parler en public contre un si grand archevêque.

Je n'ai point reçu, Monseigneur, de lettre de vous depuis trois ordinaires. Le P. Roslet m'a fait part de celles qu'il a eues.

Il est de la dernière conséquence que le Roi témoigne à M. le nonce l'indignation qu'il a contre M. de Cambrai sur ses dernières réponses, aussi impudentes qu'artificieuses. On vient de me dire qu'il venait d'arriver à M. de Chantérac des lettres nouvelles de M. de Cambrai contre M. de Meaux, et que dans huit jours on verra la réponse à M. de Chartres. C'est là où il faut qu'il emploie la subtilité de son esprit pour faire son *argumentum ad hominem*[4].

mes parties. Celui de M. de Meaux pour le P. de La Rue est horrible » (Fénelon, 12 septembre 1698, t. IX, p. 441 ; cf. Chantérac, *ibid.*, p. 444, 462 et 467). « It is said that this sermon was concerted between the good Bishop (of Meaux) and the Jesuits here, who are angry with those of their order at Rome, who have approved his violence against the archbishop of Cambrai, then the Père de La Chaise and his brethern here » (Math. Prior à Blathwayt, de Paris, 25 août 1698, dans le catalogue de la collection Morrison, t. V, p. 202). « Tout le monde, écrit le P. Léonard (cité par le P. Chérot, *loc. cit.*, p. 75) veut que ce panégyrique a été fabriqué de concert avec M. de Meaux dans sa maison de plaisance de Germigny, après que ledit P. de La Rue eut prêché dans sa cathédrale le panégyrique de l'Invention de saint Étienne, qui en est le patron, le [3e] août. Aussi remarque-t-on que M. de Meaux, qui dînait ce jour-là de saint Bernard à Conflans, proche Paris, maison de plaisance de l'archevêque, vint exprès prendre dans son carrosse le prédicateur et l'amener lui-même aux Feuillants, et entendit le sermon, ce qui n'a pas été approuvé... » On fit ce couplet de chanson :

La Rue a fait, dans son panégyrique,
De deux prélats, un saint, l'autre hérétique;
Mais,
Si le Pape ne s'explique,
L'on ne le croira jamais.

4. L'évêque de Chartres avait fait à Fénelon le reproche de varier dans ses explications au sujet de l'espérance. L'archevêque de Cambrai lui répondit que, dans la lettre qu'il lui avait adressée, il avait réduit tout son livre à la manière de parler de son contradicteur, et montré que, même ainsi entendu, son système était très catholique. « C'était une

On prétend que M. le cardinal de Bouillon a dit qu'on ne pourra pas refuser à M. de Cambrai un délai, quand il le demandera pour répondre à ce qu'on écrira contre lui. Il ne faut pas manquer de couper court à cela auprès de M. le nonce, comme je tâcherai de faire ici.

Le Pape s'est expliqué à deux ou trois personnes depuis huit jours, qu'il était persuadé plus que jamais de la mauvaise doctrine du livre.

Je ne doute pas que M. le cardinal de Bouillon ne fasse une belle relation de ce qu'il aura dit ; mais, si elle est favorable aux évêques, il faut compter qu'elle est fausse. Il fait tout ce qu'il peut pour trouver à redire à ce que j'ai dit au Pape, qu'il ne fallait pas perdre de temps, mais qu'il ne fallait rien précipiter. Ce que je sais, c'est que cela a fait un bon effet, et a été approuvé de tout le monde, et a donné à cette cour une idée de la prudence et modération des évêques, qu'on avait pris plaisir à représenter comme menaçant Rome[5], et ne songeant qu'à arracher une décision précipitée sur les instances du Roi. Cela faisait ici un très mauvais effet ; mais on en est bien revenu à présent.

56° *Le Cardinal d'Estrées à l'Abbé Bossuet.*

Paris, 6 octobre 1698.

Je vous dois, Monsieur, beaucoup de grâces de la part que vous prenez à ce qui me touche[1], et de celle que vous voulez bien me donner de ce qui se passe à Rome sur l'affaire dont vous êtes chargé. Le discours que vous avez fait à Sa Sainteté m'a paru, non seulement judicieux, mais, ce me semble, nécessaire dans la conjoncture. Il a été vu ici et approuvé : on

espèce d'argument que l'École nomme *ad hominem.* » Mais, ajoute-t-il, « ce n'était pas une explication précise du sens que j'avais donné à chaque terme de mon livre, en le composant » (*Première lettre à M. de Chartres,* IIe partie, xx. Cf. *Corresp.*, t. IX, p 138, et Bossuet, *Réponse d'un théologien*, q. III, IV).

5. Voir cependant p. 63, 78, 97, 385, 395.

56° — 1. La mort du duc d'Estrées. Voir p. 189.

me l'avait communiqué ; et ceux qui l'ont exigé de vous, vous ont obligé en le demandant. Ce que j'ai fait sur votre sujet n'est point un mérite à votre égard ; c'est un simple témoignage que j'ai rendu à la vérité, et que d'ordinaire en ordinaire toutes mes lettres me confirmaient. J'avoue que je l'ai fait, irrité contre les impostures[2] qui, grâces à Dieu, ont été pleinement connues.

Un homme de votre talent et neveu de M. de Meaux doit être persuadé que, non seulement je ferai justice à ce qu'il mérite, mais que je serai toujours avec passion, Monsieur, votre très affectionné serviteur.

Le Cardinal d'Estrées.

57° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

Le 6e octobre 1698.

Le retour du Roi de Compiègne et son départ pour Fontainebleau m'ont tellement accablé d'affaires, que je n'ai pu, Monsieur, vous écrire les deux derniers ordinaires : je vous en fais mes excuses et vous prie de croire que j'en suis très fâché.

Je vois par votre lettre du 16 que nous en avons jusqu'au mois de novembre, les cardinaux ayant pris ce mois-ci pour leur villégiature : je n'en suis pas surpris, et n'en serai point fâché, si Dieu nous conserve le Pape et si dans ce temps-là nous avons une bonne qualification. Il est certain que ce nouveau retardement est une nouvelle raison pour la faire ; car il serait bien honteux qu'après avoir tenu en suspens si longtemps toute l'Église, il parût qu'on n'ose prononcer sur la doctrine, et qu'on ne fît qu'une simple prohibition. Représentez-le bien, s'il vous plaît, aux cardinaux et au Pape même, quand vous aurez audience.

Les cambrésiens répandent partout que vous avez prié

2. Allusion à l'aventure de l'abbé, dont il a été souvent parlé.

57° — L. a. n. s. Bibliothèque de l'Université de Genève.

S. S. de différer le jugement : M. de Cambrai le dira encore plus haut ; mais il faut leur laisser dire et écrire ce qu'ils voudront, et aller son chemin. Il est bon pour cela d'attendre en patience le mois de novembre, de vous tenir clos et couvert jusque-là, de ne guère parler à ceux dont vous n'êtes pas entièrement sûr, et surtout de vous défier du cardinal de Bouillon. Il est certain qu'il fera rage, tant qu'il pourra, le reste de ce mois : voici le coup de partie. L'amitié, aussi bien que le dépit de l'ambassadeur [1], lui fera tout faire pour sauver son ami ; ainsi ne vous ouvrez à lui que le moins que vous pourrez.

Vous avez bien fait de rendre compte de l'affaire à M. de Monaco. On l'attend à Fontainebleau : je l'entretiendrai à fond sur cette affaire ; mais j'espère, quoiqu'on soit résolu de le faire partir le plus tôt qu'on pourra, qu'il la trouvera finie.

Ne vous fiez pas non plus à ce M. Zeccadoro [2] : les gens qui changent si facilement ne sont pas sûrs.

Je me recommande à l'honneur de vos bonnes grâces, et suis toujours à vous, Monsieur, comme vous savez.

Je dirai ce qu'il faudra sur le retardement dont on vous accuse.

58° *L'Abbé Bossuet à Antoine de Noailles.*

Rome, ce 7 octobre 1698.

J'ai reçu, Monseigneur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 15 septembre. Vous aurez depuis reçu des nouvelles de ce pays-ci, qui vous auront fait connaître les dernières dispositions et résolutions des cardinaux, aussi bien que les intentions du cardinal de Bouillon. Je ne

1. C'est-à-dire le dépit de voir un ambassadeur (M. de Monaco) à Rome.
2. Cf. p. 194.
58° — Inédite. Ms. de Saint-Sulpice.

sais ce qu'il s'imaginait, il y a un mois ; mais il est certain que lui et la cabale croyaient le temps propre pour faire leur coup à l'improviste. Comme l'espérance qu'ils avaient toujours eue jusque-là de la prochaine mort du Pape les a quittés, puisque jamais il n'y a eu dans un vieillard plus de vigueur qu'il y en a dans celui-ci, ils voulaient faire finir l'affaire et la faire finir mal assurément, sans compter la venue d'un ambassadeur qui les embarrasse. Je sais que le cardinal a eu assez peu de jugement pour écrire que je ne voulais pas que cette affaire finît, pour avoir un prétexte à rester à Rome pour voir un conclave et l'année sainte [1]. Il n'y a qu'une aveugle passion contre moi qui puisse faire tenir de pareils discours aussi éloignés de la vraisemblance que de la vérité. Tout le monde sait et est témoin qu'il n'y a sorte de choses que je n'aie tenté et fait pour accourcir la relation des qualificateurs qu'on voulait faire ici durer des années, et que, dans les circonstances d'une division de théologiens que le cardinal de Bouillon a eu le plaisir de voir continuer jusques à la fin, il était impossible aux cardinaux de se déterminer en quatre jours, quelque diligence qu'on puisse faire. Tous les qualificateurs n'ont pas même donné leurs vœux entièrement. Gabrielli n'a donné que jusqu'à la vingt-septième proposition, et le sacriste n'a encore rien donné. Je m'en suis plaint hautement. Je puis vous assurer que les cardinaux étudient fortement et ne perdent point de temps. Je sais, à n'en pouvoir douter, que le Pape et les cardinaux ont eu si peur de la cabale dont ils sentent la puissance, qu'ils n'ont voulu se fier à personne qu'à eux-mêmes. Ils n'ont point voulu remettre l'affaire aux consulteurs qu'on aurait pu gagner. Ce qui me donne une espérance très bien fondée, ce me semble, c'est que, presque tous ceux qui sont chargés d'étudier pour les cardinaux sont tous bien intentionnés et mes amis même. Ce matin j'ai découvert celui qui est chargé par Marescotti. Ce qui est très sûr, c'est que c'est un anti-quié-

1. Bouillon parle en ce sens dans sa dépêche du 10 janvier 1699 (Affaires étrangères, *Rome*, t. 397, f°s 29 et suiv.).

tiste, qui s'est déclaré plus d'une fois à moi. Ainsi de Carpegna, d'Ottoboni, de Panciatici. Pour Albano, vous savez ce que vous en mande le P. Roslet. Spada suivra Noris et Casanate. Il ne reste plus que Nerli, dont je vous ai écrit plusieurs fois les dispositions, au moins ce qu'il a voulu me dire. Il sera bien embarrassé s'il veut être favorable à M. de Cambrai après ce qu'il m'a dit. Pour Ferrari, saint Thomas et saint Augustin le talonnent de près. Il est vrai que le cardinal de Bouillon a fait tous ses efforts pour le gagner, et son confident Zeccadoro[2] n'y oublie rien; mais je suis bien trompé, s'il y réussit. Il est capable et voit tout par lui-même; c'est celui qui prend plus de plaisir d'entrer avec moi dans la difficulté de la doctrine et qui me paraît comprendre le mieux le système de M. de Cambrai. Il n'a pu s'empêcher de m'avouer plusieurs fois qu'il n'y avait point de réponse aux arguments des évêques, et en particulier à ceux de M. de Meaux dans ses traités [en] latin. Après cela, si on veut oublier tout en faveur de M. de Cambrai et du cardinal de Bouillon, voilà ce que je ne puis m'imaginer.

Au reste, ce que j'ai pu pénétrer du dessein des cardinaux, c'est de réduire les propositions suivant les chefs principaux, sur lesquels ils remarqueront les propositions les plus remarquables pour les qualifier, condamnant les autres en général. Je sais que c'est là leur idée.

Les trois lettres de M. de Cambrai sont ici publiques. On voit par le ton qu'il prend qu'il est plus opiniâtre que jamais et qu'il veut se donner pour tel et se faire craindre. Je sais que c'est ce qu'on lui a insinué d'ici, et que ses partisans ne cessent d'insinuer au Pape. disant qu'il ne faut pas le pousser à bout, de peur de trop l'aigrir. On en disait autant à Paris à M. de Meaux. Le cardinal de Bouillon parlait ainsi et parle encore. On attend comme une chose nécessaire la réponse de M. de Meaux à celle de M. de Cambrai. Il est nécessaire de faire connaître une fois pour toutes le personnage qu'il prend, qui ressent le chef de parti. On peut vous assurer avec vérité

2. Ms. : Jeccaderot.

que la cabale est plus forte que jamais, et plus envenimée contre les évêques. Les jésuites le sont au delà de tout ce qu'on peut imaginer, et surtout Charonier, qui, en vérité, mériterait punition [3].

Le cardinal de Bouillon fait bien valoir ici le titre qu'il prétend avoir, d'être chargé des affaires du Roi. Je crois savoir qu'on le lui conserve : je vois bien le dessein qu'on a, et qu'il n'en aura que le nom ; mais on ne laisse pas de s'en prévaloir. Je tâche de faire comprendre ici qu'il faut frapper fort. Quand cela viendra de la part de M. le nonce et du Roi, je suis comme assuré que cela sera exécuté.

Je ne sais si je ne vous ai jamais dit ce que disait un cardinal lorsque le cardinal de Bouillon vint à Rome : c'est un des principaux. Il disait qu'il comprenait bien que la générosité du Roi était assez grande pour pouvoir oublier ce qu'il avait fait contre lui et lui pardonner ; mais qu'il ne croyait pas que le cardinal de Bouillon pardonnât jamais au Roi [4] ; ce qui n'est que trop vrai. La grande nouvelle dans le Saint Office est celle qu'on a reçue d'Espagne, que l'Inquisiteur général avait prononcé contre le mémorial des jésuites présenté au roi d'Espagne au nom de leur général sur les affaires de Flandre [5]. On m'a assuré que la congrégation des cardinaux du Saint Office en avait voulu remercier par lettre cet inquisiteur. Les jésuites doivent être bien mortifiés. Cela les rend ici très odieux et méprisables.

Jamais le Pape ne s'est mieux porté. Il paraît mieux intentionné que jamais pour faire une bonne censure et faire honneur au Saint Siège. Il a dit à deux cardinaux du Saint Office qu'il ne fallait pas tant s'arrêter à l'autorité des mystiques qu'à celle des Pères et qu'à l'esprit de l'Écriture sainte. Il a fort embarrassé un des qualificateurs favorables à M. de Cambrai en lui disant de prouver par un texte formel de l'Écriture sainte l'opinion de M. de Cambrai. Je pris la

3. Cf. p. 196, 218 et 223.

4. L'abbé en donne une raison, dans sa lettre du 16 décembre 1698.

5. Cf. Phelipeaux, *Relation*, t. II, p. 164 ; et Affaires étrangères, *Rome*, t. 391, f. 150.

liberté, dans l'audience qu'il me donna il y a quinze jours, de le supplier de faire cette demande au premier qui lui parlerait en faveur de M. de Cambrai, l'assurant que cela l'embarrasserait fort. J'aurai cette semaine occasion d'aller à ses pieds et de le supplier de dire au premier théologien qui lui parlerait en faveur de M. de Cambrai de lui donner par écrit sans raisonnement les passages de l'Écriture en faveur de l'amour pur excluant le motif de la béatitude ; qu'il verrait par l'impossibilité où il serait la faiblesse et le danger de cette doctrine nouvelle et favorable aux illusions des quiétistes.

J'attends cet ordinaire la traduction italienne de la *Relation du quiétisme* pour la donner au Pape et à tous les Italiens. Les partisans de M. de Cambrai tâchent de faire valoir le thème que M. de Meaux a donné à Monseigneur de cette sainte prétendue qui voulait brûler le paradis et éteindre l'enfer [6]. Vous en voyez les pauvretés.

M. le cardinal de Bouillon est enfin à Frescati dès samedi dernier [7].

59° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

Le 13e d'octobre 1698.

Je ne sais, Monsieur, si on m'a retenu quelques jours votre lettre du 23 ; mais je ne la reçus qu'hier au soir, et je devais

6. L'abbé parle de ceci à son oncle, p. 224.

7. Le même jour, le cardinal de Bouillon écrivait de Frescati à l'abbé Bossuet :

« Je vous supplie, Monsieur, de m'envoyer un catalogue de tous les ouvrages de M. votre oncle et de MM. les archevêque de Paris et évêque de Chartres, contre le livre de M. l'archevêque de Cambrai, afin que je voie si je les ai tous, et que, s'il m'en manque quelques-uns, je puisse avoir recours à vous pour les avoir et les relire tous durant que je serai ici, où je prétends employer principalement mon temps à l'examen de cette affaire. »

59° — L'autographe a fait partie de la collection Bruyères-Chalabre, vendue en 1833.

l'avoir avant-hier. J'y vois avec bien de la joie que vous avez reçu l'information contre le P. La Combe, et qu'elle fait un très bon effet. Il n'est pas possible que tant de misères ne fassent une forte impression sur les juges.

Je suis bien aise de l'audience favorable que vous avez eue du Pape ; vous y avez très bien parlé, et S. S. vous a répondu bien favorablement : j'espère beaucoup des bonnes dispositions qu'elle vous a fait paraître. La hauteur de la lettre de M. de Cambrai ne les fera pas changer, et ce que le Roi chargea, à son retour de Compiègne, M. le nonce de mander de sa part, les fortifiera assurément.

Le pauvre cardinal Nerli est à plaindre d'avoir perdu un œil[1] : il y en aura bien quelque autre éclopé de cette affaire.

Comment empêcher le cardinal de Bouillon de voter ? Cela n'est pas possible : il faut qu'il renonce lui-même à son droit, ou le laisser faire. C'est beaucoup d'avoir gagné le cardinal Carpegna, et que les cardinaux Ottoboni et Nerli aillent toujours bien. Mais il ne faut pas juger aisément de ce qu'ils pensent ; ce sont gens fort cachés : on a toujours cru le cardinal Ottoboni du parti contraire. Nous verrons au mois de novembre ce qui en sera. J'espère que M. de Monaco trouvera l'affaire faite : je le souhaite fort, et je suis toujours, Monsieur, tout à vous.

60° *L'Archevêque de Reims à l'Abbé Bossuet.*

A Fontainebleau, lundi matin, 13[e] octobre 1698.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 23 du mois passé. Ce que je vous ai mandé par la mienne, datée de Reims du premier du même mois, sur le religieux de distinction dont M. votre oncle a parlé dans sa *Relation*, est très véritable. Le

1. A la lecture des écrits de Fénelon, disait l'abbé Bossuet, p. 205.

60° — L. a. s. Les éditeurs n'ont donné que le premier alinéa de cette lettre ; le reste a été imprimé pour la première fois par M. E. Griselle, *Fénelon*, p. 211 et 212.

P. Dez et le P. Gaillard me dirent la semaine passée à Paris, que le P. de La Chaise leur avait raconté ce fait tout comme je vous l'ai mandé. La réponse de M. votre oncle à celle de M. de Cambrai sur cette *Relation* va paraître.

Il m'a dit devant que de partir pour Meaux qu'il vous en adresserait à Rome plusieurs exemplaires par un courrier extraordinaire dès que cette impression sera achevée.

Mademoiselle fut hier fiancée dans le cabinet du Roi par M. le cardinal de Coislin. M. le duc d'Elbeuf est porteur de la procuration de M. le duc de Lorraine. Ce mariage sera fait aujourd'hui dans la chapelle de S. M., où je m'en vas descendre pour y assister.

Mme la duchesse de Lorraine va aujourd'hui à Paris, où Monsieur et Madame la mènent ; elle en partira jeudi [1] dans les carrosses du Roi, servie par la maison de S. M. Mme la princesse de Lislebonne la conduit. Elle sera à Bar samedi 25 de ce mois, et elle y trouvera M. le duc de Lorraine.

Le roi et la reine d'Angleterre sont ici de mercredi dernier ; leurs Majestés y demeureront jusques au 24 de ce mois. Le Roi notre maître ne retournera à Versailles que le 12e novembre. Jamais la Cour n'a été si grosse qu'elle l'est ici ; il y fait un temps admirable.

Je vous prie de dire à D. Estiennot que sa lettre du 23 du mois passé m'a aussi été rendue avec ce qui l'accompagnait, et de lui faire lire celle-ci, qui servira, s'il vous plaît, de réponse à la sienne. Je suis tout à vous.

L'Ar. duc de Reims.

61° *L'Archevêque de Reims à l'Abbé Bossuet.*

A Paris, 20 octobre 1698.

M. l'évêque d'Arras a fait depuis peu un mandement

1. Elle passa à Meaux le 17 octobre ; voir p. 244.
61° — L'autographe a fait partie de la collection Bruyères-Chalabre.

excellent[1] à l'occasion d'une tragédie, qu'il me mande que les jésuites ont fait représenter dans leur collège d'Arras au commencement du mois passé. Je suis assuré que vous trouverez cette pièce parfaite en son genre. En voilà deux exemplaires ; je vous prie d'en donner un de ma part à D. Estiennot.

Je vous adresse aussi une autre pièce pleine d'impertinences et de fatuités, dont l'auteur ne s'est pas nommé ; mais, quand vous l'aurez lue, vous serez persuadé qu'elle est d'un jésuite. Si, à Rome, on avait bien voulu prononcer sur le livre du feu cardinal Sfondrate, ces inepties, qui ne me fâchent point du tout, ne scandaliseraient pas l'Église.

Quand l'affaire de M. de Cambrai sera finie, nous prendrons le parti que nous croirons convenable, pour empêcher le progrès du mal que le livre de Sfondrate et le silence de la cour de Rome sur cette matière font dans tout le royaume ; à moins qu'il ne plaise au Pape de prononcer sur cet ouvrage, comme nous en avons très humblement supplié S. S., il y a près de deux ans, et qu'elle nous l'a promis par le bref dont elle nous a honorés.

Je vous prie de montrer cette ridicule pièce à M. le cardinal Casanate. Je suis assuré que son Éminence en rira d'abord, et qu'elle conviendra ensuite qu'il est temps que le Pape parle. L'auteur de cet ouvrage me fait plus d'honneur que je n'en mérite, en m'attaquant tout seul dans cette occasion. Je voudrais avoir la lettre dont est question[2] : elle est de la main de Monsieur votre oncle. Je l'ai dit ici dans le temps,

1. *Mandement de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime évêque d'Arras au sujet des tragédies qui se représentent dans les collèges de son diocèse* (daté du 25 septembre), Arras, 1698, et Paris, 1698, in-4 (Bibl. Nationale, E 2400, Arras 5 et 6). Le prélat ne vise aucune maison en particulier, mais promulgue un règlement pour tous les collèges de son diocèse : toutes les pièces représentées devront être en latin, conçues de façon à être une instruction pour les élèves et non un divertissement pour le public, etc. (Cf. E. Boysse, *le Théâtre des jésuites*, Paris, 1880, in-8, p. 106 et 107).

2. *Epistola Ecclesiæ principum*, etc., contre Sfondrati.

premièrement au Roi, et puis à qui l'a voulu entendre ; je ne sais si je vous l'ai mandé.

62° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

Le 20[e] d'octobre 98.

Il est vrai, Monsieur, que j'ai manqué quelques ordinaires ; mais je n'ai pu faire autrement, et j'ai toujours prié le P. Roslet de vous en faire mes excuses. J'ai reçu fort régulièrement votre lettre du 29, que vous aviez mise dans le paquet de M. le nonce.

Les examinateurs ont donc enfin donné leurs vœux : il faut espérer que les cardinaux en prépareront de bons pour le mois de novembre, et termineront glorieusement pour le Saint Siège et utilement pour l'Église cette longue et triste affaire. Comme la cabale ne manquera pas de redoubler ses efforts, vous devez aussi redoubler les vôtres, pour empêcher qu'ils ne gagnent les juges. Il faut s'attendre que le cardinal de Bouillon et les jésuites continueront jusqu'au bout à vous traverser : nous ferons de ce côté-ci tout ce que nous pourrons.

On recevra bientôt à Rome une nouvelle lettre du nonce, qui fera bien voir les bonnes intentions du Roi et la fermeté de son zèle pour la bonne doctrine. On ne peut plus douter que le nonce n'en soit mieux informé que le cardinal de Bouillon. Faut-il autre chose, pour persuader que le Roi ne le regarde plus comme son ministre, que la nomination d'un ambassadeur ? Soutenez toujours que ce qui viendra par ce canal sera plus sûr que tout ce qui sortira d'ailleurs. Il est vrai qu'on fait ce qu'on peut pour persuader que vous avez demandé du retardement, et que nous l'avons désiré ; mais on ne peut empêcher de parler.

Vous recevrez par ce courrier la dernière réponse de M. de

62° — L'autographe a passé dans la vente de la collection Bruyères-Chalabre, en 1833.

Meaux : j'espère qu'elle fera un bon effet ; mais je crains qu'elle ne retarde encore le jugement. Tâchez qu'elle ne le fasse pas, autant que vous le pourrez. Tout ce qu'on écrira présentement sur les faits ne fait rien au livre ; aussi on ne doit point différer de prononcer. L'âge du Pape me fait toujours peur.

Je suis, Monsieur, à vous, comme vous savez, autant qu'on y peut être.

63° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

Ce 27 octobre 1698.

Quoique je sois en visite, je ne veux pas manquer, Monsieur, de répondre à votre lettre du 7 ; mais ce ne sera qu'en peu de mots.

Il n'y a plus qu'à attendre en patience le mois de novembre, où l'on promet tant de finir, et à continuer de vous opposer à la cabale.

J'envoyai par le dernier courrier au P. Roslet un acte[1] qui la déconcertera bien : c'est la signature que vous avez proposée, de soixante docteurs contre le livre ; il vous l'aura sans doute communiquée sur-le-champ. Prenez, s'il vous plaît, de bonnes mesures ensemble pour empêcher la cabale d'y donner un mauvais tour en faisant croire aux cardinaux que c'est une censure en forme, injurieuse au Saint Siège. Ce n'est qu'un simple avis, qui non seulement n'a pas été donné en pleine Faculté, mais que les docteurs ont signé sans s'être assemblés ; ainsi ce n'est qu'une consultation. On en a voulu faire du bruit en ce pays, mais il est bientôt tombé. Je me remets pour le reste au P. Roslet ; il vous fera voir ce que je lui en mande. Nous aurions eu encore autant de signatures, si nous avions voulu : les docteurs se sont empressés de signer

63° — L'autographe a fait partie de la collection Bruyères-Chalabre.

1. On trouvera cet acte dans l'appendice de notre t. XI.

pour marquer leur indignation de l'imposture qu'on avait répandue, qu'ils étaient favorables au livre. Je ne puis, à cause de mes fonctions, vous en dire davantage ; croyez-moi, je vous en conjure, à vous, Monsieur, avec tous les sentiments que vous méritez.

64° *L'Abbé Bossuet à Antoine de Noailles.*

De Rome, ce 28 octobre 1698.

J'ai reçu, Monseigneur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6[e] de ce mois. Je n'ai jamais douté que vous n'approuvassiez la manière dont j'ai été obligé de parler à S. S. et aux cardinaux dans les circonstances passées. Je connaissais vos intentions, celles de MM. de Meaux et de Chartres sur une décision honorable pour le Saint Siège et qui pût donner quelque règle et terminer les disputes qui scandalisent l'Église. Je voyais aussi bien que ceux qui s'intéressent véritablement au bien de la France l'impossibilité d'avoir une bonne décision dans les circonstances de cette malheureuse division de vœux au milieu d'une cabale en fureur, et, si l'on avait suivi la précipitation qu'on inspirait, j'ose dire ou que l'on se serait moqué de nous ou que l'on aurait pris quelque *mezzo termine* insuffisant et par là très pernicieux. Vous aurez pu connaître la rage que les protecteurs de M. de Cambrai ont eue, de voir manquer leurs amis qu'ils croyaient sûrs, par les bruits faux qu'ils ont voulu semer ici comme en France d'une dilation prétendue demandée par moi. Cela leur a réussi ici tout au contraire de ce qu'ils s'imaginaient. Le Pape et les cardinaux ont témoigné dans cette occasion, dans laquelle ils ont reconnu les intentions droites des évêques opposés à M. de Cambrai, en demandant une décision digne du Saint Siège et qui coupât les racines du mal. Il paraît à tout le monde à présent, par l'application que le Pape et les cardinaux donnent à cette

64° — Inédite. Mss. de Saint-Sulpice.

affaire, qu'ils veulent réparer le mal que fait la cabale et la faction favorable à M. de Cambrai.

Le sacriste n'a pas encore achevé de donner son vœu ; il veut réfuter les autres vœux, et on croit savoir qu'il les a par le moyen du cardinal de Bouillon. Il est plus obstiné que jamais et veut faire assurément quelque coup de sa tête. Dans huit jours, les congrégations recommenceront le jeudi devant S. S., et apparemment, dès la première, qui sera le 6e de novembre, le Pape ordonnera aux cardinaux de s'assembler deux fois la semaine sur cette affaire, pour conférer entre eux des matières. On réduira apparemment les propositions à sept ou huit chefs principaux, à peu près suivant le mémoire que je vous ai envoyé cet été, et dans chaque congrégation on agitera chaque chef et la doctrine mauvaise qu'ils contiennent. Les cardinaux donneront leur avis par écrit ou de vive voix ; après quoi, il faudra bien qu'on en charge quelques-uns pour réduire les propositions qu'ils sont résolus d'abréger, et ne mettre que les essentielles, sur quoi on voudra faire tomber la censure. Le cardinal Casanate est convenu avec moi aujourd'hui que c'était la voie la plus courte et la plus sûre, et d'agir en conformité.

Cette Éminence eut la bonté de convenir avec moi, après une longue conversation où nous agitâmes à fond la matière de l'amour pur et le cinquième état du livre des *Maximes*, qu'il prendrait une occasion naturelle qu'il avait d'aller au Pape, pour lui parler fortement ; ce qu'il exécuta deux jours après avec succès. Ce cardinal, à ce qui m'a paru aujourd'hui, a fortifié le Pape et les cardinaux. En vérité, on lui a de grandes obligations, et il sert efficacement. Il a une estime et une amitié particulière pour l'Église de France, qui le fait agir plus que toutes les autres vues particulières, et surtout le danger où il voit l'Église. Il était, avant ce temps, ami particulier du cardinal de Bouillon, mais il le connaît à présent. Je suis persuadé que, dans l'état des choses, il veut et peut servir la France en tout ce qu'il pourra suivant sa conscience, qui me paraît en tout sa première règle. Je suis

obligé de lui rendre ce témoignage depuis près de trois ans que je le vois en toute occasion. Ce qu'il souhaiterait le plus ardemment serait de voir triompher la doctrine de la grâce comme vous l'avez enseignée dans votre ordonnance, et de voir réprimer la licence des casuistes sur la morale ; un peu abaisser l'orgueil des jésuites ne lui déplairait pas. Les personnes qu'il verra dans ces sentiments seront indubitablement ses amis. Il est persuadé, en particulier, que l'Église de France est la plus saine et la plus noble partie de l'Église, et le Roi, le plus pieux et le plus grand prince de la terre, à qui l'Église et le Saint Siège a le plus d'obligation.

Je puis parler avec plus de certitude du cardinal Nerli que jamais : il a bien voulu se déclarer nettement à moi, vendredi dernier, contre M. de Cambrai en tout et partout. Il conçoit l'illusion de son amour pur et de son cinquième état, et c'est tout dire, car c'est là le beau de la doctrine de M. de Cambrai.

Le cardinal Panciatici est dans les meilleures dispositions du monde. Je le vis avant-hier et n'oubliai rien pour lui faire connaître la vérité : il me parla comme je souhaitais. Il connaît parfaitement la vérité de tout ; la division des examinateurs fait sa seule peine ; il est pleinement informé de la cabale. Il n'est pas fâché qu'on soit persuadé à la Cour qu'il veut servir efficacement. Il est intime ami du cardinal de Janson, avec qui il conserve de grandes liaisons par qui je l'ai connu ici. Il a vu par ses yeux la partialité du cardinal de Bouillon pour M. de Cambrai : ils en sont tous scandalisés. Si M. de Monaco ne vient point avant l'affaire terminée, il est de la dernière conséquence qu'on sache qu'il ne suivra pas les avis du cardinal de Bouillon: il faudrait quelque chose de marqué pour cela.

Si le Roi et M. le nonce continuent comme ils ont commencé, de quoi je ne doute pas, il faut nécessairement que tout aille bien. Le Pape a déclaré qu'il voulait terminer cette affaire dans le mois de novembre.

L'archevêque de Chieti reconnaît, mais trop tard, qu'il a

été trompé. Si son vœu était à refaire, il dit qu'il le ferait contraire à M. de Cambrai : le bon homme veut être cardinal.

Nous avons été cette semaine deux fois dîner avec M. le cardinal de Bouillon à Frescati, ensemble M. Giori et moi : il nous a reçus à merveille ; nous ne nous en fions pour cela pas davantage les uns aux autres. Je vous assure, M. Giori[1] est persuadé de ce qu'il faut là-dessus.

65° *Jean Phelipeaux à Antoine de Noailles.*

A Rome, ce 28 octobre 1698.

J'ai cru me devoir servir de noms empruntés pour éviter tout accident[1].

On ne peut encore rien vous mander de précis sur le succès. Les cardinaux ont dû étudier pendant ce mois les vœux des qualificateurs. Quelques particuliers des plus habiles ont formé divers projets. Ils conviennent de la nécessité de qualifier des propositions, mais ils souhaitaient qu'on pût les réduire à dix ou à douze des plus expresses. Ils n'étaient pas encore bien résolus à condamner l'amour pur. On leur a fait entendre cependant que c'était la source et le fondement de toute l'erreur. On verra bientôt quel parti ils prendront quand ils s'assembleront.

Le Pape dit dimanche à une des créatures du cardinal d'Estrées que le jugement finirait dans le mois de novembre ; qu'il était persuadé que la doctrine du livre était mauvaise, qu'elle était plus nuisible aux catholiques, non seulement en France, mais en Italie, que les livres mêmes des hérétiques. Il est bien intentionné, mais, quelque diligence qu'on fasse, on sera bien heureux si cela est fini au mois de janvier. Ainsi

1. Peut-être faut-il ponctuer : les uns aux autres, je vous assure. M. Giori est persuadé.

65° — Inédite. Mss. de Saint-Sulpice.

1. Phelipeaux écrivait à l'archevêque à l'insu de l'abbé Bossuet. Celui-ci, lorsqu'il découvrit cette correspondance, en fut fort mécontent, comme le témoigne sa lettre du 17 février 1699.

ne vous lassez point de presser, car on fera naître assez d'incidents pour différer.

Je ne dois pas, Monseigneur, vous dissimuler qu'il y a toujours à craindre dans une cour où il y a beaucoup de politique et peu de zèle pour la religion, et où une puissante cabale rompt les mesures des mieux intentionnés. Ainsi, on ne peut s'assurer tout à fait sur la bonté de la cause, ni même sur l'évidence de la vérité.

La conjoncture présente est la plus fâcheuse qu'on puisse imaginer. On combat pour les intérêts du Roi contre le Roi; il s'agit de la paix de l'Église et de la tranquillité de l'État, que le Roi désire ardemment, et cependant son autorité ne laisse pas d'être un grand obstacle. Le cardinal de Bouillon ne garde point de mesures, soit vanité de faire sentir son crédit, soit engagement concerté, soit sa haine contre M. l'archevêque de Paris, soit même la vengeance. Ce sont autant de motifs qui le font agir, et risquer le tout pour le tout. Plusieurs connaissent que le cardinal de Bouillon va contre les intentions du Roi : on ne laisse pas de le croire; on a même soin de répandre qu'il sera toujours maître des affaires et que rien ne se fera que par son ordre.

Il y a quelques jours que le général des jacobins avec une autre personne de même poids employèrent tout leur esprit pour détourner le cardinal de Bouillon de l'engagement où ils le voyaient. On lui représenta son honneur, ses intérêts, ceux de sa maison; ils s'en revinrent de Frescati étonnés de la résolution où ils le laissèrent. Ce cardinal est tellement obsédé par les jésuites qu'il n'écoute plus que leur voix. Poussin m'a avoué avoir su qu'il n'avait pris le soin des affaires du Roi que dans le dessein de soutenir M. de Cambrai et que, sur les avis qu'il lui a donnés, il lui a toujours répondu: « Je ne changerai pas; ne vous embarrassez pas, j'en viendrai à bout. »

Le P. de La Chaise fit voir à M. le cardinal de Janson[2]

2. Le cardinal de Janson était chargé des affaires de France avant le cardinal de Bouillon.

qu'il se présentait une occasion de se décharger du fardeau qu'il soutenait depuis longtemps. Il accepta le parti qu'il souhaitait d'ailleurs, sans en apercevoir les conséquences. Le P. de La Chaise et le cardinal de Bouillon avaient de grandes vues sur M. de Cambrai et ne doutent point de sa nouvelle faveur si on le peut tirer de l'embarras présent. Jugez quel ressort on ne fera pas jouer dans cette vue! M. le cardinal de Bouillon intimidera les uns, caressera les autres, et, s'il faut de l'argent à quelques-uns, on est en état d'en répandre. Tout cela a été dit au Pape, qui n'aime ni n'estime le cardinal de Bouillon. Il se plaignit même qu'il ne le venait voir que pour le quereller. Mais, quoique le Pape soit bon et bien intentionné, il est faible. Les politiques, qui n'ont pas oublié l'assemblée de 1682, voudraient abaisser les évêques de France ou les tenir dans la division; d'autres seraient bien aises d'entretenir le trouble dans le royaume dans la conjoncture présente. Ici, tout devient affaire d'État et de politique. On voudra chercher des *mezzi termini* qui contentent les deux partis s'il se peut. M. le cardinal de Bouillon fomente tout cela, ou cache ou affaiblit les bonnes intentions du Roi. On est même obligé de respecter son autorité dans son agent; ainsi on n'ose parler qu'avec de grandes précautions. Les Français bien intentionnés n'osent parler; les jésuites et ceux qui leur sont attachés ont toute sorte de liberté. On dit que M. de Meaux est un violent sans religion et qu'il n'est pas théologien, que M. de Cambrai est beaucoup plus habile et plus honnête homme. Le P. Charonier et son compagnon [3], voyant le sermon du P. de La Rue, entrèrent dans une grande fureur et traitèrent le prédicateur si indignement que les assistants en furent scandalisés. La scène se passa dans la maison du cardinal de Bouillon.

Le P. Roslet vous mandera qu'il a été averti qu'on avait envoyé au sacriste les vœux des qualificateurs contraires pour les réfuter. On n'oublie rien : on a invité le P. du Buc, théatin, d'aller à Frescati, car on ménage tout le monde pour le

3. Le P. Sardi. Sur cet incident, voir plus haut, p. 421.

parti. Il a refusé d'y aller et de dire son sentiment. C'est apparemment ce qui rend M. de Cambrai si fier dans ses derniers écrits. On lui a persuadé qu'il était temps d'intimider cette cour : il semble avoir perdu toute pudeur.

Le cardinal Noris dit hier qu'il pouvait bien se dispenser d'écrire ces deux lettres, où il reconnaît Moïse et David encore imparfaits[4]. Ses partisans témoignent ne rien craindre. On a satisfait à tout, et sur le dogme et sur les faits ; toute la France en est revenue ; à peine lit-on les écrits de M. de Meaux. M. le cardinal de Bouillon, en toute occasion, loue l'esprit, l'éloquence et les explications de M. de Cambrai. J'espère pourtant qu'il se trompera dans ses vues. Ses amis lui manqueront dans le besoin, comme il arriva dans l'affaire du livre du P. Dez[5]. C'est à vous, Monseigneur, à faire de votre côté tous les mouvements que vous jugerez nécessaires. Les gens bien intentionnés sont surpris de la patience du Roi dans une affaire aussi importante pour lui que celle-là. On ne peut pas se persuader que son agent agît si ouvertement, s'il y prenait autant d'intérêt qu'on dit. J'espère que Dieu aura soin de son Église.

66° *Pierre de La Broue à l'Abbé Bossuet.*

Donnez-nous quelquefois des nouvelles de l'affaire de M. de Cambrai. M. de Meaux a élevé, sans y penser, le serpent qui l'a mordu. Je suis indigné, je vous l'avoue, de l'insolence avec laquelle il s'élève contre celui qu'il reconnaissait avec tant de raison[1] pour son maître. J'espère que vous vengerez cet illustre et cher oncle, et que vous rendrez à l'Église le service important de faire condamner un livre qui ne semble

4. *Première... [Seconde] lettre de M. l'arch. duc de Cambray pour servir de réponse à la lettre pastorale de M. l'év. de Chartres sur le livre intitulé : « Explication des Maximes »* Ces lettres avaient paru en même temps en un volume in-12, au commencement d'octobre 1698. Cf. *Œuvres de Fénelon*, t. VII, p. 308.

5. Cf. t. VIII, p. 352.

66° — 1. Deforis, t. XIV, p. 584. Citant cette lettre, au t. XIII, p. 376, il avait donné : avec bien des raisons.

fait que pour renouveler le molinosisme. Ayez la bonté de me croire, avec toute l'estime et l'attachement possible, votre très humble et très obéissant serviteur.

Pierre, év. de Mirepoix.

Mazerette, le 30 octobre 1698.

67° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

3 novembre 1698.

J'ai reçu votre lettre[1] du 14, Monsieur : j'ai bien de la joie d'y voir que vous avez reçu le commencement de mes notes sur la réplique de M. de Cambrai ; vous aurez eu le reste par les courriers suivants. Je compte que vous en ferez l'usage qu'il faudra pour le bien de l'affaire : la réplique étant devenue si secrète, il n'est plus nécessaire que les réponses paraissent.

Nous n'avons plus qu'à souhaiter que les cardinaux travaillent diligemment, et qu'ils recommencent leurs congrégations après les fêtes, comme ils l'ont promis. Le procédé du sacriste est ridicule de toutes manières. Défendez-vous bien des coups fourrés de la cabale : elle va redoubler ses efforts et ses artifices. On tâchera de vous surprendre, si l'on peut, et de découvrir toutes vos démarches ; ainsi vous devez assurément, Monsieur, vous fier à peu de gens, et tout concerter avec nos amis. Le P. Roslet se loue fort de vous ; je suis bien aise que vous soyez content de lui. Il connaît très bien la cour de Rome, et il a un grand zèle pour la bonne cause : vous pouvez sûrement prendre confiance en lui.

La nouvelle que le Pape venait de recevoir[2] à votre dernière audience, devait lui donner du chagrin : vous fîtes très bien de ne lui pas parler, dans cette disposition, longtemps de notre affaire.

Le compliment du P. Alfaro méritait une sévère correc-

67° — L'autographe a fait partie de la collection Bruyères-Chalabre.

1. Cette lettre n'a pas été conservée.

2. Voir p. 236.

tion : il doit avoir nui à la cause qu'il défend avec tant de chaleur.

On écrira toujours fortement de ce pays : c'est tout ce que nous pouvons faire, et prier Dieu qu'il bénisse vos soins et qu'il défende la vérité. Conservez-moi l'honneur de vos bonnes grâces, et croyez que je suis à vous, Monsieur, très sincèrement.

68° *L'Abbé Bossuet à Antoine de Noailles.*

Rome, ce 18 novembre 1698.

J'ai reçu, Monseigneur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 27[e]. Aussitôt après l'avoir lue et ce que M. de Meaux m'écrivit sur le même sujet de Fontainebleau, j'allai chez le cardinal Spada à qui M. le nonce avait envoyé votre lettre et écrit amplement sur ce sujet : il me parut être entré dans toutes nos raisons et me dit qu'il n'avait pas attendu ces dernières lettres pour dire au Pape ce qu'il convenait. J'avais déjà eu l'honneur de le voir là-dessus, ayant su le mauvais tour que nos adversaires avaient tâché de donner à cette affaire. Mais les exemples si usités en pareil cas, non seulement de consultations de docteurs, mais de décrets en forme des Universités dans l'affaire de Luther, de Baïus, pendant la Congrégation *de Auxiliis*, joint à la manière modeste dont cette signature de docteurs avait été faite, et la calomnie[1] qu'il fallait bien que les docteurs de Paris repoussassent, ont été de trop puissants motifs pour pouvoir permettre de blâmer la conduite qu'on a tenue dans cette occasion. Le parti le plus sage, que nous avons pris, le P. Roslet et moi, a été de ne communiquer à qui que ce fût cette pièce qu'à ceux de MM. les cardinaux qui l'ont demandée. J'ai bien entrevu à quelques-uns des plus ombrageux, comme au cardinal Nerli, au cardinal Spada, au cardinal Marescotti, que leur vanité souffrait un peu, et qu'ils ont pris cela comme

68° — Inédite. Mss. de Saint-Sulpice.

1. Le bruit qu'ils étaient favorables à M. de Cambrai.

une leçon qu'on leur voulait faire ; mais ils n'ont rien eu à dire aux raisons. Tous les autres l'ont bien pris. Le cardinal Casanata m'a avoué que cela leur avait fait quelque peine, non à lui ; car il en a été fort aise et l'a fort approuvé. Le cardinal Carpegna a dit qu'on avait fort bien fait, le cardinal Albano de même, et le cardinal Panciatici. Le cardinal Noris a dit seulement que cela n'était pas nécessaire. Tout compté, tout rabattu, on a fort bien fait, et cela ne peut faire qu'un très bon effet. Les jésuites et le cardinal de Bouillon, sous main, ont eu beau faire, on ne s'en est pas trop alarmé. Nous avons bien fait valoir les efforts que nous savons que M. de Cambrai a faits nouvellement à Louvain, mais en vain, son chanoine ayant été renvoyé avec des réponses peu favorables. On prétend que Salamanque a refusé de même et qu'il n'a pu trouver que quatre pauvres docteurs d'Alcala qui, sur l'amour pur, ont parlé avec ambiguïté, entre autres un jésuite qui, à ce qu'on dit, a signé que cet état n'était pas absolument impossible, mais qu'il n'était pas nécessaire. Ses amis n'ont pas jugé à propos de produire cette belle pièce, supposé qu'elle existe. Pour le Pape, il n'a pas été alarmé et il a dit, à ce que m'a assuré le cardinal Albano : « Voyez-vous, cela nous doit presser davantage de finir, car ils pourraient se passer de nous. »

M. de Chantérac a débité ici que la signature avait été forcée, mais on ne l'a pas cru.

La censure est faite de main de maître ; il n'y manque que la qualification d'hérétique à deux ou trois propositions ; mais on voit qu'on l'a évitée par modération et on a mis presque l'équivalente.

On tint mercredi la congrégation sur le *modo agendi*. On en rendit le lendemain compte à S. S., et l'assesseur eut ordre de S. S. d'avertir MM. les cardinaux pour le lundi qui était hier, et il est exprimé dans le billet que c'est par ordre de S. S. pour la décision de l'affaire. Le Pape n'a pas voulu souffrir de délai : il me l'avait bien dit la dernière fois que j'eus l'honneur d'aller à ses pieds.

MM. les cardinaux ont résolu de voter et de qualifier toutes les propositions en particulier. On les a rangées par matières. Chaque semaine, le lundi et le mercredi sont destinés à cela ; le jeudi, on parle devant S. S. Les premières propositions tiendront plus que les autres; on les regarde, au grand regret des partisans du livre, comme les fondements du système (ce sont les propositions favorites, qu'on voudrait bien qu'on voulût épargner ; mais j'avoue que je n'ai pas eu un moment de repos que je n'aie été comme assuré que l'amour pur ne sera pas plus épargné que l'indifférence du salut) ou qui n'en sont que des conséquences. On commença donc hier. Comme, dans ces congrégations, outre les cardinaux, il n'y entre que l'assesseur et le commissaire, le secret en est comme impénétrable : ainsi il faut deviner à demi-mot. Le cardinal Casanata n'a rien voulu me dire de ce qui s'était passé ; mais son air dégagé et gai m'en ont dit assez. J'ai tant tourné le P. Cloche, que je suis comme assuré et puis vous le dire, que tout va fort bien, que la doctrine des évêques sur le prétendu [pur] amour sera approuvée, et la contraire rejetée. Tous les cardinaux ne purent parler hier : ils achèveront apparemment cette matière demain ; le reste ira plus vite. M. le cardinal de Bouillon parla le premier et parla fort longtemps. Je suis persuadé qu'il aura voulu nager entre deux eaux. Que n'aurais-je pas donné pour être sous la table ! Le P. Cloche, qui est bien intentionné, avait la joie peinte sur le visage. Il m'a assuré que tout allait à merveille, ce qu'il ne m'aurait pas dit si les choses lui eussent paru douteuses. Il a une bonté pour moi toute particulière, et nous a servis plus que personne.

Le cardinal de Bouillon revint hier très fatigué et très abattu d'avoir, dit-il, parlé très longtemps. Depuis huit jours, il ne sait où il en est; il veut faire entendre qu'il fera bien. Il me dit, il y a quatre jours, qu'il avait à faire un personnage très difficile : comme ministre, qu'il ne pouvait douter des intentions du Roi, qu'il louait ; comme cardinal, qu'il avait sa conscience, et qu'il était bien malheureux de ne

pouvoir pas être spectateur comme tant d'autres. Jamais il n'a tant tortillé; il ne sait où il en est. Au reste, quand j'ai parlé d'empêcher de voter, je n'ai pas prétendu qu'on le lui défendît précisément, mais qu'on lui expliquât si nettement les intentions du Roi, qu'il fût obligé de ne pas voter s'il voulait le faire en faveur de M. de Cambrai, comme il s'en était presque déclaré.

A présent, tous les efforts de la cabale iront à adoucir les coups; mais, quoi qu'elle fasse, je suis bien trompé si le coup n'est mortel. Les vraisemblances de la réussite ne m'empêcheront point assurément de veiller et d'être sur mes gardes. A présent, je ne sais si je ne vous ai pas déjà écrit sur le sieur Poussin, secrétaire du cardinal de Bouillon, qui a été toujours très nettement dans cette affaire, et nous a été toujours très utile depuis trois mois. Il n'a jamais eu pour loi que les intentions du Roi quand elles lui ont été connues; le cardinal de Bouillon le hait à cause de cela. Je vous supplie de lui rendre la justice qu'il mérite dans cette occasion.

Le Pape ne voit pas à présent trop volontiers M. de Chantérac.

On vient de me dire qu'il était arrivé une réponse latine de M. de Cambrai au *Mystici in tuto, Schola in tuto* de M. de Meaux. Je ne sais si cela est vrai; mais assurez-vous que cela ne servira de rien.

Le grand avantage qu'a toujours eu depuis le commencement de cette affaire M. de Cambrai, c'est qu'il n'y a point eu de secret dans le Saint Office pour ses amis, et qu'ils ont été avertis de tout dans l'instant[2]. Il était impossible que nous y fussions aussi bien servis, et il a fallu deviner presque tout.

La lettre que vous avez écrite à M. Phelipeaux l'a encouragé; ayez la bonté de continuer, et de louer ses travaux, il a fait plusieurs écrits fort utiles à la bonne cause.

2. Ceci est fort douteux; du moins, sur les séances du Saint Office, les lettres de Chantérac sont loin de fournir autant de renseignements précis que celles de l'abbé Bossuet. Celui-ci (lettre du 20 janvier 1699) se procura même une copie du registre de la Congrégation.

On s'est étonné que MM. les docteurs n'aient point touché la séparation des deux parties[3]. Mais il ne tiendra qu'aux cardinaux de relever leurs omissions; on aura sujet de s'en consoler. Je verrai sans discontinuer ceux qu'il est à propos d'informer jusqu'à la fin. Je suis, etc.

69° *Jean Phelipeaux à Antoine de Noailles.*

A Rome, ce 18 novembre 1698.

Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à V. G., les choses se sont beaucoup plus déclarées qu'elles n'étaient. Vous aurez lu par le dernier courrier que M. de Chantérac avait demandé au Pape un délai pour répondre aux *Remarques*. Les plus puissants protecteurs l'avaient flatté qu'il l'obtiendrait; mais le Pape l'a refusé, et, deux jours après, il intima les congrégations pour la décision de l'affaire. Mercredi et jeudi dernier, on traita *de modo agendi*, et hier lundi se tint la première congrégation extraordinaire, où parla le cardinal de Bouillon. Mercredi, on continuera, et jeudi se fera devant le Pape le rapport de ce qui aura été fait dans les deux précédentes congrégations, ce qui se continuera chaque semaine. Je crois qu'on traitera la matière par rapport à sept chefs principaux, suivant le projet que nous donnâmes dans le temps de l'examen. Tous les cardinaux paraissent bien instruits et bien intentionnés.

L'archevêque de Chieti voudrait bien changer son vœu, voyant bien que cela lui nuira dans l'esprit du Pape. Au retour de la campagne, il en devait conférer avec Mgr Giori, qui est toujours fort chaud pour nos intérêts. Le sacriste a

3. « Il se fait, disait Fénelon (*Maximes des saints*, art. XIV), dans les dernières épreuves pour la purification de l'amour, une séparation de la partie supérieure de l'âme d'avec l'inférieure; en ce sens que les sens et l'imagination n'ont aucune part à la paix et aux communications de grâce que Dieu fait alors souvent à l'entendement et à la volonté d'une manière simple et directe qui échappe à toute réflexion. » Voir plus loin, p. 453.

69° — Inédite. Ms. de Saint-Sulpice.

dit au P. Estiennot qu'il voudrait que le livre n'eût jamais paru. Il a raison, car il s'est déshonoré en trahissant lâchement l'Église et la vérité. Vous savez les raisons de ses engagements. Ce qui surprendra V. G., c'est que le cardinal de Bouillon semble changé. Il voit le ridicule qu'il se donnerait en allant contre le torrent. Il a agi pour M. de Cambrai et les jésuites tandis qu'il a cru pouvoir embrouiller ou faire différer l'affaire.

Je crois avoir pénétré que le Roi a écrit fortement par le dernier courrier qu'on rendrait le cardinal de Bouillon responsable de l'événement, et qu'on verrait par le succès s'il méritait qu'on effaçât les soupçons qu'on avait pris contre lui. Vous jugez bien, Monseigneur, quel parti on doit prendre dans cette conjoncture. Le cardinal de Bouillon aura peine à se déclarer ouvertement en faveur de M. de Cambrai. Il y a quelques jours que je le vis. Il me fit entendre que les choses n'étaient plus dans le premier état; qu'on verrait à la fin comment il s'était comporté dans l'affaire; qu'il m'en disait trop, mais que, l'affaire étant finie, il voulait avoir une conversation avec moi, où il me dirait des choses qu'il ne pouvait me dire à présent. Ayant vu qu'il était fait mention de trois écrits dans les *Remarques* de M. de Meaux, il me dit qu'il ne les avait point vus. Il me demanda si je les avais, et me pria de les lui faire voir. Je l'ai fait, et il a été lui-même étonné de l'insolence des auteurs. Il en a voulu avoir des extraits. V. G. aura vu ces écrits. Je les ai envoyés à M. de Meaux, et lui ai marqué les auteurs. Ils sont très insolents. On n'a rien épargné pour décrier les trois prétendus accusateurs du livre, principalement M. de Meaux, contre qui la rage éclate davantage.

Poussin dit que, si le cardinal de Bouillon avait voulu suivre ses conseils, il se serait épargné bien de la peine, aussi bien qu'aux autres. Mais il y a trop de travers dans une telle tête pour prendre le bon parti. Les jésuites l'ont toujours gouverné, et persistent encore à vouloir secourir celui sur qui ils avaient de si grandes prétentions. Le jugement doctrinal des

docteurs de Paris est bon, et fera tout l'effet qu'on en peut attendre. La malignité ne manquera pas d'exciter la jalousie de cette cour; mais en vain. Ils soutenaient que la Sorbonne favorisait le livre. Il était juste que les docteurs s'expliquassent du moins en particulier. Ces jugements sont préparatoires à la censure décisive de Rome. Cela s'est pratiqué dans les jugements rendus contre Luther, Baius, Jansénius. Ces raisons apaisent les esprits qui pourraient se formaliser. Cela fera du bien. J'aurais souhaité qu'ils eussent qualifié un plus grand nombre de propositions, et qu'ils se fussent servis des qualifications que m'avaient envoyées M. de Meaux, afin de se trouver en tout unanimes.

70° *L'Abbé de Gondi à l'Abbé Bossuet.*

Florence, 18 novembre 1698.

Son Altesse Sérénissime le Grand duc, mon maître, faisant avec justice un prix infini de tous les savants ouvrages de M. de Meaux, a reçu avec une extrême joie l'exemplaire de la traduction en italien que M. l'abbé Regnier a faite de la *Relation du quiétisme*, que ce digne prélat avait mise au jour peu de mois avant. Son Altesse n'a point manqué de comprendre incontinent le bon effet que cette traduction produirait dans Rome et par toute l'Italie, attendu la facilité qu'on y aurait par ce moyen de mieux approfondir la vérité, que mon dit Sieur votre oncle découvre à merveille dans sa dite *Relation*, et que mon dit sieur l'abbé Regnier, de qui je suis ancien serviteur et dont je connais à fond le rare mérite, fait goûter par sa version fidèlement faite en italien à tous nos connationaux qui n'entendent pas le français. Après ce que je viens de vous dire, je ne doute point que vous ne soyez entièrement persuadé que Sa dite Altesse estimant, comme elle fait, le don que vous lui avez fait dudit exemplaire, ne vous en remercie avec une cordialité qui y réponde ; et comme elle m'a chargé de vous en rendre de sa part ce témoignage,

elle vous prie de lui faire la justice d'en être tout à fait convaincu.

M. de Meaux, aussi bien que les autres évêques de France, au nom desquels vous témoignez leur satisfaction du soin assidu de Son Altesse Sérénissime à contribuer dans Rome par tout ce qu'elle a pu à la condamnation d'une erreur qui peut causer tant de désordres dans notre sainte religion, obligent dans cette rencontre Sa dite Altesse d'une manière dont elle n'en saurait assez faire d'estime, ni leur en avoir plus de reconnaissance. Vous lui ferez une grâce toute singulière de les assurer tous de la vérité de ses sentiments, et du vrai désir qu'elle a de répondre en tout temps aux bontés qu'ils ont pour elle, par la sincérité de son affection et de son amitié pour eux. Au reste, Son Altesse ne se lassera jamais de poursuivre la bonne cause contre les fauteurs de la mauvaise; et elle espère, aussi bien que vous, que dans peu le Pape prononcera conformément à nos souhaits, à ceux de la France et de tous ceux qui aiment la paix dans l'Église et l'honneur du Saint Siège.

Je ne saurais finir cette lettre sans y joindre encore mes très humbles remercîments pour l'autre exemplaire de cette même traduction, que je garde auprès de moi comme une chose précieuse, aussi bien que son original en français, avec tout ce que M. de Meaux a mis au jour sur cette matière; vous suppliant de croire que rien ne m'est si cher que la continuation de vos bonnes grâces, je m'étudierai toujours à les mériter par mes services les plus passionnés, étant aussi respectueusement que je le suis, etc.

71° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

Le 24e de novembre 1698.

Je crois que vous aurez su, Monsieur, que c'est une petite

71° — L'autographe a fait partie de la collection Bruyères-Chalabre.

fièvre tierce qui m'empêcha de vous écrire par le dernier courrier : comme je suis, Dieu merci, guéri, je ne veux pas manquer de vous remercier de vos deux dernières lettres.

J'y vois avec plaisir l'espérance que vous avez d'une bonne condamnation, malgré les efforts de la cabale. Il faut présentement redoubler les vôtres pour faire connaître la vérité, car les partisans du livre ne manqueront pas sans doute de travailler avec une nouvelle ardeur à couvrir la mauvaise doctrine.

J'espère que les autres congrégations feront plus d'ouvrage que celle du mercredi n'en fit ; je suis bien aise néanmoins qu'elle ait été rompue par la sortie du Pape, puisque cela marque que Sa Sainteté est en parfaite santé.

M. de Monaco s'en ira bientôt ; vous pouvez l'assurer : l'intention du Roi est de le faire partir le plus tôt qu'il se pourra.

Comme nous voici à la crise de l'affaire, je vous prie de ne nous laisser rien ignorer de tout ce qui se passera, afin que nous prenions nos mesures de ce côté-ci, et que nous vous soutenions fortement. Je suis toujours, Monsieur, à vous comme vous savez.

72° *L'Abbé Testu au Cardinal de Bouillon.*

Ce 24 novembre [1698].

La dernière lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire, datée du 28e du mois passé, ne m'a été rendue que le mardi matin ; ainsi je n'ai pu y faire réponse aussitôt que je l'aurais souhaité.

Vous désirez savoir, Monseigneur, ce que je pense de l'Instruction pastorale de M. de Chartres et des deux lettres de M. de Cambrai en réponse à cette Instruction.

72° — L. a. s. Archives de l'Institut, publiée par Roger Graffin, *Jacques Testu, abbé de Belval, membre de l'Académie française*, dans la *Revue historique ardennaise*, janvier-février 1901, p. 44. Voir notre t. VIII, p. 538.

Je vous avouerai sincèrement que je ne les ai pas lues avec assez d'attention pour en dire mon avis. J'ai renoncé depuis quelque temps à la lecture des ouvrages que l'on a faits de part et d'autre sur cette matière. Elle me paraît épuisée ; il me semble qu'on ne dit plus rien de nouveau, et que, bien loin de s'éclaircir par les derniers écrits, on ne fait que s'embarrasser davantage. Et après tout, à quoi cela peut-il être bon pour juger le livre de M. de Cambrai, et c'est de quoi il s'agit? L'on n'a aucun besoin, ni de tout ce que l'on a écrit pour le condamner, ni de tout ce que l'on a écrit pour le justifier. Je crois, Monseigneur, avoir fait sur cela un raisonnement dans une de mes lettres que vous avez honorée de votre approbation, auquel il me paraît qu'il est assez difficile de répondre. Si personne ne s'était avisé d'écrire ni pour ni contre ce livre, il ne laisserait pas d'être bon ou mauvais ; il me semble que c'est ainsi que l'on doit l'examiner, et, pour moi, je vous avoue que j'ai formé mon jugement indépendamment de ces écrits. Et en effet, Monseigneur, supposons qu'il n'y ait rien dans tout ce que M. de Cambrai a donné au public pour l'explication de son livre qui ne soit très orthodoxe, serait-ce une conséquence bien juste de conclure que ce livre ne contient qu'une très saine doctrine? Les explications pourraient être bonnes, que le livre ne laisserait pas d'être très mauvais. Son véritable sens est celui qui se présente naturellement à l'esprit, *in sensu obvio,* comme l'on dit ordinairement. Le sens que l'on ne peut trouver que par des détours et des subtilités qui font violence au texte et qui renverse tout le système de l'ouvrage ne peut jamais passer pour le véritable sens. Mais je pousse ce raisonnement plus loin et je prétends que, quand ces explications qui sont venues après coup seraient répandues dans le livre même, elles ne suffiraient pas pour en justifier tous les endroits.

Pour appuyer ce que je dis, trouvez bon, Monseigneur, que je vous en donne un exemple tiré du XIV[e] article, où il est parlé de la séparation qui se fait quelquefois dans les dernières épreuves entre la partie *supérieure* et l'*inférieure*.

Voici les propres termes de M. de Cambrai : « *Les actes de la partie inférieure,* dans cette séparation, sont d'un trouble *entièrement aveugle et involontaire,* parce que tout ce qui est intellectuel et volontaire est *de la partie supérieure.* » Voilà le principe; voici le correctif. Il ajoute : « *Mais quoique* cette séparation prise en ce sens ne puisse être absolument niée, il *faut néanmoins* que les directeurs prennent bien garde de ne *souffrir jamais* dans la partie inférieure aucun des *désordres qui* doivent dans le cours naturel être toujours *censés volontaires* et dont la partie supérieure doit par conséquent être responsable. »

En vérité, Monseigneur, êtes-vous content de cette réflexion, et trouvez-vous qu'elle apporte tout le remède nécessaire pour empêcher le mal que peut faire un principe si dangereux? Tout ce qui est de la partie inférieure est involontaire, et cependant la partie supérieure doit être responsable de ce qui s'y passe dans le temps que ces deux parties sont entièrement séparées. Quelle logique ! S'il n'y a rien de volontaire du côté de la partie inférieure, il ne peut y avoir du péché. Et la conséquence que les quiétistes peuvent tirer de ce principe me paraît si juste, que je ne comprends pas comment M. de Cambrai l'a pu condamner dans l'article faux qui suit immédiatement ce principe.

Il me serait facile, Monseigneur, de vous citer plusieurs autres endroits de son livre très semblables à celui-là. Quand on a établi des principes très dangereux, suffit-il, pour se justifier, que l'on en condamne les conséquences, quand il est aisé de voir que ces conséquences sont renfermées dans ces principes et qu'elles en suivent naturellement ?

Quand j'ai pris la plume, Monseigneur, je ne croyais pas vous fatiguer par la lecture d'une si longue lettre ; mais mon imagination s'est échauffée, si j'osais, je dirais mon zèle, car il m'a porté plus loin que je ne pensais. C'est votre lettre qui vous a attiré celle-ci ; permettez-moi d'y ajouter un mot pour vous rendre mille grâces de toutes les marques de bienveillance que vous avez la bonté de me donner. Je suis, Mon-

seigneur, avec un profond respect, votre très humble et très obéissant serviteur.

L'Abbé Testu.

73° *L'Archevêque de Reims à l'Abbé Bossuet.*

A Paris, 25 novembre 1698, mardi matin.

Je dois réponse, Monsieur, à deux de vos lettres, dont la dernière est du 4 de ce mois. Je vous rends mille grâces de la continuation de votre souvenir.

Vous m'assurez par cette dernière lettre que, dans la fin de la présente année, l'affaire de M. de Cambrai finira glorieusement pour le Saint Siège et pour l'Église de France. Dieu le veuille! C'est une honte qu'elle ait duré si longtemps.

M. de Meaux doit arriver de Meaux ce soir en cette ville.

Le Roi a donné au baron de Breteuil[1] la charge d'introducteur des ambassadeurs vacante depuis quelque temps par la mort du feu Sr Boneuil[2], à la charge de payer quarante mille écus aux héritiers du défunt pour satisfaire au brevet de retenue de pareille somme qu'il avait sur sa charge. S. M. en donne un de vingt mille écus au baron de Breteuil.

Le Roi est, Dieu merci, dans la plus parfaite santé où j'aie jamais vu S. M.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

L'Ar. duc de Reims.

A Monsieur, Monsieur l'Abbé Bossuet.

73° — L. a. s. Grand séminaire de Meaux. M. E. Griselle, le premier, a donné cette lettre *in extenso* (*Le Quiétisme*, Paris, 1902, in-8, p. 120), les précédents éditeurs n'en ayant imprimé que le second alinéa.

1. Louis Nicolas, baron de Breteuil, fils de Louis Le Tonnelier de Breteuil, intendant de Paris et contrôleur général des finances. Il avait d'abord été lecteur de la chambre du Roi. Il fut le père de la célèbre Mme du Châtelet. Saint-Simon (t. VI, p. 38) dit qu'il ne manquait pas d'esprit, mais faisait volontiers le capable, quoiqu'il fût fort ignorant, au point d'attribuer le *Pater* à Moïse.

2. Michel Chabenat de Bonneuil décédé le 16 juillet 1698 (Saint-Simon, t. VI, p. 37).

74° *L'Abbé Bossuet à Antoine de Noailles.*

A Rome, le 25 novembre 1698.

Le cardinal de Bouillon revint hier très fatigué et se retira fort chagrin : apparemment il apprit des choses qui ne le divertissaient pas. Sa présence tient en respect; sans cela, on n'épargnerait non plus la personne que la doctrine. Je crois bien savoir qu'il avait presque pris la résolution de se retirer des congrégations, mais que les jésuites et les amis de M. de Cambrai l'avaient engagé à être présent à tout pour tâcher de rabattre les coups. Il y a plus de trois semaines qu'il s'aperçoit que tous ses efforts sont inutiles, et il parle d'un autre ton. Son personnage est très triste et fait pitié. Sa faiblesse et sa malice le tourmentent également. L'impuissance de faire du mal décidera de tout.

Le Pape est plus ferme et plus résolu que jamais. Le cardinal Casanata m'en assura hier ; il lui parla, et le Pape lui dit qu'il voulait l'entretenir souvent sur cela en particulier. Il en fera de même avec tous les cardinaux, mais il a une estime particulière pour Casanata. Il hait tous les autres, hors Noris et Ferrari. L'intention du Pape est de faire finir promptement. Pour moi, je suis persuadé que, quand les cardinaux auront fini la qualification, il ne sera plus question que de faire la bulle : il ne serait pas impossible qu'avant les Rois, tout fût fini.

On fait dimanche faire abjuration au Saint Office à deux quiétistes, le fameux P. Bénigne et un autre qui faisait des miracles et qui passaient pour saints. J'espère y assister.

Le cinquième état du pur amour de M. de Cambrai sera déclaré illusoire, faux et erroné, peut-être hérétique et impie: cela est encore secret, mais je crois le savoir. Les autres propositions ne toucheront pas terre et iront vite. Voilà, ce me semble, Monseigneur, de bonnes nouvelles. Je ne doute pas que M. le cardinal de Bouillon n'informe le Roi de tout ce

74° — Inédite. Ms. de Saint-Sulpice.

qui se fait, et M. le cardinal Spada le nonce mieux que je ne le puis être. Plusieurs cardinaux m'ont dit qu'ils avaient déclaré à M. de Chantérac ne vouloir pas lire cette dernière réplique de M. de Cambrai. Ils ont tous lu avec plaisir les remarques de M. de Meaux. M. de Monaco est ici attendu avec la dernière impatience. La cabale est aux abois et n'a plus d'autres ressources que de rejeter sur le Roi qu'il demande la condamnation de M. de Cambrai : ils prétendent par là blâmer le Roi, et ne songent pas que Dieu ne lui a mis la couronne sur la tête que pour servir de soutien à la religion, à la vérité, et pour être le protecteur de l'Église et des bons évêques, de quoi aussi ce grand prince fait sa plus grande gloire.

La censure de nos docteurs ne fait ici qu'un bon effet à présent. Le peu de fracas que nous avons fait ici sur ce sujet et la manière dont tout s'est passé a fait prendre assez bien à cette cour-ici ce qu'on avait voulu d'abord empoisonner. Au fond, cela les a assurés dans la résolution qu'ils avaient déjà prise et les fait marcher plus sûrement.

Louvain a refusé net M. de Cambrai. On dit qu'il a extorqué de quatre ou cinq docteurs inconnus des Pays-Bas une approbation ambiguë.

M. de Chantérac s'est beaucoup plaint de cette censure. Mais les cardinaux et le Pape lui ont dit que le Saint Siège déciderait ce qui conviendrait sans que la consultation des docteurs servît de loi. Le bon homme se paye de peu de choses, s'il se paye de ces discours.

On prétend que les amis de M. de Cambrai ont empêché M. de Chieti d'exécuter ses bonnes intentions. Je crus être obligé de lui parler hier là-dessus avec sincérité, avec force et avec respect. Jamais homme ne fut plus embarrassé. Je voudrais qu'il se rétractât, mais il n'en aura pas le courage.

On tint hier lundi la seconde congrégation. Les cardinaux qui n'avaient pas parlé dans la première devaient parler. Je ne sais si tous auront parlé. On s'attendait à entendre parler

les cardinaux Noris et Ferrari. Je sais que tout va bien, sans en savoir le détail. Dans la première congrégation, le cardinal Carpegna parla fortement et brèvement ; le cardinal Nerli, comme il m'avait parlé, et j'ose dire promis ; le cardinal Casanata, d'une manière qui fit grande impression ; le cardinal Marescotti, avec vigueur et rigueur ; le cardinal de Bouillon, longuement et faiblement. Il parut plus embarrassé qu'on ne peut dire : il loua extrêmement les grandes qualités personnelles de M. de Cambrai et ses bonnes intentions. Il dit qu'à la rigueur, on ne pourrait peut-être pas s'empêcher de trouver à redire aux propositions. Je ne sais pas ce qu'ils firent sur les qualifications : je crois qu'ils se sont réservés à les donner au Pape.

Je conviens que, par rapport au jugement du livre, tout ce qu'on écrira dorénavant n'est pas nécessaire. Je le dis hautement et l'ai toujours dit au Pape et aux cardinaux ; mais, par rapport à la vérité en soi, et pour ne laisser aucune ressource, il est à propos qu'on ne laisse jamais en repos de pareils écrits, et que la vérité soit éclaircie dans ses moindres circonstances, et l'honneur des bons évêques à couvert des moindres reproches. La hardiesse avec laquelle M. de Cambrai parle de tout, même des personnes qu'il veut faire entendre[1] et à qui il doit plus de respect, cause ici de l'indignation à tous les bons Français. La défense qu'il entreprend plus que jamais de Mme Guyon et de son prétendu sens le précipite de plus en plus : je ne dis pas davantage, vous en jugerez mieux que nous tous. Je suis avec respect, etc.

75° *L'Abbé Bossuet à Antoine de Noailles.*

Rome, ce [2] décembre 1698.

J'ai appris, Monseigneur, avec un extrême déplaisir par

1. C'est-à-dire qu'il se garde de nommer, mais qu'il veut faire entendre à mots couverts. Il s'agit du Roi et de Mme de Maintenon.

75° — Inédite. Mss. de Saint-Sulpice.

le R. P. Roslet votre incommodité; mais, en même temps, ce qui m'a consolé un peu, c'est qu'il paraît qu'il n'y a pas le moindre danger à craindre d'une petite fièvre tierce comme la vôtre, qui ne vient apparemment que de trop de travail et d'application. Oserait-on vous dire que vous êtes obligé pour le bien de l'Église, à laquelle vous êtes si nécessaire, de vous ménager et de modérer le zèle qui vous fait négliger votre santé? Je ne serai pas en repos que je n'aie su par le premier ordinaire des assurances de votre parfaite santé, comme je l'espère.

Vous aurez vu, Monseigneur, par mes dernières lettres le bon état de nos affaires. Dans la seconde congrégation, qui se tint il y eut hier lundi huit jours et dont je ne savais pas encore le détail quand je me donnai l'honneur de vous écrire, le cardinal Spada parla, et bien, le cardinal Marescotti aussi, le cardinal Ferrari se surpassa et établit le mauvais sens du livre de l'auteur certain et foudroya l'amour pur; le cardinal Noris de même. Restait à parler le cardinal Ottobon et Albani, qui parlèrent hier. Il est bon que vous sachiez que, dans la première congrégation que le cardinal de Bouillon parla, il jugea à propos de parler assez longuement sans s'expliquer précisément sur rien; il battit la campagne, loua et blâma l'un et l'autre parti également, affecta une grande indifférence et jugea à propos de ne s'expliquer en rien sur la doctrine. Il ne donna aucune qualification, attendant à se déterminer à coup sûr après avoir vu le sentiment des autres. Jamais homme ne fut et ne parut plus embarrassé. Je le sais de science certaine. Hier, après que les cardinaux Ottobon et Albani eurent parlé, le cardinal de Bouillon recommença ; je ne sais pas encore comment, mais il revint fort satisfait de lui-même. Je ne sais s'il aura dit quelque chose de nouveau sur la même matière, ou s'il en aura entamé une autre. Je sais seulement qu'il dit hier à une personne en particulier qu'il avait fort bien parlé et qu'il fallait couper la racine du mal et déterminer ce qu'il fallait croire sur l'amour pur, et ne se pas contenter d'un *respective* sur cette matière. Comme

il entend finesse à tout, je ne sais ce qu'il a voulu dire. J'espère le découvrir bientôt.

Jeudi dernier, M. le cardinal de Bouillon alla à Frescati avec sa compagnie ordinaire, c'est-à-dire le P. Charonier, qui fait son vœu ; il n'en revint qu'hier pour la congrégation du soir.

Le P. Pierre Paul, compagnon du fameux P. Bénigne, qui était ici depuis quinze ans un faiseur de miracles, fit abjuration mercredi au Saint Office publiquement. Sa fonction fut semblable à celle de Molinos, à l'exception du lieu, qui est très resserré. On lut son procès et ce dont il était convaincu et avec sa confession. Pour dire tout en un mot, c'est le second tome de Molinos pour la doctrine et les actions infâmes sur lesquelles ce religieux avait enchéri. Il fut condamné comme hérétique formel parce qu'il enseignait et pratiquait l'amour pur, qui fut nommé dix fois, la conformité à la volonté de Dieu sur nous, la séparation de la partie supérieure d'avec l'inférieure, et les tentations, et principes sur lesquels se fondait ce malheureux. Je me trouvai à cette fonction en face de MM. les cardinaux, et quand on nommait l'amour pur, ils me regardaient, et presque tous me faisaient quelque signe. Quand tout fut fait, je m'approchai d'eux et chacun me dit un petit mot sur la part que je prenais à cette action, et le tout en présence du cardinal de Bouillon qui ne faisait pas à cette abjuration aussi bonne figure que faisait le cardinal d'Estrées à celle de Molinos.

Le cardinal de Bouillon à présent ne cherchera qu'à allonger en donnant l'exemple de parler longtemps et servira jusques au bout son ami : cela est indubitable. Il est un lâche et n'est que cela ; il croit encore tromper tout le monde. La dernière réponse de M. de Cambrai à M. de Meaux soulève contre lui tout le monde plus que jamais, surtout les gens sensés et désintéressés. On voit par là quel est le trop dangereux caractère de ce prélat et de quelle nécessité il est de l'abattre.

Je suis avec respect, etc.

76° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

Le 2 décembre 1698.

Je vois avec plaisir dans votre lettre du 11, Monsieur, les bonnes dispositions où vous croyez qu'on est contre la doctrine du livre; mais je suis bien fâché aussi de la lenteur que l'on continue d'avoir à juger. Il n'est pas naturel que deux congrégations de suite se passent sans rien faire, et qu'à celle du jeudi il ne se trouve que quatre cardinaux. Il paraît une affectation à cela, qui me fait craindre qu'on ne veuille encore allonger, malgré les bonnes intentions du Pape : ainsi pressez toujours tant que vous pourrez.

L'avis des docteurs, conduit sagement, comme il le sera, ne peut faire qu'un bon effet : il donnera du courage aux juges timides, à qui on faisait craindre notre Faculté. Vous pouvez dire, Monsieur, à qui vous jugerez à propos, que je suis sûr de cent signatures nouvelles au moins, quand je voudrai ; qu'ainsi on peut compter qu'il n'y a rien de plus faux que les bruits qu'on avait répandus.

M. de Monaco est ici depuis huit jours, et se prépare à partir incessamment. J'eus hier matin une grande conférence avec lui : je lui recommandai fortement vos intérêts, et le priai d'avoir une liaison particulière avec vous. Il me le promit très honnêtement : ainsi vous pouvez compter sur lui, et assurer à Rome qu'il y arrivera bientôt. Je lui parlai aussi, comme il fallait, du P. Roslet : j'ai oublié de le lui mander ; je vous prie de le lui dire. J'espère qu'il vous traitera très bien l'un et l'autre. Le départ du courrier me presse de finir.

Je suis toujours, Monsieur, à vous de tout mon cœur.

77° *Pierre de La Broue à l'Abbé Bossuet.*

J'espère qu'avant que cette lettre arrive à Rome, vous aurez eu la satisfaction de voir la mauvaise doctrine du livre de M. de Cambrai condamnée, et je vous supplie de vouloir

bien m'en écrire le détail, car je crains que ses émissaires n'altèrent extrêmement la vérité de tout ce qui se sera passé.

J'ai rendu compte à M. l'évêque de Meaux des soins que vous avez bien voulu prendre à Rome pour maintenir la discipline de mon diocèse contre un clerc rebelle qui s'en voulait soustraire. Je prends part d'avance à la gloire qui vous reviendra à l'un et l'autre d'avoir si courageusement et si habilement défendu la bonne doctrine.

Je suis toujours, mon très cher Abbé, avec toute l'estime et tout l'attachement possible, votre très humble, etc.

Pierre, év. de Mirepoix.

A Narbonne, le 6 décembre 1698.

78° *Jacques Langlois au Cardinal de Bouillon.*

A Paris, ce 8 déc. 98.

Monseigneur, j'ai cru devoir rester chez Mgr le prince Frédéric[1] jusqu'à présent, en allant pourtant manger dehors pour n'incommoder personne. La raison pourquoi j'y reste est pour étouffer en partie les conséquences qu'on veut tirer de ma séparation d'avec le prince, car, pour l'éloignement de Rome, j'ai bien réussi à persuader le public que c'est tellement moi qui ai voulu revenir que je serais plutôt venu à pied et sans congé de V. A. que de m'exposer plus longtemps au pouvoir d'un tribunal[2] que je ne saurais m'empêcher de mépriser à cause de son extrême ignorance; mais, pour répondre aux conséquences de la séparation d'avec le prince, j'ai été jusqu'à me déshonorer moi-même en quelque manière en m'imputant des desseins d'études si outrés qu'on ne m'en croirait pas si je n'en donnais des preuves comme je ferai si M. de Chartres ne répond bientôt et bien à mon gré. J'ai dit que je veux étudier nuit et jour contre M. de Cam-

78° — L. a. n. s. Affaires étrangères, *Rome*, t. 391, f° 226. Inédite. Cette lettre est de l'abbé Langlois, de qui il a été parlé, p. 329.

1. Neveu du cardinal de Bouillon. Cf. p. 329.

2. L'Inquisition.

brai et le réfuter sur deux points qui sont les deux que M. de Chartres a attaqués ; que je vous avais demandé ces deux années-là uniquement pour cela, n'étant plus nécessaire au prince entouré de philosophes ; que j'étais sûr de ne vous point déplaire par là et que je ne ferais à Paris que ce que j'avais fait à Rome, où vous m'aviez tout permis contre M. de Cambrai dès le commencement jusqu'à mon départ ; que ceux qui vous imputaient le retardement de Rome et sa lenteur ne savaient pas combien l'ignorance de Rome était grande et combien difficiles sont les matières qu'elle a à traiter. Je me suis servi, pour prouver ce dernier point, de l'exemple de plusieurs docteurs de Paris que j'ai trouvés très ignorants et souvent très cambrésiens. Je vois tout le monde, je dispute partout et contre tous, et pour un savant docteur, j'en trouve au moins cinq ou six très ignorants sur ces thèses. Cela me fait pardonner un peu l'ignorance des moines de Rome. A plusieurs autres raisons bonnes et mauvaises dont j'ai couvert mon éloignement du prince, j'ai cru le devoir différer le plus que je pourrai, puisque je n'occupe qu'une petite chambre destinée au valet de chambre, et qui couche en attendant dans l'antichambre. Je quitterai dans cinq ou six jours, sitôt que je verrai qu'on ne pense plus à moi. Je ne croyais pas qu'on fît attention sur un zéro, sur un homme aussi peu important que moi et qui ne se mêle d'aucune intrigue. Cela est pourtant, et très malgré moi. J'ai refusé de faire de hautes connaissances, et je n'ai fait que mon devoir. Je me suis toujours donné comme un de vos domestiques très attaché à V. A. quoique adversaire implacable de M. de Cambrai depuis que j'ai vu qu'il ajoutait mensonges et parjures à ses erreurs. Je n'ai voulu voir que M. de Meaux [ ][3] prévenu par le P. Mabillon qu'étant votre fidèle domestique, je ne voulais parler que du dogme et savoir principalement si et comment on répondrait aux deux [lettres] de M. de Cambrai contre M. de Chartres, et que j'y répondrais si on voulait. Je n'ai point de réponse pré-

3. Mots enlevés, ici et plus bas, en brisant le cachet de la lettre.

cise. Je crois que M. de Chartres veut répondre seul, et apparemment il ne dira que la moitié des bons arguments, comme il a fait dans l'autre livre. M. de Meaux me loua de rejeter le retardement de Rome sur la difficulté des matières, l'ignorance des cardinaux, l'intrigue des moines, surtout des carmes déchaux et des jésuites étrangers ; mais il me dit que je ne lui persuaderais pas que V. A. ne leur fût contraire ; qu'il le savait et ne s'en souciait nullement. Il est assez bon pour croire Rome infaillible en un sens : c'est là une grande faiblesse à un si grand homme. Au reste, Monseigneur, toute la France vous croit cambrésien, et cela vous nuira infiniment, à ce qu'on dit. J'en suis inconsolable et je voudrais M. de Cambrai, etc. au fond du Tibre. Pardonnez mon zèle. On sait ici tout ce que vous dites et faites, etc.

79° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

A Paris, le 8e de décembre 98.

Votre lettre[1] du 18, Monsieur, m'a donné une grande joie : j'y vois avec un sensible plaisir le bon effet de l'avis de nos docteurs. Vous l'avez si bien défendu, que les efforts de la cabale ne pouvaient pas l'emporter sur vos bonnes raisons : elles sont sans réplique, et on ne peut les combattre sans s'exposer à être confondu. Ce que le Pape a dit au cardinal Albane[2] me paraît merveilleux : j'aurais de la peine à le croire, si vous n'aviez un aussi bon auteur pour garant. Il est impossible dans cette disposition que cet avis n'avance le jugement, et ne fortifie ceux des juges qui pouvaient craindre que les savants fussent contre eux.

Ce que vous me mandez des bonnes dispositions[3], est confirmé par toutes les lettres de Rome ; ainsi il paraît que vos mémoires sont justes. Cela nous donne de grandes espéran-

79° — 1. On l'a vue plus haut, p. 443.
2. Voir p. 444.
3. Édit. : dispositions du Pape et des cardinaux.

ces; mais je ne laisse pas de craindre toujours le retardement. La lenteur est naturelle à votre cour, et les partisans du livre veulent toujours reculer. Si les cardinaux veulent examiner chaque proposition en particulier, ils donneront belle matière à la cabale pour les obliger d'allonger : ainsi vous ne devez point, Monsieur, cesser de demander diligence, non seulement au Pape, qui paraît bien disposé à l'accorder, mais aux cardinaux, qui peuvent n'être pas si pressés que Sa Sainteté.

Je comprends aisément l'embarras du cardinal de Bouillon, mais c'est sa faute : défiez-vous-en toujours. C'est une bonne chose que le commissaire du Saint Office soit si fort de vos amis; mais vous n'en serez pas pour cela si bien instruit que l'abbé de Chantérac. On continuera à lui révéler les secrets que vous ne pourrez pénétrer; mais la vérité l'emportera, s'il plaît à Dieu.

J'envoyai, dans le moment que j'eus reçu votre paquet, la lettre de l'abbé de Tourreil.

Vous pouvez assurer M. Poussin que je le servirai de mon mieux : le P. Roslet m'en a déjà écrit.

Je vous demande plus de nouvelles que jamais; car elles vont être toutes importantes. Je souhaite que l'on couronne bientôt vos peines, et que vous me croyiez toujours à vous, Monsieur, autant que j'y suis.

80° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

Le 15e de décembre 1698.

Vous n'aurez qu'un mot de moi aujourd'hui, Monsieur; car j'ai très peu de temps. Je reçus hier votre lettre[1] du 25 : elle me donne bien de la joie par les bonnes nouvelles que vous me mandez. Il y a lieu d'espérer qu'enfin la bonne doctrine triomphera; mais, comme on n'est sûr de rien, surtout avec de certaines gens, que quand les choses sont entièrement

80° — 1. Voir plus haut, p. 455.

faites, ne cessez point de presser et de veiller pour empêcher que les efforts et les artifices de la cabale n'obtiennent encore quelque chose de préjudiciable à l'Église.

M. de Monaco se dispose à partir incessamment : s'il ne le peut faire à la fin de ce mois, ce sera au plus tard les premiers jours de l'autre ; vous pouvez l'assurer, car j'en ai eu encore des nouvelles aujourd'hui.

Le dernier écrit de M. de Cambrai[2] est bien mauvais en toutes manières; mais, quelque tort qu'il ait, rien ne retiendra sa plume qu'une décision de Rome. Il ne faut pas compter qu'on le fasse taire à force de lui répondre; il ne voudra jamais avoir le dernier, et ne trouvera rien sans réplique. Nous en conférerons, M. de Meaux et moi. Je ne l'ai pas vu depuis que j'ai lu ce bel ouvrage qui est ici très rare : je l'eus hier quelques heures.

Je suis toujours comme vous savez, Monsieur, à vous de tout cœur.

2. *La Réponse aux Remarques de M. l'évêque de Meaux sur la « Réponse à la Relation ».*

III

Mémoires et écrits divers sur le quiétisme.

1° *Propositions extraites par les qualificateurs du livre des* Maximes des saints *de M. l'archevêque de Cambrai.*

I. On peut aimer Dieu d'un amour qui est une charité pure, et sans aucun mélange du motif de l'intérêt propre..... Ni la crainte des châtiments, ni le désir des récompenses n'ont plus de part à cet amour. On n'aime plus Dieu, ni pour le mérite, ni pour la perfection, ni pour le bonheur qu'on doit trouver en l'aimant.... On l'aime néanmoins comme souveraine et infaillible béatitude de ceux qui lui sont fidèles ; on l'aime comme notre bien personnel, comme notre récompense promise, comme notre tout ; mais on ne l'aime plus par ce motif précis de notre bonheur et de notre récompense propre (Pag. 10 et 11, édit. de Paris).

II. Cette charité véritable n'est pourtant pas encore toute pure, c'est-à-dire sans aucun mélange ; mais l'amour de charité prévalant sur le motif intéressé de l'espérance, on nomme cet état un état de charité. L'âme aime alors Dieu pour lui et pour soi, mais en sorte qu'elle aime principalement la gloire de Dieu, et qu'elle n'y cherche son bonheur propre que comme un moyen qu'elle rapporte et qu'elle subordonne à la fin dernière, qui est la gloire de son Créateur (P. 8 et 9).

1° — Les propositions sont extraites de la première édition de Paris, avec la référence permettant de se reporter facilement au contexte. Sur ces trente-huit propositions, quinze ne se trouvent pas dans le bref de condamnation du livre des *Maximes* (pr. 2, 4, 5, 10, 17 et 18, 24 à 26). Elles ont été écartées au cours de l'examen, soit que le sens en rentrât dans celui des propositions condamnées, soit qu'on ne jugeât pas à propos de les censurer. Sur les vingt-trois propositions conservées, il en est cinq qui figurent dans le bref sous une forme plus abrégée (pr. 1, 16, 20, 21, 23).

III. Dans l'état de la vie contemplative ou unitive..., on ne perd jamais ni la crainte filiale, ni l'espérance des enfants de Dieu, quoiqu'on perde tout motif intéressé de crainte et d'espérance (P. 24).

IV. L'âme désintéressée dans la pure charité, attend, désire, espère Dieu comme son bien, comme sa récompense, comme ce qui lui est promis, et qui est tout pour elle. Elle le veut pour soi, mais non pour l'amour de soi : elle le veut pour soi, afin de se conformer au bon plaisir de Dieu qui le veut pour elle ; mais elle ne le veut point pour l'amour de soi, parce que ce n'est plus le motif de son propre intérêt qui l'excite (P. 12).

V. Ce pur amour ne se contente pas de ne vouloir point de récompense qui ne soit Dieu même (P. 25).

VI. Ce qui est essentiel dans la direction (des âmes) est de ne faire que suivre pas à pas la grâce avec une patience, une précaution et une délicatesse infinie. Il faut se borner à laisser faire Dieu, et ne parler jamais du pur amour (dans l'*errata*, ne porter jamais au pur amour, et dans la version latine de M. de Cambrai, *ad purum amorem nunquam impellere*), que quand Dieu, par l'onction intérieure, commence à ouvrir le cœur à cette parole qui est si dure aux âmes encore attachées à elles-mêmes, et si capable ou de les scandaliser, ou de les jeter dans le trouble (P. 35).

VII. Dans l'état de la sainte indifférence, une âme n'a plus de désirs volontaires et délibérés pour son intérêt, excepté dans les occasions où elle ne coopère pas fidèlement à toute sa grâce (P. 50).

VIII. Dans la sainte indifférence, on ne veut rien pour soi ; mais on veut tout pour Dieu : on ne veut rien pour être parfait ni bienheureux, pour son propre intérêt ; mais on veut toute perfection et toute béatitude, autant qu'il plaît à Dieu de nous faire vouloir ces choses par l'impression de sa grâce, selon sa loi écrite, qui est toujours notre règle inviolable (P. 52).

IX. En cet état (de la sainte indifférence), on ne veut plus

le salut comme salut propre, comme délivrance éternelle, comme récompense de nos mérites, comme le plus grand de tous nos intérêts ; mais on le veut d'une volonté pleine, comme la gloire et le bon plaisir de Dieu, comme une chose qu'il veut, et qu'il veut que nous voulions pour lui (P. 52, 53).

X. Non seulement l'âme indifférente désire pleinement son salut, en tant qu'il est le bon plaisir de Dieu, mais encore la persévérance..... et généralement, sans aucune exception, tous les biens....[1], qui sont, dans l'ordre de la providence, une préparation de moyens pour notre salut et pour celui de notre prochain. La sainte indifférence admet non seulement des désirs distincts et des demandes expresses pour l'accomplissement de toutes les volontés de Dieu qui nous sont connues, mais encore des désirs généraux pour toutes les volontés de Dieu que nous ne connaissons pas (P. 60, 61).

XI. Cette abnégation de nous-mêmes n'est que pour l'intérêt propre, et ne doit jamais empêcher l'amour désintéressé[2] que nous nous devons à nous-mêmes, comme au prochain, pour l'amour de Dieu. Les épreuves extrêmes où cet abandon doit être exercé, sont les tentations par lesquelles Dieu jaloux veut purifier l'amour, en ne lui faisant voir aucune ressource ni aucune espérance pour son intérêt propre, même éternel (P. 72, 73).

XII. Tous les sacrifices que les âmes les plus désintéressées font d'ordinaire sur leur béatitude éternelle, sont conditionnels ;... mais ce sacrifice ne peut être absolu dans l'état ordinaire. Il n'y a que le cas des dernières épreuves où ce sacrifice devient en quelque manière absolu (P. 87).

XIII. Dans les dernières épreuves, une âme peut être invinciblement persuadée d'une persuasion réfléchie, et qui n'est pas le fonds intime de la conscience, qu'elle est justement réprouvée de Dieu (P. 87).

1. Le texte de Fénelon : tous les biens spirituels et même temporels.

2. Édit. : intéressé. Ce doit être une faute de copiste : car le sens demande, comme Fénelon du reste l'a mis, le mot *désintéressé*.

XIV. L'âme alors est divisée d'avec elle-même : elle expire sur la croix avec Jésus-Christ, en disant : *O Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?* Dans cette impression involontaire de désespoir, elle fait le sacrifice absolu de son intérêt propre pour l'éternité (P. 90).

XV. Il n'est question que d'une conviction qui n'est pas intime, mais qui est apparente et invincible. En cet état, une âme perd toute espérance pour son propre intérêt ; mais elle ne perd jamais dans la partie supérieure, c'est-à-dire dans ses actes directs et intimes, l'espérance parfaite, qui est le désir désintéressé des promesses. Elle aime Dieu plus purement que jamais (P. 90, 91).

XVI. Un directeur peut alors laisser faire à cette âme un acquiescement simple à la perte de son intérêt propre, et à la condamnation juste où elle croit être de la part de Dieu..... Mais il ne doit jamais ni lui conseiller ni lui permettre de croire positivement, par une persuasion libre et volontaire, qu'elle est réprouvée et qu'elle ne doit plus désirer les promesses par un désir désintéressé (P. 91, 92).

XVII. Toute excitation empressée et inquiète, qui prévient la grâce de peur de n'agir pas assez ; toute excitation empressée, hors du cas du précepte, pour se donner par un excès de précaution intéressée les dispositions que la grâce n'excite [3] point dans ces moments-là, parce qu'elle en inspire d'autres moins consolantes et moins perceptibles ; toute excitation empressée et inquiète pour se donner comme par secousses marquées un mouvement plus aperçu, et dont on puisse se rendre aussitôt un témoignage intéressé, sont des excitations défectueuses pour les âmes appelées au désintéressement paisible du parfait amour (P. 99, 100).

XVIII. Les âmes encore intéressées pour elles-mêmes veulent sans cesse faire des actes fortement marqués et réfléchis, pour s'assurer de leur opération et pour s'en rendre témoignage, au lieu que les âmes désintéressées sont par

3. Fénelon : n'inspire.

elles-mêmes indifférentes à faire des actes distincts ou indistincts, directs ou réfléchis. Elles en font de réfléchis toutes les fois que le précepte le peut demander, ou que l'attrait de la grâce les y porte ; mais elles ne recherchent point les actes réfléchis par préférence aux autres, par une inquiétude intéressée pour leur propre sûreté (P. 117, 118).

XIX. La partie inférieure (de Jésus-Christ sur la croix) n'a point communiqué à la supérieure ses troubles involontaires[4] (P. 122).

XX. Il se fait dans les dernières épreuves pour la purification de l'amour, une séparation de la partie supérieure de l'âme d'avec l'inférieure, en ce que les sens et l'imagination n'ont aucune part à la paix et aux communications de grâce que Dieu fait alors assez souvent à l'entendement et à la volonté d'une manière simple et directe, qui échappe à toute réflexion (P. 121).

XXI. Les actes de la partie inférieure, dans cette séparation, sont d'un trouble entièrement aveugle et involontaire, parce que tout ce qui est intellectuel et volontaire est de la partie supérieure. Mais, quoique cette séparation prise en ce sens ne puisse être absolument niée, il faut néanmoins que les directeurs prennent bien garde de ne souffrir jamais dans la partie inférieure aucun de ces désordres[5] qui doivent dans le cours naturel être toujours censés volontaires, et dont la partie supérieure doit par conséquent être responsable. Cette précaution se doit toujours trouver dans la voie de pure foi, qui est la seule dont nous parlons, et où l'on n'admet aucune chose contraire à l'ordre de la nature (P. 123, 124).

XXII. La méditation consiste dans des actes discursifs, qui sont faciles à distinguer les uns des autres, parce qu'ils sont excités par une espèce de secousse marquée,.... enfin parce qu'ils sont faits et réitérés avec une réflexion qui laisse après elle des traces distinctes dans le cerveau. Cette composition

4. Fénelon : ne communiquait à la supérieure ni son trouble involontaire ni ses défaillances sensibles.

5. Fénelon : des désordres.

d'actes discursifs et réfléchis est propre à l'exercice de l'amour intéressé, parce que, etc. (P. 164, 165).

XXIII. Il y a un état de contemplation si haute et si parfaite qu'il devient habituel, en sorte que toutes les fois qu'une âme se met en actuelle oraison, son oraison est contemplative et non discursive. Alors elle n'a plus besoin de revenir à la méditation, ni à ses actes méthodiques. Si néanmoins il arrivait, contre le cours ordinaire de la grâce et contre l'expérience commune des saints, que cette contemplation habituelle vînt à cesser absolument, il faudrait toujours à son défaut substituer les actes de la méditation discursive, parce que l'âme chrétienne ne doit jamais demeurer [6] dans le vide et dans l'oisiveté (P. 176).

XXIV. L'exercice d'amour, qui se nomme *contemplation* ou *quiétude* quand il demeure dans sa généralité et qu'il n'est appliqué à aucune fonction particulière, devient chaque vertu distincte, suivant qu'il est appliqué aux occasions particulières ; car c'est l'objet, comme parle saint Thomas, qui spécifie toutes les vertus. Mais l'amour pur et paisible demeure toujours le même quant au motif ou à la fin, dans toutes ces différentes spécifications (P. 184).

XXV. La contemplation pure et directe est négative, en ce qu'elle ne s'occupe volontairement d'aucune image sensible, d'aucune idée distincte et nominable, comme parle saint Denis, c'est-à-dire d'aucune idée limitée et particulière sur la Divinité ; mais qu'elle passe au-dessus de tout ce qui est sensible et distinct, c'est-à-dire compréhensible et limité, pour ne s'arrêter qu'à l'idée purement intellectuelle et abstraite de l'être qui est sans bornes et sans restriction.... Enfin cette simplicité n'exclut point la vue distincte de l'humanité de Jésus-Christ et de tous ses mystères (P. 186, 188).

XXVI. En cet état, une âme ne considère plus les mystères de Jésus-Christ par un travail méthodique et sensible de l'imagination, pour s'en imprimer des traces dans le cerveau et pour s'en attendrir avec consolation ;.... mais elle voit

6. Fénelon : demeurer réellement.

d'une vue simple et amoureuse tous ces divers objets, comme certifiés et rendus présents par la vraie foi[7] (P. 189, 190).

XXVII. Les âmes contemplatives sont privées de la vue distincte, sensible et réfléchie de Jésus-Christ en deux temps différents ; mais elles ne sont jamais privées pour toujours en cette vie de la vue simple et distincte de Jésus-Christ. 1° Dans la ferveur naissante de leur contemplation, cet exercice est encore très imparfait. Il ne représente Dieu que d'une manière confuse.... 2° Une âme perd de vue Jésus-Christ dans les dernières épreuves, parce qu'alors Dieu ôte à l'âme la possession et la connaissance réfléchie de tout ce qui est bon en elle, pour la purifier de tout intérêt propre (P. 194, 195).

XXVIII. L'état passif.... exclut non les actes paisibles et désintéressés, mais seulement l'activité, ou les actes inquiets et empressés pour notre intérêt propre (P. 209).

XXIX. Dans l'état passif..., les enfants de Dieu.... ne rejettent point la sagesse, mais seulement la propriété de la sagesse.... Ils usent avec fidélité en chaque moment de toute la lumière naturelle de la raison et de toute la lumière surnaturelle de la grâce actuelle, pour se conduire selon la loi écrite et selon les véritables bienséances. Une âme en cet état n'est sage, ni par une recherche empressée de la sagesse, ni par un retour intéressé sur soi pour s'assurer qu'elle est sage et pour jouir de sa sagesse en tant que propre. Mais sans songer à être sage en soi, elle l'est en Dieu,.... en usant toujours sans propriété de la lumière, tant naturelle que surnaturelle, du moment présent.... Ainsi à chaque jour suffit son mal, et l'âme laisse le jour de demain prendre soin de lui-même, parce que ce jour de demain, qui n'est pas encore à elle, portera avec lui, s'il vient, sa grâce et sa lumière, qui est le pain quotidien (P. 214 à 216).

XXX. Tels sont les pauvres d'esprit que Jésus-Christ a déclarés bienheureux et qui se détachent de leurs talents propres, comme tous les chrétiens doivent se détacher de leurs biens temporels (P. 218).

7. Fénelon : par la pure foi.

XXXI. Dans l'état passif, on exerce toutes les vertus distinctes, sans penser qu'elles sont vertus : on ne pense en chaque moment qu'à faire ce que Dieu veut ; et l'amour jaloux fait tout ensemble qu'on ne veut plus être vertueux (dans *l'errata*, on ajoute *pour soi*) et qu'on ne l'est jamais tant que quand on n'est plus attaché à l'être (P. 225, 226).

XXXII. On peut dire en ce sens, que l'âme passive et désintéressée ne veut plus même l'amour en tant qu'il est sa perfection et son bonheur, mais seulement en tant qu'il est ce que Dieu veut de nous (P. 226).

XXXIII. Ailleurs, ce saint (saint François de Sales) dit que « le désir du salut est bon, mais qu'il est encore plus parfait de ne rien désirer ». Il veut dire qu'il ne faut pas même désirer l'amour de Dieu en tant qu'il est notre bien (P. 226).

XXXIV. L'âme, dans l'état de transformation,.... se hait elle-même[8], en tant qu'elle est quelque chose hors de Dieu ; c'est-à-dire qu'elle condamne le *moi*, en tant qu'il est séparé de la pure impression de l'esprit de grâce, comme la même sainte (sainte Catherine de Gênes) le faisait avec horreur (P. 233).

XXXV. Les âmes transformées,... en se confessant, doivent détester leurs fautes, se condamner et désirer la rémission de leurs péchés, non comme leur propre purification et délivrance, mais comme chose que Dieu veut, et qu'il veut que nous voulions pour sa gloire (P. 241).

XXXVI. Parler ainsi (*comme ci-dessus*), c'est dire ce que les saints mystiques ont voulu dire, quand ils ont exclu de cet état (des âmes transformées) les pratiques de vertu (P. 253).

XXXVII. Les pasteurs et les saints de tous les temps ont eu une espèce d'économie et de secret pour ne parler des épreuves rigoureuses et de l'exercice le plus sublime du pur amour qu'aux âmes à qui Dieu en donnait déjà l'attrait ou la

8. Fénelon : Alors, si cette âme parle d'elle par simple confiance, elle dit comme sainte Catherine de Gênes : *Je ne trouve plus de moi ; il n'y a plus d'autre moi que Dieu.* Si, au contraire, elle se cherche par réflexion, elle se hait elle-même, en tant qu'elle...

lumière. Quoique cette doctrine fût la pure et simple perfection de l'Évangile, marquée dans toute la tradition, les anciens pasteurs ne proposaient d'ordinaire au commun des justes que les pratiques de l'amour intéressé, proportionnées à leur grâce, donnant ainsi le lait aux enfants, et le pain aux âmes fortes (P. 261).

XXXVIII. Le pur amour fait lui seul toute la vie intérieure, et devient alors l'unique principe et l'unique motif de tous les actes délibérés et méritoires[9] (P. dern.).

1° bis *Propositiones e libro D. Cameracensis archiepiscopi excerptæ.*

I. Potest amari Deus, qui est caritas, pure et sine ulla admixtione motivi proprii interesse... Neque timor pœnarum, neque desiderium remunerationum habent amplius partem in hoc amore. Non amatur amplius Deus propter meritum, neque propter perfectionem, neque propter felicitatem in eo amando inveniendam... Amatur nihilominus tanquam suprema et infallibilis beatitudo eorum qui sunt ei fideles; amatur tanquam nostrum bonum personale, tanquam nostra remuneratio promissa, tanquam nobis omnia; sed non amplius amatur ex hoc motivo præciso nostræ felicitatis et nostræ remunerationis propriæ (P. 10 et 11, edit. Paris.).

II. Ista caritas vera nihilominus nondum est omnino pura, id est, sine ulla mixtione, sed, amore caritatis prævalente supra motivum interessatum spei, hic status vocatur status caritatis. Tunc anima amat Deum propter ipsum et propter

9. Fénelon ajoute : mais cet état habituel n'est jamais ni fixe, ni invariable, ni inadmissible.

1 bis — Ces propositions ne sont pas extraites de la traduction que Fénelon fit lui-même de ses *Maximes des saints* sous le titre *Placita sanctorum*; mais elles sont une traduction faite sur l'original français par les examinateurs eux-mêmes. Parmi ceux-ci, plusieurs, comme Alfaro, n'entendaient pas bien le français. Malgré leurs divergences d'opinion sur le fond, tous les consulteurs s'accordèrent à considérer comme extraites du livre de Fénelon ces propositions, qui devaient être l'objet de leurs discussions (Cf. Phelipeaux, *Relation*, t. I, p. 351).

se, ita tamen ut principaliter Dei gloriam amet, neque ibi suam beatitudinem propriam quærat, nisi ut medium quod illa refert et illa subordinat fini ultimo, qui est sui Creatoris gloria (P. 8 et 9).

III. In statu vitæ contemplativæ seu unitivæ... nunquam amittitur timor filialis, nec spes filiorum Dei, licet amittatur omne motivum interessatum amoris et spei (P. 24).

IV. Anima desinteressata in pura caritate expectat, desiderat, sperat Deum tanquam suum bonum, tanquam suam remunerationem, tanquam rem sibi promissam, et qui pro ipsa est omnia. Illum sibi vult, sed non propter amorem sui. Ipsa vult eum sibi ut consentiat beneplacito Dei, qui id vult pro ipsa ; sed ipsa eum non vult propter amorem sui, quia non amplius motivum sui proprii interesse illam excitat (P. 12).

V. Non sufficit huic puro amori nolle ullam aliam mercedem quæ non sit ipse Deus (P. 25).

VI. Id quod est essentiale in directione (animarum), est non aliud facere quam sequi pedetentim gratiam cum infinita patientia, præcautione et subtilitate. Oportet se intra hos limites continere, ut sinatur Deus agere, et nunquam loqui de puro amore, nisi quando Deus per unctionem interiorem incipit aperire cor huic verbo, quod adeo durum est animabus adhuc sibimet affixis et adeo potest illas scandalizare aut in perturbationem conjicere (P. 35).

VII. In statu sanctæ indifferentiæ, anima non habet amplius desideria voluntaria et deliberata propter suum interesse, exceptis his occasionibus in quibus toti suæ gratiæ fideliter non cooperatur (P. 50).

VIII. In sancta indifferentia, nihil volumus propter nos, sed omnia volumus propter Deum ; nihil volumus ut simus perfecti et felices propter interesse proprium, sed omnem perfectionem et beatitudinem volumus in quantum Deo placet efficere ut velimus res istas per impressionem suæ gratiæ secundum scriptam ejus legem, quæ nobis semper est regula inviolabilis (P. 52).

IX. In hoc (sanctæ indifferentiæ) statu nolumus amplius salutem ut salutem propriam, ut liberationem æternam, ut mercedem nostrorum meritorum, ut nostrum interesse maximum omnium, sed eam volumus voluntate plena ut gloriam et beneplacitum Dei, et rem quam ipse vult nos velle propter ipsum (P. 52 et 53).

X. Anima indifferens non solum plene desiderat suam salutem in quantum illa est Dei beneplacitum, sed etiam perseverantiam... et generaliter sine ulla exceptione omnia bona... quæ in ordine providentiæ sunt præparatio mediorum pro nostra et proximi nostri salute. Sancta indifferentia admittit non solum desideria distincta et petitiones expressas ut perficiamus omnes voluntates Dei quæ nobis innotescunt, sed etiam desideria generalia pro omnibus voluntatibus Dei nos latentibus (P. 60, 61).

XI. Ista abnegatio nostri ipsorum, non est nisi pro interesse proprio, et nunquam debet impedire amorem interessatum, quem nobis ipsis, uti et proximo, propter amorem Dei debemus. Extremæ probationes, ubi hæc derelictio debet exerceri, sunt tentationes per quas Deus æmulator vult purgare amorem, nullum ei ostendendo perfugium, neque ullam spem pro suo interesse proprio etiam æterno (P. 72, 73).

XII. Omnia sacrificia quæ fieri solent ab animabus quam maxime desinteressatis circa earum beatitudinem æternam sunt conditionalia... Sed hoc sacrificium non potest esse absolutum in statu ordinario. In uno extremarum probationum casu, hoc sacrificium fit aliquo modo absolutum (P. 87).

XIII. In extremis probationibus potest animæ invincibiliter persuasum esse persuasione reflexa et quæ non sit intima conscientia, se juste reprobatam esse a Deo (P. 87).

XIV. Tunc anima divisa a semetipsa expirat cum Christo in cruce, dicens : *Deus, Deus meus, ut quid dereliquisti me ?* In hac involuntaria impressione desperationis conficit sacrificium absolutum interesse proprii pro æternitate (P. 90).

XV. Unice agitur de convictione aliqua, quæ nobis est intima, sed apparens et invincibilis. In hoc statu, anima perdit

omnem spem pro suo proprio interesse, sed nunquam amittit in parte superiori, id est in actibus directis et intimis, spem perfectam, quæ est desiderium desinteressatum promissionum: ipsa amat Deum purius quam unquam (P. 90, 91).

XVI. Director tunc potest huic animæ permittere ut præstet simplicem acquiescentiam jacturæ proprii interesse et justæ condemnationi, quam sibi a Deo indictam arbitratur..., sed nunquam debet ei suadere, nec permittere ut positive credat persuasione libera et voluntaria se esse reprobatam et quod ultra non debeat promissiones desiderare desiderio desinteressato (P. 91, 92).

XVII. Omnis inquieta et sollicita excitatio præveniens gratiam ex timore non satis agendi ; omnis excitatio sollicita extra casum præcepti, ut tibi tribuas excessu præcautionis interessatæ affectiones, quas eo temporis momento gratia non inspirat, quia illa inspirat alias minus consolantes et minus perceptibiles ; omnis excitatio sollicita et inquieta ut tibi præstes veluti per insignes successus motionem magis perceptam, de qua tibi ipsi statim perhibere possis testimonium interessatum, sunt excitationes defectuosæ pro animabus vocatis ad placidum perfecti amoris desinteressamentum (P. 99, 100).

XVIII. Animæ adhuc pro semetipsis interessatæ volunt indesinenter efficere actus maxime insignes ac reflexos, ut de sua operatione securæ fiant et de illa sibi testimonium reddant ; cum animæ desinteressatæ sint a se ipsis indifferentes ad faciendos actus distinctos aut indistinctos, directos aut reflexos. Illæ eliciunt reflexos, quoties præceptum id exigere potest, aut gratiæ attractus ad hos eas impellit ; verum actus reflexos, ut directis anteponendos, interessata sollicitudine ad propriam securitatem non exquirunt (P. 117, 118).

XIX. Inferior Christi pars in cruce non communicavit superiori suas involuntarias perturbationes (P. 122).

XX. In extremis probationibus pro purificatione amoris, fit quædam separatio partis superioris animæ ab inferiori, in quantum sensus et imaginatio minime participes sunt pacis et gratiarum, quas tunc Deus sæpe communicat intellectui et

voluntati modo simplici et directo qui omnem reflexionem fugit (P. 121).

XXI. Partis inferioris actus in ista separatione manant ex cæca et involuntaria perturbatione, nam totum quod est voluntarium et intellectuale est partis superioris; sed quamvis hæc separatio accepta in hoc sensu non possit absolute negari, iis tamen qui animas dirigunt bene cavendum est ne unquam tolerent in parte inferiori ullam ex iis deordinationibus quæ debent in cursu naturali semper censeri voluntariæ et de quibus proinde pars superior tenetur rationem reddere. Ista præcautio semper est adhibenda in puræ fidei via, de qua solum loquimur, et in qua nihil naturæ ordini contrarium admittitur (P. 123, 124).

XXII. Meditatio constat discursivis actibus, qui inter se facile distinguuntur, quia insigni quadam concussione excitantur,... demum quia fiunt et reiterantur cum aliqua reflexione, quæ post se relinquit distincta vestigia in cerebro. Ista compositio actuum discursivorum et reflexorum est propria exercitatio amoris interessati, quia, etc. (P. 164, 165).

XXIII. Datur actus contemplationis sic altus et sic perfectus, ut fiat habitualis, ita ut quoties anima actu orat, sua oratio sit contemplativa, non discursiva. Tunc non amplius indiget redire ad meditationem ejusque actus methodicos. Si tamen contingeret quod, contra ordinarium gratiæ cursum et contra communem sanctorum experientiam, hæc actualis contemplatio absolute deficeret, ei deficienti actus discursivæ meditationis semper substituendi forent ; quoniam anima christiana non debet unquam morari realiter in vacuo et in otio (P. 176).

XXIV. Exercitium amoris, quod vocatur contemplatio sive quies, cum in sua universitate manet et nulli particulari officio applicatur, evadit quælibet virtus distincta quatenus applicatur occasionibus particularibus, quia objecto, ut loquitur S. Thomas, omnes virtutes specificantur. Verum in diversis istis specificationibus amor purus et placidus idem semper manet, quantum ad motivum aut finem (P. 184).

XXV. Contemplatio pura et directa est negativa in eo quod non occupatur voluntarie aliqua imagine sensibili, aliqua idea distincta et nominabili, ut loquitur S. Dionysius, id est, ulla idea limitata et particulari circa Divinitatem, sed transcendit omne sensibile et distinctum, hoc est comprehensibile et limitatum, ut non sistat, nisi in idea pure intellectuali et abstracta ipsius esse, quod est illimitatum et indefinitum.... Demum hæc simplicitas non excludit intuitum distinctum humanitatis Jesu et singulorum ejus mysteriorum (P. 186, 188).

XXVI. In eo statu, anima non considerat amplius Christi mysteria labore methodico et sensibili imaginationis, ut eorum sibi imprimat vestigia in cerebro et ut inde tenere afficiatur cum consolatione. ... Sed universa hæc varia objecta, ut certa et præsentia ad puram fidem, simplici intuitu conspicit (P. 189, 190).

XXVII. Animæ contemplativæ privantur intuitu distincto, sensibili et reflexo Jesu Christi per duo tempora diversa; sed illæ nunquam privantur pro semper in hac vita intuitu simplici et distincto Jesu Christi. 1° In fervore nascenti ipsarum contemplationis, hoc exercitium adhuc est imperfectissimum, non repræsentat Deum nisi modo confuso... 2° Anima amittit intuitum Jesu Christi in extremis probationibus, quia tunc animæ adimit Deus possessionem et reflexam cogitationem eorum omnium quæ in ea sunt bona ut eam ab omni proprio interesse purificet (P. 194, 195).

XXVIII. Status passivus... excludit non actus placidos et desinteressatos, sed solum activitatem, seu actus inquietos et sollicitos pro nostro proprio interesse (P. 209).

XXIX. In statu passivo,... filii Dei non rejiciunt sapientiam sed solum sapientiæ proprietatem... Quolibet temporis momento fideliter utuntur omni naturali rationis et supernaturali gratiæ actualis lumine ut secundum scriptam legem, et id quod vere decet, se gerant. In hoc statu anima non est sapiens per anxiam sapientiæ inquisitionem, neque per interessatum supra se reditum, ut se certam faciat quod sit sapiens

et ut sua sapientia in quantum propria perfruatur ; sed parum anxia ut in se sapiat, in Deo sapit : utendo semper sine proprietate, tam naturali quam supernaturali lumine præsentis momenti... Ita cuilibet diei sufficit malitia sua et anima relinquit diem crastinum esse sollicitum sibi ipsi ; quoniam dies crastinus, qui ad eam nondum pertinet, secum feret, si venerit, suam gratiam et suum lumen, quod est panis quotidianus (P. 214, 216).

XXX. Tales sunt pauperes spiritu quos Jesus Christus beatos declaravit, et qui a propriis talentis affectum removent, sicut omnes christiani se a rebus terrenis amovere tenentur (P. 218).

XXXI. In statu passivo exercentur omnes virtutes distinctæ non cogitando quod sint virtutes. In quolibet momento aliud non cogitatur quam facere id quod Deus vult, et amor zelotypus simul efficit quod quis nolit amplius esse virtuosus (propter se) et nunquam sit adeo virtute præditus, quam cum virtuti amplius affixus non est (P. 225-226).

XXXII. Potest dici in hoc sensu, quod anima passiva et desinteressata, nec ipsum amorem vult amplius quatenus est sua perfectio et sua felicitas, sed solum quatenus est id quod Deus a nobis vult (P. 226).

XXXIII. Alibi iste sanctus (S. Franciscus Salesius) dicit quod *desiderium salutis est bonum, sed adhuc perfectius est nihil desiderare.* Vult dicere quod etiam non oporteat desiderare amorem Dei in quantum est nostrum bonum (P. 226).

XXXIV. Anima in statu transformationis... odit se in quantum est aliquid extra Deum, id est condemnat illud *ego*, in quantum est separatum a pura impressione spiritus gratiæ, sicut eadem sancta (sancta Catharina Genuensis) cum horrore id faciebat (P. 233).

XXXV. In confitendo debent (animæ transformatæ) sua peccata detestari, condemnare se et desiderare remissionem suorum peccatorum, non ut propriam purificationem et liberationem, sed ut rem quam Deus vult et vult nos velle propter suam gloriam (P. 241).

XXXVI. Sic loqui (*ut supra*) est dicere id quod sancti Mystici significare voluerunt, quando ab hoc statu (animarum transformatarum) excluserunt exercitationes virtutum (P. 253).

XXXVII. Pastores et sancti omnium temporum usi sunt quadam specie œconomiæ atque secreti ut non loquerentur de probationibus rigoris et exercitio sublimissimo puri amoris, nisi ad animas quibus Deus dedisset attractum seu lumen. Quamvis hæc doctrina esset pura et simplex perfectio Evangelica in universa traditione designata, antiqui pastores non proponebant ordinarie communi justorum nisi amoris interessati praxim, eorum gratiæ proportionatam ; ita infantibus lac, et panem robustis animabus præbendo (P. 261).

XXXVIII. Purus amor ipse solus constituit totam vitam interiorem et tunc evadit unicum principium et unicum motivum omnium actuum qui deliberati et meritorii sunt (P. ultima).

2° *Projet présenté aux consulteurs pour abréger l'examen du livre de M. de Cambrai.*

On peut réduire à ce petit nombre d'articles toute la doctrine de M. l'archevêque de Cambrai :

1° A l'amour pur, auquel se rapporte tout ce qui est en dispute sur l'espérance, vertu théologale, et sur le désir de la béatitude.

2° A la sainte indifférence du salut, et à ce qui peut y conduire.

3° Aux dernières épreuves, auxquelles se rapporte le sacrifice absolu de son salut éternel, le consentement à sa réprobation, et le désespoir.

4° A l'exclusion du propre effort, de la propre industrie, et à la vaine attente de la grâce pour agir, sur quoi on accuse l'auteur de renouveler le fanatisme et le quiétisme.

2°. — Ce projet fut proposé au cardinal Spada par l'abbé Bossuet, comme on l'a dit, p. 11.

5° Aux vertus, où l'on comprend la suppression des motifs particuliers et la distinction de ces vertus.

6° A la séparation de la partie supérieure et inférieure, qui conduit l'auteur à admettre en Jésus-Christ des troubles involontaires ; et à cet article on rappelle tout ce qui concerne la nature et la bonté des actes réfléchis.

7° A la contemplation, à sa nature, sa vertu et son objet.

C'est à ces chefs capitaux que l'on réduit les trente-huit propositions extraites par les qualificateurs :

Au 1er, les propositions 1, 2, 3, 4, 5, 37.

Au 2e, les prop. 7, 8, 9, 10.

Au 3e, les prop. 11, 12, 13, 14, 15, 16.

Au 4e, les prop. 6, 17, 28, 29, 30.

Au 5e, les prop. 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38.

Au 6e, les prop. 18, 19, 20, 21.

Au 7e, les prop. 22, 23, 24, 25, 26, 27.

2° bis *Universa Cameracensis Archiepiscopi doctrina ad pauca hæc capita reduci potest :*

1° Ad amorem purum, ad quem refertur quidquid de spe theologica et beatitudinis desiderio agitatur.

2° Ad sanctam indifferentiam circa salutem eoque conducentia.

3° Ad extremas probationes, ubi de absoluto salutis æternæ sacrificio et propriæ reprobationis consensu et desperatione agitur.

4° Ad exclusionem proprii conatus et propriæ industriæ, vanamque gratiæ expectationem ad agendum, quo fanatismum et quietismum renovare accusatur.

5° Ad virtutes, ubi de sublatis motivis particularibus earumque distinctione.

6° Ad separationem partis superioris et inferioris, qua perturbationes involuntariæ in Christo admittuntur, ubi de actuum reflexorum natura et bonitate.

7° Ad contemplationem ejusque naturam, virtutem et objectum.

Ad hæc capita reducuntur 38 qualificatorum propositiones :

Ad 1 caput, prop. 1, 2, 3, 4, 5, 37.
Ad 2 cap., prop. 7, 8, 9, 10.
Ad 3 cap., prop. 11, 12, 13, 14, 15, 16.
Ad 4 cap., prop. 6, 17, 28, 29, 30.
Ad 5 cap., prop. 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38.
Ad 6 cap., prop. 18, 19, 20, 21.
Ad 7 cap., prop. 22, 23, 24, 25, 26, 27.

3° *Mémoire que M. le cardinal de Bouillon a souhaité que M. l'abbé Bossuet lui donnât signé de lui, sur les représentations et les demandes qu'il avait faites au Pape.*

Sur ce que j'ai su qu'on voulait profiter des instances que fait faire Sa Majesté auprès du Pape, pour terminer promptement l'affaire du livre de M. de Cambrai ; et se servir des menaces qu'on voulait supposer que les évêques feraient, en cas que Rome ne finît pas promptement, afin d'arracher du Saint Siège ou une simple prohibition du livre de M. de Cambrai, ou quelque décision ambiguë, qui n'entrât point dans le fond de la doctrine du livre, et qui le[1] laissât sans censure et sans flétrissure, j'ai cru être obligé d'aller aux pieds de Sa Sainteté, comme je l'ai fait il y a quelques jours, pour lui représenter toutes les raisons qui doivent obliger S. S. à donner une décision la plus prompte qu'il sera possible, mais en même temps la plus précise et la plus honorable pour le Saint Siège, qui pût donner la paix, non seulement à la France, mais à toute la chrétienté, en donnant le dernier coup à une secte toujours renaissante, en sorte

3° — Nous suivons le texte conservé à la Bibliothèque Nationale, fr. 17802, f°s 110 et 111. — Cf. p. 169.

1. Éditions : la.

qu'il n'y ait plus rien à désirer, ni à faire en France pour l'exterminer tout à fait. Qu'ainsi je pouvais assurer Sa Sainteté que l'intention des évêques n'était point là-dessus de prescrire aucun terme à S. S. comme je sais que leurs ennemis le lui auraient voulu faire entendre, au delà duquel terme on menaçait en France de décider[2], mais bien de la supplier très humblement de faire finir le plus promptement qu'il serait possible la relation des qualificateurs, qui, par la division que la cabale qui protège M. de Cambrai y avait su mettre, était devenue un scandale pour la chrétienté. Qu'après tout cela, ils ne pouvaient s'empêcher de faire des vœux pour une prompte décision, mais non pour une décision précipitée, qui ne pourrait être bonne et digne du Saint Siège dans les circonstances présentes, si elle ne touchait la doctrine du livre. Qu'ainsi c'était à Sa Sainteté et à MM. les cardinaux à voir les moyens qu'il convenait de prendre pour y parvenir sans rien précipiter, mais sans perdre de temps. Que ce n'était pas aux évêques de France à rien prescrire là-dessus; mais que, ne doutant pas du zèle de S. S. et par rapport aux nécessités pressantes de l'Église, et par rapport aux instances publiques de Sa Majesté pour la fin de cette affaire, ils étaient persuadés qu'elle prendrait les moyens les plus sages, mais en même temps les plus prompts et les plus efficaces pour finir honorablement pour la France et pour le Saint Siège.

Le Pape me parut content de ces assurances, et me dit qu'il était bien aise que les évêques restassent *capaci*[3], voilà son terme; et que son intention était d'entrer dans le fond de la doctrine. La plupart des cardinaux me paraissent à présent dans les mêmes dispositions.

Donné à M. le cardinal de Bouillon le 2 septembre 1698.

J. B.

2. En réalité, Noailles et Bossuet avaient menacé de se faire justice à eux-mêmes et de faire juger la cause en France, si Rome ne faisait rien ou tardait trop (Voyez p. 68, 98 et 385; cf. p. 97 et 395).

3. *Capacci*, convaincus, fermes dans leur sentiment.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES LETTRES CONTENUES DANS LE TOME DIXIÈME

RANGÉES D'APRÈS LES NOMS DES CORRESPONDANTS[1]

1° *LETTRES ÉCRITES PAR BOSSUET*

à

1. L'édition des *Œuvres de Bossuet* par Lachat (Paris, Vivès, 1862-1866, 31 vol. in-8) étant jusqu'ici la plus complète et la plus répandue, nous marquons d'un astérisque le numéro des lettres qui n'y sont point contenues, aussi bien que les lettres absolument inédites.

Des 160 lettres de ce dixième volume, 71 ont été publiées d'après les originaux, 25 sur des copies authentiques, et les autres, sauf indication spéciale, d'après le texte donné par Deforis. On remarquera que 32 de ces lettres ne figurent pas dans l'édition de Lachat ; le texte d'une cinquantaine d'autres, déjà données par lui, a été complété et corrigé d'après les originaux, et on voudra bien regarder comme inédites celles qui n'ont été publiées dans la *Revue Bossuet* qu'en vue de la présente édition.

2° *LETTRES ÉCRITES A BOSSUET*

par

TABLE DES APPENDICES

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND.





